

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ
LABORATOIRE CEDETE

THÈSE

 présentée par :

Héctor REYES

soutenue le : **29 janvier 2009**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université d'Orléans**

Discipline/ Spécialité : **Géographie, Aménagement, Environnement**

***La tierra se mueve : les transformations
de la propriété agricole dans une zone
aride, la province du Limarí (région de
Coquimbo, Chili)***

THÈSE dirigée par :

Mr Guillaume GIROIR

Professeur à l'Université d'Orléans

RAPPORTEURS :

Mr Bernard TALLET

Professeur à l'Université Paris 1

Mme Evelyne MESCLIER

Directeur de recherche IRD

JURY :

Mr Bernard TALLET

Professeur à l'Université Paris 1

Président du jury

Mr Guillaume GIROIR

Professeur à l'Université d'Orléans

Mr Pablo ALVAREZ

Professeur à l'Université de La Serena

Mme Evelyne MESCLIER

Directeur de recherche IRD

Mr Patrick LIVENAIS

Chargé de recherche IRD

Mme Yveline PONCET

Directeur de recherche IRD

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ
LABORATOIRE CEDETE

THÈSE présentée par :

Héctor REYES

soutenue le : **29 janvier 2009**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université d'Orléans**

Discipline/ Spécialité : **Géographie, Aménagement, Environnement**



THÈSE dirigée par :

Mr Guillaume GIROIR

Professeur à l'Université d'Orléans

RAPPORTEURS :

Mr Bernard TALLET

Professeur à l'Université Paris 1

Mme Evelyne MESCLIER

Directeur de recherche IRD

JURY :

Mr Bernard TALLET

Professeur à l'Université Paris 1

Président du jury

Mr Guillaume GIROIR

Professeur à l'Université d'Orléans

Mr Pablo ALVAREZ

Professeur à l'Université de La Serena

Mme Evelyne MESCLIER

Directeur de recherche IRD

Mr Patrick LIVENAI

Chargé de recherche IRD

Mme Yveline PONCET

Directeur de recherche IRD



Illustration de la page de titre

Fixation des tiges de la vigne à pisco sur les parrones, fils de fer de soutien horizontaux fixés à deux mètres de hauteur sur des poteaux de bois. Unión Campesina. Hiver 2002, S. Meriles.

Extrait de la carte des propriétés agricoles de la Province du Limarí

Remerciements

Ce travail a été réalisé grâce à la participation de l'Université de La Serena et des unités *Spatialisation des connaissances sur l'environnement* (US 140 Espace), *Dynamiques socio-environnementales et gouvernance des ressources* (UR 199) et du Programme *Jeune Equipe* de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Je voudrais remercier aussi tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, en me permettant d'accéder à un autre espace de réflexion et de connaissance.

*A ma famille
Mariela, Amparo et Raimundo*

Héctor REYES

***La tierra se mueve : les transformations de la propriété agricole
dans une zone aride,
la province du Limarí (Région de Coquimbo, Chili)***

Résumé

La terre agricole du Limarí change de mains, parfois très lentement, parfois très rapidement. La concentration de la propriété de la terre, initiée avec les *mercedes de tierra* faites par la couronne espagnole à partir du 16^{ème} siècle, ne sera interrompue que par la réforme agraire des années 1960. Le courant économique néolibéral confirmé avec force au Chili à partir de 1973, marque le début d'une nouvelle période de transformation de la propriété et de la production agropastorale qui se maintient actuellement. De nouveaux propriétaires et de nouvelles dynamiques économiques et sociales se développent dans le Limarí. Dans le contexte politique qui a mis en évidence le problème de paysans sans terre dans l'Amérique latine, l'accès à la terre agricole donne t'elle un meilleur accès à la croissance ? Le fait qu'un plus grand nombre

devienne propriétaire de la terre transforme-t-il la relation entre l'agriculteur, la terre et la production ? La relation entre l'accès à la terre, la production et le bien-être des agriculteurs les moins favorisés n'est pas homogène mais présente une vaste gamme de nuances. L'accès à l'eau, au financement, à l'information et à la formation sont tout aussi déterminants. L'avenir des propriétaires-agriculteurs actuels, et de ceux qui aspirent à le devenir, n'est pas tout tracé et dépend de facteurs devenus imprévisibles. A travers les données des recensements agro-pastoraux et les données fiscales, et à travers des exemples détaillés, ce travail aborde l'évolution de la structure foncière dans une province dont l'agriculture s'est développée de façon spectaculaire malgré ou grâce à l'aridité, malgré ou grâce au néolibéralisme.

Mots-clés : Agriculture, Aridité, Développement rural, Foncier, Géographie régionale, Irrigation, Structures agraires, Chili.

Disciplines: Géographie, Agronomie

Laboratoire d'Accueil : Unité Spatialisation des connaissances sur l'environnement, Unité Dynamiques socio-environnementales et gouvernance des ressources et Programme Jeune Equipe de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Contact : IRD, 5 rue du Carbone 45072-Orléans Cedex 2.
www.orleans.ird.fr

Héctor REYES

La tierra se mueve : transformaciones de la propiedad agrícola en una zona árida, la provincia de Limarí (Región de Coquimbo, Chile)

Resumen

La tierra agrícola del Limarí ha cambiado de manos, a veces muy lentamente, a veces muy rápidamente. La concentración de la propiedad de la tierra, iniciada con las *mercedes de tierra* hechas por la corona española a partir del siglo XVI, sólo será interrumpida por la reforma agraria de los años 1960. La corriente económica neoliberal confirmada con fuerza en Chile a partir de 1973, marca el inicio de un nuevo periodo de transformación de la propiedad y de la producción agropecuaria que se mantiene actualmente. Nuevos propietarios, nuevas dinámicas económicas y sociales se desarrollan en el Limarí. En el contexto político que ha puesto en evidencia el problema de los campesinos sin tierra en América Latina: ¿el acceso a la tierra agrícola otorga un mejor acceso al crecimiento? ¿El hecho que un mayor número se convierta en

propietario de la tierra transforma la relación entre el agricultor, la tierra y la producción?. La relación entre el acceso a la tierra, la producción y el bienestar de los agricultores menos favorecidos no es homogénea, sino llenas de matices. El acceso al agua, al financiamiento, a la información y a la formación son cada vez más determinantes. El avenir de los propietarios-productores actuales, y de los que aspiran a serlo, no está definido y depende de factores imprevisibles. A través de los datos de los censos agropecuarios y de los datos fiscales, y a través de ejemplos detallados, este trabajo aborda la evolución de la estructura de la propiedad en una provincia en la cual la agricultura se ha desarrollado de forma espectacular a pesar o gracias a la aridez, a pesar o gracias al neoliberalismo.

Palabras clave: Agricultura, Aridez, Desarrollo rural, Propiedad, Geografía regional, Riego, Estructuras agrarias, Chile

Disciplines: Geografía, Agronomía

Laboratorio de trabajo: Unidad *Espacialización de los conocimientos sobre el medio ambiente*, Unidad *Dinámicas socio-ambientales y gobernanza de los recursos*, y Programa Joven Equipo del Instituto de investigación para el desarrollo (IRD).

Contact : IRD, 5 rue du Carbone 45072-Orléans Cedex 2
www.orleans.ird.fr

TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i>	3
<i>Résumé</i>	5
<i>Resumen</i>	6
INTRODUCTION	13
1. La problématique	13
2. L’histoire de la thèse	14
3. La problématique de l’accès à la terre et à la production agricole et pastorale dans le contexte latino-américain	16
3.1 La redistribution de la terre et son rôle économique : la production agricole	21
3.2 L’accès à la terre en économie de marché	26
4. L’accès à la terre dans la Province du Limarí	30
5. La bibliographie existante	32
6. La méthode	34
6.1 Les échelles d’analyse	34
6.2 Données et bases de données exploitées	36
6.3 Sites Internet	38
6.4 Personnes ressources	40
6.5 Les enquêtes	42
6.6 Ce qui n’est pas traité	42
6.7 Vocabulaire	43
6.8 Annonce du plan	44

CHAPITRE 1

LE LIMARÍ : UN LIEU D'EXCEPTION	47
1. Géographie des contraintes à la production	53
1.1 Le climat	53
1.2 Les pentes	58
1.3 Les sols	60
2. La classification officielle d'aptitude des sols	61
3. Trois originalités	66
3.1 <i>Le Système Paloma</i>	66
3.2 Les communautés agricoles	70
3.3 Les espaces montagnards	77
4. Les systèmes de production agricoles et pastoraux du Limarí	78
4.1 La petite production familiale d'irrigation	81
4.2 L'agriculture moderne capitalisée	82
4.3 Les systèmes de production en milieu aride	86
5. Les cinq communes du Limarí	87
<i>Ovalle</i>	88
<i>Monte Patria</i>	89
<i>Combarbalá</i>	91
<i>Punitaqui</i>	92
<i>Río Hurtado</i>	94

CHAPITRE 2

LE PROCESSUS D'APPROPRIATION DE LA TERRE : UNE LONGUE HISTOIRE	99
1. Avant et après la Conquête : la constitution de la propriété du sol	100
2. Trois cents ans de « pouvoir foncier » : le <i>latifundio</i>	110
3. La construction de la petite et moyenne propriété et de la propriété communautaire	121
3.1 La petite propriété	121

3.2	La « moyenne propriété »	125
3.3	La propriété communautaire	126
4.	Une réforme agraire « tranquille »	129
4.1	La première étape : l'expropriation	134
4.2	Deuxième étape : l' <i>asentamiento</i>	141
4.3	Troisième étape non prévue : la contre-réforme agraire et la libéralisation économique, avant l'attribution définitive	145
4.3.1	Les limitations de l'accès à la terre <i>Des mesures d'exclusion et leurs suites</i>	146 147
4.3.2	La régularisation <i>Les conséquences des régularisations sur les asentamientos</i>	150 156
4.4	L'attribution définitive	157
CHAPITRE 3		
« LA TIERRA SE MUEVE » : COMMENT SE TRANSFERENT LES TERRES		165
1.	Un état des lieux du foncier dans le Limarí : quelques données statistiques	166
1.1	L'approche par les superficies (données du service des impôts, échelle de la Province, 2006)	166
1.2	L'approche par les propriétaires (échantillon <i>Jeai</i>)	169
2.	La terre bouge : les motifs de transferts	176
2.1	Conserver la valeur sociale de la terre	177
2.2	Augmenter la valeur potentielle de la terre	179
2.3	Tirer parti de l'accès à l'eau	181
2.4	Payer ses dettes	183
3.	Transférer et diviser la propriété	185
3.1	Quelques données sur les transferts de propriété, à partir de l'échantillon <i>Jeai</i>	185
3.2	La segmentation de la propriété : les règles	192
3.3	La segmentation de la propriété dans le Limarí	193
3.4	Une forme particulière de partition : le lotissement dit « d'agrément »	200
3.5	La division des parties communes des communautés agricoles	204

CHAPITRE 4

SIX ETUDES DE CAS	211
1. <i>Higueritas Unidas</i> : quand les contraintes hydrologiques se relativisent	213
<i>Les origines : un cas particulier de formation d'une communauté agricole</i>	214
<i>Les changements dans la composition interne de la communauté et leurs effets</i>	216
<i>La répartition de la terre : des aspirations contradictoires</i>	219
2. La disparition d'une communauté agricole : <i>Lagunillas Galleguillos del Valle</i>	227
3. <i>Unión Campesina</i> : le rôle des héritiers	234
<i>L'appropriation de la terre</i>	234
<i>L'itinéraire des transformations</i>	240
<i>Les successions et les partages : détails familiaux</i>	249
4. <i>San Antonio del Palqui</i> : « la perte de la terre »	254
<i>L'attribution individuelle de la terre et les difficultés de la mise en valeur</i>	255
<i>L'itinéraire de la vente des parcelles</i>	260
<i>La valeur de la terre agricole</i>	263
5. <i>Aguirre y Aguirre Limitada</i> : un grand propriétaire	266
<i>L'accumulation foncière</i>	267
<i>Production et aménagement territorial</i>	272
6. <i>Agronoble S.A.</i> : spéculation et habileté financière	273
<i>Le chemin vers la terre</i>	274
<i>La mise en valeur des sols : la conjonction du privé et du public</i>	279
<i>Les autres valeurs de la terre agricole</i>	280

CHAPITRE 5

LES EFFETS DU TRANSFERT DES TERRES	283
1. Le changement de structure foncière : concentration et morcellement	284

1.1	Une concentration de la propriété de la terre ?	285
1.2	Le morcellement	288
2.	Une meilleure valorisation de la terre	292
2.1	L'intérêt des petites superficies	293
2.2	L'intérêt des moyennes exploitations	295
2.3	Dichotomies et nuances	298
3.	De nouveaux paysages ruraux	299
3.1	Changement d'utilisation du sol	300
3.2	La fermeture des propriétés et les clôtures	305
3.3	Vers une homogénéisation des paysages	309
4.	Anciens modèles, nouveaux acteurs	310
4.1	Le rôle de l'Etat	310
4.2	Le rôle de la main d'œuvre et du coût du travail	313
4.3	Les communautés agricoles et les bénéficiaires de la réforme agraire	315
5.	Quelles perspectives pour les acteurs de la production ?	318
	CONCLUSION	323
	BIBLIOGRAPHIE	335
	LISTE DES CARTES	352
	LISTE DES FIGURES	353
	LISTE DES PHOTOS	355
	LISTE DES TABLEAUX	356
	SOMMAIRE	358

INTRODUCTION

Le titre de mon travail traduit et affiche son propos : la mobilité de la propriété foncière, qui se répercute sur la production agricole et pastorale. Depuis la conquête espagnole au 16^{ème} siècle, la terre *agricole* (ou qualifiée comme telle) est passée de mains en mains et les formes de production ont changé, à travers de multiples événements, parfois très lentement, parfois très rapidement. C'est sur ces changements, au cours de l'histoire puis tels qu'on peut les observer de nos jours, que porte mon travail.

1. La problématique

Cette thèse traite de l'accès à la terre agricole et du changement de propriétaire de la terre agricole. La question posée est la suivante : l'accès à la terre agricole donne-t-elle un meilleur accès à la croissance ? Le fait qu'un plus grand nombre devienne propriétaire de la terre transforme-t-il la relation entre l'agriculteur, la terre et la production ? Un plus grand nombre d'agriculteurs accède-t-il réellement à la terre et à la production agricole ? Cette question ne cesse d'être posée en Amérique latine, où on observe les effets des réformes agraires... ou leur absence ; au Chili, elle agite le monde politique de façon visible depuis presque un siècle. Elle a reçu des réponses politiques, réponses qui justement, ont été particulièrement mises en œuvre dans la province du Limarí. Le travail qui suit vise à montrer que le changement de propriétaire et/ou l'accès à la terre agricole donnent à l'agriculteur un meilleur accès à la production et à la croissance, mais que c'est loin d'être suffisant. En plus de la terre, il faut l'accès au capital, l'accès à la formation et l'accès à l'information. Tous les acteurs de l'agriculture peuvent-ils accéder à la terre et dans quelles conditions ? La réforme agraire qui a été faite dans la seconde moitié du siècle dernier, puis les injonctions productivistes de l'économie chilienne ont transformé la relation entre les agriculteurs-propriétaires et non propriétaires et la production, les transformations de cette dernière (technologies et cultures) influençant à leur tour la relation entre producteurs et propriété, au sens social et au sens foncier.

Notre travail vise à mettre en évidence ces relations et leurs transformations dans une région géographique aride, où l'agriculture « efficace » passe par l'artificialisation du milieu, et donc par l'investissement ; où l'économie libérale enjoint de rentabiliser au maximum l'espace et le capital en vue de l'agriculture efficace. Il vise aussi à attirer l'attention des instances de développement rural, publiques, privées, associatives, sur le fait que ces relations ne sont pas simples et sur le fait qu'on ne résout pas les problèmes ruraux par la seule technologie et la seule arrivée de capitaux : les approches par l'étude de la société, par les propriétaires et par ceux qui veulent être propriétaires, comme acteurs à part entière, autant que par « la propriété » comme outil de la production, sont celles qui doivent maintenant être pratiquées.

Ce travail ne prétend pas traiter de toutes les relations entre propriétaires, propriété et production : il prétend en montrer l'intérêt et la richesse, sachant que le sujet, même sur un territoire relativement restreint comme le Limarí, mérite des travaux approfondis, et sans aucun doute une réflexion pluridisciplinaire. Ceci n'est que l'amorce d'un champ de recherche où se rencontrent déjà géographes, agronomes, économistes, écologues, sociologues, juristes...

2. L'histoire de la thèse

Ce travail s'inscrit à la suite des travaux effectués par les équipes de chercheurs français et chiliens sur la Région de Coquimbo depuis environ 25 ans (ARCHILI II¹, projet Limarí², Programme Coquimbo³, ECOS C00H02⁴). A la lumière des résultats de ces recherches orientées vers les sujets de développement rural, de nouvelles questions scientifiques apparaissent sur les transformations économiques, sociales et environnementales dans cet espace aride : parmi ces questions, celles sur le changement de la propriété de la terre. Le sujet de cette thèse complète les thèmes du projet *Acteurs, processus et conséquences du développement de la gestion privée des droits d'eau dans le Chili aride* (Jeune Equipe

¹ *Fondements écologiques pour le développement de l'élevage et de l'agriculture en zones arides du Chili*. CEPE/CNRS Montpellier et Faculté d'Agronomie de l'Université du Chili, Santiago, 1983-1989.

² *Environnement et développement durable*, Orstom-Université du Chili, 1992-1996.

³ *Transformations des espaces ruraux et processus d'intégration régionale dans la 4^{ème} région du Chili*. IRD (LPED, UMR 151), Université du Chili, Université de La Serena, 1998-2002.

⁴ *Suivi de la désertification, connaissance des systèmes d'élevage caprin, gestion de la ressources en eau : trois aspects pour la définition d'une politique environnementale incluant la participation des populations dans la 4^{ème} Région du Chili*.

Associée à l'IRD, *JEAI*), 2006-2009, dont l'objectif est d'étudier les transformations de la gestion des ressources hydriques en zone aride, ainsi que ses implications sociales et ses conséquences économiques, technico-productives et d'accès aux moyens de la production agricole, dans le contexte du modèle de développement économique et politique néolibéral chilien. Par ailleurs, cette thèse s'inscrit dans les objectifs scientifiques et la mission institutionnelle de développement régional de l'Université de La Serena, à laquelle j'appartiens et qui m'a accordé une bourse de recherche de trois ans pour la réaliser.

Plusieurs facteurs ont guidé notre choix sur la province du Limarí comme terrain d'étude. Tout d'abord parce que c'est une zone aride et montagneuse à densité de population plutôt élevée⁵ dont les indicateurs économiques et technologiques évoluent très rapidement : en cela la province est exceptionnelle au Chili (et même dans toute la sous-région) et c'est dans ce contexte exceptionnel que de multiples travaux d'économie rurale ont été menés, volontairement. Or, ces travaux ont été le plus souvent technicistes et pragmatiques, destinés à améliorer les performances et les indicateurs de croissance, sans préoccupations réellement scientifiques (sauf quelques exceptions étrangères précisément) jusqu'au début des années 2000. C'est une recherche scientifique en partenariat (avec la France et l'Allemagne) plus qu'une recherche purement chilienne qui a publié sur les relations entre les sociétés et leur environnement à l'échelle d'un territoire cohérent. Mon travail s'inscrit dans cette double ligne : poursuivre une recherche critique sur un territoire dont le développement est cité comme un modèle, et m'inscrire dans un contexte « société-environnement » encore relativement peu abordé sur un terrain chilien.

La province dispose de quelques éléments climatiques très favorables à une production agricole spécialisée : températures et ensoleillement, agriculture fruitière de type méditerranéen. Cette production est recherchée, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation. C'est dans le Limarí que se situe plus de la moitié de la superficie cultivée de toute la région de Coquimbo. Dans certaines productions (raisin, clémentine, piment, artichaut, fromage de chèvre) le Limarí est le producteur le plus important du pays. Pour atteindre ces résultats, les producteurs ont appliqué des techniques et des technologies de pointe et pratiqué des aménagements coûteux : l'artificialisation du milieu naturel singularise l'agriculture du Limarí en même temps qu'elle crée une différence – une

⁵ 11 habitants au km², 117 habitants au km² cultivé, les superficies cultivées représentant 10 % de la superficie totale de la province.

inégalité – spectaculaire entre les espaces géographiques concernés par les révolutions agricoles successives et ceux qui ne le sont pas.

A cause d'une pluviométrie qui ne dépasse pas les 120 mm de précipitation annuelle (précipitation essentiellement hivernale), les agriculteurs du Limarí ont développé et maintenu leur agriculture irriguée dans les vallées et sur les basses pentes à partir de systèmes sociaux, juridiques, économiques et techniques complexes qui permettent de partager l'eau. A côté des espaces irrigués, les espaces arides, en pente et altitude, sont productifs eux aussi : élevage caprin et minerais de haute valeur (cuivre et or).

Pour ces raisons, et parce qu'on y rencontre une grande variété de situations sociales et économiques, le Limarí est considéré comme un excellent observatoire sur les applications de l'économie de marché et du libéralisme économique au développement rural. Dans le Limarí, et dans la région de Coquimbo en général, il y a très peu des travaux scientifiques sur la propriété agricole. La recherche scientifique (agronomique et économique) a plutôt concentré ses efforts au niveau des aspects techniques de la production. Mais, les aspects sociaux de l'agriculture et du développement rural n'ont pas été abordés de façon approfondie et très peu au niveau de l'exploitation et de la propriété familiale.

3. La problématique de l'accès à la terre et à la production agricole et pastorale dans le contexte latino-américain

Dans cette étude, nous allons nous intéresser essentiellement à la propriété de la terre agricole, celle qui peut être et qui est exploitée pour l'agriculture et l'élevage : la sylviculture est absente ici. « *Tout au long de l'histoire, la terre a été considérée comme une source de richesse, d'amélioration de la position sociale et de pouvoir, base de l'habitat, de l'alimentation et des activités économiques, la source la plus importante d'opportunités d'emploi dans les zones rurales et une ressource de plus en plus rare dans les noyaux urbains* » (FAO, 2003a : 5). La terre n'est pas seulement un facteur de production, elle a aussi une grande importance en termes culturels, religieux et juridiques. Dans les zones rurales, l'intégration ou l'exclusion sociale dépendent souvent du statut des personnes par rapport à la terre. Pendant longtemps, dans les démocraties occidentales, les possibilités de participer politiquement à la prise de décision et à la construction du présent

et du futur furent limitées aux seuls propriétaires terriens. L'accès à la terre est un élément qui affecte le pouvoir de décision familial, communautaire et national.

« *L'accès à la terre* », c'est-à-dire à une superficie de sol exploitable, est une expression utilisée pour désigner l'accès aux droits d'exploiter sur l'espace correspondant (FAO, 2003c), afin « de l'utiliser, d'en jouir et d'en disposer ». Ces droits peuvent présenter des caractères multiples et plusieurs droits exister simultanément sur un même espace.

Par ailleurs, l'accès à la terre est une thématique complexe revêtant de multiples dimensions, lesquelles, dans une acception large, s'ajustent aux trois dimensions du développement durable : le social, l'économique et l'environnemental. Une distribution équitable des ressources en terre favorise le développement rural, dès lors que celui-ci constitue l'une des stratégies d'amélioration des conditions de vie des populations rurales défavorisées et requiert la participation de tous les acteurs du territoire.

La question de *l'accès à la terre* est présente depuis longtemps dans les discussions scientifiques, politiques et sociales en Amérique latine et aux Caraïbes⁶. Sa formulation classique, celle de *l'accès à la terre des paysans pauvres*, est toujours un sujet d'intérêt en termes économiques et politiques, la croissance économique n'ayant pas permis d'en finir avec les inégalités qui caractérisent la supra-région depuis longtemps (Carter, 2003). De nombreux pays y présentent une distribution de la terre très inégalitaire et un niveau de pauvreté élevé (Vogelgesang, 2000). Au siècle dernier, jusqu'aux environs de la décennie 1980, une série de réformes agraires a été mise en œuvre dans le but de transformer fondamentalement la structure sociale en milieu rural à travers une amélioration de la production et la modernisation de l'agriculture, et de réduire ainsi la pauvreté rurale. Dans ce contexte, l'accès à la terre et sa régularisation, outre quelques autres actions, furent les principaux enjeux des politiques de développement agricole. Les résultats furent variés mais l'un d'eux est à mettre en relief : il y eut en effet un changement de structure de la propriété et de l'usage du sol dans la majorité des pays dans lesquels les processus de réforme agraire furent menés, bien que certains de ces changements n'aient pas été considérables et que des retours vers la concentration de la propriété de la terre se soient produits. Ceci a impliqué que la pauvreté rurale n'a pas été résolue dans la majorité des

⁶ Nous qualifions ici de supra-région ce vaste ensemble géographique et culturel.

pays de la région. Pour citer l'exemple du Chili, bien que le pays ait progressé, 12 % de la population rurale reste qualifiée de « en situation de pauvreté » en 2006 (MIDEPLAN, 2007).

Actuellement, les politiques agricoles et foncières dans la supra-région cherchent à moderniser l'agriculture, mais puisque la participation des Etats se réduit, cette transformation est considérée comme devant se produire par le marché. Cela signifie que la mesure « classiquement » appliquée par les Etats pour la redistribution de la terre, la réforme agraire impulsée par l'État, n'est plus à l'ordre du jour des politiques de nombreux pays.

Cependant, d'après la FAO (2006), de nombreux pays manifestent un regain d'intérêt pour les différents modes d'accès aux ressources productives et naturelles dans le cadre de possibles réformes territoriales, que ce soit dans le contexte de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté dans le monde ou encore de la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des populations. A partir de ce constat, plusieurs organismes internationaux, particulièrement ceux qui forment le groupe de développement rural en Amérique latine et caraïbe (Banque Mondiale, BID, FIDA, FAO, IICA, CEPAL, USAID, GTZ), la coalition internationale pour l'accès à la terre ainsi que diverses ONG, ont commencé, à la fin des années 1990, à promouvoir un débat autour de l'accès à la terre comme mécanisme d'amélioration de la situation des populations rurales : améliorer l'accès des pauvres aux actifs productifs (entre autres terre, eau et capital), et sociales (l'éducation et l'information). Or dans le cas de la terre, les formes d'accès ne font pas consensus. Pour les uns, il faut favoriser la formation de marchés de la terre ; pour d'autres au contraire le mécanisme de libéralisation du marché de la terre n'est pas la panacée pour résoudre les problèmes de pauvreté et la stagnation de l'agriculture (Van Dam, 1999 ; Melmed-Sanjak et Lastarria-Cornhiel, 1998). Ceci dit, la transformation actuelle des structures foncières impulsée par la Banque Mondiale a pour principal objectif la libéralisation des marchés fonciers, même si certaines mesures sont orientées vers la résolution du problème social que constituent les paysans sans terre (Mesclier, 2006a).

L'intérêt actuel pour les problématiques de l'accès à la terre peut être illustré par l'exemple de la structure et de la mission de la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre. Cette instance a été mise en place par les Nations Unies, avec la Banque Mondiale et la

Commission Européenne et des organisations de la société civile et des gouvernements. La mission de la Coalition est d'augmenter la sécurité de l'accès à la terre et aux ressources productives pour les femmes et les hommes pauvres, et de créer des ouvertures pour leur participation directe dans la prise de décision, à tous les niveaux, sur les thèmes liés à la terre. Depuis 1995, cette *coalition* a travaillé pour mettre en valeur l'importance de l'accès à la terre à partir d'une approche intégrée pour le développement, dans le but de créer un consensus sur les politiques relatives à la terre.

Du 7 au 10 mars 2006, s'est tenue à Porto Alegre au Brésil, la *Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural*, convoquée par la FAO dans le contexte des actions visant à remplir les accords établis lors du *Sommet mondial sur l'alimentation de 1996*, du *Sommet mondial sur l'alimentation : cinq ans après*, du *Sommet mondial sur le développement durable* et des *Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)*. Le Comité organisateur considérait que cette conférence contribuerait à ce que les gouvernements nationaux et la communauté internationale appuieraient les processus de réforme agraire et de développement rural en cours, et qu'ils assureraient les droits d'accès à la terre et aux autres ressources naturelles pour les pauvres. La conférence appuyait directement les Objectifs du Millénaire (ODM), principalement l'ODM-1 (éradiquer l'extrême pauvreté et la faim), l'ODM-3 (promouvoir l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes), l'ODM-7 (assurer un environnement durable) et l'ODM-8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

Certains points de la déclaration finale de cette conférence méritent d'être rappelés :

- « *Nous reconnaissons que l'insécurité alimentaire, la faim et la pauvreté rurale sont généralement le résultat du déséquilibre qui caractérise le processus actuel de développement, qui empêche un accès plus large à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles et autres biens, de manière soutenable* ».
- « *Nous réaffirmons que l'accès plus large, sûr et soutenable à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles en relation avec les moyens de vie des populations rurales - particulièrement, entre autres, les femmes, les groupes indigènes, marginalisés et vulnérables - sont fondamentaux pour l'éradication de la faim et de la pauvreté,*

contribue au développement durable et devrait de ce fait être partie intégrante des politiques nationales » (FAO, 2006).

Cette déclaration, qui a été signée le 10 mars 2006 par les 92 pays présents, met en relief la sécurisation de l'accès à la terre, considérée comme l'un des mécanismes fondamentaux pour réduire la pauvreté dans le monde. On voit immédiatement que l'application de cette déclaration implique que des décisions politiques soient prises au niveau des Etats (« que faire et comment le faire ? »), dans des contextes où la propriété foncière contribue très fortement à la structuration du pouvoir politique.

Les tendances actuelles dans les processus d'accès à la terre sont en train d'induire une forme de tenure centrée sur la propriété privée individuelle, ce qui génère une forte pression sur le système de propriété collective et de la propriété de l'Etat. Selon Ostrom (1998), cette vision se base sur des théories qui considèrent que la propriété privée est la forme la plus étendue et la plus efficace des droits de propriété et ce, pour tous les types d'activité économique. Cependant, il a été montré (Ostrom, 1998) que les systèmes de propriété et d'usage communautaires permettent un usage efficace de la terre et qu'ils sont capables de générer une gestion adéquate des ressources. Ce n'est pas une coïncidence si les principaux changements devant le processus de libéralisation qui a suivi les réformes agraires latino- américaines, a consisté en la remise de propriétés avec des titres individuels, c'est-à-dire à assurer la propriété privée de la terre. Dans la logique économique libérale, la « *sécurisation* » de la propriété de la terre devait permettre une agriculture plus efficace, car le producteur serait encouragé à investir sur ses propres terres et à réaliser des transferts de marché (Mesclier, 2006b).

La relation de causalité entre accès à la terre et pauvreté n'apparaît pas simple. Depuis le début du 20^{ème} siècle, plusieurs tendances sont observées dans les zones rurales : une intégration économique plus importante et la libéralisation du commerce ; une nouvelle conception du rôle de l'Etat ; la prise de conscience des problèmes liés à l'environnement, au genre et aux ethnies (Echeverría, 1998 ; Echeverría, 2000). Ces tendances vont dans le sens de l'idée selon laquelle l'accès à la terre en soi ne garantit pas la résolution des problèmes de pauvreté et de marginalisation, comme l'ont démontré les expériences de réforme agraire en Amérique latine et caraïbe. Arriver à un meilleur accès à la terre est un élément clé dans les stratégies de développement rural, mais ce n'est ni un aspect

indépendant ni l'unique voie pour promouvoir le développement des territoires ruraux. Il faut, en plus, une meilleure compétitivité dans les marchés des produits, une rémunération du travail supérieure aux coûts d'opportunité, des aliments pour l'autoconsommation produits moins chers que ceux achetés sur le marché, un accès aux marchés financiers, un accès au crédit (BID, 2002).

3.1 La redistribution de la terre et son rôle économique : la production agricole

Les liens entre une production agropastorale insuffisante, qui engendre la pauvreté, et l'absence d'accès à la terre apparaissent très tôt dans le Nouveau Monde. Dès la conquête espagnole et pendant des siècles, la structure de la propriété de la terre a été marquée par la coexistence de la grande propriété terrienne et de la petite propriété paysanne, souvent de subsistance (Bengoa, 1990 ; Galeano, 1985). Les relations de pouvoir et de dépendance se sont succédées simultanément avec l'accumulation de la richesse par les propriétaires terriens et l'accentuation de la pauvreté pour les paysans. Cependant, ce n'est qu'à partir du 20^{ème} siècle, avec la révolution mexicaine (1910) et son action de réforme agraire, que des actions concrètes ont été menées pour corriger les inégalités dénoncées jusqu'alors. La réforme agraire impulsée par les Etats sera considéré comme le processus le plus important pour la redistribution et l'accès à la terre en direction de la population rurale latino-américaine. En ayant recours aux confiscations et à l'achat prioritaire, ces réformes ont modifié peu à peu les structures de propriété et de tenure de la terre (Herrera *et al.*, 1997).

Les facteurs qui engendrèrent un contexte favorable à cette transformation furent nombreux : l'appui d'un large éventail de forces politiques et économiques, qui allait des marxistes aux démocrates chrétiens en passant par les nationalistes ; le rôle des Etats-Unis, grande puissance dominant la supra-région ; la pression de la population paysanne, devenue mieux organisée et plus visible ; la reconnaissance du lien entre la pauvreté paysanne, le manque de terres et les obstacles à l'industrialisation⁷ ; et enfin le fait que le système de *latifundio* traditionnel conduisait à la sous-exploitation de la terre et de la main d'œuvre. Que ce soit pour faciliter une économie capitaliste de marché ou pour passer à

⁷ Pendant la première moitié du 20^{ème} siècle, l'industrialisation du pays était considérée comme la solution pour sortir du sous-développement. Cependant, elle ne pouvait pas se produire sans accroître le marché intérieur. Or pour agrandir ce marché, la marginalité économique d'une part importante de la population rurale devait être réduite, puisque la pauvreté et les bas revenus l'empêchaient de participer à ce marché.

une agriculture socialiste, le vieux modèle du *latifundio* devait disparaître (Chonchol, 1994).

La majeure partie des réformes eut lieu entre les années 1950 et le milieu des années 1970. Après le succès de la révolution cubaine, les Etats-Unis lancèrent leur politique d'*alliance pour le progrès* lors de la *Conférence de Punta del Este* (Uruguay) en 1961, politique qui devait durer jusqu'en 1970. Le processus de transformations ayant un objectif clairement politique, destiné à contrecarrer l'influence de la révolution cubaine et à appuyer des mesures réformistes, fut initié avec un programme d'aide économique et sociale pour l'Amérique latine. Cette politique liait l'appui économique et financier des Etats-Unis à la réalisation de changements structurels, parmi lesquels les réformes agraire et fiscale sont les plus notables. D'autres mesures concernèrent le libre commerce entre les pays latino-américains, la modernisation des infrastructures de communication, l'accès au logement, l'amélioration des conditions sanitaires afin d'augmenter l'espérance de vie, un meilleur accès à l'éducation et l'éradication de l'analphabétisme, la stabilité des prix, le contrôle de l'inflation et la coopération monétaire.

Cependant, les critiques faites à la réforme agraire concernèrent le fait que le processus n'améliorait pas substantiellement la distribution de la terre. Sur le plan économique, il ne réussit pas à résoudre deux problèmes : la modernisation de l'agriculture (sous forme d'augmentation du PIB agricole) et l'éradication de la pauvreté de la population rurale. De plus, l'assignation des terres n'avait pas été accompagnée de mesures complémentaires telles qu'assistances techniques, crédits, accès aux marchés pour assurer la production. Il convient de pondérer en partie ces critiques en fonction des résultats propres à chaque pays. Plusieurs d'entre eux, qui ont conduit des réformes agraires, présentent aujourd'hui une régression de l'équité dans la distribution de la terre, faute d'avoir pu mener les réformes telles qu'elles avaient été conçues : les changements des modèles économiques et la modernisation de l'agriculture sont les raisons évoquées.

Une étude réalisée dans 10 pays latino-américains en 1996 sur une période variant de 10 à 29 ans montre qu'à l'exception de la Bolivie, du Mexique et du Pérou, la concentration de la terre n'a pas varié (Van Dam, 1999). Herrera (2006), citant diverses sources allant de 1990 à 1992, signale l'existence d'une grande inégalité. Pour 85 % des pays, les

coefficients de Gini⁸ sont supérieurs à 0,6 et parmi ces pays on trouve les économies les plus importantes de la supra-région comme celles du Brésil et de l'Argentine avec 0,7. Le Chili, à cette époque, a un coefficient de 0,65. La Guyana, le Mexique, le Salvador et la Bolivie se situent entre 0,5 et 0,6. Ces valeurs sont liées au fait que la majorité des ménages ruraux pauvres ont un accès très limité à la terre. Berdegú *et al.* (2001), cités par la BID (2002), estiment qu'en Amérique latine et caraïbe, les petits producteurs agricoles représentent les deux tiers des pauvres ruraux, alors que le tiers restant correspond à des personnes sans accès à la terre comme moyen de production⁹ et à des groupes indigènes, qui ont des modes d'accès à la terre nuls ou spécifiques.

Il est évident qu'en Amérique latine, avec un potentiel de ressources naturelles élevé, une population rurale et des niveaux de pauvreté importants, l'agriculture est vue comme une option permettant de générer des revenus (par la production et la création d'emplois), de production d'aliments, de maintien de la population rurale et de création de services environnementaux. Les actions visant à améliorer l'accès à la propriété de la terre pour les producteurs pauvres ruraux, doivent alors faire partie des politiques qui cherchent à améliorer les actifs productifs (Ocampo, 2001). L'accès à la terre, pris comme principe, favorise la génération de revenus pour les producteurs et rend moins fragile un modèle économique qui dépend fortement de la contingence internationale en étant centré sur les exportations agroalimentaires. L'accès à la terre agricole, en plus de l'accès à la production, génère d'autres possibilités de bien être et de sécurité économique : construire une habitation, louer l'espace, protéger les ressources naturelles, réaliser un capital en vendant. Les territoires ruraux capables de créer des opportunités pour leur population favorisent un développement rural plus durable.

En Amérique latine et caraïbe, le secteur agricole représentait en 2001 près de 7,5 % du PIB, ce qui est bas comparativement à d'autres secteurs de l'économie. Cependant, son rôle social et économique dans les zones rurales ne peut être méconnu ni dévalorisé : bien que l'agriculture de nombreux pays se soit modernisée, elle reste encore une activité qui n'exige pas une grande qualification de sa main d'œuvre (ce qui n'est pas positif non plus).

⁸ Le coefficient de Gini est un nombre compris entre 0 et 1, où 0 correspond à l'égalité parfaite (tous ont les mêmes revenus) et 1 correspond à l'inégalité parfaite (une personne a tous les revenus et les autres rien). En général, ce coefficient est utilisé pour mesurer l'inégalité dans les revenus mais il peut être utilisé pour mesurer n'importe quelle distribution inégale.

⁹ Les « populations rurales sans terre » ne travaillent pas dans l'agriculture à leur propre compte mais peuvent travailler comme salariés agricoles, sous d'autres formes de rémunération ou dans d'autres types d'activités.

L'agriculture est une activité productrice hautement demandeuse en main d'œuvre qui permet l'accès au monde du travail et aux revenus monétaires à beaucoup de personnes n'ayant pas de formation ni de qualification. Le pourcentage de la population de producteurs indépendants dans l'agriculture va de 83,0 % en Bolivie et 61,9 % au Pérou, à 12,3 % au Costa Rica et 24,3 % au Chili (Dirven, 2004). Parallèlement à ces chiffres, nous devons tenir compte du volume de la population salariée, temporaire ou permanente, liée à l'agriculture. D'autre part, nous savons que cette activité en tant que partie d'un système plus complexe, participe d'une série d'enchaînements productifs en jouant un rôle clé. A titre de référence, au Chili le PIB agricole de la décennie 1990-2000 s'est maintenu autour de 6 %, mais en y ajoutant tous les autres secteurs liés à l'agriculture (ou avec lesquels l'agriculture est liée comme les transports, les services financiers, les assurances, etc.), le PIB agricole atteint 25 %.

Si, dans le contexte global de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'agriculture participe à hauteur de 7,5 % au Produit Intérieur Brut, le pourcentage moyen pour tous les pays s'élève à 13 %. Malgré la distance entre les extrêmes (les participations les plus basses sont celles de Trinidad et Tobago avec 1,3 % et le Mexique avec 4,3 % ; les plus hautes sont celles de la Guyana avec 46,2 % et du Nicaragua avec 36,6 %), dans 15 pays des 32 que compte l'Amérique latine et les Caraïbes (47 %), l'agriculture participe pour plus de 10 % à la richesse ; dans 34 % d'entre eux sa participation oscille entre 5 et 10 % ; et dans 13 %, elle est inférieure à 5 %. L'agriculture reste une source de production de richesses, malgré la baisse de sa contribution au PIB au fil des années. Nous devons nous rendre compte que cela n'est pas synonyme d'une production moindre mais parce que comparativement la valeur des biens agroalimentaires est moindre que celle des biens et services créés par d'autres secteurs de l'activité économique. La compétitivité de l'agriculture et son rôle dans l'économie, sont étroitement liés avec l'ouverture commerciale qui a été opérée par un bon nombre de pays, et qui s'exprime dans les exportations d'origine agropastorale. Dans la mesure où la valeur de ces exportations acquière une plus grande importance, l'apport de l'agriculture au Produit Intérieur Brut se fait également plus notable. L'Argentine, l'Uruguay et le Chili sont quelques exceptions.

3.2 L'accès à la terre en économie de marché

A partir des années 1990, la bibliographie latino-américaine sur l'accès à la terre abonde en ce qui concerne les références aux marchés de terres, que ce soit à l'achat ou à la location (Carrera, 1999; Tejo, 2003; Vogelgesang, 2000). Une part importante de cette documentation est générée par les organismes de financement (Banque mondiale, BID) et par les organismes internationaux tels que la FAO ou la CEPAL. La création et le perfectionnement des systèmes d'information sur les terres (cadastres et registres), la dérogation aux dispositions légales qui interdisent la vente de terres provenant de la réforme agraire (comme dans le cas du Chili) et des programmes d'octroi de titres de propriété (sécurisation de la tenure et des droits de propriété) tendent à créer les bases du fonctionnement des marchés de terre. L'idée sous-jacente est que le dessein ancien de l'accès à la terre pour les paysans ne sera plus accompli par les réformes politiques mais à travers le marché.

La terre, cependant, est une réserve de valeur, un actif immobilisé et un facteur de production, ce qui rend le marché « imparfait » et segmenté, avec de coûts de transaction élevés et en grande mesure fixes (Soto, 2005). La création de marchés de la terre comme mécanisme de démocratisation de l'accès à la terre ne peut, par conséquent, être valable en dehors d'une construction sociale basée sur les principes d'équité, ce qui rend la situation encore plus complexe.

Les marchés de terre sont considérés comme l'alternative aux réformes agraires. D'après Van Dam (1999), trois principaux courants de pensée existent quant au rôle du marché dans la distribution ou l'assignation de la terre. Le premier, considère le marché comme un outil qui permettra aussi bien la redistribution de la terre (en faveur du paysannat) qu'une meilleure efficacité productive, octroyant à l'Etat le rôle de promouvoir des instruments et/ou des politiques complémentaires (élimination des barrières économiques et politiques et développement rural, entre autres). Un deuxième courant, retrouvé fréquemment dans les documents de la Banque mondiale, considère que le rôle de l'Etat est de lever toutes les restrictions qui empêchent le développement d'un marché transparent et efficace. L'objectif primordial serait de créer la sécurisation des droits de propriété et de mettre en place des mécanismes de location et/ou de vente des terres. Ce courant questionne également les formes communautaires de tenure de la terre, ce qui renforce l'idée qu'il est

nécessaire de reconnaître et de développer les droits individuels. Le troisième courant de pensée critique les deux autres en signalant que le marché n'a pas permis de résoudre le problème de la redistribution et de l'accès à la terre et qu'au contraire, il a augmenté l'inégalité et la concentration de la propriété. D'une part les paysans ne disposent pas de ressources nécessaires à l'achat de terres. D'autre part, les programmes d'octroi de titres de propriété qui ont donné une plus grande sécurité aux détenteurs des droits de propriété, ont encouragé les investisseurs nationaux et étrangers à acheter des terres, ce qui en même temps a entraîné l'augmentation des prix. Groppo (1997) considère, de plus, que ce phénomène a obéi à des raisons politiques liées à la logique néolibérale et au manque d'autres propositions.

Dans le programme de travail initié par la FAO en 1992 (Herrera, 1996b) dans six pays latino-américains¹⁰, pour connaître le fonctionnement des marchés de terres ruraux entre petits et moyens producteurs, et l'effet des politiques de libéralisation et de privatisation sur l'accès et la distribution de la terre, il a été démontré que les paysans ont subi la « perte » dans le contrôle et l'accès à la terre du fait de l'élimination des mécanismes de protection, de la concurrence inégale sur les marchés, du manque d'appui, d'assistance technique et d'accès au crédit (pour l'achat de terre), et de l'augmentation des prix de la terre. Cette étude a démontré que dans le cas du Chili, les politiques appliquées pendant la crise qu'a connue l'agriculture en 1983, poussèrent 57 % des bénéficiaires de la Réforme agraire à vendre leurs terres. La disponibilité du capital de travail, l'expérience et les connaissances en agriculture et l'accès au financement et/ou à l'assistance technique des ONG, furent les principales raisons qui ont permis aux paysans qui ne vendirent pas leurs terres, de pouvoir les conserver. La demande pour les terres a surtout été le fait du secteur de l'agriculture moderne entrepreneuriale liée aux cultures d'exportation.

Fuenzalida (2004) dans une analyse de la situation chilienne, estime que l'impact de la déprotection des parcelles de la réforme agraire, en 1980, a été immédiat : 53,3 % des ventes sont enregistrées entre 1980 et 1981. De plus, on estime que 21,8% des parcelles assignées restent aux mains de leurs propriétaires ou de leurs familles. Pour le gouvernement militaire chilien, la conclusion selon laquelle les petits agriculteurs sont par

¹⁰ La Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Chili, le Mexique et le Honduras sont des pays dans lesquels ont été appliquées des lois agraires qui proposent les marchés de terres comme stratégies pour le développement de leurs agricultures et pour l'accès à la terre.

essence moins efficaces que les grands agriculteurs, a marqué l'élaboration des politiques visant le secteur (Jaruis, 1985; cité par Echenique, 1991). Entre 1973 et 1983, le groupe des propriétaires de parcelles issues de la réforme, a été l'objet d'une stratégie visant à les obliger à entrer en compétition - dans des conditions défavorables - sur le marché, accélérant ainsi la sélection « des plus aptes ». Cette stratégie coïncide, bien sûr, avec le point de vue de la Banque Mondiale, qui défend l'idée selon laquelle les agriculteurs ou producteurs les plus efficaces pourraient agrandir leurs exploitations alors que les moins efficaces devraient les vendre et se reconvertir vers d'autres activités (Deininger, 2003). Mais vers quelles activités et dans quel espace? Cette question reste sans réponse: sa dimension politique et sociale lui octroie un intérêt particulier mais en même temps sa complexité.

L'hétérogénéité de la production des exploitations agricoles, le rôle de l'incertitude dans la prise de décisions et l'effet des différentes politiques du gouvernement, sont des points importants pour comprendre l'évolution, le mode de fonctionnement et les niveaux d'efficacité des marchés de terres. Les études réalisées dans ce sens sont cependant rares alors que celles de type sociologique et empirique abondent (Soto, 2005). Ceci explique en partie les doutes et les critiques quant à l'impact réel du marché des terres comme outil central du processus de distribution des terres. En général, pour les entreprises, la terre est certes un facteur de production mais l'on sait que dans les systèmes d'agriculture paysanne et chez les populations indigènes, la terre a d'autres représentations. La valeur économique n'en est qu'une composante, et pas toujours la plus importante.

Même si Echeverría (2000) fait remarquer qu'en Amérique latine et caraïbe, il y a de l'espace disponible pour des réformes re-distributives parce que l'Etat possède encore des terres, nous pensons que dans le cas particulier du Chili, cela n'est pas applicable, à l'exception de quelques régions du Sud du pays, étant donné que la proportion de terres appartenant à l'Etat est infime par rapport à l'ensemble des terres. De plus, même les terres frontalières échappent à l'Etat. En termes de « *politiques de terres* », le Chili n'a que le fonds des terres et des eaux indigènes (*Fondo de Tierras y Aguas Indígenas*) créé par la corporation nationale du développement indigène (CONADI : *Corporación Nacional de Desarrollo Indígena*). Le but de ce fonds est de « *répondre aux demandes de terres et d'eau des personnes et communautés indigènes et permettre la reconnaissance de la terre comme base de la culture des peuples natifs de notre pays* ». En revanche, le

gouvernement chilien a créé un programme de régularisation de la propriété (agricole et non agricole) par le biais du ministère de biens-fonds (*Ministerio de Bienes Nacionales*), dont le but est de formaliser la propriété de manière à en assurer la sécurité et en même temps de meilleures conditions pour le développement. En définitive, le programme suit la ligne qui est imposée quant à la création de conditions favorables au bon fonctionnement du marché.

La modernisation conservatrice (capitaliste) de l'agriculture impulsée quasi simultanément dans la supra-région à partir des années 1970, a contribué à générer ce qui a été appelé le complexe agro-alimentaire, qui s'est substitué à l'ancien complexe *latifundio-minifundio* (Chonchol, 1994). Cette modernisation fut l'un des objectifs des politiques économiques d'ajustement structurel néolibérales, et la libéralisation du marché des terres a été un des principaux mécanismes qui ont favorisé cette modernisation. Cependant, dans le cas du Chili, quelques unes des études existantes affirment qu'il n'est pas possible d'attribuer entièrement l'évolution agropastorale au fonctionnement des marchés de terres. Mais sans les changements produits par la disparition du latifundio et l'ouverture de l'accès à la terre à de nouveaux agents modernisateurs tels que de jeunes agriculteurs, des professionnels, des industriels, des commerçants, entre autres, les conditions qui ont permis une amélioration des indicateurs économiques de l'agriculture n'auraient pas existé, conditions qui ont favorisé principalement le secteur de l'agriculture d'exportation (Herrera, 1996a).

L'accès par la voie du marché présente des limitations importantes pour la population rurale qui ne peut compter sur des ressources économiques ou financières et qui de ce fait, ne peut s'insérer dans le « cercle vertueux » de l'agriculture de haute valeur (celle d'exportation). En résumé, l'ouverture des marchés agricoles n'a pas eu les résultats escomptés du fait de l'existence d'imperfections dans le marché et des caractéristiques propres aux petits agriculteurs (absence de liquidités et de capital, autoconsommation, bas niveau de capital humain, entre autres). Les gains que la globalisation peut générer en termes de valeur ajoutée ne sont pas distribués de façon équitable. Au contraire, la libéralisation a exclu l'agriculture traditionnelle et d'autosubsistance, là où se localisent les ménages les plus pauvres (Boucher et Salas, 2004).

La réorganisation de l'espace rural issue des réformes libérales qui ont affecté la ressource terre met en évidence les effets que celles-ci génèrent : «...le problème de la terre touche

celui de l'identité et de l'organisation sociale, comme celui de la distribution des richesses » (Mesclier, 2006b: 162).

4. L'accès à la terre dans la Province du Limarí

Le processus d'appropriation de la terre dans la province du Limarí, qui commença à proprement parler à l'arrivée des Espagnols en 1541, s'effectua avec la dotation par le roi d'Espagne de terres exploitables d'étendues variables aux serviteurs de la Couronne, notamment aux soldats et aux officiers. Au milieu du 20^{ème} siècle, et un peu plus de quatre siècles après la conquête, la structure de la propriété était devenue très contrastée : une grande propriété, plus ou moins productive, conservatrice, étroitement liée au pouvoir politique et à un pouvoir économique assez peu fondé sur l'agriculture ; et une petite propriété morcelée et appauvrie, qui manquait de moyens pour se développer. C'est dans ces conditions que la réforme agraire fut légalement mise en place en 1962. A travers des procédures démocratiques et pacifiques, comme il y en eut peu en Amérique Latine, la terre fut redistribuée entre des cultivateurs-paysans, qui continuèrent à cultiver avec un nouveau statut : celui de propriétaires.

A partir de ce moment, il y a donc plus de quarante ans, commença dans le Limarí une série de transformations physiques et socio-économiques, qui se poursuivent actuellement. L'achèvement et la mise en service du système intégré d'irrigation « La Paloma » (à partir de 1972), le premier et le seul de cette importance au Chili, puis l'application du code de l'eau de 1981, transformèrent les relations entre la terre (comme superficie productive et lieu des décisions d'un producteur) et l'eau (auparavant liée à la terre et désormais dissociée). Le but recherché était entre autres de dynamiser l'agriculture à partir d'une sélection « *naturelle* » des agriculteurs, les moins capables (en termes de productivité) étant destinés à disparaître. Ce raisonnement économique ne tenait pas compte des conséquences sociales que pouvait avoir une telle compétition sur un territoire où l'agriculture reste une activité très importante et où la disponibilité de l'eau est toujours contrôlée par les agriculteurs eux-mêmes. Des transformations importantes se produisirent, certes, mais la propriété agricole continue d'être un élément décisif de l'intégration et de l'exclusion à l'économie, de la vie citoyenne et politique, de l'identité, du développement, de la réduction des inégalités et de la pauvreté.



Photo 1 : « Nous soutenons le développement de la Société Agricole Aliro Pinto (le propriétaire exploitant dont on voit ici la propriété). Banque de développement. Ensemble, nous développons le futur. Informez-vous auprès de votre banque ou sur www.sbif.cl sur la garantie de vos dépôts par l'Etat ».

L'image et le paysage présentent la même scène : les pieds de vigne bien alignés d'une exploitation moderne, mécanisée, irriguée, dans une propriété de taille moyenne de la commune de Monte Patria. La *Banco del Desarrollo* commençait à peine à s'intéresser aux agriculteurs. Été 2004. H. Reyes.

Les nombreux changements de propriétaire de la terre à partir de la réforme agraire et leurs répercussions sur la production agricole ou pastorale du Limarí n'ont guère fait l'objet de questionnements scientifiques jusqu'à aujourd'hui, bien qu'ils soient visibles et même spectaculaires dans les paysages du Limarí : nous savons encore peu de choses de l'évolution de la relation propriété-production et des implications (passées et futures) sur la croissance économique et sur les nouvelles organisations de l'espace rural.

5. La bibliographie existante

Les travaux de géographie qui traitent de la province du Limarí ne sont pas très détaillés, mises à part deux études : l'une est un bilan de l'état des ressources naturelles réalisé en 1996 par Jean Pouget et son équipe de l'Orstom. L'autre est une description de la province, accompagnée d'une abondante cartographie, réalisée en 2005 par le *Centro de Estudios Avanzados de Zonas Áridas* (Ceaza¹¹ : centre d'études avancées sur les zones arides). Plus anciennes sont les publications de l'*Instituto Geográfico Militar* (Rovira, 1984; Romero, 1985); la *geografía agrícola de Chile* de Rodríguez (1990) ; citons les travaux de climatologie de Novoa et Villaseca (1989), Papadakis (1970, 1973), Caldentey et Pizarro (1980) Santibáñez (1986) et ceux du Ciren (1990); les travaux de géomorphologie en zone aride du Chili de Paskoff (1970, 1993).

Il existe une série d'inventaires détaillés par disciplines. J'en ai consulté une grande partie, notamment les mémoires d'agronomie des étudiants de l'Université de La Serena, les travaux par filières agricoles et pastorales de l'institut de recherche agropastorale (INIA: *Instituto de Investigaciones Agropecuarias*) et les travaux sur les espaces non irrigués du centre d'études des zones arides (Ceza : *Centro de Estudios de Zonas Aridas*) de l'Université du Chili (Santiago).

Les travaux récents sur la propriété agricole dans le Limarí se réduisent à deux références : ceux réalisés dans le cadre du Programme Coquimbo, déjà cité (2003), dans la vallée de Huatulame (affluent du Limarí) et le mémoire d'agronomie de Sylvia Meriles sur la

¹¹ Le Ceaza regroupe l'institut de recherches agropastorales (INIA : *Instituto de Investigaciones Agropecuarias*) en 4^{ème} Région, l'Université de La Serena et l'Université Catholique du Nord en 4^{ème} Région : il s'agit d'une organisation différente du Ceza de Santiago cité plus loin.

commune d'Ovalle (2002), complétés, à l'échelle de la région, par les travaux historiques de Hernán Cortés (2003, 2004, 2005).

Sur le contexte latino-américain et chilien des problématiques de l'accès à la terre, j'ai eu fréquemment recours aux documents diffusés par les organismes internationaux comme la FAO, la Cepal (*Comisión Económica para América Latina y El Caribe*), la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement. Je cite aussi Van Dam qui, en 1999 a élaboré pour l'UICN (dans le cadre de la *Oficina Regional para Sud América/SUR*), un travail critique et clair sur le même sujet.

Les aspects quantitatifs de la production agricole et pastorale chilienne ont été trouvés dans les documents de l'Institut National chilien des Statistiques (INE), documents publiés et documents en ligne.

Dans les travaux publiés par Livenais et Aranda en 2003 dans *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido : La Región de Coquimbo* (Programme Coquimbo *Transformations des espaces ruraux et processus d'intégration régionale dans la 4^{ème} région du Chili*, IRD, UMR 151) j'ai trouvé une information de grande valeur que je cite tout au long de ce travail, particulièrement les articles de Alvarez, Aranda, Cortés, Coutard *et al.*, Livenais *et al.* et Ramírez. De la même façon, le document *Ambiente árido y desarrollo sustentable : la provincia de Limarí*», publié en 1996 par Pouget *et al.* (Orstom) présente une excellente information sur le milieu physique de la province du Limarí.

Mon approche pour présenter le processus historique d'appropriation de la terre, se base sur la recension de la bibliographie, qui restitue des phénomènes bien étudiés et bien documentés. Néanmoins, je n'ai pas toujours trouvé des références spécifiques à la province du Limarí. La bibliographie sur l'histoire régionale du Chili traitant spécifiquement du *Norte Chico* est rare, que ce soit sur le développement de l'agriculture ou sur l'évolution de la propriété foncière, à l'exception notable des travaux de Hernán Cortés, historien de la région de Coquimbo et de Ximena Aranda. La majeure partie de la littérature fait référence au Chili central, puisque c'est là que s'est développée l'une des principales institutions socio-économiques et politiques chilienne : l'hacienda, matérialisation foncière remarquable du *latifundio*, et que s'est concentré le pouvoir

politique. J'ai fait appel également aux historiens reconnus de la société rurale chilienne en général : José Bengoa, Rolando Mellafe, Mario Góngora, Jean Borde y Marcelo Carmagnani, que l'on trouvera abondamment cités.

La réforme agraire, élément décisif du processus historique d'appropriation de la terre agricole, a été bien étudiée et il existe à son sujet une documentation abondante, que j'ai utilisée. J'ai exploité surtout les textes législatifs afin de mettre en évidence que la réforme agraire fut un ensemble d'actions très encadrées et contrôlées, du début jusqu'à la fin. L'absence de documents publiés sur la réforme agraire dans le Limarí – étonnante lacune – fut justement l'occasion d'en préciser quelques détails dans le chapitre 2.

J'ai choisi de ne pas entrer ici dans les détails compliqués et en évolution permanente du rapport économique, administratif et juridique entre la propriété foncière et la propriété des droits d'irrigation. Sur ce sujet particulièrement riche, particulièrement important dans le Limarí et sur lequel plusieurs travaux académiques sont en cours (dont Corso, thèse à soutenir en 2010), je me suis appuyé sur Alvarez 2005, principalement : ce sujet à lui seul justifierait plusieurs thèses dans plusieurs disciplines.

6. La méthode

6.1 Les échelles d'analyse

Trois niveaux d'analyse sont pris en compte ici : la province (c'est-à-dire l'ensemble du bassin-versant du fleuve Limarí), les communes, entités de l'administration locale plus ou moins héritées des vastes paroisses d'antan, la propriété-productrice (le *predio* agricole).

Les communes constituent l'unité de base de la décision administrative et politique et l'unité de référence statistique des recensements (recensement agropastoral, recensement de la population, « cadastre » des cultures fruitières et de la vigne, cadastres et registres de la propriété rurale, données sur la pauvreté et la production). Chaque fois que cela a été possible, nous avons travaillé au niveau de la commune. Les cinq communes du Limarí, Ovalle, Punitaqui, Monte Patria, Río Hurtado et Combarbalá, présentent des différences parfois importantes quant à leur histoire foncière, qu'il est utile de montrer ici. Par ailleurs,

c'est une échelle très utilisée pour la restitution, la discussion et l'utilisation pratique des travaux de recherche sur le développement rural. C'est celle que les maires, entre autres acteurs du développement, attendent du présent travail.

Le niveau de l'entreprise agricole est essentiel. C'est à ce niveau que se prennent les décisions liées à la propriété elle-même, ainsi qu'à l'organisation et aux stratégies de production, commercialisation, investissements d'équipement, etc. C'est aussi à ce niveau que se font sentir directement les effets des prises de décision et que les actions de la réforme agraire se sont fait le plus sentir. Le niveau du propriétaire-producteur a aussi été celui des études de cas, dont douze ont été étudiés en détail et six restitués ici (chapitre 4).

On va contribuer à reconstruire ici le processus de réforme agraire et le processus de division de la propriété au niveau des propriétaires et des propriétés, à partir des informations du service de l'agriculture et de l'élevage (SAG : *Servicio Agrícola y Ganadero*) puis de celles du centre de recherche sur les ressources naturelles (Ciren : *Centro de Investigación en Recursos Naturales*).

Les changements de propriétaires et leurs implications auraient du être traitées à l'échelle de la province, mais vu les difficultés rencontrées pour obtenir des données exhaustives, nous avons travaillé sur un échantillon géographique jugé représentatif de la province et sur les données du *Ciren* (système intégré d'information parcellaire pour la région de Coquimbo), données de 2005 et 2006 mises à disposition publique en 2007. Cette information restitue les changements liés aux déplacements des limites des propriétés tels que connus par le service des impôts, incluant les nouvelles subdivisions des propriétés ainsi que les fusions qui se sont faites entre plusieurs propriétés (les deux changements les plus fréquents dans le marché immobilier rural du Limarí). Cependant, la mise à jour qu'a effectuée le *Ciren* ne prend pas en compte la totalité des propriétés du Limarí. C'est ainsi que nous avons décidé de travailler sur les secteurs montrant la plus grande diversité possible de situations en zone irriguée et à proximité des aires irriguées. L'échantillon choisi fut de type dirigé, et il correspond à 30 % des propriétés (*predios*) de la province (cf. plus loin : les bases de données).

6.2 Données et bases de données exploitées

Les données que j'ai utilisées pour caractériser la production agricole et pastorale proviennent en majorité des recensements agropastoraux de 1965, 1976, 1997 et 2007, qui couvrent quatre décennies de l'agriculture provinciale. Chaque recensement recueille les données de la dernière saison agricole, qui commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.

J'ai consulté couramment les recensements de la population (1982, 1992, 2002) effectués par l'institut national des statistiques (INE: *Instituto Nacional de Estadísticas*), et les données du ministère de la planification et de la coopération (Mideplan : *Ministerio de Planificación y Cooperación*), basées sur les mêmes recensements de la population.

Pour l'étude de la réforme agraire, en plus des sources bibliographiques, j'ai rassemblé des informations obtenues au sous-département de la tenure de la terre et des eaux du SAG à Santiago, ce qui m'a permis de reconstituer une bonne partie de l'histoire des propriétés, depuis les expropriations jusqu'aux attributions. Cette unité technique a sous sa responsabilité toutes les archives et cartes du processus de réforme agraire qui ont été conservées.

J'ai consulté les deux principales sources d'information sur la propriété foncière. La première est le registre de conservation du conservatoire des biens-fonds » (*Registro Conservatorio de Bienes Raíces del Conservador de Bienes Raíces*) qui est un équivalent du cadastre français. L'autre source d'information est le cadastre des biens-fonds agricoles et non agricoles (*Bienes Raíces Agrícolas y no Agrícolas*) du service des impôts, qui a pour objectif la perception de l'impôt foncier. J'ai surtout exploité la base de données du service des impôts (SII : *Servicio de Impuestos Internos*) plus synthétique et mieux classée que celle du registre de conservation du conservatoire des biens-fonds.

Une disposition légale ne laisse pas les données sur le foncier à la libre disposition des personnes naturelles ou juridiques qui en font la demande (Grandón, 2007). L'accès en est payant (119 201 pesos soit 150 euros environ par propriété), sauf pour le propriétaire, qui peut consulter les données gratuitement. Ce prix est réajusté chaque mois selon l'inflation. Je n'ai donc pas utilisé ces informations, trop coûteuses, mais j'ai pu avoir accès au

registre des propriétés agricoles de la liste semestrielle des contributions des biens-fonds (*Rol Semestral de Contribuciones de Bienes Raíces*), grâce auquel j'ai pu connaître la quantité totale de propriétés par commune de la province du Limarí.

Un financement dans le cadre du projet *Jeune Equipe Associée à l'IRD « SAAZA »*¹² dont je suis membre, a permis d'acheter au Ciren les données géoréférencées sur la propriété foncière sur une partie de la province du Limarí, actualisées en 2004, et qui constitue l'échantillon cité plus haut. Nous avons appelé cette base *Ciren-Jeai 2004*. Gratuitement et auprès de la même institution (le Ciren), j'ai pu accéder à deux bases de données non géoréférencées sur la propriété foncière pour la totalité de la province, mises à jour en 1995 et en 2006. J'ai appelé ces bases *Ciren-1995* et *Ciren-2006*, respectivement. La base de données du Ciren 2006 ne contient pas d'informations sur les propriétaires en raison d'une restriction du service des impôts, et je ne l'ai utilisée que pour l'analyse des propriétés. Ces bases ont été élaborées à partir du *Rol de Extracto Agrícola (REA)* du service des impôts. Le travail effectué à partir des données de ces bases est le premier du genre sur la province du Limarí.

L'information géo-référencée obtenue du Ciren fait partie des résultats du projet « système intégré d'information parcellaire pour la région de Coquimbo ». La base cartographique est une orthophotographie à échelle 1: 10 000 des vallées, depuis la côte océanique jusqu'à la montagne inhabitée, projection UTM WGS 1984.

Durant le travail de préparation de ces données, j'ai séparé les propriétés agricoles des propriétés non agricoles, vérifié les données des propriétaires et les noms et numéros d'identification des propriétés. Les erreurs sur les noms des propriétaires ont été l'un des problèmes les plus fréquents que j'ai rencontrés. Je les ai corrigées quand cela était possible mais quelques réserves subsistent sur une partie des résultats obtenus. Le défaut de normalisation de certains statuts d'usage fréquent, comme par exemple *Société Agricole*, *Communauté Agricole* ou sur les successions, a posé également problème.

Pour ce qui est de la propriété communautaire propre aux communautés agricoles, en plus des données mentionnées antérieurement, j'ai travaillé à partir d'une base de données

¹² Programme Jeune Equipe Associée à l'IRD « Société, agriculture et environnement en zone aride »

élaborée par le ministère des biens-fonds. J'ai ensuite complété cette base au cours des entretiens que j'ai menés.

Pour travailler sur le processus de subdivision de la propriété agricole, j'ai réuni et utilisé les informations disponibles au bureau provincial du SAG entre janvier 1997 et août 2007. Après nettoyage et mise en cohérence des informations du SAG, j'ai obtenu une base de données originale qui contient les nombreux renseignements sur les propriétés divisées et les propriétés originales et leurs propriétaires. Je ne restitue ici que les informations pour la période 2001-2007 afin d'éviter certaines lacunes.

Pour l'ensemble des données de toutes les bases exploitées, j'ai pratiqué des analyses exploratoires suivies de traitements statistiques descriptifs : ceux-ci sont matérialisés dans ce travail par des tableaux et des graphes illustratifs. Un important travail d'approfondissement et de synthèse reste à faire à partir de ces données, que je n'ai exploitées, jusqu'ici, que de façon très simple.

6.3 Sites Internet

De nombreuses organisations proposent en ligne une information de qualité sur certains des thèmes abordés dans cette thèse. Je cite ici celles dont j'ai consulté le plus fréquemment les sites.

La Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre, qui est une alliance mondiale entre la société civile et les organisations intergouvernementales, et qui a pour mission de promouvoir l'accès équitable à la terre et aux droits fonciers pour les pauvres a une base de publications, de documentation et de liens disponible sur <http://www.landcoalition.org>.

La division des terres et des eaux du département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement de la FAO (http://www.fao.org/nr/dep/nrl_fr.htm) présente une importante base d'information sur les régimes fonciers et l'utilisation durable des terres et de l'eau, ainsi que sur la sécurisation foncière, la réforme agraire et le développement rural.

Sur le thème des inter-relations entre pauvreté, propriété de la terre et production agricole et pastorale, tant au Chili qu'en Amérique latine, j'ai utilisé deux sites : celui de la commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal : *Comisión Económica para América Latina y El Caribe*), <http://www.eclac.cl/>, qui présente des documents et des données statistiques et celui du ministère chilien de la planification et de la coopération (Mideplan : *Ministerio de Planificación y Cooperación*), <http://www.mideplan.cl/final/index.php>. Ce site présente une documentation importante sur les thèmes relatifs aux caractères socio-économiques de la population chilienne.

La conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue au Brésil en 2006 (qui est la plus récente des rencontres scientifiques et politiques sur l'accès à la terre, la réforme agraire et la production agropastorale), maintient régulièrement son site à jour sur: http://www.icarrd.org/es/about_conference.html.

Pour l'histoire du processus d'appropriation de la terre, j'ai consulté le portail *Memoria Chilena*, de la direction de bibliothèques, archives et musées du Chili, disponible sur <http://www.memoriachilena.cl/>.

J'ai consulté les sites web de plusieurs ministères et services publics chiliens : ministère du travail, <http://www.trabajo.gob.cl> ; ministère de l'agriculture, <http://www.minagri.cl/> ; institut du développement agropastoral (Indap : *Instituto de Desarrollo Agropecuario*), sur <http://www.indap.cl/> ; ministère des finances (*Ministerio de Hacienda*), sur <http://www.hacienda.cl/portada.php> ; ministère des biens-fonds (*Ministerio de Bienes Nacionales*), sur <http://www.bienes.cl/> et le portail des communautés agricoles du même ministère, sur <http://www.comunidadesagricolas.cl/index.php>.

Le texte complet de la plupart des lois chiliennes auxquelles je fais référence dans ce travail figure dans la bibliothèque en ligne du *Congreso Nacional de Chile*, disponible sur <http://www.bcn.cl/>.

L'institut national des statistiques présente sur son site : http://www.ine.cl/canales/chile_estadistico/home.php, des bases de données que j'ai utilisées sur la population, la production agricole et pastorale, le monde du travail et d'autres thèmes socio-économiques.

6.4 Personnes ressources

Au cours de ce travail, j'ai consulté plusieurs personnalités qui ont dirigé ou dirigent actuellement des services officiels et qui m'ont fait part de leurs témoignages et opinions sur les événements et les transformations qu'ils ont vécus et parfois pilotés, notamment en ce qui concerne la réforme agraire. Leur position et leurs responsabilités leur permettaient une connaissance au plus près des événements et des objectifs, qu'ils m'ont fait partager au cours de nos entretiens.

Parmi ces personnes, citons :

Sur les politiques d'accès à la terre en économie de marché, Javier Molina, responsable du bureau *Administración de Tierras* de la FAO à Santiago.

Sur l'administration du processus de la réforme agraire dans le Limarí, Ricardo Guíñez, de la corporation de réforme agraire (*Cora : Corporación de la Reforma Agraria*) ; José Neira et Felipe Vial, même institution, au niveau central ; Aldo Alfaro, anciennement de l'Indap, actuellement secrétaire en 4^{ème} Région du mouvement unitaire des paysans et ethnies du Chili (*MUCECH : Movimiento Unitario de Campesinos y Etnias de Chile*) ; Sara Mangiamarchi, chargée du programme des « exonérés de la réforme agraire » à Santiago.

Sur les divisions de la propriété agricole dans le Limarí, Eduardo Fuentealba, chef du bureau provincial du SAG et Raúl Munita, responsable sectoriel de la division de la protection des ressources naturelles renouvelables, dans le même service.

Parmi les acteurs importants des transformations de la propriété de la terre ainsi que de la production agricole et pastorale dans le Limarí, on trouve les grandes entreprises agro-exportatrices transnationales : Alfredo Castro, chef de la zone nord du Chili de *Del Monte Fresh Produce Chile S.A.* m'a permis d'entrer dans quelques détails du fonctionnement de ce type d'entrepreneurs-propriétaires-producteurs.

Les fonctionnaires régionaux et provinciaux des organismes d'Etat sur la propriété foncière m'ont fait profiter de leur expérience sur l'accès à la propriété et au développement agricole : Sergio Avendaño, chef du bureau provincial (Limarí), du ministère des biens-

fonds ; Antonio Rabuco, avocat du ministère des biens-fonds ; Tonya Romero, chef de la zone d'Ovalle de l'Indap ; Pedro Aguilera, inspecteur des impôts.

Sur les communautés agricoles dans leur fonctionnement actuel, j'ai travaillé avec Mirtha Gallardo, présidente de l'association des communautés agricoles du Limarí ; Medeli Rivera, présidente de la communauté agricole *Higueritas Unidas* ; José Gallardo, qui fut le dernier président de la communauté agricole *Lagunillas Galleguillos del Valle* et avec Camilo Olivares, qui en fut le premier président ; Carmen Segovia, ancienne secrétaire de la communauté agricole *Atunguayco*.

Bien que le sujet ne soit pas au centre de cette thèse, j'ai consulté plusieurs responsables de la gestion des associations (privées) de partage de l'eau d'irrigation, ne serait-ce que pour être à jour des transformations nombreuses dans ce domaine : Jaime Heredia, entrepreneur agricole et dirigeant de la *Junta de Vigilancia del Río Limarí, Grande y sus Afluentes* et de l'association des canalistes du Canal Palqui-Maurat-Semita ; Manuel Muñoz, administrateur de la *Junta de Vigilancia del Río Grande, Limarí y sus Afluentes* ; Daniel Rojas, administrateur de la *Junta de Vigilancia del Río Huatulame*. Ces trois organisations appartiennent au *Système Paloma* qui est l'ensemble physique, technique et social qui gouverne le partage de l'eau d'irrigation dans tout le bassin du Limarí, directement ou indirectement.

Pour éclaircir certains aspects juridiques, j'ai travaillé avec Felipe Álamo, avocat, spécialiste en droit civil, commercial et fiscal.

Sur le terrain, j'ai particulièrement travaillé avec plusieurs propriétaires-producteurs et anciens propriétaires-producteurs : Jorge Ibacache, fils du bénéficiaire d'une parcelle de réforme agraire à *Unión Campesina* ; Mario Robles, ex bénéficiaire de la réforme agraire de San Antonio del Palqui ; Danilo Adones, bénéficiaire de la réforme agraire à *Santa Rosa de El Palqui* ; Manuel González, bénéficiaire de la réforme agraire et ex-président de la coopérative *Los Litres Limitada* ; Falconery Munizaga, grand propriétaire-producteur, ex *comunero* de la communauté agricole *Lagunillas Galleguillos del Valle* et toujours grand propriétaire-producteur ; Juan Manuel Jiménez, gérant de la société *Agronoble S.A.* ; Patricio Aguirre Drey, entrepreneur-producteur et président de l'association des canalistes

du Canal Palqui-Maurat-Semita ; Héctor Elgueda, fondateur et actionnaire important de la *Sociedad Agrícola y Forestal Las Pirámides Limitada*.

Dans la mesure où j'ai abordé, quoique de façon non détaillée, le marché de la terre, j'ai interrogé quatre agents immobiliers installés à Ovalle : José Aracena, Marcelo Riquelme, Antonio Bou et Enrique Bustos.

La disponibilité et le bon vouloir de ces personnalités paraissent bien être un signe de l'importance qu'elles accordent aux thèmes liés à la propriété de la terre agricole, thèmes considérés et reconnus comme un enjeu décisif de l'avenir économique et social de la province.

6.5 Les enquêtes

Les enquêtes effectuées dans le cadre de ce travail sont des entretiens dirigés avec des propriétaires-producteurs, dont une partie est restituée dans les études de cas de transformations de propriétés foncières (chapitre 4).

J'ai exploité également la partie de l'enquête sur l'accès au droit d'eau pour les investissements agricoles dans le bassin-versant du Limarí (*Adaina 2007*) réalisée dans le cadre du projet Jeai SAAZA sur 49 observations. Son objectif principal était de connaître les voies d'accès à l'eau d'irrigation dans la province du Limarí, j'y ai inclus l'accès à la terre, ce qui a apporté de l'information sur les dynamiques qui se génèrent autour de l'accès conjoint à l'eau et à la terre, particulièrement au niveau du changement de l'utilisation du sol agricole.

Pour réaliser les études de cas (douze à l'origine), j'ai interrogé 130 personnes. Les six cas restitués au chapitre 4 correspondent à 76 personnes-entretiens.

6.6 Ce qui n'est pas traité

Dans les chapitres qui suivent, je n'ai pas traité en détail les propriétaires et les propriétés de la haute montagne andine à usage nul ou exclusivement pastoral : elles ont été en partie traitées par Koné (2007) à l'occasion de son travail de thèse sur la transhumance caprine

d'été : leurs situations ont très peu changé, elles n'ont pas été affectées par la réforme agraire ni par des changements d'usage. Les propriétés foncières à usage d'exploitation et de desserte minières n'ont pas été abordées non plus. Les exploitants agricoles non propriétaires n'apparaissent ici, dans une faible mesure, que dans le groupe de ceux qui ont eu des terres mais n'en possèdent plus maintenant. Les mécanismes de constitution du prix de la terre ne sont pas abordés ici : le sujet, aussi riche que complexe, mériterait d'être traité en profondeur en économie. De la même façon, le rôle des banques et des systèmes de financement dans le changement de propriétaire n'a pas été traité non plus : notre travail aborde le rôle de l'accès au capital comme un élément fondamental dans le transfert de la terre et il serait nécessaire d'approfondir ce sujet. Nous avons considéré comme marginale par rapport à notre sujet la question de la main d'œuvre agricole et de son rôle dans la production et dans la balance économique des exploitations (donc dans leur durabilité), elle n'a pas été traitée ici, non plus que les conséquences des changements de propriétaire et des changements d'usage du sol sur l'environnement dans le cadre du développement durable.

6.7 Vocabulaire

Plusieurs termes espagnols couramment utilisés par mes interlocuteurs et dans les textes chiliens, qui sont liés à la culture et à l'histoire spécifique de ce pays et de ses colonies, ont été traduits ici de manière approximative, voire n'ont pas été traduits quand le terme français n'existait pas ou introduisait une ambiguïté. C'est particulièrement le cas dans le vocabulaire officiel et reconnu, mais compliqué, de la réforme agraire, qui transcrit des concepts et une histoire sociale sans équivalents en français : on prendra garde à certains chilénismes que nous avons conservés : *asentamiento* (installation, avec un caractère provisoire et révisable) ; régularisation et exonération sont expliqués dans le texte (chapitre 2) ; dans « attribution individuelle », le terme *individual* réfère à l'univocité « un terrain-un propriétaire ». Par ailleurs, le *campesino* chilien n'est pas exactement le *paysan* européen. Le mot *proprieté* est multisémique en français, nous avons souvent précisé que nous parlions ici du *predio*, qui n'est pas l'équivalent d'une parcelle, mais qui n'est pas toujours non plus un « domaine » au sens latin. Les *cooperativas* (traduit par coopératives) dont nous parlons au chapitre 2 sont des organisations collectives strictement égalitaires issues de la réforme agraire, très différentes des communautés agricoles.

6.8 Annonce du plan

Les chapitres qui suivent présentent « *la course à la terre* » comme fait social et économique : la terre change de mains, change de dimensions, change d'usage, change de valeur.

Le premier chapitre présente les caractères originaux de la géographie du Limarí dans leurs dimensions naturelles et surtout la façon dont les hommes en ont transformé les contraintes, engendrant des systèmes de production qui évoluent sous nos yeux aujourd'hui. Ces caractères contribuent à façonner l'évolution de la structure foncière de la province. De façon complémentaire, l'approche historique du chapitre 2 approfondit les mécanismes d'appropriation de la terre depuis la colonisation espagnole sur le même territoire. Une attention particulière est portée à la réforme agraire, qui a constitué un événement considérable et dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

Le mécanisme du transfert contemporain de la terre (chapitre 3) est introduit par une indispensable approche statistique sur les superficies et sur les propriétaires actuels. Le phénomène de partition des propriétés est particulièrement détaillé ensuite, ainsi que l'apparition d'un nouveau type d'unité foncière, sous couvert d'agriculture. Les transformations de la propriété et de la production agricole sont présentées dans les études de cas du chapitre 4, sous forme d'illustrations détaillées dans six milieux différents.

Le chapitre 5 montre les effets des changements de propriétaires telles qu'observables actuellement dans le Limarí, en mettant l'accent sur les trois sujets qui nous apparaissent comme les plus importants : la concentration et, inversement, la parcellisation de la propriété, les changements d'utilisation du sol après la réforme agraire et les affichages économiques productivistes modernes, les effets de l'accès à la terre et à la production sur le mieux être de la population rurale.

Ce travail est fondé sur une expérience du terrain et des données qui s'arrêtent début 2007. Il ne fait donc pas allusion à la crise bancaire qui a commencé cette année-là et dont les conséquences réelles ne sont pas encore perceptibles au moment où nous terminons la

rédaction de cette thèse (octobre 2008). De nouvelles observations et de nouveaux entretiens seront sans aucun doute nécessaires pour tenir compte, plus tard, du nouvel environnement financier du marché de la terre dans une région géographique aussi originale que le Limarí.

CHAPITRE 1

LE LIMARI, UN LIEU D'EXCEPTION

La Province du Limarí, qui appartient à la 4^{ème} région de Coquimbo, abrite l'un des espaces les plus vastes de l'agriculture et de l'élevage dans l'ensemble « *Norte Chico*¹³ ». La construction de grandes œuvres de stockage d'eau développées depuis la fin des années 1920 (Recoleta a été le premier barrage en fonctionnement à partir de 1934), a permis le développement d'une agriculture irriguée moderne, capitalisée, dont la production est principalement destinée à l'exportation et d'une petite agriculture irriguée, moins intensive qui se modernise selon un rythme différent. De plus, de vastes espaces non irrigués (*secano*) se consacrent principalement à l'élevage, les cultures pluviales propres au *secano* ayant été quasiment abandonnées. Le Limarí est un espace de contrastes : des espaces irrigués et non irrigués, une agriculture moderne et une agriculture traditionnelle, de la montagne à la mer...

Géographiquement, la province est située entre les parallèles 30°20' et 31°15' Sud et entre les méridiens 70°30' et 71°49' Ouest. Elle est délimitée au nord par la Province de l'Elqui, au sud par la Province du Choapa, à l'est par l'Argentine et à l'ouest par l'Océan Pacifique. Elle couvre une superficie de 13 553,2 km² (INE, 2001) et se situe sur l'espace occupé par le bassin-versant du même nom. Administrativement, elle est divisée en cinq communes : Ovalle (chef-lieu provincial), Monte Patria, Río Hurtado, Punitaqui et Combarbalá. C'est la plus grande des trois provinces de la région de Coquimbo et elle héberge 58 % de la superficie cultivée irriguée de la région d'après le recensement agropastoral de 2007.

¹³ Le « *Norte Chico* » (le Petit Nord) fait référence à l'ensemble du territoire situé entre la 3^{ème} et la 4^{ème} région, couvrant six provinces administratives.

Carte 2 - Province du Limarí, 4^{ème} région de Coquimbo, Chili



- limite de la Province du Limarí
- limite de commune
- chef-lieu de province
- chef-lieu de commune
- village
- cours d'eau
- 650 m altitude du barrage



Héctor Fabián REYES

Fond de carte 1 : 50 000, IGM

Données : CEAZA, 2005

Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002; Christine Chauviat, IRD, 2008

Une brève description statistique illustre ici ce qu'est le Limarí, une province très connue au Chili, moins à l'extérieur, si ce n'est par les étiquettes des cartons de fruits dans les supermarchés.

Dans la dernière décennie, l'activité économique régionale a montré un dynamisme important dû, en grande partie, à la croissance du secteur exportateur, principalement fruticole. L'occupation de la main d'oeuvre, la croissance du PIB et l'attraction de nouveaux investissements sont des effets de ce processus. On ne dispose pas toujours des données à l'échelle provinciale, mais on va utiliser celles qui sont disponibles à l'échelle régionale pour certains indicateurs.

D'après ODEPA (2008), le produit intérieur brut agricole, forestier et pastoral de la région de Coquimbo fut de 103 860 millions de pesos (129 millions d'euros) en 2005.

Tableau 1 : Produit intérieur brut (PIB) de la région de Coquimbo en 2005, en pourcentage, par activité économique (pesos chiliens de 2003)

Activités économiques	% du PIB régional 2005
Mines	20,7
Construction et BTP	13,7
Commerce, restauration, hébergement	12,4
Transports et télécommunications	12,3
Activités bancaires et entrepreneuriales	10,7
Agriculture, élevage et foresterie	10,4
Industries de transformation	7,6
Administrations publiques	7,0
Eau et énergie	3,4
Pêche	1,8
Produit Intérieur Brut	100,0

H. Reyes à partir des données de la Banque centrale du Chili (2008)

L'agriculture est le sixième secteur économique régional et contribue à hauteur de 10 % dans le PIB. La mine, le secteur économiquement le plus important, apporte un peu moins d'un quart de la richesse régionale. Le secteur agricole génère un dynamisme dans d'autres secteurs de l'économie, tels que les secteurs des transports et des services aux personnes qui ont été les plus dynamiques jusqu'en 2002. Le développement du secteur exportateur agricole génère une demande importante pour les services de logistique et pour la main d'œuvre (CEAZA, 2005 ; Riffo, 2007).

L'agriculture est un secteur important pour l'économie provinciale et régionale. Il n'existe malheureusement pas de données sur le produit intérieur brut par province qui permette de le démontrer. Cependant, il faut considérer qu'en 2007 (INE, 2007), l'agriculture du Limarí représente 42 % de la superficie totale cultivée dans la région et qu'une bonne partie de la superficie est occupée par des filières à haute valeur ajoutée (63 % de la superficie régionale avec des cultures fruitières et 68 % de la superficie avec des vignes).

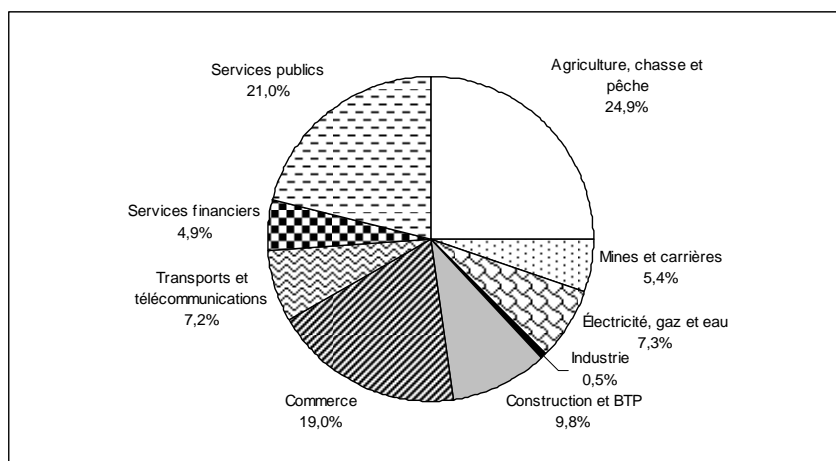
Tableau 2 : Exportations agricoles, forestières et pastorales, 4^{ème} région de Coquimbo en 2007

Indicateur	Valeur
Exportations agricoles	300,2 millions d'euros
Exportations forestières et pastorales	0,4 millions d'euros
Pourcentage Exportations agricoles / Exportations agricoles, forestières, pastorales 4 ^{ème} région 2007	99,9 %

H. Reyes à partir des données ODEPA (2008)

Selon ODEPA (2008), les cinq principaux produits agricoles et issus de l'agriculture exportés par la 4^{ème} région en 2007 sont : le raisin de table (64,2 %), l'avocat (12,7 %), la mandarine (5,1 %), le citron (4,7 %) et le jus de raisin (2,3 %).

Figure 1 : Main d'oeuvre occupée par activité économique dans la 4^{ème} région. Valeur moyenne entre 2005-2007²⁶



H. Reyes à partir des données de l'enquête nationale de l'emploi. INE

²⁶ L'enquête Nationale de l'Emploi est faite mensuellement. Tous les mois, le nombre total de personnes employées par branche d'activité à l'échelle régionale est communiqué.

La principale activité économique en termes d'occupation de la main d'oeuvre est l'agriculture. Elle génère plus d'un quart des postes de travail et est de loin le principal pourvoyeur de postes de travail dans les zones rurales. Selon les entrepreneurs agricoles et les agriculteurs, l'agriculture occupe une grande quantité de main d'oeuvre²⁷ et face à la rareté relative de cette main d'oeuvre dans les zones rurales, elle fait appel à la force de travail urbaine. Bien qu'il n'y ait pas de chiffres officiels à ce sujet, on estime que la force de travail provenant des villes représente un pourcentage important de la main d'oeuvre employée. La province du Limarí s'est caractérisée ces 10 dernières années (1997-2007) pour avoir les taux de chômage les plus bas dans la région. Pendant l'hiver 2007, la conjonction de deux phénomènes climatiques s'est produite avec de sérieuses conséquences pour la production : la rareté des précipitations et la présence de gelées. Ainsi par exemple, en 2005 le taux moyen de chômage dans le Limarí fut de 4,4 % (9,8 % pour la région de Coquimbo), en 2006 de 5,2 % (7,0 % pour la région de Coquimbo) et en 2007 il dépassa les 7,0 % (6,8 % pour la région de Coquimbo).

D'après le CEAZA (2005), il existe, d'autre part, une étroite relation entre le comportement du commerce local et celui de l'agriculture mais il faut également ajouter les secteurs qui lui sont liés comme le transport. Le commerce local est un bon indicateur de cette relation: dans les périodes où l'activité agropastorale décroît, ce secteur est également en décroissance.

Après la crise économique des années 1980 (hausse de la dette externe, dévaluation du prix du dollar, endettement interne), la politique économique du pays a permis sa reprise. Une plus grande ouverture vers l'extérieur et la libéralisation du marché ont rendus plus attractifs les investissements au Chili. Le type de change réel, haut pendant une bonne partie de la période 1998-2002, la réduction unilatérale de droits de douane pendant les années 1990 et la signature d'accords commerciaux ont également eu des effets importants dans divers secteurs, et entre autres le secteur agropastoral. Actuellement, une série de situations liées au prix du dollar face au peso chilien entraîne de nouveau des changements ou des ajustements dans les stratégies des producteurs agricoles et pastoraux. En septembre 2007, le prix du dollar fut l'un des plus bas enregistrés ces dix dernières années, ce qui a eu des répercussions sur les résultats économiques de l'agriculture provinciale.

²⁷ Dans certaines productions agricoles, la main d'oeuvre peut représenter 60 % des coûts de production.

La province du Limarí avec ses 156 158 habitants accueille 25,9 % de la population régionale, avec une particularité: elle accueille près de la moitié de la population rurale (45,3 %). Ovalle, capitale provinciale, avec 98 089 habitants, concentre 62,8 % des habitants de la province. La population est répartie de façon inégale dans l'espace avec une concentration dans les chefs lieux administratifs.

Tableau 3 : Indicateurs de population de la Province du Limarí en 2002

Indicateur	Valeur
Population totale	156 158 habitants
Population rurale	59 919 habitants (38,4 %)
Population urbaine	96 239 habitants (61,6 %)
Nombre d'agglomérations > 5000 habitants	4
Agglomérations > 5000 habitants : % de la population	64,7 %
Nombre d'agglomérations 2000-5000 habitants	4
Agglomérations 2000-5000 habitants : % de la population	10 %
Nombre d'agglomérations < 2000 habitants	225
Agglomérations < 2000 habitants : % de la population	25,3 %

H. Reyes à partir des données du recensement de population 2007

La « *ruralité* » constitue un des éléments distinctifs du Limarí : la proportion que représente la population rurale (38,4 %) la situe en onzième place sur les 51 provinces du Chili en ce qui concerne l'importance de la population rurale. Mais un processus de transformation est en marche : l'augmentation de la population urbaine et la baisse de la population rurale. La population rurale du Limarí a connu une décroissance de 13 % entre 1992 et 2002. Mais bien que l'amélioration des conditions de vie soit évidente dans une bonne partie des zones rurales, la « *ville* » reste un pôle d'attraction notable, d'autant plus qu'elle est porteuse de l'image d'un avenir meilleur. Cependant, le modèle de développement chilien ne permet pas encore à ceux qui migrent de la « *campagne* » d'avoir l'insertion désirée. Le manque d'emploi et de préparation suffisante pour les emplois urbains (normalement des emplois de service et industriels qualifiés) obligent beaucoup d'urbains à gagner leur vie en dehors de la ville. La mine et l'agriculture sont les activités principales qui accueillent une partie de ces personnes.

Comme le signalent Pouget *et. al.* (1996; p. 20) « ...la structure de la population de la province est particulière à cause de l'intensité de la migration liée à la recherche d'emploi. Les nouveaux modes d'occupation de l'espace, où la résidence, le travail et

l'éducation se situent fréquemment en des lieux distincts, impliquent chaque fois plus, une imbrication plus complexe entre l'urbain et le rural ». Entre 1982 et 1992, le dépeuplement des vallées de la pré cordillère et du sud de la province furent très marqués, pendant que la ville d'Ovalle absorbait plus de 70% de la croissance totale de la population de la province, contribuant ainsi à augmenter le poids relatif de l'urbain. Ovalle, en tant que centre urbain et capitale provinciale, montre clairement le rôle de la notion de qualité de vie à travers l'accès aux services, en qualité et quantité suffisantes, qui permettent aux personnes de choisir selon leurs propres capacités et aspirations: l'accès à la santé, à l'éducation, au logement et aux biens de consommation.

Un phénomène récent est l'arrivée de populations urbaines qui construisent leurs résidences dans l'espace rural. Il est indéniable que la proportion de personnes partant du monde rural est supérieure à celle qui y arrive, mais ce phénomène nous paraît important et on le verra plus loin (*cf.* chapitre 3).

1. Géographie des contraintes à la production

1.1 Le climat

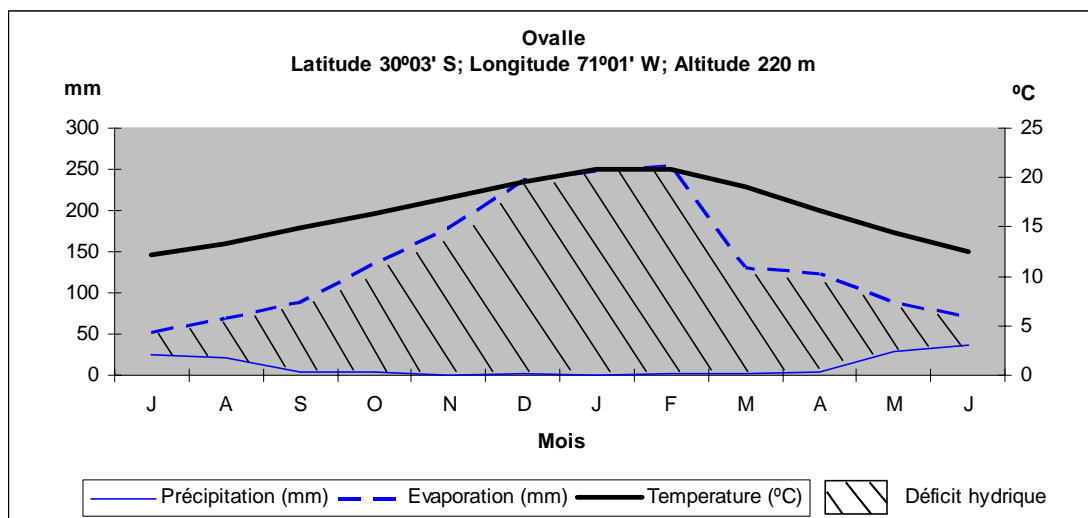
Au niveau général, le climat de la région de Coquimbo est le résultat de l'interaction de trois facteurs : les hautes pressions subtropicales, en particulier l'anticyclone du Pacifique sud-oriental, la présence du courant froid de Humboldt dans l'océan Pacifique et le relief longitudinal de la cordillère côtière, de la Cordillère des Andes et des cordons montagneux transversaux, qui rendent difficiles le déplacement des masses d'air et qui donnent son caractère au climat local (Romero, 1985; Novoa y Villaseca, 1989). Selon Novoa et Villaseca (1989), en accord avec la classification des climats de Papadakis (1970; 1973), le climat méditerranéen subtropical semi-aride domine dans le Limarí. Dans la zone de la cordillère des Andes, le climat est de type polaire-alpin.

Le régime hydrique présente une période sèche prolongée du printemps à l'automne, voire toute l'année. La province du Limarí présente une forte aridité climatique typique des déserts des côtes occidentales avec une forte influence anticyclonique (CEAZA, 2005). Les

précipitations sont irrégulières et le déficit hydrique est quasi permanent : le niveau des précipitations mensuelles dépasse rarement 50 % de l'évapotranspiration potentielle.

La province reçoit une insolation élevée dans la zone intérieure et dans la cordillère des Andes du fait de l'humidité atmosphérique basse ; en revanche sur la côte et dans la partie basse des vallées, la nébulosité fait baisser la radiation solaire incidente (Ciren, 1990). Aridité climatique et rayonnement solaire contribuent à dresser un milieu peu favorable aux maladies des cultures, ce qui est un avantage incontestable pour l'agriculture de la province, notamment pour celle des fruits frais destinés à l'exportation.

Figure 2 : Diagramme ombrothermique d'Ovalle



H. Reyes d'après Novoa et Villaseca (1989)

Les précipitations moyennes annuelles de la province varient entre 100 et 200 mm, correspondant respectivement à ses limites nord et sud provinciales, avec une grande variation interannuelle. Ce phénomène est caractéristique et illustré ici sur une série temporelle de 51 années (de 1949 à 2000) sur les données des stations pluviométriques de la direction générale des eaux (DGA : *Dirección General de Aguas*), à Ovalle (moyenne vallée du Limarí, 220 mètres d'altitude) et Las Ramadas de Tulahuén (précordillère andine, 1 350 mètres d'altitude).

Tableau 4 : Indicateurs de précipitations à Ovalle et à Las Ramadas de Tuluahuén

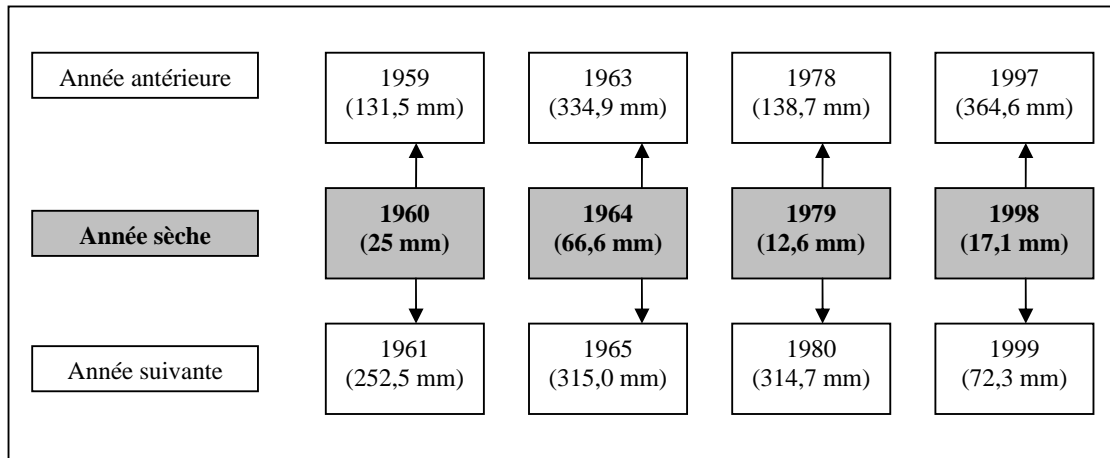
Indicateur	Ovalle	Las Ramadas de Tuluahuén
Précipitations moyennes (sur 52 ans)	109 mm	286 mm
Précipitations minimales	8,6 mm (en 1998)	63 mm (en 1997)
Précipitations maximales	334 mm (en 1957)	749 mm (en 1988)

H. Reyes à partir des données direction générale des eaux (DGA : *Dirección General de Aguas*)

Les pluies se concentrent entre juin et août, d'où une période sèche de 9 à 10 mois. La pluviométrie présente un gradient positif de la côte à la Cordillère des Andes. Ce sont les précipitations nivales qui tombent sur la cordillère des Andes qui constituent la principale (et quasi unique) réserve d'eau pour l'irrigation et la consommation humaine. Cette caractéristique a été mise à profit par les opérations de construction de grands ouvrages de stockage et de distribution de l'eau. La fonte des neiges qui se produit pendant le printemps (octobre à décembre) mais qui peut aller jusqu'à l'été (janvier à mars), est fondamentale pour l'agriculture irriguée. Elle permet de décaler les effets des précipitations, en donnant au Limarí l'une des ses particularités : avoir de l'eau disponible pour l'irrigation jusqu'au moment où la demande hydrique des cultures est la plus élevée.

A la variabilité pluviométrique s'ajoutent les sécheresses, ce qui rend le climat du Limarí assez peu propice à l'agriculture. Selon Fernandez (1991), la diminution des précipitations correspond à des sécheresses météorologiques et engendre des déficits hydrologiques sur ces bassins-versants d'extension très limitée. Ces déficits ont un effet direct, mais retardé, sur la disponibilité en eau d'irrigation pour la production agricole.

Figure 3 : Variabilité interannuelle des précipitations à la station La Paloma (430 mètres d'altitude), Province du Limarí



Source : Alvarez (2005)

La température moyenne annuelle dans les zones intérieures est de 16,6 °C, avec une moyenne maximale du mois le plus chaud (janvier) de 28,5 °C et minimale moyenne du mois le plus froid (juillet) de 6,3 °C. La température moyenne mensuelle se maintient au dessus de 10 °C entre janvier et décembre. La période sans gelées est de 10 mois, de septembre à juin. Sur la côte, le régime thermique se caractérise par une température moyenne annuelle de 13,5°C, avec une moyenne du mois le plus chaud (janvier) de 21 °C et une moyenne minimale du mois le plus froid (juillet) de 7,0 °C. La période sans gelées est de 12 mois. Dans la cordillère des Andes et en altitude, l'hiver est froid avec des températures minimales variant de -29 °C à -10 °C et avec une température maximale du mois le plus froid inférieure à 0 °C. La température maximale moyenne de l'été est supérieure à 6 °C. Le gradient thermique est négatif de la côte à la cordillère des Andes. A Ovalle (sous influence côtière), la température moyenne minimale du mois le plus froid (juin) est de 6,3 °C et la moyenne maximale du mois le plus chaud (janvier) est de 28,5 °C alors qu'à Combarbalá (dans la précordillère), la moyenne minimale du mois le plus froid (juin) est de 3,5 °C et la moyenne maximale du mois le plus chaud (janvier) est de 31 °C. L'oscillation thermique, marquée tout au long de l'année, s'accroît en altitude (Hajek, 1976, cité par Pouget *et al.*, 1996).

Selon Caldentey et Pizarro (1980) et Santibañez (1986), l'effet combiné des régimes hydriques et thermiques, associé à l'effet du vent, déterminent un déficit hydrique annuel dont les valeurs vont de 700 mm sur la côte à 1 300 mm dans les zones intérieures, pour

monter à 1 400 mm dans la précordillère et redescendre à 1 100 mm dans la Cordillère des Andes.

La radiation solaire a un effet majeur sur la croissance et le développement des plantes cultivées. Pour la production agricole, c'est la radiation solaire nette (R_n) qui a la plus grande importance, étant donné que c'est un indicateur des échanges énergétiques sur et dans la couverture végétale cultivée. La radiation nette permet d'estimer la consommation d'eau des cultures (Ortega *et. al.*, 2004).

La province du Limarí présente, avec la province de l'Elqui située immédiatement au nord, les valeurs les plus élevées de radiation solaire de la 4^{ème} région. Une bonne partie de son territoire est exposé à des radiations qui dépassent les 150 kilocalories par centimètre carré et par an. Dans les secteurs où l'on observe les plus grandes superficies de raisin de table, d'avocatiers et de mandariniers, qui correspondent géographiquement à la précordillère, la radiation dépasse les 160 kilocalories par centimètre carré et par an.

L'effet de la radiation sur la température atmosphérique est un autre aspect important pour l'agriculture. L'écart cumulé des températures est l'un des paramètres déterminants du potentiel d'usage agricole d'un espace. Les radiations les plus élevées correspondent aux températures les plus hautes. Chaque espèce végétale a ses critères et ses besoins en ce qui concerne les températures. Dans la zone d'Ovalle (sous influence côtière), la somme thermique entre septembre et février est de 1 350 degrés-jour, alors que dans la zone de Huatulame-El Palqui elle est de 1 555 degrés-jour. Ces différences permettent d'expliquer en partie les spécialisations agricoles et les dates de récoltes dans le Limarí.

Les effets du vent sont étudiés depuis peu dans le Limarí par le Ceaza (*Centro de Estudios Avanzados en Zonas Áridas*). Les mesures concernent les zones côtières pour envisager l'utilisation du vent comme source énergétique. Le vent ne représente pas une contrainte productive dans le Limarí, mais on rencontre fréquemment des coupe-vent en maille de nylon entourant les plantations afin de réduire l'action du vent et l'évapotranspiration des plantes. Il n'y a pas d'évaluations scientifiques de l'effet réel de ces pratiques.

Ces caractéristiques du climat ont permis l'introduction puis le développement d'espèces cultivées et améliorées d'origine méditerranéenne et subtropicale, c'est à dire qui ne sont

pas originaires de la région. C'est l'irrigation qui permet à ces espèces et variétés cultivées de tirer parti du climat : l'agriculture du Limarí est très artificialisée.

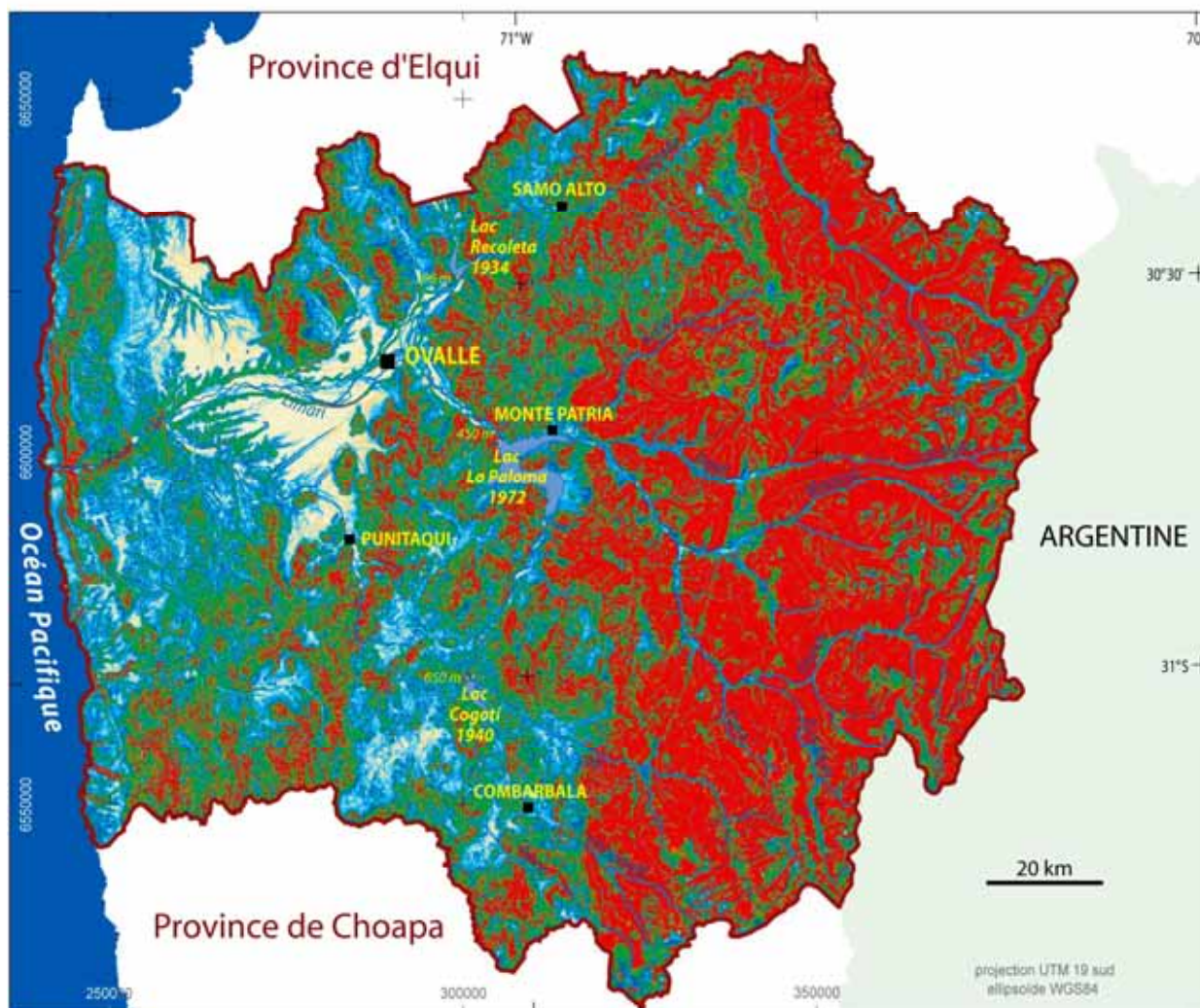
1.2 Les pentes

La 4^{ème} région du Chili ne présente pas de plaine centrale ni de hauts plateaux andins. Les deux chaînes nord-sud (la chaîne côtière et la cordillère des Andes), et les deux chaînes transversales (qui limitent le bassin-versant du Limarí au Nord et au Sud) font de la Province du Limarí un territoire très montagneux, avec des pentes accentuées. L'altitude de la cordillère des Andes (sur laquelle tombe la neige) et la pente longitudinale élevée des cours d'eau – des torrents de montagne sur tout leur cours – ont permis de construire et d'exploiter un réseau important de canaux d'irrigation alimentés par gravité. En même temps, les pentes ne sont pas un obstacle pour l'agriculture modernisée, même si elles ne permettent pas une mécanisation lourde : les machines sont en partie remplacées par une main d'œuvre abondante, souvent peu spécialisée et aussi bien féminine que masculine : une partie du développement de la province dans les vingt dernières années est fondé sur le fait qu'il y a du travail salarié pour tous.

Le Limarí est montagneux, ces montagnes sont jeunes, et les pentes sont fortes. Sur la carte 3, on voit la faible extension et la dispersion en très petites unités des milieux à pente faible (moins de 5 %). Deux remarquables exceptions : les plaines alluvionnaires surélevées qui se trouvent à l'Ouest d'Ovalle. Ces milieux apparemment favorables (à la mécanisation, notamment), ne sont pas tous consacrés à l'agriculture irriguée à haute valeur ajoutée, faute des quantités d'eau nécessaires pour les irriguer : soit parce que l'accès physique n'existe pas, ou que l'accès juridique fait défaut. Les grandes superficies de vigne et d'arbres fruitiers pour l'exportation peuvent aussi être installées sur des pentes fortes, jusqu'à 15 %, puisque le ruissellement pluvial est extrêmement faible et que l'irrigation par goutte-à-goutte n'entraîne, apparemment, aucun déplacement mécanique²⁸. A proximité de la côte, les petites surfaces planes ne sont cultivées que très modestement, faute de possibilités d'irrigation.

²⁸ On signale aussi plus loin qu'aucune étude détaillée ne permet de confirmer cette affirmation, émise par les sociétés agro-exportatrices (chapitre 3).

Carte 3 - Les pentes dans la Province du Limarí



Héctor Fabián REYES

Fond de carte 1 : 50 000, IGM

Données : GORE, 2002

Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002,

Jorge MORA, Jeai SAAZA, 2007

Christine Chauviat, IRD, 2008

Dans la pré-cordillère des Andes, les pentes et l'étroitesse des vallées sont un obstacle à la circulation et aux transports : les routes orientées nord-sud ne constituent pas des liaisons très commodes, mise à part l'autoroute panaméricaine à quatre voies : dans le Limarí, elle est pourtant peu utilisée (à cause du péage ?) et les véhicules – y compris les camions – empruntent plus volontiers le dangereux col de Las Cardas pour aller d'Ovalle à La Serena et Coquimbo. Vers le Sud et la Province du Choapa, les communications sont encore plus malaisées, par des routes de montagne lentes et peu aménagées. Les pénétrantes vers l'amont des vallées sont, elles, très fréquentées et font l'objet d'aménagements notables, comme c'est le cas dans la vallée de Hurtado et dans la vallée du Río Grande (le Limarí en amont de Monte Patria) et de ses affluents, destinées à désenclaver les hautes vallées auparavant marginalisées. Les cols de montagne donnant accès à l'Argentine depuis le Limarí sont nombreux, mais sans aucun équipement routier. En fait, la plupart des routes de montagne sont destinées au transport des minerais davantage qu'à celui des produits agricoles. Les mines sont présentes partout jusqu'à 4 500 mètres d'altitude, exploitées seulement en été dans ce cas.

1.3 Les sols

Dans la zone côtière et dans les reliefs intérieurs de la province, prédominent les matériaux volcaniques de type andésite, notamment dans la zone de haute et moyenne montagne andine, où se rencontrent aussi les granites. Tout au long de la côte, des matériaux sédimentaires soulevés constituent des terrasses marines, en particulier à l'ouest d'Ovalle et au sud de la baie de Tongoy. A l'intérieur des terres, les terrasses fluviales et les accumulations colluviales s'étendent plus ou moins largement de part et d'autre du fleuve Limarí et de ses affluents, principalement entre Monte Patria et la route Panaméricaine (Pouget *et al.*, 1996; CEAZA, 2005).

Cette géochimie et cette géomorphologie ont engendré des sols très variés. Vers la côte, sur les pentes douces, on rencontre des sols dérivés de roches granitiques et andésitiques, minces à modérément profonds (jusqu'à 50-70 cm), bien drainés, de texture et pierrosité variables. Sur les terrasses alluviales plus planes, les sols sont formés à partir de dépôts alluviaux pierreux et profonds. Sur les terrasses plus anciennes, les sols sont plus argileux et présentent parfois un horizon induré pétro-calcique. Les sols situés sur les terrasses

d'abrasion maritime sont, quant à eux, nettement moins profonds et souvent plus argileux en profondeur, avec une salinité légère à modérée et des contenus en sodium soluble élevés. Les sols sont plus sableux sur les terrasses de sédimentation marine, présentant un horizon calcaire à moyenne profondeur (Oyarzún, 1999 ; Paskoff, 1970; Pouget *et al.*, 1996).

2. La classification officielle d'aptitude des sols

Les sols de tout le Chili ont été classés et cartographiés en fonction de leurs aptitudes à l'agriculture. Cette classification a été effectuée pour des raisons pratiques dans le cadre de la préparation de la réforme agraire, et basée sur l'aptitude naturelle que présente un sol à porter et produire constamment des cultures déterminées. Elle a servi de base au calcul des superficies attribuées aux opérations de répartition aux bénéficiaires de la réforme agraire, c'est la raison pour laquelle nous en développons quelques détails ici. Elle sert toujours de référence sur les limitations d'usages, les besoins et les pratiques de gestion agricole que requièrent les sols, et aussi aux jugements nécessaires à la formulation et à la programmation des plans de développement agricole. Le système de classification est basé sur les normes et principes du service de conservation des sols des Etats-Unis, en adéquation avec les caractères édaphiques, climatiques et topographiques de chaque situation géographique. Elle a servi à déterminer une partie des paramètres que l'on retrouvera dans les définitions matérielles de la réforme agraire et elle constitue actuellement une base normative.

Huit classes d'aptitude sont exprimées en chiffres romains de I à VIII, par degré croissant de limitations et de risques permanents pour le sol (Peralta, 1976). Ces huit classes sont rassemblées en trois groupes. Ainsi, le premier groupe d'aptitude représente *les terres convenables pour les cultures intensives et d'autres usages*, et comprend les classes I, II, III et IV. Le second groupe représente *les terres convenables pour les cultures permanentes, les pâturages et l'exploitation forestière*, et comprend les classes V et VI. Le troisième groupe est celui des *terres marginales à usage agropastoral, généralement aptes à un usage sylvicole* et est constitué de la classe VII. Enfin, le quatrième groupe représente *les terres inaptes à quelque fin productive que ce soit (ni agropastorale ni forestière)* et recouvre la classe VIII.

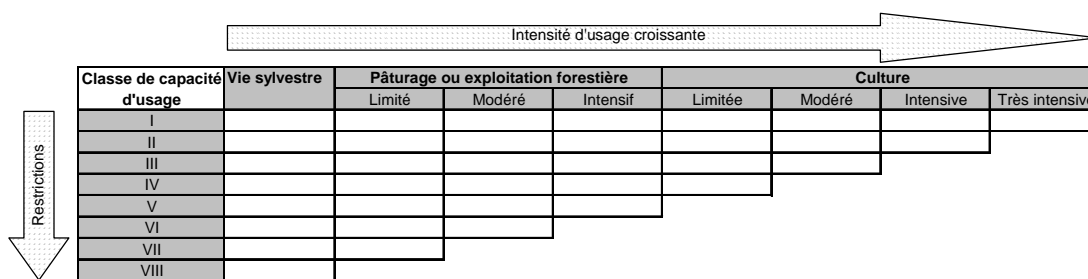
Les caractéristiques qualifiant chaque classe d'aptitude sont la pente, la profondeur, la capacité de drainage, la teneur en matières organiques, le pH, la pierrosité. C'est ainsi que les sols de classe I correspondent à des sols plats (pente < 5 %), profonds (> 1,2 m), bien drainés, fertiles, qui ne présentent que peu, voire aucune, limitation qui restreigne leurs usages (Peralta, 1976).

En termes d'utilisation agropastorale et sylvicole, qui sont les caractères qui nous intéressent ici :

- Classe I : pas de limitations d'usage,
- Classe II : sols cultivables avec des méthodes de conservation d'application facile,
- Classe III : des pratiques de conservation modérées à intensives sont requises, ces sols sont susceptibles de dégradation physique et chimique,
- Classe IV : les pratiques de gestion et de conservation attentives sont indispensables (à cause des pentes supérieures à 5%) ; ces sols sont sensibles à l'abrasion et à la dégradation, ils ne sont pas adaptés à la production régulière de cultures,
- Classe V : sols trop humides, pierreux ou rocheux pour être cultivés, leur usage est limité aux pâturages et à l'exploitation forestière,
- Classe VI : situés sur des pentes supérieures à 15 %, ces sols requièrent des pratiques de conservation et leur usage est limité aux pâturages et à l'exploitation forestière,
- Classe VII : très sévères limitations d'usages, risques de dégradation très élevés, sols réservés de préférence à la végétation naturelle,
- Classe VIII : Sols sans valeur agricole, pastorale ou forestière, aptes à la vie naturelle, à la récréation et à la protection des bassins versants ; la classe inclut les aires dépourvues de sols (roches, glaciers, dunes).

La figure suivante montre qu'à mesure que les restrictions augmentent, l'intensité d'usage diminue.

Figure 4: Relation entre les classes de capacité d'usage et l'intensité d'usage



H. Reyes, à partir de Peralta (1976)

Dans le Limarí et à partir de cette classification, les sols peuvent être regroupés en *cultivables irrigués* (classes I à IV), *cultivables (exploitables) non irrigués* (classes V et VI), et en *non cultivables (non exploitables) non irrigués* (classe VII et VIII). Les sols cultivables sont qualifiés comme tels en fonction de leurs potentialités et de leurs limitations pour la production des cultures qui étaient communément pratiquées dans le Limarí dans les années 1960. Les sols non cultivables sont qualifiés d'après leurs potentialités à maintenir une végétation permanente capable de réduire les risques de dégradation du sol (Rovira, 1984).

Afin de tenir compte de la très grande diversité des caractères édapho-climatiques dans tout le Chili, une norme appelée *hectárea de riego básico* ou HRB (« hectare d'irrigation de base ») a été construite. Elle correspond à la superficie équivalente au potentiel de production d'un hectare physique irrigué de classe I dans la vallée du Río Maipo (zone centrale du Chili), où se trouvent les meilleurs sols, sous 350 mm de pluies annuelles en moyenne. L'objectif était d'appliquer au territoire national cette norme comme référence unique pour calculer les barèmes d'expropriations et d'attributions (budgets et superficies). Un tableau de conversion par zone géographique a été dressé, à partir duquel on peut convertir les hectares physiques en « hectares équivalents », c'est à dire en *hectares d'irrigation de base*. Cette classification officielle et reconnue est toujours en vigueur et elle est fréquemment utilisée. Les paramètres qui ont déterminé les HRB (capitaux, technologies, modes de culture, productions...) ont varié dans le temps. Des modifications ont été effectuées dès leur création.



Photo 2 : Terrain appartenant à une grande entreprise productrice et exportatrice chilienne, préparé et prêt pour la plantation d'avocats irrigués par goutte à goutte, sur billons (commune d'Ovalle). La pente n'est pas considérée comme un facteur de dégradation : il n'y a pas de ruissellement de l'eau. En revanche, la plupart des opérations d'entretien, de récolte, etc. doivent être faites à la main, les machines adaptées à la pente n'étant pas encore disponibles, exception faite pour la préparation du sol (billons). Été 2006. H. Reyes.



Photo 3 : Modeste propriété pastorale (élevage de chèvres laitières) près de Combarbalá. Pas de sol au sens pédologique, une végétation clairsemée et broutée. Les deux éoliennes (celle de gauche, a été démontée pour réparation) puisent l'eau de puits peu profonds pour les besoins domestiques et l'abreuvement des animaux et pour arroser un petit potager. L'habitation abrite la famille. Les chèvres se déplacent de pâture en pâture selon la saison et les opportunités de location des pâturages. Automne 2008. H. Reyes.

Si l'on s'en tient à la classification officielle de leurs aptitudes, les sols du Limarí ont un potentiel d'usage agricole plutôt restreint. Cependant, ils ont vu se développer depuis longtemps une agriculture irriguée intensive, une agriculture pluviale encore productive jusqu'aux années 1980 et un élevage extensif mais très productif. Les sols possédant le meilleur potentiel sont ceux qui sont irrigués et qui se prêtent aisément aux travaux de préparation pour la mise en culture : ils ont un meilleur potentiel non pas par leurs qualités physiques et chimiques mais parce qu'ils sont irrigués, c'est-à-dire situés dans le champ géographique des organisations sociales du partage de l'eau et des réseaux hydrauliques de sa distribution.

Depuis la construction des huit classes d'aptitude, les progrès dans le domaine de l'irrigation, de la mécanisation agricole et la mise à disposition de l'énergie électrique ont complètement transformé les aptitudes de deux groupes de sols : les « sols cultivables irrigables » et les « sols cultivables non irrigables », tout particulièrement puisque de vastes superficies de ces derniers sont devenus irrigués. Et s'ils sont devenus irrigués, c'est parce qu'un vaste système hydraulique, connu sous le nom de *Système Paloma* a été mis en fonctionnement complet en 1980.

L'information sur la capacité d'usage des sols du Limarí s'est concentrée sur les aires irriguées et correspond à une étude agrologique effectuée en 1967 sur l'aire gouvernée, socialement et hydrauliquement, par le *Système Paloma*. L'étude agrologique, qui couvrit une superficie de 54.000 hectares, détermina que la majeure partie correspondait à des terres arables avec des limitations sérieuses (classes III et IV) pour les cultures.

Si la classe IV présente d'importantes restrictions à l'agriculture, dans les régions semi-arides, elle correspond aux meilleurs sols (Peralta, 1976) car ils sont modérément profonds (50 à 90 cm) et peu inclinés (5 à 8 % de pente). Ce sont des sols sujets à l'érosion par le vent mais ils ont une bonne qualité agronomique quand les précipitations sont suffisantes. Les technologies d'irrigation ont permis de les mettre en valeur, démontrant ainsi leur potentiel.

3. Trois originalités

La description de la géographie naturelle, sociale et économique du Limarí peut prendre appui sur les trois points que nous allons montrer ici et qui, ensemble, font l'originalité de la province. En effet, aucune de ses voisines, ni aucune autre province du Chili ne réunit ces caractères, dont l'ensemble fait du Limarí, précisément, un lieu d'observations scientifiques exceptionnel dans les domaines de l'organisation de la production agropastorale et du développement rural. Ces trois caractères sont :

- l'existence et le fonctionnement efficace d'un système d'irrigation inégalé au Chili, le *Système Paloma* ;
- l'héritage historique de la propriété indivise puis communautaire, qui a donné les actuelles *comunautés agrícolas*, nulle part au Chili aussi nombreuses que dans le Limarí ;
- enfin, le rôle de la montagne dans les systèmes de production les plus riches aussi bien que dans la marginalisation des plus pauvres.

3.1 Le *Système Paloma*

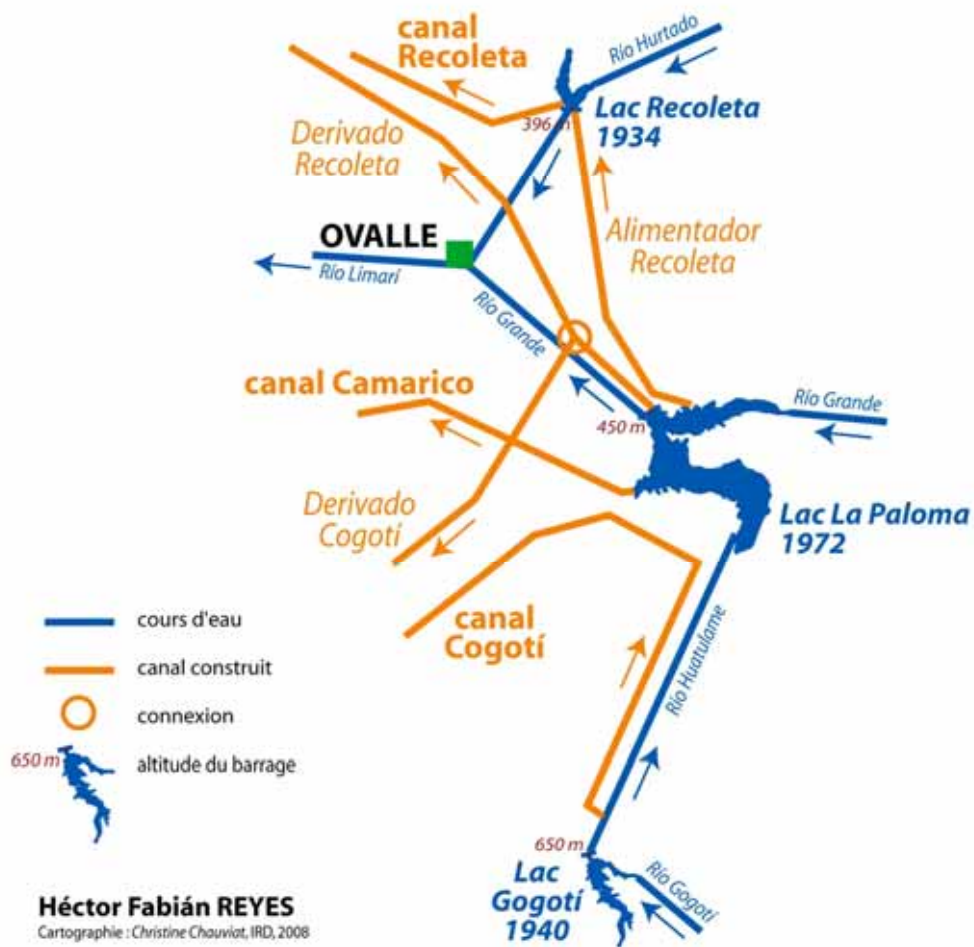
L'organisation technique de la *distribution* de l'eau dans le *Système Paloma* (barrages, canaux et modèle hydraulique) et l'organisation sociale de son *partage* (associations d'irrigants et rapports entre la terre cultivée et l'eau) ont été étudiés par Alvarez (2005) qui en a montré les fonctionnements, à la fois compliqués, efficaces et fragiles. Notre intention n'est pas de résumer ici ces fonctionnements, mais il est indispensable d'y faire allusion puisque le *Système Paloma* est cité comme une grande réussite de l'agriculture chilienne, comme la source de la richesse du Limarí et comme un exemple à reproduire dans les autres bassins-versants du *Norte Chico*. Bien que l'aire d'influence directe du *Système* ne couvre pas toute la province cultivable et que des pans entiers de sa géographie économique n'en fassent pas partie, il remplit une fonction essentielle du développement rural : permettre l'extension des aires à haute productivité agricole et par là, attirer et favoriser l'emploi dans tous les secteurs de l'économie provinciale.

Système Paloma est le nom de l'ensemble physique, technique et social qui gouverne la distribution de l'eau d'irrigation de tout le bassin du Limarí, directement et indirectement. En termes physiques fonctionnels, il est composé de trois barrages étagés sur des cours d'eau différents (La Paloma, Recoleta et Cogotí) qui ensemble permettent de stocker près d'un million de mètres cubes d'eau. Ils sont reliés entre eux par un réseau de plusieurs dizaines de kilomètres de canaux et de siphons gravitaires. Le système fut conçu dès les années 1930 (et terminé en 1980) pour améliorer et sécuriser l'irrigation d'une superficie de plus de 56 000 hectares. Comme les droits d'eau engendrés par la création des lacs de retenue et les nouveaux canaux peuvent être déplacés, il est difficile de délimiter un espace cohérent et stable qui corresponde à l'extension géographique précise du système. Il est plus aisé de citer les secteurs qui ne sont pas gérés par le *Système Paloma*, soit par impossibilité technique ou juridique, soit parce que les irrigants de ces secteurs ont souhaité conserver une autonomie de gestion dans le cadre des communautés d'eau traditionnelles. C'est le cas de la vallée de Hurtado en amont du lac de Recoleta, des vallées de Rapel et Mostazal (affluents du Río Grande) et du Río Grande lui-même en amont de Caren ; des vallées des ríos Pama et Combarbalá en amont du lac de Cogotí. Dès la mise en place du *Système Paloma*, les irrigants de ces secteurs n'ont vu aucun avantage à y participer ; ils en restent définitivement écartés désormais puisque tous les droits d'eau qui correspondraient à leur adhésion ont été définitivement attribués.

Le fonctionnement opérationnel du *Système Paloma* comme distributeur d'eau d'irrigation peut être décrit à travers ses fonctions les plus visibles :

- coordonner le stockage de l'eau dans les trois barrages et sa distribution au moyen des *canaux matrices* interconnectés,
- calculer chaque jour les quantités d'eau réellement disponibles en fonction des données climatiques et hydrologiques et des consommations des irrigants,
- assurer la relation formelle entre les propriétaires de droits d'eau et les pouvoirs publics, notamment en défendant les intérêts des irrigants.

Figure 5 - Les grandes lignes du schéma hydraulique du Système Paloma, Province du Limarí



Dans ce système complexe « *interagissent sans cesse dans l'espace et dans le temps des facteurs hydrauliques et sociaux liés aux flux naturels et artificiels de l'eau* » (Alvarez, 2005). Ce qui est remarquable est que la technologie moderne et les fonctionnements sociaux existant depuis plusieurs siècles se sont ajustés aux transformations réglementaires (les différents codes de l'eau chiliens) et aux variations des rapports entre le secteur privé (les agriculteurs-irrigants, propriétaires de la terre et du droit d'irriguer) et l'Etat. En effet, il ne s'agit pas seulement de transporter, de distribuer et de partager une ressource peu abondante et susceptible de s'épuiser chaque été, mais aussi de partager le droit de la prélever et de la détourner, de partager les coûts et les risques. Le système des trois barrages de stockage et des canaux interconnectés a intégré en partie les canaux pré-existants à la conception et à la construction du système. Comme son objectif unique était d'assurer la sécurité de l'irrigation pour la production agricole exclusivement, il a intégré les droits d'accès à l'eau des irrigants et il a intégré, *de facto*, les droits et les modes d'accès des irrigants à la terre. Au moment de la conception et de la construction du *Système Paloma* et pendant les toutes premières années de son fonctionnement complet, les accès à la terre cultivable et à l'eau pour l'irriguer n'étaient pas dissociables, socialement, économiquement ni politiquement (Alvarez *et al.*, à paraître).

Dans le bassin du Limarí comme ailleurs au Chili, l'unité de base du processus permanent de partage de l'eau s'appelle *action d'eau*. Celui qui veut irriguer doit montrer qu'il dispose des *actions d'eau* nécessaires et suffisantes. Depuis le code de l'eau promulgué au Chili en 1981 et peu modifié depuis, la propriété de la terre (à irriguer) et la propriété des actions d'eau (pour l'irriguer) sont dissociés, ce qui a créé deux marchés séparés, celui de la terre et celui de l'eau. Ceci dit, *l'action d'irriguer* reste nécessairement et au moins techniquement liée à *l'action de cultiver*, et donc en partie aux modes d'accès à la terre et à l'exploitation du sol. C'est du moins ce que l'on pourrait appeler « le principe », qui a fonctionné en effet, et de façon consensuelle entre les acteurs, pendant les trente dernières années. Il semble que des discordances aient commencé à apparaître récemment (2005 et années suivantes) liées à des spéculations sur les droits d'eau dans le Limarí, non plus pour irriguer mais pour fabriquer de l'hydro-électricité et relatives à la privatisation par l'Etat du barrage La Paloma lui-même (les deux autres barrages ayant toujours été privés).

Il se trouve que la mise en plein fonctionnement du *Système Paloma* est survenue en 1980, au moment où le code de l'eau de 1967-1969 (contemporain de la réforme agraire et

construit dans le même esprit) était en vigueur, et que le code de 1981 (contemporain de la contre-réforme) n'a été appliqué qu'ensuite. Les conséquences de ces événements successifs sur le changement de propriété de la terre irriguée n'ont pas été étudiées dans le détail, mais on en connaît quelques effets sur certaines terres non irriguées « devenant irrigables » : on en verra des exemples plus loin, chapitre 4.

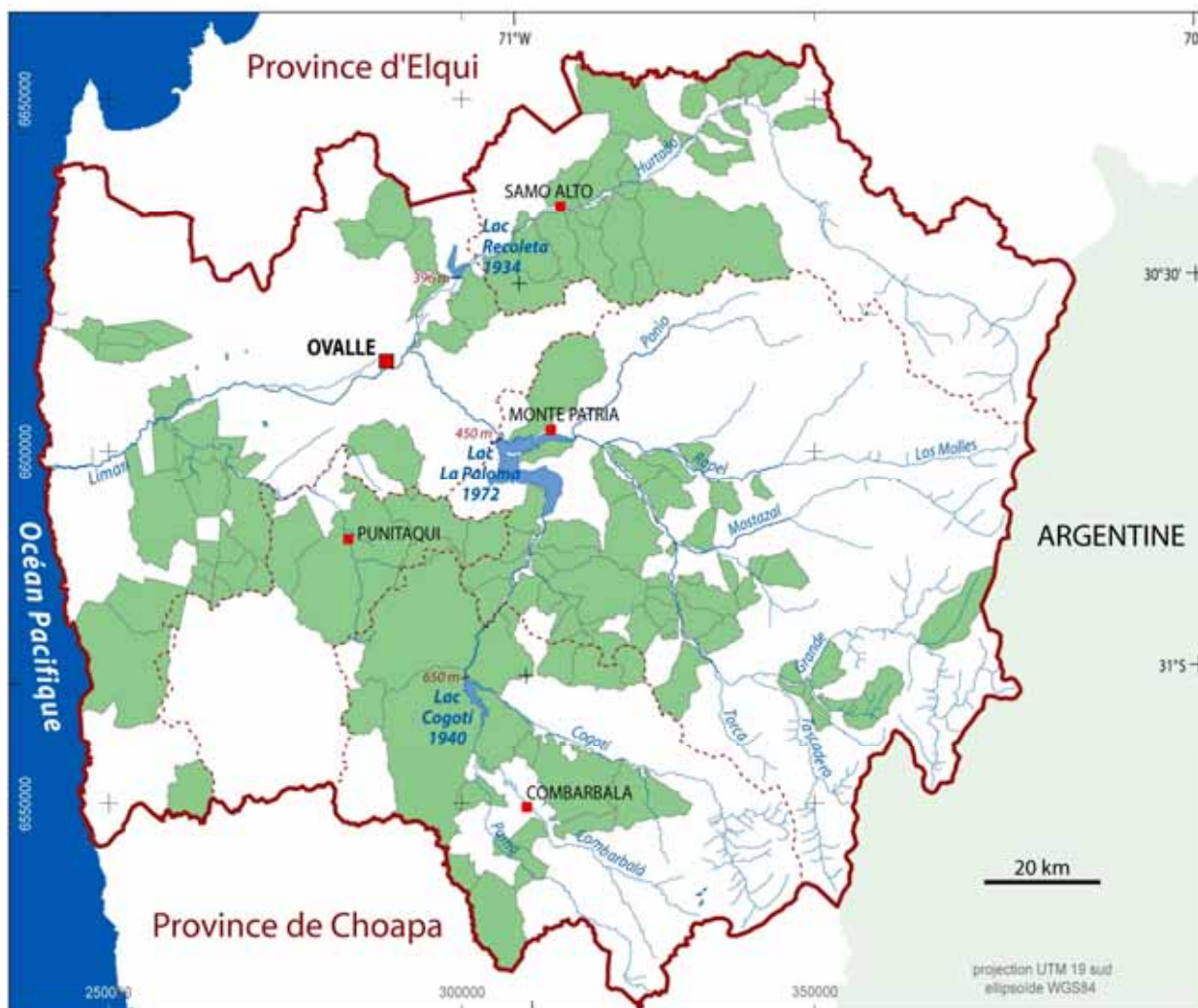
Le *Système Paloma*, en assurant la sécurité de l'irrigation (du moins en principe, mais sur ce point il n'a pas fait défaut) a favorisé la technicisation de l'agriculture irriguée dans les aires géographiques sur lesquelles il agit directement, et l'installation d'une quasi-monoculture. Celle-ci est accompagnée d'un usage excessif de fertilisants et d'eau (dont les effets ne sont pas encore connus) et de l'obligation pour les producteurs d'appliquer les *paquets technologiques* visant à satisfaire les exigences de qualité indispensables pour l'exportation.

3.2 Les communautés agricoles

L'existence des communautés agricoles dans la 4^{ème} région constitue l'un des traits caractéristiques de l'espace rural régional. Cependant, bien que 94 % des communautés agricoles se trouve dans la 4^{ème} Région, il en existe des formes similaires dans la 3^{ème} et dans la 5^{ème} Régions ainsi que dans la région métropolitaine. 117 des 177 communautés agricoles de la 4^{ème} région se trouvent dans la Province du Limarí, soit 66 % des communautés et 62 % des *comuneros* de la région. Le siège de l'association des communautés agricoles du Chili et son principal représentant se trouvent également dans la province.

Les communautés agricoles du Limarí occupent une superficie de 440 893 hectares, soit 33 % de la superficie provinciale, avec une population totale selon le recensement de 2002 de 15 467 personnes, soit 10 % de la population totale du Limarí.

Carte 4 - Répartition territoriale des communautés agricoles de la Province du Limarí



- communauté agricole en 2007
- limite de la Province du Limarí
- limite de commune
- chef-lieu de province
- chef-lieu de commune
- cours d'eau
- 650 m altitude du barrage

Héctor Fabián REYES
 Fond de carte 1 : 50 000, IGM
 Données : GORE, 2002
 Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002
 Jorge MORA, Jeai SAAZA, 2007
 Christine Chauviat, IRD, 2008

La carte 4, ci-dessus, montre que la majorité des communautés agricoles, et la plus grande partie des territoires concernés, se trouvent dans la partie de montagne et de vallées moyennes, celle où l'on rencontre aussi les aires irriguées privées individuelles, la « partie active » du Limarí. Elles sont moins nombreuses et moins étendues près de la côte et presque absentes de la cordillère des Andes proprement dite, au dessus de 2 000 mètres d'altitude.

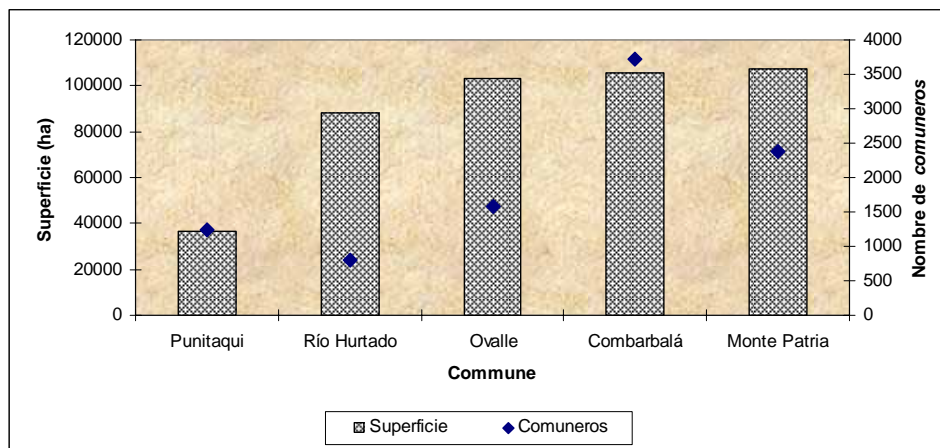
Tableau 5 : Les communautés agricoles par commune, Province du Limarí

Commune	Nombre de communautés agricoles		Superficie occupée par les communautés agricoles		Nombre de comuneros	
	nombre	%	hectares	%	nombre	%
Ovalle	29	25,0	102 946	23,3	1 588	16,4
Río Hurtado	21	18,0	88 397	20,0	797	8,2
Monte Patria	46	39,0	107 384	24,4	2 371	24,4
Combarbalá	17	15,0	105 510	23,9	3 721	38,3
Punitaqui	4	3,0	36 657	8,3	1 233	12,7
Total	117	100,0	440 893	100,0	9 710	100,0

H. Reyes à partir des données ministère de biens-fonds 4^{ème} région, 2005

Les communautés agricoles sont présentes dans les cinq communes du Limarí, et principalement localisées sur le territoire des communes les plus vastes : Monte Patria et Ovalle. La superficie occupée par les communautés est très variable, ainsi que le nombre de comuneros.

Figure 5: Superficie totale et nombre de comuneros des communautés agricoles par commune, Province du Limarí



Source: H. Reyes à partir des données du ministère de biens-fonds 4^{ème} région, 2005

Le terme de communauté agricole, *comunidad agrícola*, a plusieurs sens : administratifs et juridiques, sociaux, économiques, territoriaux, historiques. Ceci entraîne des ambiguïtés et parfois des malentendus et des idées (mal) reçues, que les *comuneros* eux-mêmes peinent souvent à corriger.

Le terme administratif et juridique est appliqué formellement depuis la réforme agraire à des propriétés foncières communautaires qui existaient depuis longtemps auparavant, formées à partir de terrains indivis parce qu'impossibles à exploiter individuellement (cf. chapitre 2) : le foncier communautaire postérieur à la colonisation espagnole serait donc issu de la nécessité d'exploiter des ressources dispersées et peu abondantes avec des moyens limités.

La réforme agraire a enregistré formellement l'existence de la propriété (localisation, périmètre, superficie, nature des sols), le nombre et l'identité des ayants-droit à l'exploitation des ressources dans cette propriété, le nom de la propriété, donné par les ayants-droits. En même temps, la réforme agraire a établi des statuts pour les communautés, statuts souvent différents pour chaque communauté, bien que construits sur une même base : la communauté, sous la forme d'une association, est propriétaire du territoire, les *comuneros* sont membres de l'association. Ils élisent un bureau, tiennent des assemblées (ordinaires, générales, extraordinaires) dans lesquelles sont débattues et décidées les affaires et les finances de la communauté. Une communauté agricole constitue donc un propriétaire foncier et un seul. A l'image des propriétés foncières de la province, son territoire est d'un seul tenant, le secteur d'habitat se trouve souvent au centre, et comme toutes les propriétés de ce modèle (celui des haciendas de la colonisation espagnole), elles portent un nom. Par métonymie, ce nom désigne indifféremment le lieu d'habitat, l'ensemble des *comuneros*, le territoire de la communauté, l'association et son directoire, etc.

L'existence de nombreuses communautés ou au contraire d'un petit nombre de communautés dans une commune ne garde pas beaucoup de relation avec la superficie totale occupée, sauf pour la commune de Punitaqui. D'un autre côté, une superficie importante occupée par les communautés agricoles dans une commune n'implique pas la présence d'un nombre majeur de *comuneros*, et vice-versa. Il existe une relation générale entre la taille de la communauté et le nombre de *comuneros* (coefficient de corrélation de

0,713), mais cette relation n'est pas absolue. La communauté *Dos Ríos*, la plus réduite avec 141 hectares, réunit 28 *comuneros* tandis que la communauté *Chape y Chacay*, la plus importante en superficie avec 30 224 hectares, compte 30 *comuneros*. En effet, la superficie d'une communauté répond aux possibilités qu'offrent les ressources de son territoire pour faire vivre les familles des *comuneros*.

Tableau 6: Indicateurs de superficie et du nombre de *comuneros* des communautés agricoles de la Province du Limarí

Superficie (ha)		Nombre de <i>comuneros</i>	
Plus grande superficie	30 225 ha	Nombre de <i>comuneros</i>	30
Plus petite superficie	141 ha	Nombre de <i>comuneros</i>	28
Superficie moyenne	3 768 ha	Nombre moyen de <i>comuneros</i>	83

H. Reyes à partir des données du ministère de biens-fonds 4^{ème} région, 2005

La variété, tant en superficie qu'en nombre de *comuneros*, est une autre caractéristique des communautés agricoles de la Province du Limarí, coïncidant avec ce que nous venons de voir sur la relation entre superficie et nombre de *comuneros*. L'implication sociale et politique, tout comme leur réalisation économique, détermine les différences qui existent entre les communautés. Ces deux aspects conditionnent également les problématiques qu'elles affrontent. D'autres variables doivent être prises en compte : les transformations dans les registres des *comuneros*, la distribution de la population par tranches d'âge, en particulier des propriétaires de droits, et la disponibilité différencié des ressources. Bien que quelques options techniques de tendance libérale suggèrent aux communautés d'aller vers un régime de propriété privée individuelle, leurs caractéristiques ont conduit à ce qu'elles perdurent dans le temps, permanence qui les place comme faits sociaux intéressants et actuels.

Les communautés agricoles se trouvent généralement dans la moyenne montagne, à la limite entre plusieurs bassins-versants, sur les interfluves et les piedmonts, mais avec une constante : elles ne s'étendent pas sur les aires irriguées, leur territoire est le *secano*. Les communautés agricoles de la commune de Monte Patria, ne possédant pas de droits d'approvisionnement en eau, sont exclues de l'irrigation à partir des eaux courantes permanentes et du *Système Paloma*, bien qu'elles en soient voisines. Dans la Province du Limarí, douze communautés agricoles seulement possèdent des droits d'eau : huit dans la

commune de Monte Patria (*Atunhuayco, Chacarilla, El Tome, Las Cardas, Los Morales, Los Tapias, Huana et Monte Patria*) ; trois dans la commune d'Ovalle (*Alcones, Barraza, Romeralcillo*) et une dans la commune de Combarbalá (*Castillo Mal Paso y Otros*). En fait, s'il existe de l'eau « indépendante » sur leur territoire (sources locales, petits cours d'eau intermittents), les communautés agricoles ont le droit de la prélever et d'irriguer²⁹. On comprend qu'avec une pluviométrie de 100 mm par an en moyenne, en terrain alluvionnaire, volcanique et granitique, les « sources locales » ne sont ni nombreuses ni abondantes.

Les 9 710 *comuneros* disposent de 440 893 hectares, dont à peine 6 à 7 % sont classés comme cultivables, cultivables sous pluie par conséquent ; le reste correspond à des sols non cultivables qui présentent diverses restrictions pour l'agriculture. Les communautés agricoles sont donc propriétaires de vastes superficies, qui ne sont que marginalement exploitables. Les *comuneros* ont su pourtant valoriser des espaces que d'autres propriétaires n'ont jamais été disposés à exploiter, mais la pression qu'ils ont exercée sur les ressources de leur territoire a été intense depuis le 17^{ème} siècle : agriculture pluviale itinérante, élevage d'ovins et de caprins, exploitation du bois (pour les mines et l'énergie domestique) ont eu un fort impact sur un milieu fragile (D'Herbes, 1993).

La terre appartient à la communauté, mais ses usages sont généralement répartis en trois catégories distinctes, qui ont, à l'intérieur du fait communautaire, des statuts différents :

- le *goce singular*, ou parcelle personnelle, est assignée à un *comunero* et à sa famille pour exploitation et usage exclusifs et permanents, notamment pour l'habitat et le jardinage ;
- la *lluvia*, est un ou plusieurs terrains déterminés, assignés à un *comunero* et à sa famille pour la production, mais de façon temporaire : la décision sur l'usage qui en est fait revient à l'usager de façon individuelle ;
- le *campo común* est la propriété commune proprement dite, sur laquelle n'a été constitué aucune parcelle personnelle, permanente ni temporaire : c'est la communauté qui prend les décisions sur ses usages et les restrictions éventuelles.

²⁹ L'exploitation de « l'eau qui naît, court et meurt sur une même propriété », dit la loi, n'est pas assujettie à la possession de droits d'eau.

La *lluvia* dont dispose un *comunero* est généralement plus étendue que la parcelle personnelle d'habitation et de jardin (Vargas, 2003 ; Villalobos, 2002). C'est dans ces deux espaces que les *comuneros* effectuent des investissements pour leur production propre, notamment, chaque fois que cela est possible, une installation d'irrigation (puits ou forage, réservoir de stockage) pour cultiver des fruits et des légumes. La culture pluviale de céréales était l'usage le plus courant qui se faisait de la *lluvia*, activité pratiquement abandonnée aujourd'hui. Le *campo común* quant à lui permet de satisfaire en commun certains besoins de l'ensemble des *comuneros* : pâturage des animaux, stockage de l'eau, ramassage du bois.

Tableau 7: Nature des droits sur la terre et autres ressources dans les communautés agricoles

Type de terrain	Usage	Nature des droits				
		Aliénation	Exclusion	Gestion	Prélèvement	Accès
<i>Goce singular</i>	Personnel, à vie	-	+	+	+	+
<i>Lluvia</i>	Personnel, temporaire	-	+	+	+	+
<i>Campo común</i>	Commun, perpétuel	-	-	-	+	+

Source : H. Reyes *et al.* (2006), d'après Schlager et Ostrom (1992) et Ostrom (1998)

La communauté, c'est à dire l'ensemble des *comuneros*, détient la totalité des droits sur la terre et sur les biens de la communauté (chemins, bâtiments, équipements). Mais, les régimes de propriété communautaire étant clairement différenciés, personne ne peut vendre individuellement une parcelle communautaire. L'accès à la propriété privée individuelle à partir de biens fonciers de la communauté est possible ; il est défini par la loi qui établit les *normes de partition* de la communauté agricole pour constituer des propriétés individuelles (Solis de Ovando, 2004). Le *comunero* bénéficiaire ne perd pas pour autant sa condition de *comunero*. Un *comunero* ne peut perdre sa condition de *comunero* que par vente (aliénation) de son droit de communauté ou par expulsion de la communauté. Chaque *comunero* représente un droit dans la communauté. Les droits sont indivisibles.

L'évolution spectaculaire de la production de richesse dans les propriétés irriguées a laissé loin en arrière du développement les propriétés non irriguées ou peu irrigables que sont les communautés agricoles. On verra dans les chapitres qui suivent comment elles ont tenté de s'adapter, souvent au prix de l'aliénation d'une partie de leur superficie et sous des formes diverses, toutes très encadrées par la loi (*cf.* chapitre 3). Actuellement, les communautés agricoles, propriétaires des plus vastes superficies, sont aussi parmi les propriétaires les

plus pauvres et les moins productifs (au sens monétaire) puisqu'elles n'ont pas accès aux deux composantes indispensables de la production agropastorale dans le Limarí : l'eau et les capitaux pour investir et s'équiper. En effet, rares ou même inexistantes sont les banques qui prêtent aux non propriétaires de terre : les *comuneros*, en tant que personnes physiques, ne le sont pas ; et les communautés agricoles en tant qu'associations, qui sont propriétaires mais *comunautaires*, ne sont pas éligibles. Par ailleurs, les communautés étaient, et sont toujours, « par définition » et par leur origine historique, établies sur les espaces peu fertiles et sur des sols fragiles et facilement dégradés (classes V à VIII) , où la production agricole et l'exploitation des ressources naturelles ont longtemps été pratiqués sans précautions : les *comuneros* ont toujours été rendus responsables de la dégradation de leur milieu (pas toujours ni partout démontrée, d'ailleurs), qu'ils pouvaient cependant difficilement éviter : les pouvoirs publics eux-mêmes, qui ont confirmé la propriété des communautés agricoles et les ont en quelque sorte confinés sur leurs territoires, continuent à les tenir à distance.

3.3 Les espaces montagnards

« Communautés agricoles » et « montagne » sont aisément associés puisque la majorité des propriétés comunautaires est située en montagne, c'est-à-dire dans les milieux qui en combinent plusieurs caractères, avec des nuances : altitude moyenne (mais pas les hautes altitudes), pentes notables des interfluves, sols pauvres (pierrosité et teneurs en argiles élevés) et facilement dégradés, végétation naturelle de steppe aride ou rocs et éboulis dépourvus de végétation. La montagne « naturelle » du Limarí est couramment associée à la pauvreté et à l'absence de rentabilité, ce qui n'est pas complètement exact.

La montagne, quelle que soit l'altitude, est certes le domaine de l'aridité naturelle. C'est aussi celui de la mine, de la mine artisanale (*pequeña minería*) principalement dans le Limarí (mise à part les mines de taille moyennes (*mediana minería*) d'or de Punitaqui et de cuivre d'Ovalle et les mines des hautes Andes de Monte Patria) : les deux activités, mine et agriculture, et les trois activités, mine, agriculture et élevage caprin, sont souvent associés pour l'exploitation familiale et la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle. Dans les espaces où prévalent l'aridité et la végétation naturelle, quelles que soient les pentes et l'altitude (au dessous de 4 000 mètres) est pratiqué l'élevage des chèvres laitières,

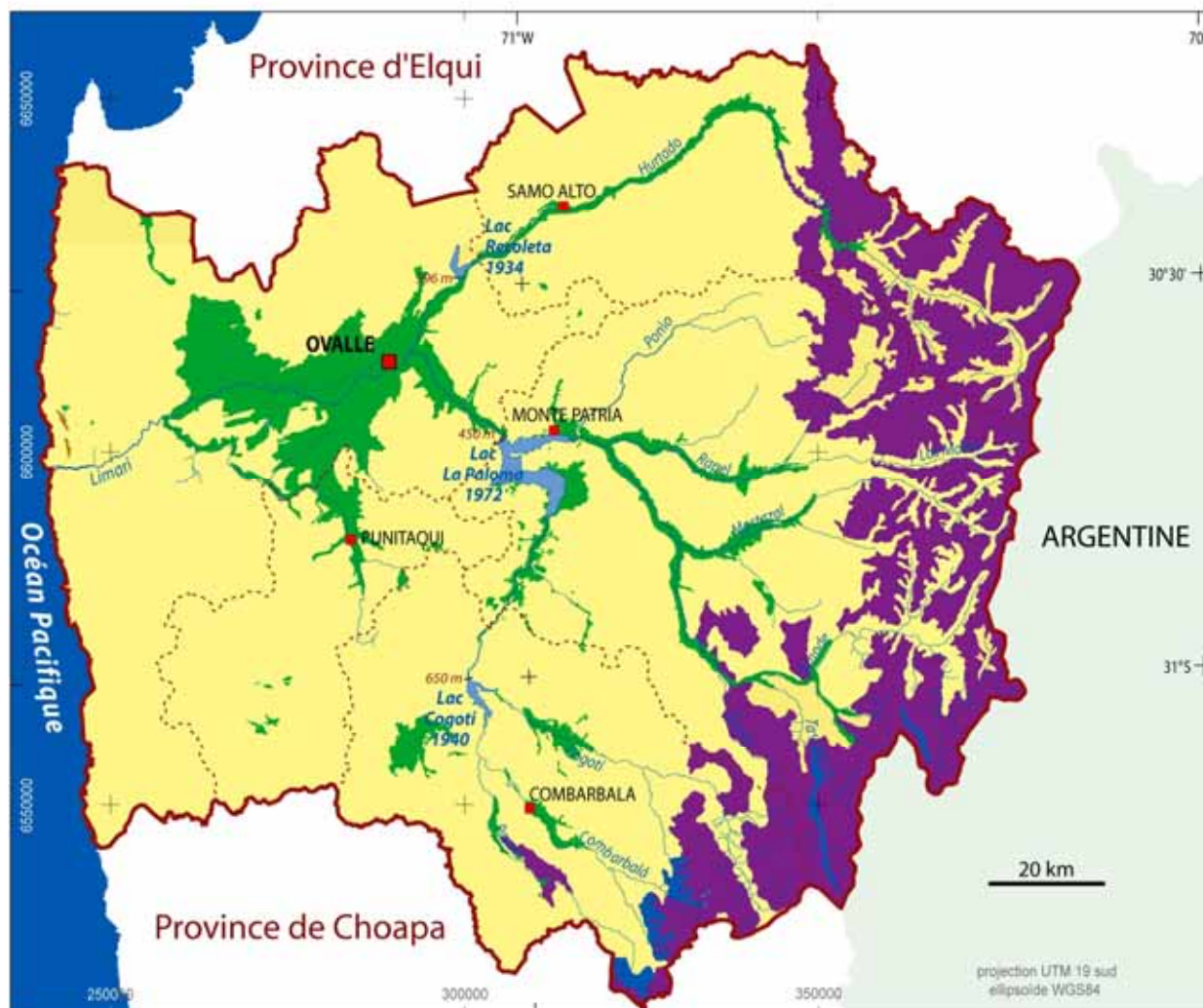
transhumant ou sédentaire, pour la fabrication de fromage. Cet élevage ne contribue pas à relever la réputation des producteurs de montagne, aisément accusés de négligence et de dégradation des milieux.

Mais c'est de la haute montagne andine que dépend l'alimentation en eau de tout le Limarí, grâce à la neige accumulée en hiver, qui fond au printemps et en été et assure ainsi un effet tampon efficace pour l'irrigation, même en l'absence des stockages du *Système Paloma*. De la qualité naturelle de la montagne intacte dépend donc la qualité de l'eau d'irrigation et, partant, celle des fruits exportés. La présence des mines n'est pas un élément positif à cet égard.

4. Les systèmes de production agricoles et pastoraux du Limarí

La description des systèmes de production d'une région agricole ne peut guère s'affranchir de certaines simplifications : celle des systèmes du Limarí que nous présentons ci-après se base sur la structure du rapport entre propriété et production, qui correspond assez bien avec les paysages. Par « propriété », nous entendons non seulement celle de la terre, mais aussi celle des droits d'eau et du capital. Nous distinguons donc ici trois systèmes : la petite agriculture irriguée familiale, peu modernisée et parfois archaïque : elle dispose de terre et d'eau, mais pas de capital ; le système modernisé, qui dispose des trois, quoique de façon variable ; les systèmes qui n'ont pas ou peu accès à l'eau d'irrigation.

Carte 5 - Utilisation de l'espace dans la Province du Limarí



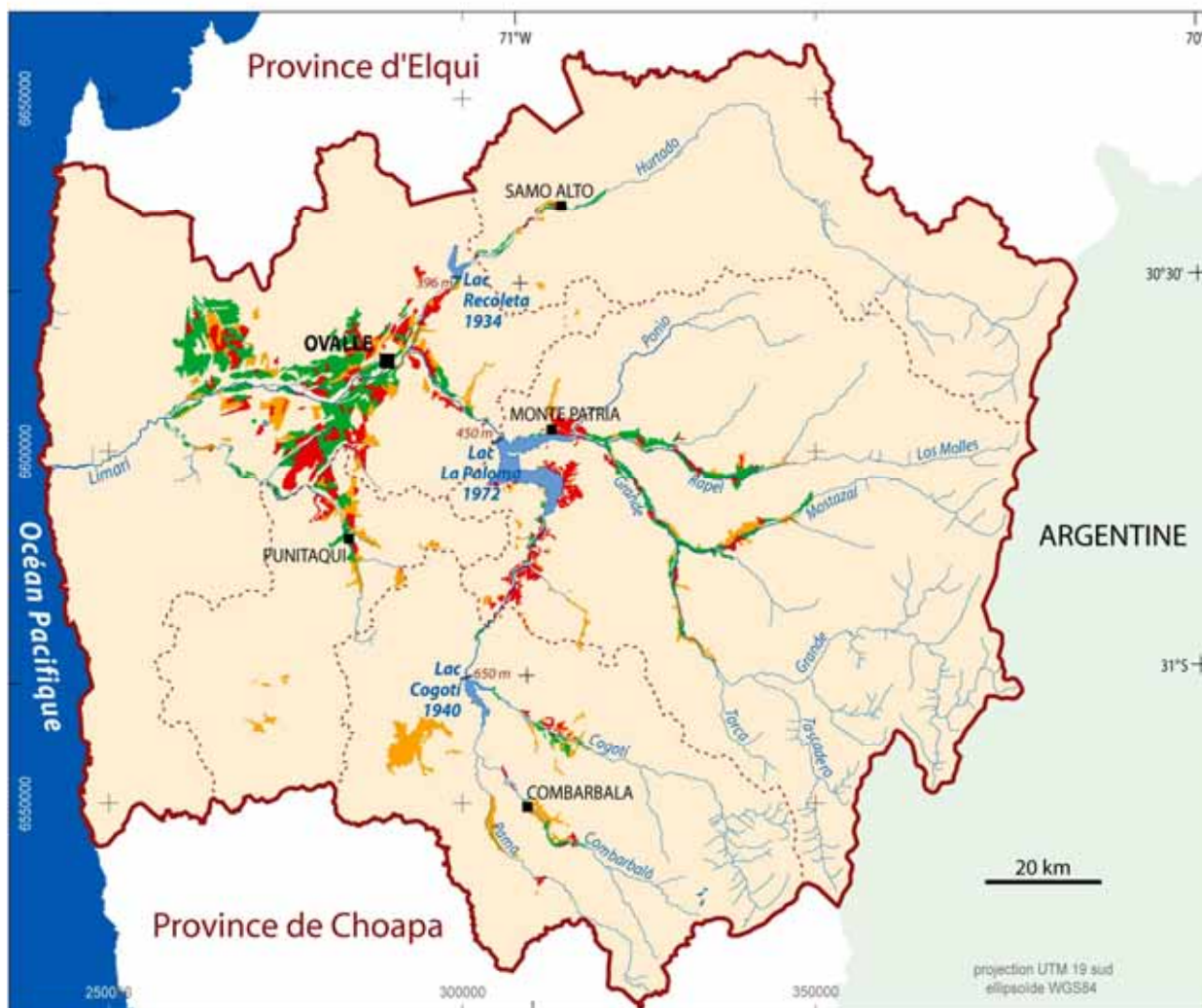
Utilisation de l'espace

- utilisation nulle (roche)
- aire protégée
- pâturage de zone humide
- pâturage naturel de steppe
- culture
- limite de la Province du Limarí
- limite de commune
- chef-lieu de province
- chef-lieu de commune
- cours d'eau
- 650 m
altitude du barrage

Héctor Fabián REYES

Fond de carte 1 : 50 000, IGM
 Données : CONAF, 2004
 Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002
 Jorge MORA, Jeai SAAZA, 2008
 Christine Chauviat, IRD, 2008.

Carte 6 - Occupation du sol dans la Province du Limarí



- Occupation agricole du sol**
- terrains agricole irrigué, culture fruitière et vigne
 - terrain agricole irrigué, culture annuelle
 - terrain agricole non irrigué, culture pluviale
- Province du Limarí
- limite de commune
- chef-lieu de province
- chef-lieu de commune
- cours d'eau
- 650 m altitude du barrage

Héctor Fabián REYES
Fond de carte 1 : 50 000, IGM
Données : INIA, 2005
Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002
Jorge MORA, Jeal SAAZA, 2008
Christine Chauviat, IRD, 2008

Les cartes 5 et 6 restituent les types d'occupation du sol, et donnent une idée de l'organisation spatiale des systèmes de production. On ne peut que remarquer immédiatement l'espace considérable occupé par les systèmes montagnards, fondés sur l'élevage extensif en milieu semi-aride à très faible productivité naturelle. Ici et là, des plages de cultures non irriguées correspondent à ce qui reste de l'agriculture pluviale paysanne (blé), en voie de disparition car elle ne peut entrer en compétition avec les autres productions. Les terrains agricoles irrigués pour produire des cultures annuelles correspondent en partie à l'agriculture familiale des fonds de vallées : cette agriculture est très productive en termes de rendements, mais quand elle est pratiquée dans des propriétés de taille limitée et avec trop peu de capitaux disponibles pour la modernisation, elle doit être complétée par le travail salarié d'un ou plusieurs membres de la famille. Elle tend à se joindre au système modernisé de l'arboriculture pour la production d'exportation chaque fois que cela devient possible. Les terres irriguées qui portent des cultures permanentes (vigne et arboriculture) sont principalement situées en aval des trois barrages du *Système Paloma*, sur les terrains où la sécurité de l'irrigation est assurée. Depuis une dizaine d'années, les économies d'eau réalisées grâce à l'irrigation sous pression permettent l'expansion de ces surfaces, à condition de disposer de moyens financiers importants. Ce système, très rentable et très productif, exige aussi des dépenses élevées pour aménager la terre, l'irrigation et les plantations, et pour les entretenir toute l'année. Les capitaux nécessaires ne peuvent essentiellement venir que des banques, très secondairement et sous conditions, d'organisations publiques.

4.1 La petite production familiale d'irrigation

La petite agriculture irriguée est pratiquée dans le cadre familial sur des superficies limitées qui, grâce à l'irrigation – mais l'accès à l'eau n'est pas un processus simple – peuvent produire de façon intensive, toute l'année, des produits vivriers pour la vente et la consommation immédiate, sans transformation. L'irrigation se fait essentiellement par ruissellement le long des petits sillons qui alimentent les plantes. Les légumes et les fleurs, cultivés sous serre ou en plein air, les arbres fruitiers dans des vergers où de nombreuses espèces et variétés sont présentes et la production est échelonnée, la luzerne, en sont le modèle type. Les superficies irriguées de moins de 10 ou 12 hectares suffisent rarement à faire vivre une famille, il y faut des activités complémentaires : emploi sur les grandes

propriétés voisines, un troupeau de chèvres laitières ou la participation intermittente à la petite extraction minière locale, à quoi l'on peut ajouter toutes sortes de transformations artisanales. L'aisance budgétaire (trésorerie, accès aux prêts bancaires et aux subventions de l'Etat) augmente avec la superficie irriguée : l'embauche de travailleurs salariés devient alors indispensable, ce qui constitue le franchissement d'un seuil économique et social ; la commercialisation peut aussi être plus ambitieuse, avec des débouchés à Santiago ou dans les villes du nord du pays. La transition avec une agriculture de niveau plus élevé, en superficie et en chiffre d'affaires, voit apparaître la modernisation dans toutes ses dimensions, la culture de la vigne et des arbres fruitiers en plantations régulières (ce qui permet le passage des machines) et la commercialisation, en exportant vers les pays de l'hémisphère boréal le raisin de table de contre-saison.

Il s'agit donc d'un système de production à dimensions variables, selon les opportunités, qui tend vers l'uniformisation que permet la modernisation : des cultures moins variées, dirigées vers l'exportation, l'irrigation au goutte à goutte, coûteuse à installer mais économe en eau.

Ce système de production, qui présente bien des nuances, se rencontre essentiellement dans les vallées moyennes du Limarí, au fond des talwegs et sur les terrasses alluviales des vallées étroites et longtemps enclavées des communes administratives de Río Hurtado, Combarbalá, Monte Patria. Les exploitations « moyennes » commencent à s'y développer cependant, fondées sur les noyers et sur la vigne en plantations modernes. Dans l'aire d'influence du Système Paloma, les petites exploitations familiales sont connexes aux entreprises modernes spécialisées, avec lesquelles elles entretiennent des rapports étroits.

4.2 L'agriculture moderne capitalisée

C'est cette agriculture qui donne au Limarí son image agricole et ses paysages spectaculaires : l'homogénéité construite des espaces plantés régulièrement contraste violemment avec la steppe aride.

La moyenne agriculture produit de façon intensive et avec des moyens techniques élaborés des produits de haute valeur pour l'exportation ou des produits immédiatement vendus en

ville : tomates de serre, artichauts, lait des vaches nourries sur des prairies irriguées. Il ne s'agit donc pas seulement de superficies (entre 30 et 100 hectares irrigués, c'est un ordre de grandeur) mais aussi de capacité financière pour faire face à des coûts d'investissement et d'entretien élevés : machines, main d'œuvre, engrais et pesticides, réseau moderne d'irrigation sous pression, qui exige l'énergie électrique. Entre la petite agriculture familiale que nous avons citée plus haut et la « moyenne » agriculture, plus moderne et plus productive, c'est souvent l'information, la formation et l'accès aux réseaux de commercialisation et aux systèmes bancaires qui font la différence. Et pour faire cette différence, mieux vaut être propriétaire de la terre et des droits d'accès à l'irrigation.

Les exploitations moyennes à capacité d'investissement élevé se rencontrent plutôt sur les pentes les plus ensoleillées à l'abri des vents, et à proximité des moyens d'irrigation modernes qui leur assurent une disponibilité en eau permanente. Les affichages commerciaux du Limarí valorisent ce système de production et le symbolisent par la grappe de raisin.

Les entreprises agro-exportatrices de fruits frais sont parmi les acteurs les plus importants de l'évolution de l'agriculture dans la Province du Limarí durant les trente dernières années. Elles produisent sur leurs propriétés, en général de taille moyenne (moins de 500 hectares) et se chargent elles-mêmes de la commercialisation (fixation des prix, transports, courtage avec les acheteurs aux Etats-Unis et en Europe). L'importance relative de la production proprement dite et de la commercialisation varie selon les sociétés, et varie dans le temps. Certaines d'entre elles ne peuvent se consacrer qu'à la commercialisation. Toutes commercialisent sur contrat la production de leurs voisins producteurs moins qualifiés dans cette partie de la filière. Le raisin de table est leur produit de base, avec secondairement les agrumes et les avocats.

Les entreprises agro-exportatrices se distinguent des autres par l'échelle de leurs activités et de leurs réseaux financiers (mondiaux), par le niveau technologique pratiqué et par leur capacité d'investissement. Ce sont elles qui, au sens littéral, ouvrent de nouveaux espaces à l'agriculture en les défrichant et en y amenant l'eau nécessaire, ce qui signifie de disposer de moyens d'investissement considérables et de suivre des procédures réglementaires contraignantes.

Des sociétés transnationales comme Dole (Dole Chile S.A.), Chiquita (Chiquita Chile), Del Monte Quality (Del Monte Fresh Produce Chile S.A.) et nationales comme Exportadora Río Blanco Limitada, Unifrutti Traders Limitada, Agro Frío S.A., Exportadora Aconcagua Limitada (ACONEX), Agricom, Prosom, ont acquis des terres pour assurer leur production. Leur modèle de gestion s'est maintenu presque sans changement depuis le milieu des années 1980 jusqu'à 2006 en assurant 30 à 50 % de leurs volumes exportés à partir de leurs propres superficies (variables selon l'entreprise), et le reste avec la production achetée à d'autres producteurs. En 2007, les entreprises multinationales commencèrent à vendre leurs propriétés au Chili et à abandonner la production de fruits¹⁸ pour revenir à la seule commercialisation.

Dole Chile, Del Monte et Chiquita Chile ont ajusté leurs affaires dans le pays, en vendant des terrains ou en dénonçant de façon anticipée leurs contrats de location, pour se consacrer complètement à la commercialisation. Ces entreprises ont choisi comme stratégie d'abandonner la partie productive, et ont remplacé le volume de raisin qu'elles n'assurent plus par la production de producteurs indépendants. Les raisons invoquées sont la hausse des salaires au Chili, la baisse du dollar, la concurrence d'autres pays producteurs (Afrique du Sud, Argentine) dans les mêmes filières. La réduction d'activité et la vente (au moins partielle) de leurs terres et de leurs droits d'eau pourrait laisser la place à des acteurs nationaux plus modestes : les agriculteurs et SARL familiales de la moyenne agriculture moderne.

¹⁸ « La crise du dollar frappe les grandes entreprises exportatrices. Les multinationales vendent leurs terrains et arrêtent de produire des fruits » (« *La crisis del dólar golpea a las grandes exportadoras. Multinacionales venden sus campos y dejan de producir fruta* »). Santiago (Chili): Journal La Tercera, 29 juillet 2007, pp. 56-57.



Photo 4 : Une exploitation moderne à Algarrobo (commune d'Ovalle), immédiatement au pied du barrage de Recoleta. Vue générale d'une propriété fruticole (raisin de table). Sur la pente sèche, le *canal matrice* qui relie le barrage de Recoleta et le barrage de La Paloma et irrigue la propriété. Au centre, les bâtiments de résidence du propriétaire et/ou des cadres et les bâtiments d'exploitation : notamment les grands hangars de conditionnement des fruits. L'organisation spatiale reproduit à l'identique le modèle des haciendas d'autrefois, avec les bâtiments au centre d'une propriété d'un seul tenant. Au premier plan, le lit asséché du Río Hurtado qui, en amont, alimente le barrage.



Photo 5 : Polyculture traditionnelle à Pichasca (commune de Río Hurtado). Les habitations et bâtiments d'usage collectif sont construits hors de la zone d'irrigation. Celle-ci s'étend en ruban étroit de part et d'autre du torrent (au premier plan). Le quadrillage permet la distribution de l'eau en rigoles, il délimite des « champs » dont plusieurs peuvent appartenir au même propriétaire. Les cultures sont la vigne et les légumes, mais aussi les arbres fruitiers de haute taille, plantés en désordre apparent. On note, comme à Algarrobo, le bosquet d'eucalyptus, réserve vive de poteaux et piquets pour les vignes. Les pentes sèches sont piétinées et broutées par les chèvres.

4.3 Les systèmes de production en milieu aride

Dans le vocabulaire courant du *Norte Chico*, la montagne correspond au *secano*, en opposition au *riego*, l'irrigation. Comme on l'a indiqué plus haut, « la montagne », ce peut être (mais pas nécessairement) l'altitude, mais ce sont surtout l'aridité et les pentes accentuées (au dessus de 15 %). La montagne correspond aux terrains non irrigables ou faiblement irrigables : les superficies sont très limitées ou les cultures peu exigeantes. C'est le domaine où la technologie agricole reste très modeste, et encore presque expérimentale : sa rentabilité et le retour sur les investissements lourds qu'elle exige ne sont pas assurés en raison des micro-climats (plus froids et avec un nombre de jours de gel plus élevé qu'en moyennes vallées) et des cultures pratiquées (noyers, poiriers, figuiers) pour produire des fruits secs.

En complément à une agriculture modeste, le système de production montagnard est fondé sur l'autre symbole agricole du Limarí, le fromage de chèvre. Les éleveurs ont besoin de vastes superficies pour faire pâturer dans un milieu naturellement peu productif. Comme ils ne sont pas toujours propriétaires, ils adoptent plusieurs solutions :

- la location des pâtures auprès des grands propriétaires qui ne les exploitent plus : c'est une pratique très répandue, notamment par les éleveurs transhumants qui louent dans la cordillère de la côte en hiver et dans la cordillère des Andes en été (Koné, 2007) ;
- la production de fourrage complémentaire : sur les superficies réduites, ou en stabulation, les éleveurs cultivent la luzerne irriguée, ou en achètent à leurs voisins qui ont accès à l'irrigation.

Les grandes propriétés de *secano*, qui ne possédaient qu'une superficie irriguée réduite, n'ont pas été touchées par la réforme agraire : elles ne permettaient pas de constituer des unités de production familiales viables. Ce sont les haciendas et *fundos*¹⁹ de montagne et les communautés agricoles andines qui, ensemble occupent environ un million d'hectares dans la Province. Ces grandes propriétés (tant les haciendas que les communautés agricoles) remplissent une fonction déterminante pour la production caprine de transhumance. Les pâtures de la cordillère constituent la voie d'accès aux revenus, non

¹⁹ Le *fundo* est une unité de production rurale généralement plus petite que l'hacienda, résultant souvent de la partition d'haciendas.

négligeables, que l'élevage caprin est capable de produire. Parmi les haciendas, la location de pâtures aux éleveurs s'est peu à peu imposée comme stratégie de gestion, remplaçant l'usage direct de la superficie par les propriétaires qui, par ailleurs, ne vivent pas sur leurs terres.

L'ensemble montagnard vit difficilement avec les ressources disponibles. Le salariat agricole sur les exploitations modernisées des vallées constitue un appoint souvent indispensable. Les producteurs et les propriétaires (*hacendados* et *comuneros*) vieillissent et leurs enfants ne semblent pas très attirés par la même vie que leurs parents et grands-parents (Koné, 2007). En même temps, les terres de *secano*, même en pente, sont convoitées par les sociétés qui disposent des capitaux suffisants pour les irriguer : les ventes se multiplient désormais. Une autre solution est la modernisation de leur exploitation par les propriétaires eux-mêmes quand ils disposent déjà des moyens d'irriguer et des réseaux de commercialisation.

5. Les cinq communes du Limarí

Les cinq communes de la province du Limarí correspondent chacune à un bassin-versant principal ou à une partie de bassin-versant, dans lesquels avaient été installées, dès le début de la colonisation, sept paroisses principales. L'organisation administrative du Chili a changé fréquemment ensuite, et l'organisation des cinq communes actuelles date du gouvernement militaire. Nous les décrivons brièvement ici dans leur état actuel, afin de mettre en place quelques repères relatifs aux informations qui sont présentées dans les chapitres suivants. En effet, les communes sont un élément important du développement rural, le premier relais entre le monde des propriétaires-producteurs agricoles et l'administration d'un Etat non décentralisé tel que le Chili.

L'activité largement prédominante y est l'agriculture, sauf dans celle d'Ovalle, dont la population est urbaine à 75 %. L'activité minière vient en second, et de façon égale dans les cinq communes. C'est la répartition de la population qui les différencie, depuis Hurtado qui est intégralement rurale, jusqu'à Ovalle, majoritairement urbaine.

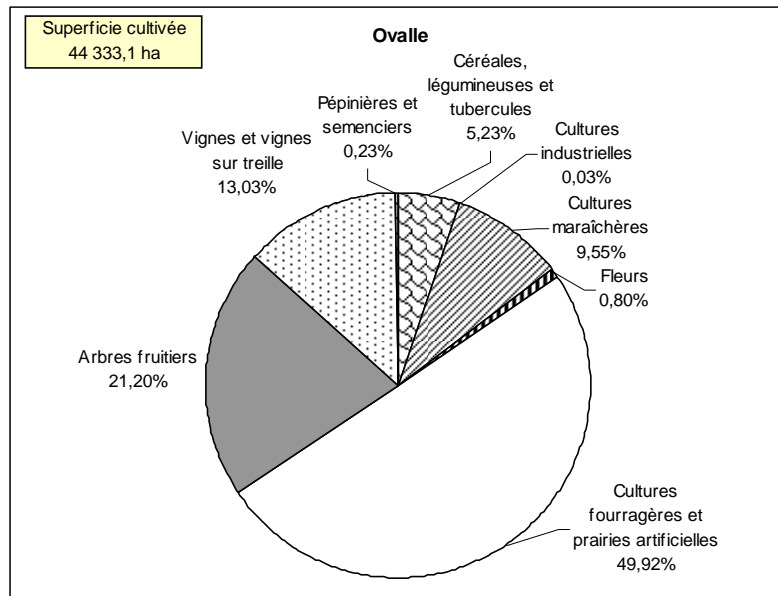
Ovalle

- Superficie : 3 834,5 km².
- Population : 98 089 habitants (recensement de 2002), dont 72 674 pour la ville et ses agglomérations satellites et 25 % de population rurale²⁰.
- Densité de population : 25,6 habitants au km² ; 122,1 habitants au km² cultivé.
- 63 % de la population de la province se trouve dans cette commune, ainsi que 77 % de la population urbaine.

La commune d'Ovalle s'étend le long de la côte - la seule dans ce cas - et largement à l'intérieur de la province, couvrant la partie aval du fleuve Limarí. Presque tout le territoire communal est situé sous la cote des 400 mètres d'altitude, sauf une frange côtière à 700 mètres. Ses espaces relativement plats et à pentes peu accentuées sur des terrasses alluviales offrent les conditions d'une irrigation aisée : elle bénéficie d'une bonne partie des effets des aménagements du *Système Paloma*. La production agricole et pastorale y est la plus diversifiée de toute la province : prairies et luzerne irriguées, arbres fruitiers, vigne et cultures maraîchères sont les plus importantes. Les cultures maraîchères représentent 89 % de la superficie provinciale. L'élevage bovin y représente 36 % du total provincial, avec de petites entreprises de production de lait et de viande qui se maintiennent, malgré l'expansion d'activités plus rentables. L'élevage caprin représente 20 % du total provincial, l'élevage ovin, 55 %, principalement près de la côte.

²⁰ Nous classons ici comme *rurales* les agglomérations de moins de 5 000 habitants, mais au Chili, le seuil statistique entre population rurale et population urbaine est fixé à 2 000 habitants.

Figure 6 : Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Ovalle, Province du Limarí



H. Reyes, à partir des données du recensement agricole et pastoral 2006-2007

La présence de la ville d'Ovalle explique cette variété. Les infrastructures sociales de la province s'y trouvent, ainsi que les services administratifs, bancaires et techniques publics et privés et les centres de formation professionnelle. L'Université de La Serena y a implanté son département d'agronomie. La ville a plusieurs supermarchés et deux hypermarchés.

Monte Patria

- Superficie : 4 366,3 km²
- Population : 30 276 habitants, dont 56 % en agglomération rurale.
- Densité de population : 6,9 habitants au km² ; 80,4 habitants au km² cultivé.

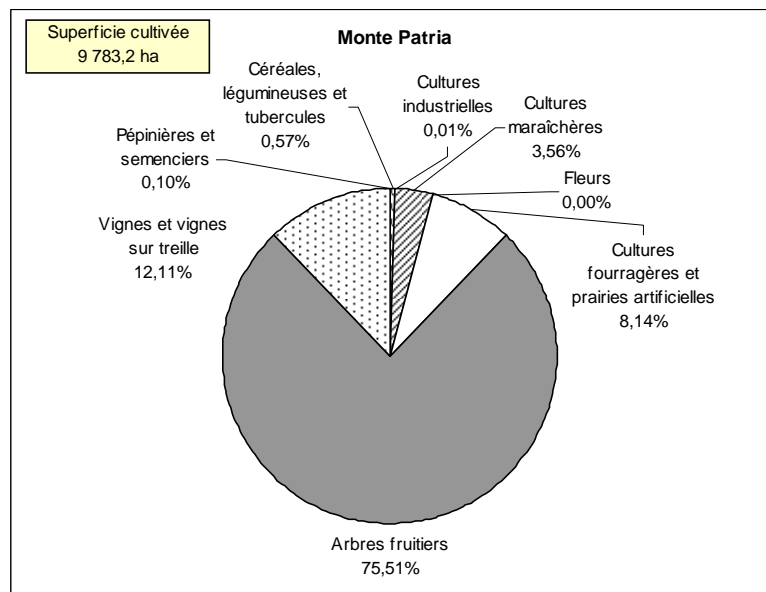
A l'est de la province et jusqu'à la frontière avec l'Argentine, la commune de Monte Patria (autrefois appelée Monte Real) est la plus vaste avec 4 366,3 km². Elle est aussi la plus montagneuse et la plus haute, une partie de son territoire est au dessus de 1 000 mètres et va jusqu'à 5 450 mètres. C'est aussi sur son territoire que prennent naissance la majorité des cours d'eau qui vont alimenter l'irrigation dans la province, notamment les cinq affluents du Limarí (Río Rapel, Río Los Molles, Río Mostazal, Río Grande et Río

Tascadero) qui alimentent le lac de retenue La Paloma et le *Système Paloma*. La montagne de Monte Patria est aussi l'espace essentiel de la transhumance caprine d'été de la province.

La montagne est très faiblement peuplée, il n'y a pas d'habitat permanent au dessus de 2 000 mètres d'altitude.

La topographie montagnaise dans les secteurs aval de la commune, avec une bonne exposition solaire et des oscillations thermiques marquées entre le jour et la nuit, sont très favorables aux cultures de climat tempéré, ce qui explique en grande partie l'expansion de la culture du raisin de table, en orientation nord et nord-est, de même que celle des agrumes et des avocatsiers.

Figure 7 : Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Monte Patria, Province du Limarí



H. Reyes, à partir des données du recensement agricole et pastoral 2006-2007

Arbres fruitiers et vigne occupent 88 % de la superficie cultivée. Le raisin de table a connu une croissance très rapide dès la fin des années 1970, et il reste aujourd'hui la production

principale, avec le raisin à pisco²¹. Les cultures fourragères et prairies artificielles²² irriguées occupent une place notable.

L'importance des cultures permanentes implique des investissements considérables pour préparer les terrains en première culture et pour renouveler les plantations. C'est dans la commune de Monte Patria que le niveau d'investissement par hectare est le plus élevé, ce qui se comprend quand on sait que de vastes superficies fruticoles ont été installées sur des terres de *secano* non irriguées ni cultivées auparavant, et sur des pentes notables. On peut dire que le niveau d'investissement par unité de superficie dans cette commune est le plus élevé : la préparation des terrains (dérochement, défrichage, construction de billons, installation des systèmes de pompage et d'élévation de l'eau, etc.) est plus coûteuse qu'ailleurs mais le prix du terrain non irrigué est plus bas.

Combarbalá

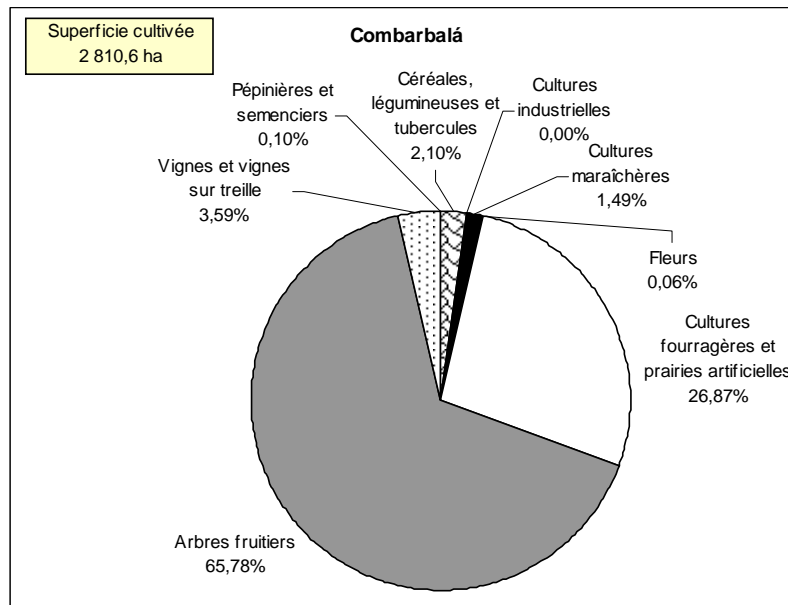
- Superficie : 1 895,9 km²
- Population : 13 483 habitants, soit 9% du total provincial
- Population rurale : 59,3 %
- Densité de population : 7,1 habitants au km²; 226,6 habitantes au km² cultivé.

Combarbalá est la commune la plus éloignée du centre actif de la province, avec un chef-lieu situé à plus de deux heures de route d'Ovalle ou de la province voisine, par des routes dangereuses. La commune n'a pas de cours d'eau permanents, et donc des possibilités réduites d'irrigation. Le lac de stockage du barrage de Cogotí (construit en 1940) n'alimente que les vallées situées à l'aval, et donc une partie très minime de la commune. Les activités minières, modestes, sont nombreuses. Combarbalá ne présente que de faibles potentialités agricoles selon les critères officiels d'aptitude des sols, raison pour laquelle les grands propriétaires d'haciendas et d'estancias n'ont pas été expropriés par la réforme agraire.

²¹ Le Pisco est le nom de deux types d'eau de vie de raisin, produites au Chili et au Pérou, élaborées par distillation comme le brandy ou le cognac, bien qu'il n'y ait généralement pas de vieillissement prolongé en fûts de bois. Dans le cas du pisco chilien, le principal cépage est le moscatel, avec plusieurs variétés, et dans une moindre mesure, la variété Pedro Jiménez et Torontel. Au Chili, le pisco est produit seulement dans les 3^{ème} et 4^{ème} régions (Dénomination d'origine pisco, décret n° 521 de 1999).

²² Orge et avoine semées à l'automne en culture pluviale et luzerne irriguée

Figure 8 : Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Combarbalá, Province du Limarí



H. Reyes, à partir des données du recensement agricole et pastorale 2006-2007

La superficie cultivée en 2007 se répartit essentiellement entre les arbres fruitiers et les cultures fourragères et prairies artificielles. Le raisin de table et le raisin à pisco couvrent plus de la moitié de la superficie cultivée en cultures permanentes, le reste correspond à une arboriculture variée (pêchers, noyers, agrumes et avocatiers étant les plus importants). Les cultures fourragères et prairies artificielles contribuent à l'alimentation des animaux, qui sont nombreux, notamment les chèvres (27 % du cheptel caprin du Limarí, soit la proportion la plus significative parmi toutes les communes) et les ovins.

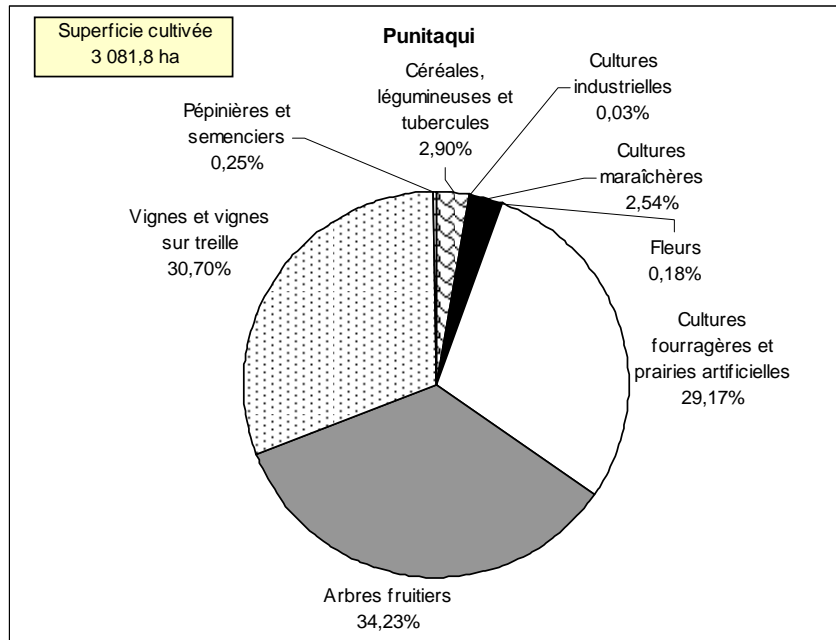
Punitaqui

- Superficie : 1 339,3 km² (la plus petite de la province)
- Population : 9 539 habitants, dont 62,1 % de population rurale
- Densité de population : 7,1 habitants au km² et 247,8 habitants au km² cultivé, la plus élevée de la province.

La commune de Punitaqui n'est connexe ni à la côte du Pacifique, ni à la cordillère des Andes. La majeure partie de son territoire est située entre 400 et 800 mètres d'altitude. Il n'y a pas de cours d'eau pérenne.

Punitaqui est restée longtemps une commune aussi minière (ou davantage) qu'agricole. La mise en service du barrage La Paloma en 1972, puis la mise en fonctionnement complet du *Système Paloma*, en 1980, donnèrent une impulsion importante à son agriculture : actuellement, celle-ci est en pleine intégration au système de production pour l'exportation.

Figure 9 : Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Punitaqui, Province du Limarí



H. Reyes, à partir des données du recensement agricole et pastoral 2006-2007

La commune de Punitaqui accueille de façon équilibrée les cultures permanentes (arbres fruitiers et vignes et les prairies irriguées). La majeure partie des vignes sert à produire le pisco. La vigne à vin augmente depuis 1990 (239 hectares en 2007), faisant de Punitaqui la seconde commune viticole de la province après Ovalle.

L'élevage y est important : 24 % du total provincial des bovins, 17 % des caprins, 14 % des ovins, ce qui explique l'importance des cultures fourragères et prairies artificielles irriguées. Comme la commune ne s'étend pas sur la cordillère, les troupeaux doivent transhumérer hors de la commune en été, vers Monte Patria, principalement.

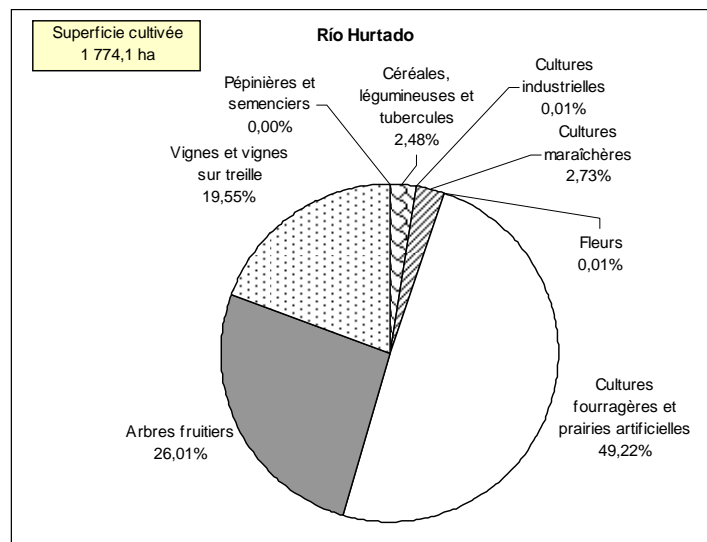
Río Hurtado

- Superficie : 2 117,2 km²
- Population : 4 771 habitants, rurale en totalité
- Densité de population : 2,3 habitants au km² ; 147,7 au km² cultivé.

La commune de Río Hurtado est très montagneuse, la majeure partie de son territoire est situé au dessus de 1 000 mètres, et va jusqu'à 5 500 mètres sur la frontière avec l'Argentine. Le réseau hydrographique de la commune est très peu hiérarchisé, limité à la vallée du Río Hurtado, étroite et encadrée par des pentes fortes. Les altitudes élevées lui permettent d'être alimentée abondamment en eau de fonte des neiges, qui alimentent le premier barrage construit, Recoleta, mis en opération en 1934. Intégré au *Système Paloma*, le barrage de Recoleta contribue à l'irrigation des territoires situés en aval, dans la commune d'Ovalle.

L'agriculture est de caractère traditionnel et familial : arbres fruitiers et vigne sont présents, davantage pour les fruits secs et le pisco que pour la production pour l'exportation, qui est très réduite. C'est la commune qui présente le plus de petite propriété et de petite production, destinée au marché local. Les cultures fourragères et prairies artificielles, nombreuses, contribuent à maintenir un élevage bovin et caprin notable.

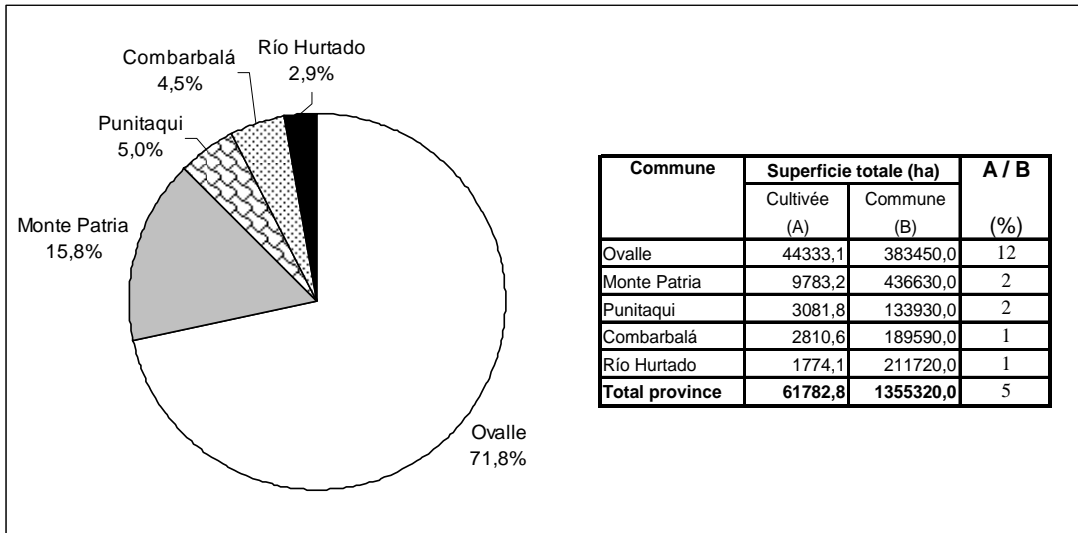
Figure 10 : Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Río Hurtado, Province du Limarí



H. Reyes, à partir des données du recensement agricole et pastoral 2006-2007

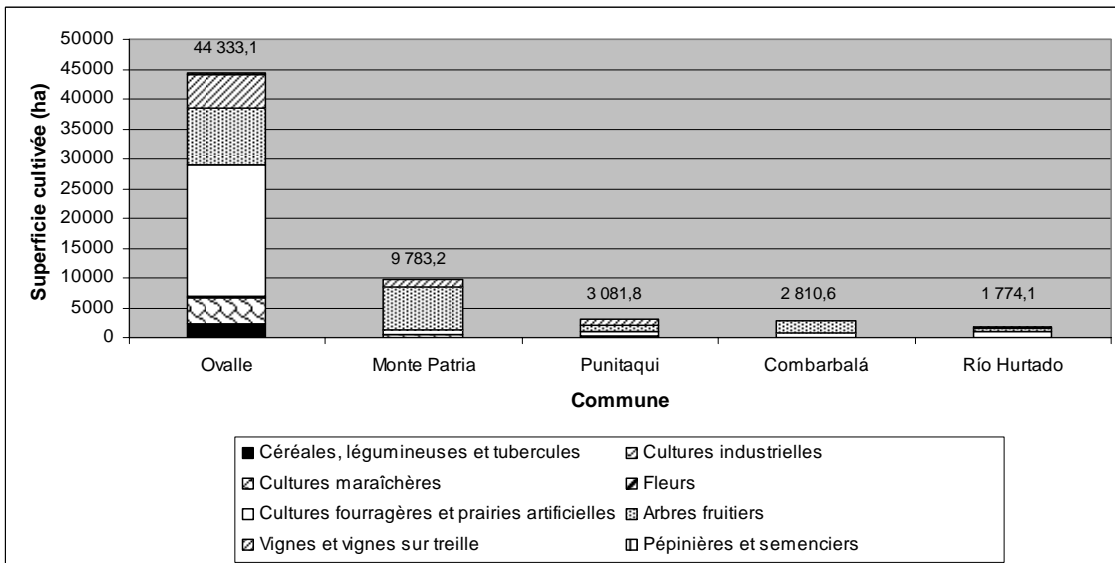
Les deux figures suivantes résument quelques caractéristiques des cinq communes.

Figure 11 : Répartition de la superficie cultivée 2006-2007, par commune, Province du Limarí



H. Reyes, à partir des données du recensement agricole et pastoral 2006-2007

Figure 12 : Superficie cultivée par commune, 2006-2007, selon le type de cultures, Province du Limarí



H. Reyes, à partir des données du recensement agricole et pastoral 2006-2007

La commune d'Ovalle contient la majeure partie de la superficie cultivée, ce qui est logique puisque cette commune possède la majeure partie de la superficie irriguée (56 %) ainsi que les sols ayant les meilleures aptitudes agricoles. Monte Patria qui est la

commune où la culture du raisin de table pour l'exportation a connu une transformation radicale, occupe moins d'un cinquième de la superficie cultivée. Les trois autres communes se répartissent de façon presque qu'égale les 8 205 hectares restants (13 % de la superficie cultivée). Cette inégalité entre les communes s'explique par leur histoire agricole et correspond à la conjonction de leur position géographique, des aptitudes agricoles de leurs sols et des critères du marché. Río Hurtado et Combarbalá sont restées longtemps isolées faute de routes en bon état permettant de transporter la production, mais aussi à cause des disponibilités moindres en eau et un climat moins favorable au développement des cultures fruitières d'exportation. Punitaqui, qui est quant à elle bien connectée au chef-lieu de province, a pu bénéficier de la construction du barrage La Paloma, qui à partir de 1972 lui a donné une plus grande sécurité d'irrigation : ceci a permis l'investissement dans des cultures permanentes à coût et rentabilité élevés, ce qui a fait augmenter sa population.

En ce qui concerne les cultures fruitières Ovalle possède 47 % (9 399,1 ha) de la superficie cultivée suivie par Monte Patria avec 37 % (7 387 hectares). Les vignes pour la vinification et pour le *pisco* sont distribuées principalement entre Ovalle (69 %), Monte Patria (14 %) et Punitaqui (11 %).

Concernant les cultures maraîchères c'est encore Ovalle qui occupe la plus grande partie de la superficie, notamment du fait de sa position :

- chef lieu provincial (concentration de population, concentration des services, réseau de voies de communication et surtout un très important marché tri-hebdomadaire),
- climat tempéré avec influences océaniques,
- localisation stratégique non loin de la route qui relie toutes les régions du Chili du nord au sud et qui mène aux implantations minières de la 2^{ème} région vers où part une bonne partie de la production.

Les fleurs, culture importante, sont à Ovalle (98 %). La proximité avec le principal centre urbain de la province ainsi que les canaux de commercialisation relativement bien établis, donnent à cette commune un avantage évident.

Les 42 hectares dédiés à la production et à la reproduction de plantes sont presque tous localisés à Ovalle (94 %). Punitaqui compte 1,2 hectares, qui appartiennent à l'une des pépinières les plus connues localement. Les semenciers qui en 1996-1997 étaient seulement localisés à Ovalle, ont vu leurs superficies augmenter en 2006-2007 dans cette commune (64 hectares) et s'étendre à Monte Patria (9 hectares), Punitaqui (7 hectares) et Combarbalá (3 hectares).

Malgré ses limitations naturelles, la région de Coquimbo et la Province du Limarí ont été les tous premiers espaces géographiques colonisés par les conquérants espagnols, en même temps que la région de Santiago.

CHAPITRE 2

LE PROCESSUS D'APPROPRIATION DE LA TERRE : UNE LONGUE HISTOIRE

L'histoire du peuplement et de l'occupation du territoire, de la propriété, du développement des institutions et des constructions sociales liées à la terre et à la production agricole et pastorale, prend racine dans le passé colonial des 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} siècles. L'espace naturel faiblement occupé du *Norte Chico* avant la colonisation espagnole s'est transformé dans le contexte d'une exploitation inégalement distribuée sur le territoire et socialement inégalitaire (Cortés, 2003).

Quelques étapes et repères historiques relatifs à la constitution de la propriété foncière agricole introduisent les trois thèmes décisifs dans l'histoire de l'appropriation du sol du Limarí : la réussite et les avatars de la grande propriété latifundiaire, l'émergence et l'affirmation de la petite et moyenne propriété, la reconnaissance des propriétés communautaires par la formalisation des *comunautés agrícolas*.

La période antérieure à l'arrivée des *conquistadores* espagnols est mal connue dans le détail. La notion de « propriété » n'existe pas, c'est plutôt un usage communautaire qui est pratiqué : une communauté détient des droits d'usage sur des lieux et des ressources, et jouit de leurs produits. La *proprieté* au sens latin va se constituer à partir des *mercedes* accordées par le roi d'Espagne aux conquérants et être formalisée au tout début du 17^{ème} siècle (1605). Une troisième phase commence au début du 18^{ème} siècle, quand l'ouverture de la colonie du Chili vers l'extérieur engendre à la fois richesses et crises économiques, dont les grands propriétaires oligarques tireront chaque fois parti, jusqu'à ce que les inégalités sociales et le sous-développement visible attirent l'attention réformatrice des gouvernements et de l'Eglise. A partir de la moitié du 20^{ème} siècle, commence la

préparation du processus de réforme agraire, qui aura lieu « techniquement et juridiquement » entre 1962 et 1989. C'est à partir de cette date qu'est mise en place la structure actuelle de la propriété foncière productive dans le Limarí, telle qu'on la connaît de nos jours.

1. Avant et après la Conquête : la constitution de la propriété du sol

A l'arrivée des Espagnols dans le *Norte Chico*, les formes de propriété et de culture de la terre appartenaient aux cultures *molle*, *diaguita*²³ et *inca* (Aranda, 2003). Elles étaient éloignées des formes connues par les espagnols, qui ne tardèrent pas à imposer les leurs dans le nouveau territoire. La propriété privée n'y existait pas, puisqu'en général la population indienne se reconnaissait comme faisant partie d'un ensemble homme-nature. Les Molle aussi bien que les Diaguita vivaient de l'agriculture. La construction de systèmes d'irrigation permettait de cultiver le maïs, la quinoa, les haricots et les potirons. On ne sait pas clairement si l'élevage était pratiqué en même temps que l'agriculture dans les cultures Molle et Diaguita, mais l'élevage du lama fut intégré à l'économie par les Inca. Les gisements métallifères étaient connus et exploités, l'or notamment. A l'arrivée des Espagnols, la région de Coquimbo était sous le contrôle politique Inca depuis moins d'un siècle : l'occupation du territoire était duale, la partie haute et la partie basse des vallées étaient chacune dirigée par un seigneur. C'est plutôt l'idée de *dominio*, du lieu où ils étaient installés (dans le sens d'installation- habitat et de contrôle sur le prélèvement des ressources), qui s'ajuste le mieux à la relation entre un groupe et les ressources sur lesquelles il avait des droits d'usage et de prélèvement, et des devoirs. Si l'idée de propriété « locale » avait existé ou s'était amorcée, elle n'aurait pu perdurer car l'objectif du conquérant espagnol, qui rentrait dans le cadre du processus d'expansion de l'empire, était d'annexer et de soumettre à la Couronne espagnole tout ce qui se trouvait sous l'emprise de la Conquête.

Quand Pedro de Valdivia arrive au Chili en 1541, il y avait 22 peuples indiens dans ce qui est actuellement la région de Coquimbo, 11 dans le bassin du Limarí (carte 7). Presque tous occupaient des espaces pourvus d'un excellent potentiel agricole. La distribution

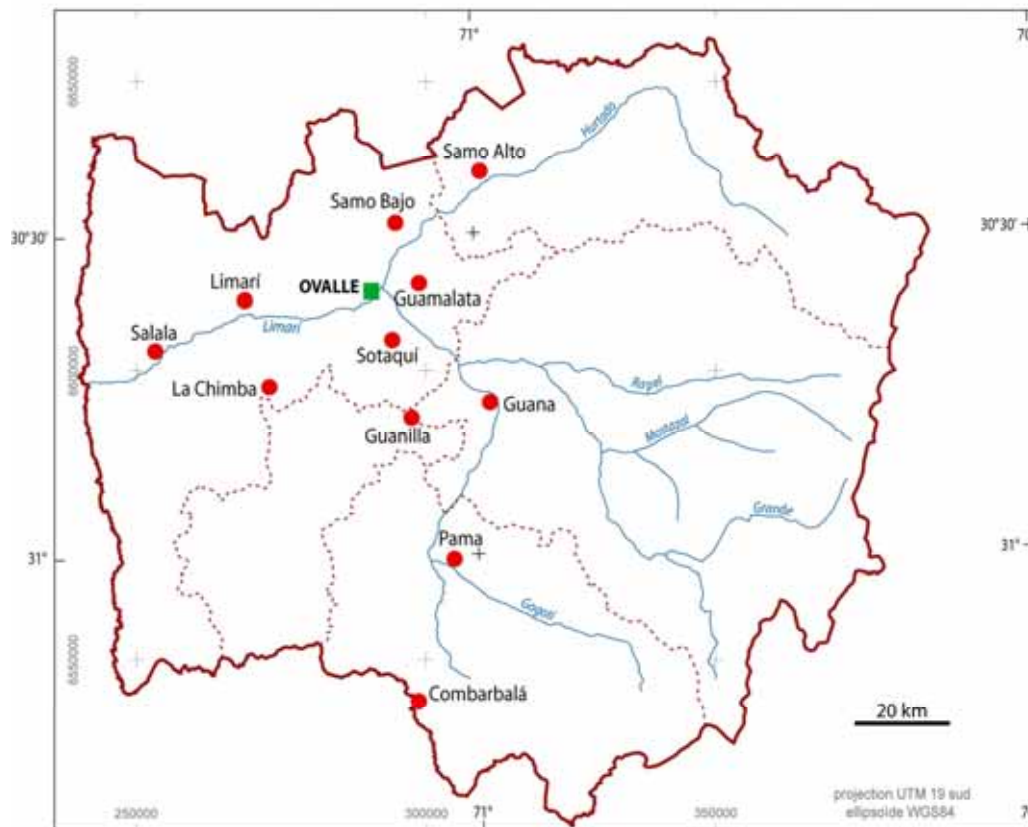
²³ La culture Molle (200 av. J.C. à 700 ap. J.C.), et la culture Diaguita (900 - 1500 ap. J.C.) s'étendaient de Copiapó (3^{ème} région) au fleuve Choapa (4^{ème} région) dans le Nord du Chili.

territoriale de la population indigène fut mise à profit par les conquérants pour solliciter plus tard les attributions de terre à leur profit, mais aussi pour fonder des établissements de population espagnole et métisse de manière à consolider leur présence. La création de paroisses à proximité du fleuve Limarí, pour l'évangélisation des autochtones telles que Barraza, Guamalata et Sotaquí par exemple, fut l'une des formes de manifestation de cette occupation de l'espace. Beaucoup de ces paroisses sont à l'origine des communes actuelles (Pizarro, 2001).

L'occupation de la région de Coquimbo commença dès l'arrivée des Espagnols (16^{ème} siècle), grâce à la faible résistance de la population indienne²⁴. La Couronne espagnole ne rencontra donc guère d'obstacles à la réalisation de l'un de ses objectifs : créer rapidement une classe de riches familles espagnoles attachées à la terre, qui maintienne et consolide la domination royale. La Couronne procéda à l'occupation du territoire à travers les attributions de *mercedes de tierras*, « concessions foncières » théoriquement révocables, de plusieurs milliers d'hectares et que leurs nouveaux maîtres devaient faire produire pour le plus grand bénéfice de leur vrai propriétaire : le roi d'Espagne. Ces « dons du roi » à ses fidèles serviteurs faisaient clairement savoir que le nouveau territoire était sous la domination espagnole. L'accès à la main d'oeuvre par le moyen de l'institution de l'*encomienda* fut un autre aspect fondamental du processus, qui débuta d'ailleurs avec l'activité minière : on sait en effet que l'attraction majeure de la conquête de cette partie de l'Amérique du Sud se basait sur des récits relatifs aux gisements d'or et d'argent. L'agriculture n'était certes pas ce qui attirait les colonisateurs et il semble que le développement agricole et la structure de la propriété ont très tôt été liés à l'activité minière (Borde et Góngora, 1956). L'*encomienda* était l'affectation de familles entières comme main d'oeuvre sur les terres de *mercedes*, à la fois afin d'assurer la production agricole, pastorale et minière et pour qu'elles soient évangélisées, l'autre objectif de la colonisation. L'*encomienda* avait pour objectif d'accompagner et d'appuyer les concessions de terres afin de récompenser les conquérants, fidèles serviteurs du roi dans les nouvelles colonies d'Amérique.

²⁴ A la différence de ce qui s'est passé dans le sud du Chili, avec la défense tenace et prolongée qu'opposa le peuple *mapuche* à l'avancée des troupes espagnoles.

Carte 7 - Villages indigènes 1536-1544, bassin du Limarí et 4^{ème} région du Chili



- limite actuelle de la Province du Limari
- — — limite actuelle de commune
- chef-lieu actuel de province
- village indigène



Héctor Fabián REYES

Source : Hernán CORTES, *Evolución de la propiedad agraria en el Norte Chico (siglos XVI-XXI)*, 2003
 dans *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido: la región de Coquimbo*
 Fond de carte 1 : 50 000, IGM
 Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002; Christine Chauviat, IRD, 2008

Initialement, les Espagnols au Chili s'étaient installés dans les villes et avaient concentré leur intérêt économique sur les exploitations aurifères. De ce fait, l'accès à la main d'œuvre issue de la population indigène fut un des piliers du développement économique naissant. Dans la région de Coquimbo, l'exploitation des sites de lavage d'or d'Andacollo (dans la province actuelle de l'Elqui) puis des mines du Choapa (découvertes en 1559) augmenta les installations forcées de la population indigène, fréquemment déplacée d'un lieu à l'autre, soumise à une forme d'esclavage et maltraitée (Cortés, 2003). A la fin du 16^{ème} siècle, une forte mortalité due aux maladies entraîna une diminution importante du nombre d'indiens *encomendados*. Pour renforcer la servitude indigène à la campagne et le développement des grandes exploitations privées, une série de mesures fut prise entre 1600 et 1650. Cependant, les abus auxquels étaient soumis les indigènes, contrevenant même aux dispositions royales de « protection », ouvrirent un grand débat⁴⁷ sur le maintien de l'institution de l'encomienda, qui fut abolie officiellement en 1791.

Selon Borde et Góngora (1956), l'*encomienda* fut un instrument de colonisation territoriale : les *encomenderos* (les bénéficiaires espagnols du système) s'établirent d'abord sur les terres indigènes. Cependant, le privilège de l'*encomienda* ne donnait pas droit, en lui-même, à l'usage de la terre au sens juridique, auquel le bénéficiaire ne pouvait accéder que par *merced*. L'*encomienda* et la *merced* firent partie du même processus de création d'une structure sociale et économique solide, appuyée sur des règles juridiques, et qui puisse garantir la permanence et l'évolution de la colonisation. La Couronne porta une attention particulière à la protection de la population indigène et de ses terres : des édits interdisaient expressément l'attribution de *mercedes* sur des terrains déjà en culture par les indigènes. Les abus étaient considérés comme contraires à l'objectif de production et à l'expansion du catholicisme, qui inspirait aussi l'entreprise de la conquête.

⁴⁷ Pendant la visite du gouverneur Ambrosio O'Higgins dans les provinces du Nord du Chili, et lors de son passage à La Serena le 7 février 1789, il publia un édit par lequel il décida d'en finir pour toujours avec le « service personnel des naturels ». Dans son argumentaire, il fait une description crue de ce qu'il a observé à La Serena. Le pas suivant fut de regrouper les anciens *encomendados* (les travailleurs soumis à l'encomienda) en villages. Ils étaient libres et pouvaient se consacrer à la culture de leurs terres ou à d'autres activités de leur choix ce qui, dans le Limarí, contribua à engendrer la petite propriété agricole. L'abolition de l'encomienda, appliquée d'abord dans la Région de Coquimbo, eut des effets importants sur les conditions de vie des populations, quoique, selon Silva (1962), il y aurait des arguments pour défendre l'idée selon laquelle les indigènes avaient de meilleures conditions de vie dans l'estancia qu'en dehors de celle-ci avec l'accès, pour leur production propre, aux semences, aux outils, aux attelages et aux animaux de trait et de charge.

L'attribution des terres révèle la hiérarchie des services récompensés par le roi. Aux nobles chevaliers étaient remises des *caballerías*, approximativement 20 hectares. Aux soldats à pied, on remettait des *peonías*, 4 hectares (Góngora, 1970). Aucun conquérant ne pouvait devenir propriétaire d'une vallée entière avec ses eaux courantes. Les pâtures, la végétation naturelle et les eaux étaient concédées pour l'usage commun en accord avec les préceptes issus des règnes de Philippe II et Charles II d'Espagne (Aranda, 2003). Sous le même statut, on trouvait les ravines et les interfluves adjacents aux terres cultivables (« *tierras de pan llevar* ») (Cortes, 2003 ; Góngora, 1970). La multiplication des usagers va les faire évoluer vers le statut de propriétés communes indivises, fait qui sera, bien avant la réforme agraire, à l'origine des propriétés communautaires agricoles, puis des communautés agricoles.

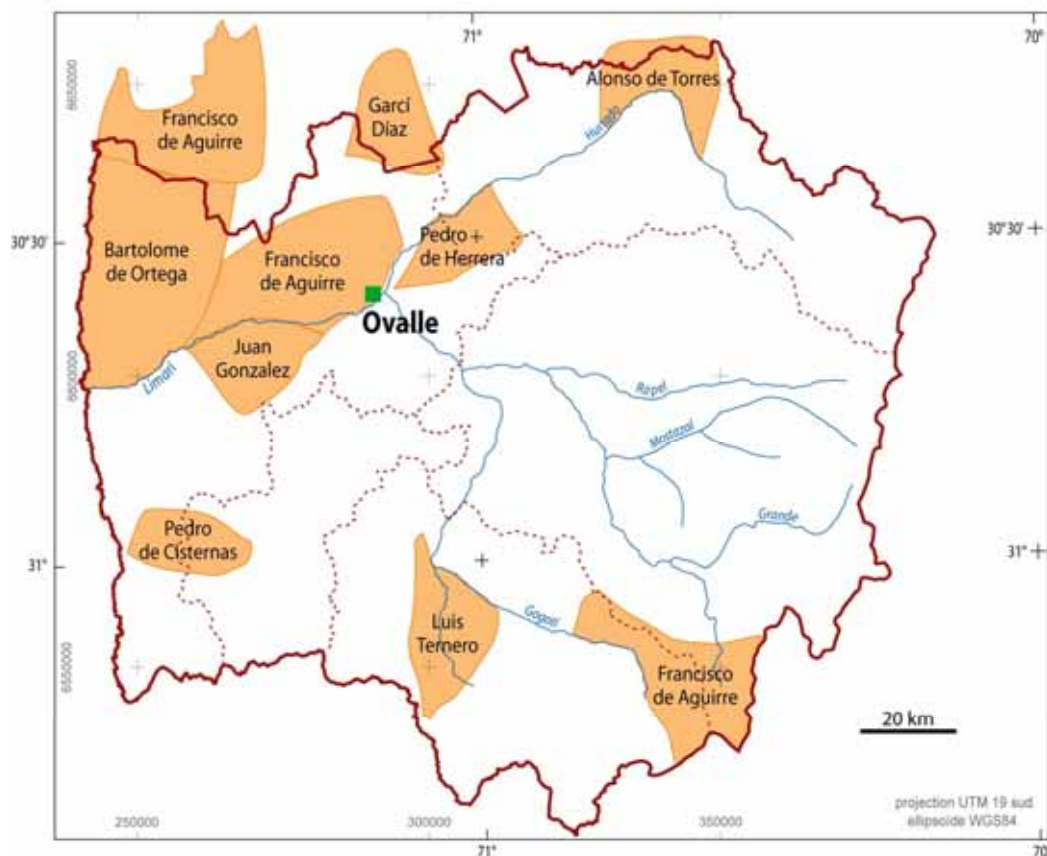
L'occupation du territoire qu'entreprirent les Espagnols était matérialisée par une structure concentrique développée autour d'un noyau de population et de ses administrations civiles et religieuses. Un premier cercle agricole était constitué des fermes vivrières, notamment maraîchères. Le second cercle était constitué des fermes d'élevage (*estancias*) et de culture (*haciendas*).

Les premières terres réellement exploitées par les Espagnols pour l'agriculture furent, en contradiction avec les instructions royales, celles que les *encomenderos* se réservèrent sur les terres de leurs indiens et qui avaient le meilleur potentiel agricole (Borde et Góngora, 1956). De même, les *mercedes* de terres furent de préférence situées non loin des villages d'indiens *encomendados*. Au cours des dernières décennies du 16^{ème} siècle, il devint nécessaire de produire davantage pour l'alimentation et de développer l'élevage, notamment celui des chevaux, nécessaires à la Conquête. L'apparition des *estancias* d'élevage en est une conséquence. Pendant les premières années de la Conquête, l'activité agricole se concentrait sur la production de blé et des fruits et légumes européens, cultivés à proximité des agglomérations. Cette première forme d'organisation de l'usage du sol eut lieu entre 1544 et 1580, période où commence l'épuisement des gisements aurifères. Elle avait comme finalité principale de mettre en place une agriculture fonctionnelle pour répondre aux besoins de l'activité minière. Ainsi, les systèmes de production se spécialisèrent dans le blé et le maïs pour l'alimentation des espagnols, les animaux de trait et les cuirs pour le transport des minerais et la viande séchée pour alimenter les indiens. Entre 1544 et 1558, les terres *utiles* de la vallée du Limarí furent réparties entre les huit

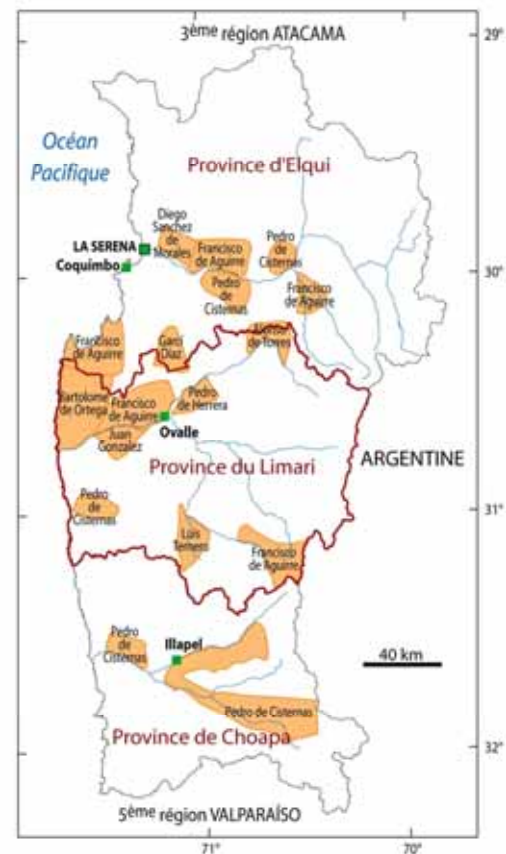
premiers conquérants-encomenderos. Les familles Cisternas, Galleguillos, Vega, Pastene, Fuica, Pizarro del Pozo, Cajal et Cortés Monroy vont les conserver et les agrandir grâce à des transactions et des alliances matrimoniales. Dans la zone de Punitaqui, Pedro Pastene, fils de Joan Baptista Pastene, épousa l'une des filles du conquistador Francisco de Aguirre, qui reçut comme dot l'estancia de Limarí de deux *leguas* carrées de superficie (approximativement 2 700 hectares), et l'hacienda de Rucapini près du village indien de Guamalata. Leurs descendants agrandirent leurs terres avec l'estancia de Quiles et de Guallilinga. Cette dernière appartenait d'abord à Joan Valdovinos de Leyden, commerçant des Pays Bas qui arriva au Chili au 16^{ème} siècle avec des esclaves pour peupler la région, et qui amassa une grande fortune (Cortés, 2003). La troisième génération continua à accroître son patrimoine en acquérant l'estancia Tamaya, l'estancia del Espíritu Santo, l'estancia Tabalí et une partie de l'estancia Romeral.

Il ne s'agissait pas seulement d'accumulation de terre mais aussi d'accès au pouvoir. Les charges administratives, ecclésiastiques, militaires et les privilèges qu'elles impliquaient permirent aux familles des premiers conquérants de se maintenir au centre du pouvoir local et régional et de tenir une place éminente dans la colonie.

Carte 8 - Mercedes de tierra octroyées en 1544, 1549 et 1558, bassin du Limarí et 4^{ème} région du Chili



- limite actuelle de la Province du Limarí
- - - - - limite actuelle de commune
- chef-lieu actuel de province
- territoire et détenteur de mercedes de tierra



Héctor Fabián REYES

Source : Hernán CORTES, *Evolución de la propiedad agraria en el Norte Chico (siglos XVI-XXI)*, 2003
 dans *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido: la región de Coquimbo*
 Fond de carte 1 : 50 000, IGM
 Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002; Christine Chauviat, IRD, 2008

Selon Cortés (2003), du 16^{ème} siècle jusqu'au milieu du 17^{ème} siècle, l'économie régionale s'est fondée d'abord sur le couple mine-agriculture, puis sur le couple agriculture-mine pour revenir, au début du 18^{ème} siècle, à la prépondérance de la mine. Tôt dans l'histoire de la colonie, et après que les *mercedes* aient été transformées en véritables titres de propriété, se constitua un marché de la terre dans lequel étaient mobilisés des capitaux provenant de la production minière. Peu à peu, grâce aux attributions royales, aux dots et aux transactions foncières, est apparu un groupe social qui a fondé son ascension sur la propriété de la terre et sur le pouvoir politique et social. Dans le Limarí, le modèle territorial et de gestion est celui de la grande propriété d'un seul tenant, entourant la maison du maître, ses dépendances et équipements, et les habitations des travailleurs. L'installation est souvent placée près d'un confluent, à proximité du Limarí ou d'un affluent, dont l'eau alimente le réseau d'irrigation d'une partie de la propriété. Le propriétaire réside sur place, conformément aux obligations faites aux bénéficiaires des terres de *mercedes*. Grâce au *majorat*, la succession de la propriété productive dévolue au seul fils aîné, la grande propriété se segmente peu. Les terres données en dot aux filles participent aux alliances matrimoniales destinées à conserver les patrimoines fonciers.

L'exploitation agricole et pastorale pour l'exportation hors de la région fut relancée au début du 17^{ème} siècle après que la richesse des zones aurifères d'Andacollo et Choapa se soit épuisée. Les besoins financiers de la Couronne l'amènèrent à s'intéresser à l'état des terres sous statut de *mercedes* afin d'en encaisser les impôts, qui n'étaient pas toujours exigés ni payés, d'ailleurs. Identifier les terres détenues par les familles et les terres vacantes, établir le statut juridique de la propriété foncière et formaliser les titres furent les objectifs des travaux de Jinés de Lillo entre 1602 et 1605 (Greve, 1941). Les conditions d'attribution des terres étaient en train de changer : à travers la titularisation⁴⁸ des droits de propriété, la Couronne institua la propriété productive agropastorale, complément de la mine. Il y avait en effet complémentarité entre l'activité agricole et pastorale et l'activité minière, mais également opposition et conflits. L'activité minière, moteur du système économique de l'empire espagnol, « *nécessite une base agricole subsidiaire* » (Mellafe, 1995 : 28). Il y eut surtout concurrence pour la main d'œuvre mais les producteurs agricoles réussirent à intercepter les populations indigènes et métisses qui se dirigeaient

⁴⁸ C'est-à-dire l'établissement de titres de propriété, écrits et conservés, qui assuraient un droit inaliénable et perpétuel, ce que n'étaient pas les *mercedes*.

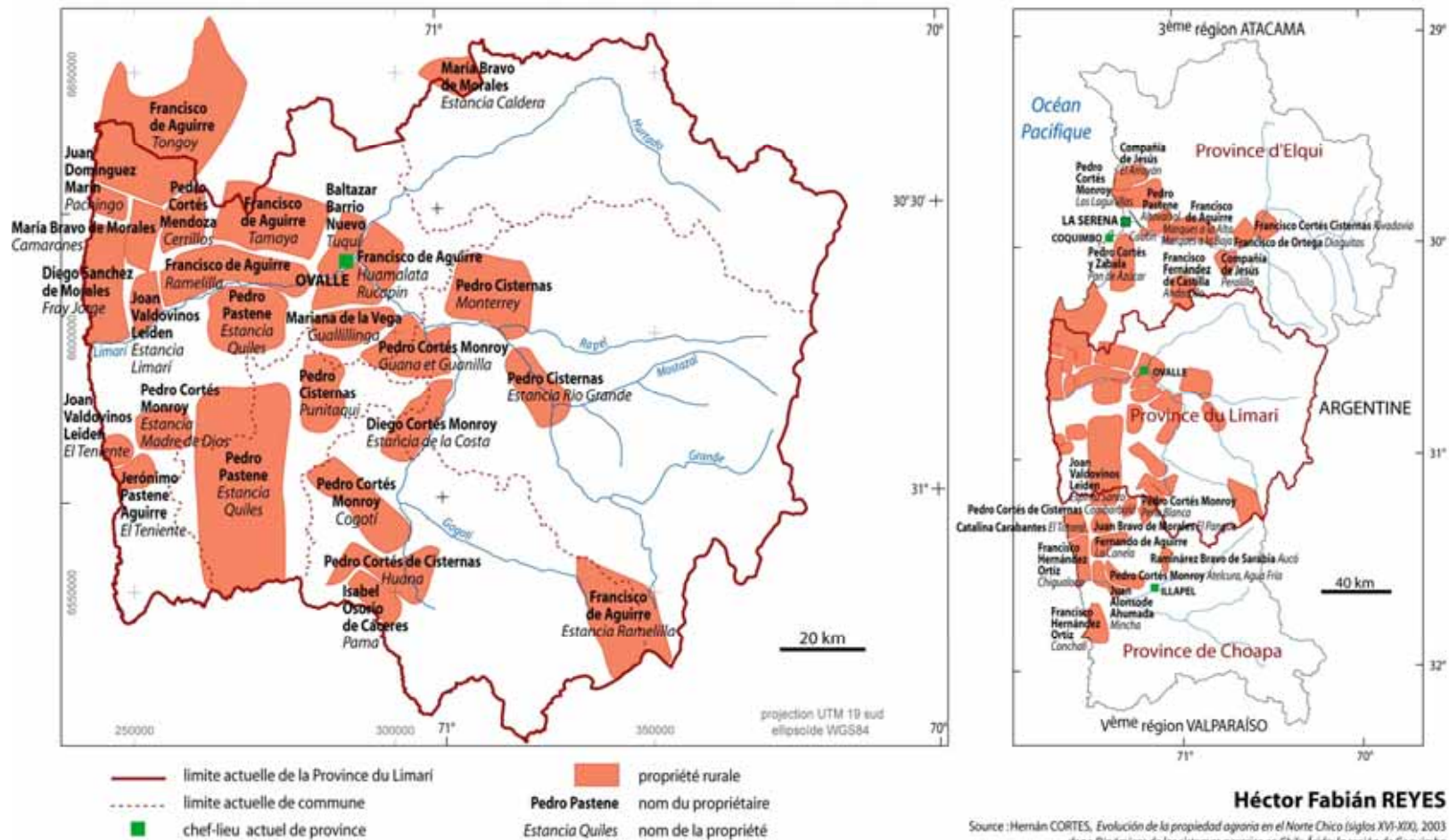
vers les mines en leur offrant salaire, terre, liberté et protection, en échange de leur travail dans les haciendas.

Selon Cortés (2003), la dynamique de l'occupation du territoire du *Norte Chico* culmine vers 1650. Durant cette période, une grande partie des meilleures terres du Limarí est répartie entre 14 familles. Le reste du territoire est toujours propriété de la Couronne et de petits propriétaires. Deux évolutions opposées se produisirent alors quasi simultanément.

D'une part, on assiste à l'accumulation de terres par les principaux et les plus influents héritiers des premiers conquérants. Cette pratique durera jusqu'aux environs de 1730 : la production élevée (agriculture et mines) permettent à certains d'accumuler du capital qu'ils réinvestissent en terres, ce qui favorise l'accès aux crédits hypothécaires. Mais l'endettement à long terme, auprès de l'Eglise et de prêteurs commerçants, génère une charge financière considérable qui ne peut pas toujours être remboursée, entraînant la perte de la propriété foncière et l'appauvrissement des grandes familles historiques, appauvrissement accentué par des crises économiques. Des familles provenant d'autres régions du Chili mais aussi d'autres régions hispano-américaines font alors pression sur le marché de la terre, générant un transfert de propriétés à partir de 1650 et jusqu'au début du 19^{ème} siècle.

D'autre part apparaissait la division des grandes propriétés par héritage, dots et ventes, ces dernières pour payer des dettes ou obtenir un capital pour l'activité minière. Ce processus s'étend de la fin du 17^{ème} siècle jusqu'aux débuts de la République, en 1810. Cette segmentation fut plus lente et moins intense dans le Limarí que dans les autres provinces de la région, mais elle porta sur des superficies plus grandes. Elle va donner naissance au *latifundio*, système social, économique et politique fondé sur la grande propriété agricole productive auquel la réforme agraire mettra fin dans les années 1960. Les petites propriétés existent mais restent peu nombreuses.

Carte 9 - Répartition de la propriété rurale entre 1560 et 1699, bassin du Limarí et 4^{ème} région du Chili



Héctor Fabián REYES

Source : Hernán CORTES, *Evolución de la propiedad agraria en el Norte Chico (siglos XVI-XXI)*, 2003 dans *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido: la región de Coquimbo*
 Fond de carte 1 : 50 000, IGM
 Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002; Christine Chauviat, IRD, 2008

2. Trois cents ans de « pouvoir foncier » : le *latifundio*

Le *latifundio* est l'un des thèmes centraux de l'histoire agraire du Chili, avec la réforme agraire qui y a mis fin. C'est l'institution agraire qui a perduré le plus longtemps (Bengoa, 1990) et qui fut à la base de la construction de l'oligarchie terrienne chilienne et de son pouvoir économique et politique. Elle trouve ses origines dans l'époque coloniale et réussit à se maintenir jusqu'au 20^{ème} siècle malgré les crises récurrentes.

« *Le latifundio est une unité économique et sociale en même temps qu'une source de pouvoir rural, qui se forme historiquement à travers des circonstances particulières* » (Mellafe, 1995 : 80). Toujours selon Mellafe (1995), deux éléments inséparables constituent le système latifundiaire chilien :

- une propriété foncière administrée de façon rationnelle et efficace en vue de la faire produire,
- un propriétaire contrôlant ou dirigeant d'autres domaines que sa terre, dans les sphères politiques, financières ou industrielles, civiles ou militaires.

Le latifundio implique une forme particulière de faire-valoir de la grande propriété puisque le propriétaire, résidant fréquemment hors de sa propriété, en confiait l'exploitation à des employés expérimentés et compétents.

La dimension économique et sociale du latifundio, à l'échelle locale et à l'échelle nationale, impliquait une séparation absolue entre la classe des propriétaires, dominante dans tous les domaines, et la classe des ouvriers-exécutants, soumise et privée d'initiatives. En dépit des accès à une parcelle de terre pour leurs besoins, à du bétail familial et aux équipements agricoles du maître, les ouvriers avaient avec les maîtres des relations proches de celles du « servage » européen et russe, produit de compromis permanents.

Le latifundio n'apparaît pas à partir des *mercedes* de terres comme un système politique et foncier déjà établi. C'est l'existence de la grande propriété *concedée* puis définitivement titularisée dans un premier temps, l'évolution juridique et sociale des relations entre les

maîtres et les travailleurs dans un deuxième temps, qui vont contribuer, localement, à l'émergence du système.

Je développerai ici la dimension foncière de l'ensemble, en laissant volontairement de côté sa dimension politique.

Pendant les deux premiers siècles de la colonie, l'accès à la terre est accompagné de prestige et de richesse : la terre est une récompense octroyée aux conquérants et à leurs descendants. Ceci dit, les terrains concédés sont généralement de faible valeur en eux-mêmes, ce sont les biens qui leur sont associés *pour la production* qui ont une valeur beaucoup plus importante. La production elle-même n'a de valeur que celle de son usage ; l'économie agraire, qui se forge avec l'acclimatation puis l'adoption définitive des espèces végétales et animales du vieux monde, est encore balbutiante.

Les bases du latifundio naissent de crises agricoles, du marché de la terre qui les accompagnent et du contrôle par l'Etat de la propriété de la terre. Ce contrôle cherche à freiner la concentration de la grande propriété au seul bénéfice de quelques espagnols mais n'y parvient pas, au contraire : des formes d'occupation et d'usufruit « perpétuels » se poursuivent (acceptées ou tolérées), ce qui interfère avec un marché de la terre naissant. Comme l'*encomienda* n'arrive plus à fournir la main d'oeuvre nécessaire, la main d'oeuvre permanente fixée sur la propriété, apparaît. Les propriétaires terriens s'entendent entre eux, forment des groupements d'intérêt capables d'exiger l'attention des autorités et des autres acteurs économiques et sociaux. L'une des réussites principales du latifundio est une première rationalisation de l'exploitation agricole et de l'efficacité de l'usage des ressources disponibles dans les milieux exploités. Les campagnes militaires répétées qui tentent de maintenir la domination espagnole dans le Sud du Chili font de l'armée un grand consommateur de produits agricoles. Le Pérou, qui développe ses exploitations minières, a besoin de toute la gamme des produits de l'agriculture et de l'élevage, bruts et transformés, pour l'alimentation et les transports. Le *Norte Chico* y pourvoie.

L'hacienda céréalière gagne du terrain et l'exportation de céréales devient la filière la plus importante de l'économie chilienne. Les inventaires des haciendas du Limarí montrent que la majeure partie des terres ont été destinées au blé. On observe le développement parallèle d'autres produits indispensables pour le « *fonctionnement* » de la mine : vin, eau de vie et

raisins secs. La dénomination « *señores de viñas* » qui apparaît dans certains documents en rend compte (Cortés, 2003). En ce qui concerne l'infrastructure, les propriétaires terriens sont équipés : moulins, cuves et caves, alambics. Ils adoptent des améliorations techniques : défrichements, adéquation des cultures aux terrains ; ils étendent le réseau d'irrigation. Au 18^{ème} siècle, le *Norte Chico* est qualifié de mieux cultivé de tout le pays. La main d'œuvre devient une main d'œuvre libre, venue volontairement d'autres régions du pays et notamment du Sud.

Au milieu du 17^{ème} siècle, pourtant, les grandes familles espagnoles « originelles » avaient commencé à perdre leurs terres, ce qui alimente les transactions. Les changements de propriétaire est aussi le fait de la division de la propriété par dot ou héritage. Ces changements de propriétaire ne doivent pas être vus comme un processus de désintégration du latifundio puisque les éléments qui le définissent sont toujours présents chez les nouveaux propriétaires. A cette époque, les ordres religieux catholiques de La Merced et de la Compagnie de Jésus sont les grands financiers de la Colonie et c'est auprès d'eux que les dettes ont été contractées et qu'elles n'ont pu être remboursées. Ainsi, l'estancia Tabalí (dans la commune actuelle d'Ovalle), acquise en 1600 par Juan de Mendoza, est vendue en 1640 à Diego de Morales, qui obtient pour la payer un prêt de l'ordre de La Merced, qui la vendra plus tard aux enchères pour récupérer la dette. La propriété est acquise par Gregorio Quiroz, qui la donne en dot à sa fille lors de son mariage avec Antonio de Barraza en 1680. L'estancia de Quiles (dans la commune actuelle de Punitaqui), appartenant à la famille Pastene, fut vendue aux enchères à la Compagnie de Jésus en 1782 (Cortés, 2003). On assiste alors à la formation d'un vaste domaine territorial propriété de l'Eglise catholique, conséquence de la participation de l'Eglise aux marchés financiers de l'époque, chose courante dans toute l'Amérique coloniale.

On assiste aussi à une augmentation du nombre de nouvelles propriétés et de nouveaux propriétaires. La carte 10 (page 115), élaborée à partir des propriétés pour lesquelles on disposait d'une cartographie, montre la répartition des grandes propriétés qui occupent désormais une bonne partie du territoire provincial. 27 grandes propriétés sont aux mains de 24 propriétaires terriens. Des ventes partielles entre plusieurs grands propriétaires sont connues : en 1718, Francisco Antonio de Loza vend quatre parts de son estancia. En 1770, une parcelle de 58 hectares de l'estancia Peñablanca est vendue.



Photo 6 : Site cérémoniel *molle* autour d'un point d'eau permanent et de centaines de roches gravées : le *valle del encanto*, près d'Ovalle a été aménagé sur 3 hectares en musée de plein air et parcours de visite touristique. Hiver 2006. H. Reyes.



Photo 7 : Maison de maître d'une hacienda de montagne (Las Ramadas de Tulahuén, commune de Monte Patria, altitude 1 350 mètres) datant du début du 19^{ème} siècle. A noter les pentes abruptes et dénudées. Quelques hectares seulement y sont cultivables en irrigation pour les noix et la luzerne. Le reste est loué à des éleveurs caprins. Hiver 2004. Y. Poncet.

A partir des années 1750, le latifundio se développe dans le contexte d'une indépendance croissante vis-à-vis de l'Espagne. L'expansion des marchés internes et externes de produits agropastoraux et de terre, la croissance de la population rurale et un accès plus rapide au crédit sont sources de progrès en même temps que de problèmes. Les *latifundistas* (les grands propriétaires) commencent à entrer en relation avec des voisins qu'ils considéraient jusqu'alors comme insignifiants tels que les petits propriétaires, les communautés d'indigènes et de métis et une population flottante à la recherche d'emplois et de produits vivriers. La nécessité d'accéder à une main d'œuvre stable et, dans certains cas, spécialisée, formée et compétente, donne naissance à un nouveau système de relation de type seigneurial : l'*inquilinaje* (Góngora, 1970). Le terme *inquilino* vient du latin *inquilinus*, locataire, notamment d'une maison, habitant. L'*inquilinaje* correspond à une catégorie de travailleurs ruraux née au Chili à la fin du 18^{ème} siècle et qui a duré jusqu'à la réforme agraire des années 1960 et dont quelques cas subsistent encore. Pour assurer leur main d'oeuvre, les propriétaires des latifundios mettaient en oeuvre un type de relation dit « de convenance mutuelle » avec les travailleurs. Le propriétaire de l'hacienda mettait à disposition de travailleurs « venant d'ailleurs⁴⁹ » un logement, une ration journalière de nourriture, des terres à cultiver et du bétail à élever, les animaux de trait et il payait également un salaire. En échange, l'*inquilino* était tenu de reconnaître l'autorité absolue du maître (« *aceptar el señorío* ») et d'effectuer les tâches que le patron lui demandait (Bengoa, 1990). L'*inquilino*, dans un sens plus restreint, était un locataire qui payait une partie du loyer par son travail (Góngora, 1970). A travers ce système, les métis et les blancs pauvres viennent s'installer pour travailler sur les haciendas agricoles et les estancias d'élevage en échange d'un paiement annuel symbolique en espèces et de parcelles à cultiver pour leur propre compte.

⁴⁹ Qui est aussi l'un des sens de *inquilinus*.

Le dynamisme des marchés développe de nouveaux métiers : courtiers et acheteurs de récoltes sur pied, commerçants, techniciens, transporteurs... Les relations entre les propriétaires fonciers et l'Église se tendent car celle-ci devient elle-même un grand producteur tout en continuant de gérer ses transactions financières avec rigueur : on l'accuse d'usure. Avec le secteur minier, les relations ne sont pas non plus au beau fixe. Aux tensions dues à la disponibilité de la main d'œuvre, s'ajoute la concurrence pour d'autres ressources rares comme le bois et l'eau, dont la mine a grand besoin pour ses équipements et la transformation du minerai. La cohabitation des propriétaires terriens et des entrepreneurs miniers sur la même hacienda se règle à travers la création d'entreprises mixtes.

De nouveaux acteurs accèdent à la propriété : soldats, artisans, commerçants, populations blanches, indigènes et métisses pauvres s'installent dans des zones marginalement fertiles, et donnent naissance à des noyaux de petite propriété. A la fin du 18^{ème} siècle, le dualisme *petite propriété - grande propriété* (ou *minifundio-latifundio*) se consolide. La petite propriété se rencontre dans les parties moyennes des vallées, où l'on trouve des conditions adéquates pour la production de cultures maraîchères, de fruits et de raisin pour le vin et l'eau de vie. La grande propriété, quant à elle, occupe les parties basses, plutôt planes, les vallées et les terrasses alluviales de la moyenne montagne, où elle dispose d'eau et d'infrastructures pour l'irrigation. Dans les secteurs où l'irrigation n'est pas possible, la grande propriété se transforme peu à peu en propriété indivise, qui sera à l'origine des propriétés communes puis des communautés agricoles actuelles.

Malgré l'opposition des grands propriétaires, un inventaire des propriétés privées et des propriétés de la Couronne a été entrepris entre 1709 et 1711, entre autres afin de préparer une restructuration foncière. Le résultat montre une importante diminution de la population indigène et l'existence de terres vacantes. Ces terres seront assignées par enchères publiques à de nouveaux hommes d'affaires, procédure qui va durer jusqu'aux débuts de la République, au commencement du 19^{ème} siècle (Cortés, 2003). L'économie locale s'alimente de gisements miniers nouvellement découverts.

L'expulsion des Jésuites du Chili en 1767 eut des conséquences importantes sur la structure foncière : la terre et toute l'infrastructure dont les jésuites étaient propriétaires furent mises en location-vente, solution commode du fait de leur valeur élevée. Les

nouveaux propriétaires n'arrivèrent pas toujours à atteindre le rendement qui était celui des jésuites et en vingt ans ces propriétés perdirent près de la moitié de leur valeur. Leurs mises aux enchères furent fréquentes, ce qui permit la création de nouveaux grands domaines par des entrepreneurs issus des anciennes familles de la région : profitant de l'essor minier à partir de 1750, ils avaient amassé des fortunes importantes. Ces haciendas atteignaient une valeur élevée grâce à celle de la terre elle-même mais aussi grâce à celle des équipements qui les rendait autosuffisantes. Leurs propriétaires jouissaient de crédits importants, investis dans l'exploitation minière. Or le rendement des mines, quand il devint faible ou nul, détermina en partie l'échec de ces entrepreneurs, et agit comme catalyseur dans les changements de propriétaire.

Deux phénomènes, l'un social, l'autre environnemental, vinrent influencer l'évolution du latifundio : l'inexpérience des veuves et des héritiers en matière de production et de commerce rendait difficile une gestion devenue complexe. Les sécheresses et les fortes pluies, deux phénomènes inverses mais courants en zone aride, détruisaient les céréales et les plantations.

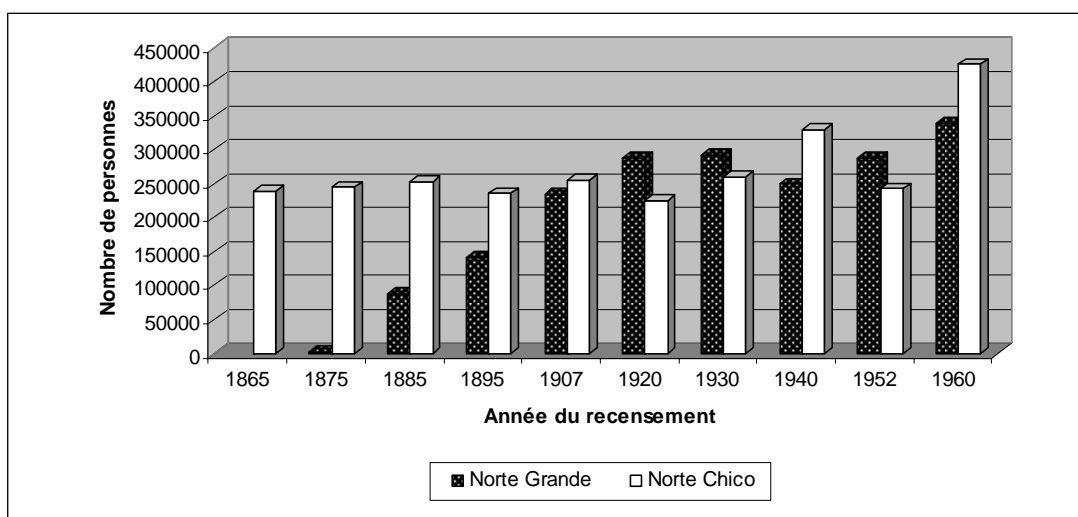
Une nouvelle période de transfert de la propriété commence à partir de 1815. Des entrepreneurs étrangers, des commerçants, des militaires, des hommes politiques et des entrepreneurs miniers prennent possession de vastes territoires. Des acteurs pourvus d'une nouvelle culture économique occupent ainsi l'espace laissé par les anciens propriétaires-producteurs agricoles du *Norte Chico*. Selon Suárez Donaire, cité par Cortes (2003), la société locale intégra les nouveaux acteurs, engendrant une nouvelle classe qui mêla l'aristocratie terrienne régionale avec la nouvelle bourgeoisie capitaliste du 19^{ème} siècle. Néanmoins, ce sont les capitaux issus de la mine qui acquièrent la plus grande puissance. L'entrepreneur minier Juan Munizaga, pour ne citer que son exemple, accumule rapidement de grandes superficies de terrain dans le Limarí et l'Elqui.

Pendant les premières décennies du 19^{ème} siècle, la production agricole se développa cette fois grâce à l'élevage, auquel les grandes propriétés se prêtaient bien. Les éleveurs du Limarí développèrent une stratégie reposant sur la segmentation territoriale : pour disposer de fourrage toute l'année, ils acquirent de grandes superficies désertes sur la côte inhospitalière du Pacifique, dans la moyenne montagne et en haute montagne.

Les problèmes principaux qui touchèrent l'agriculture pendant la première moitié du 19^{ème} siècle furent le manque de marchés et les prix bas des produits, le manque de voies de communication et de capital. La fermeture du marché péruvien aux exportations de blé, en 1824, est un coup dur pour le latifundio, jusqu'à ce qu'au milieu du siècle, un nouveau cycle du blé, soit activé : la découverte de l'or en Californie (1848) et en Australie (1850), la guerre du Pacifique (1879-1884), l'incorporation des exploitations de nitrates du *Norte Grande*⁵⁰ au territoire national chilien, l'augmentation de la population du Chili (elle a doublé entre 1865 et 1907, passant de 1 819 223 à 3 231 022 habitants) permettent l'écoulement d'importants tonnages de blé. Les exportations agricoles passent de 1 279 000 dollars en 1844 à 7 032 000 dollars en 1860, avec un taux de croissance annuel moyen de 9,5 %, presque égal à celui des exportations minières (Hurtado, 1966). Le modèle de l'agriculture exportatrice s'imposa alors de façon visible dans la structure de l'exploitation et de la propriété : pour assurer les volumes demandés, il fallait exploiter de grandes superficies. Après 1860, cependant, la production chilienne n'arrive plus à se maintenir et les exportations s'arrêtent : la Californie et l'Australie, sous des conditions environnementales similaires à celles du *Norte Chico*, commencent à produire elles-mêmes ce qui était auparavant importé du Chili. En 1863, les bons prix du cuivre réactivent l'activité minière du *Norte Grande* et par conséquent l'agriculture du *Norte Chico*. En 1865, les exportations de blé vers l'Angleterre commencent. Cependant, cette période faste ne dure pas longtemps, principalement à cause des bas niveaux technologiques et de la concurrence d'autres producteurs de blé comme les Etats-Unis et l'Argentine. En 1876, le cycle d'expansion lié au blé est définitivement clos. A la fin de la guerre du Pacifique (1884), également appelée « *guerre du nitrate* », la zone nitratière est annexée au territoire national chilien et les villes de Valparaiso et Santiago s'étendent. L'extraction des nitrates (1884-1920) redonna une forte impulsion économique au Limarí. La migration rapide et massive d'hommes et de femmes à la recherche de meilleures conditions de vie fit augmenter la demande vivrière, et donc de produits venant de la zone centrale du Chili et du *Norte Chico*. L'installation d'un réseau de chemins de fer étendu favorisa les transports de marchandises.

⁵⁰ Le « *Norte Grande* » (le Grand Nord) fait référence à l'ensemble du territoire situé à l'extrême nord du Chili, entre la 1^{ère} et la 2^{ème} région.

Figure 14 : Population dans les régions du *Norte Grande* et du *Norte Chico* du Chili, par année censitaire



H. Reyes à partir de Hurtado (1966)

Les données des recensements de la population entre 1865 et 1960 montrent la dynamique démographique du nord du Chili, due essentiellement à l’immigration. Le *Norte Chico*, nettement plus peuplé que le *Norte Grande* jusqu’au début du 20^{ème} siècle, montre des taux de croissance peu élevés voire même perd de la population. Le *Norte Grande*, au contraire, connaît une croissance démographique rapide une fois annexés les territoires du nitrate (1884). Les chiffres de 1930 reflètent la crise du nitrate des années 1930, remplacé aux Etats-Unis et en Europe par le nitrate chimique. Néanmoins, l’activité minière du cuivre permettra à la population déjà installée de se maintenir. L’augmentation importante de la population du *Norte Grande* fut essentiellement due à l’arrivée de populations du *Norte Chico*.

Dans le Limarí, les effets de ces oscillations économiques et démographiques furent très positifs pour le développement et l’évolution de la production agricole : permanence du paysannat, changement dans les habitudes des *latifundistas*, partition des grandes haciendas, facilitant leur gestion technique et économique. L’amélioration de l’infrastructure des transports, la construction de nouveaux réseaux d’irrigation, le développement de techniques agricoles innovantes transformèrent les conditions de la production et de l’emploi.

Certes, la terre restait concentrée entre les mains de quelques grands propriétaires. La petite et moyenne propriété régressent. Selon Bengoa (1990), dans le *Norte Chico* entre 1854 et 1914, le latifundio ne s'accrut que de 17 propriétés, se maintenant presque immuable. La moyenne propriété quant à elle, provenant dans une grande mesure de la division de la grande propriété, se réduisit de près de moitié (passant de 185 à 89 propriétés). Quant à la petite propriété, elle se divisa de façon intensive passant de 989 à 706 propriétés, faisant croître ainsi le *minifundio* qui en 1914 représentait près de 4100 propriétés.

Malgré les crises qui traversent l'agriculture au 19^{ème} siècle, elle se développe sur certains plans sociaux et économiques : la société nationale d'agriculture, à laquelle adhèrent les propriétaires terriens les plus influents, est créée en 1838. Dans la région de Coquimbo, sont créées l'école agricole de Salamanca et l'école agricole de l'Elqui. La première école agricole supérieure et l'institut agronomique sont fondés à Santiago (1851 et 1869). Un programme de construction de canaux d'irrigation est lancé dans le Limarí en 1821, qui se poursuit jusqu'en 1900.

L'augmentation de la rentabilité de la culture du blé s'était répercutée sur la valeur foncière des grandes propriétés, qui augmenta également. Or les nouvelles ressources financières d'origine agricole ne furent pas toujours destinées à améliorer ou à développer les grandes exploitations : les grands propriétaires partirent vivre dans les villes, où ils menèrent une vie plus confortable et plus luxueuse, soutenue en grande partie par les rentes de l'agriculture. L'image du grand propriétaire absentéiste s'est ainsi formée. Elle sera plus tard invoquée comme argument en faveur de la réforme agraire : « des exploitations mal administrées avec des niveaux de production bas » et « la terre à celui qui la travaille ».

Jusqu'à la décennie 1960, le monde rural était considéré, à juste titre, comme le secteur le plus conservateur de la société chilienne et un symbole de l'attachement des élites traditionnelles au pouvoir qu'elles avaient exercé pendant si longtemps.

Au début du 20^{ème} siècle, l'agriculture traversait une nouvelle crise qui touchait directement sa propre structure sociale, contrairement à ce qui s'était passé dans la seconde moitié du siècle précédent. Le latifundio était toujours au centre de la production agricole, mais il pratiquait une agriculture qui n'atteignait plus les niveaux suffisants pour se

convertir en un moteur du développement national, telle qu'elle aspirait à l'être. « *Les besoins actuels de notre agriculture sont si nombreux et beaucoup d'entre eux si impératifs qu'on peut affirmer que cette industrie n'acquerra pas le développement auquel elle est appelée, étant donné qu'elle doit être la base de la prospérité nationale, tant que ces besoins ne seront pas satisfaits* » (Schneider, 1904 : 204).

Le paysannat (les *campesinos*), constitué de petits producteurs agricoles et pastoraux, propriétaires et locataires, et de salariés agricoles, était peu influent, économiquement et politiquement, et par là même sans grande importance pour les sphères du pouvoir. Il participa cependant aux transformations et il parvint à contourner (avec un succès relatif) les crises qui pénalisaient les grands propriétaires. La petite production restait viable car elle s'écoulait sur le marché local et (grâce au développement des transports) national (Bengoa, 1990).

3. La construction de la petite et moyenne propriété et de la propriété communautaire

Les textes et analyses historiques sur la grande propriété sont nombreux, ne serait-ce que parce que c'est elle qui a été enregistrée de façon continue et minutieuse par les clercs et notaires au fur et à mesure des transformations réglementaires et administratives, des successions, dons, dots et ventes. Une grande partie des travaux des historiens existants se concentre sur la grande propriété, liée pendant très longtemps au pouvoir politique et économique. Les propriétés de moindre enjeu et de moindre valeur économique et sociale n'ont pas été aussi bien traitées. Ces « moindres propriétés » sont les *predios* de petite taille et les *minifundios*, les propriétés « moyennes », plus modestes que les haciendas, et les terres restées ou devenues communautaires bien avant la réforme agraire.

3.1 La petite propriété

Dans la bibliographie, la petite propriété agricole, liée à des productions modestes (en quantité et en valeur) à usage vivrier local, apparaît comme un élément complémentaire de

l'histoire de l'économie rurale plutôt que comme un sujet en soi. Elle est alors traitée comme le *minifundio*, à tort semble-t-il.

La petite production ne commence à être prise en compte qu'au moment où sa relation avec la grande propriété (le latifundio) acquiert un caractère visible, à la fin du 18^{ème} siècle. Bengoa (1990) développe « *le complexe latifundio-minifundio* », concept qui exprime la relation étroite entre la superficie productrice (le latifundio) et la main d'œuvre disponible (les petits producteurs) qui se met en place pour faire face aux crises : comme le latifundio, et en même temps que lui, la petite propriété subit des crises récurrentes de la production et de la commercialisation, qui vont agir comme catalyseurs des transformations. La petite propriété agricole est celle qui peut nourrir une famille de façon indépendante et se renouveler ; le *minifundio* ne permet pas, avec sécurité, de couvrir ces besoins : les propriétaires des *minifundios* constituent un fond de main d'œuvre permanente ou temporaire, disponible pour la grande propriété.

Historiquement, la petite propriété est liée à la présence et aux activités agricoles indigènes. Pendant que la Couronne espagnole concédait des terres aux conquérants sous la forme de *mercedes*, elle reconnaissait aux indigènes la propriété de leurs terres dans le même temps. Le travail de Silva (1962) sur les terres et les peuples indiens et celui de Góngora (1951) sur le droit des Indes sont particulièrement éclairants. La législation sur les *encomiendas* était très explicite en ce qui concernait le statut juridique des Indiens. Ces derniers étaient libres et devaient être maintenus en totale liberté et dans la libre administration de leurs biens, tout comme les autres vassaux du Roi, ce qui signifiait que les indiens avaient la capacité « d'user, de jouir et de disposer » de leurs terres. Ce n'était qu'à travers la « grâce royale » ou *merced* que se faisait la répartition des terres aux Espagnols ; les droits que pouvaient avoir les indigènes avant l'arrivée des Espagnols devaient être respectés. Cela souleva une question doctrinaire plus ou moins (ou prétendument) difficile à résoudre pour les Espagnols à cette époque, puisque les indigènes n'avaient pas de titres de propriété. De plus, tout ce qui avait été trouvé dans les Nouvelles Indes était la propriété de la Couronne espagnole. En 1594, une instruction donnée par le vice-roi du Pérou, García de Mendoza, indiquait que les terres possédées par les indiens (obtenues par héritage, achat, cession ou autres formes) ne devaient pas leur être enlevées et devaient au contraire être reconnues comme les leurs. Ainsi, il était ordonné de ne pas leur demander leurs titres de propriété parce qu'ils n'en avaient pas. Les autorités devaient

simplement être informées sur les terres que les indigènes déclaraient posséder et sur la façon dont ils les avaient obtenues. Et dans les cas où la quantité de terre ne permettait pas de couvrir leurs besoins, il était indiqué qu'on devait leur en octroyer davantage. Ces terres indiennes reconnues par la loi espagnole étaient « de propriété » et d'usage commun, ou du moins sous une forme de communauté, peut-être hiérarchisée, peut-être sous l'autorité d'un chef politique, d'un chef de terre, d'un chef de clan : nous ne le savons pas. *Sensu stricto*, la reconnaissance du droit de propriété aux indiens sur leurs biens signifiait l'acceptation de leur faculté d'en disposer et cela empêchait les *encomenderos* d'usurper les terres indiennes : les *encomenderos* avaient des droits et des responsabilités sur leur main d'œuvre indigène mais pas sur leurs possessions. Cependant les documents juridiques, les procès et les controverses relatent que des abus étaient couramment commis par les Espagnols à l'égard des personnes et des biens des indigènes.

La colonisation rapide et pacifique du *Norte Chico* du Chili, au milieu du 16^{ème} siècle, poussa la Couronne à adopter des mesures précises en ce qui concernait les relations entre conquérants et indiens en paix. Les actes juridiques que pouvaient effectuer les indigènes ne différaient pas beaucoup de ce à quoi avaient droit les autres vassaux. Ils pouvaient établir des contrats de vente et de location, ouvrir la succession après un décès, hériter des terres. Des indigènes, des métis, des Espagnols et d'autres étrangers accédèrent à ces propriétés, dont certaines restèrent « communes » et d'autres furent individuelles et dans ce cas, en général modestes. Les ventes et les achats de ces terres augmentèrent rapidement vers la fin du 16^{ème} siècle et apparemment, les transactions pouvaient se faire en communauté ou à titre individuel. Ce processus de transfert de terres fut beaucoup plus dynamique que dans le cas de la grande propriété, qui a été protégée pendant longtemps par les dispositions royales. Cette différence de dynamisme des transferts peut être mise en relation avec le mode de transmission héréditaire : le majorat (c'est-à-dire l'héritage allant dans sa totalité au fils aîné) dans le cas des grandes propriétés issues des *merced*, l'héritage par tous les enfants, avec la partition dans le cas des petites propriétés et des *minifundios*.

A début du 16^{ème} siècle, l'idée des autorités de regrouper les Indiens (auparavant dispersés sur les terres de *merced* au gré de leurs propriétaires), dans des paroisses avait pour objectif d'établir deux formes de propriété indigène : individuelle d'une part, communautaire d'autre part. Débuta alors une politique active de fixation des villages indiens. La répartition de la terre suivait un modèle établi : chaque indien tributaire (qui payait un

tribut par le biais de son *encomendero*) recevait environ 8 hectares, le cacique recevait 17 hectares, l'indienne veuve, 5 hectares et pour dix indiens, étaient attribués 40 hectares en communauté. De nombreux villages avaient également des terres dans la montagne, où leurs habitants ne vivaient pas, mais qu'ils utilisaient pour l'élevage.

Avec la fin de l'*encomienda*, en 1789 dans la Province du Limarí, les indigènes *encomendados* furent installés dans de nouveaux villages, reçurent des terres et des outils afin qu'ils produisent à leur propre compte : à titre d'illustration, en avril 1790, les *indigènes* (indiens et métis) du village de Sotaquí, *encomendados* au Colonel José Guerrero y Carrera et qui étaient installés dans l'hacienda Limarí, et ceux du village de Guamalata, *encomendados* à José Fermín Marín, étaient déjà installés dans leur nouveau lieu de résidence. Cependant, beaucoup d'indigènes ne firent pas produire leurs terrains, citant entre autres raisons le manque de moyens (semences et outils), ou que la superficie de terre remise était insuffisante. Certains refusèrent de quitter les haciendas et préférèrent rester auprès de leurs maîtres comme travailleurs. Il semblerait que les conditions de vie qu'avaient les indigènes dans les haciendas étaient meilleures qu'en dehors d'elles, particulièrement dans la région de Coquimbo. Les peuples du *Norte Chico* avaient fait de longue date un usage productif des terres dont ils avaient l'usage, soit parce qu'ils disposaient davantage de superficie car ils étaient plus nombreux, soit parce qu'ils connaissaient à l'époque pré-hispanique une agriculture déjà développée. Ces pratiques productives constituaient des conditions favorables pour l'appropriation de la terre (au sens propre), individuelle et collective, pour les transactions de propriété (ventes et achats), les locations, prêts, etc.

Les transformations de la propriété indigène postérieures à l'abolition de l'*encomienda* sont mal connues faute d'actes, de registres et de traces des contrôles qui étaient appliqués à celle-ci. En 1813, au moment de la séparation du Chili d'avec l'Espagne, un changement est introduit : chaque indien serait propriétaire d'un *predio* et pourrait en disposer librement. Cette disposition eut comme conséquence directe la disparition du statut de terres communautaires indigènes. Les terres communautaires « non indigènes » n'étaient pas citées. En 1823, le président Ramón Freire ordonna que tout ce qui était possédé par les indigènes soit déclaré propriété confirmée à perpétuité. Il commanda un cadastre pour connaître les terres non occupées, donc propriété de l'Etat. Ces terres furent vendues aux

enchères en parcelles de superficie variant de 1,7 hectares environ à 17 hectares. L'objectif était de diviser la propriété existante et d'augmenter le nombre de petits propriétaires.

En ce qui concerne la production agricole et pastorale, les volumes obtenus par les petits propriétaires les conduisaient à commercialiser sur le marché local. Certains producteurs suivirent des circuits de vente similaires à ceux de la grande propriété, particulièrement lors des périodes d'apogée de l'activité minière locale et de l'exploitation de l'or de Californie.

Ainsi et en partant de la propriété indigène et des petites propriétés octroyées par la Couronne aux Espagnols, s'est configurée une strate de petite propriété foncière et de petite production agropastorale qui alla en s'accroissant avec les subdivisions de la propriété moyenne, issue quant à elle de la grande propriété.

3.2 La « moyenne propriété »

A la fin du 19^{ème} siècle, l'association entre latifundio et *minifundio* est déjà abondamment citée. Dans cette relation se trouve également la propriété moyenne et la production moyenne, intermédiaire entre le *minifundio* et le latifundio. A travers l'accumulation de petites superficies, des Espagnols, métis et immigrants arrivés d'Europe de l'ouest, du sud et centrale comme petits commerçants, artisans, mineurs et intermédiaires divers, constituent des propriétés « moyennes » en termes de superficies (moins de 500 hectares) et de production. Selon Bengoa (1990), c'est à partir de la division de la grande propriété, toujours lente mais qui commence à prendre de l'importance à la fin du 19^{ème} siècle, que naît une bonne partie de la propriété moyenne. Son évolution est relativement rapide et au début du 20^{ème} siècle, elle se divise déjà beaucoup, tendant nettement à disparaître au milieu du 20^{ème} siècle : la réforme agraire n'avait plus à agir que sur la grande propriété, individuelle ou communautaire.

Juste avant la réforme agraire, deux groupes de propriétaires sont clairement identifiables :

- les petits : moins de 20 hectares en général, qui produisent en cultures irriguées pour la consommation locale ;

- les grands : plus de 100 hectares, consacrés à une agriculture irriguée déjà très modernisée et/ou à l'élevage extensif, dont les produits franchissent les limites de la région pour alimenter le *Norte Grande* et la région métropolitaine (Santiago).

Les premiers, appauvris et sujets au processus croissant de subdivision de leurs propriétés, vivent de plus en plus difficilement de leur production ; les seconds, soumis eux aussi au processus de division voient leurs terres perdre de leur productivité en même temps qu'elles deviennent une source de problèmes pour l'Etat, non pas en tant qu'espaces appropriés mais en tant que puissance politique détenue par les grands propriétaires.

3.3 La propriété communautaire

Comme le signalent Avendaño et Gallardo (1986), les terres en communauté représentent une forme particulière de relation entre l'homme producteur et la terre, et constituent en même temps une forme de propriété et une forme d'association.

Les terres de communauté existaient déjà à la période coloniale, au moment où se faisait la reconnaissance de la propriété des indigènes. D'après Silva (1962), il y avait des terres de propriété individuelle comme celles reconnues aux caciques et à d'autres indiens, et les terres qui étaient reconnues à l'ensemble d'une communauté d'indiens.

L'origine des terres communautaires comme forme de propriété est restée pendant longtemps un sujet de discussion. Deux lignes de pensée sont à retenir : l'une historique, l'autre économique. Le courant historique met en avant une origine liée aux concessions de *mercedes* de terres et aux « *encomiendas* » accordées par la Couronne espagnole pendant la Conquête. De cette ligne d'analyse provient le nom donné par les historiens de « *communautés agricoles historiques* », pour les différencier des communautés indigènes qui se trouvent de façon prédominante au sud du Chili. Les terres remises aux soldats espagnols ne contenaient pas de ressources naturelles de bonne qualité ni en quantité suffisante pour assurer le succès d'une production agropastorale. Quant aux terres remises aux nobles chevaliers, même si elles étaient de meilleure qualité, elles comprenaient des espaces de capacité productive très faible, avec des superficies irriguées limitées et de vastes superficies non irrigables. Les superficies irriguées se sont transmises et divisées de

façon individuelle au cours du temps. Les parties non irrigables des mêmes *mercedes* d'origine n'ont pas été divisées, et ce sont les droits d'usage qui ont été transmis : elles sont devenues « indivises » et, avec le temps, ont été qualifiées de « communes », en ce qui concerne la propriété (un seul propriétaire : la communauté) et en ce qui concerne l'usage productif, communautaire, et préférentiellement dédié à l'élevage extensif (les *estancias*). D'autres *predios* se sont divisés par succession, vente ou cession. Certains ont été divisés en partie seulement, donnant lieu à des titres de propriété sur les meilleures terres, pendant que le reste, non distribué individuellement et généralement non irrigable ou non exploitable, était transmis par héritage dans la communauté. Il était d'ailleurs, semble-t-il, impossible de les partager matériellement afin de les attribuer. Ce sont les droits d'exploitation de ces terres faiblement productives qui se sont divisés, et non la terre elle-même (IGM, 1988 ; Iren, 1977). Cependant Gallardo (2002) a montré que quelques communautés du bassin du Choapa (au sud du Limarí) ont pris origine dans des propriétés de *mercedes* de bonne productivité et que les terres communautaires n'étaient pas seulement les laissées pour compte.

Castro et Bahamondes (1986) appartenant au deuxième courant, soutiennent que le commerce agricole de la région de Coquimbo s'est vu fortement affecté à la fin du 18^{ème} siècle par la concurrence de l'agriculture du centre du pays, provoquant d'importantes transformations dans la structure agraire. Seuls les grands propriétaires qui avaient un pouvoir économique et politique réussirent à sortir de cette crise. Les autres durent choisir de vendre leurs terres ou de revenir les exploiter eux-mêmes. Dans ce dernier cas, leurs successeurs continuèrent d'exploiter en indivision afin d'éviter le morcellement, ce qui, là aussi, aurait finalement abouti à une *communauté* propriétaire et exploitante. Les mêmes auteurs mentionnent que l'essor de l'activité minière durant la première partie du 18^{ème} siècle engendra une forte concurrence pour l'obtention de main d'œuvre. L'offre de terres pourvues d'accès à l'eau d'irrigation et permettant de développer une agriculture de subsistance fut un moyen d'attirer cette main d'œuvre. Les terres offertes étaient de mauvaise qualité, ce qui a obligé à les exploiter en commun, situation qui s'est maintenue au fil du temps. Dans certains cas, la main d'œuvre s'est retrouvée sans emploi du fait de l'épuisement des gisements ou de l'échec des entreprises minières. Cette main d'œuvre s'est alors dédiée à l'agriculture sur les terres restées vacantes, à travers une exploitation en commun.

Les interprétations de l'origine de la propriété communautaire dans le Limarí la placent au 18^{ème} siècle et dans une période de crises. Mais les explications relatives à la mise en commun des terres – en termes de propriété – et à la mise en commun de leur exploitation ne sont pas totalement claires ni convaincantes. Il semble en effet que le sujet n'ait pas encore vraiment attiré l'intérêt des chercheurs.

En consultant les archives de la fin du 19^{ème} siècle d'une communauté agricole (*Higueritas Unidas*, cf. chapitre 4), j'ai constaté que cette communauté s'est formée par rassemblement des propriétaires de droits d'usage sur une même terre, mais qui n'était pas issue d'une *merced* à proprement parler. Il est possible que d'autres communautés aient eu une origine semblable, à la vérité plutôt floue⁵¹. Des communautés de propriétaires-exploitants sans titres individuels ni collectifs existaient donc bien avant la réforme agraire. Mais c'est la réforme agraire qui officialisa leurs droits en leur donnant un statut et leur titre de propriété.

Du point de vue juridique, l'existence des communautés agricoles remonte à la Loi du 27 mars 1963 (Décret n° 19) qui régit la constitution et l'organisation de la propriété des communautés agricoles des régions de Coquimbo et d'Atacama, ainsi que le transfert et la transmission des droits de communauté, la liquidation des communautés agricoles, et les interdictions qui les concernent. La seconde loi de la réforme agraire de 1967 modifie et complémente ce corps légal. L'un des objectifs des modifications fut de régler de vieux problèmes de droits de propriété et de limites entre propriétés (aussi bien d'un seul propriétaire que de propriétés où les droits étaient partagés, communs, indivis : comment savoir ?). Cette disposition sera à l'origine de la loi des communautés agricoles de 1968 (Décret n° 5 : *ley de comunidades agrícolas*). Ainsi, toutes les propriétés (*predios*) avec un droit de propriété commune eurent l'opportunité de se convertir légalement en *comunautés agricoles* (au sens actuel du terme). Cependant, tous les ayants-droits communautaires ne transformèrent pas leur *predio* ni leur communauté sociale en *comunauté agricole*. La conséquence est qu'il existe actuellement dans le Limarí des terres communautaires qui ne possèdent pas le statut de communauté agricole.

⁵¹ Les origines des communautés agricoles n'ont chaque fois été étudiées que sur un seul cas. Il est impossible actuellement d'en donner un vue d'ensemble.

4. Une réforme agraire « tranquille »

Au début du 20^{ème} siècle, la remise en question de la structure de la propriété fut très forte. Les mauvaises conditions de vie de la population rurale, aussi bien celles des travailleurs des haciendas que celles des paysans indépendants, étaient très différentes de celles des propriétaires terriens et des citadins. Au niveau productif, on considérait également que l'agriculture stagnait. La structure agraire se basait sur le grand latifundio, avec une hiérarchie sociale rigide, autoritaire et paternaliste.

Selon Chaparro (1932), entre 1927 et 1928, 89,4 % de la terre agricole exploitée (quelques 23 millions d'hectares) étaient aux mains de 10 196 propriétaires soit 11 % des 90 794 propriétaires de l'époque. Ainsi, plus de la moitié de la terre agricole exploitée était aux mains de 599 propriétaires terriens (moins d'1 % des propriétaires) alors que 89 % des propriétaires disposaient de seulement 10 % de la terre. Un quart de siècle plus tard, la situation n'était pas très différente. D'après le recensement agropastoral de 1955, il y avait au Chili à cette époque 151 000 exploitations agricoles, avec un total de 28 millions d'hectares. De ces exploitations, plus de la moitié avait moins de 10 hectares, disposant seulement de 1 % du total de la terre agricole. En contrepartie, il y avait 6 326 grandes exploitations, soit près de 4 % du total, avec plus de 500 hectares, concentrant 81 % du total de la superficie. D'autre part, cette distribution de la terre avait peu d'effet sur la production. Les *inquilinos*, métayers et employés agricoles ayant accès à la terre, produisaient près du quart de la production agricole nationale totale. En additionnant la production de ces groupes avec celle des *minifundios* et des propriétés de petite taille, de type familial, on atteint 40 % de la production agricole nationale.

Les trop rares opportunités de progrès et les conditions de vie précaires à la campagne avaient conduit les familles à migrer de la campagne vers les villes, où elles ne parvenaient pas à s'insérer facilement dans les circuits du travail. Sans formation, en grande partie analphabètes (dans les années 1960, on estimait l'analphabétisme à la campagne à 36 % parmi les plus de 15 ans tandis qu'en ville, cette proportion était de 11 %) les arrivants ne pouvaient aspirer qu'à des emplois précaires et des salaires minimes. « *Parce que le pays n'a pas affronté de manière opportune le problème agraire, la misère de la campagne a été transférée vers les populations marginales de la ville* » (Gobierno de Chile, 1966 : 14).

Entre 1940 et 1950, plus de 450 000 personnes émigrèrent des campagnes chiliennes vers les villes, 550 000 entre 1950 et 1960.

La réforme agraire, et plus précisément pour l'histoire chilienne, les réformes agraires, car les étapes en furent multiples, représentent une rupture fondamentale avec le système qui a prédominé au Chili pendant plusieurs siècles. Les inégalités sociales et économiques étaient telles, et tellement visibles, que le monde politique ne rencontra guère de difficultés pour faire de cette problématique un sujet d'intérêt national. Dès le début du 20^{ème} siècle, la réforme agraire fit partie des propositions des milieux progressistes chiliens. Ce fut le cas lors de la campagne présidentielle du parti du front populaire en 1938 mais une fois au pouvoir, les gouvernements radicaux décidèrent de privilégier l'industrialisation du monde urbain, laissant de côté le monde rural. En même temps, et une fois de plus, l'économie rurale entra en crise profonde : dans les années 1950, l'importation de produits vivriers fut nécessaire, dans un contexte de balance commerciale négative. Au début de la décennie 1960, la situation du monde rural et de l'agriculture en particulier ne montrait pas de signes d'amélioration ; en 1964, les importations de produits agricoles atteignirent 159 millions de dollars pour à peine 39 millions de dollars exportés.

De nombreux secteurs de la société chilienne demandèrent alors une réforme agraire, conduisant le président Jorge Alessandri, sans parti mais appuyé par les partis *Conservador* et *Liberal*, à édicter en 1962 la première loi de réforme agraire (loi n° 15 020 promulguée le 11 novembre 1962 et publiée au Journal Officiel le 27 novembre 1962). Cette mesure eut l'appui de l'Eglise catholique et celui des Etats-Unis à travers l'« *Alliance pour le Progrès* », pacte de coopération signé par vingt pays latino-américains sous le nom de *Carta de Punta del Este*.

Parmi les intentions de la loi de réforme agraire, on percevait clairement celle de changements sociaux et économiques profonds. L'objectif était de promouvoir la transformation effective de la structure agraire en substituant au régime de grande et petite propriété un système foncier « juste ». Avec un accès opportun et adéquat à l'assistance technique, à la commercialisation et à la distribution des produits, les hommes qui travaillent la terre devaient trouver la base de leur stabilité économique, le fondement de leur bien-être et la garantie de leur liberté et de leur dignité (Garrido *et. al.*, 1988). Ce premier essai de réforme agraire n'eut en fait qu'un impact faible, se limitant à répartir

quelques terres de l'Etat à des travailleurs agricoles, outre des terrains de l'Eglise, remis de plein gré à la fois par conviction et comme mesure d'incitation auprès des autres propriétaires.

En 1964, l'arrivée au pouvoir du parti de la Démocratie Chrétienne avec la présidence d'Eduardo Frei Montalva donna une très forte impulsion à la réforme agraire en comparaison avec ce qui avait été fait jusqu'alors. Avec la devise « *la terre à celui qui la travaille* », le programme réformiste du nouveau gouvernement visait à moderniser le monde agraire via la redistribution de la terre et la syndicalisation des paysans. En 1967 furent promulguées la seconde loi de réforme agraire (loi n° 16 640 promulguée le 16 juillet 1967 et publiée au Journal Officiel le 28 juillet 1967) et la loi de syndicalisation paysanne (n° 16 625). Le contenu de la nouvelle loi rendit plus rapides les mécanismes d'expropriation et facilita le paiement des indemnisations pour les terres expropriées.

Les objectifs de la réforme furent énoncés par le président Frei lors d'une allocution au Congrès National :

- donner l'accès à la propriété de la terre à des milliers de familles paysannes qui, étant aptes à la travailler, réalisent le vieux rêve d'être propriétaires de la terre qu'ils travaillent pour un mieux être personnel et familial et pour contribuer au progrès de la communauté nationale,
- améliorer substantiellement la situation productive de l'agriculture, en augmentant la production et la productivité à tous les niveaux,
- promouvoir réellement les paysans et leurs familles en les intégrant dans la communauté nationale et la vie sociale, culturelle, civique et politique du pays.

Les ambitions de la réforme étaient d'envergure : créer 100 000 nouveaux propriétaires sous la forme d'*unidades agrícolas familiares* (unités familiales de production agricole) et exceptionnellement remettre la terre à des paysans ou à des coopératives paysannes en copropriété. Ce n'était pas uniquement l'accès à la propriété de la terre qui préoccupait le gouvernement. L'augmentation de la production était l'un des arguments centraux de la réforme et devait être atteinte parallèlement. Les paysans, désormais propriétaires de leur terre, devaient être capables de la faire fructifier. Le renforcement des organisations

paysannes était perçu comme la forme la plus efficace d'intégration sociale et de participation et les efforts devaient se concentrer sur ce point.

Ces transformations générèrent une grande effervescence sociale : grèves et occupations illégales de terres polarisèrent intensément l'attention de la société rurale chilienne avec des répercussions sur les élections présidentielles de 1970.

L'*Unité Populaire*⁵², qui gouverna à partir de 1970 sous la présidence de Salvador Allende, poursuivit la réforme agraire en utilisant les instruments légaux promulgués par le gouvernement antérieur dans le but d'exproprier tous les latifundios pour les transférer aux mains de l'administration d'Etat, aux coopératives agricoles et aux paysans sous statut provisoire, les *asentamientos*. Bien que l'idée de modifier la loi de réforme agraire ait été émise, il n'y eut pas de votes suffisants en ce sens au parlement. Les perspectives d'une transformation profonde de la société chilienne, qui se manifestèrent entre autres par une réelle impulsion de la participation citoyenne pour la défense des travailleurs, générèrent une grande effervescence sociale. La saisie et l'occupation illégale de propriétés créa un climat d'inquiétude dans le monde rural et, de l'avis de certains auteurs, constitua une radicalisation du processus (Garrido *et. al.*, 1988). Le gouvernement populaire avait l'ambition de corriger définitivement les orientations technocrates des changements structuraux dans le secteur agropastoral chilien à travers « *une réforme agraire centrée sur l'homme de la campagne, qui vise à créer une société plus juste et qui donne au paysannat les possibilités de se développer pleinement en tant qu'individus mais aussi comme groupe* » (Allende, sans date). D'après Chonchol (1994), le développement du processus de changement agricole sous le gouvernement démocrate-chrétien créa dans la masse rurale non bénéficiaire, qui constituait la majorité du paysannat, une frustration croissante. Les attentes d'amélioration, qui n'avaient jamais été aussi près d'être atteintes, ne touchaient en fait qu'un faible nombre de paysans. De ce fait, le programme de l'Unité Populaire contenait une montée en puissance de la réforme agraire en prévoyant d'accélérer au maximum la transformation de la structure de tenure de la terre et d'en finir avec le latifundio, de créer de nouvelles relations économiques et sociales dans le système rural. Allende pensait que la modernisation technologique, si elle n'était pas accompagnée ou

⁵² Coalition de partis politiques de centre-gauche et de gauche formée par le parti radical, le parti socialiste, le parti communiste, le mouvement d'action populaire unitaire (MAPU), le parti de gauche radical et l'action populaire indépendante, avec la gauche chrétienne en 1970 et le MAPU Ouvrier et Paysan (issu de la scission du MAPU) en 1973.

précédée par une réforme à caractère social, se convertirait en facteur négatif pour le développement. Dans la conception de ce gouvernement de la réforme agraire, la formation paysanne devait relier les problèmes basiques de l'agriculture (tenure de la terre, commercialisation, industrialisation, crédit et assistance technique) au processus de transformation globale de la société. D'une certaine manière, cette vision a eu une expression concrète quand un grand nombre de paysans ont dû vendre leurs terres et sortir du circuit de la production indépendante après l'étape de *l'attribution* des terres au milieu des années 1970.

Lorsque le coup d'état militaire du 11 septembre 1973 eut lieu, l'Unité Populaire avait exproprié, en 3 ans, 4 490 propriétés agricoles et 6,6 millions d'hectares dans tout le Chili. Pendant les 6 années du gouvernement Frei, 1 319 propriétés et 3,4 millions d'hectares avaient été expropriés (Chonchol, 1994), ce qui montre la différence d'intensité de la réforme entre les deux gouvernements. Le vieil ordre *latifundista*, qui avait prévalu pendant plus de 400 ans, touchait à sa fin. Au cours des deux décennies suivantes (années 1970 et années 1980), sous le gouvernement d'Augusto Pinochet, le modèle économique néolibéral s'installa dans le monde rural, contribuant au transfert de la terre appartenant aux paysans bénéficiaires de la réforme agraire mais également à d'autres propriétaires, vers des entreprises capitalistiques qui réussirent à moderniser l'agriculture. Se développa alors un prolétariat d'expropriétaires issus de la réforme agraire. L'introduction d'une série de modifications légales à la loi de réforme agraire de 1967, ainsi que de nouvelles dispositions juridiques et administratives dans le domaine économique, avaient rendu possibles de telles transformations.

Sous le gouvernement de Frei Montalva, les *asentamientos*, qui étaient une forme intermédiaire d'installation sur les terres distribuées, entre la phase d'expropriation et l'attribution définitive de la terre, n'eurent pas toujours les résultats espérés. Dans certains cas, on passa du paternalisme patronal au paternalisme bureaucratique. On observa des différences entre le traitement des paysans, d'autant plus que les salaires égalitaires ne permettaient pas de récompenser l'effort ni la responsabilité individuelle. Le gouvernement d'Allende essaya de corriger certaines de ces anomalies en créant une structure transitoire, les centres de réforme agraire (*Ceras*). Cependant, leur mise en place fut quasiment impossible à cause de problèmes légaux et politiques, ce qui créa une certaine anarchie

dans le secteur réformé (c'est-à-dire chez les nouveaux propriétaires) et rendit sa gestion très difficile (Chonchol, 1994).

En résumé, le Chili a connu deux processus de réforme agraire, qui permirent d'exproprier 5 809 propriétés soit 10 millions d'hectares et près de la moitié de la terre agricole du pays. Dans le Limarí, ce furent 109 propriétés (*predios*) et 451 500 hectares qui furent concernés. La réforme, dans son ensemble, vit passer quatre gouvernements politiquement distincts qui la marquèrent chacun de leurs orientations. La réforme chilienne fut plus radicale que dans certains pays d'Amérique latine comme le Venezuela ou la Colombie, et se déroula dans un contexte démocratique, mise à part la dernière étape, qui vit la junte militaire modifier le processus puis y mettre fin (Chonchol, 1994).

La réforme agraire chilienne distribua la terre selon des critères techniques et économiques précis et détaillés, à travers la création d'unités de production agricole destinées à durer. Ce qui attire notre attention et qui va être abordé dans les sections suivantes, ce sont les quatre étapes d'un processus administratif, technique et juridique : a) *expropriation*, b) *attribution collective provisoire et conditionnelle* (« l'asentamiento »), c) *contre-réforme* et d) *titularisation*, telles qu'elles se sont déroulées dans le Limarí.

4.1 La première étape : l'expropriation

Avec la première loi de réforme agraire (1962), la corporation de la réforme agraire (Cora : *Corporación de la Reforma Agraria*) est créée en remplacement de la caisse de colonisation agricole (*Caja de Colonización Agrícola*). Son but était de diriger et de superviser tout le processus d'expropriation, aspect central de la réforme. La Cora fonctionna entre 1962 et 1978, année où un décret mit fin à ses fonctions. Elle fut remplacée par la *Oficina de Normalización Agrícola* (Odena) qui, avec un mandat d'un an, devait régler toutes les situations en suspens laissées par la CORA, parmi lesquelles la restitution des propriétés expropriées aussi bien que l'attribution de terres aux paysans. Plus tard, cette tâche ainsi que l'administration du cadastre des terres et des eaux furent attribuées à l'organisme général de régulation de toute l'activité agricole, pastorale et forestière chilienne, le service de l'agriculture et de l'élevage (SAG : *Servicio Agrícola y Ganadero*).



Photo 8 : Vue générale du village de Barraza, l'un des plus anciens de la province (16^{ème} siècle). Il a été le siège de l'une des plus anciennes paroisses d'évangélisation des indiens. Il est situé sur la terrasse inférieure du Limarí (visible à droite) en aval d'Ovalle et entouré de cultures traditionnelles irriguées.



Photo 9 : Le village d'Union Campesina, construit au cours de la réforme agraire pour rassembler les bénéficiaires de l'opération d'attribution de terres du même nom. Les habitations sont semi-dispersées, chacune installée sur une parcelle de jardinage à usage familial. Hiver 2007. H. Reyes.

Dans le Limarí, 109 propriétés (*predios*) couvrant une superficie de 451 500 hectares (précisément : 451 497,20 hectares), appartenant à 93 propriétaires, furent soumises à la réforme agraire. Un petit nombre de propriétaires détenait la majeure partie des terres, qui se transmettaient dans la même famille. On peut se demander d'ailleurs si la concentration de la propriété n'était pas en fait plus importante qu'il n'y paraît, grâce aux liens familiaux qu'entretenaient sans doute des propriétaires différents. La grande majorité des propriétés était d'un seul tenant, onze propriétaires seulement avaient plus d'un *predio* (entre deux et quatre), dans la même commune, à une exception près. De l'avis de plusieurs ex-fonctionnaires de la Cora et de l'institut de développement agropastoral (Indap : *Instituto de Desarrollo Agropecuario*) qui participèrent au processus, il y avait en effet des propriétaires apparentés.

Par ailleurs, la famille fut mise à contribution, en quelque sorte, quand certains propriétaires expropriables « vendirent » à leurs proches une partie de leur *predio* afin de réduire leur superficie et échapper à l'expropriation.

A travers les expropriations, la Cora acquit 440 000 hectares (97 % de la superficie totale expropriée dans le Limarí) qui étaient destinés à être distribués aux paysans des *asentamientos* qui furent créés conjointement.

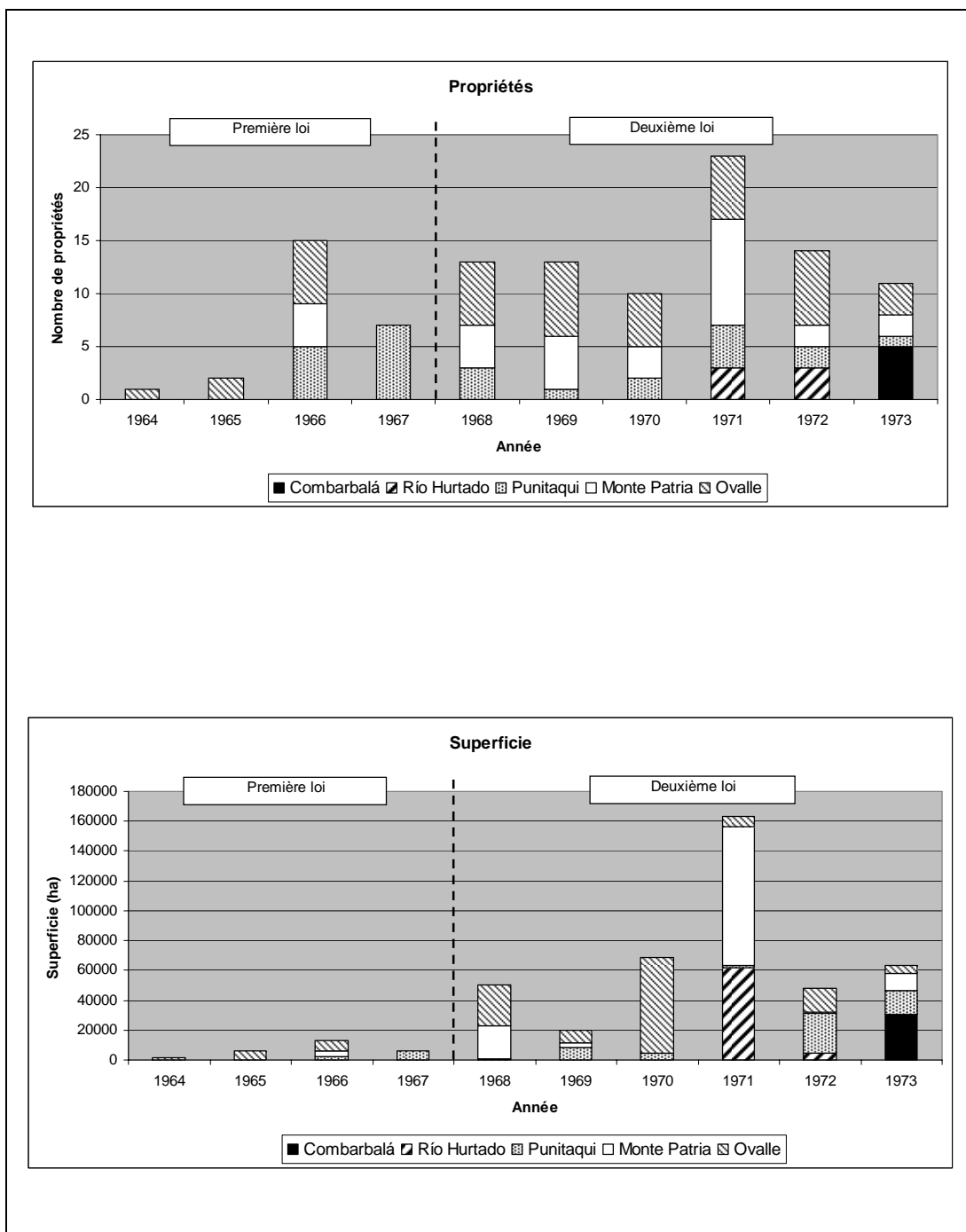
Tableau 8 : Résultats du processus d'expropriation entre 1964 et 1973 par commune, Province du Limarí

Commune	Nombre de Propriétés	Superficie CORA	Superficie Propriétaire	Superficie totale
Ovalle	43	141 836,50	1 239,10	143 075,60
Río Hurtado	6	66 725,00	0,00	66 725,00
Monte Patria	30	135 898,30	246,40	136 144,70
Combarbalá	5	30 441,80	10 000,00	40 441,80
Punitaqui	25	65 110,10	0,00	65 110,10
Total	109	440 011,70	11 485,50	451 497,20

H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Les communes d'Ovalle et de Monte Patria offraient les meilleures opportunités d'accès à la terre car 63 % de la surface expropriée s'y trouvait. Punitaqui fut une autre commune où l'expropriation fut intense : les propriétaires des 25 *predios* concernés furent dépossédés de toutes leurs terres.

Figure 15 : Evolution du processus d'expropriation par commune, Province du Limarí 1964-1973



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

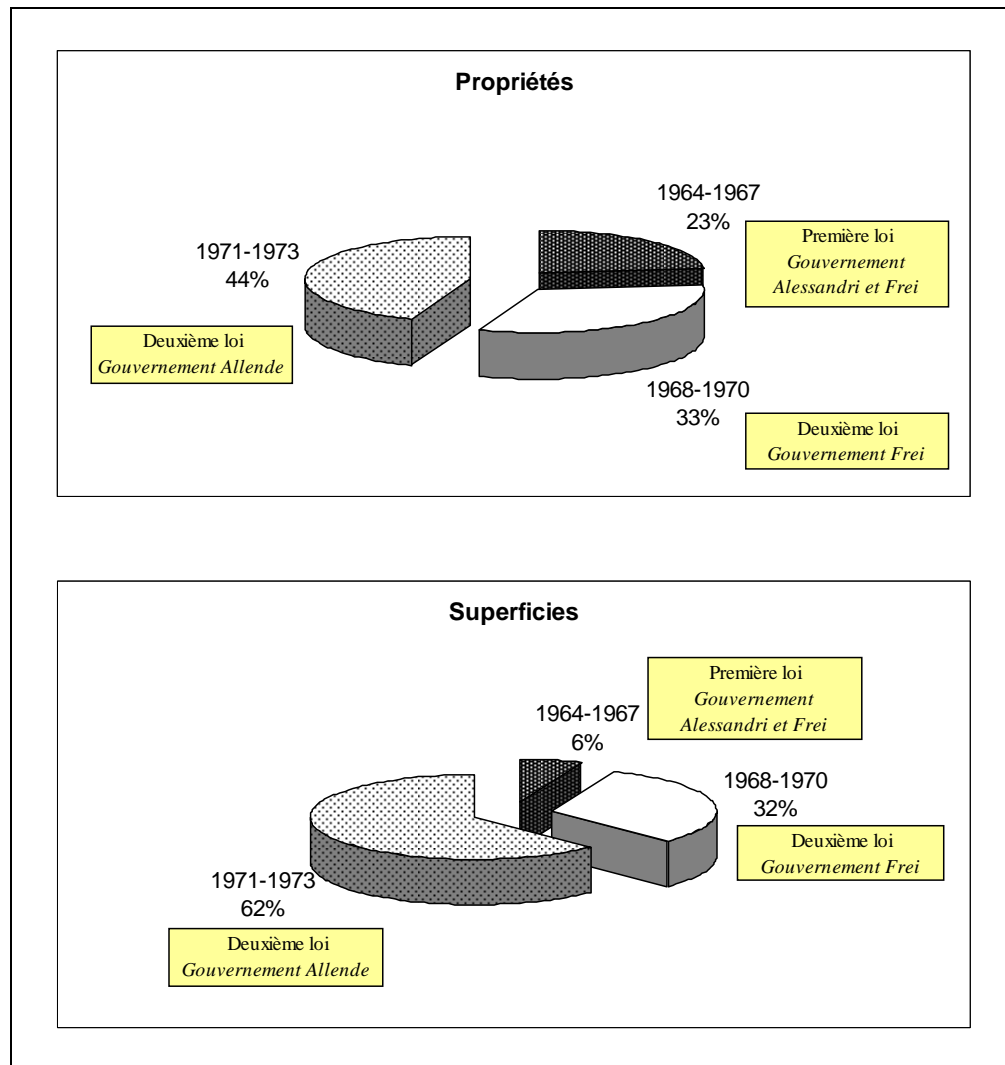
La première propriété fut expropriée en 1964 dans la commune d'Ovalle. La totalité de sa superficie (1 650,7 hectares) passa à l'Etat via la Cora. Cet événement marqua le début de l'application de la première loi de réforme agraire dans la province. En trois années

d'application de cette première loi, 25 *predios* furent expropriées dans trois communes, la majeure partie dans celles de Punitaqui et d'Ovalle. Les critères d'expropriation ne varièrent guère d'une loi à l'autre, c'est la décision politique de mener à bien ce grand changement structurel qui fait essentiellement la différence entre les deux lois. Pendant les 6 ans de mise en oeuvre de la seconde loi, 77 % des propriétés (au nombre de 84) et 94 % de la superficie des *predios* (413 377,5 hectares) furent expropriés dans les communes d'Ovalle, Monte Patria et Punitaqui principalement.

Les critères d'expropriation furent établis de façon soigneusement techniciste et méticuleusement appliqués. La réforme agraire poursuivait clairement et explicitement les mêmes objectifs productivistes que ceux affichés par nombre de gouvernements précédents depuis la grande époque des latifundios, et remplis avec des succès très variables et très inégaux. Pour tenir compte des capacités de production agricole et pastorale de milieux aussi variés que ceux que l'on rencontre au Chili, des barèmes et des typologies de qualité des sols, furent établis, combinant des superficies minimales géographiquement définies et des classes d'aptitude à la production agricole, pastorale et sylvicole (*cf.* chapitre 1). Les définitions furent établies grâce à des études scientifiques et techniques, des relevés de terrain et des cartographies qui font référence aujourd'hui et ces travaux furent à l'origine de la finesse et de la qualité des enseignements et des expérimentations agronomiques chiliennes.

L'intensité des expropriations faites par le gouvernement de l'Unité Populaire est illustrée dans les figures 15 et 16. Le nombre des propriétés et les superficies expropriées augmentent respectivement de 130 % et 138 % au cours de la première année de ce gouvernement ; les communes de Combarbalá et de Río Hurtado, auparavant « épargnées » sont désormais touchées.

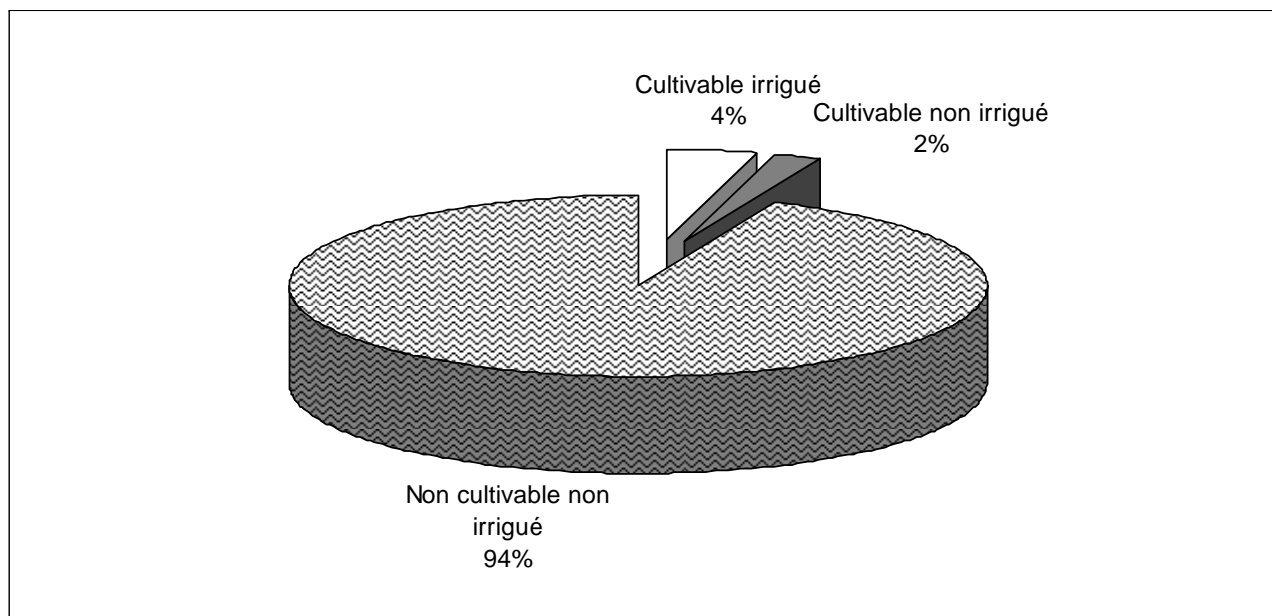
Figure 16 : Expropriations de la première et de la seconde loi de réforme agraire par commune, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

L'expropriation se focalisa sur les propriétés totalement ou partiellement irriguées. Les terres non irriguées furent écartées du processus d'expropriation car la possibilité d'y créer des unités de production capables de faire vivre une famille moyenne dans les filières agricoles de l'époque était très limitée ; elles ne rentraient pas, de ce fait, dans les objectifs de la réforme. Cela explique en partie pourquoi les grandes propriétés de la cordillère andine et des interfluves désertiques intérieurs n'ont pratiquement pas été touchées. Cependant, c'est l'intégralité de leur superficie qui fut soumise à l'expropriation, dès lors qu'il s'agissait de grande propriété. De vastes étendues de *secano* non cultivable (steppe naturelle de moyenne et haute montagne, rocs et névés) furent ainsi incluses dans le processus.

Figure 17 : Répartition de la superficie des *predios* expropriés, selon la catégorie d'usage du sol, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Tableau 9 : Superficie par catégorie et classes d'aptitude du sol des propriétés expropriées, par commune, Province du Limarí

Commune	Cultivable irrigué					Cultivable non irrigué					Non cultivable non irrigué					Total
	I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	Total	V	VI	VII	VIII	Total	
Ovalle	284,6	1520,2	4451,1	1979,0	8234,9	0,0	0,0	0,0	3348,7	3348,7	1669,4	18812,8	17119,4	92200,1	129862,9	141446,5
Río Hurtado	0,0	56,2	357,9	258,3	672,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,4	10152,4	55874,8	66052,6	66725,0
Monte Patria	0,0	161,6	1074,0	1478,3	2745,9	0,0	0,0	0,0	147,6	147,6	0,0	3647,6	19438,5	103986,4	127072,5	129966,0
Combarbalá	0,0	83,2	328,0	228,4	639,6	0,0	0,0	0,0	888,5	888,5	200,0	1245,0	12109,6	15359,1	28913,7	30441,8
Punitaqui	0,0	371,5	2981,8	2739,3	6092,6	0,0	0,0	0,0	5351,7	5351,7	0,0	7125,2	17394,0	29146,6	53665,8	65110,1
Total	284,6	2192,7	9192,8	6683,3	18385,4	0,0	0,0	0,0	9736,5	9736,5	1869,4	30856,0	76213,9	296567,0	405567,5	433689,4

H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Les sols possédant le meilleur potentiel agricole (cultivable irrigué) représentent une part minime de la superficie totale des sols. Comme le montre la figure antérieure (17), à peine 4 % des sols entre dans la catégorie « irrigué ». Ces sols occupent les positions les plus planes, leurs caractéristiques les rendent aptes au développement de n'importe quel type d'agriculture avec des restrictions minimales. Les sols du *secano* arable (c'est-à-dire cultivables sous pluie), sur lesquels des restrictions apparaissent et conditionnent le type d'agriculture représentent à peine 6 % du total de la superficie de la province. La majeure partie de la terre des propriétés expropriées correspond à la catégorie « *secano* non arable » : l'agriculture y reste presque exclusivement limitée à l'élevage extensif. Une fois que les attributions de terres cultivables furent faites aux paysans de l'ancienne grande propriété, la majorité de ces terres devinrent des biens communs (qui se maintinrent comme propriété collective entre les paysans) et des réserves de la Cora qui ne furent pas attribuées du fait de leurs caractéristiques mêmes.

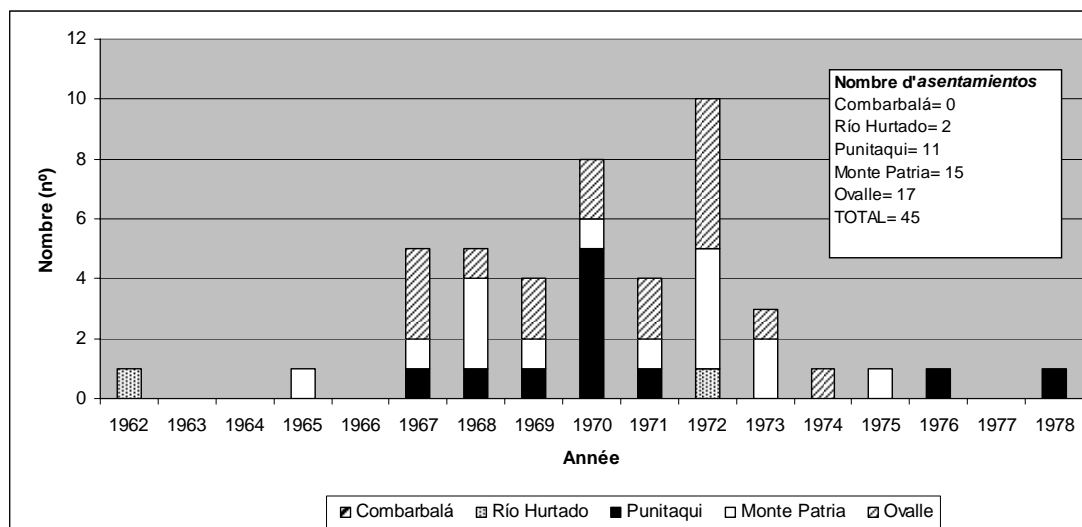
4.2 Deuxième étape : l'*asentamiento*

«Une fois l'expropriation réalisée et la Corporación de la Reforma Agraria ayant pris possession de la terre, cet organisme procédera à l'installation (asentamiento) paysanne » (article 66, seconde loi de la réforme). L'*asentamiento* était une phase transitoire de préparation et d'épreuve collective et conditionnelle, avant que les *campesinos* puissent accéder à la propriété définitive de la terre. Cette étape constitua l'une des originalités de la réforme agraire chilienne. Durant cette période, normalement de trois ans mais étendue exceptionnellement (et seulement par décret présidentiel) jusqu'à deux années supplémentaires, les terres devaient être travaillées de façon efficace et les paysans formés et accompagnés techniquement par la Cora afin d'améliorer leurs compétences de futurs propriétaires et futurs entrepreneurs agricoles. Le renforcement de l'organisation du travail et le développement des infrastructures adéquates pour la production, la commercialisation, la vie quotidienne, faisaient partie des objectifs de cette étape. La production fut assurée à travers la création de *sociedades agrícolas de reforma agraria* (Sara) rassemblant tous les travailleurs de la propriété expropriée. Les Sara étaient des entreprises autogérées dirigées par un conseil d'administration de trois à cinq membres. La création de comités par type d'activité (irrigation, commercialisation, etc.) ou par filière (agriculture, élevage) permit aux paysans d'apprendre à gérer l'exploitation de toute une propriété-entreprise. Le

gouvernement de l'Unité Populaire introduisit une autre entité pour accompagner la production : les *Centros de Reforma Agraria*, semblables aux Sara.

Pendant cette période intermédiaire, les propriétés sont aux mains de l'Etat via la Cora, statut qui ne prendra fin que quand, par le processus de sélection, les paysans recevront leurs titres de propriété (Cora, 1970). Le fait d'avoir fait partie d'un *asentamiento* n'assurait pas automatiquement l'accès à la propriété de la terre à l'intéressé. D'après Luis Aguilera, Président du *Comité de Asentamiento de Cuncumén* (Province du Choapa) «*l'asentamiento était une véritable école pour rendre le paysan plus apte à son travail* » (Cora, 1966 : 13). Plusieurs des premiers *asentamientos* du Chili furent créés dans le Limarí et dans le Choapa. Cela s'explique par le fait que la réforme y a été menée avec des critères très techniques et grâce à un engagement fort des paysans qui y travaillèrent ardemment. C'est en 1962 que fut créé le premier *asentamiento*, avec la première loi de réforme agraire. Avec cette loi, seuls trois *asentamientos* furent créés dans le Limarí, ce qui montre l'impact faible de la première loi en comparaison à la seconde où 44 *asentamientos* furent créés à partir des 107 propriétés expropriées.

Figure 18 : Création des *asentamientos* de la réforme agraire par commune, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

En tout, il y eut 47 *asentamientos* dans le Limarí, créés entre 1962 et 1978. La distribution communale des *asentamientos* est directement liée aux expropriations : ils se concentrent sur les communes de Monte Patria, Ovalle et Punitaqui. C'est à Punitaqui qu'on observa la constitution des *asentamientos* les plus tardifs bien que les propriétés, elles, aient été expropriées assez tôt. Sous le gouvernement de Pinochet, les *asentamientos* firent l'objet d'importantes interventions et de modifications des listes de sociétaires, ce qui explique la situation particulière de Punitaqui, commune absente du processus de 1972 à 1975.

Le tableau 10 montre, par commune, les *asentamientos* créés. La dernière colonne fait référence à la dernière étape du processus d'attribution (voir plus loin 4.4. du même chapitre) et à ce que sont devenus ces *asentamientos*. Faute d'archives, le nombre des participants de dix *asentamientos* au moment de leur constitution n'est pas connu. Les trente-sept autres furent constitués avec 1 149 participants. En me basant sur les *asentamientos* pour lesquels les données sont disponibles, j'estime qu'au total 1 459 paysans auraient pris part au processus. Ces 1 459 personnes prenaient ainsi la responsabilité de produire sur leur terre, à leur compte.

Tableau 10 : Les *asentamientos* du Limarí et l'opération d'attribution individuelle de la terre qui en découla

Commune et nombre d' <i>asentamientos</i>	Nom de l' <i>asentamiento</i>	Nombre de <i>asentados</i>	Nom de l'attribution définitive de terre
Monte Patria (17)	Cerrillos de Rapel	30	Opération de division coopérative assignataire La Alborada
	El Manzano de Rapel	25	Opération de division El Manzano
	El Peñón	21	Opération de division San Antonio del Palqui et Opération de division coopérative assignataire El Peñón
	El Porvenir	20	Opération de division Porvenir
	El Tangué	54	Vente directe aux paysans
	Flor del Valle	45	Opération de division Flor del Valle
	La Alborada	15	Opération de division coopérative assignataire Cerrillos de Rapel
	La Higuera	22	Opération de division coopérative assignataire La Higuera
	Liberación Campesina	22	Opération de division Pedregal
	Los Espinos	s/i	Opération de division Los Espinos
	Los Litres	35	Opération de division coopérative assignataire Los Litres
	Los Molles	109	Opération de division Los Molles
	Poder Campesino	37	Opération de division Carén
	Puente Plomo	18	Opération de division Palqui
	San Antonio y El Peñón	25	Opération de division coopérative assignataire El Peñón et Opération de division San Antonio del Palqui
	Santa Rosa del Palqui	30	Opération de division Santa Rosa del Palqui
	Sol de las Praderas	17	Opération de division coopérative assignataire Sol de las Praderas
Ovalle (17)	Algarrobo Bajo	s/i	Régularisé et Opération de division Algarrobo
	Carachilla (y Tamelcura)	14	Opération de division Carachilla y Tamelcura
	Chile Nuevo	22	Opération de division Los Olivos
	El Progreso	9	Opération de division El Progreso
	El Tangué	s/i	Régularisé et vente directe aux paysans
	El Trébol	s/i	Opération de division El Trébol
	Estrella del Norte	s/i	Régularisé
	Flor del Norte	38	Opération de division Flor del Norte
	La Portada	31	Opération de division La Portada
	La Providencia	31	Opération de division coopérative assignataire La Providencia
	Los Olivos	30	Opération de division Los Olivos
	Nueva Aurora	29	Opération de division coopérative assignataire Nueva Aurora
	Nueva Esperanza	11	Régularisé et Opération de division Tuquí
	Santa Catalina	34	Opération de division Santa Catalina
	Unión Victoria	33	Opération de division coopérative assignataire Unión Victoria
	Vegas de Limari	38	Opération de division Vegas de Limari
	Villa Hermosa	54	Opération de division Villa Hermosa
Punitaqui (11)	Camarico Viejo	33	Opération de division Camarico Viejo
	Graneros	43	Opération de division coopérative assignataire Graneros
	Las Peñas	s/i	Opération de division coopérative assignataire Graneros
	Los Nogales	47	Opération de division coopérative assignataire Los Nogales
	Lourdes	s/i	Opération de division Unión Campesina
	Nueva Aurora	29	Opération de division coopérative assignataire Nueva Aurora
	Sol de Punitaqui	15	Régularisé et Opération de division Socos
	Tabalí Bajo	s/i	Opération de division Tabalí
	Unión Campesina	50	Opération de division Unión Campesina
	Unión y Patria	19	Parcelles d'habitation San Julián
Río Hurtado (2)	Villa San Antonio de Barraza	14	Opération de division Barraza
	El Pangué	s/i	Opération de division Pangué
	Tabaquero y Bulreme	s/i	Régularisé
Total		1.149	****

H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Dans 25 *predios* du Limarí expropriés, il n'y eut pas constitution d'*asentamientos* : Dans 21 d'entre eux, parce qu'ils ont été expropriés tardivement, entre 1971 et 1973, date à laquelle le processus n'existait plus. Le seul cas où il n'y eut pas d'*asentamiento* pour une raison différente de la restitution des terres correspond à une propriété vendue directement à la coopérative paysanne *Parral de Quiles Limitada* dans la commune de Punitaqui.

4.3 Troisième étape non prévue : la contre-réforme agraire et la libéralisation économique, avant l'attribution définitive

L'attribution définitive des parcelles, qui peut être comprise comme la matérialisation de la consigne « *la terre à celui qui la travaille* », ne fut pas exempte de contradictions ni de désaccords. Les anciens travailleurs sur les terres de leurs maîtres accédèrent à la propriété privée dans un contexte économique et politique changeant, en rupture partielle avec l'esprit de la réforme qui avait prévalu avant 1973.

L'épisode appelé *contre-réforme* vit l'application d'un ensemble de mesures juridiques modifiant la loi de réforme agraire, qui affectèrent l'esprit et la lettre du processus réformiste. Comme le signale le rapport de 2004-2005 de la commission d'enquête de la Chambre des Députés sur la privatisation du patrimoine public sous le gouvernement du Général Augusto Pinochet, la politique du gouvernement militaire fut synonyme du retour des terres expropriées à leurs anciens propriétaires, de la définition de nouveaux critères pour l'attribution des terres aux paysans, du transfert de biens à des organismes d'Etat, à des sociétés privées et à des fondations. Tout ce processus fut qualifié de « *normalisation* ».

La période de contre-réforme est comprise entre 1973 et 1978. Selon Garrido *et. al.* (1988), ce fut une période de « *consolidation de la réforme agraire* » pendant laquelle la Cora travailla sur trois programmes simultanément : la *régularisation* des expropriations (c'est-à-dire le retour des terres à leurs anciens propriétaires), l'*attribution définitive*³¹ de la terre aux paysans et le transfert de terres de la Cora à d'autres institutions. Cela rendit nécessaire un certain nombre de modifications de la loi. Les auteurs cités font seulement référence aux aspects normatifs, laissant de côté dans leur présentation ceux qui ont une connotation politique.

Cet ensemble de normes légales asseyait, entre autres choses, les bases du fonctionnement du marché de la terre : sécurité juridique des droits de propriété, titularisation individuelle de la propriété, élimination des restrictions à la vente, régulation de la location, etc. Ces conditions seules ne suffisaient pas pour faire fonctionner le processus de transfert de la

³¹ Le terme chilien est attribution individuelle (*atribución individual*) que j'évite ici en raison du sens restrictif, en français, du mot individuel.

terre et d'accès à l'activité agricole. La crise économique, qui affecta le pays au début des années 1980, agit comme un catalyseur, de même que les difficultés rencontrées par les nouveaux propriétaires pour faire produire leur terre : manque de capital et d'accès aux prêts bancaires, équipement insuffisant, technologie peu développée et faible maîtrise de la conduite d'une exploitation. La sécheresse des années 1968-1969 est un autre élément important puisqu'elle retarda la mise en service du barrage d'irrigation La Paloma, sur le fleuve Limarí, jusqu'en 1972. Les effets de la rareté de l'eau se firent sentir par conséquent aussi bien pendant la phase d'*asentamiento* qu'au début de la remise définitive des parcelles, en 1975.

4.3.1 Les limitations de l'accès à la terre

La lecture des dispositions légales permet de comprendre certains facteurs de l'accès à la terre, en particulier du changement de propriétaire. D'une part, la restriction politique de l'accès à la propriété est établie par les décrets du 19 décembre 1973 (décret-loi n° 208) et du 25 novembre 1976 (décret-loi n° 1 600). L'élimination de restrictions au marché de la terre venant de la réforme agraire est confirmée dans le décret de novembre 1976 et dans celui du 24 avril 1980. Le décret du 19 décembre 1973 vint modifier la seconde loi de réforme agraire dans trois domaines très importants : la taille des propriétés sujettes à l'expropriation, la concentration de la propriété et les critères pour être bénéficiaire de l'attribution de terre.

Désormais, les propriétés de taille inférieure à 40 « hectares irrigués de base³² » sont déclarées inexpropriables. Les propriétés entre 40 et 80 hectares irrigués de base « *ne seront pas expropriées par la réforme agraire si elles font l'objet d'une exploitation dans des activités telles que les cultures, les pâturages, l'élevage de bétail, l'entretien et la conservation de forêts naturelles ou artificielles ou d'autres activités également significatives économiquement* ». Cette mesure cherchait à protéger et à rassurer les propriétaires dont la superficie était inférieure aux 80 hectares irrigués de base qui constituait le plafond sous le gouvernement de Salvador Allende. La limite à la concentration de la propriété se manifeste dans l'interdiction faite aux particuliers

³² Rappelons le barème des superficies qui sert de base aux décisions de la Cora : 80 hectares irrigués de base correspondent à la superficie au dessus de laquelle une propriété va être expropriée. La qualification "irriguée de base" fait référence à un potentiel productif normalisé.

d'acheter des terrains issus de la réforme agraire et de posséder ainsi plus de 40 hectares irrigués de base dans le Limarí.

Des mesures d'exclusion et leurs suites

La disposition qui a eu le plus d'impact politique jusqu'à présent réside dans la modification des critères de choix des personnes auxquelles seraient attribuées des terres (décret-loi n° 208). Sont exclues de l'accès les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de plus de cinq ans et « *ceux qui auraient occupé violemment la propriété qui fait l'objet de l'attribution* » (décret du 25 novembre 1976 n° 1600). Ce décret excluait *de facto* ceux des employés agricoles candidats à l'attribution qui auraient participé à des manifestations, les leaders syndicaux, les condamnés politiques et de façon générale les opposants au régime militaire. Les paysans qui ont été sous le coup de ce décret sont connus comme les « *exonérés (exonerados³³) politiques de la réforme agraire* » ou « *exonérés de la terre* ». Dans la province du Limarí, le nombre total de personnes affectées ne fut pas élevé (48 cas) mais l'impact social, économique et politique fut considérable. La majeure partie des 5 000 « exonérations » de cette nature au niveau national eut lieu dans la Région Métropolitaine, où se situe la capitale du pays : l'activité politique des paysans y était importante.

Durant toute la période du gouvernement militaire, cette exclusion ne fut évidemment pas abordée publiquement. Ce n'est que lors du retour de la démocratie en 1990 que l'Etat s'ouvrit aux doléances d'acteurs sociaux tels que l'Eglise catholique, les dirigeants paysans organisés au sein du *Movimiento Unitario de Etnias y Campesinos de Chile* (MUCECH : mouvement unitaire des ethnies et paysans du Chili), les parlementaires de l'alliance de gouvernement (concertation de partis pour la démocratie). La revendication était claire : obtenir réparation pour ceux qui furent profondément et injustement affectés. A titre d'illustration, voici *in extenso* l'intervention du sénateur démocrate chrétien Manuel Matta lors de la treizième session du Sénat, mardi 8 juillet 1997, c'est-à-dire près de 25 ans après le décret d'exclusion.

³³ *Exonerado* : « libéré d'une obligation » a le même sens en français. Nous conservons ici ce qui est un chilénisme sarcastique, pratique courante dès qu'il s'agit d'évoquer les actions du gouvernement militaire.

«DES REPARATIONS POUR LES PAYSANS »

- Monsieur MATTA.

- Monsieur le Président, je voudrais vous soumettre le problème de près de 4 000 paysans qui, bien qu'ayant droit à l'assignation de terres issues de la réforme agraire (1964-1973), furent exclus de celle-ci, par l'application du décret-loi N° 208 de 1973 pour avoir été dirigeants syndicaux, dirigeants d'asentamientos, de CERAS ou CENPROS.

Dès le début des gouvernements démocratiques, une solution à la situation des paysans qui ont été appelés « les exonérés de la terre » a été cherchée. C'est ainsi que le 24 mars 1995, le gouvernement du président Frei Ruiz-Tagle annonça, parmi les 48 mesures pour appuyer la "transformation de l'agriculture et la modernisation de la vie rurale", une réparation administrative consistant à octroyer à ces paysans des pensions gracieuses. Pour matérialiser cette mesure, un travail commun entre le Ministère de l'Intérieur et l'INDAP a été mené. Cet institut reçoit les demandes de pensions de grâce à travers ses 100 bureaux et les envoie avec un rapport social à ce ministère.

Il faut remarquer que dans ce processus, les dirigeants paysans du Movimiento Unitario Campesino y Etnias de Chile (MUCECH), qui regroupe les organismes syndicaux El Triunfo Campesino, Nehuén, El Surco, Confederación Nacional Campesina, Federación « Sargento Candelaria », Asociaciones Gremiales Campesinas, Confederación de Cooperativas Campesinas et Confederación de la Agricultura Familiar Campesina « La Voz del Campo » ont eu une participation active et remarquable.

Le 26 juillet 1996, le Président Frei remit les 336 premières pensions, qui revenaient en priorité aux paysans de plus de 65 ans lors d'une cérémonie au palais de La Moneda. Le 7 avril 1997, l'INDAP a envoyé au Ministère de l'Intérieur 1629 demandes de paysans affectés par l'application du décret-loi 208. Il manquerait donc 2 158 demandes. De ce fait, nous demandons que l'Instituto de Desarrollo Agropecuario intensifie la communication afin que ces paysans puissent postuler aux prestations auxquelles ils ont droit. Je demande qu'une lettre officielle soit envoyée en mon nom dans ce sens.

Les pensions varient entre 53 094 pesos et 66 367 pesos (1 et 1,25 salaires minimal respectivement). Les ressources nécessaires ont été calculées pour mettre en place les mesures proposées selon deux modalités : A) avec un revenu minimum et B) avec un 1,25 revenu minimum. D'après ces calculs, le coût par personne à l'année serait de 637 100 pesos dans le cas A et de 796 400 pesos dans le cas B.

Si toutes les demandes en suspens, qui sont au nombre de 943, sont approuvées par le Ministère de l'Intérieur, 600 millions 785 pesos seront nécessaires avec l'alternative A et 751 millions 5000 pesos avec l'alternative B. Si l'on ajoute le reste des cas qui sont à l'étude à l'INDAP et au Servicio Agrícola y Ganadero, il y aurait 1 243 cas. Pour les financer, il faudrait 791 millions 915 000 pesos avec l'alternative A et 989 millions 925 000 pesos avec l'alternative B. Si on ajoute les veuves – les conjointes survivantes des dirigeants paysans qui ont subi le décret loi 208 - il y aurait 1 843 cas. Pour se faire, il faudrait 1 174 millions 175 000 pesos avec l'alternative A et 1 467 millions 765 000 pesos avec l'alternative B.

Si les 3 787 cas constituent le nombre de personnes affectées par le décret-loi 208 étaient acceptés, il faudrait 2 milliards 412 millions 698 000 pesos avec l'alternative A et 3 milliards 15 millions 967 000 pesos avec l'alternative B.

Il faut tenir compte du fait qu'il s'agit de ressources annuelles dont les montants vont en diminuant du fait du décès des bénéficiaires. Un pourcentage supérieur à 40 % des postulants qui jusqu'à présent ont reçu la pension de grâce a plus de 60 ans.

Quand cette mesure a été étudiée, les paysans affectés sollicitèrent d'autres dispositions complémentaires :

1.- Bourses du Président de la République pour les enfants de ces dirigeants. De ce que nous en savons, ce point a été étudié par le Secrétariat exécutif du Programme Bourse du Président de la République du Ministère de l'Intérieur et n'a pas été mis en place faute des ressources nécessaires.

2.- Etendre le bénéfice de cette mesure aux conjoints survivants en tenant compte du temps passé (plus de 23 ans) depuis l'application de la norme restrictive.

3.- Octroyer une subvention spéciale au logement pour les personnes affectées n'ayant pas de maison.

Pour les points précédemment énoncés, je demande que des documents officiels soient envoyés en mon nom à Monsieur le Ministre de l'Intérieur concernant les points 1 et 2 et à Monsieur le Ministre du logement et de l'urbanisme pour le point 3.

Enfin, je demande que soit remis un courrier officiel à Monsieur le Ministre de l'Intérieur afin qu'il informe le Sénat sur le nombre de demandes de pensions de grâce envoyées par l'Instituto de Desarrollo Agropecuario acceptées par la Commission des Pensions de grâce, en indiquant si possible les dates d'octroi.

Il s'agit d'un acte de pleine justice face à une situation qui, malgré le temps passé, n'a pas été totalement réparée. Seuls 10 % du total des cas enregistrés a obtenu une pension de grâce. Quelle différence nous pouvons constater en comparaison à d'autres secteurs sociaux qui, à travers une loi, ont obtenu des réparations ou des améliorations économiques! Il est nécessaire de faciliter les démarches administratives et de débloquer les ressources nécessaires pour avancer rapidement vers cet objectif.

Pour finir, Monsieur le Président, je vous saurai gré de transmettre cette intervention à Messieurs Santiago Carvajal et Omar Jofré, Président et Secrétaire respectivement du Movimiento Unitario Campesino y Etnias de Chile.

Je vous remercie ».

L'Etat chilien accepta d'agir pour corriger les situations générées par ses propres institutions et assumait progressivement ses engagements. En 1999 le *Programa de Exonerados por el Decreto Ley 208* (Programme des « exonérés » du décret-loi 208), créé spécialement dans ce but, paie les premières pensions. Une des dernières actions eut lieu le 10 août 2007 à Santiago, où 50 pensions furent remises. Plus de 30 ans après l'introduction du décret 208, l'Etat répare toujours les dommages aux victimes, action qui devrait prendre fin en 2008.

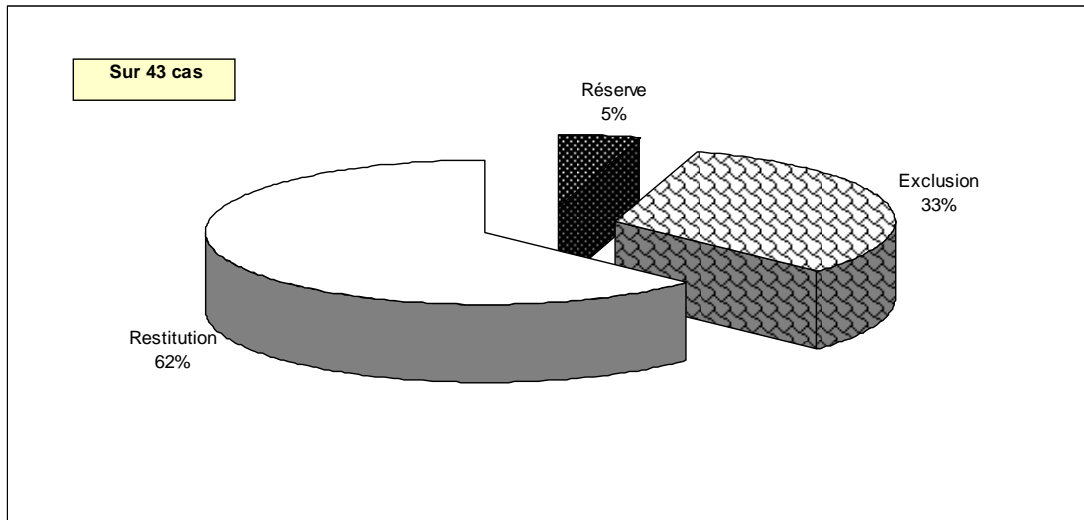
Les 48 paysans et leurs familles qui furent touchés par l'application du décret-loi du 19 décembre 1973 dans le Limarí, se trouvaient dans les communes d'Ovalle (31) et de Monte Patria (16). A Punitaqui, on n'enregistra qu'un seul cas et aucun dans les deux autres communes. Presque toutes les personnes affectées ont reçu réparation à l'exception de 4 cas (tous à Ovalle) où les paysans n'ont pas présenté de demande, peut-être parce qu'ils étaient décédés.

4.3.2 La régularisation

Le processus opposé fut appelé « *régularisation* » et correspondait à l'étude des réclamations faites par les propriétaires expropriés. Ces réclamations pouvaient être refusées ou acceptées, dans ce dernier cas sous la forme de la restitution de tout ou d'une partie de la propriété, appelée « *la réserve* ». Le concept de régularisation fut introduit par le décret du 6 août 1975 (décret-loi n° 1 125). Le décret indiquait « *qu'avant septembre 1973, de nombreuses anomalies dans les expropriations de propriétés rurales furent observées, qui ont dû être corrigées au moyen de l'adoption de diverses mesures destinées à régulariser le processus de réforme agraire* ». La régularisation fut accompagnée d'une plus grande attention accordée aux caractères du bien foncier exproprié et aux antécédents de l'expropriation, ce qui explique les résultats favorables obtenus par les réclamants. Ce processus fut considéré comme fondamental puisqu'il était préalable à l'attribution des terres aux paysans. Il modifiait l'application des critères d'expropriation au profit des propriétaires d'origine en prévoyant plusieurs modes d'intervention :

- Mise en réserve : le propriétaire exproprié a le droit de conserver une superficie de terrain qui n'excède pas 80 hectares irrigués de base s'il exploite directement la propriété ;
- Exclusion : il a le droit de faire déclarer exclues de l'expropriation les propriétés dans lesquelles aucun des critères établis pour l'expropriation n'est applicable ;
- Restitution : les terrains expropriés sont restitués quand les raisons d'expropriation ne sont pas justifiées ou quand il n'y a pas eu « prise de possession » des terres : la prise de possession correspondait à la présence physique et administrative de la Cora sur la propriété.

Figure 19 : Type de régularisation, 1974-1997, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Les demandes de révision des caractères de leurs biens que présentèrent les propriétaires reçurent de l'Etat un accueil favorable. Les 43 demandes de restitution furent satisfaites : plus de la moitié de la terre expropriée (62% en superficie) fut restituée à ses propriétaires et un tiers des propriétés furent déclarées « exclues », c'est-à-dire libérées de la possibilité d'être expropriées dans le futur. Les autres propriétaires eurent le droit de conserver une réserve et ne purent donc pas récupérer la totalité de leur patrimoine. Cinq propriétés, où la prise de possession matérielle ne fut pas concrétisée par la Cora, furent restituées. La non prise de possession libérait la propriété de la menace d'expropriation pour une durée de trois ans. Finalement, 43 propriétés des 107 expropriées dans le Limarí, c'est à dire 40 %, bénéficièrent d'une solution permettant à leurs propriétaires de récupérer tout ou partie de leur patrimoine.

Les résultats de la régularisation par communes sont montrés dans le tableau 11. J'y présente le nombre total de propriétés soumises à la régularisation et leur pourcentage dans l'ensemble des propriétés expropriées. Le même calcul est présenté pour la superficie restituée au propriétaire d'origine.

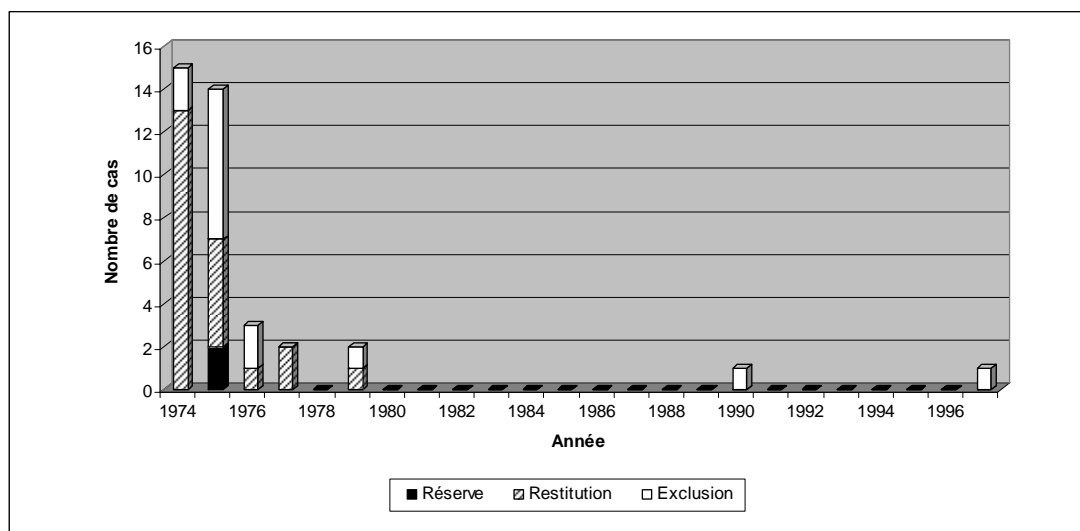
Tableau 11 : Résultats du processus de régularisation par commune, 1974-1997, Province du Limarí

Commune	Propriétés		Superficie	
	Nombre	Pourcentage	Hectares	Pourcentage
Ovalle	15	35,7	25 200,43	17,8
Río Hurtado	5	83,3	47 444,00	71,1
Monte Patria	11	37,9	15 410,25	11,6
Combarbalá	5	100,0	30 441,80	100,0
Punitaqui	7	28,0	43 600,40	67,7
Total	43	40,2	162 096,88	37,1

H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

La majeure partie des propriétés soumises à régularisation dans les communes de Río Hurtado et Combarbalá furent restituées à leurs propriétaires, ce qui contribue à expliquer pourquoi la structure actuelle de la propriété dans ces communes n'a pas été changée par la réforme.

Figure 20 : Evolution du processus de régularisation, 1974-1997, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

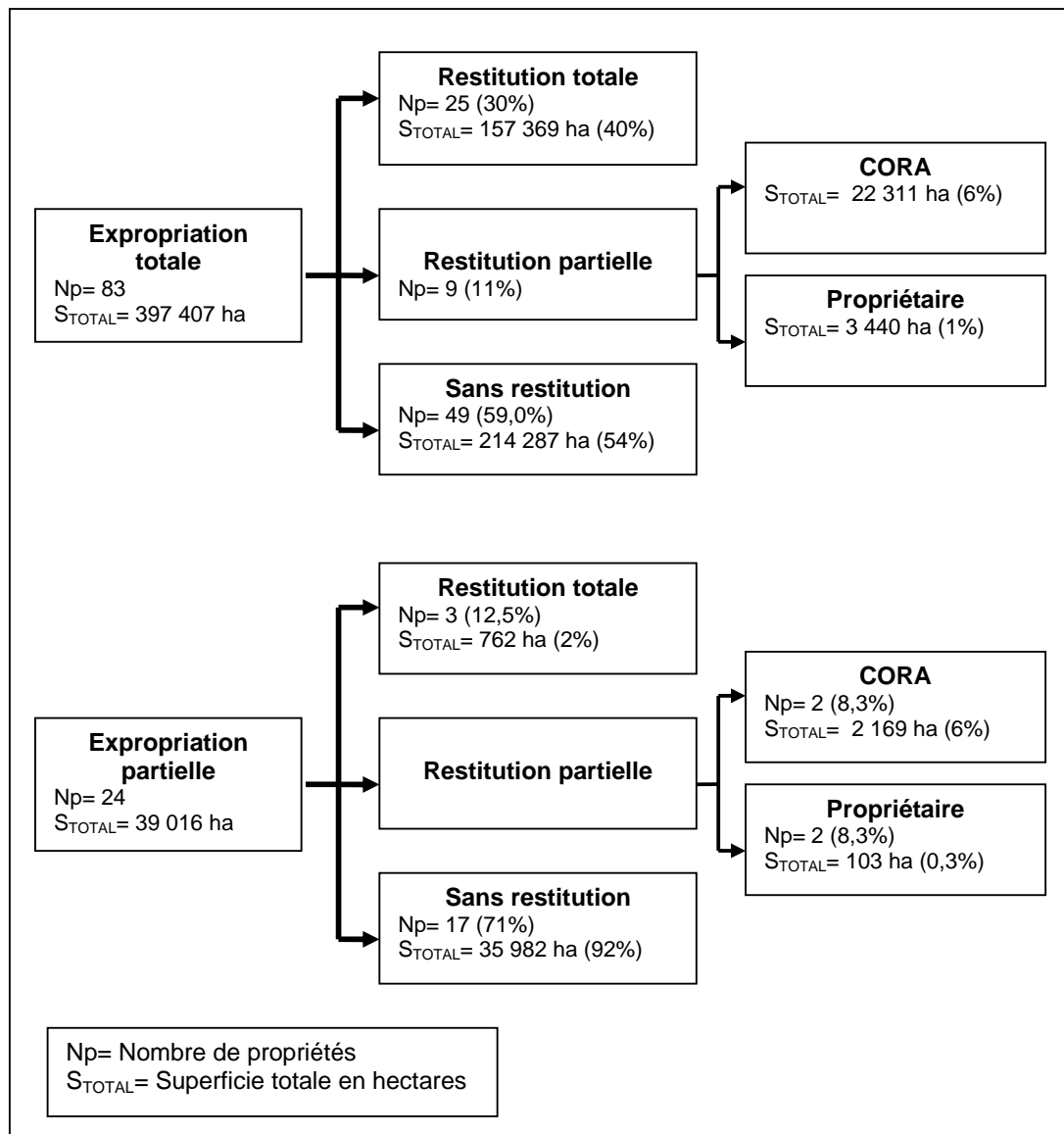
Dans le Limarí, la régularisation commença en 1974 et se poursuivit jusqu'en 1997 mais fut particulièrement active les premières années du gouvernement militaire : 1974 et 1975 voient 29 des 38 cas régularisés. En 1979, le processus de restitution était pratiquement

terminé. Ce sont ces régularisations, précisément, qui permirent que soit commencée la procédure d'attribution définitive de la terre aux paysans, en 1975.

L'examen des réclamations des propriétaires d'origine était déjà établi dans la loi de réforme agraire elle-même. En 1973, 14 propriétaires expropriés dans les communes d'Ovalle, Monte Patria et Punitaqui avaient réclamé la *régularisation* (c'est-à-dire le retour) de leur bien. Onze de ces réclamations furent résolues sous le gouvernement d'Eduardo Frei, c'est à dire durant les premières années d'application de la seconde loi de réforme agraire. Trois réclamations furent faites sous le gouvernement socialiste d'Allende. Deux propriétés sur les 14 furent restituées à leur propriétaire d'origine dans leur totalité, 12 restitutions furent partielles.

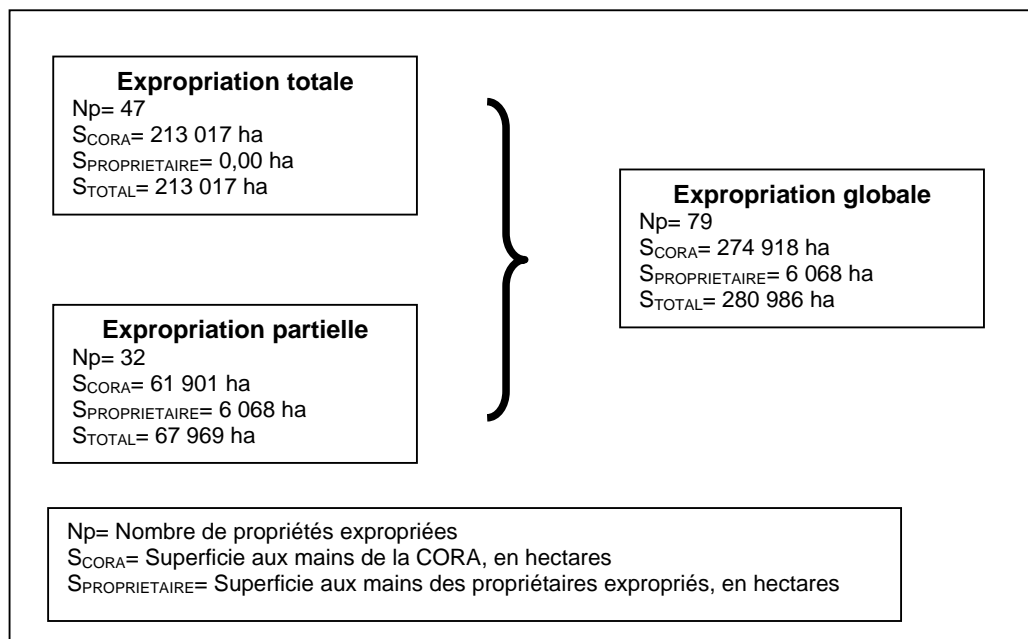
L'expropriation telle que menée jusqu'en 1973 fut intense : 78 % des *predios* furent expropriés dans leur totalité. Compte tenu des restitutions qui intervinrent ensuite (restitutions partielles et restitutions totales) aux anciens propriétaires, 236 600 hectares (précisément 236 598,15 hectares) restèrent aux mains de la CORA, prêts à entrer dans le processus d'attribution définitive qui serait mis en marche plus tard. Quand les expropriations furent partielles, le niveau de restitution fut insignifiant. Dans ce cas, des 39 016 hectares soumis à la réforme, à peine 2 % furent restitués à leurs propriétaires. La *régularisation* se fit toujours dans un seul sens : restituer la terre aux propriétaires expropriés. Un seul propriétaire vit sa superficie expropriée augmenter, lui faisant perdre ainsi 175,5 hectares.

Figure 21 : Les effets de la régularisation sur la restitution des terres, 1974-1997, Province du Limari



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Figure 22 : Résultats des expropriations après le processus de régularisation de la réforme agraire, 1974-1997, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Après la régularisation, 79 propriétés furent encore expropriées tandis que 28 furent intégralement restituées à leurs propriétaires (170 511 hectares). Même si les cas de restitution de la terre sont significatifs, on pourrait dire que l'intensité de l'expropriation se maintint parce qu'une bonne partie (47 sur 79) des propriétés finalement expropriées le furent totalement et parce que la superficie qui resta aux mains des propriétaires expropriés fut relativement faible.

Le résultat final de la régularisation montre une perte importante de terre pour la Cora et par là, la perte de possibilités, pour les paysans, d'accéder à la terre et de devenir propriétaires. Quand la régularisation débuta en 1974, l'Etat-Cora avait 436 423 hectares (97%), les particuliers expropriés avaient 15 074 hectares (3%). A la fin de la régularisation, l'Etat-Cora disposait de 274 918 hectares (98 %) et les particuliers de 6 068 hectares (2 %) correspondant aux 79 propriétés expropriées soit 280 986 hectares. Cela signifie que la perte fut de 161 505 hectares, qui correspondaient à 37 % de la terre que la Cora avait conservé jusqu'en 1973.

Les conséquences des régularisations sur les asentamientos

Les effets des régularisations et des restitutions de terres à leur propriétaire d'origine furent directs sur les *asentamientos* qui s'étaient constitués puisqu'ils perdirent totalement ou partiellement la terre qui leur avait été destinée.

Tableau 12 : Nombre d'*asentamientos* affectés totalement ou partiellement par le processus de régularisation, par commune, Province du Limarí

Commune	Perte totale		Perte partielle		Total	
	Nº	%	Nº	%	Nº	%
Ovalle	3	37,5	5	62,5	8	100,0
Río Hurtado	1	100,0	0	0,0	1	100,0
Monte Patria	0	0,0	4	100,0	4	100,0
Combarbalá	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Punitaqui	1	33,3	2	66,7	3	100,0
Total	5	31,3	11	68,7	16	100,0

H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Les *asentamientos* affectés directement (et négativement) par la contre-réforme représentent un peu plus d'un tiers du total des *asentamientos* créés. En général, la perte de terre ne fut pas totale mais partielle comme le montre le tableau 12. Les participants purent ainsi entrer dans la phase d'installation qui préparait l'attribution proprement dite. Dans la commune de Río Hurtado, un *asentamiento* (sur les deux qui furent créés) et huit à Ovalle (sur dix-sept) furent impliqués. Dans les autres communes, près d'un *asentamiento* sur quatre perdit des terres. A Combarbalá il n'y eut pas d'*asentamientos* (toutes les terres expropriés ont été restitués).

A l'issue de cet exposé, on peut se poser la question de savoir pourquoi il y eut un aussi grand nombre de cas régularisés et autant de révisions des dossiers d'expropriation. Le discours politique dominant sous le gouvernement Allende était d'en « *finir avec le latifundio* » et peut avoir induit un contrôle moins rigoureux dans l'application de la loi, mais nous n'en sommes pas sûr. Le gouvernement Pinochet se trouvait devant des objectifs contraires : d'un côté, rétablir la confiance en l'Etat en appliquant « à la lettre » la réforme agraire ; de l'autre réduire l'impact de la réforme sur un groupe social, économique et politique influent. En l'absence d'indications sur une éventuelle application incorrecte des

critères d'expropriation et de restitution, un travail plus détaillé sur ces critères techniques tels qu'appliqués aux terres (de faible aptitude agropastorale en général) du Limarí apporterait peut être des éléments de réponse.

Tableau 13 : Superficies expropriées et superficies restituées selon la classe d'aptitude du sol

Classe d'aptitude du sol	Exproprié		Restitué	
	Hectares	%	Hectares	%
Cultivable irrigué	19 562,3	4,5	2 473,7	1,5
Cultivable non irrigué	9 714,0	2,2	2 078,1	1,3
Non cultivable non irrigué	409 663,2	93,3	155 922,2	97,2
Total	438 939,5	100,0	160 474,0	100,0

H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Le poids relatif de la terre de mauvaise qualité agricole, le *secano* non arable, n'est pas significativement différent entre la terre expropriée et la terre qui a été restituée à ses propriétaires d'origine. Il en est de même pour les terres de *secano* arable. Une étude attentive des dossiers de réclamation (au cas où ces dossiers seraient disponibles) pourrait donner les raisons de la restitution des terres.

C'est donc avec 79 propriétés expropriées, 274 918 hectares aux mains de la Cora et 47 *asentamientos* que débute en 1975 la remise des titres de propriété définitive.

4.4 L'attribution définitive

L'attribution dite « individuelle » (*asignación individual*) est le nom donné par les pouvoirs publics chiliens au dernier épisode administratif et juridique de la réforme agraire, qui a assuré la propriété de la terre à ses nouveaux propriétaires, que ceux-ci soient des personnes (des individus) ou des collectivités.

L'attribution de la terre aux paysans est légalement définie dans l'article 67 de la loi de réforme agraire de 1967 dans les termes suivants : « *Les terres acquises par la Corporación de la Reforma Agraria se constitueront en unités agricoles familiales en conformité avec le point h) de l'article premier, et seront attribuées à des paysans à titre individuel. Cependant, quand selon l'avis du conseil de la Corporación de la Reforma*

Agraria ce type d'attribution ne sera pas possible pour des raisons d'ordre technique dues à la nature de l'exploitation comme cela peut être le cas avec les terrains d'aptitude exclusivement sylvestre, avec les terrains de pâturage, les vergers, les vignes ou d'autres terrains qui de part leurs conditions naturelles ne sont pas susceptibles d'être divisés sans détérioration du sol ou de ses possibilités de gestion économique, les terres pourront être attribuées en pleine propriété exclusive, à des coopératives paysannes ou de réforme agraire ou en copropriété à des paysans ou à des coopératives paysannes ou de réforme agraire ».

Ainsi, la loi autorisait la création de trois titres de propriété : individuelle, communautaire (dite *coopérative*) et mixte, tous trois de type privé. Quand la terre était remise en toute propriété à une « coopérative », c'est à dire à un groupe de paysans collectivement, l'organisation du travail et de la production et la répartition des bénéfices se faisaient également de façon collective. La propriété et l'entreprise appartenaient par conséquent au groupe de paysans.

Le point (h) de l'article premier de la loi de réforme agraire de 1967 signale expressément l'idée de créer des unités de production capables de générer revenus et bien être au bénéfice des familles paysannes, mettant en évidence le principe d'équité et de justice qu'inspira la promulgation de la loi. Etant donné que l'objet de la loi est la terre, l'unité agricole familiale est définie en ces termes : « *Superficie de terre qui, compte tenu de la qualité du sol, de la localisation, de la topographie, du climat, des possibilités d'exploitation et d'autres caractéristiques, en particulier la capacité d'usage des terrains, et étant personnellement exploitée par le producteur, permet au groupe familial de vivre et de prospérer grâce à son exploitation rationnelle* ».

Sous la présidence Allende, l'attribution de type communautaire (à des coopératives) fut privilégiée par rapport aux attributions individuelles : le modèle coopératif devait assurer un meilleur développement grâce à une gestion et à une production considérées comme plus efficaces. Selon cette vision, la forme coopérative permettait une flexibilité et une adaptabilité meilleures qu'un système individuel basé sur l'intérêt personnel : un retour en arrière dans ce domaine pouvait signifier la réapparition d'un *minifundio* sans cohérence productive ni économique, avec de graves effets sur le processus de changement agraire en cours (Cora, 1970). Un avantage de la coopérative était qu'elle résolvait (en principe) le

problème de la commercialisation de la production, difficile à résoudre par les paysans à cause de leurs faibles volumes de production et des difficultés d'intégration aux marchés. Dans l'environnement du gouvernement, on pensait qu'il était nécessaire de livrer « *une grande bataille politique dans le monde rural pour convaincre réellement la masse paysanne, particulièrement les ouvriers agricoles, des problèmes considérables que connaît une agriculture de petits propriétaires, dans ce siècle, et dans les conditions actuelles au Chili* (Gazmuri, 1971 : 34-35). Le gouvernement militaire, qui prit la suite, marqua la réforme agraire de son sceau politique et idéologique et décida de privilégier les attributions *individuelles*. Une fois terminée la « normalisation », la distribution de la terre aux paysans débuta, qu'ils aient été organisés en coopératives ou non.

Au moment où commença l'attribution des titres de propriété définitifs, coexistaient des *asentamientos*, dont la terre était propriété de l'Etat et des coopératives, dont la terre était commune. Les paysans bénéficiaires individuellement furent appelés « attributaires » (*asignatarios*). Ils accédèrent à la propriété individuelle via les projets de division (dans le cas des *asentamientos* et dans le cas des coopératives). L'unité de terrain attribuée fut appelée *parcela* (« lot »), qui fait référence à l'idée de lotissement, de segmentation, et correspond légalement à un nouveau *predio*, une nouvelle propriété foncière. Par ailleurs, les paysans eurent une autre possibilité d'accès à la terre, à travers les ventes directes effectuées par la Cora.

Dans le Limarí, à partir des 47 *asentamientos* (cf. tableau 10, p. 144), 41 projets (opération) d'attribution individuelle furent mis en œuvre, soit un total de 41 attributions qui matérialisèrent des parcelles (unités foncières de production agricole), des *sitios* (terrains pour l'habitation), des espaces et biens communs, des réserves coopératives et des réserves de la Cora.

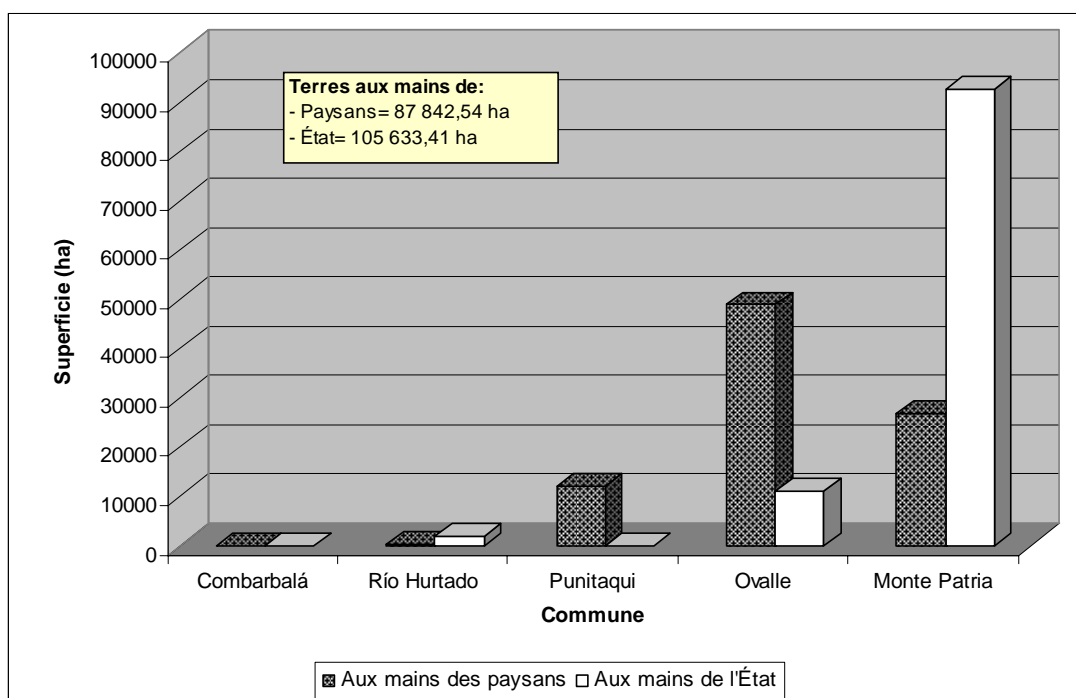
**Tableau 14 : Superficies attribuées aux mains des paysans et aux mains de la CORA, par commune,
Province du Limarí**

Commune	Aux mains des paysans								Aux mains de la Cora	
	Parcelle agricole		Parcelle d'habitation		Biens communs		Réserve coopérative		Réserve Cora	
	n°	Superficie	n°	Superficie	n°	Superficie	n°	Superficie	n°	Superficie
Ovalle	439,00	14350,84	322,00	139,64	81,00	26553,40	24,00	7804,68	30,00	11144,84
Río Hurtado	4,00	205,03	0,00	0,00	3,00	6,95	0,00	0,00	1,00	1892,50
Monte Patria	294,00	3778,06	596,00	338,36	57,00	3006,48	29,00	19695,30	16,00	92576,59
Combarbalá	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Punitaqui	242,00	5491,44	260,00	115,44	47,00	5961,12	8,00	395,80	23,00	19,48
Total	979,00	23825,37	1178,00	593,44	188,00	35527,95	61,00	27895,78	70,00	105633,41

H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Près de 1000 nouvelles parcelles de production agricole furent créées et un nombre un peu plus élevé de terrains d'habitation. Le plus grand nombre de terrains d'habitation par rapport aux parcelles de production agricole s'explique par le fait qu'il y eut des paysans qui ne purent être bénéficiaires de la réforme agraire que par le biais de cette attribution, soit parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions pour recevoir des parcelles de production (jeunes célibataires ou veufs), soit pour résoudre des situations particulières compliquées. La superficie moyenne des terrains d'habitation fut d'un demi-hectare. Le cas de la commune d'Ovalle, dans laquelle le nombre de terrains d'habitation est bien inférieur à celui des parcelles agricoles, est dû au fait que certaines propriétés expropriées comportaient déjà des habitations. Dans toutes les attributions, furent inclus des biens qui présentaient un intérêt pour l'ensemble des attributaires, mais souvent indivisibles, qu'on a appelés « *biens communs* », et qui ont fait partie du patrimoine commun : citernes, magasins et silos, bureaux. Ceci a été tout particulièrement le cas des espaces définitivement non productifs (ravins, rochers, etc.). Les réserves coopératives, quant à elles, constituaient un patrimoine exclusivement dévolu à la coopérative, c'est à dire à l'ensemble de ses membres. Les réserves Cora restaient entre ses mains. Cette précaution était justifiée par des motifs techniques et économiques, pour éviter des difficultés de mise en valeur sur la faible capacité productrice des terrains correspondants. Il s'agissait aussi des maisons patronales, des installations de vinification (dans le cas où les vignes avaient été arrachées) et de certaines terres de *secano*.

Figure 23 : Superficies aux mains des paysans et aux mains de l'État après les attributions, par commune, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Sur 274 918 hectares, la Cora distribua 193 476 hectares, desquels 87 843 (45 %) passèrent directement aux mains des paysans et 105 633 (55 %) furent maintenus entre ses mains comme « réserves ». Monte Patria, Ovalle et Punitaqui sont les communes dans lesquelles se trouva la plus grande quantité de terre distribuée. A Combarbalá, il n'y eut aucune attribution puisque toutes les propriétés expropriées furent restituées à leurs propriétaires antérieurs. 81 442 hectares restés aux mains de la CORA, ne faisaient pas partie de ses « réserves » et ne furent attribués à aucun projet. Dans leur majorité, ces terres avaient un potentiel agropastoral très faible, ce qui rendait sans objet leur attribution productive. La Cora en vendit une partie (54 280 hectares) à deux groupements paysans *Sociedad Agrícola y Ganadera El Tangué Limitada* (46 260 hectares) et la coopérative paysanne *Parral de Quiles Limitada* (8 020 hectares). D'autres surfaces ont été destinées, à titre onéreux ou gratuit à l'Etat, à des entreprises d'Etat, à des institutions ou à des associations à but non lucratif pour y construire des équipements sociaux, sportifs et religieux d'intérêt public. Une partie des terres détenues par la Cora fut attribuée à l'Etat : le patrimoine de ce dernier s'accrut donc à l'occasion de la réforme agraire. Ces transferts se justifiaient

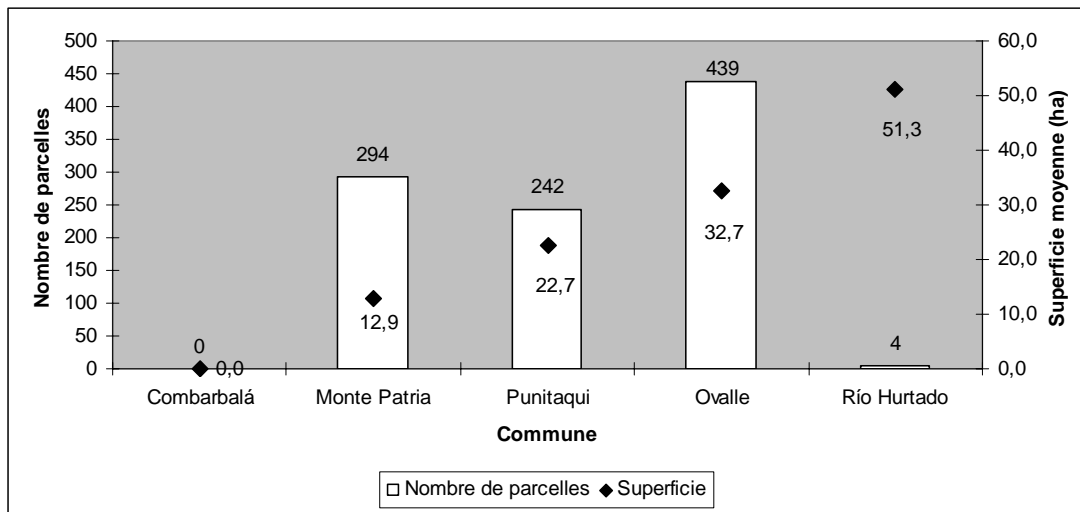
dans la mesure où ils contribuaient directement à l'amélioration des conditions de vie des paysans. 27 162 hectares restèrent aux mains de l'Etat³⁴.

Le transfert des terres de la Cora vers le secteur privé fut général à l'échelle du pays, mais ce ne furent pas seulement les paysans qui en profitèrent comme propriétaires. Dans le Limarí, seize des soixante-dix *reservas Cora* furent mises aux enchères en 1978 et acquises par des sociétés agricoles locales qui possédaient d'importants capitaux. La superficie était de 105 220 hectares. Il y eut quelques ventes de petites superficies, 20 au total pour 30 hectares en tout. 32 *reservas Cora*, d'une superficie totale de 45 hectares, furent transférées gratuitement. Ces transferts à titre gratuit servirent essentiellement, comme les superficies Cora auxquelles il a été fait plus allusion plus haut, à la construction d'écoles, de centres communautaires, de clubs sportifs et d'églises. En tout, 68 réserves Cora, de 105 295 hectares de superficie furent transférées (99,7% de l'ensemble des réserves). D'après les données obtenues du *Sub-Departamento de Tenencia de Tierra y Aguas* du SAG, il n'y a plus de réserves Cora aux mains de l'Etat. On ne peut préciser la destination finale de deux réserves (338 hectares) faute d'archives correspondantes, mais le service a la certitude que les terres furent transférées.

La figure 24 illustre l'objectif techniciste de créer des unités de production capables de faire vivre une famille. Plus le potentiel productif dans la zone d'attribution est bas, plus la taille des parcelles attribuées est grande. Les communes de Monte Patria et Río Hurtado reflètent les extrêmes : dans la première commune, des sols à potentiel élevé, un climat favorable aux cultures spéculatives envisagées et l'irrigation possible dans de nombreux secteurs ; dans la seconde (Río Hurtado) des pentes raides, des hautes vallées froides et très peu de possibilités hydrauliques d'étendre l'irrigation au moment des attributions. Les investissements agricoles pouvaient se montrer rentables plus rapidement sur les communes de Monte Patria, Punitaqui et Ovalle, Río Hurtado restant dans une certaine mesure à la marge de l'expansion agricole.

³⁴ Il n'a pas été possible d'identifier la destination de ces surfaces après l'extinction de la Cora.

Figure 24 : Nombre de parcelles créées et superficie moyenne par parcelle, par commune, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Le fait que toutes les attributions définitives de terres ait été effectuées sous le gouvernement Pinochet coïncide certes avec la base idéologique néo-libérale, mais en fait le processus fut conforme aux termes prévus par les lois de réforme agraire elles-mêmes : la majeure partie des expropriations eut lieu entre 1968 et 1973, la plupart des *asentamientos* fonctionnèrent cinq ans, comme le permettait la loi ; les premiers groupes de paysans à être en condition de recevoir des terres ont été identifiés sous le gouvernement d'Allende. La plupart d'entre eux furent créés à la fin, voire même après la fin de la période Allende. Il revenait donc au gouvernement suivant d'effectuer la titularisation des parcelles. Dans le Limarí, la durée moyenne entre le moment de la constitution de l'*asentamiento* et la titularisation, fut de huit ans. L'attribution la plus rapide se fit en moins de 3 ans à Ovalle dans un *asentamiento*, tandis que la plus lente prit 14 ans, à Ovalle également, dans une coopérative. L'attribution définitive de la terre fut plus lente dans le cas des coopératives. Les dernières attributions du Limarí furent réalisées en 1979.

Le changement induit par l'ensemble du processus de réforme agraire fut énorme et constitua à proprement parler une rupture historique : en une dizaine d'années, environ 1 500 nouveaux propriétaires-agriculteurs ou éleveurs apparurent dans le paysage agricole, portant avec eux une capacité de décision (au moins théorique, mais revendiquée) non seulement sur leur propriété (qu'elle soit personnelle ou collective) mais aussi au-delà et

dans des secteurs économiques associés : financements, prix, transports, etc. Cette capacité de peser sur le système agricole sera vite nuancée, voire limitée par l'accentuation du modèle économique libéral et par la crise financière des années 1980. La levée des restrictions qui pesaient sur la vente et la location de terres (Décret loi n° 3 262, du 24 avril 1980), permise par le gouvernement Pinochet, facilita les ventes de parcelles pour régler les dettes contractées auprès de la Cora, des banques et des entreprises exportatrices. En 1980, le gouvernement militaire déclara la réforme agraire achevée, et en 1989 il abrogea la loi qui l'avait mise en place : le processus était terminé, ou considéré comme tel.

Les vallées intérieures de la province (*Río Grande, Río Rapel, Río Mostazal, Río Huatulame, Río Cogotí*), pourvues d'un excellent potentiel pour la production de raisin de table de contre-saison, virent s'installer les nouveaux propriétaires, qui s'intégrèrent rapidement à une agriculture qu'ils ne connaissaient jusqu'alors que de loin. Dans les basses vallées (*Río Limarí, Río Hurtado aval*) les nouveaux propriétaires reproduisirent la production antérieure, basée sur les cultures traditionnelles (blé, haricots, pommes de terre, maïs), à l'exception de la culture de raisin pour le pisco qui fut favorisée par l'Etat à travers l'*Instituto de Desarrollo Agropecuario* (Indap), lequel octroya les crédits nécessaires et les appuis techniques. La situation s'avéra être plus complexe pour les paysans qui entrèrent dans la filière exportatrice. La dépendance aux fluctuations des marchés internationaux, les crédits impayés, le cours bas du dollar et du prix du raisin poussèrent à la vente de la terre. La sécheresse des années 1993-1996 fut un autre catalyseur de changement de propriétaire qui affecta sans distinction tous les espaces.

La réforme agraire ouvrit la porte à de nouveaux acteurs et à une dynamique foncière qui se poursuit actuellement. Le changement s'est traduit par une plus grande capacité d'investissement agricole, par la division « efficace » de la grande propriété rurale mais aussi par une re-concentration de la propriété et par le changement d'usage du sol.

Une fois que les restrictions pour la vente des terres issues de la réforme agraire furent levées, l'ensemble des propriétés du Limarí entra dans une phase de transferts, marquée par les ventes et par les subdivisions.

CHAPITRE 3

« *LA TIERRA SE MUEVE* » :

COMMENT SE TRANSFÈRENT LES TERRES

La phrase « la terre bouge », entendue de la bouche de paysans du Limarí, attire précisément notre attention sur les changements de propriétaires de la terre agricole, sur le pourquoi et le comment de ce phénomène dans une région aride comme le Limarí. L'approche descriptive adoptée ici exploite les données quantitatives issues de plusieurs bases de données sur le foncier, celle du service des impôts et celle du *Ciren*, qui n'avaient encore jamais été exploitées par la recherche dans le Limarí.

Un « état des lieux du foncier » est décrit ici, en suivant successivement la variable *superficie* des propriétés (*predios*) et la variable *propriétaires*.

Le processus de transfert des terres est abordé ensuite via le processus de changement de propriétaire. L'étude de la segmentation de la propriété permet de traiter deux particularités de la « propriété agricole » du Limarí : les lotissements dits « d'agrément » et la division de la propriété communautaire, celle des communautés agricoles.

1. Un état des lieux du foncier dans le Limarí : quelques données statistiques

1.1 L'approche par les superficies (données du service des impôts, échelle de la Province, 2006)

Le registre d'identification parcellaire du service des impôts couvre la totalité de la Province et c'est cette base de donnée complète que nous avons exploitée ici, ce qui nous permet de citer des chiffres à l'échelle de la Province. Dans chaque commune, et avec la clé de leurs numéros d'identification, la base identifie la superficie de chaque *predio*.

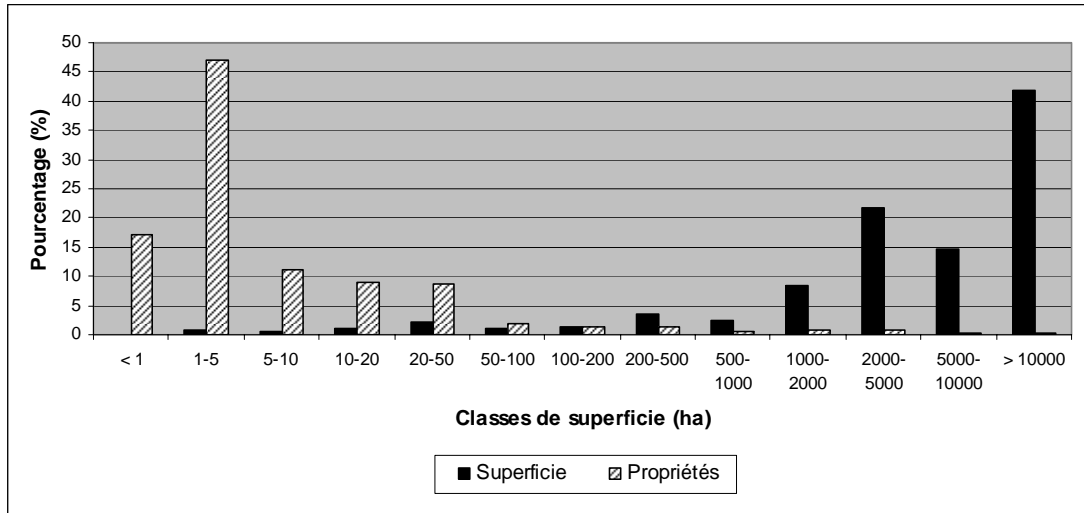
Il y avait en 2006 dans la Province du Limarí un total de 11 710 propriétés classées comme *agricoles*, c'est-à-dire destinées à la production agricole et/ou pastorale, qu'elles soient en production ou non. La superficie totale de ces propriétés était de 1 391 675 hectares à la même date. Le reste de la superficie de la province correspondait à des propriétés non agricoles et notamment au bâti urbain, aux routes, lacs, etc. Ces 1 391 675 hectares correspondent aux propriétés privées des particuliers et des sociétés (SARL et SA), aux propriétés des communautés agricoles, privées elles aussi, et aux propriétés de l'Etat et des instances publiques.

Rappelons que la propriété privée dite « individuelle » (*individual*, dans la nomenclature courante) correspond au français « un terrain, un propriétaire ». Un terrain, c'est-à-dire « une propriété » au sens cadastral (identifiée par sa localisation et son périmètre), « un propriétaire », c'est-à-dire une personne (physique ou morale) et une seule, liée à cet espace dans les registres réglementaires. On verra plus loin comment l'autre forme de propriété foncière, la propriété privée communautaire des communautés agricoles, s'en différencie. Il s'agit ici de mettre en évidence la variété des relations entre le propriétaire et sa propriété productive.

Dans la province du Limarí, la propriété agricole « individualisée » (celle d'une personne ou d'une société) est caractérisée par la gamme étendue des superficies des *predios*. La taille moyenne est de 119 hectares avec un écart-type très élevé (1 457,78) : cette moyenne n'est donc pas représentative. La parcelle la plus petite possède une superficie de 0,02

hectares et correspond au morcellement de la parcelle n° 12 du projet de lotissement « *Los Molles* » issu de la réforme agraire ; la propriété la plus étendue a une superficie de 86 313 hectares et correspondait à la réserve n° 2 de la CORA du même projet, qui fut par la suite acquise par un particulier.

Figure 25 : Propriétés et leurs superficies par classes de superficies, en hectares, Province du Limarí



H. Reyes, à partir des données du service des impôts, Ciren-2006

Toutes les superficies sont représentées dans le foncier agricole du Limarí, selon une distribution logique et régulière. Les propriétés de petite taille (moins de 20 hectares) sont les plus nombreuses (84,7 %) et couvrent à peine 2,7 % de la surface totale de la province. La petite propriété est même fortement représentée au dessous de 5 hectares (64 %) et même au dessous de un hectare. Les propriétés de grande dimension (plus de 100 hectares, souvent d’un seul tenant) représentent 5 % en nombre et plus de 94 % de la superficie. Les propriétés de dimension moyenne (entre 20 et 100 hectares), plus nombreuses que les précédentes (10,6 %) ne couvrent que 3,3 % de la superficie totale de la province. La propriété unique reste prédominante dans la “grande propriété” alors que c’est dans la propriété “moyenne” que l’on rencontrera des *predios* dispersés pour un même propriétaire et les stratégies d’acquisition de petites propriétés pour augmenter la superficie productive.

Compte-tenu du réel contraste entre les capacités productives des propriétés agricoles (irriguées, non irriguées), une différenciation entre petite propriété, moyenne propriété et

grande propriété *sur le seul critère surfacique* est sans grande signification : on prend garde ici de ne parler que des dimensions physiques et de laisser de côté les dimensions économiques et sociales des exploitations, à propos desquelles les qualificatifs de « petite », « moyenne » et « grande » vont prendre des sens multiples et parfois contradictoires selon qu'elles sont irriguées (et sous quelle forme), non irriguées ou mixtes.

Dans la catégorie des propriétés de petite dimension, se rencontrent les petites exploitations dont les propriétaires ont obtenu la terre grâce à la réforme agraire, et aussi des propriétés issues de la division de propriétés autrefois plus étendues. On rencontre aussi les « *goces singulares* », ces terrains qualifiés d'agricoles, réservés à l'habitat et au jardinage domestique dans l'espace de certaines communautés agricoles. Les propriétés de taille moyenne correspondent à la disponibilité d'un capital d'investissement plus important, c'est parmi elles (et jusqu'à 100 hectares) que se rencontrent les entreprises agro-exportatrices. Les grandes propriétés sont généralement situées en dehors de l'aire irriguée, avec quelques exceptions mixtes. Ce sont les difficultés techniques, sociales et juridiques et le coût de l'irrigation qui constituent le facteur limitant du rapport entre la superficie et la production. C'est dans cette catégorie des propriétés de grande dimension (au dessus de 100 hectares) que se placent les communautés agricoles, qui peuvent être considérées (et se considèrent elles-mêmes) comme les propriétaires pauvres de la région.

Tableau 15 : Nombre des propriétés des communautés agricoles et nombre total des propriétés, par classe de superficie supérieure à 500 hectares, Province du Limarí

Classes de superficie (en hectares)	Nombre de propriétés des communautés agricoles	Nombre total de propriétés
500 à 1 000	16	50
1 000 à 2 000	36	80
2 000 à 5 000	37	97
5 000 à 10 000	16	30
> 10 000	7	24
Total	112	281

H. Reyes, à partir des données du service des impôts, Ciren-2006

La petite propriété et la propriété de taille moyenne, quand elles produisent pour l'exportation, génèrent la majeure partie de l'emploi rural ainsi qu'une partie de l'emploi de la population urbaine. Il existe bien entendu une certaine temporalité dans l'offre de travail dans les deux cas, mais les activités de la petite agriculture et de l'agriculture

d'exportation permettent une certaine complémentarité et d'augmenter l'offre de travail agricole tout au long de l'année. La production d'aliments de consommation quotidienne par les petits agriculteurs se fait presque toute l'année.

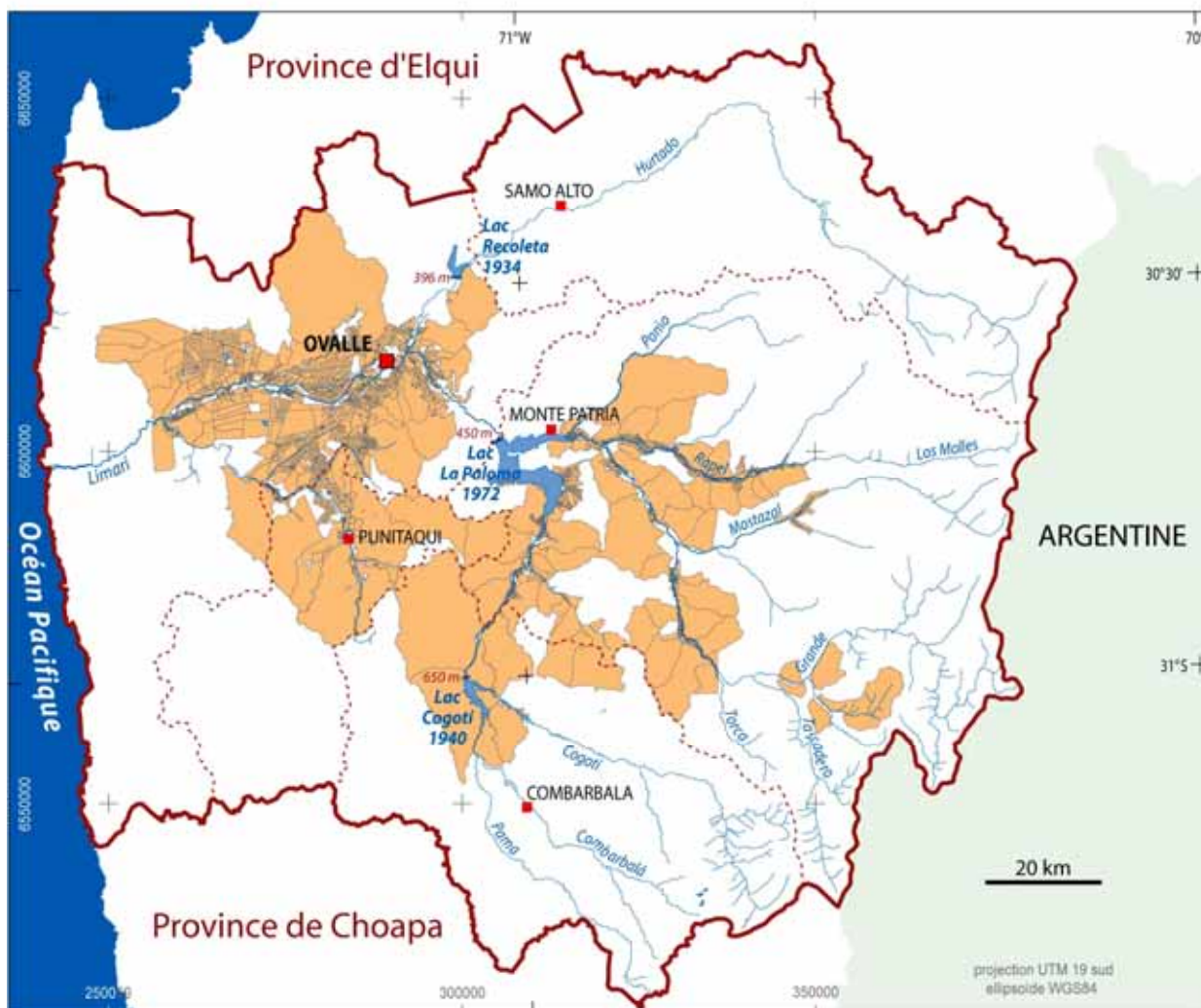
1.2 L'approche par les propriétaires (échantillon *Jeai*)

Afin de compléter les informations statistiques sur *la dimension des propriétés*, nous avons traité les informations sur *les propriétaires*, celles du moins qui sont accessibles et publiques. Nous avons exploité les données constituées par le *Ciren* en sélectionnant un échantillon sur la base du travail de terrain, échantillon qui correspond géographiquement aux sections des bassins-versants qui sont en cours d'étude dans le cadre du programme JEAI sur les conséquences de la gestion privée des droits d'eau :

- celui du Río Ponio entre Campanario et sa confluence avec le Río Grande,
- celui du Río Rapel à l'amont jusqu'à sa confluence avec le Río Grande,
- celui du Río Mostazal entre El Durazno et sa confluence avec le Río Grande,
- celui du Río Grande entre Tulahuén et le lac La Paloma et dès le barrage de La Paloma jusqu'à sa confluence avec le Río Limarí,
- celui du lac Cogotí jusqu'à le lac La Paloma,
- celui du Río Limarí jusqu'à Talhuén, Cerrillos de Tamaya, Barraza, et Punitaqui.

Ces secteurs de bassins-versants incluent des aires irriguées, des aires non irriguées mais potentiellement irrigables, et des aires non irrigables dans les conditions actuelles. Nous les considérons comme bien représentatifs de la propriété et des systèmes de production agricoles et agropastoraux de la partie "moyenne" (en tranche d'altitude) de la province du Limarí.

**Carte 11 -
Propriétés de
l'échantillon Jeai
dans la Province
du Limarí**



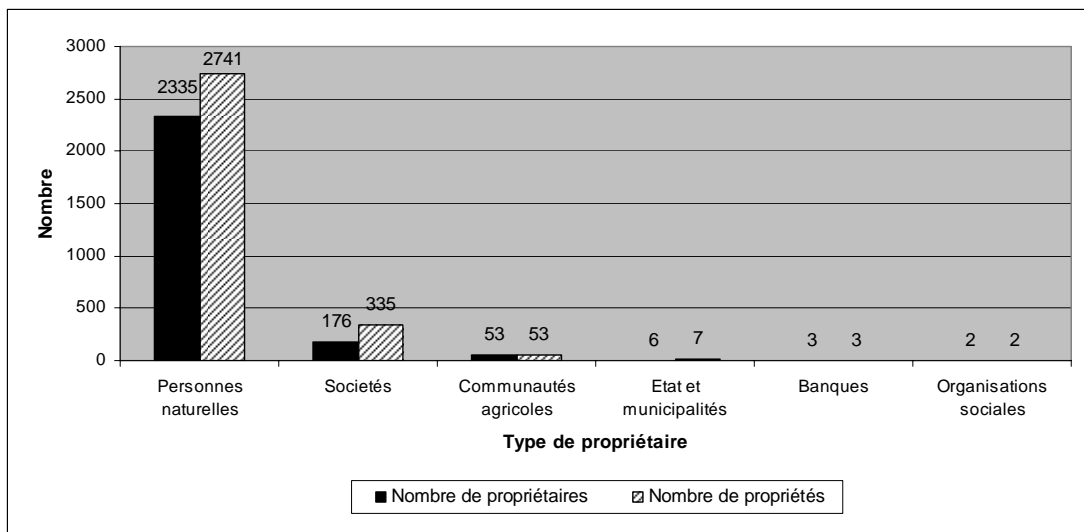
- propriété (issue de l'échantillon Jeai)
- limite de la Province du Limarí
- limite de commune
- chef-lieu de province
- chef-lieu de commune
- cours d'eau
- 650 m altitude du barrage

Héctor Fabián REYES
Fond de carte 1 : 50 000, IGM
Données : CIREN-Jeai, 2007
Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002
Christine Chauviat, IRD, 2008

De la base de données Ciren-Jeai-2004, nous avons extrait 3 141 propriétés (*predios*) inscrites dans ces secteurs, avec le nom de leur propriétaire et leur superficie (appelée ici *sous-base Jeai*). Les noms des propriétaires ont permis d'identifier les catégories citées au paragraphe suivant. Ceci dit, la base de données *Ciren* ne couvre pas la totalité des secteurs sélectionnés ; en outre, plusieurs propriétés débordent de ces secteurs : les chiffres que nous tirons de cet échantillon ne doivent donc pas être considérés comme péremptoires ni comparables à d'autres données sans précaution.

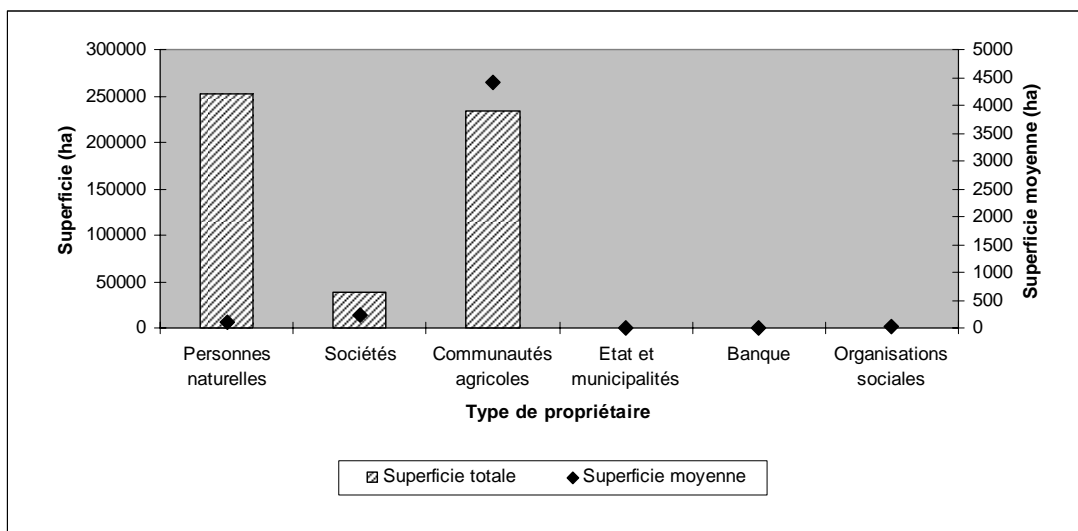
Six catégories de propriétaires-producteurs agricoles sont identifiées dans l'échantillon : les personnes naturelles individuelles ; les sociétés (SARL et SA) ; les communautés agricoles ; l'Etat ; les banques ; les organisations à caractère social et caritatif. Ces catégories couvrent les propriétaires de terrains qui sont *qualifiés comme agricoles*, que ces terrains soient productifs ou non, irrigables ou non.

Figure 26 : Nombre de propriétaires par catégorie, échantillon géographique de la sous-base Ciren-Jeai 2004



H. Reyes à partir des données Ciren-Jeai-2004

Figure 27 : Répartition de la superficie totale et de la superficie moyenne par type de propriétaire



H. Reyes à partir des données Ciren-Jeai-2004

Les banques, l'Etat et les organisations sociales ne sont propriétaires que de superficies anecdotiques dans l'échantillon, destinées à des usages autres qu'agricoles (terrains de sport par exemple) ou de propriétés construites qui ont été mal classées dans la base Ciren. Nous n'aborderons ici que les propriétaires "personnes naturelles", les propriétaires constitués en sociétés (SARL et SA) et la catégorie, très présente dans le Limarí, des communautés agricoles.

Le groupe des propriétaires qui sont des personnes naturelles individuelles est le plus représenté dans l'échantillon, avec 91 % des propriétaires, 87 % des propriétés et approximativement 48 % de la superficie couverte par l'échantillon. Si on la compare aux autres catégories de propriétaires, celle des personnes naturelles présente ici une relation superficie/propriétaire relativement faible (108 hectares en moyenne par propriétaire), ce qui laisse penser que de nombreuses personnes naturelles sont plutôt des petits et moyens propriétaires (jusqu'à 100 hectares productifs⁶⁹) dans ces vallées « moyennes » de la Province. C'est dans cette catégorie que se trouvent les paysans individuellement propriétaires de parcelles immatriculées par la réforme agraire. La propriété d'un seul

⁶⁹ Bien entendu, ce seuil « statistique » doit être très relativisé, en fonction de la capacité d'artificialisation de la production par le propriétaire. Les grandes superficies sont fréquemment les moins artificialisées (voire pas du tout), les propriétaires d'espaces très artificialisés (irrigation, plantations fruitières, serres, clôtures, capital disponible pour des entretiens coûteux) étant capables de produire de façon optimale sur des superficies moindres.

terrain y est dominante, comme partout ; ces propriétaires possédant en moyenne 1,2 terrains. Mais la propriété individuelle est aussi celle qui est directement héritée des haciendas qui n'ont pas été touchées par la réforme agraire, c'est-à-dire de grandes propriétés (plus de 100 hectares) avec des pentes arides de la moyenne montagne.

Les *sociétés* - au sein desquelles nous classons les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés anonymes - sont loin d'être aussi représentées en nombre absolu que les personnes naturelles. Elles représentent 7 % des propriétaires de l'échantillon, 11 % des propriétés et 7 % de la superficie. Les sociétés ont en moyenne deux propriétés (*predios*) chacune : 31 % des propriétaires possèdent plus d'une propriété contre seulement 11 % pour le groupe des personnes naturelles. Chaque société-propriétaire possède en moyenne 222 hectares : la relation moyenne entre superficie et propriétaire est plus élevée que pour les personnes naturelles, le double en fait. On trouve dans cette catégorie des sociétés agro-exportatrices (qui cultivent, produisent et gèrent l'exportation de leur production), des sociétés d'investissement, des compagnies minières. Les sociétés anonymes disposent d'une capacité d'investissement élevée, elles peuvent aisément se rendre propriétaires d'une quantité importante de droits d'approvisionnement en eau (Alvarez, 2005) : leurs investissements fonciers sont ainsi beaucoup plus rentables et le retour sur investissement y est plus élevé que celui des petits et moyens propriétaires individuels.

L'importance des sociétés (en particulier des sociétés anonymes) dans le paysage foncier et productif du Limarí est considérable et continue à se développer. Il s'agit d'une agriculture entrepreneuriale, génératrice de valeurs, d'emplois et de devises. La création d'une société anonyme par des propriétaires individuels locaux traduit le franchissement d'un seuil économique et social : l'Etat encourage la création de sociétés anonymes auprès des petits et moyens producteurs, à travers les programmes de développement de l'Indap et de la Corfo, du service de coopération technique (*Servicio de Cooperación Técnica*) et du fond de solidarité et d'investissement social (*Fondo de Solidaridad e Inversión Social*, Fosis). L'objectif est de doter ces sociétés productrices de meilleures conditions bancaires et de meilleures conditions de commercialisation.

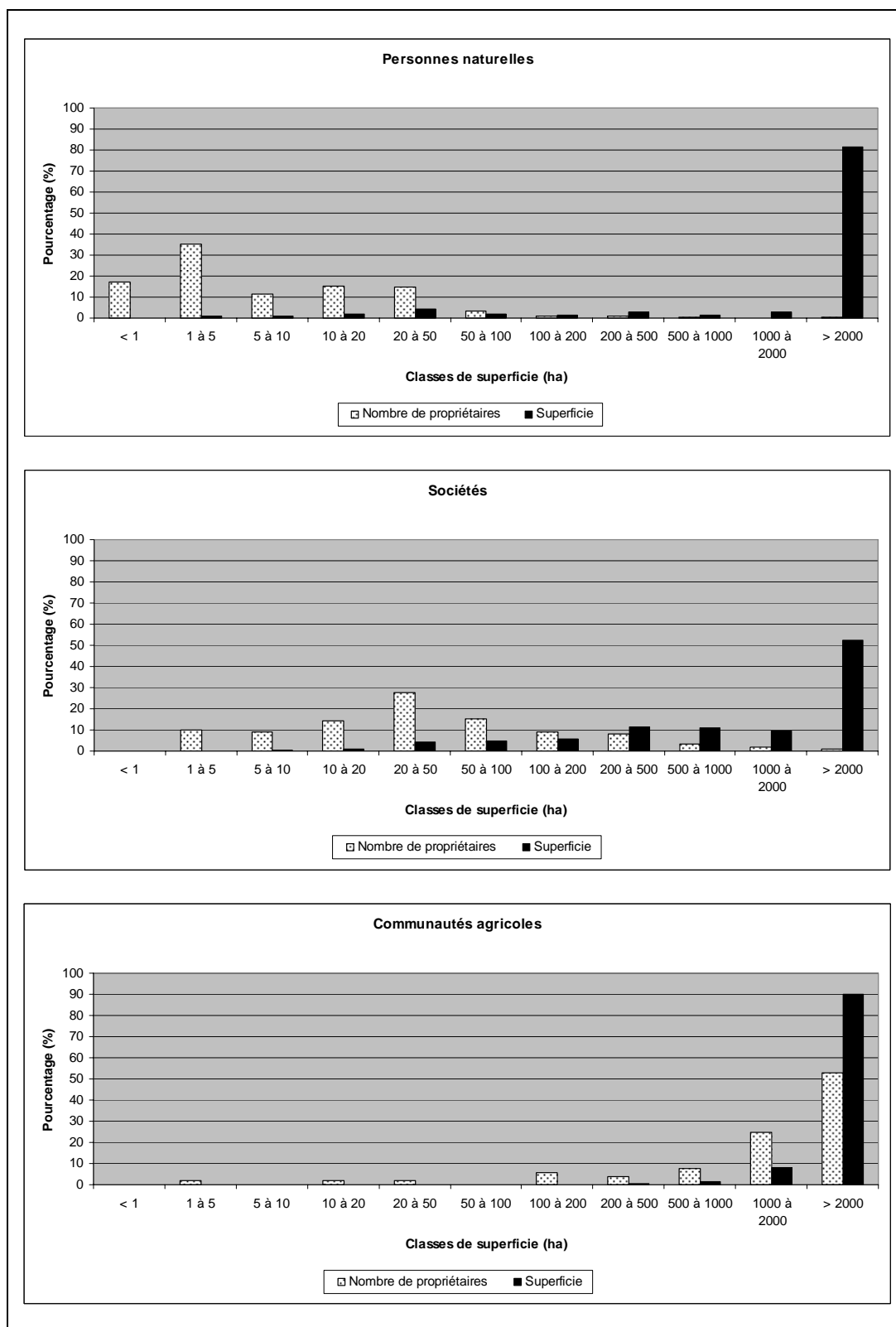
Les sociétés à responsabilité limitée (SARL) sont souvent plus modestes, aussi bien dans les superficies productives que dans leurs ambitions économiques. Ce sont des propriétés petites à moyennes (entre 50 et 100 hectares, presque toujours en irrigation), elles

disposent d'un capital de production élevé et d'une certaine sécurité grâce à leur adaptabilité élevée, que ce soit pour l'achat de superficies productives, ou pour l'accès à l'irrigation (Alvarez, 2005). Les SARL sont fréquemment constituées par apport familial, et elles sont récentes (généralement créées dans la décennie 1980, au début du *boom* fruticole).

Les communautés agricoles représentent à peine 2 % du nombre des propriétaires de l'échantillon et des terrains, mais 45 % de la superficie. La superficie par propriétaire est très élevée (4 412 hectares) puisque l'on reconnaît, comme propriétaire, la communauté-association dans son ensemble. Si l'on rapporte la superficie des communautés agricoles aux *comuneros*, individuellement, on obtient une superficie moyenne (90 hectares) proche de celle des propriétaires personnes naturelles (108 hectares) : comme les superficies des communautés agricoles ont ici une capacité productive très inégale (certaines ont accès à l'irrigation, d'autres pas, ce que ne manquent pas de mettre en évidence leurs représentants et syndicats), la pertinence des chiffres indiqués ici est discutable.

La figure 28 met en évidence les différences entre ces trois groupes de propriétaires. La gamme des superficies par propriétaire-personne naturelle les situe généralement à moins de 50 hectares. Celle des superficies par propriétaire-sociétés, quant à elle, les situe entre 50 et 500 hectares, avec, à part, le pic des 20 à 50 hectares qui correspond aux SARL. C'est la catégorie de propriétaires-producteurs qui se différencie nettement des autres : son accès relativement aisé au capital d'investissement lui permet de rentabiliser des superficies « petites à moyennes ». Les propriétés de petite taille sont généralement celles qui possèdent les meilleures conditions de production agricole (fertilité des sols, irrigation, bon ensoleillement) et toute leur superficie est utilisable.

Figure 28 : Pourcentage de propriétaires et de superficies, rapportés à l'échantillon, par types de propriétaires



H. Reyes, à partir des données Ciren-Jeai-2004

On voit que la majeure partie des superficies se trouve aux mains d'un petit nombre de propriétaires, qu'ils soient des personnes naturelles ou des sociétés. L'originalité la plus visible est ici celle des communautés agricoles, qui détiennent de grandes superficies. Les entreprises résolument agro-exportatrices ne possèdent pas de grandes superficies, mais ces superficies sont entièrement exploitables. Leur intérêt n'est pas l'accumulation de terres, mais la construction d'unités de production rentables.

La terre n'est pas seulement un outil de la production agricole, elle jouit de représentations qui lui donnent une valeur à travers les aspirations individuelles ou collectives. D'une part, la production (réelle ou espérée) fixe l'intérêt sur la propriété de la terre, associée à d'autres éléments comme la technologie d'irrigation et le capital, afin d'exploiter le sol et de tirer parti du climat. Dans le Limarí, zone aride, même les terres de médiocre qualité sont convoitées et ont une valeur marchande élevée. D'autre part, la valeur sociale donnée à la terre transcende sa valeur productive potentielle. La conjonction de ces deux phénomènes fait que l'héritage est un élément important du transfert de la propriété. Mais l'utilisation de la terre agricole pour des usages non agricoles, telle qu'on l'a observée récemment, conduit à une série de transformations et de partitions des propriétés.

2. La terre bouge : les motifs de transferts

Pour de nombreux propriétaires de la province, la terre, quelle que soit la superficie dont on dispose, a une valeur symbolique. Ce symbole est parfois né de continuités historiques, mais aussi des inégalités et, même si la réforme agraire n'a pas été brutale, de ses difficultés de mise en œuvre et de ses contradictions. Devenir propriétaire a un sens, de même que conserver une propriété, même s'il faut diviser celle que l'on a déjà. Par ailleurs, les révolutions technologiques liées à l'irrigation donnent de la valeur à des terres auparavant laissées à l'écart de la production moderne, avec des nuances selon les sites géographiques. Mais on verra que le changement de propriétaire peut être lié à des circonstances plus drastiques, quand le propriétaire ne peut plus conserver son exploitation.

2.1 Conserver la valeur sociale de la terre

La valeur sociale de la terre exprime le sens que les personnes donnent à la *chose* qu'est le *predio*, dans tous ses éléments : sa superficie certes, mais aussi sa localisation, son orientation, l'histoire de son acquisition, de ses usages, de ses propriétaires...

Que dans le Limarí la terre soit socialement très valorisée a un effet direct sur la dynamique de son transfert : entre la pression pour posséder ce bien, et la résistance à le perdre. Les paysans de la réforme agraire (c'est-à-dire ceux qui obtinrent leurs titres de propriété à l'issue du processus) qui furent obligés de vendre leurs parcelles pour payer leurs dettes et qui vendirent à un prix très bas, manifestent aujourd'hui un sentiment de frustration personnelle pour ne pas avoir été capables de les conserver. Ils savent qu'il est très peu probable qu'ils soient à nouveau propriétaires de superficies comme celles qu'ils ont eu l'opportunité de recevoir, et ils auraient vivement souhaité ne pas avoir à se défaire de ces terres. « *La terre est une forme de vie* » et « *quelque chose à laisser aux enfants* », sont les deux idées formulées par certains agriculteurs, illustrant la valeur qu'ils accordent à l'agriculture. Elles impliquent également une notion d'identité : je suis différent des urbains et des habitants ruraux qui n'ont pas de lien avec la terre.

La possibilité d'hériter de la terre est l'une de ces valeurs, et constitue l'un des facteurs qui interviennent dans le changement de propriétaire. Dans ce sens, la valeur patrimoniale transcende la valeur octroyée par les caractéristiques physiques propres du sol et du climat. Dans les communautés agricoles, même quand la terre présente des signes de dégradation, qu'il n'y a pas d'eau d'irrigation et que les *comuneros* sont éparpillés loin des centres urbains, la terre est toujours la bienvenue. L'héritage, dans le cas des terres attribuées dans le cadre de la réforme agraire, met en évidence l'âge des propriétaires. Les attributions se sont déroulées il y a plus de 30 ans, et à ce moment la majorité des bénéficiaires avait déjà plus de 30 ans : actuellement, ils commencent à disparaître ou à abandonner l'activité productive. Certains propriétaires, encore en vie mais déjà âgés, décident de remettre leurs biens à leurs familles, en totalité ou en partie. Cependant, dans une étude réalisée dans trois régions du Chili dont celle de Coquimbo (Vial, 2002), cette option n'est pas très pratiquée : les agriculteurs qui ont plus de 65 ans sont souvent réticents à remettre définitivement à

leurs descendants la terre et les responsabilités de la production⁷⁰.

En même temps, on assiste à une revalorisation de la vie rurale, ou du style de vie rural, qui provoque l'arrivée de nouveaux habitants ; certains cherchent seulement « la tranquillité de la campagne », d'autres cherchent à gagner leur vie par la production agricole. Une des manifestations les plus notoires de ce retour vers le rural est la croissance, jusqu'ici (2007) jamais observée dans le Limarí, de la création de « parcelles d'agrément », mi-résidentielles, mi-agricoles. Cependant, ce ne sont pas précisément les ruraux qui retournent vers la campagne (ou qui y restent), ce sont aussi des urbains qui, via quelques liens avec la vie rurale, reviennent aux racines.

Cependant, peu de représentants de la jeune génération restent volontairement dans l'activité agricole. Beaucoup d'entre eux accèdent à une formation professionnelle autre qu'agricole et exerceront un métier en dehors du monde rural ou en dehors de la production agricole.

On notera que les femmes propriétaires agricoles sont minoritaires. La réforme agraire n'a attribué des terres qu'aux hommes, puisque c'était eux qui travaillaient comme ouvriers agricoles sur les terres qui furent expropriées. Les femmes réussirent à accéder à la terre via le mariage dans le cas d'arrangements matrimoniaux. La forme la plus commune pour une femme d'accéder à la propriété se fait par la succession. Ceci dit, dans les communautés agricoles, les femmes en tant que *comuneras*, jouissent des mêmes droits que les hommes. À titre d'exemple, dans les deux communautés agricoles qui constituent les cas décrits plus loin, la proportion de femmes au moment de la constitution de la communauté (dans la décennie 1960) fut de 21 sur 41 (51 %) à *Higueritas Unidas* et 17 sur 26 (65 %) à *Lagunillas Galleguillos del Valle*. Mais cette représentation a varié avec le temps : en 2007, la première de ces communautés comptait 16 *comuneras* sur un total de 41 (39 %) et la seconde avait en 2003, au début de sa liquidation, 11 *comuneras* sur un total de 26 (42 %).

⁷⁰ Selon le recensement agropastoral de 1997, 35 % des producteurs agricoles du Limarí ont plus de 65 ans, 59 % ont plus de 55 ans et à peine 7 % ont moins de 35 ans.

2.2 Augmenter la valeur potentielle de la terre

La valeur potentielle de la terre agricole dans le Limarí est déterminée dans une large mesure par les variables du climat et du sol, par la taille de la propriété et par les modalités techniques, juridiques et sociales de l'accès à l'eau d'irrigation. Dans la mesure où l'agriculture est une activité qui doit générer des revenus et des conditions de vie favorables à la population rurale, les dynamiques d'accès à la terre se maintiennent sur la base de ces variables. Si « *la terre bouge* », c'est parce que la production bouge. La stratégie actuelle de développement de l'agriculture chilienne prétend faire du Chili une puissance agro-alimentaire. Pour ce faire, la politique d'État compte générer les conditions pour le développement d'une agriculture qui dans son ensemble soit rentable et compétitive, avec la capacité de s'adapter aux processus d'ouverture et d'insertion dans l'économie internationale.

Les sociétés et les agriculteurs qui ont une capacité financière suffisante cherchent des propriétés irriguées ou irrigables de plus de 30 hectares, de façon à installer des unités de production économiquement viables : ceci apparaît comme une norme socialement et économiquement indiscutable. La taille de la propriété va déterminer le type d'acheteur et influencer l'opportunité de vente. C'est ainsi que peu de paysans peuvent accéder actuellement et via le marché à l'achat d'une parcelle de réforme agraire, dont la taille avait été fixée à 12 hectares irrigués. A l'opposé, les sociétés et les agriculteurs-propriétaires de surfaces moyennes (entre 30 et 100 hectares), peuvent le faire. Les paysans et les acteurs pourvus d'un capital moindre accèdent à la terre, mais c'est à une terre de faible surface (comme dans le cas des héritages) ou avec des restrictions (comme dans le cas des communautés agricoles).

Parallèlement au bon comportement productif de l'agriculture du Limarí (dû essentiellement au type de culture induit par la demande externe), l'usage résidentiel (ou semi-résidentiel, semi-agricole) dans certaines zones a créé un nouveau marché de la terre : bien que la terre ne change pas de statut légal et qu'elle soit toujours cataloguée comme agricole, son usage change.

La localisation d'une propriété, en elle-même, donne des indications sur son potentiel productif agricole ou sur sa valeur d'usage résidentiel. Il semblerait que la proximité des

voies de communication ne joue pas un rôle essentiel au Limarí, mais cette idée, quoique répandue, mériterait des vérifications à échelle détaillée, notamment si le coût des transports eux-mêmes (carburants, péages, véhicules) augmente : le sous-développement apparent de certaines vallées de la commune de Combarbalá n'est peut-être pas uniquement dû à la minceur de leurs ressources en eau... A l'inverse, et récemment, des terrains situés à plus de 70 km d'Ovalle (c'est-à-dire à 150 km du port de Coquimbo) et à 1 200 mètres d'altitude dans une vallée andine, ont été récemment (2006) valorisés par la culture du noyer et de grenadier irrigués destinés à l'exportation ; ces terrains faisaient auparavant partie d'une grande hacienda dédiée durant de longues années à l'élevage du bétail et à la culture des céréales : l'entrée de capitaux chiliens en 2006 (*Sociedad Agrícola San Clemente Limitada*) l'ont fait changer de propriétaires et de production, bien qu'isolée et pourvue d'un chemin d'accès de viabilité très médiocre. Les terres sont bien exposées au soleil et disposent d'un bon bilan de température annuelle pour ces cultures, et leur nouveau propriétaire a acquis les droits d'eau indispensables à cette culture.

C'est sur l'usage mi-résidentiel mi-agricole que la répartition et l'infrastructure des communications ont un effet plus important. Les lotissements semi-résidentiels qui ont le plus de succès à la vente sont situés en général près d'un centre urbain important et près de voies de communication rapide. Une exception est constituée par les lotissements sur la côte du Pacifique, mais leur finalité est beaucoup plus touristique et récréative que résidentielle permanente ou agricole.

Pour l'agriculture d'irrigation, la topographie des sols ne paraît pas importer : la proximité de l'eau (par gravité ou par pompage) est la variable essentielle, qui permet de négliger les autres.

Le terrain montré dans la photo 2 (*cf.* chapitre 1), autrefois secteur commun de la communauté agricole *El Olivo*, fut pendant longtemps occupé par la steppe aride dédiée à l'élevage extensif, puis ne fut plus exploitée pendant plusieurs années. L'achat par la société exportatrice *Río Blanco Limitada* en 2004 en changea radicalement le paysage. La disponibilité en eau sous pression par pompage a permis de mettre en valeur des pentes fortes sur les bas versants convexes typiques des montagnes intérieures. On note que les billons des plantations sont disposés dans le sens de la pente, ce qui contredit les normes classiques de conservation du sol. Il est possible que l'entreprise ait voulu effectuer la

plantation selon les courbes de niveau, mais comme les billons sont réalisés avec des machines très lourdes, il est impossible de les faire travailler en travers de la pente⁷¹. Cependant, l'aridité climatique, l'irrigation au goutte-à-goutte et la pierrosité réduisent les risques d'érosion. Notons qu'il n'existe pas d'études objectives sur l'érosion de ces sols, malgré des opinions et pronostics contradictoires.

Un petit propriétaire-producteur ne pourrait que très difficilement réaliser ou faire réaliser un travail de cette nature. De ce fait, une offre *d'achat* de terre de ce type est intéressante pour lui : puisqu'il ne peut pas la faire produire « selon les normes de la productivité agricole pour l'exportation », il peut au moins réaliser le capital qu'elle représente.

2.3 Tirer parti de l'accès à l'eau

C'est la disponibilité de l'eau pour l'irrigation *sur la propriété* (sur le *predio*) qui détermine, de façon binaire (« de l'eau » ou à l'opposé, « pas d'eau ») la valeur de la production agricole et la valeur de la propriété sur le marché foncier. Actuellement, pour dégager une plus-value à la production *agricole stricto sensu* (l'élevage est plus complexe), il est nécessaire d'irriguer, c'est à dire que l'eau arrive techniquement et « juridiquement » jusqu'à l'entrée de la propriété ou de la parcelle : ceci implique des enchaînements techniques et des procédures juridiques et sociales parfois compliquées et toujours coûteuses. Nous n'entrons pas ici dans le détail de ces actions, décrites par ailleurs dans leurs particularités en ce qui concerne précisément le Limarí (Alvarez 2005) ; citons seulement qu'il est nécessaire de disposer de l'eau (physique) en quantité nécessaire, du droit de la prélever et, dans de nombreux cas, de l'énergie pour que l'eau soit disponible sous pression au pied de chaque plant.

Actuellement dans le Limarí, la qualité du sol est un problème de moins en moins contraignant grâce à la généralisation de l'irrigation par goutte-à-goutte et à la facilité de l'accès à la mécanisation pour la préparation et l'entretien du sol (défrichage et dérochements, construction de chemins, construction de billons, désherbage). La vigne et les arbres fruitiers tels que les mandariniers et les avocatiers se contentent aisément de sols

⁷¹ On comparera les techniques d'aménagement agricole à celles de la mine dans la zone nord du Chili : mécanisation surdimensionnée et technologies modernes.

pierreux. La recherche au niveau local sur l'agriculture de précision progresse⁷², avec le but de réduire les risques d'érosion, d'économiser l'eau, l'énergie et les produits chimiques (engrais et dés herbants) et d'atteindre une production qui soit en même temps élevée et de qualité.

Pour les propriétaires qui ont un accès faible ou nul aux financements extérieurs, la terre non irriguée ne présente pas de perspectives productives et elle n'a pas une grande valeur à l'hectare. Cependant, là aussi, la localisation géographique définit des potentiels de production et fait la différence : elle va impliquer « un potentiel d'irrigation » si la propriété est située à proximité d'un accès physique à l'eau et, mieux encore dans certains cas, « un potentiel d'irrigation assurée », en quantité et en régularité d'alimentation. Dans certains secteurs des vallées moyennes, l'exposition solaire très favorable des pentes (orientation Nord-Est) renforce la valeur potentielle d'un terrain « non encore irrigué » mais qui peut le devenir : un hectare de terre peut y valoir deux fois plus que le même hectare sur les pentes moins favorables. Ce différentiel de valeur est mis à profit par des entrepreneurs-agriculteurs qui agrandissent ainsi leur espace de production à des prix raisonnables en achetant des terrains non irrigués et à exposition « moyennement favorable », sachant qu'il leur faudra investir (coûteusement) dans l'accès à l'eau. Ce raisonnement semble impliquer que l'accès à l'eau est plus « facile » (techniquement et juridiquement) quoique plus coûteux que l'accès à la terre, ce qui est quelque peu inquiétant dans cette région aride sujette à des sécheresses récurrentes. Celui qui acquiert une terre « non irriguée » sait qu'il aura à réaliser un autre investissement pour la doter en eau, soit en achetant des droits de prélèvement d'eau superficielle (cours d'eau naturels et canaux) si le terrain se trouve dans la zone géographique d'influence d'une organisation d'irrigants, soit en recherchant de l'eau en profondeur sur ou à proximité de sa parcelle. Ceci nous permet de comprendre pourquoi les communautés agricoles dont les terres (sèches) sont à proximité immédiate du secteur irrigué sont celles qui vendent le plus. Cependant, la valeur sociale de la terre est telle auprès des *comuneros*, que même quand la dotation en eau est limitée et incertaine, ils préfèrent avoir une terre qui leur est propre : de

⁷² Le projet *Sistema Interactivo de Apoyo al Riego en la Provincia del Limarí* « SIAR » (2006-2008: système interactif d'appui à l'irrigation dans la Province du Limarí) est focalisé sur l'utilisation de l'eau pour l'irrigation en tenant compte des variables locales (spécifiques à l'échelle du *predio*) du climat, du sol et de la plante cultivée. Dans le cas du sol et de la plante, les observations détaillées dans les propriétés des producteurs produisent une information précise au niveau de chaque pied. Ce projet est l'un des pionniers du genre au Chili. La superficie concernée est de 40 000 hectares et les bénéficiaires actuels sont 500 agriculteurs. Les usagers pourraient atteindre le nombre de 2 200 s'ils ont accès à Internet.

« propriétaire en commun » (non identifié individuellement), l'attributaire de la parcelle qu'il cultive déjà dans la communauté devient propriétaire privé individuel, ce qui contribue à l'augmentation du nombre des propriétaires.

Le processus de la succession et de l'héritage s'exerce également sur les droits d'eau et conduit, comme pour la terre, à une division des droits d'accès à cette ressource. Par ailleurs, comme la terre, les droits d'eau s'achètent et se vendent dans le cadre du marché. L'imbrication des deux marchés, à laquelle il faut ajouter celui de l'énergie, a des conséquences compliquées sur la valeur des terres « non irriguées mais irrigables », conséquences qu'il sera indispensable d'étudier en détail dans un prochain travail de recherche. Les effets de l'énergie à bas prix sur la progression d'une « frontière agricole » ont déjà été abordés par Alvarez (2005).

La phrase « *qui a l'eau a les clés de la terre* »⁷³ ouvre l'éventail des futurs possibles en ce qui concerne l'évolution du processus de transfert de terres.

2.4 Payer ses dettes

Actuellement, l'idée est fréquemment exprimée (par les bénéficiaires mais aussi par ceux qui étudient la réforme agraire) que la réforme agraire n'a pas été complète, qu'il a manqué une étape d'accompagnement des paysans plus longue ou plus intense, afin qu'ils s'approprient leur statut de propriétaires et de producteurs et deviennent capables de diriger une unité de production agricole dépendante du marché international. C'était précisément l'objectif des *asentamientos*. Or la législation mise en place durant la contre-réforme, et visant à déprotéger la terre attribuée aux paysans, puis la crise économique chilienne des années 1980, auraient empêché la pleine réalisation des apprentissages. Le changement qu'impliqua pour les paysans de passer du statut de travailleurs dépendants, habitués à exécuter des tâches sans prise d'initiatives ni intérêt personnel, au statut de producteurs indépendants, fut pour beaucoup d'entre eux une barrière difficile à franchir, du moins est-ce l'une des explications de certains échecs. La préparation du paysannat réformé ne fut sans doute pas suffisante, ou pas adaptée : pratiquer l'agriculture sur sa terre et gérer une

⁷³ Citée par Jaime Heredia, agriculteur « moyen » (propriétaire en 2007 de 60 hectares en SARL) pour l'exportation et détenteur de responsabilités dans une association d'irrigants.

unité de production agricole n'étaient pas la même chose.

Le processus de vente des parcelles obtenues par la réforme agraire commence très tôt, presque immédiatement après leur attribution. Selon Echenique et Rolando (1991), l'intensité maximale aurait été atteinte entre 1977 et 1982. Fuenzalida (2004) estime qu'en 2004 et au niveau national, 22 % seulement des parcelles se maintiendraient aux mains des bénéficiaires de la réforme agraire ou de leurs familles.

Les opinions des paysans bénéficiaires de la réforme agraire qui ont conservé leur terre, sur les raisons qui expliquent pourquoi eux et d'autres paysans ont réussi, attirent l'attention. Ces agriculteurs reconnaissent que beaucoup de ceux qui vendirent ou perdirent leur terre entrèrent dans une spirale de dettes qu'ils ne purent pas rembourser, que ce soit à cause de mauvaises récoltes (notamment dues au manque d'eau), à cause d'un accès insuffisant au capital d'investissement, à une baisse imprévue des prix des produits ou à des cours qui excédèrent leur capacité de paiement. Pour eux un argument est fondamental : « *la volonté de travail et l'esprit de sacrifice* ». Dès la période d'*asentamiento*, il y eut des paysans qui ne respectèrent pas leurs obligations : ils n'allaient pas travailler, dit-on, ou travaillaient moins qu'il ne fallait. Une fois la terre reçue, ils auraient maintenu cette attitude. L'expression « *nous travaillons du lever du soleil au coucher du soleil* » paraît illustrative de cette opinion, exprimée par nombre de bénéficiaires de projets d'attributions définitives et de coopératives.

La vente des parcelles issues de la réforme agraire permit de sortir des dettes. La contre-réforme facilita ces ventes : d'une part, elle constitua une solution pour les paysans endettés mais en même temps elle freina une transformation plus profonde des zones rurales. L'apport de solutions à l'endettement aurait peut-être pu conduire à une autre situation. On peut se demander jusqu'à quel point l'État lui-même, en tant qu'instigateur de la réforme, n'a pas une responsabilité dans l'évolution de la propriété issue de la réforme agraire : personne, en fait, ne souhaitait se défaire de sa parcelle.

3. Transférer et diviser la propriété

3.1 Quelques données sur les transferts de propriété, à partir de l'échantillon *Jeai*

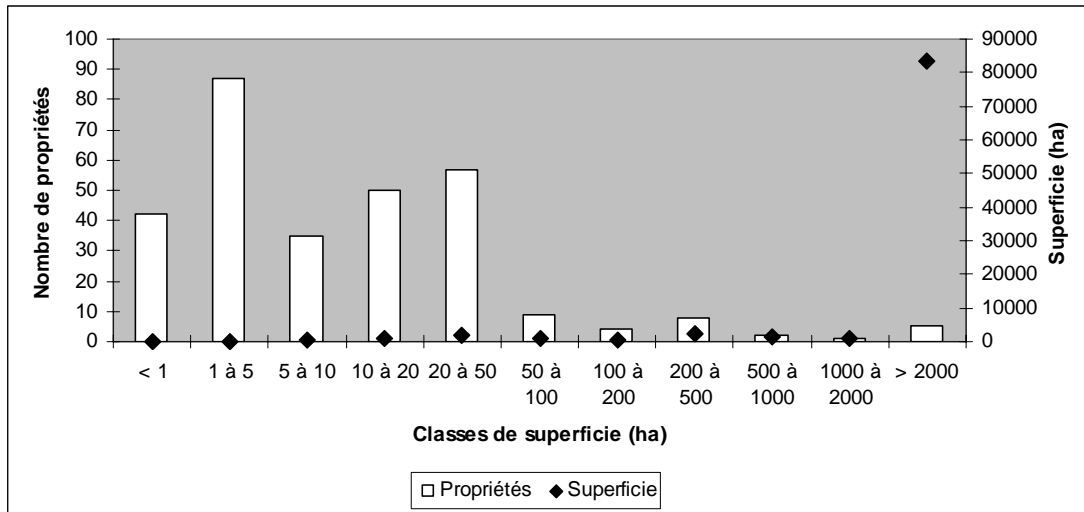
Un regard quantitatif sur les changements de propriétaires est présenté ici, approche qui sera complétée et approfondie dans les études de cas individuels (chapitre suivant). Pour travailler sur les changements de propriétaire et de superficie, j'ai comparé deux bases de données fournies par le *Ciren* sur les propriétés rurales pour les années 1995 et 2004: *Ciren-1995* et *Ciren-Jeai-2004*. La base de 1995 contient des informations sur la totalité des propriétés de la province (9 528 propriétés à cette date) et n'est pas géoréférencée. La base de données de 2004 qui, elle, est géoréférencée, est celle que j'ai citée dans la première partie de ce chapitre pour caractériser la situation actuelle de la propriété de la terre (échantillon *Jeai*). Elle ne couvre pas tous les secteurs géographiques de la Province, mais seulement les aires irriguées, ou qui sont influencées par les systèmes d'irrigation. J'ai croisé ces deux bases pour sélectionner les propriétés présentes dans les deux. Un échantillon de 2 899 propriétés a été obtenu (27 % des propriétés en 2004) équivalent à 519 258 hectares, à partir duquel j'ai extrait les changements de propriétaire et de superficie.

En 10 ans, 300 transferts de propriété ont eu lieu : 10 % des propriétés changèrent de mains.

La majeure partie des transactions (90 %) s'est concentrée sur les propriétés de moins de 50 hectares, ce qui est un effet statistique lié à la taille des propriétés de l'échantillon (*cf.* ce chapitre, partie 1.1.). Au sein de ce groupe, près de la moitié des propriétés transférées a moins de 5 hectares, ce sont de très petites unités. Les 52 propriétés concernées se distribuent de façon quasi égale entre Ovalle (23) et Monte Patria (29), et sont irriguées. Dans les communes d'Ovalle et de Monte Patria, les superficies de moins de 50 hectares sont celles dans lesquelles l'investissement agricole peut être rentabilisé, d'où le grand intérêt pour ce type de propriété. C'est aussi le segment dans lequel dominant les propriétés issues de la réforme agraire et dont les propriétaires durent se défaire, parfois à des prix inférieurs à ceux du marché. Dans l'ensemble des cas où un changement a été observé, 58 % des propriétés (175 unités) avaient appartenu à des paysans bénéficiaires de la réforme agraire. Or ce ne sont pas d'autres paysans attributaires de la réforme agraire qui

acquièrent ces terres, mais des agriculteurs-notables connus et bien établis, des commerçants et des entrepreneurs locaux, ainsi que des sociétés chiliennes et étrangères.

Figure 29 : Nombre de propriétés qui ont changé de propriétaire entre 1995 et 2004 et leurs superficies, échantillon *Jeai*, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données Ciren-1995 et Ciren-Jeai-2004

Il est intéressant de mettre en lumière la participation des grandes sociétés dans l'acquisition de terres. Ces sociétés, dans leur majorité, sont liées aux cultures fruticoles d'exportation, ne possèdent que des terres irriguées et avaient développé, dès avant 1995, une stratégie d'expansion foncière.

Tableau 16 : Participation des grandes entreprises agro-exportatrices dans le processus de changement de propriété de la terre agricole, entre 1995 et 2004, Province du Limarí

Nom de l'entreprise (société)	Échelle d'opération (*)	Nombre de propriétés achetées	Superficie totale (ha)
Agro Frío S.A.	2	1	27,20
Sociedad Agrícola Angostura Limitada	1	1	48,68
Sociedad Agrícola Las Bandurrias Limitada	1	1	113,21
Agro inversiones Huacán S.A.	1	1	199,00
Agrícola Mal Paso Limarí Limitada	1	1	234,25
Agroindustria Agronova S.A.	2	1	313,00
Sociedad Agrícola Cerrillos de Tamaya S.A.	1	1	847,62
Sociedad Agrícola Petra Dos Limitada	1	1	34,30
Sociedad Aguirre y Aguirre Limitada	1	1	44,02
Agroindustrial y Comercial Alberto Aguirre Limitada	1	2	38,43
Exportadora Río Blanco Limitada	3	3	12,35
Sociedad Agrícola Profer y Compañía Limitada	1	3	89,90
Sociedad Agrícola Traeger y Compañía Limitada	1	3	49,25
Agrícola Villa Alegre Limitada (Del Monte Chile)	3	4	62,77
Exportadora Unifrutti Traders Limitada	3	4	70,01
Exportadora Aconcagua Limitada	2	6	46,96
Sociedad Agrícola Cerro Campanario	1	8	3 948,11
Agrícola Oasis Limitada	2	10	246,92
Total	---	52	6 425,98

H. Reyes à partir des données Ciren-1995 et Ciren-Jeai-2004

- (*) 1: opère au niveau local (province et région)
 2: opère au niveau national
 3: opère au niveau international

En tout, 18 sociétés nationales et étrangères expliquent 52 changements de propriétaires (17 % du total observé), sur une superficie de plus de 6 000 hectares. Parmi ces entreprises, prédominent celles qui opèrent au niveau local, c'est-à-dire que leurs investissements sont concentrés territorialement dans le Limarí et dans d'autres zones de la région de Coquimbo. Ces entreprises ont des capitaux chiliens. Dans ce cas, les entreprises ont acquis 23 propriétés équivalant à 88 % de ces 6 000 hectares. Il faut ajouter qu'une des propriétés acquises par la *Sociedad Agrícola Cerro Campanario* dépasse les 3 000 hectares et correspond à ce qui était auparavant *bien commun* d'une opération d'attribution de la réforme agraire dans la commune de Monte Patria. Quelques-unes des entreprises locales appartiennent à des familles du Limarí qui furent expropriées pendant la réforme agraire et qui ont ensuite reconstitué leur patrimoine foncier en achetant des terres qui leur avaient appartenu dans le passé. C'est le cas par exemple de la famille Prohens liée aux sociétés agricoles *Cerro Campanario Limitada*, *Agrícola Mal Paso Limarí Limitada*, *Profer y Compañía Limitada*.

Les grandes sociétés agro-exportatrices nationales et internationales participèrent à l'achat des 29 autres propriétés pour un total de 779 hectares. Si les grandes entreprises à caractère transnational comme *Del Monte* et *Unifrutti* ne firent pas de grandes acquisitions pendant la période étudiée, leur participation dans le marché de la terre agricole a été importante puisqu'elles firent la majeure partie de leurs transactions avant 1995. Pour sa part, la société exportatrice *Río Blanco*, de capitaux chiliens et dont l'expansion nationale est déjà notable, a franchi les frontières nationales et produit au Mexique, en espérant s'installer prochainement au Pérou.

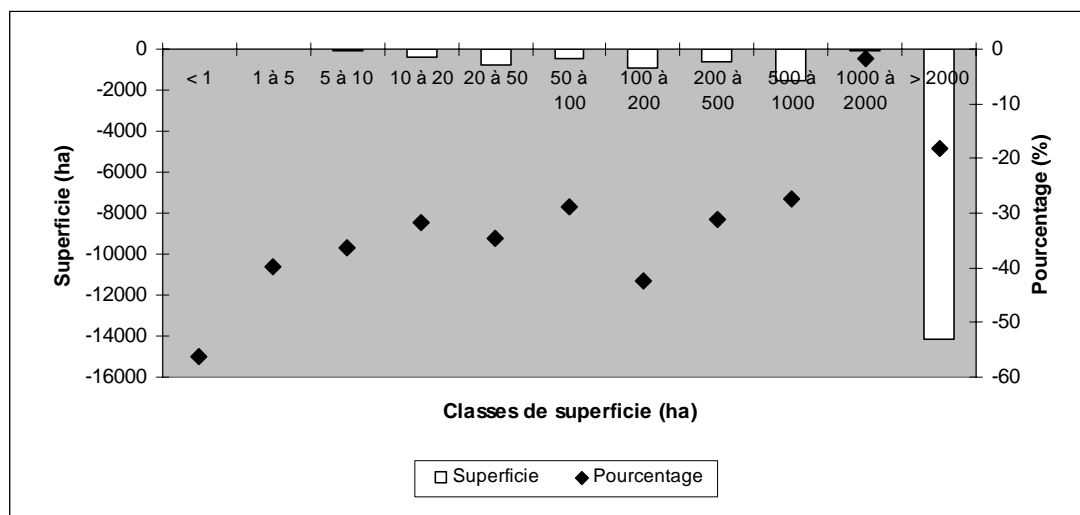
A titre de référence, en 2004 et dans les bassins-versants concernés par l'échantillon que je décris, 6 grandes entreprises agro-exportatrices étaient propriétaires de 54 propriétés pour un total de 1 424 hectares. Même si cela peut paraître peu au regard de l'ensemble des propriétés et des superficies, il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit de terres irriguées et des *predios* les mieux situés.

Il convient de nuancer les chiffres cités ici, certainement sous-évalués : des ventes de terre ont été réalisées avant 2004, sans que les bases de données aient été mises à jour. Ce type de situation est fréquent parmi les petits propriétaires, qui négligent d'aller jusqu'au bout du processus de changement de propriétaire et ne présentent pas les antécédents de propriété au service des impôts. Légalement, la propriété aura changé de propriétaire mais dans les registres des impôts figurent toujours les noms des anciens propriétaires, même si ce sont les nouveaux propriétaires qui règlent les impôts. En revanche, les sociétés réalisent toutes les étapes du changement de propriété. Cependant, une autre situation se présente, qui rend difficile l'approfondissement de l'étude des dynamiques agraires : c'est celui des sociétés (en général grandes et moyennes en chiffre d'affaire) qui utilisent plus d'une raison sociale pour opérer. Elles peuvent faire inscrire des propriétés et des activités économiques sous plusieurs noms, ce qui est légal et difficilement détectable car les bases d'informations sont construites de façon à ne pas permettre les croisements. Le fait qu'un propriétaire de capital puisse avoir plus d'une raison sociale est actuellement une source de difficultés pour l'organisation du travail salarié au Chili : les sociétés peuvent échapper à certaines dispositions légales des réglementations sur le travail et ainsi réduire leurs frais.

Au cours de cette période de dix années, il n'y eut pas seulement des changements de propriétaire, il y eut également des changements de superficie des propriétés. On en relève

322 cas (11 % de l'échantillon étudié) concernant 126 159 hectares. De façon générale, il y eu entre 1995 et 2004 un « gain » de superficie de 25 820 hectares en passant de 126 159 hectares en 1995 à 151 979 hectares en 2004. 51 propriétés virent augmenter leur superficies et 271 virent la leur réduite. En comparant les superficies entre les deux dates et en les regroupant par classes de taille, on obtient la figure suivante.

Figure 30 : Superficie qui sort des propriétés agricoles entre 1995 et 2004, échantillon Jeai, Province du Limari



H. Reyes à partir des données Ciren-1995 et Ciren-Jeai-2004

Le phénomène de réduction de la propriété agricole semble affecter les petites propriétés avec davantage d'intensité que les grandes. En 2004, et dans les propriétés de moins de 50 hectares, plus du tiers de la terre n'est plus aux mains des propriétaires de 1995, proportion atteignant même la moitié pour les propriétés les plus petites.

Des 322 cas où un changement de superficie a été observé, 66 d'entre eux (20 %) présentent un changement de titulaire du titre de propriété. Mais dans tous les cas, qui sont majoritaires, où les propriétés perdent de la superficie, la terre qui sort change nécessairement de mains même si elle passe à un membre de la famille.

Le croisement des données aux deux dates sur le critère de changement de propriétaire montre que la diminution de superficie affecte aussi les communautés agricoles : un total de 495 hectares, représentant 1 % de leur superficie totale, cessa d'être la propriété de 11

communautés agricoles. Quand la terre sort de la propriété communautaire, ce qui est fréquent, ce sont des nouveaux propriétaires qui apparaissent. Ces nouveaux propriétaires sont ou non des *comuneros* mais dans la majeure partie des cas, ce sont bien des *comuneros*, c'est-à-dire des sociétaires de la communauté elle-même.

Le processus de partition de la propriété communautaire, dont on va voir ci-après qu'il n'est pas simple, montre ce phénomène. D'autre part, dans les communautés agricoles bordant les zones irriguées, et qui ont attribué des terres individuellement à leurs *comuneros*, les terrains attribués changent ensuite de propriétaire très rapidement, que ce soient des sociétés agricoles, des sociétés exportatrices ou des agriculteurs pourvus de capitaux qui en prennent possession. Pour la communauté agricole en tant que propriétaire, cela représente une perte de patrimoine ; pour les *comuneros* individuellement, c'est la possibilité réelle d'obtenir des liquidités monétaires. C'est un point d'inflexion au sein des communautés qui est précisément une cause de différences internes et de désaccords : l'intérêt individuel se manifeste en face de l'intérêt collectif.

«*La terre bouge* », par conséquent, non seulement au sens de la propriété (propriétaires et dimensions), mais au sens de la production : les liquidités monétaires issues des ventes, permettent au vendeur une adaptabilité accrue. Investir pour moderniser le système d'irrigation sur la surface restante, investir pour rendre cultivable et irrigable une terre « non irrigable » précédemment, acheter des parcelles géographiquement mieux situées et de plus grande valeur potentielle, sont des stratégies de plus en plus suivies. La dynamique de la terre agricole s'exprime alors aussi physiquement, au sol et dans le paysage par le changement d'usage du sol, c'est de la production.



Photo 10 : A Higuieritas Unidas, une famille modeste, qui a reçu récemment un terrain en propriété individuelle séparé de la communauté agricole, prépare un nouvel espace de production pour planter des arbres fruitiers. Au fond, les serres pour les légumes (tomates et haricots) déjà en production. Hiver 2007, H. Reyes.



Photo 11 : Préparation du sol par débroussaillage mécanisé lourd à Caren (vallée du río Grande en amont du barrage de La Paloma). Plusieurs dizaines d'hectares sont ainsi défrichés pour planter des avocats. L'eau de la vallée est pompée électriquement jusqu'au sommet des parcelles. On distingue, au centre de la photo, et au milieu de cette nouvelle propriété bientôt productive les bâtiments d'habitation et d'exploitation, selon le modèle spatial habituel. Printemps 2004.

Une propriété (un *predio*), dont il faut se rappeler ici qu'elle est généralement d'un seul tenant, peut être transférée (vendue, donnée, transmise par héritage) dans son ensemble ou n'être transférée que partiellement, par prélèvement d'un morceau. Compte-tenu de la valeur réelle de la terre agricole dans le Limarí, et de sa valeur potentielle dans de nombreux secteurs géographiques de la province (différente de la valeur réelle « au prix du marché »), ce dernier cas est très fréquent : il est tentant, pour un propriétaire-producteur, de réaliser le capital que représente une partie de sa propriété, soit afin d'améliorer la rentabilité sur ce qui va lui rester, soit afin d'investir dans une autre partie de la filière ou dans une autre filière. Or la division de la propriété agricole est très encadrée par la loi, afin d'éviter des segmentations excessives préjudiciables à la production et à l'objectif socio-économique exprimé par « faire vivre une famille ».

3.2 La segmentation de la propriété : les règles

Avant 1928, les propriétaires avaient pleine liberté de diviser eux-mêmes leur propriété foncière comme ils le voulaient. Une première loi en 1928, puis une seconde en 1943, réglementèrent la subdivision des propriétés agricoles en général. La seconde établit que tout propriétaire qui souhaitait diviser en parcelles de moins de 15 hectares devait avoir l'autorisation du Président de la République pour ce faire. Les subdivisions en parcelles de superficie supérieure à 15 hectares pouvaient continuer sans restriction. Le début de la réforme agraire, en 1962, marqua un cadre normatif plus exigeant : furent interdites la division en parcelles irriguées inférieures à 15 hectares et en parcelles non irriguées inférieures à 50 hectares. En 1966, fut interdite la partition de toute propriété agricole de superficie supérieure à 85 hectares sauf autorisation de la Cora. Les parcelles remises aux familles paysannes via la réforme agraire ne pouvaient être divisées ni vendues sans autorisation pendant 15 ans à partir de l'inscription du titre de propriété. La seconde loi de réforme agraire, en 1967, permettait *de facto* (via l'expropriation) la partition des propriétés de plus de 80 hectares « *d'irrigation de base* » (HRB) (cf. chapitre 1). Durant la période de contre-réforme agraire, cette limitation fut abrogée et les propriétaires purent diviser leurs *predios* en parcelles de superficie égale ou supérieure à 20 HRB sans autorisation, à condition que les parcelles créées soient destinées à des fins agricoles et/ou pastorales et constituer une « *unité agricole familiale* ». En 1979, un décret ajusta la partition des propriétés agricoles « *à l'impérieuse nécessité de viser à une plus grande*

liberté du marché » (Hidalgo *et al.*, 2005). Fut permise la subdivision en parcelles de moins de 20 HRB, si et seulement si les parcelles résultantes avaient une superficie égale ou supérieure à 8 HRB.

En 1980, fut promulgué (par le gouvernement de la junte militaire) le décret dit sur les parcelles d'agrément : « *les propriétés immobilières d'aptitude agricole, pastorale ou forestière localisées hors des limites des villes [...] pourront être divisées librement par leurs propriétaires si les parcelles résultantes ont une superficie supérieure à 0,5 hectares* ». Cette limite de superficie voulait protéger les sols agricoles mais le décret prévoyait une série d'exceptions à la limite des 0,5 hectares. Les cas d'exception augmentèrent rapidement à travers des modifications légales successives. La protection du sol agricole fut alors confrontée aux nécessités économiques et sociales du développement rural et suburbain et de l'aménagement du territoire autour des agglomérations.

Les propriétés classées comme agricoles résultant des partitions sont sujettes à l'interdiction de changer d'usage, sauf s'il est nécessaire à l'exploitation agricole (chemins et espaces de parcage et de dégagement, équipements bâtis, logements du propriétaire et des travailleurs). Quand il est nécessaire de subdiviser et de construire des terrains ruraux pour compléter une activité de production et ses logements, de développer une activité en secteur rural (tourisme) ou pour la construction d'habitats sociaux, un dossier spécifique sera soumis au secrétariat régional du ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

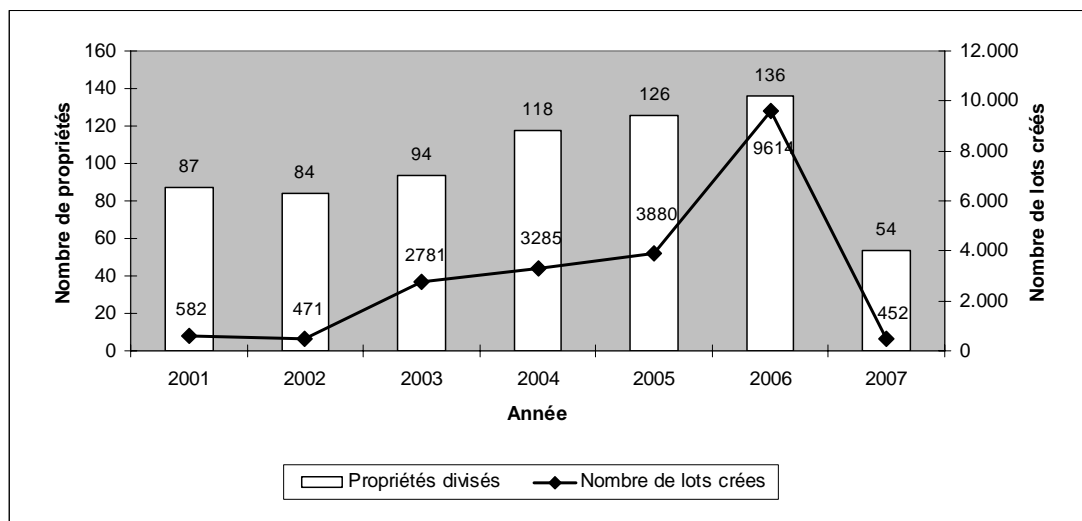
C'est le SAG qui est chargé de contrôler l'ensemble du processus de division : il n'a cependant pas pour attribution d'autoriser la division, mais seulement de certifier que le demandeur en remplit toutes les conditions légales. Cette rupture de responsabilité a été dans un passé récent source de malentendus et de lacunes dans la procédure, ce qui explique que dans certains cas, certaines propriétés agricoles soient restées longtemps « irrégulières », c'est-à-dire non réellement autorisées.

3.3 La segmentation de la propriété dans le Limarí

Les propriétaires divisent leur propriété agricole dans trois cas principalement :

- dans le cadre d'une spéculation immobilière, pour créer des « parcelles d'agrément », ce qui ne change pas légalement leur statut agricole ; ces terres ont une haute probabilité de sortir du domaine de la production agricole et pastorale, mais s'il mesure plus de 0,5 hectare, le lot ne requiert pas de changement légal d'usage ;
- la division suite à une succession. Ce cas est davantage garant de la poursuite de l'activité agricole, qui va dépendre néanmoins de la superficie des nouvelles parcelles créées et de la capacité d'investissement des héritiers - nouveaux propriétaires ;
- la vente et la donation. Elles assurent le mieux la continuité de l'usage agricole, entre autres parce que les parcelles résultantes sont assez grandes pour supporter une unité de production agricole ; la donation est une procédure courante, les propriétaires encore en vie décident de remettre à un membre de leur famille ou à un tiers une partie ou l'ensemble d'un bien mais sans recevoir de paiement (ou de paiement visible).

Figure 31 : Division de la propriété rurale entre 2001 et 2007, Province du Limari



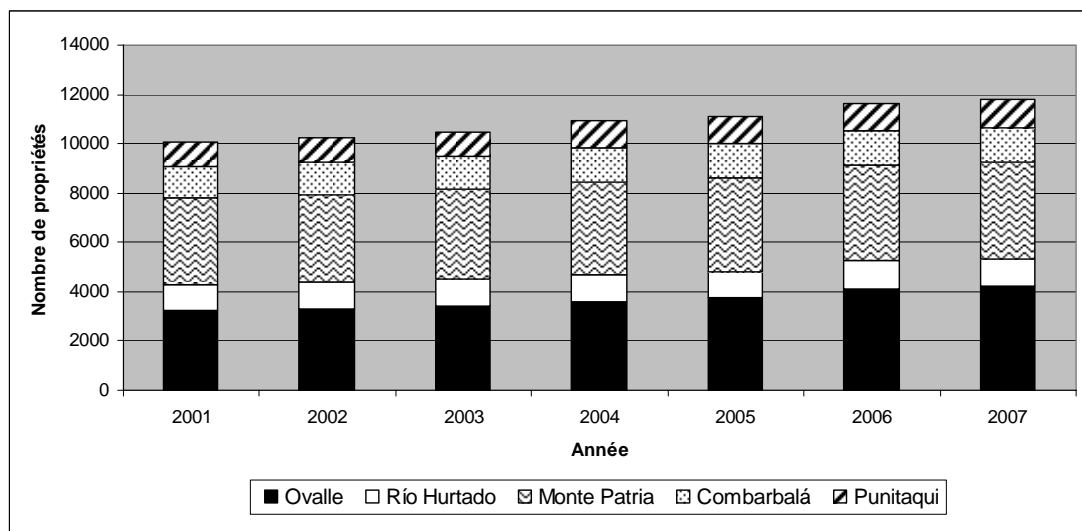
H. Reyes à partir des données du SAG, 2007

Aussi bien le nombre de propriétés originelles que le nombre de nouvelles parcelles ont connu une augmentation notable. L'intensité de la division s'apprécie dans le nombre de parcelles : tandis que le nombre de propriétés soumises à l'autorisation de division a crû de 56 % entre 2001 et 2006, le nombre de parcelles créées a connu une croissance de 1 552 %. Dans la période analysée, 699 propriétés ont été divisées et ont produit 21 065 parcelles. Cela signifie, entre autres choses, que ce sont des petites unités qui sont générées, étant

donné qu'une bonne partie des propriétés soumises au processus ne sont pas de grande taille. Ce qui est important, c'est que sont créés des lotissements à des fins résidentielles (résidences principales ou lieux de loisir), qui sans perdre leur condition agricole, sont aussi destinés au logement.

Le nombre des propriétés soumises à la division est relativement réduit par rapport à l'ensemble des propriétés existantes. Ce rapport a fluctué entre 0,8 % et 1,2 % annuels entre 2001 et 2006. L'impact est réel cependant. La figure suivante montre l'évolution du nombre de propriétés individuelles (particuliers et sociétés) entre 2001 et 2007.

Figure 32 : Evolution du nombre de propriétés agricoles entre 2001 et 2007, par commune, Province du Limarí



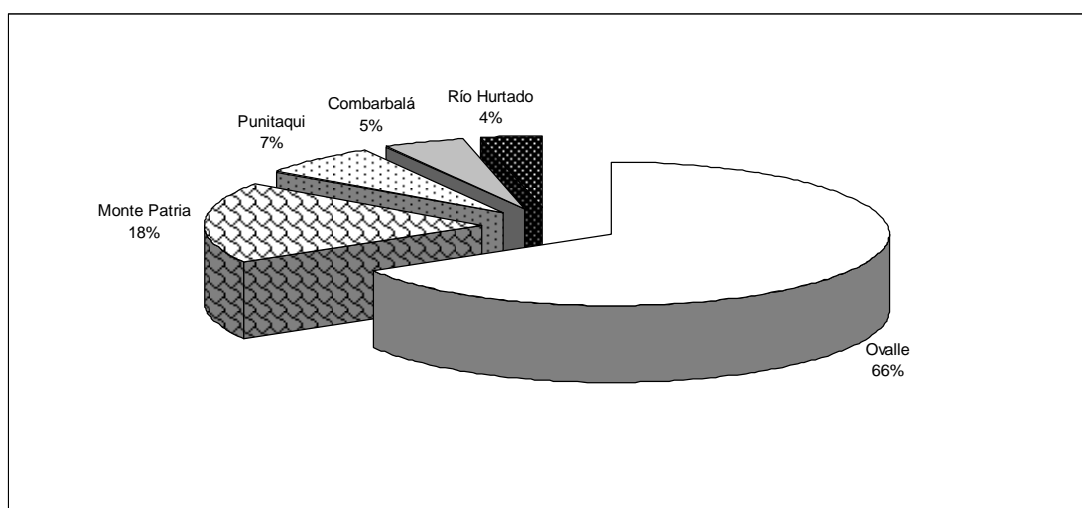
H. Reyes à partir des données de la liste semestrielle des contributions des biens-fonds du service des impôts. Premier semestre de chaque année (il n'y a pas de registres ni de données avant 2001)

La figure montre une augmentation du nombre de propriétés. Cette augmentation s'explique essentiellement par les divisions, que ce soit lors d'héritages, par attribution individuelle à l'intérieur d'une communauté agricole ou encore la vente. Les divisions favorisent sans aucun doute les possibilités d'accéder à la propriété de la terre (pour ceux qui ne l'avaient pas) mais elles induisent aussi une réduction de la superficie des propriétés, défavorable - au moins dans certains cas - à la productivité. La réduction de la superficie induit que le changement de statut contenu dans le « devenir propriétaire » ne se traduit pas nécessairement par une amélioration réelle et perceptible des conditions de vie

puisque les conditions de la production agricole, en termes de superficie minimale, ne sont plus toujours remplies.

La distribution géographique des parcelles divisées est bien entendu influencée par l'objectif résidentiel, plus visible à proximité d'Ovalle, de la côte et des grandes voies de communication.

Figure 33 : Répartition du nombre d'autorisations de division entre 2001 et 2007, par commune, Province du Limarí



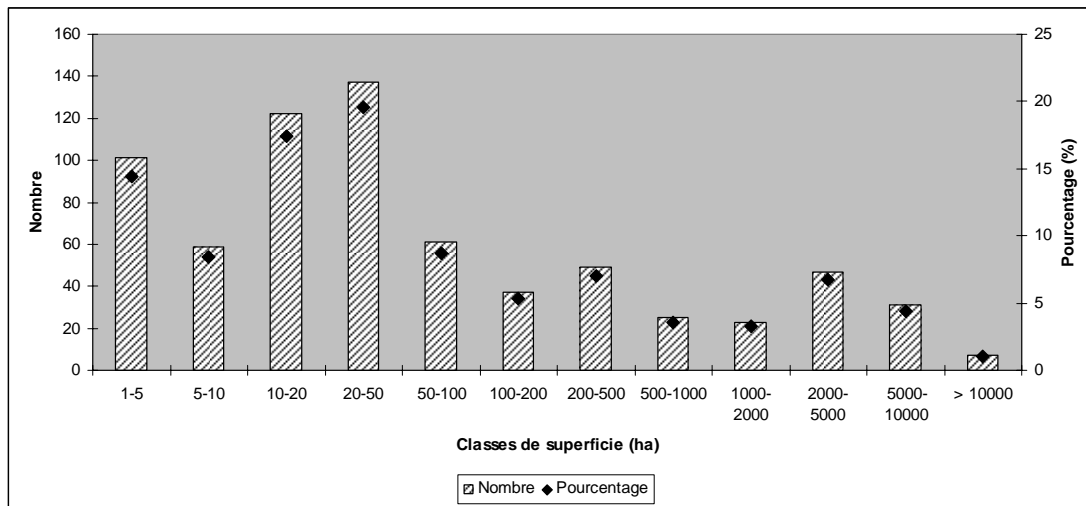
H. Reyes à partir des données du Bureau provincial Limarí du SAG, 2007

La commune d'Ovalle, où se localisent les projets des 5 grandes sociétés, concentre les deux tiers du total des parcelles créées. Dans les autres communes, prédominent les divisions prioritairement agricoles. Mais il faut noter qu'une parcellisation initialement agricole peut être le point de départ d'un lotissement de type résidentiel. C'est ce qui s'est produit dans la communauté agricole *Higueritas Unidas* dont les *comuneros* ont décidé de s'attribuer individuellement 10 hectares chacun, considérant que cette superficie était nécessaire et suffisante pour développer leur activité agricole productive. Cependant, presque immédiatement après avoir reçu leurs titres de propriété, certains de ces *comuneros* commencèrent le lotissement de leur part en parcelles d'agrément, destinées à la vente : la réalisation d'une affaire immobilière agricole avait pour eux une meilleure rentabilité potentielle que la production agricole elle-même. Cela a entraîné l'arrivée de nouveaux habitants dans le secteur, venant majoritairement d'Ovalle mais aussi de

l'extérieur de la région. Il sera intéressant d'observer comment ces nouveaux arrivants, simples résidents ou résidents-producteurs, s'intégreront et influenceront les modes de vie locaux.

La dimension des propriétés que leurs propriétaires ont été autorisés à diviser permet de montrer, indirectement, certains aspects des systèmes de production dans le cadre desquels se sont pratiquées ces divisions.

Figure 34 : Nombre et pourcentage des propriétés autorisées à la division entre 2001 et 2007, par classe de taille, Province du Limarí



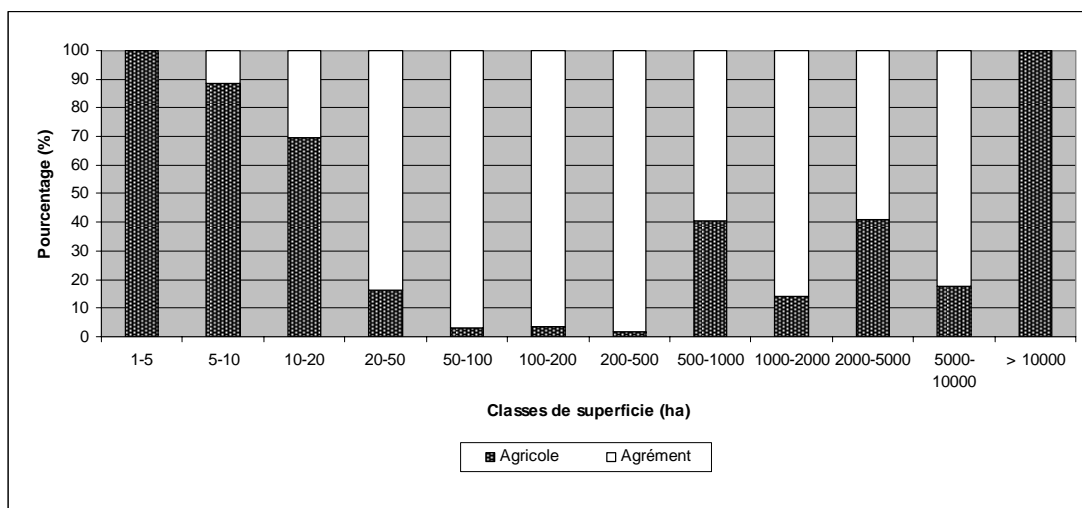
H. Reyes à partir des données du bureau provincial Limarí du SAG, 2007

Entre 2001 et 2007, 699 divisions ont été autorisées, sur le même nombre de propriétés. La petite propriété est celle qui se divise le plus : 40 % de l'ensemble des propriétés concernées par le processus font moins de 20 hectares. C'est dans cette classe de dimensions que l'on trouve le plus de propriétés issues de la réforme agraire. Les propriétés les plus petites (entre 1 et 5 hectares) représentent 14 % des propriétés divisées. Si l'on ajoute la classe de dimensions comprise entre 20 et 50 hectares, qui est considérée comme intermédiaire entre « petite » et « moyenne » propriété⁷⁴, on voit que ce sont 60 % des propriétés qui sont concernées pour l'ensemble. Ceci dit, les proportions de divisions des propriétés ne peuvent être corrélées uniquement à leur taille. La surface économique de l'entreprise productrice (disponibilité en capital, rentabilité des filières) et ses

⁷⁴ Bien que cette caractérisation reste relativisée par le potentiel productif de la propriété.

caractéristiques sociales (niveau technique, âge du propriétaire, valeur patrimoniale accordée au *predio...*) et l'intérêt de maintenir le statut de propriétaire-producteur sont d'un poids non négligeable.

Figure 35 : Nombre de parcelles agricoles et de parcelles d'agrément créées entre 2001 et 2007, par classe de taille de la propriété d'origine, Province du Limarí



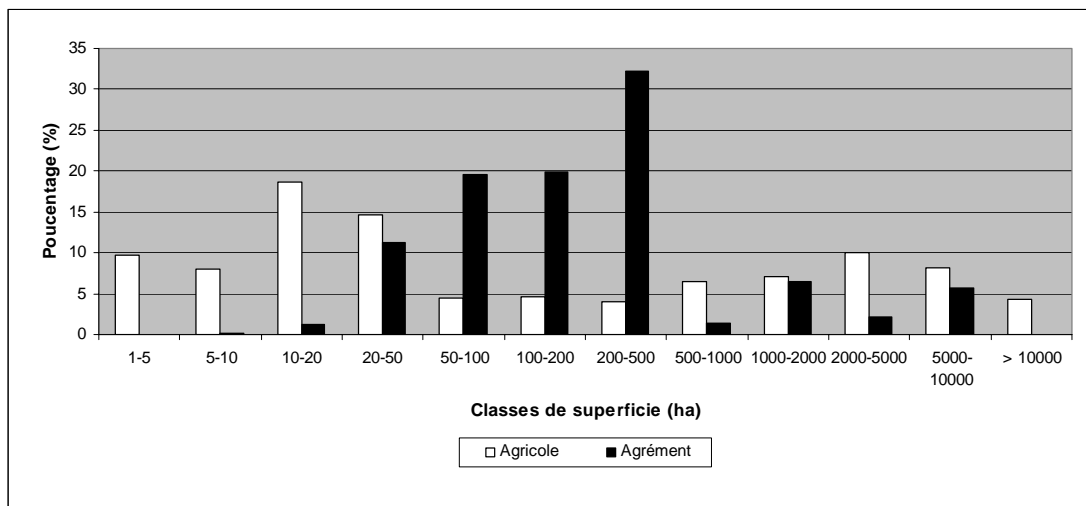
H. Reyes à partir des données du bureau provincial Limarí du SAG, 2007

Selon la figure 35, la petite propriété qui se divise se maintient dans l'agriculture. Dans les divisions de propriétés de moins de 20 hectares, plus de 70 % de ces propriétés ont une finalité préférentiellement agricole. Etant donné que parmi les petites propriétés, les divisions par succession sont importantes, on peut soutenir l'idée que les parcelles résultantes conserveront cet usage. Cependant, quel type d'agriculture sera pratiqué sur ces propriétés de très petite taille ? En termes de développement rural, les effets néfastes de la parcellisation en petites superficies sont couramment évoqués. La pression familiale pour accéder à la terre, même de très petite surface, n'est pas contrebalancée par des considérations économiques relatives à une « *unité agricole minimale* » puisque la législation permet la subdivision en petites superficies. Si le Chili (ou plus simplement le Limarí) veut se convertir en une puissance agro-alimentaire telle qu'annoncée dans sa stratégie de développement agricole (Ministerio de Agricultura, 2000), le sujet de la taille de la propriété agricole ne peut être négligé. A l'opposé, les propriétaires de très petites parcelles ne recherchent pas nécessairement la rentabilité agricole dans le cadre du marché à l'exportation, mais beaucoup plus simplement l'accès aux prêts bancaires que leur donne

le fait d'être *propriétaire*. Un soin remarquable a été apporté à la titularisation de la propriété agraire, mais les dimensions souhaitables de la propriété pour le type de développement attendu dans le cadre des politiques économiques nationales et régionales a été très peu abordé, aussi bien par les aménageurs et développeurs publics (Indap, SAG, Corfo) que par la recherche scientifique. Mon travail est précisément destiné à attirer l'attention sur l'intérêt qu'il y a à combler cette lacune.

Dans ces nouvelles petites parcelles, il peut y avoir une habilitation pour construire des logements, bien que le terrain conserve sa qualification agricole : la division issue d'une succession génère alors des propriétés qui permettent aux enfants des propriétaires décédés de construire leur logement, avec leur propre financement ou avec un subside de l'Etat. Cependant, et statistiquement, les divisions explicitement destinées à l'habitation prennent source plutôt dans les propriétés « moyennes » comprises entre 50 et 500 hectares.

Figure 36 : Distribution du type de parcelles créées entre 2001 et 2007, selon la classe de taille de la propriété divisée, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du bureau provincial Limarí du SAG, 2007

Les propriétés entre 50 et 500 hectares correspondent généralement à des exploitations agropastorales qui ont réussi à atteindre une certaine stabilité économique et productive : l'avantage ou la nécessité de les diviser ne serait pas prioritaire. C'est, rappelons-le, la classe des sociétés des agriculteurs dédiés à l'agriculture d'exportation ou au marché interne, avec un chiffre d'affaire et une sécurité de la production déjà importants.

Les propriétés de taille plus importante vont aussi maintenir leur caractère agricole. Les divisions s'expliquent plutôt par la nécessité de générer des unités plus petites, plus facilement gérables et qui peuvent susciter l'intérêt des acheteurs. Les divisions faites par les communautés agricoles qui, on le sait, ont une finalité première agricole, font partie de ce groupe. Des 108 autorisations de division de propriétés de plus de 1 000 hectares, 54 correspondent à 29 communautés agricoles. Dans cette classe de superficie, on va rencontrer aussi des propriétés de la cordillère andine qui sont utilisées régulièrement par les éleveurs transhumants pendant la période estivale, qui ont été subdivisées pour être vendues ou qui ont été partagées à la suite d'un héritage. Koné (2007) a montré les effets de ces partitions sur les relations économiques et sociales qui pendant longtemps avaient permis aux transhumants d'accéder aux ressources fourragères d'été de la moyenne et de la haute montagne. Ces propriétés furent également un lieu de stationnement des troupeaux avant et après le passage vers les estives d'Argentine, d'où leur rôle important tant que le passage de la frontière était autorisé (Osorio *et. al.*, 2006 ; SAG, 2003).

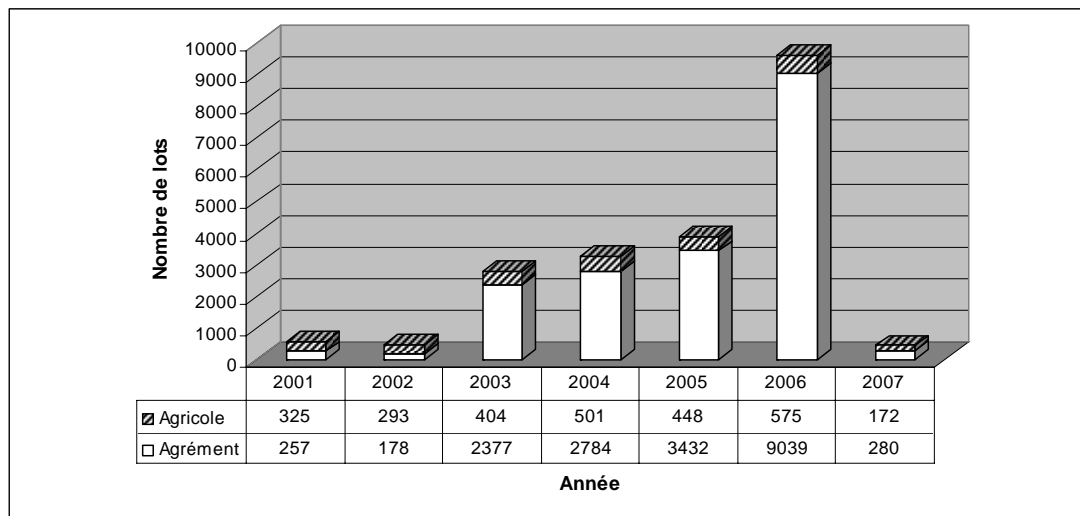
3.4 Une forme particulière de partition : le lotissement dit « d'agrément »

La segmentation des propriétés agricoles par le propriétaire lui-même s'est vue favorisée par la législation et par la tendance à proposer des lieux de résidence (qui sont en fait mi-résidentiels, mi-agricoles, au moins sur le papier) en dehors du noyau urbain des villes.

En 1980, il est devenu possible de diviser une propriété agricole en parcelles de surface égale ou supérieure à 0,5 hectares, ce qui a fait exploser le marché de la terre autour d'une grande ville comme Santiago (Hidalgo *et. al.*, 2005), par exemple. Cette possibilité a commencé à prendre effet dans le Limarí au milieu des années 1990 et à la fin de la décennie, le processus de partition en vue de constituer des parcelles d'agrément (*parcelas de agrado*) était très actif.

La figure suivante présente la division de la propriété en fonction de la destination principale des parcelles résultantes.

Figure 37 : Division selon l'objectif principal des lots créés entre 2001 et 2007, Province du Limarí



H. Reyes à partir des données du bureau provincial Limarí du SAG, 2007

L'émergence d'un marché immobilier résidentiel est visible. La majeure partie des parcelles créées sont destinées à devenir des parcelles d'agrément, destinées à une habitation résidentielle et à son jardin, éventuellement productif. Des entreprises de service spécialisées dans la procédure du lotissement apparaissent en 2003 et se maintiennent jusqu'en 2006. En 2007, les parcelles d'agrément correspondaient à des lotissements de petite taille, sur les terres de personnes naturelles. Ce sont principalement de grandes entreprises d'investissement immobilier qui ont acheté la propriété et qui créent ces lotissements : 97 % des créations entre 2001 et 2007. De son côté, la division de la propriété rurale à des fins réellement agricoles montre, entre 2001 et 2006, un taux de croissance moyen de 15 %. C'est dire que le fractionnement de la propriété agricole existe également.

Tableau 17 : Nombre de lotissements créés annuellement par les principales entreprises immobilières en activité dans la province du Limarí

Société immobilière	Année							Total
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Empresas Phoenix	261	118	1 851	2 089	2 648	8 803	0	15 770
Inmobiliaria e Inversiones Renovar Limitada	0	0	351	674	280	0	0	1 305
Inmobiliaria Costa Dorada	0	0	0	0	407	0	0	407
Cerro Colorado de Inversiones Limitada	0	0	0	0	0	112	0	112
Aplatye S.A.	0	0	0	0	0	0	210	210
Total	261	118	2 202	2 763	3 335	8 915	210	17 804

H. Reyes à partir des données du bureau provincial Limarí du SAG, 2007

Les cinq principales entreprises d'investissement immobilier présentes dans le Limarí ont créé 17 804 lotissements pendant la période allant de 2001 à 2007. L'entreprise *Phoenix* (consortium groupant *Inmobiliaria Minas del Talinay S.A.*, *Sociedad Hacienda Talinay S.A.* et *Sociedad Inmobiliaria Phoenix S.A.*) a créé 89 % de ces lotissements. En 2003, commence un gigantesque projet immobilier dans la zone côtière de la province, aux environs de l'embouchure du fleuve Limarí. La propriété *Hacienda Talinay Bajo* de plus de 20 000 hectares et qui s'étend sur 20 kilomètres de côte, est lotie. L'objectif de ce projet est de créer, sous couvert de leur classement agricole, des parcelles d'agrément d'un demi-hectare chacune, quelques-unes de taille supérieure, destinées essentiellement à des résidences secondaires et à des équipements touristiques et sportifs. L'ensemble du projet est financé à hauteur de cent millions de dollars US. Ces superficies, autrefois consacrées à l'élevage extensif ovin et bovin, paraissent définitivement exclues de la production agropastorale.

Les propriétés loties par les autres entreprises immobilières, sauf celles de *Cerro Colorado Inversiones Limitada*, sont situées à l'intérieur. *Aplatye S.A.* et *Inmobiliaria e Inversiones Renovar Limitada* ont fait diviser des terrains de la partie commune d'une opération d'attribution de la réforme agraire, celle de *Flor del Norte*.

Tous ces lotissements destinés essentiellement à l'habitat et à ses services sont effectués, ce n'est pas une surprise, sur des propriétés non irrigables : la rentabilité des propriétés irriguées (et la rentabilité potentielle des propriétés potentiellement irrigables) est si élevée qu'il n'est pas question de les consacrer à l'habitat.

Au-delà du succès de la division à usage résidentiel observée depuis une dizaine d'années, il semble qu'un excès d'offre se dessine actuellement (2007), entraînant un déclin des demandes d'autorisation de partition. En revanche, la division à usage réellement agricole (où l'on observe assez fréquemment sur le terrain un changement d'usage du sol) se poursuit ; par ailleurs, la valeur sociale et familiale de la terre (« le fait d'être propriétaire », quelle que soit la superficie), est si élevée que tous les partages issus de succession sont souhaités et légitimes, jusqu'à ce que les superficies héritées n'aient plus de sens productif.



Photo 12 : Parcelle en lanière, entre village et rivière, au fond de la vallée de Huatulame. L'espace visible derrière le bâtiment appartient à trois propriétaires différents suite à la division par héritage d'une propriété plus grande. Les propriétaires sont de petits agriculteurs traditionnels qui ont adopté la vigne pour le pisco. Automne 2005. H. Reyes.



Photo 13 : Lots séparés de la communauté agricole Higuieritas Unidas et devenus des « parcelles d'agrément » individuelles, destinées à l'habitat et au jardinage si les propriétaires peuvent avoir accès à l'eau, ce qui n'est pas visible ici. Noter la construction légère sur le plan conventionnel des habitations rurales du Limarí et le réservoir d'eau pour l'alimentation domestique.

Les communautés agricoles, qui constituent un aspect bien particulier de la propriété et du rapport entre les propriétaires et la production, suivent, en cas de partition, des procédures spécifiques.

3.5 La division des parties communes des communautés agricoles

Quel que soit le projet à travers lequel une communauté agricole fait sortir la terre du patrimoine communautaire, il doit passer par une procédure de division de la propriété. Une division de la propriété communautaire implique toujours une décision collective prise à la majorité des *comuneros*. Dans le cas d'une division, il n'est possible de faire sortir de la communauté que 10 % de la superficie commune, pour chaque division. Plusieurs divisions peuvent être pratiquées successivement, chaque fois sur 10 % de la superficie commune. La *liquidation* est l'autre processus de division de la propriété commune : elle permet le partage et l'attribution individuelle de la totalité de la propriété commune⁷⁵.

Au milieu des années 1990, les communautés agricoles entrèrent dans un processus d'attribution individuelle de parcelles à leurs sociétaires, dans le but d'en faire des propriétaires individuels. En même temps, des terrains communs furent séparés et consacrés à des usages communs spécialisés pour la construction d'écoles et de dispensaires. Avec la division et donc l'attribution de terrains à titre individuel aux *comuneros*, la communauté elle-même contribuait à constituer un capital pour ses sociétaires. Elle contribuait aussi à améliorer les perspectives de développement puisque l'obtention de titres de propriété individuelle sur les terres divisées allait permettre aux *comuneros* nouveaux propriétaires fonciers d'accéder aux systèmes financiers aussi bien publics que privés.

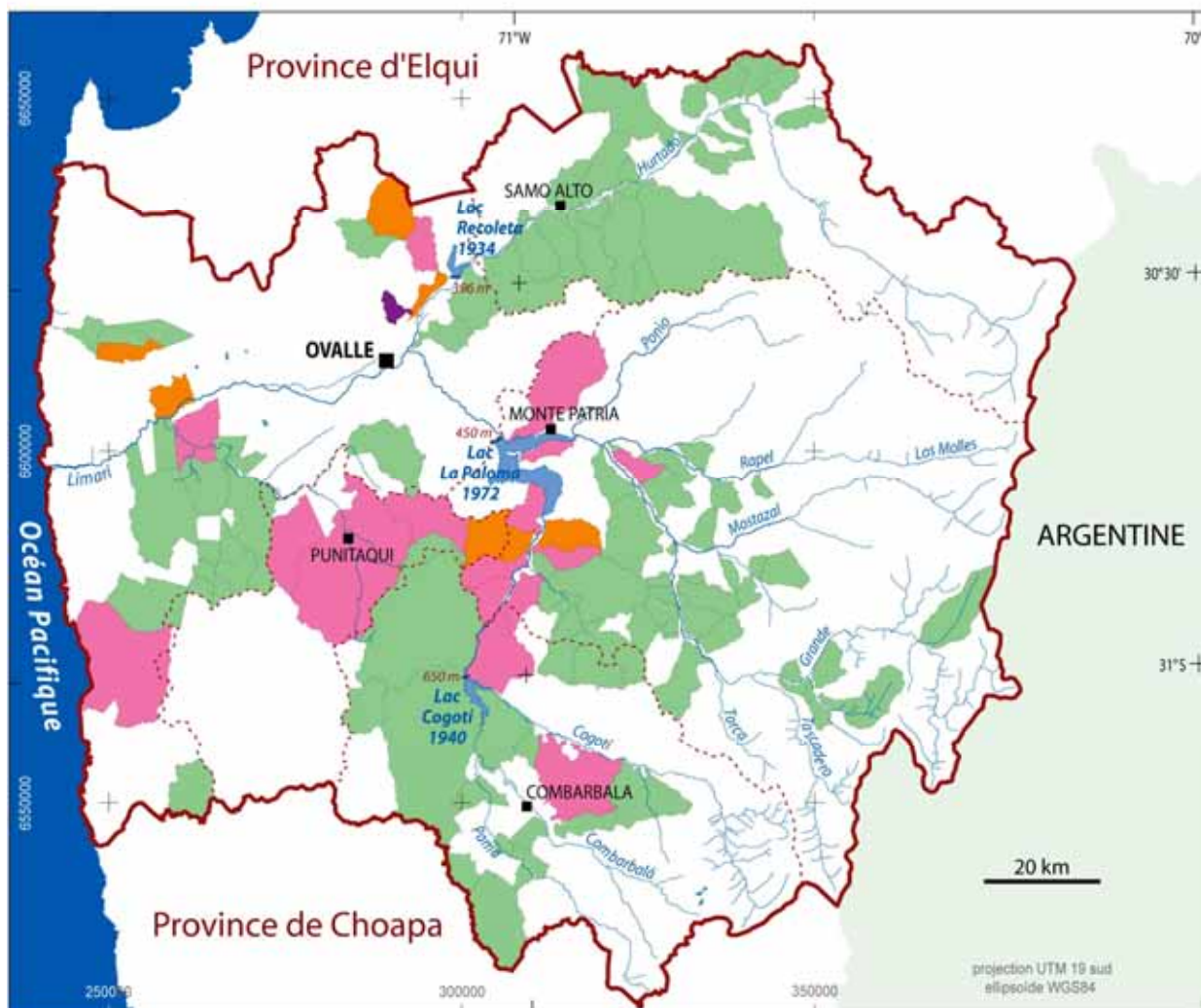
Les résultats du processus d'attribution individuelle de terres communes furent mitigés, avec parfois la perte de la terre qui avait été reçue, exactement de la même façon qu'elle avait été perdue après la réforme agraire. Faute de ressources pour investir, ou parce que la vente se présentait comme une affaire attractive, des *comuneros* vendirent la terre qu'ils avaient reçue par division.

⁷⁵ Rappelons que « l'attribution individuelle » de terrains via les formalités de la réforme agraire a été réglementairement close en 1989. Après cette date, l'attribution de terres communautaires à des personnes ou à des sociétés doit suivre d'autres procédures comprises dans la loi de communautés.

La communauté agricole *Atunguayco*, dans la vallée de Huatulame, peut être considérée comme un cas extrême. Son territoire couvre 2 938 hectares actuellement, situés dans l'une des vallées de la pré-cordillère pourvue des meilleures conditions de production du raisin de table pour l'exportation. En 1994, les *comuneros* décidèrent de s'attribuer des parcelles individuelles dans la partie commune, au moment où la liste des *comuneros* était modifiée par l'entrée de nouveaux membres, en majorité liés aux entreprises agro-exportatrices du voisinage immédiat. 150 hectares furent séparés, créant 25 lots ; la superficie moyenne par lot fut de 6 hectares mais il y eut des lots de 20 hectares. Quatre ans plus tard, en 1998, 20 hectares furent séparés à nouveau de ce qui restait de la propriété commune, répartis en 24 lots. Une fois les titulations faites, les nouveaux *comuneros* cités plus haut commencèrent à acheter leurs lots à d'autres *comuneros* qui, devant les bonnes offres qui leur étaient faites, vendirent volontiers. En 2007, 7 *comuneros* gardaient encore leurs lots issus de la première division, 18 les gardaient de la seconde. C'est ainsi que furent créés d'importantes exploitations de production fruticole, qui sont encore présentes. Ces terrains et ces exploitations appartiennent à des entreprises telles que *Agro Atunguayco* avec des capitaux chiliens et nord américains, *AgroFrío* une importante entreprise chilienne, productrice et exportatrice, *Nama Export*, *Unifrutti* grande entreprise transnationale, et à quelques entrepreneurs locaux.

La question qui ne manque pas de se poser est alors : pourquoi les nouveaux *comuneros* de 1994 décidèrent-ils d'entrer dans la communauté ? En fait, ils connaissaient bien le système communautaire et ils comprirent qu'en étant membre de l'association, ils pouvaient accéder, via leurs propres votes aux assemblées, à la terre de la communauté, particulièrement prometteuse en termes de productivité potentielle. La pression des nouveaux *comuneros* pour obtenir davantage de terre et, finalement, pour liquider la communauté (c'est-à-dire pour attribuer individuellement toutes les parties communes), est toujours active, et source de tensions. Cependant, il y a encore des *comuneros* d'origine ou leurs héritiers, qui gardent le sens de ce que représente le fait communautaire, et qui ne sont pas disposés à y renoncer. Les partitions successives des terres de la communauté agricole *Atunguayco* sont un exemple des convoitises et des résistances appliquées au même espace. Toutes sont le résultat direct du changement de la valeur potentielle des terres restées en communauté.

Carte 12 -
**Mécanisme de transfert
 de terres dans les
 communautés agricoles
 de la Province du Limarí**



- Mécanisme de transfert de terres**
- division vers les comuneros
 - division vers les tiers
 - liquidation
 - sans changement
- limite de la Province du Limarí
 - limite de commune
 - chef-lieu de province
 - chef-lieu de commune
 - cours d'eau
 - altitude du barrage

Héctor Fabián REYES
 Fond de carte 1 : 50 000, IGM
 Données : Ministère biens fonds (2007)
 CIREN-Jeai, 2007
 Cartographie : Marcelo DURÁN, 2002
 Jorge MORA, Jeai SAAZA, 2007
 Christine Chauviat, IRD, 2008

Entre les années 2001 et 2007, 58 autorisations de division furent émises pour 31 communautés agricoles (c'est-à-dire 26 % de l'ensemble des communautés du Limarí), générant 631 parcelles. Parmi celles-ci, nombreuses sont celles qui ont été destinées à la construction de logements, ce sont les plus petites.

Tableau 18 : Division dans les communautés agricoles et nombre de parcelles créées entre 2001 et 2007, par commune, Province du Limarí

Commune	Nombre d'autorisations de division	Nombre de communautés	Nombre de parcelles créées
Monte Patria	33	13	108
Ovalle	12	9	340
Río Hurtado	7	3	32
Combarbalá	4	4	9
Punitaqui	2	2	142
Total	58	31	631

H. Reyes à partir des données du bureau provincial Limarí du SAG, 2007

Le processus de subdivision est si actif dans certaines communautés, qu'il a été observé deux fois en moyenne par communauté au niveau provincial. Au niveau communal, le processus de division a été plus intense dans la commune de Punitaqui, touchant 50 % des communautés agricoles, dans celle d'Ovalle avec 31 % des communautés et dans celle de Monte Patria avec 28 %. Même si en termes de nombre d'autorisations de division on observe bien l'effet statistique de la distribution des communautés par commune, le nombre plus important d'autorisations à Monte Patria et à Ovalle est également lié à une mobilité plus visible de la propriété de la terre dans ces communes.

Les divisions modestes en petites parcelles (moins de 5 parcelles créées, de superficie comprise entre un demi-hectare et un hectare chacune), ont été les plus fréquentes. 9 communautés ont réalisé des divisions plus importantes, de plus de 10 parcelles et avec des superficies dépassant chacune l'hectare. Parmi ces communautés, trois se signalent par la création de parcelles de taille très supérieure aux autres. La communauté *Higueritas Unidas* a effectué en 2004 une division et octroya en propriété individuelle des parcelles de 10 hectares par *comunero*. La communauté *El Olivo* se divisa en 2001, mais n'a toujours pas attribué de propriété individuelle. La parcelle la plus petite était de 30,4 hectares et la plus grande de 197,5 hectares. Cette communauté envisage la liquidation mais cela n'a pas

encore été formalisé auprès du ministère des biens-fonds. La communauté *Valdivia de Punilla* a vendu une partie de ses terres et a fait en 2004 une dernière division de 793,25 hectares créant 99 parcelles, la plupart de 0,5 hectare mais quelques-unes allant jusqu'à 40 hectares. Bien que la communauté se soit réservé une parcelle de 779,5 hectares en commun, elle envisage sa liquidation.

Il faut noter que la majeure partie des communautés agricoles qui se lancent dans le processus de division le mènent jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'à la titularisation individuelle. En 2007, seules 23 communautés (c'est-à-dire un cinquième des communautés agricoles du Limarí), ont fait sortir de la terre de leur patrimoine, que ce soit pour le bénéfice de leurs sociétaires ou pour des tiers.

L'intérêt d'accéder à la propriété individuelle de la terre ainsi qu'au capital que celle-ci représente, motive fortement les *comuneros* à s'attribuer individuellement une partie des terres de la communauté, processus qui se poursuit actuellement. En 2005, 15 communautés avaient sorti des terres de leur secteur communautaire, et une communauté s'était liquidée. En 2007, 23 communautés avaient sorti des terres de leur secteur communautaire. Dans la plupart des cas, la terre divisée est restée aux mains des *comuneros* eux-mêmes. Les ventes à des étrangers à la communauté ont été moins fréquentes, seules 6 communautés y ont eu recours.

L'effet dynamisant sur la division et sur la vente de parcelles de communautés agricoles est lié à celui de l'agriculture irriguée à haute valeur ajoutée et à celui des perspectives de construction (de parcelles d'habitation des *comuneros* et parcelles d'agrément). Dix communautés de Monte Patria qui ont fait sortir de la terre communautaire, sont insérées dans la zone de plantations fruticoles d'exportation. Les *comuneros* d'au moins 6 de ces communautés ont vendu des terres à des sociétés agricoles et à des agriculteurs qui se consacrent à la fruticulture. Les communautés *Los Morales* et *Monte Patria* sont particulières étant donné que leurs *comuneros* se sont réparti entre eux une partie de la terre et l'ont mise en valeur avec des cultures d'exportation. Cet exemple démontre qu'en ayant accès au capital et aux circuits de commercialisation, les paysans des communautés agricoles peuvent entrer dans une dynamique de développement avec des perspectives prometteuses. Dans le cas des trois autres communes administratives (Punitaqui, Combarbalá et Río Hurtado), les situations des communautés agricoles suite à leurs

divisions sont plus diverses, mais là aussi, les parcelles attribuées individuellement sont restées aux mains des *comuneros*. Quelques-unes de ces terres ont été loties ensuite pour créer des parcelles d'agrément, comme on le verra dans le cas d'*Higueritas Unidas* (chapitre suivant).

Il est clair que la valeur réelle sur le marché et la valeur potentielle d'un terrain issu d'une division sont liées à l'accès à l'eau. Or l'accès à l'eau est loin d'être simple dans cette région aride ; les moyens techniques et juridiques pour en disposer en quantité suffisante chaque année afin d'assurer la production agricole sont en fait très limités. Les communautés agricoles qui disposent de droits d'eau sur leur territoire (une minorité : 10 sur 117) peuvent réaliser des attributions individuelles de terres communautaires et ouvrir des accès à l'usage individuel de l'eau : la procédure donne alors une plus-value considérable aux parcelles. Mais la majorité des communautés sont situées loin des accès physiques à l'eau et ne possèdent pas de droits d'eau : elles effectuent pourtant avec la même intensité les attributions individuelles de terre à leurs sociétaires. Ceci confirme la valeur sociale de la terre et la puissance de la propriété individuelle en termes de sécurité immédiate et future et de bien matériel à transmettre aux enfants.

Il existe parmi les *comuneros* une certaine crainte de voir leur communauté aller jusqu'à la liquidation totale, qui aurait commencé avec les attributions individuelles. Cette crainte se base sur un fait visible qui est celui de la transformation socio-culturelle que représentent les changements des listes de *comuneros*. La perception des *comuneros* originels est que les « *nouveaux comuneros* » veulent seulement se répartir la terre, une terre qui de plus leur aura coûté très peu, seulement le paiement d'un droit. Pour les *comuneros* originels, la terre qu'ils ont a signifié pour eux un sacrifice, du travail, des inquiétudes et des coûts monétaires. Mirtha Gallardo, présidente de l'association de communautés agricoles du Limarí (qui regroupe 70 % des communautés de la province), s'était exprimée sur ce point en 2006. Elle se montrait opposée aux attributions individuelles des terres. Elle tenait pour responsable des attributions individuelles des terres les nouveaux *comuneros* qui faisaient pression en ce sens, mais aussi le manque de politiques de développement appropriées à la réalité des communautés agricoles. Celles qui sont proposées ou appliquées aux communautés agricoles non irrigables n'étaient ni adéquates ni suffisantes. Face à cela, les options des paysans communautaires pour leur futur étaient trop limitées, ce qui favorisait l'entrée dans les communautés de personnes portant des intérêts et des valeurs différents, et

disposant de ressources sans commune mesure avec les *comuneros* d'origine. Un an et demi plus tard, dans un autre entretien (30 août 2007), son opinion exprimée avait changé et elle ne pensait plus que le processus d'attribution individuelle allait conduire à la disparition des communautés : elle dit désormais qu'il est bon que les *comuneros* aient un bien propre dont ils peuvent disposer librement. Mais surtout, pour ceux pour lesquels l'agriculture est une activité habituelle, la propriété individuelle de la terre ouvre les portes de l'accès au financement extérieur, à la modernisation de l'exploitation et, finalement, à la production « dans les normes ».

Les divisions successives de la propriété communautaire ont généré un système mixte de propriété au sein des communautés agricoles : les *comuneros* y sont propriétaires dans la communauté et propriétaires individuels de terre agricole ou pastorale, tout en restant dans la communauté. Loin de représenter un risque pour eux, cette situation renforce leur sécurité foncière. Pour conforter cette sécurité, le ministère des biens-fonds a initié un projet d'enregistrement des *goces singulares* (parcelles de semi-habitation) attribuées à chaque famille de *comunero*.

Mais l'accès à la terre ne sera sans doute pas suffisant pour améliorer les indicateurs du développement rural s'il n'est pas accompagné d'autres éléments, qui sont plus difficiles à obtenir. L'exemple d'*Atunguayco* le montre bien : ce qui différencie les nouveaux *comuneros* des *comuneros* originels, c'est essentiellement l'accès au financement, aux réseaux sociaux, et une maîtrise sur les circuits commerciaux. Produire n'est pas le problème, les agriculteurs savent le faire. Ecouler une production en s'ajustant à des normes qu'ils n'ont pas établies, et sur l'ajustement desquelles ils n'ont guère d'influence, est beaucoup plus difficile.

Les six études de cas qui suivent montrent comment plusieurs catégories différentes de propriétaires ont intégré l'ensemble terre-production-rentabilité.

CHAPITRE 4

SIX ETUDES DE CAS

La restitution détaillée de cas de transferts de terre ne prend en compte que six des douze qui ont été étudiés ; ces six cas constituent des extrêmes en ce qui concerne le changement de propriété de la terre. C'est justement parce qu'ils représentent des cas à la fois extrêmes quant à leurs conséquences et courants dans les événements et processus, que nous avons choisi de les présenter. Ils permettent aussi de mettre en évidence la diversité des situations qu'ils traduisent, mais cela rend peu pertinente une comparaison entre eux.

La communauté agricole *Higueritas Unidas* a commencé un processus d'attribution individuelle de ses espaces communs en 2004. Ce qui attire l'attention, c'est que l'idée s'en est développée au sein même de la communauté, en partie sous l'influence des « *nouveaux comuneros* » de cette communauté restée extérieure au grand développement agricole irrigué et exportateur.

Higueritas Unidas se situe parmi les 30 % de communautés agricoles qui ont une superficie comprise entre 2 000 et 5 000 hectares, sa superficie est proche de la moyenne des communautés du Limarí. Avec ses 41 sociétaires, *Higueritas Unidas* correspond au groupe compris entre 25 et 50 *comuneros*, celui de 28 % des communautés (cf. chapitre 1). 61% des communautés ont moins de 50 *comuneros*. L'étude présentée ci-après s'appuie sur les entretiens réalisés auprès de 23 *comuneros* d'une part, auprès de 5 acheteurs de parcelles d'agrément issues des lotissements faits par les *comuneros* d'autre part, et enfin sur plusieurs entretiens auprès de la présidente de la communauté.

Le cas de *Lagunillas Galleguillos del Valle*, qui était aussi une communauté agricole, présente la désintégration complète de la propriété communautaire, c'est-à-dire sa *liquidation*. Au cours des 20 dernières années (1987-2007), deux communautés seulement

de la région de Coquimbo sont arrivées à cette situation, l'une dans la commune de Coquimbo, l'autre dans la commune d'Ovalle, notre cas décrit ici. Cet exemple illustre l'accès à la terre dans l'environnement économique libéral et la remise en question drastique des formes communautaires de la propriété. Il pose la question de savoir si devenir propriétaire de la terre est en soi suffisant pour transformer les conditions de vie des producteurs.

Unión Campesina fut une opération d'attribution individuelle de la terre après expropriation des haciendas d'autrefois et après un *asentamiento* de la Cora, dans lequel cinq grandes propriétés furent regroupées pour donner naissance, en 1975, à 76 nouvelles unités de production et à 76 nouveaux propriétaires. Ce n'est donc pas une communauté agricole et ne l'a jamais été. Dès qu'elles furent attribuées, les parcelles commencèrent à être mises en vente. En 2007, il ne restait que 34 attributaires originels, ou leurs héritiers, encore en possession de leur terre. C'est cette évolution que nous allons suivre.

San Antonio del Palqui est un cas similaire, mais sur lequel il ne reste que deux paysans originels (ou leurs familles) qui aient conservé leur terre.

Ces deux cas permettent de suivre une évolution qui, avec des nuances, présente un modèle commun : vente de la terre par les paysans à qui cette terre était destinée par la réforme agraire, et arrivée de nouveaux acteurs pourvus d'autres compétences, qui ont réussi à s'insérer de façon satisfaisante dans la dynamique agro-économique locale et internationale.

Patricio Aguirre est propriétaire-actionnaire principal d'une SARL à El Palqui, le secteur le plus rentable de l'agriculture irriguée du Limarí. Il a débuté son exploitation actuelle en achetant en 1979 une parcelle de réforme agraire, et il créa une unité de production importante à partir d'achats successifs de terres. Actuellement, il se consacre exclusivement à la production de raisin de table pour l'exportation après avoir débuté dans le maraîchage pour le marché local.

Agronoble S.A. (société anonyme) est une entreprise étrangère qui s'est installée en 1999 dans la zone non irrigable à la frontière de la zone irriguée, dans la commune d'Ovalle, pour cultiver des oliviers. Les droits à irriguer durent être acquis après la terre, et l'eau

elle-même dut être physiquement, hydrauliquement, recherchée. Mais l'entreprise put compter sur les subventions de l'Etat chilien dans le cadre de sa politique de développement productif, ce qui facilita son installation.

1. *Higueritas Unidas* : quand les contraintes hydrologiques se relativisent

Higueritas Unidas est une communauté agricole qui se situe à l'extérieur, mais à proximité de la zone d'expansion de l'agriculture irriguée du Limarí. En 2004, deux caractères avaient attiré mon attention : les désaccords entre les *comuneros* à l'idée d'effectuer des attributions individuelles de terres, et le nombre réduit de *comuneros* qui se consacraient à l'élevage de bétail caprin.

Ce qui est intéressant dans cette communauté, c'est d'examiner comment et pourquoi s'est effectué l'accès à la propriété privée individuelle à partir d'une propriété communautaire dans une ambiance polémique. Le processus se développe depuis une quinzaine d'années au moins dans certaines communautés agricoles mais jusqu'à présent il n'avait été décrit et observé que dans des communautés situées sur la frontière de la zone irriguée et dans la zone côtière : la propriété communautaire est divisée par les *comuneros* pour générer des parcelles individuelles qu'ils s'attribuent à eux-mêmes ou qui sont vendues à des tiers. Les superficies sont très variables, allant de quelques ares pour l'implantation de logements, à plusieurs hectares pour l'agriculture et surtout l'élevage. On peut même arriver à la répartition totale des terres à travers le processus de liquidation, comme à *Lagunillas Galleguillos del Valle*. A *Higueritas Unidas*, les transformations foncières sont en cours et elles illustrent un certain équilibre foncier en termes de superficies : d'une part, la communauté comme propriétaire (soit l'ensemble des *comuneros*) perd de son patrimoine commun, mais d'autre part, individuellement, chaque *comunero* en acquiert. Que cela corresponde à un gain de revenus reste une autre affaire.

La communauté se trouve à une quinzaine de kilomètres au nord de la ville d'Ovalle, traversée par la route qui va d'Ovalle à Coquimbo et à La Serena : elle est donc très bien reliée aux centres actifs de la région. Elle rassemble 41 *comuneros* et a actuellement une superficie de 4 271,4 hectares, entièrement situés dans la zone « non irrigable » des classifications officielles, sur des pentes convexes colluvionnaires qualifiées de douces à

prononcées. Dans la partie centrale du territoire de la communauté, une zone plane propice aux labours est alimentée en eau par un petit cours d'eau temporaire.

Les sols sont d'origine grano-dioritique formés sur les piedmonts et terrasses anciennes. Ils sont minces à modérément profonds, bien drainés, de texture et pierrosité variables. La fertilité naturelle est basse et leur capacité de rétention d'eau est modérée à basse (Pouget *et al*, 1996).

La végétation naturelle est une steppe basse, décrite comme dégradée (d'Herbes, 1993). Jusqu'aux années 1960, les ligneux étaient abondants, sous forme arborée et arbustive, mais ils furent exploités pour le chauffage du minerai (pour enrichissement en vue de la transformation) de la mine de cuivre Panulcillo située à 3 kilomètres du siège de la communauté. Une sécheresse prolongée (1960-1969) et la fermeture de la ligne de chemin de fer (1972, qui vit disparaître la gare) provoquèrent le départ d'une partie de la population. L'élevage caprin avait été pendant longtemps une activité productrice importante de cette communauté, qui a pratiquement disparu maintenant.

Les origines : un cas particulier de formation d'une communauté agricole

Higueritas Unidas a été créée comme communauté agricole en 1967, par fusion de 3 communautés existantes, contiguës, afin de résoudre les conflits de droits d'usage et de limites qui se manifestaient depuis longtemps. Selon les registres et archives consultables, les communautés *Arenas de Higueritas* et *Bramaderos* étaient jusqu'à la fin des années 1940 une seule unité appelée *Estancia La Arena y Bramaderos*, propriété de Manuela Salfate. Vers le milieu des années 1950, l'estancia avait été divisée en deux (*La Arena* et *Bramaderos*) et en 1955, *Bramaderos* figurait comme propriété de la famille Pacheco.

Les communautés agricoles disposèrent de divers mécanismes pour favoriser leur régularisation. Des dispositions pour régler les problèmes de droits de communauté et de limites (seconde loi de réforme agraire), et l'exemption de l'impôt territorial (impôt foncier) (loi de communautés agricoles), furent très significatives. Ainsi, le 6 avril 1967, à l'unanimité de tous les *comuneros* présents, il fut décidé de ne faire qu'une seule communauté des communautés *Arenas de Higueritas*, *Bramaderos* et *Las Ortigas*. La

nouvelle communauté fut appelée *Higueritas Unidas*, composée de 37 *comuneros*. Chacun avait au moins « un droit dans la communauté⁴² », deux *comuneros* en possédaient trois chacun. Une série d'ajustements se fit ensuite dans la liste des *comuneros* : certains furent refusés par les autres, et certains documents présentés pour attester de la possession d'un droit ne furent pas considérés comme ayant valeur légale. Le 15 février 1971 une comparution de compromis judiciaire (*comparendo*) reconnut la formation définitive de la communauté agricole *Higueritas Unidas*, avec 41 *comuneros* et 41 droits (un droit par *comunero*).

La complexité des droits communautaires existants ou engendrés par les divisions et réunions, et que la loi de réforme agraire essaya d'éclaircir de façon explicite, s'observe dans ce cas. Quelques registres qui datent de la décennie 1930 rendent déjà compte du fait que dans les propriétés qui donnèrent naissance à *Higueritas Unidas*, il y avait déjà des droits communautaires. Comme on l'a signalé dans le chapitre 2 en ce qui concerne l'origine historique des communautés agricoles, les meilleures terres de quelques propriétés (souvent celles pourvues d'un accès à l'irrigation) furent séparées, générant de nouvelles propriétés. Les parties à moindre potentiel, ou plus difficiles à mettre en valeur, restèrent juridiquement indivises, mais pas les droits communautaires qui se constituèrent sur ces terres. Ces droits se transmirent à travers le temps sous diverses formes. Ainsi, s'explique comment un propriétaire individuel peut avoir un droit d'exploitation sur des terres communes, et « une action-une voix » sur les décisions.

Au cours du temps, faute de mesures précises et reconnues, à cause entre autres de l'imprécision des limites (« *pierre pointue, arbre brûlé* ») et de l'imperfection des titres de propriété, l'exercice des droits d'usage devint confus. Les litiges étaient portés devant les tribunaux, mais sans solutions concrètes. C'est aussi l'origine du différend au sujet des limites entre la communauté *Higueritas Unidas* et la communauté *Romeralcillo*, toujours en vigueur depuis le compromis de 1971. Le texte suivant, extrait de l'acte de comparution, en est une illustration :

⁴² C'est-à-dire une voix à l'assemblée générale (et aux autres assemblées) et en même temps le droit d'utiliser la proportion (relative à l'ensemble) des ressources communes à la communauté (utilisation du sol et du sous-sol, de la végétation, de l'eau). Ce droit pouvait être acheté ou vendu, depuis bien avant la réforme agraire.

Cette même réclamation a été faite par M. Segundo Araya sur les limites de la communauté Romeralcillo. Ceci est hors du sujet, car nous savons tous qu'il y a des actes de conventions de limites signés et qu'ils sont au bureau des Biens-Fonds. Et de ce fait, le juge du Segundo Juzgado de Letras a exposé cette situation à M. Segundo Araya qui disposait, s'il voulait faire un procès, de 6 mois et qu'en cas contraire, la régularisation des limites resterait fixée et sans opposition » (acte de comparution communauté agricole Higuieritas Unidas, 15 février 1971).

La nouvelle communauté et son directoire élu commencèrent leur nouvelle existence juridique, mais sans jamais oublier l'histoire des trois communautés qui leur avaient donné naissance.

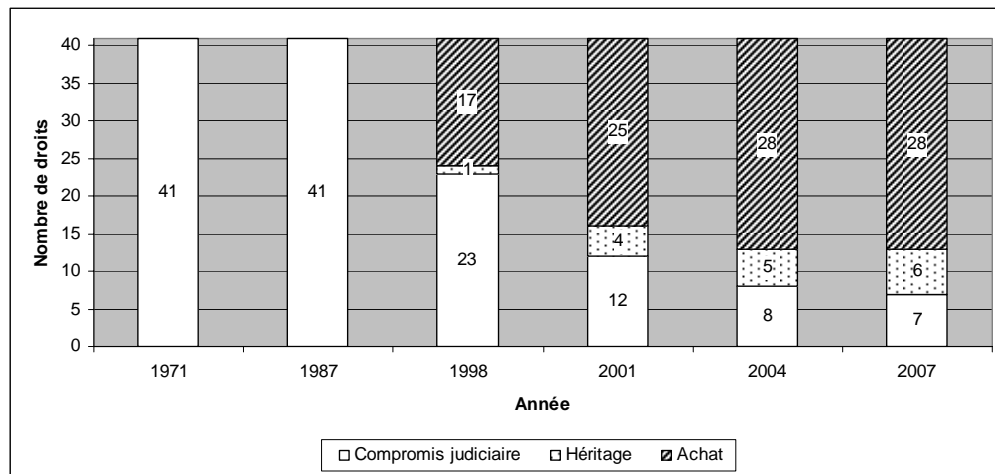
Les changements dans la composition interne de la communauté et leurs effets

Depuis la création de la communauté en 1971, et pendant presque 20 ans, la liste des *comuneros* se maintint sans variation. C'est à la fin des années 1980 que commencèrent à apparaître les premières mutations qui furent, dès le début, marquées par l'achat-vente de droits et non pas, à ce moment-là, de terre. Les transferts de droits par héritage ont été peu nombreux étant donné que les titulaires de ces droits ont préféré vendre. Les héritages commencent à se manifester dans la structure de la propriété des droits en question au milieu des années 1990. Des 23 *comuneros* interviewés en 2007, 6 reçurent leur droit communautaire par cette voie. De ceux-ci, deux sont des *comuneros* originels qui avaient obtenu leur droit avant 1971 ; trois sont apparentés à un *comunero* originel et une personne n'a aucun lien familial avec quelque *comunero*. Des 15 *comuneros* interviewés qui achetèrent leur droit, j'estime que seulement 5 ne correspondent pas au type « nouveau *comunero* » et qu'ils ressemblent beaucoup plus à un *comunero* traditionnel ou originel.

En ce qui concerne l'achat d'un droit communautaire, on va évidemment se demander qui va vouloir acheter un *droit de communauté* dans une communauté agricole ? Le droit ne donne accès qu'à peu de chose, en apparence : des usages (pour exploitation productive, certes) mais d'un espace fort peu productif en soi, par définition. Mais il donne accès à un droit de vote et donc à une voix aux assemblées générales et particulières. A *Higuieritas*

Unidas, sept personnes extérieures à la communauté achetèrent des droits communautaires : trois « pour avoir la terre », deux comme investissement, deux autres « parce qu'ils en eurent l'opportunité ». Les achats de ces sept personnes pourraient traduire l'ignorance de ce qu'est une communauté, mais il peut montrer aussi des stratégies subtiles : le fait d'avoir un droit dans la communauté, c'est-à-dire d'être *comunero*, ne donne pas droit à la propriété privée mais au droit d'usage des ressources communes, et/ou à un usufruit sur une partie définie de la propriété foncière communautaire. Plusieurs de ces acheteurs crurent (ou prétendirent) acheter ainsi les cinq hectares de terre qui correspondaient à la superficie d'une « parcelle d'habitation⁴³ » telle que définie à cette date par un droit. Or la parcelle d'habitation n'est pas une propriété privée individuelle : ce qui avait été acheté est « le droit d'user de ». En fait, on peut supposer que les acheteurs savent (ou savaient) que les communautés agricoles peuvent attribuer individuellement une partie de la terre à leurs *comuneros*. J'ai tout lieu de penser que dans ces 7 cas, l'achat du droit fut prévu comme un investissement très intéressant au cas où et dès que la communauté attribuerait la terre de façon individuelle. Le droit le moins cher se vendit à 500 000 pesos chiliens en 1985 (620 euros) et le plus cher à 9 000 000 de pesos chiliens en 1991 (11 150 euros) : aujourd'hui ces *nouveaux comuneros* sont propriétaires de 10 hectares cultivables, qui valent beaucoup plus.

Figure 38 : Répartition des droits de la communauté *Higueritas Unidas*, par type d'accès et par date



H. Reyes à partir des listes de *comuneros* et du travail de terrain

⁴³ La parcelle d'habitation (ou *goce singular*, terme officiel : « usage individuel et exclusif à vie ») est destinée à l'habitat, aux annexes agricoles et pastorales de l'exploitation, au jardinage familial d'auto-consommation et d'agrément. C'est le « *jardín de casa* », désigné parfois au Chili sous le nom plus traditionnel de *hijuela*.

En 2007, il y avait à *Higueritas Unidas* 7 *comuneros* originels, 6 *comuneros* qui accédèrent au droit communautaire par héritage et 28 qui l'avaient acheté. Sur les 23 *comuneros* de l'échantillon de mon enquête de 2007, il y avait 2 *comuneros* originels, 6 héritiers et 15 acheteurs.

Le groupe des *nouveaux comuneros* augmenta dès le milieu des années 1990 et avec lui, la pression pour que la communauté soit liquidée et que les terres soient remises individuellement à chaque *comunero*. L'opposition des *comuneros* originels et des descendants des *comuneros* originels fut très vigoureuse. Ils appuyèrent fortement le directoire pour refuser ce projet. Une solution intermédiaire fut adoptée, consistant à augmenter la taille des *goces singulares*. Avant 2000, ces « parcelles d'habitation » étaient de 5 hectares. Elles passèrent à 10 hectares puis à 25 hectares. Actuellement, à la demande de certains nouveaux *comuneros*, l'augmentation du *goce singular* à 40 hectares est mis en discussion.

Les possibilités de contrer ce qui correspond à l'évolution sociale, économique, politique et culturelle des nouveaux membres de la communauté sont faibles : en 2007, seuls 7 *comuneros* originels étaient encore présents ; avec les 6 *comuneros* issus de *comuneros* originels, ils ne représentent que moins de 30 % des droits, c'est-à-dire des votes en assemblée, tout en se considérant comme « les vrais *comuneros* ».

Cela dit, ceux qui sont devenus volontairement *comuneros* (c'est-à-dire qui ont acheté leurs droits) ne sont pas tous désireux de se répartir tout le patrimoine foncier de la communauté. Pour certains nouveaux *comuneros*, l'achat du droit de communauté a représenté un coût minime par rapport à la valeur de la terre à laquelle ils pourraient ou pourront accéder, que ce soit par *division* (cf. chapitre 3) (comme cela s'est produit) ou par liquidation de la communauté. Mais pour d'autres *nouveaux comuneros*, c'est à travers l'appartenance à la communauté agricole au sens social, et donc au statut de *comunero*, qu'ils peuvent accéder à la fois à la terre et à une forme de vie distincte. S'ils ont certes un intérêt à disposer individuellement de la terre, ce n'est pas à travers la liquidation qu'ils aspirent à y parvenir ; ils ont une vision proche de celle des *comuneros* originels car tout en souhaitant posséder une superficie raisonnable pour la mettre en valeur sans spéculation, ils souhaitent aussi continuer à disposer des grands espaces communs et de leurs ressources.

Les membres et les familles de la communauté d'*Higueritas Unidas* tendent à quitter l'espace physique de la communauté pour aller produire ou s'embaucher à proximité, ce qui est un cas général dans toutes les communautés agricoles. Ils ne peuvent assurer les investissements exigés par la production agricole sur place : acquisition de droits d'eau et accès hydrauliques, investissement et travail physique pour mettre une parcelle en état de produire alors que la proximité de la route, de la ville d'Ovalle et d'autres villes de la région rend d'autres lieux de travail plus attractifs que le leur. En outre, la vente de leur droit dans la communauté signifie qu'ils doivent quitter la communauté physiquement, sauf accords internes, qui sont fréquents. Un peu moins de la moitié des *comuneros* réels (originels et nouveaux) réside actuellement (2007) dans l'espace de la communauté, le reste vit hors de ses limites. Des 18 *comuneros* qui n'habitent pas dans la communauté, 4 vivent dans la province du Limarí, commune d'Ovalle. Les autres se répartissent de la façon suivante : six à La Serena, quatre à Coquimbo, deux à Santiago, un à Antofagasta et un aux Etats-Unis. Notons que le principal instigateur de la liquidation vit dans la communauté.

La répartition de la terre : des aspirations contradictoires

En 2004, la division de 471,6 hectares de propriété communautaire a été concrétisée. Cette surface fut divisée en parcelles d'environ 10 hectares, chacune attribuée à un *comunero*. Une parcelle de 52 hectares fut donnée à l'entreprise privée pour payer tous les services techniques et topographiques du plan de préparation de la division et sa documentation légale. L'attribution aux personnes respecta les emplacements des parcelles d'habitation déjà mises à disposition de chaque *comunero*, de façon à ne pas perdre les investissements qu'ils avaient fait pour la préparation à la culture (défrichage, dépierrage, clôtures) et parce que la majorité de leurs logements étaient sur ces terrains. La division se fit de part et d'autre, et en suivant l'axe de la vallée qui traverse la communauté, vallée à partir de laquelle il est possible de prélever de l'eau pour irriguer temporairement (?) les terrains en pente douce.

Carte 13 - Higueritas Unidas en 2004



Higueritas Unidas : division pour attribution individuelle en 2004.

Le territoire de la communauté agricole couvre un fond de vallée et les pentes adjacentes jusqu'aux crêtes : l'ensemble de ce territoire est aride.

Les parcelles issues des divisions effectuées par la communauté s'alignent sur les deux rives du cours d'eau temporaire et le long de l'ancienne voie ferrée (fermée depuis une quarantaine d'années).

Héctor Fabián REYES

Image : Google Earth, 2002 - Cartographie : Jorge MORA, projet Jeai SAAZA, 2008; Christine Chauviat, IRD, 2008

La répartition fut marquée par une série de désaccords, accompagnés par une vague d'interrogations en ce qui concerne le futur de la communauté. Une fois les attributions faites, aucun *comunero*, cependant, ne fut mécontent de la terre reçue : comme évoqué précédemment, la terre est un bien de grande valeur, et convoité. Au moment de l'attribution, aucun *comunero* ne possédait de la terre individuellement ni ne pouvait en acheter faute de capital. Le problème est que l'extraction de la communauté de ces quelque 400 hectares correspondent réellement à une perte pour la communauté en tant que telle, et peuvent annoncer sa fin. Ceux qui s'opposaient à la division sont aujourd'hui satisfaits d'être propriétaires mais ils ne voudraient pas perdre la communauté ni en voir partir davantage de terre. Avoir quelque chose en propre, disent les *comuneros*, donne davantage de stabilité, parce qu'on peut avoir accès aux financements, parce qu'on peut tirer des revenus de la vente ou encore parce que chacun peut faire ce qu'il veut de son bien. Une seule personne pense que le risque d'en arriver à la liquidation de la communauté est très élevé, c'est la présidente de la communauté.

L'attribution individuelle de portions de territoire communautaire aux *comuneros* a de toute évidence présenté un fort attrait dans les communautés agricoles en général : les *comuneros* de *Higueritas Unidas* sont-ils, eux aussi, intéressés par l'acquisition de davantage de terre par ce moyen ? Les réponses ne sont pas unanimes, mais la majorité d'entre eux (16 sur 23 *comuneros* interrogés) souhaitent en effet que la communauté leur attribue davantage de terre. Ils pensent qu'ainsi, ils y gagneront, en évitant des problèmes entre eux, ou plus simplement, ils veulent une superficie plus grande. Parmi ceux qui ne veulent pas que la communauté attribue individuellement davantage de terres (7 sur 23), la raison invoquée est le risque et la crainte que la communauté soit liquidée. Cette opinion est exprimée par un *comunero* originel, un héritier de *comunero* et un *nouveau comunero*. Une autre raison citée pour ne pas vouloir davantage de terre, est que certains estiment en avoir reçu suffisamment et qu'ils ne pourraient pas en exploiter plus : il n'ont pas d'eau pour l'irrigation et ils n'ont pas de capital d'investissement ni de main d'œuvre.

Quand je leur ai demandé s'ils aimeraient avoir davantage de terre (indépendamment de son origine), les réponses sont cohérentes avec les précédentes : ceux qui souhaitent que la communauté attribue davantage de terre sont les mêmes que ceux qui souhaitent en posséder individuellement davantage. Ici prédomine la notion de sécurité que la terre pourrait leur apporter : cultiver davantage et produire davantage, améliorer leur futur et

« avoir plus » (de terre, de ressources financières, etc.). Les raisons qui conduisent à ne pas aspirer à davantage de terre sont celles qui prennent en compte la possibilité réelle de leur mise en valeur.

La réalisation des projets qui impliquent la terre à laquelle ont individuellement accédé les *comuneros* a rencontré des limites : la superficie cultivée ne s'est pas accrue avec la propriété individuelle, la majorité des *comuneros* continua à exploiter la même superficie qu'auparavant. Ceux qui n'avaient pas mis en valeur la « parcelle d'habitation » qui leur avait été personnellement destinée, ne l'ont pas fait une fois devenus propriétaires individuels. Les attributions individuelles s'expriment donc plus à travers un nouveau statut juridique de la terre et le nouveau statut social du propriétaire, qu'en visibilité en termes de production. Ceci dit, il faut considérer que ces changements de statuts permirent ou facilitèrent la réalisation d'autres aspirations, comme se constituer un capital à partir de la vente de la terre. En 2008, quatre *comuneros* avaient déjà divisé la terre reçue pour la vendre : deux d'entre eux, la lotirent complètement en *parcelles d'agrément* de 0,5 à 1 hectare, les deux autres vendirent en partie (7,5 et 2,5 hectares) pour rembourser des dettes.

La division de la terre individuelle (donc déjà divisée par la communauté) est une idée très prisée à *Higueritas Unidas* mais, une fois encore, le manque de ressources financières a empêché beaucoup de *comuneros* de l'entreprendre. Pourtant, ils ne cachent pas leur désir de la réaliser plus tard. La majorité d'entre eux pense vendre une partie seulement afin de se constituer un capital, et de mettre en valeur le reste, qu'ils transmettront à leurs enfants. Des deux *comuneros* qui ont vendu une partie de leur terre, l'un réalisa six lots qui furent vendus et l'autre, une *comunera*, réalisa deux ventes. Parmi les acheteurs, on trouve deux commerçants, deux agriculteurs, deux mineurs-entrepreneurs, un médecin et un retraité. Quatre d'entre eux vivent sur le territoire de la communauté. D'autres personnes, de diverses origines et professions, ont acheté ces nouvelles parcelles, pour un prix allant de 1 à 2 millions de pesos chiliens (soit de 1 200 à 2 400 euros), ce qui est clairement avantageux.

Deux mineurs-entrepreneurs (c'est-à-dire qu'ils ne s'agit pas de mineurs ouvriers et salariés), deux petits agriculteurs et un maçon font partie de ces nouveaux habitants de *Higueritas Unidas*. La raison principale de leur achat est qu'ils n'avaient pas de lieu où vivre et qu'ils souhaitaient en être propriétaires. La décision d'acheter à *Higueritas Unidas*

fut d'abord motivée par le prix des parcelles. La proximité avec Ovalle et même avec La Serena et Coquimbo, et la bonne desserte routière (pour le Chili !) furent un élément déterminant. Quatre de ces acquéreurs achetèrent 1 hectare et le cinquième 0,5 hectare. Deux produisent des cultures fruitières avec l'eau d'irrigation disponible sur leur parcelle, deux autres sont en train de construire des puits afin d'installer des cultures fruitières. Celui qui a acheté un demi-hectare n'a pas prévu de cultiver. Il est intéressant de constater que le fait de se rapprocher d'une communauté agricole, aux sens social et matériel (leur lieu de résidence) est attractif pour eux, et qu'il le voient comme un accès à de meilleures conditions de vie. Trois de ces nouveaux habitants sont disposés à devenir *comuneros* parce qu'ils pensent pouvoir accéder ainsi à davantage de ressources et de possibilités pour bénéficier des ressources publiques et privées. A cause de leur âge, les deux autres ne sont pas intéressés par le statut de *comuneros*, ils n'aspirent qu'à « vivre tranquillement » avec leurs moyens : ce ne sont ni des producteurs ni des entrepreneurs.

Ainsi, la communauté agricole *Higueritas Unidas* poursuit ses transformations : ses nouveaux habitants-*comuneros* vont engendrer ou favoriser des relations économiques et sociales qui n'existaient pas à l'origine dans la communauté. Ces transformations mettent l'accent sur la valeur sociale de la terre. Pratiquement tous ceux qui ont acheté pour installer leur maison sont également ceux qui font de l'agriculture à petite échelle. Les petits vergers et les cultures pour la consommation directe se multiplient au rythme de la division de la propriété et font émerger l'élément qui détermine désormais, réellement, les perspectives des habitants et des propriétaires de *Higueritas Unidas* : l'accès à l'eau. On ne connaît pas actuellement le potentiel hydrologique du bassin-versant minuscule (4 000 hectares) sur lequel se trouvent les terres de la communauté, des parcelles divisées et des habitants, mais il est clair que la demande augmente régulièrement. Les nouveaux habitants font croître la consommation en eau domestique et agricole ; les *comuneros* qui ont maintenant de la terre à eux ont de meilleures possibilités pour obtenir des financements, et ainsi augmenter leur superficie cultivée par irrigation.

Tableau 19 : Nombre de producteurs et superficie cultivée par type de culture, Higuertitas Unidas 2007

Type de culture	Nombre de producteurs	Superficie cultivée (ha) en irrigation			
		Totale	Moyenne	Maximale	Minimale
Fruitières	15	15,6	1,0	3,75	0,05
Maraîchage	4	1,4	0,4	0,62	0,06
Plantes aromatiques	2	1,0	0,5	0,75	0,25
Fleurs	1	3,0	3,0		
Total		21,0			

Source: Elaboration propre à partir des entretiens de terrain 2007

La superficie totale cultivée en irrigation est de 21 hectares (2007), ce qui est très peu. Presque tous les *comuneros* destinent une partie de leur superficie propre à l'une des nombreuses espèces fruitières : oliviers, pêchers, avocatiers, amandiers, agrumes, raisin de table, figuiers de barbarie. En termes de superficie, les cultures les plus importantes sont celles des oliviers (4,6 hectares), des pêchers (2,6 hectares), des avocatiers (2,5 hectares) et des amandiers (1,1 hectares). Il est habituel chez ces petits producteurs d'avoir un verger qui contient une grande diversité d'espèces. Le maraîchage, dépasse rarement le demi-hectare par *comunero*, il se fait généralement sous serre avec une production élevée par unité de superficie, ce qui le rend intéressant en termes de revenus monétaires. En général, la production obtenue est destinée aussi bien à la consommation familiale qu'au marché, et constitue un petit apport de revenu. La culture de 3 hectares de fleurs d'un *comunero* mérite d'être notée, parce qu'elle correspond à un investissement supérieur aux cultures courantes.

Quelques nouveaux *comuneros*, disposant de capital, ont pu établir des exploitations fruitières de type commercial de plus d'un hectare, particulièrement des oliviers et des avocatiers.

Entre 2004 et 2007, à *Higuertitas Unidas*, la superficie cultivée irriguée a doublé. En revanche, l'élevage caprin a beaucoup diminué. En 2004, il y avait 6 éleveurs et en 2007, seulement 3, avec 150 têtes de caprins et quelques chevaux. Ces 3 éleveurs consacrent à eux trois 26,5 hectares de leurs parcelles individuelles aux prairies artificielles (luzerne irriguée). Ils exploitent par ailleurs la végétation naturelle de la partie commune de la communauté. La variabilité des précipitations et la faible continuité familiale (Cialdella et Dubroeuq, 2003) de l'activité pastorale expliquent cette réduction, mais des règles

propres à la communauté sont aussi intervenues, visant à réduire le nombre d'animaux par *comunero* : quelques-uns des *nouveaux comuneros*, avec des idées environmentalistes focalisées contre l'élevage caprin (décrit comme destructeur du milieu), ont influencé la création de mécanismes régulateurs de l'activité, ce qui a provoqué des frictions avec les éleveurs.

Toute la superficie cultivée, à l'exception de celle destinée aux prairies de luzerne pour le bétail et pour la vente, est irriguée avec de l'eau souterraine obtenue à partir de puits. Tous les *comuneros* (même ceux qui pour l'instant n'exploitent pas leurs terres) disposent d'au moins un puits sur leurs terres. Les moins profonds ont 3 mètres et sont en général creusés dans le lit du petit cours d'eau temporaire qui traverse le territoire de la communauté. Les plus profonds atteignent 16 mètres. En fait, l'agriculture que pratiquent ces producteurs dépend complètement des précipitations locales qui permettent de recharger la nappe et les puits dans ce bassin-versant très exigu. L'agriculture pluviale, elle, n'est déjà plus d'actualité : les cultures de blé, d'avoine et de quelques espèces aromatiques (origan, cumin) ont été abandonnées depuis les années 1970.

Dans presque tous les foyers *comuneros* de *Higueritas Unidas*, particulièrement ceux des *comuneros* originels, une ou plusieurs personnes travaillent hors de l'exploitation et hors de la communauté : en effet, les revenus générés par l'exploitation agropastorale ne sont pas suffisants pour entretenir la famille. On touche là à une autre contradiction : si la terre n'est pas suffisamment productive en termes agricoles, pourquoi de nouveaux propriétaires sont-ils si désireux d'en obtenir, et pourquoi de nombreux propriétaires anciens sont-ils aussi désireux de s'agrandir : le discours (à tous les niveaux : Etat ou petit producteur) du rapport direct entre foncier agricole et production mérite davantage d'investigations en géo-agronomie et dans les disciplines associées (sociologie et économie).

Les opinions des *comuneros* au sujet du futur de leur communauté dans le contexte des changements dans lesquels ils sont immergés, sont assez contrastées. Les opinions sont partagées de façon presque égale entre ceux qui entrevoient un futur favorable (11 sur 23) et ceux qui pensent le contraire (12 sur 23). Deux arguments sont à noter dans les réponses de ceux qui croient que les choses peuvent bien tourner : d'une part, l'appui extérieur qu'ils pourront recevoir, qu'il vienne de l'Etat ou non, serait un élément positif important (5 sur 11) ; d'autre part, ils pensent que les communautés ont une telle solidité

institutionnelle qu'ils ne trouvent pas de raison pour qu'elles ne perdurent pas (3 sur 11). De même, des réponses de ceux qui prévoient un futur négatif, ressortent les arguments suivants : le rôle des *nouveaux comuneros* sera déterminant puisque les *comuneros* originels disparaissent peu à peu et que les intérêts des *nouveaux comuneros* sont différents, voire opposés (4 sur 12). En complément à ces arguments, c'est l'appui extérieur qui sera déterminant pour le futur (3 sur 12).

Dans ces 2 visions de leur futur, on distingue clairement celle des *nouveaux comuneros* :

- «*Je vois un bon futur si la communauté octroie plus de terre* ».
- «*Je vois un mauvais futur pour la communauté, les communautés doivent disparaître, elles ne génèrent pas de progrès* ».

L'accès à davantage de terre peut garantir la tranquillité et la stabilité interne de la communauté sans qu'il soit nécessaire de la liquider. Mais en même temps, et de façon diamétralement opposée, apparaît la remise en question du rôle des communautés agricoles dans le développement rural. Dans cette remise en question, ce qui maintient unis les *comuneros* dans la communauté, c'est la conjonction de la *propriété* communautaire de la terre en même temps qu'une *production* complètement individuelle. C'est l'argument qu'avancent beaucoup de *nouveaux comuneros* : quel est l'intérêt de faire partie de la communauté ? Cependant cette perception simple ne tient pas compte de tous les aspects économiques : la production est certes réalisée de façon indépendante par chaque *comunero* dans sa parcelle personnelle ou sur le terrain commun, mais qu'en est-il de la ressource en eau ? voire d'autres ressources qui pourraient ultérieurement prendre de la valeur ?

Toute la superficie du territoire de la communauté, sans distinction de limites de propriété, constitue l'impluvium qui alimente les cultures irriguées. La subdivision de la terre implique une délimitation de l'espace et la restriction de l'accès et des usages non seulement à l'espace productif, mais à l'indispensable eau productive. Sur le terrain communautaire, les travaux hydrauliques (puits, forages, canaux, etc.) doivent être autorisés par l'assemblée générale de la communauté, qui garantit l'équité et la transparence des décisions, des coûts et des partages, c'est à dire le bien commun. Sur un territoire où l'eau est rare et irrégulièrement disponible dans le temps, c'est justement cette

garantie qui assure la sécurité du *comunero* et donne du sens à l'existence de la communauté : conserver un espace vaste et (dans la mesure du possible) assurer à tous la/les ressources indispensables évite de faire courir des risques à tous et à chacun.

Le problème de *Higueritas Unidas* n'est pas tant les désaccords entre *comuneros* pour le futur : du moins n'est-ce pas un argument fréquemment invoqué. On va voir que la liquidation de la communauté agricole *Lagunillas Galleguillos del Valle* s'est faite, justement, avec l'accord de tous les *comuneros*.

2. La disparition d'une communauté agricole : *Lagunillas Galleguillos del Valle*

Le cas d'une autre communauté agricole, *Lagunillas Galleguillos del Valle*, est en même temps complémentaire et opposé à celui d'*Higueritas Unidas* sur cette forme particulière de propriété de la terre et d'accès aux ressources productives.

L'ex-communauté est située dans ce qui est maintenant la zone péri-urbaine de la ville d'Ovalle. Elle avait à sa formalisation (en 1972) une superficie de 968,1 hectares, avec 26 *comuneros*. Une des particularités de cette communauté est que la majorité des *comuneros* étaient déjà propriétaires individuels de jardins et de vergers irrigués (précédemment achetés ou hérités) qui deviendraient ensuite leur parcelle d'habitation. C'est précisément cette parcelle d'habitation (le *goce singular*) qui leur a octroyé le droit à la communauté (l'usage du *campo común* et de ses ressources comme disent les ex *comuneros*). Ces jardins avaient un accès à l'eau par un petit cours d'eau temporaire, très peu de *comuneros* avaient des droits d'eau d'irrigation.

Le processus de liquidation commença en 1982 sur une série de désaccords entre *comuneros* sur la gestion de la communauté, et principalement sur les limites entre les jardins. « *Personne ne voulait assumer la gestion de la communauté*⁸⁵ *et il y avait beaucoup de différends. On n'arrivait pas à fonctionner ensemble. Il y eut même plusieurs procès entre comuneros. De plus, la communauté n'était pas très productive* ». Le même

⁸⁵ C'est-à-dire les fonctions du directoire.

directoire a été réélu régulièrement car personne n'était disposé à en assumer les responsabilités.

Au milieu des années 1990, la liste des *comuneros* avait déjà subi des changements importants avec l'arrivée de nouveaux *comuneros*, qui achetèrent des droits dans la communauté. L'arrivée de ces nouveaux membres (dont quelques-uns habitèrent sur la communauté) favorisa encore plus l'idée de se répartir la terre. Un grand agriculteur venant de la commune de La Serena avait acheté une propriété limitrophe de la communauté agricole. Quand l'opportunité d'acheter un droit dans cette communauté se présenta, il sollicita immédiatement une parcelle d'habitation (une parcelle individuelle, par conséquent) de 10 hectares. En 1995, lors d'une réunion, il proposa de « *dissoudre la communauté devant tant de problèmes* ». A la réunion suivante, une commission *ad-hoc* fut créée avec l'accord de la majorité des *comuneros*. En 1998, la communauté obtint du SAG l'autorisation de division, générant ainsi le début de la phase d'établissement des titres de propriété individuelle. Cependant, le processus connut une série de retards et ce n'est qu'en 2003 que la liquidation légale et l'attribution individuelle de la terre anciennement communautaire furent effectuées. A cette date, il restait 8 *comuneros* originels et 7 *comuneros* issus des familles *comuneras* d'origine.

L'opinion des 15 *comuneros* interrogés (en 2007) sur les raisons de la liquidation converge effectivement sur les relations tendues entre *comuneros* (5 réponses sur 15), qui joua un rôle déterminant dans le désir de chacun d'avoir son bien propre (4 réponses sur 15). L'influence exercée par quelques *comuneros*, particulièrement par les nouveaux, qui avaient acheté leur droit, a contribué également au consensus pour liquider (3 réponses sur 15). D'après mes observations, cette communauté ne fonctionnait déjà plus comme telle : le sens d'être ensemble, de collaborer et d'être solidaires dans la gestion d'un bien commun s'était déjà perdu. L'état de la communauté *Lagunillas Galleguillos del Valle* n'était cependant pas sensiblement différent de celui d'autres communautés du Limarí. D'après la présidente de l'association des communautés agricoles du Limarí, la moitié des communautés agricoles sont en fait plutôt passives et se contentent de remplir les obligations minimales de leurs statuts : tenir les assemblées et recouvrer les charges de fonctionnement de la communauté.

L'intérêt personnel était conforté à *Lagunillas Galleguillos del Valle*, devant l'intérêt collectif et l'idée de séparation s'était renforcée avec l'approbation de la majorité des *comuneros* que j'ai interrogés à ce sujet (11 sur 15). Des quatre personnes qui ne partageaient pas cet avis, une seule considère que les avantages de la communauté étaient plus grands. La méfiance réciproque entre *comuneros*, qui était à l'origine des disputes internes, fut présente jusqu'à la fin. Trois *comuneros* ne furent jamais d'accord avec la liquidation parce qu'à leur avis, le processus n'avait jamais été transparent, avec l'idée persistante que quelques *comuneros* avaient et allaient en profiter plus que d'autres.

Avant sa disparition, la communauté avait déjà divisé et vendu du terrain : la superficie à répartir finalement entre *comuneros* pour la liquidation, en enlevant la superficie remise en paiement des services de topographie, fut de 883 hectares. 68 parcelles furent créées, 2 d'entre elles étant données à la commune d'Ovalle. Les *comuneros* reçurent en moyenne 33 hectares répartis en 2 à 5 parcelles, le plus souvent en 2 ou 3 parcelles. Le nombre de parcelles plus élevé que celui des *comuneros* est justifié par la répartition entre tous d'une superficie équivalente compte-tenu des aptitudes du sol et, dans la mesure du possible, avec accès technique à l'eau d'irrigation puisque le canal Talhuén traverse le territoire de l'ex communauté. Pour atteindre cet objectif, il n'y eut pas d'autre moyen que de générer des parcelles séparées, ce qui a d'ailleurs un inconvénient, celui de multiplier les clôtures (physiquement compliqué et économiquement coûteux).

Les *comuneros* acquièrent ainsi la terre qui devait en principe leur permettre d'améliorer leur situation économique et sociale et supprimer les causes de désaccords. Le temps s'est chargé de montrer dans les faits que les difficultés et les inégalités entre *comuneros* n'ont pas permis de réaliser cette attente. Des 15 *comuneros* interrogés, seuls 4 ont pu mettre en valeur et exploiter la terre qui leur a été attribuée, en pratiquant l'agriculture. Les autres la maintinrent inchangée et non cultivée (à l'exception de 2 personnes qui avaient déjà vendu). Les raisons principalement invoquées sont : le manque d'eau (6 réponses sur 13), le manque de capital (3 réponses sur 13), des sols peu aptes (2 réponses sur 13) et des problèmes de santé du chef de famille (2 réponses sur 13). Quatre *comuneros* seulement considèrent que leur situation économique s'est améliorée après la liquidation. Pour l'un d'eux, c'est parce qu'il a réussi à vendre sa propriété, pour les autres, c'est parce qu'ils ont désormais un bien propre qui leur permet de prendre des décisions librement. Malgré cela, la majeure partie trouve que leur situation actuelle est identique à l'antérieure (8 sur 15)

voire même pire (3 sur 15). Plusieurs raisons sont facilement citées : pas de main d'oeuvre pour travailler la terre, alors qu'auparavant, on pouvait travailler collectivement ; pas de changement possible du mode d'exploitation de la terre ; de nouveaux problèmes avec leurs voisins, devenus eux aussi propriétaires individuels ; les coûts de régularisation de l'acte de propriété et des travaux d'amélioration nécessaires à la mise en valeur les ont laissés sans moyens.

Tous les *comuneros* qui voulaient la liquidation considèrent que la meilleure chose qu'ils en aient finalement tiré est qu'ils ont maintenant quelque chose en propre et qu'ils peuvent en faire ce qu'ils veulent sans avoir à chercher des accords avec les autres. Bien entendu, ceux qui ne voulaient pas la liquidation sont convaincus qu'elle n'a eu aucun résultat avantageux. Presque tous ces nouveaux propriétaires (11 sur 15, on l'a vu) considèrent que leur situation n'est pas meilleure aujourd'hui. Ils n'ont pas été satisfaits de la terre attribuée (4 réponses sur 15) et ils se sont rendu compte qu'ils n'avaient pas les moyens de la travailler : main d'œuvre et capacité financière de faire les indispensables investissements productifs. Ils constatent aussi que les problèmes entre *comuneros* ne sont pas résolus, et qu'ils se sont même aggravés (3 réponses sur 15).

Les ventes de terre, une fois la liquidation faite, ont été peu nombreuses. De ceux qui la conservent (13), 4 disent avoir un attachement profond à la terre et n'ont donc pas l'intention de la vendre, du moins dans l'immédiat. D'autres n'ont pas vendu, mais il semble que ce soit pour des raisons indépendantes de leur volonté : il est prévisible que les ventes vont se multiplier. Les raisons invoquées pour ne pas pouvoir vendre, sont les prix trop bas (4 sur 13), le fait que l'occasion ne se soit pas présentée (3 sur 13) et parce qu'il paraissait très compliqué de procéder à une vente (2 sur 13).

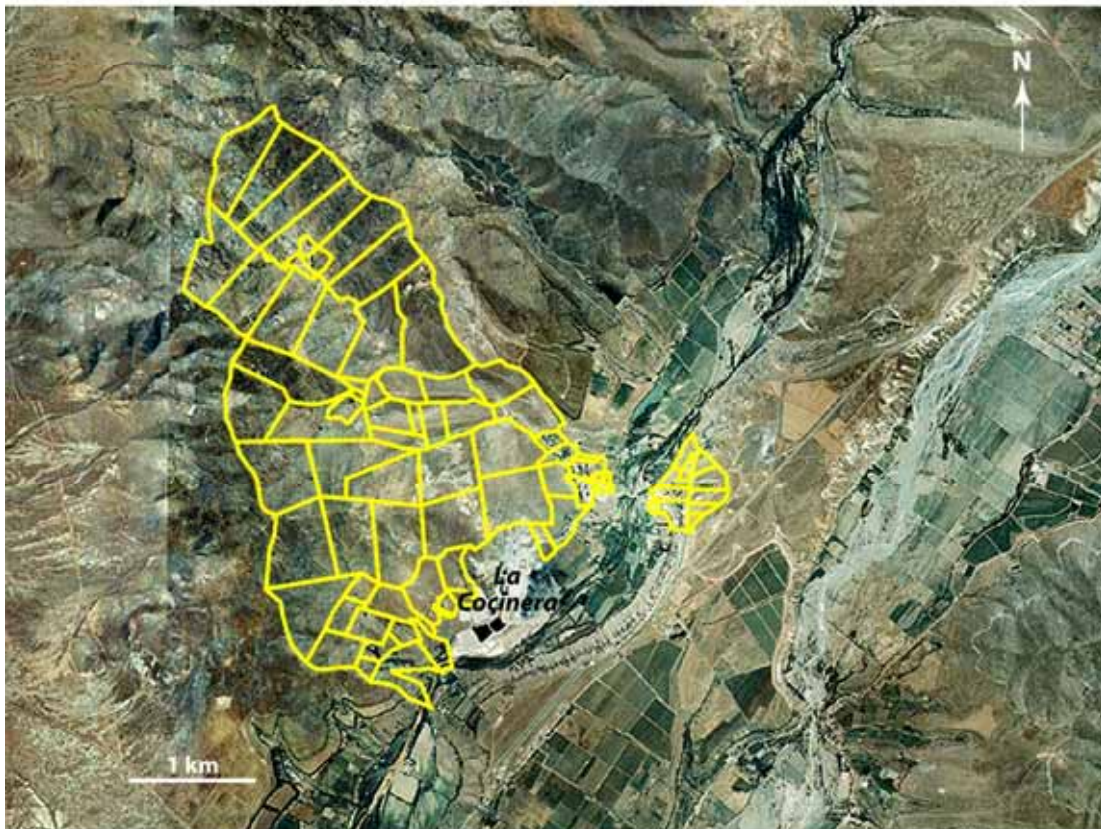
Carte 14 - Lagunillas Galleguillos del Valle en 2003



Lagunas Galleguillos del Valle : les parcelles de l'ex-communauté.

Le territoire de la communauté agricole occupait une pente aride en bordure immédiate d'une vallée plate entièrement occupée par les terrains irrigués. On voit que quelques parcelles, plus petites que les autres, sont situées dans la vallée : les possibilités d'irrigation - et des sols de meilleure qualité - permettaient, théoriquement, en 1972, à une famille de vivre sur ces surfaces. On note, dans la partie inférieure de l'image : un vaste espace minier, l'usine (*La Cocinera*) d'enrichissement du minerai de cuivre des mines du voisinage, et ses bassins de décantation.

— parcelle individuelle de l'ex-communauté agricole



Héctor Fabián REYES

Image : CONAF, 2002 - Cartographie : Jorge MORA, projet Jeal SAAZA, 2008; Christine Chauviat, IRD, 2008

Posséder davantage de terre ne motive pas essentiellement ces hommes et ces femmes, à la fois à cause des difficultés pour en tirer un profit et à cause de leur âge. L'âge moyen des propriétaires ex *comuneros* interrogés est de 63 ans, le plus jeune ayant 42 ans et le plus âgé 73 ; 9 sur 15 ont plus de 65 ans. Il s'agit donc de personnes qui ont « déjà vécu leur vie » et ne voient guère d'intérêt à constituer un patrimoine, ni à accumuler ; leur vision est réaliste en ce qui concerne la possibilité de faire de la terre un moyen de réalisation personnelle. Les 3 personnes qui désirent avoir davantage de terre sont justement celles qui cultivaient déjà ou qui ont une meilleure capacité d'investissement.

Ce cas montre que les inégalités dans le monde rural ne se règlent pas avec les seuls accès à la propriété réellement productive : la terre et l'eau. Dans cet environnement aride, la contrainte essentielle est d'avoir de l'eau pour cultiver. L'élevage ne peut être pratiqué que sur de grandes superficies sous forme d'élevage extensif exploitant la végétation steppique naturelle, ou bien sur des superficies limitées mais nécessairement irriguées. Parmi les familles interrogées, 4 font de l'élevage dont 3 se consacrent à l'élevage extensif de chèvres laitières. Or maintenant que tout le territoire de l'ancienne communauté agricole est privé, le déplacement des animaux et l'utilisation des pâturages autrefois communs, sont inexistantes, sauf accords particuliers entre propriétaires.

Devenir propriétaire d'une terre agricole ou agropastorale dont on attend un revenu n'est pas suffisant dans les zones marginales en termes de climat, d'aptitude des sols et de disponibilité en eau et où de plus, les supposés producteurs ont un accès et un contrôle nuls ou réduits sur les ressources. La perspective majeure de la terre en propre est « de faire ce qu'on veut » et de laisser un héritage à ses descendants. La liquidation de la communauté ne semble pas avoir sensiblement changé la situation, même sur ces points. En octobre 2006, 3 ans après la liquidation et l'attribution individuelle, 14 ex *comuneros*, c'est-à-dire plus de la moitié, n'avaient pas encore régularisé leurs titres de propriété, faute d'argent pour le faire. De plus, les nouvelles propriétés sont désormais soumises à l'impôt foncier alors que les communautés agricoles en sont toujours exemptées : la propriété qui ne produit pas et pour laquelle il faut payer se transforme en une charge.

Le cas de *Lagunillas Galleguillos del Valle* confirme celui de *Higueritas Unidas* sur le rôle des *comuneros* dans la stabilité et la permanence des communautés agricoles. Les différences sociales et économiques s'accroissent avec l'arrivée de *nouveaux comuneros*.

Le sens et la valeur de l'appartenance à une institution telle qu'une communauté agricole et « *d'être comunero* » se relativisent car leurs intérêts, leurs motivations et leurs moyens se diversifient et divergent.

D'autres facteurs interviennent : le devenir des communautés, en particulier, n'est pas clair du tout, « *à cause des politiques agricoles erratiques, dans un système qui privilégie majoritairement les grands propriétaires par rapport aux moyens et aux petits propriétaires. La culture paysanne est une des valeurs qui risquent de se perdre dans de telles circonstances* »⁸⁶. Autre facteur de déséquilibre : traditionnellement les communautés agricoles excluaient des décisions et des usages les enfants des *comuneros* du vivant des parents, particulièrement les jeunes adultes qui aspiraient et aspirent toujours à une vie indépendante. Comme le signale Mirtha Gallardo, « *ce sont les comuneros eux-mêmes qui ne laissent pas d'espace à leurs enfants* ». Cela provoque leur départ. Sur ce point, il faut signaler que près de 80 % des communautés agricoles du Limarí n'ont pas modifié leurs statuts depuis leur création, ce qui pourrait pourtant ouvrir de nouveaux champs de décision et d'insertion à l'institution. Les communautés qui ont osé aborder ce sujet sont peu nombreuses. La communauté agricole *Los Morales* dans la commune de Monte Patria, a divisé des terrains et les *comuneros* en sont devenus propriétaires individuellement de même que des droits d'eau que possédait la communauté. Les *comuneros*-propriétaires plantèrent du raisin de table pour l'exportation et commencèrent une horticulture. La communauté décida aussi de séparer des terres pour que les enfants des *comuneros* construisent leurs maisons et une école. Elle réussit ainsi à éviter l'émigration, donnant une sécurité aux jeunes adultes vivant dans la communauté et se dotant de main d'œuvre par la même occasion. Dans la même communauté, on trouve aussi des *nouveaux comuneros*, parmi lesquels un grand entrepreneur de la région qui a acheté des terrains pour planter du raisin de table. Ses relations avec le reste de la communauté n'ont pas posé problème, au contraire, il y a eu coopération. Nombre de *comuneros* sont ses employés, et ils ont appliqué cette expérience à leur propre exploitation.

⁸⁶ Sergio Avendaño, chef du bureau provincial Limarí du ministère des biens-fonds, communication personnelle, 27 septembre 2007, Ovalle, Chili.

3. *Unión Campesina* : le rôle des héritiers

La description que je présente dans les lignes qui suivent se base sur deux sources d'information. La première est le travail de recherche que j'ai initié et encadré en 2001 sur le rôle de la terre dans la croissance économique et le développement rural local (Meriles, 2002). En 2001, 31 paysans (ou leurs héritiers) qui possédaient encore leurs terres, 20 paysans qui les avaient perdues et 14 des 41 nouveaux propriétaires ont été interviewés. La deuxième source est celle des entretiens effectués en 2007 auprès des membres de 13 successions et de quelques paysans bénéficiaires de la réforme agraire qui mirent à ma disposition leurs savoirs. Ces entretiens portaient sur l'évolution de la propriété depuis la première enquête, avec une attention particulière portée aux suites des successions héréditaires.

Unión Campesina est le nom donné à une opération d'attribution de terres dans le cadre de la réforme agraire. Le territoire correspondant se situe dans la commune d'Ovalle, à 16 km au sud-ouest de la ville. L'opération de parcellisation a donné naissance à 76 parcelles de réforme agraire (1975) et à un village du même nom.

L'appropriation de la terre

Entre 1966 et 1971, la Cora acquit 1 896,5 hectares provenant de 5 propriétés contiguës dont les propriétaires furent entièrement expropriés. Seuls les propriétaires des propriétés *Batuco* et *Las Majadas*, furent « régularisés » et bénéficièrent du droit de réserve en 1967 et en 1972 respectivement : ils récupérèrent donc une partie de leurs anciennes propriétés, moins d'un cinquième des superficies antérieures.

Tableau 20 : Expropriation et régularisation des propriétés qui ont donné naissance à *Unión Campesina*

Nom de la propriété	Superficie totale (ha)	Superficie expropriée		Superficie finale après régularisation	
		(ha)	(%)	(ha)	(%)
Batuco	576,8	576,8	100,0	535,5	92,8
Las Ceres	206,9	206,9	100,0	206,9	100,0
El Porvenir	411,2	411,2	100,0	411,2	100,0
Lourdes	240,0	240,0	100,0	240,0	100,0
Las Majadas	461,6	461,6	100,0	404,4	87,6
Total	1 896,5	1 896,5	100,0	1 798,0	94,8

H. Reyes à partir de données du SAG et Cora (1974)

La Cora récupéra 1 798 hectares (tableau 20) qui ont constitué deux *asentamientos* : *Unión Campesina*, créé en 1967 et *Lourdes*, créé en 1970. Plus tard, au moment de l'attribution individuelle des parcelles, les deux *asentamientos* furent fusionnés pour donner naissance à l'opération de division *Unión Campesina*. D'après les calculs effectués par une équipe technique de la Cora durant la phase préparant la division, la superficie totale des propriétés était de 1 824,62 hectares⁸⁷.

La propriété *Batuco*, achetée en 1950 par José Covarrubias, faisait partie de l'hacienda *Batuco y El Almendro*. Elle avait une superficie d'environ 560 hectares. La même année, la *Sociedad Agrícola La Alcaparra Limitada* fut constituée par quatre actionnaires. Les activités agricoles auxquelles elle se consacra étaient la culture du blé et du maïs et l'élevage de vaches laitières. Entre 1964 et 1975, la société fut modifiée, nous n'entrons pas ici dans les détails.

La propriété *Lourdes*, appelée avant la réforme agraire *fundo Las Rosas* appartenait à Oscar Medina Soto. La superficie totale était de 240 hectares. Les droits d'eau qui lui étaient associés correspondaient à 200,77 actions. Les propriétaires de *Las Rosas* proposèrent l'ensemble à la Cora, l'expropriation fut faite en 1970, et *Las Rosas* fut ensuite annexée à l'opération *Unión Campesina*.

Las Majadas appartenait, au moment de son expropriation (1971), à Pedro Alfonso. Avec une superficie de 461,6 hectares, la propriété était dédiée aux cultures traditionnelles (environ 120 hectares cultivés avec du blé, du maïs, des pommes de terre et de la luzerne)

⁸⁷ Soit une différence de 26,62 hectares par rapport aux données du service des impôts et du Ciren, à partir desquels le tableau 20 a été fait. Les données définitivement retenues sont celles de l'opération de division.

et à l'élevage de vaches laitières. Les premières plantations de raisin pour le pisco commencèrent en 1971. Le facteur le plus limitant pour l'exploitation de la terre de cette propriété était la faible dotation en eau d'irrigation.

La propriété *El Porvenir* et l'hacienda *Las Ceres*, toutes deux louées et non exploitées directement par leurs propriétaires, furent expropriées en 1967.

Les cinq propriétés avaient eu accès à l'eau d'irrigation de façon suffisante, à l'exception de *Las Majadas*. En tout, elles disposaient de 1 289,29 actions d'eau du *Canal Camarico* (*Batuco* 461,61 actions ; *Las Ceres* 200,67 actions ; *El Porvenir* 401,34 actions ; *Lourdes* 200,67 actions ; *Las Majadas* 25 actions). Ces dotations permettaient d'irriguer un nombre d'hectares à peu près égal au nombre d'actions, conformément au système d'attribution de volumes d'eau d'avant la loi sur l'eau de 1981.

D'après l'étude agrologique effectuée par la Cora, les sols de ces cinq propriétés avaient globalement de bonnes aptitudes, même si un tiers de la surface n'était pas apte à la mise en culture mais destiné à l'élevage ou à la reconstitution bio-physique, conformément aux taxons de l'époque.

Tableau 21 : Superficie par classe d'aptitude des sols, opération de division *Unión Campesina*

Classe d'aptitude		Superficie (ha)
Cultivable irrigué	I	0,00
	II	11,20
	III	514,10
	IV	747,02
	Sous-Total	1 272,32
Cultivable non irrigué	I	0,00
	II	0,00
	III	0,00
	IV	4,40
	Sous-Total	4,40
Non cultivable non irrigué	V	13,80
	VI	144,10
	VII	195,20
	VIII	194,80
	Sous-Total	547,90
Total		1 824,62

H. Reyes à partir de Cora (1974)

Entre la création des deux *asentamientos* et l'attribution des parcelles, cinq ans (à *Lourdes*) et huit ans (à *Unión Campesina*) s'écoulèrent. La Cora remit les titres de propriété individuels en 1975. En tout, 76 parcelles de culture proprement dite et 76 parcelles d'habitation (sur lesquelles on peut cultiver) sur les 80 créées, 16 biens non partageables (contenant les bâtiments de service et les anciennes résidences) et 6 réserves Cora furent pourvus de nouveaux titres de propriété. Sur les 4 parcelles d'habitation restantes, 4 furent attribuées à des paysans qui avaient refusé la parcelle de culture à cause de leur âge.

Tableau 22 : Nombre et superficie des parcelles de culture, parcelles d'habitation, biens communs et réserves Cora

Type d'unité foncière	Nombre	Superficie irriguée (ha)	Superficie non irriguée (ha)	Superficie totale (ha)
Parcelles de production agricole	76	1 053,00	342,00	1 395,00
Parcelles d'habitation	80	20,90	4,00	24,90
Non partageable	16	191,82	206,50	398,32
Réserves Cora	6	6,40	0	6,40
Total	178	1 272,12	552,50	1 824,62

Source: Elaboration propre à partir des données de la Cora (1968), et des données du SAG

Le tableau 23 présente la liste de distribution des parcelles attribuées individuellement et la situation actuelle en ce qui concerne la propriété. En grisé, les cas où le propriétaire actuel est toujours l'attributaire originel. *Succession* indique que les héritiers sont restés en indivision.

Une seule femme figure dans cette liste, qui ne faisait pas partie de l'*asentamiento* mais qui était l'épouse d'un des futurs bénéficiaires. Au moment de répartir la terre, il était décédé et la terre fut attribuée à sa veuve, tel que le prévoyait la loi de réforme agraire.

Bien que les parcelles aient été destinées à être remises à des cultivateurs, la Cora, en vertu de ses pouvoirs et comme propriétaire légitime de la terre, attribua une parcelle à l'INIA (qui est une institution publique), dans le but que cette institution y développe une partie de son travail de recherche. Cependant l'INIA ne prit pas possession de la terre et la parcelle fut réattribuée postérieurement à une personne naturelle qui en est toujours propriétaire et ne l'exploite pas directement mais la loue.

Tableau 23 : Distribution des parcelles dans l'opération de division *Unión Campesina*

N° de la parcelle agricole	Nom du bénéficiaire de l'attribution 1975	Nom du propriétaire actuel 2007	Superficie (ha)
1	Julio del Carmen Barraza	Marco Acuña	37,4
2	Prosperino del Carmen Araya Briceño	Sociedad Agrícola Agrofrío Limitada	27,0
3	Bernardo Segundo Espinoza Trigo	Cristian Aguirre Ezequiel Araya Carvajal	14,0 14,1
4	Humberto Canibilo	Jorge Chacón	24,5
5	José Antonio Rojas Valdivia	Divisée entre 12 héritiers	11,7
6	Jorge del Rosario Carvajal Villalobos	Margarita Boric Haklicka	11,0
7	Juan Lorenzo Cortés Castillo	Hugo Pinto	13,6
8	Manuel Segundo Rojas Muñoz	Manuel Segundo Rojas Muñoz	11,2
9	Raúl Antonio García Cortés	Hugo Pinto	14,6
10	Samuel Enrique Castillo Alvarez	Samuel Enrique Castillo Alvarez	14,2
11	Conrado del Carmen Pizarro	Luis Chacón	11,9
12	Natañel Jopia Rojas	Propriétaire(s) actuel(s) inconnu(s)	12,1
13	José Enrique Ortiz Rojas	Alberto Aguirre	11,7
14	Oscar Armando Valdivia Castro	Alberto Aguirre	11,6
15	Patricio Enrique Zepeda Cortés	Alberto Aguirre	11,5
16	Pedro Heriberto Carvajal Alucema	Sociedad Agroindustrial Valle de Elqui	11,5
17	Daniél Campusano Toro	Daniél Campusano Toro	13,0
18	Luis Arturo Rojas Valdivia	Cristian Aguirre	13,2
19	Oswaldo de los Santos Castillo	Alberto Aguirre	11,4
20	Dagoberto Arturo Astorga Escobar	Sociedad Agroindustrial Valle de Elqui	14,3
21	Raúl Rivera Guerrero	Raúl Rivera Guerrero	16,0
22	Pedro Amado Cortés Tapia	Sociedad Agroindustrial Valle de Elqui	13,5
23	Abel Antonio Rodríguez Vega	Sociedad Agroindustrial Valle de Elqui	13,2
24	Alberto del Carmen Rojas	Divisée entre 15 héritiers	12,7
25	Juan Alberto Rojas Alucema	Juan Alberto Rojas Alucema	11,5
26	Moisés Hernán Zepeda Tabilo	Moisés Hernán Zepeda Tabilo	12,4
27	Manuel Antonio Tabilo	Sociedad Agrícola La Pirámide	13,1
28	Horacio Antonio Figueroa Canibilo	Sociedad Agrícola La Pirámide	13,3
29	Héctor Amable Pizarro Pizarro	Sociedad Agrícola La Pirámide	16,7
30	Ignacio de Jesús Olivares	Sociedad Agrícola La Pirámide	16,0
31	Emma Graciela Milla Rojas	Divisée entre 6 héritiers	56,5
32	Eliás Bernabé Ibacache Campusano	Succession Eliás Bernabé Ibacache Campusano	11,6
33	Luis Del Carmen Rivera Barraza	Luis Del Carmen Rivera Barraza	11,6
34	Carlos Raúl Ibacache Campusano	Succession Carlos Ibacache Campusano	13,7
35	Oscar Jiménez Alfaro	Sociedad Agrícola La Pirámide	15,3
36	Pedro Alfonso Rodríguez	Succession Pedro Alfonso Rodríguez	14,3
37	José Segundo Olivares Bugueño	José Segundo Olivares Bugueño	14,7
38	Fernando de Jesús Araya	Fernando de Jesús Araya	16,2
39	Alberto Alfonso Peralta	Agrícola La Trampa	18,5
40	Luis Alberto Rojas Alucema	Sociedad Agroindustrial Valle de Elqui	15,3
41	Julio Danilo Rodríguez	Sociedad Agroindustrial Valle de Elqui	12,4
42	Gregorio Segundo León Codoceo	Sociedad Agroindustrial Valle de Elqui	16,9
43	Sergio Beltrán Campusano Julio	José Flores	12,3
44	Conrado Albanéz	José Chacón	16,9
45	Aladino Miranda Soto	Sociedad Agrícola La Fuente Limitada Sociedad Agrícola El Fruto Limitada	6,5 6,5
46	Israel Antonio Rodríguez Zarate	Succession Israel Antonio Rodríguez Zarate Comité Procasa	12,2 1,5
47	Carlos Alberto Rivera Moya	Samuel Gonzáles	14,5
48	Sergio Augusto Olivares Pérez	Sergio Augusto Olivares Pérez	15,6
49	Luis Virgilio Olivares Pérez	Luis Laguna Sociedad Agrícola El Fruto Limitada Sergio Augusto Olivares Pérez	4,6 4,5 4,5
50	Sergio Ernesto Araya Araya	Reginaldo Aguilera	12,5
51	Pascual Antonio Rivera Barraza	Sociedad Agrícola El Fruto Limitada	13,2
52	Hernán Arturo Peralta	Norman Jhon	11,5
53	José Luis Araya Tello	Sociedad Agrícola La Fuente Limitada	19,8
54	Audalo Del Carmen Soto Albanéz	Audalo Del Carmen Soto Albanéz Oswaldo Krause Jorge y Eliás Ibacache	19,8 2,0 5,0
55	Humberto Segundo Caimanque Galleguillos	Propriétaire(s) actuel(s) inconnu(s)	11,7
56	INIA	Duberly Antonio Ortiz Rivera	16,2
57	Manuel Jesús Pastén Torrejón	Divisée entre 4 héritiers	18,9
58	Ramón Luis Flores Flores	Ramón Luis Flores Flores	12,3
59	Luis Alberto Rojas Andrade	Divisée entre 4 héritiers	15,2
60	Guido Andrés Adaos Esquivel	Guido Andrés Adaos Esquivel	22,5
61	Fidel Antonio Rojas Lagunas	Victor Manuel Herrera Muñoz	12,7
62	Manuel Segundo Caimanque Galleguillos	Tracy Limitada	20,7
63	Juan Bautista Pizarro	Succession Juan Bautista Pizarro Bugueño Wilson Cortés	13,6 7,0
64	Juan Luis Jopia Rojas	Divisée entre 5 héritiers	34,4
65	Manuel de la Cruz Caimanque	Sociedad Agrícola Capricornio Limitada	27,5
66	David Antonio Rojas Andrade	David Antonio Rojas Andrade	35,3
67	Ismael Acuña Tello	Ismael Acuña Tello	46,5
68	Alro de la Cruz Bugueño Rojas	Succession Alro de la Cruz Bugueño Rojas	23,2
69	Hugo Enrique Rojas	Hugo Enrique Rojas	16,3
70	Guillermo del Carmen García Pizarro	Exportadora Unifrutti Traders Limitada	14,6
71	Manuel Segundo Acuña Pizarro	Manuel Segundo Acuña Pizarro	20,6
72	Manuel Mario García Pizarro	Manuel Mario García Pizarro	47,6
73	Alro Antonio Mancilla	Divisée entre 5 héritiers	16,5
74	Tomás Alfonso Cortés Cortés	Sociedad Cortés e Hijos	16,6
75	Raúl Acuña	Raúl Acuña	16,3
76	José Domingo Rojas Rojas	Divisée entre 4 héritiers Comité Procasa	69,5 5,0
	TOTAL		1395,0

H. Reyes à partir des données des enquêtes de terrain 2001, 2007, et de Cora (1974b)

Carte 15 - Unión Campesina en 1975



Unión Campesina : les parcelles attribuées en 1975 superposées à une photo aérienne de 2002.

Les parcelles attribuées individuellement dans le cadre de la réforme agraire occupent le fond d'une petite vallée et les basses pentes adjacentes : l'eau d'irrigation est donc physiquement disponible comme le montrent les terrains voisins irrigués. On remarque, au milieu des parcelles attribuées, l'espace commun des habitations et jardins domestiques. Les parcelles irriguées que l'on note tout autour de Unión Campesina ont la même histoire : opérations de réforme agraire, auxquelles on peut ajouter au nord-ouest, les parcelles récentes d'une entreprise privée qui a acheté des terres sèches pour y amener l'eau.

Héctor Fabián REYES

Image : CONAF, 2002 - Données : Ciren, 1995 - Cartographie : Jorge MORA, projet Jeai SAAZA, 2008; Christine Chauviat, IRD, 2008

En 2001, c'est-à-dire un quart de siècle après la remise individuelle de la terre, 22 bénéficiaires étaient encore propriétaires de leur parcelle. Treize décès avaient produit 13 successions, résolues en indivisions et en partages (« divisions »). C'est-à-dire qu'il restait à cette date encore 34 familles paysannes (45 % du total d'origine) directement liées à la réforme agraire. En 2007, 32 ans après la remise de la terre, il restait 20 paysans originels toujours en possession de leur terre, soit 26 %. Il y avait également 15 successions et dans l'une d'elles, la terre était complètement sortie de la famille, suite à sa vente. Dans les 14 autres cas de successions, une partie de la terre se maintient en indivision et l'autre, après divisions, est aux mains des héritiers, individuellement. On peut dire alors que la terre (en totalité ou en partie) des 34 parcelles est encore liée aux paysans de la réforme agraire.

A *Unión Campesina*, un village a été construit durant l'étape d'*asentamiento* : les maisons furent attribuées aux membres de l'*asentamiento* et ensuite, et en majorité, remises au bénéficiaire en même temps que la parcelle de culture. La concentration des habitations facilita la mise en place des services comme l'électricité, l'eau potable, le système d'évacuation des eaux usées, et la construction d'une école, qui existe toujours : générer les conditions d'une meilleure qualité de vie faisait en effet partie des objectifs de la réforme. La photo 9 (cf. chapitre 2, p. 135) montre le site d'implantation du village.

Dans l'opération *Union Campesina*, la sélection des paysans qui postulaient pour des parcelles a été faite par une commission composée par des fonctionnaires de la Cora et par une demi-douzaine de paysans leaders. La commission a qualifié les postulants comme bons, moyens ou mauvais : « *On a tenu compte de la responsabilité de l'agriculteur au travail, de sa constance, s'il tenait ses engagements* ». Cette procédure engendra des frictions entre les membres de la commission et ceux des paysans qui ne furent pas bénéficiaires. A *Unión Campesina*, la commission décida de donner à tous l'opportunité d'accéder à la terre et au final, personne ne fut qualifié de « mauvais ».

L'itinéraire des transformations

La structure actuelle de la propriété de ces terres apparut très tôt une fois qu'elles furent attribuées. Contrairement à ce qui s'est passé à *San Antonio del Palqui*, que l'on verra plus loin, ici on trouve des parcelles qui furent acquises par des sociétés qui se répartirent

postérieurement la terre, en plus des bénéficiaires qui ont vendu seulement une partie de leur terre. L'évolution du processus de changement de propriété des parcelles est abordée dans les lignes qui suivent.

L'agriculture que les bénéficiaires commencèrent à développer comme producteurs indépendants, fut identique à celle qu'ils pratiquaient à l'époque de l'*asentamiento*, à l'exception de la vigne pour le pisco introduite en 1979 parmi les attributaires. Des cultures comme le blé, le maïs, l'orge, l'alpiste, l'avocat, les artichauts, la pomme de terre, le piment, la tomate, les haricots, outre l'élevage bovin pour le lait, faisaient partie du système de production. Ce sont les conditions extérieures de ce système qui changèrent radicalement. Désormais seuls dans une économie encore faible et où le libéralisme économique se renforçait chaque jour, les cultivateurs bénéficiaires devaient être capables de diriger une unité de production et ce, avec de bons résultats. L'irrigation n'était pas encore assurée puisque le *Système Paloma* n'était pas encore en plein fonctionnement ; l'assistance technique sur fonds publics pour les petits agriculteurs ne commença qu'en 1978 ; les formations proposées par la Cora ne réussirent pas à les attirer autant qu'il l'aurait sans doute fallu.

La situation des paysans n'était donc pas facile. Les cultures à rentabilité élevée n'existaient pas encore réellement dans le Limarí ; le manque d'outils, de semences, d'engrais et de pesticides, d'eau d'irrigation et d'équipements mécaniques, l'absence d'organisation et la méfiance à l'égard de la Cora et de l'Etat poussèrent de nombreux bénéficiaires à prendre des décisions précipitées.

Les dettes engendrées par la production même commencèrent presque en même temps que la production indépendante. A *Unión Campesina*, une société de coopération agricole fut créée et dotée d'une personnalité juridique, ce qui lui permettait de représenter les paysans devant les institutions financières. En 1976, la banque d'Etat *Banco del Estado* octroya un crédit pour l'acquisition de machines et de semences. Les agriculteurs devaient rembourser avec leur production mais la majorité d'entre eux ne paya pas la dette. En 1977, un nouveau crédit fut sollicité pour payer l'eau, les semences et la location de tracteurs, mais cette fois le prêt fut plus réduit.



Photo 14 : Vue générale de la communauté agricole de Higuieritas Unidas : à proximité du cours d'eau temporaire, de la route et de l'ancienne voie ferrée, les habitations des *comuneros*.



Photo 15 : Une propriété individuelle issue de la réforme agraire à Union Campesina. La propriété est consacrée à la culture des légumes : au premier plan, le sol préparé en billons, avec irrigation traditionnelle par ruissellement. A l'arrière plan, champ d'artichauts et serres à tomates de la même exploitation. Hiver 2007, H. Reyes.

Jusqu'en 1980, la Cora a cautionné les paysans qui prenaient en charge les dettes qu'ils avaient contractées. Malgré cela, la société de coopération agricole qu'ils avaient créée resta endettée et ils durent vendre les machines aux enchères publiques pour rembourser la banque. L'argent tiré de cette vente fut versé à un fond commun destiné à être réparti plus tard. Malgré cette mesure, plusieurs sociétaires restèrent endettés auprès de la banque et furent obligés de vendre leur parcelle. Plusieurs bénéficiaires choisirent d'aller travailler ailleurs pendant qu'ils louaient leurs parcelles, avec une promesse de vente dans certains cas : cela impliquait que dès que la Cora autoriserait la vente de parcelles, celles-ci seraient obligatoirement transférées au locataire.

A partir de l'information fournie par les 51 paysans interviewés en 2001, on sait que les ventes de terre commencèrent l'année même où la terre leur fut remise. Une parcelle de 11,5 hectares fut la première à être vendue par location-vente (1975). En 1978 et selon la même modalité, 7 parcelles ont été vendues. En 1980, la restriction d'aliénation des terres provenant de la réforme agraire fut levée, provoquant l'intensification des ventes de parcelles. Pendant les 5 premières années en tant que propriétaires individuels (1975-1980), 12 parcelles sur les 76 furent vendues (37,5 %) et entre 1981 et 1990 (période de crise pour l'économie chilienne), 15 autres parcelles furent vendues. Ensuite, entre 1991 et 1998, 5 autres furent vendues. La dernière parcelle vendue par un bénéficiaire l'a été en 1998 (à la société *Unifrutti Traders Limitada*). Ainsi, en 2001, 32 bénéficiaires sur 76 avaient vendu leur parcelle. Après cette date et jusqu'en 2007, aucun autre bénéficiaire n'a vendu sa parcelle sauf dans le cas de vente partielle après division. Pendant ce temps (2001 à 2007), le décès de deux attributaires avait engendré deux nouvelles successions. De toutes les successions, une seule vendit la terre sans faire de partage. Dans les autres successions, les ventes n'ont concerné que les parts de certains héritiers, après le partage.

La majorité des acquisitions furent faites par huit sociétés qui acquirent 25 parcelles sur les 76. Les autres parcelles mises en vente furent achetées par six personnes naturelles, dont cinq étaient des agriculteurs extérieurs au secteur. La majorité des terres acquises fut transformée et changea de mode d'exploitation et de production : elle fut destinée désormais aux cultures fruitières et à la vigne pour le *pisco*. Il y eut quelques cas, où les cultures traditionnelles se maintinrent. Parmi les motifs d'achat cités par 14 acheteurs interviewés en 2001, on trouve « la terre comme une source importante de revenus économiques » (5 des 14) et le prix de vente très intéressant au moment de l'achat (4 des

14). La représentation de la terre comme manière de vie (« *j'aime la campagne* ») fut un autre argument cité comme déterminant (3 des 14). Finalement, la nécessité de faire croître l'exploitation que possédait déjà l'acheteur conditionna deux décisions sur les 14.

Pendant la période de ventes et de locations-ventes, de nombreuses familles ignoraient que la parcelle de culture et la parcelle d'habitation faisaient partie du même titre de propriété. Au moment de vendre, ils pensaient garder la parcelle d'habitation où ils vivaient avec leur famille et ne vendre que la parcelle de culture. Grande fut leur surprise quand ils se rendirent compte qu'ils avaient en fait vendu la totalité de ce qu'ils avaient reçu de la Cora et qu'ils n'avaient plus nulle part où habiter. Certains des nouveaux propriétaires donnèrent la priorité à ces paysans comme travailleurs et les laissèrent occuper leurs maisons.

Le bénéfice économique direct de la vente fut faible pour les vendeurs car l'argent servit à payer leurs dettes. De plus, quand une vente se concrétisait, c'était la Cora qui menait tout le processus et réglait d'abord les dettes avant de remettre le solde (s'il y en avait un) au paysan vendeur. En 1980, l'Etat chilien annula les dettes contractées par les bénéficiaires de la réforme agraire mais pour beaucoup d'entre eux cette mesure arriva trop tard, quand ils avaient déjà vendu leur terre.

Nombre de paysans qui vendirent leur terre se sentent aujourd'hui spoliés. Les prix qui leur furent payés apparaissent comme bien faibles par rapport à la valeur réelle de la terre à cette époque. Il est fréquent de trouver des témoignages de vendeurs selon lesquels la terre fut payée avec des véhicules voire même avec des objets domestiques comme des postes de télévision (une grande nouveauté à l'époque dans le monde rural chilien). Certains vendirent en pensant qu'ils pourraient améliorer leur situation puisque les acheteurs leur proposaient de rester comme travailleurs permanents. Cependant et au même moment, l'agriculture passa par des moments difficiles et ils ne tardèrent pas à perdre leur emploi. Dans les cas où la vente de la terre laissa un solde positif, les paysans achetèrent de l'équipement électro-domestique, des vêtements et des véhicules utilitaires, qui ne produisaient pas de richesses par eux-mêmes. Dans le cas des véhicules, les coûts élevés d'entretien conduisirent rapidement à leur vente.

La méfiance et la crainte que la Cora ne récupère la terre, alimentées par des rumeurs et par l'opposition au gouvernement militaire, constituèrent un contexte qui facilita les ventes : la

Cora était supposée reprendre les parcelles à ceux qui n'en payaient pas les « accessoires » (formations et équipements mécaniques principalement) et elle était supposée (re)devenir le propriétaire-exploitant, un peu comme au temps de l'*asentamiento*. Dans cette ambiance, les stratégies des acheteurs furent dès le début très facilement réalisées à bas prix, contrairement à celles des paysans nouveaux propriétaires, chaque fois contraints sans alternatives.

Ceci dit, l'opinion qu'ont les quelques paysans qui ont réussi à conserver leur parcelle à l'égard de ceux qui la vendirent est très critique, bien que la majorité reconnaisse que les dettes (quelle que soit leur origine) furent la raison déterminante des ventes. Deux témoignages semblent révélateurs :

« Un des motifs pour lesquels ces ventes ont eu lieu fut le détachement de la terre de la part des bénéficiaires. Beaucoup de personnes qui arrivèrent à l'asentamiento pour recevoir des terres n'étaient pas formées pour le travail de petit entrepreneur. La majorité d'entre elles n'étaient pas des agriculteurs mais des travailleurs journaliers. Les gens ne surent pas lutter pour leur terre, la travailler et payer leurs dettes. »

« Les causes de la vente furent le manque de connaissance et la formation faible des gens. Les gens pensaient qu'ils n'avaient rien à apprendre et ils ne voulaient pas le faire ».

Le changement de statut, d'activité, d'échelles des responsabilités que produisit la réforme fut considérable. Les travailleurs salariés, en général dépourvus d'initiatives sur la production, devinrent des propriétaires supposés prendre toutes les décisions, et les bonnes : la durée des *asentamientos* comme période « d'apprentissage » ne fut pas suffisante pour conduire aux transformations nécessaires. Mais il ne faut pas méconnaître le rôle qu'eut le contexte socio-économique et politique dans lequel la réforme agraire eut lieu : là non plus, les circonstances ne furent pas favorables aux petits producteurs.

L'évolution du changement de propriété de la terre à *Unión Campesina* ne s'arrête pas aux ventes de parcelles ou de parts de parcelles : s'y ajoutent les héritages. Dans le tableau 24, je présente l'évolution de la situation entre 2001 et 2007.

Tableau 24 : Les changements de types de propriétaires entre 2001 et 2007

Type de propriétaire	2001			2007		
	Nombre propriétaires	Nombre propriétés	Superficie (ha)	Nombre propriétaires	Nombre propriétés	Superficie (ha)
Agriculteurs extérieurs	17	23	315,4	22	26	339,5
Agriculteurs bénéficiaires de la réforme	22	24	428,6	20	21	394,7
Héritiers de succession avec partage	0	0	0,0	8	55	235,4
Héritiers de succession indivise	13	13	320,7	6	6	88,6
Sociétés productrices- exportatrices	7	20	288,7	7	20	288,7
Sociétés exportatrices	2	2	41,6	2	2	41,6
Autres	0	0	0,0	2	2	6,5
Total	61	82	1.395,0	67	132	1.395,0

H. Reyes à partir des données du travail de terrain 2001, 2007

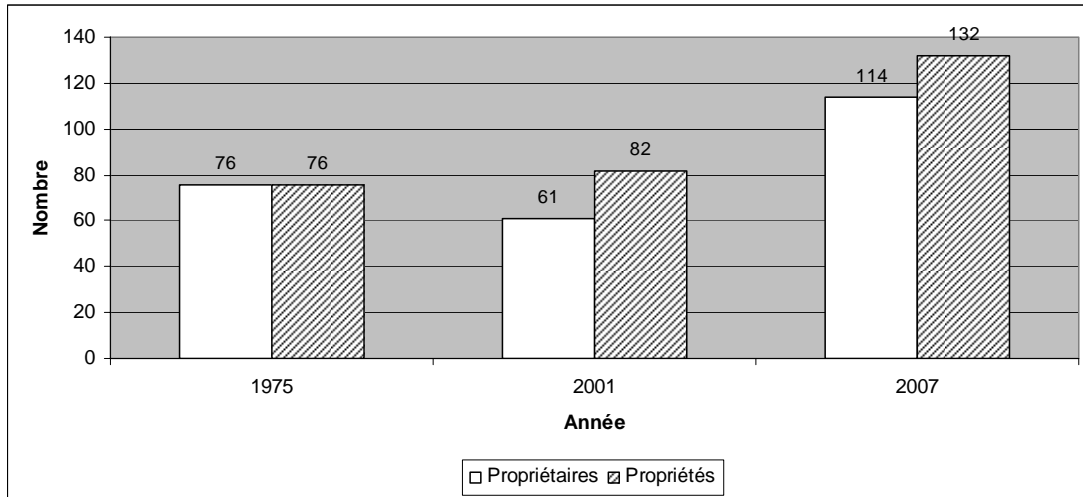
En 2001, les transformations évoquées précédemment se font évidentes. Moins de la moitié des familles bénéficiaires de la réforme agraire restent en possession de la terre, contrôlant un peu plus de la moitié de la superficie (54%). L'irruption de nouveaux acteurs, principalement des agriculteurs (ou des entrepreneurs d'autres secteurs économiques intéressés par l'investissement dans l'agriculture) et des sociétés qui produisent aussi bien pour l'exportation que pour le marché interne, se fait sentir au moins dans une dimension visible : la concentration de la propriété dans moins de mains, qui fait baisser le nombre total de propriétaires de *Union Campesina* de 76 en 1975 à 61 en 2001 est remarquable en ce sens. En 2001, 7 sont propriétaires de 20 propriétés.

Jusqu'en 2001, aucune des successions par décès du bénéficiaire n'avait partagé la parcelle attribuée. Six ans plus tard, en 2007, la répartition entre héritiers s'est généralisée. L'augmentation du nombre de propriétés et la réduction de la taille des propriétés en sont le résultat.

Dans le tableau 24, dans la catégorie « agriculteurs extérieurs » sont comptés deux fils de paysans bénéficiaires décédés, dont les parcelles ont donné naissance à deux successions qui se maintiennent en indivision. Il s'agit de jeunes paysans qui achetèrent en commun 5 hectares à un attributaire (parcelle 54) pour devenir des producteurs indépendants, en se consacrant à la production maraîchère et semencière. Cette dernière est une filière innovante, qui a de bonnes perspectives économiques.

Dans la figure 39, je présente l'information sur les transformations qui ont eu lieu à *Unión Campesina* en 1975, 2001 et 2007. Les nouvelles propriétés créées par partage de l'ancienne, suite à héritage, font considérablement augmenter le nombre de propriétaires.

Figure 39 : Nombre de propriétaires et de propriétés en 1975, 2001 et 2007 à *Unión Campesina*



H. Reyes à partir des données du travail de terrain 2001, 2007

En 30 ans d'évolution, les changements sont notables. En 1975, conformément à l'esprit de l'opération de réforme agraire, il y a exactement le même nombre de propriétaires que de propriétés, « un propriétaire, une propriété » : on sait que par *propriedad*, on entend un *predio*, c'est à dire le territoire qui fait l'objet d'un titre d'attribution foncière unique, quel que soit le nombre de « parcelles » du découpage technique.

La concentration de la propriété est observée en 2001 à travers une réduction de 20 % du nombre de propriétaires, à superficie totale égale. En 2007, en revanche, une ouverture de l'accès à la terre est manifeste. Le nombre des propriétaires et des propriétés présente un taux de croissance de 50 % (les propriétaires) et 74 % (les *predios*), entre 1975 et 2007. Le faible changement du nombre de sociétés contraste avec l'augmentation importante du nombre de propriétaires qui sont ceux qui ont accédé à la terre par héritage. En 2007, il y avait six propriétés indivises issues de successions, avec 51 héritiers (des nouveaux propriétaires potentiels s'ils demandent le partage), qui aspirent à prendre possession individuelle des 86,6 hectares que ces propriétés représentent. Arithmétiquement, cela

correspond en moyenne à 1,7 hectare par héritier, ce qui risque de confirmer un fâcheux processus de morcellement.

Mises à part les successions (qui ont été suivies ou non d'un partage), les terres de *Union Campesina* n'ont pas fait l'objet de nombreux achats-ventes successifs. Des 42 propriétés qui ont appartenu à plus d'un propriétaire, la majeure partie a changé de mains seulement 2 fois. Cependant, une sur cinq est passée par trois propriétaires et seulement deux propriétés ont été transférées quatre fois. Ces résultats sont semblables à ceux de *San Antonio del Palqui* (voir plus loin) et semblent indiquer, indirectement, la stabilité de l'agriculture dans le Limarí : malgré les contraintes et des épisodes économiquement moins favorables, la production agricole continue d'être un secteur qui rapporte et qui permet le maintien des exploitations et des producteurs. A *Union Campesina*, la terre s'acquière aujourd'hui pour la faire produire.

Les paysans d'*Unión Campesina* bénéficièrent de conditions extérieures objectivement plus favorables que celles d'autres opérations de la réforme agraire⁴⁷ : à *Unión Campesina*, le potentiel agricole (qualité des sols et accès à l'irrigation) n'était pas très favorable à l'agriculture modernisée, et les paysans ne souhaitaient pas prendre de risques. Les grands investissements ne furent donc guère envisagés, les paysans ne les entreprirent pas et s'endettèrent moins : la pression pour vendre fut moins intense et moins persistante, ce qui permit le maintien des paysans en tant que propriétaires, même quand ils étaient endettés. La culture de la vigne à pisco apparut en 1979 grâce aux aides de l'Indap et son développement fut lent. En 1995, les soldes des dettes furent annulées pour tous ceux qui en avaient remboursé au moins 50 %.

La filière viticole pour le pisco donna une impulsion déterminante aux agriculteurs de *Union Campesina*. Les premières récoltes se vendirent localement à des entreprises distillatrices comme *Diaguita*, *Huasán* et *Pisco Tres Cruces* de la vallée de l'Elqui, et à la coopérative de producteurs *Control*. En 1983, la *Cooperativa Capel*, distillatrice, commença à acheter la production de raisin, introduisant le paiement en 12 mensualités ce qui, dans les faits revenait à percevoir un salaire mensuel pendant une année. Ce système permit aux paysans de mettre progressivement de l'ordre dans leurs dépenses et s'il limita

⁴⁷ On verra plus loin que la production fut plus difficile à gérer pour les bénéficiaires de l'opération *San Antonio del Palqui*.

la réalisation d'investissements plus importants, il limita aussi les dépenses excessives. Mais la filière viticole, comme tout le secteur agro-alimentaire, est sensible aux chocs externes. En 1980, le prix du raisin chuta, puis se rétablit en 1986. C'est à cette époque que de nombreux agriculteurs de *Union Campesina* acquièrent des tracteurs et autres machines et des véhicules utilitaires. Des boutiques de proximité et des petits restaurants s'ouvrirent dans le village.

Une nouvelle baisse du prix du raisin de pisco se produisit dans les années 1991-1992. Pour équilibrer les comptes, les grands propriétaires agrandirent leurs plantations, ce qui aboutit à la saturation du marché et fut préjudiciable aux petits producteurs. Une diminution de la demande de pisco, induite par l'augmentation de la consommation d'autres alcools blancs et de bière (récemment entrée dans la culture nationale), maintint des prix peu élevés. Mais à partir du début des années 2000, la situation s'est améliorée peu à peu. Malgré tout, une grande partie des petits producteurs d'*Unión Campesina* n'ont pas abandonné la filière viticole pisco : le prix d'achat au producteur est connu dès le début de la saison et la vente reste assurée pour ceux qui sont affiliés aux deux coopératives de production (*Capel* et *Control*).

Actuellement, la production de raisin pour le pisco est destinée, en plus de l'élaboration du pisco, à la vinification pour l'exportation et les mélanges destinés à la consommation interne, au moût concentré pour le sirop et au moût pour le jus de raisin : celui-ci est exporté à destination (entre autres) de la communauté israélite des Etats-Unis.

L'utilisation du sol et les techniques n'ont guère été modifiés par les paysans bénéficiaires. Les changements dans ces domaines sont plutôt survenus avec les nouveaux propriétaires, particulièrement avec les cultures fruitières et la modernisation de l'irrigation avec la disponibilité de l'eau sous pression.

Les successions et les partages : détails familiaux

L'analyse des pratiques foncières qui suivent le décès d'un propriétaire et l'ouverture de sa succession montre que des pratiques différentes ont cours. Parmi les petits propriétaires-producteurs, l'habitude penche vers le partage de la propriété entre tous les héritiers. Pour

d'autres successions, s'il y a partage, la propriété est transférée à une société à responsabilité limitée dont un, plusieurs ou tous les héritiers sont actionnaires. Dans ce cas, c'est le maintien de la superficie dans son ensemble (plus productrice et plus rentable à l'hectare) qui prévaut.

Comme le précise Dirven (2002), l'agriculture familiale, à la différence d'autres modes de production, exige la continuité de la gestion et du travail familial ; le niveau quantitatif de la production (en général réduit et variable) ne permet pas de transformations importantes de son organisation, de la commercialisation, des techniques, des produits, sans mettre l'unité de production en danger. La transmission du capital de production d'une génération à la suivante est probablement plus fréquente dans le système d'agriculture familiale que dans n'importe quelle autre profession. Or la superficie et la capacité de travail dont héritent les enfants d'une entreprise agricole familiale à *Union Campesina* sont faibles et ne permettent plus l'efficacité économique « exigée » par le système agro-exportateur qui sert de référence économique, sociale et politique. Pour cette raison, la continuité de la profession d'agriculteur dans les familles paysannes du Limarí s'affaiblit. S'ils trouvent du travail salarié (dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs économiques), les enfants cherchent à prendre leur indépendance en dehors de toute ambition d'être propriétaires de leur propre exploitation.

Les familles chiliennes des années de la réforme agraire se caractérisaient par le fait qu'elles étaient nombreuses (de dix à quinze personnes dans le foyer). Pendant la période des haciendas, davantage d'enfants (notamment de fils) signifiait davantage de main d'œuvre. Pour l'attribution des parcelles de réforme agraire, le grand nombre d'enfants était un critère favorable et il y eut très peu de cas de paysans sans enfants qui accédèrent à la terre par cette voie. Des 13 familles héritières interviewées, la plus petite avait 3 enfants et la plus grande 15. La taille moyenne était de 7 enfants et la plus fréquente de 5.

Quand la mère est encore en vie, c'est l'un de ses fils (à défaut, une fille) qui prend en charge la gestion de l'exploitation. Généralement, il ou elle va vivre avec sa mère et avec sa propre famille dans la même habitation ou sur le même site. Les revenus de la mère sont ainsi assurés, de même que la continuité de l'exploitation familiale, évitant par la même occasion l'abandon des terres. Quand aucun enfant ne peut prendre la responsabilité de

l'exploitation, on a recours à la location des terres, mais cela n'a pas encore été le cas à *Unión Campesina*.

La permanence de la propriété et de la production agropastorale familiale est fondée essentiellement sur la vie de l'épouse du premier titulaire (bénéficiaire) de la propriété de réforme agraire. De fait, dans la majorité des familles, l'avis des enfants est de ne pas diviser la terre tant que la mère est encore en vie. Son décès entraîne parmi les héritiers restant le désir quasi immédiat de se répartir les biens : c'est en effet l'opportunité, hautement valorisée, d'accéder à la terre. Pour certains, ce peut être le début d'un processus d'accumulation de ressources à travers l'agriculture ; pour d'autres, une source de revenus complémentaires par la mise en valeur indirecte à travers la location ou le métayage et pour d'autres, l'accès à des revenus grâce à la vente, qui permettra de faire face à d'autres nécessités.

Cependant, beaucoup d'enfants de bénéficiaires décédés ne cachent pas leur désir que leur mère leur remette la terre pendant qu'elle est encore en vie, sans ignorer que la part qui leur reviendra alors sera moindre. Une illustration : à cause d'une grave maladie de la mère, une importante somme d'argent était nécessaire pour la soigner. La parcelle dont son mari décédé avait été bénéficiaire, avait une superficie de 15 hectares et il y avait 3 enfants. Les quatre héritiers décidèrent de partager. La mère eut droit à 7,5 hectares (dans le régime matrimonial) et comme héritière, à un peu moins de 4 autres hectares. Les enfants durent se partager les 4 hectares restants, constituant ainsi des propriétés probablement non viables sur le plan de la production agricole, mais qui peuvent être transformées en parcelles dites d'habitation ou être vendues.

A *Union Campesina*, les terres qui sont restées sous le qualificatif de « succession », c'est-à-dire qui ont été héritées et sont indivises entre les héritiers, qui n'ont pas été partagées et n'ont pas (ou pas encore) fait l'objet de divisions, sont cultivées en vigne pour le pisco et en cultures maraîchères. L'élevage bovin laitier est présent mais à très petite échelle. Les cultures fruitières commerciales ne sont pas pratiquées à cause du niveau élevé des investissements et de la superficie nécessaire à une unité agricole économiquement viable. Malgré les difficultés qu'a affronté le secteur du pisco, il continue d'être rentable. En outre, les paysans connaissent bien la culture (« *c'est ce que nous savons faire* ») et les coûts associés ne sont pas élevés.

La culture maraîchère présente des avantages que n'ont pas les autres cultures. Elle n'exige pas de grandes superficies ni des investissements élevés ; les cycles de production sont courts, ce qui permet de disposer de revenus rapidement. Les conditions climatiques du secteur permettent des récoltes précoces et de bonne qualité, et se vendent bien. Pour cela, le maraîchage est la principale option productive des héritiers devenus propriétaires de la terre, aussi bien en production à leur propre compte qu'en location.

Tableau 25 : Caractérisation de l'espace cultivé dans les successions indivises en 2007

	Type de culture	
	Vigne pour le pisco	Maraîchage
Nombre de cas de succession indivise	6	3
Superficie totale (ha)	26,0	12,0
Superficie moyenne (ha)	4,3	2,0
Superficie minimale (ha)	1,0	2,0
Superficie maximale (ha)	8,0	8,0

H. Reyes à partir des enquêtes 2007

Les 6 parcelles qui se maintiennent en succession indivise sont cultivées. En moyenne, 48 % de leur superficie est utilisée, ce chiffre pouvant aller jusqu'à 80 % dans les parcelles les plus petites. Ces valeurs peuvent varier d'une saison à l'autre en fonction des cultures, particulièrement pour le maraîchage.

Sept successions de *Union Campesina* ont déjà été divisées :

Tableau 26 : Quelques indications sur le résultat des divisions de successions en 2007

Nombre de parcelles créées		51
Superficie moyenne par parcelle		5,5 ha
Nombre de parcelles vendues		11
Nombre de parcelles cultivées	directement	18
	indirectement	17
Nombre de parcelles sans usage agricole		5

H. Reyes à partir des enquêtes 2007

A partir de 7 parcelles d'origine, 51 ont été créées avec une superficie moyenne de 5,5 hectares. Il semble que ce ne soit pas une superficie désavantageuse. Cependant, il y a une

grande dispersion dans les valeurs de cette variable. Un peu plus de la moitié (53 %) des parcelles mesure moins d'un hectare, près d'un cinquième (18 %) mesure entre 1 et 5 hectares et le reste (29 %) correspond à des parcelles plus grandes comprises entre 5 et 10 hectares. Il y a donc prédominance des petites propriétés. 22 héritiers nouveaux propriétaires (43 %) ne travaillent pas directement la terre, ils la louent ou la laissent inutilisée. Eux-mêmes travaillent comme salariés dans l'agriculture ou dans d'autres activités.

La petite agriculture paysanne familiale a su maintenir et développer la production de produits alimentaires consommés sans transformation : dans le Limarí, aussi limitée que soit la superficie de la terre, il est encore possible d'en tirer un revenu. C'est pour cela que, dans la majeure partie des cas, la vente de la terre reçue en héritage ne figure pas dans les plans immédiats. Mais il est probable ou possible que les divisions ultérieures généreront des unités agricoles qui ne permettront pas de faire vivre une famille : se consacrer à plein temps à la production indépendante comme unique activité est de plus en plus incertain.

Jusqu'à maintenant, la vente de ces nouvelles propriétés a été relativement peu pratiquée. Les raisons principales, quand elle eut lieu, furent l'endettement, la trop faible disponibilité en investissement productif et la maladie du chef de famille. Il n'est pas facile de prédire l'évolution, au moins dans le moyen terme, principalement parce que l'activité agricole indépendante est toujours importante parmi les héritiers, ainsi que le travail salarié complémentaire dans ce secteur économique.

Des 51 héritiers de ces successions divisées, 28 se consacrent à l'agriculture de façon indépendante, 19 travaillent dans l'agriculture comme salariés et 23 se consacrent à d'autres activités, directement génératrices de revenus ou non (les femmes au foyer). 19 de ces descendants ont d'autres activités en même temps qu'ils se consacrent à une production agricole indépendante. Cela signifie que le lien social, économique, sentimental et familial avec la terre est important. De ce fait, la terre d'*Union Campesina* pourrait se maintenir encore longtemps entre les mains des héritiers des premiers bénéficiaires, et de leurs propres héritiers : on a noté que l'âge de la génération héritière des premiers bénéficiaires est de plus de 40 ans. Un témoignage est éloquent : « *la vente de la terre ne fait pas partie de mes plans parce que c'est quelque chose à laisser à mes enfants* ».

4. *San Antonio del Palqui* : « la perte de la terre »

San Antonio del Palqui regroupe 22 bénéficiaires de 22 parcelles de la réforme agraire originaires de la localité El Palqui dans la commune de Monte Patria. Les parcelles furent attribuées dans le cadre de l'opération de division appelée *San Antonio del Palqui*. La Cora avait acquis en décembre 1962 la propriété appelée *San Antonio del Palqui y Peñon* et en mars 1970, elle expropria la propriété appelée *Hijuela La Curtiembre* (également connue sous le nom de *Santa Julia*), appartenant à un certain Samuel Jofré. A partir de ces transactions, l'*asentamiento San Antonio del Palqui y El Peñon* fut créé en 1962. Ce même *asentamiento* donna naissance en même temps à la *Cooperativa de Reforma Agraria El Peñon*, dont nous ne parlerons pas ici.

Selon l'*Instituto Nacional de Investigación de Recursos Naturales* et le *Servicio de Impuestos Internos*, la superficie totale était de 398 hectares (*San Antonio y Peñon* avec 190 hectares et *Santa Julia* avec 198 hectares), mais selon les calculs faits par la Cora sur la base d'un relevé topographique, la superficie était en fait de 677,43 hectares, chiffre qui finalement était correct et qui a prévalu. Cette grande différence de superficie montre les déficiences des systèmes cadastraux de l'époque et aussi la rigueur avec laquelle les mesures ont été refaites en vue, précisément, de la réforme agraire.

Les sols de la propriété *San Antonio del Palqui* dérivent d'alluvions anciennes sur des pentes douces faiblement ondulées. Ils présentent peu de facteurs limitants pour une grande variété de cultures.

Tableau 27 : Superficie par classe d'aptitude dans l'opération de division *San Antonio del Palqui*

Classe d'aptitude		Superficie (ha)
Irrigué cultivable	I	0,00
	II	0,00
	III	20,71
	IV	90,10
	Sous-Total	110,81
Non irrigué cultivable	I	0,00
	II	0,00
	III	0,00
	IV	0,00
	Sous-Total	0,00
Non irrigué non cultivable	V	32,81
	VI	18,97
	VII	15,81
	VIII	499,03
	Sous-Total	566,62
Total		677,43

H. Reyes à partir de Cora (1974a)

Or, la majeure partie de la superficie a été classée *Classe VIII*, qui correspond à des sols inaptes à l'agriculture. La capacité productive potentielle fut le critère de calcul de la taille des *unités familiales*, c'est-à-dire des parcelles qui allaient être attribuées par la réforme agraire. Les cultures entrant dans le calcul furent la tomate (sous serre et à l'air libre), le piment doux, le haricot vert, le concombre, le melon, la pomme de terre et l'avoine : c'est-à-dire les cultures régulièrement pratiquées dans les années 1960. Bien que le climat et les sols aient été aptes au raisin de table, cette culture ne fut pas prise en considération à cause des coûts élevés d'installation préalable, difficilement supportés par les nouveaux propriétaires. Actuellement, les limitations qui ont motivé les classifications et les calculs n'ont plus de raison d'être : l'irrigation par goutte-à-goutte, la conduite de la vigne sur treille et des agrumes plantés sous forte densité relativisent fortement les critères d'il y a plus de 40 ans.

L'attribution individuelle de la terre et les difficultés de la mise en valeur

L'opération de division, c'est à dire l'attribution individuelle de la terre, date de 1974 et les titres individuels ont été octroyés l'année suivante. 22 parcelles agricoles et 6 parcelles à usage d'habitation furent distribuées, pour une superficie totale de 263,43 hectares. 5

parcelles communes (414 hectares en tout) furent délimitées sans attribution individuelle. Dans le tableau 28, je présente la distribution d'origine des parcelles individuellement attribuées et la situation actuelle (2007).

Tableau 28 : Distribution des parcelles agricoles de l'opération de division *San Antonio del Palqui*

N° de la parcelle agricole	Nom du bénéficiaire de l'attribution (1975)	Nom du propriétaire actuel (2007)	Superficie (ha)
1	Manuel Carvajal	Succession Aldo Zanforlín	4,92
2	Juan Salinas	Tracy Limitada	4,66
3	Pedro Clemente Lafferte	Sociedad Inversiones San Antonio Limitada	4,88
4	Jorge Muñoz Ruíz	Luis Cortés Cortés	5,39
5	Pedro García Tabilo	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	5,31
6	Miguel Aguirre Arredondo	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	5,41
7	Benito Aguirre Aguirre	Samuel Jofré Zanforlín	5,43
8	Bernardo Salas Pastén	Bernardo Salas Pastén	16,52
9	Mario Robles Miranda	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	11,35
10	Orlando Cortes	Samuel Jofré Zanforlín	5,49
11	Claudio Cisterna	Succession Claudio Cisterna	5,62
12	Armando Araya	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	5,35
13	Juan León	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	5,43
14	Daniel Ogalde	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	12,83
15	Santos Avalos	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	6,18
16	Heriberto Alfaro	Sociedad Agrícola San Antonio	82,96
17	Patricio Véliz	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	5,11
18	Jorge Muñoz Muñoz	Exportadora Río Blanco Limitada	5,77
19	Luís Leonel Tapia Cortés	Exportadora Río Blanco Limitada	5,71
20	Camilo Marín	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	8,61
21	Alonso Aguirre Arredondo	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	14,46
22	Oscar Aguirre	Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada	35,65
Total			263,04

H. Reyes à partir de Cora (1974) et du travail de terrain

La majeure partie des parcelles agricoles a moins de 6 hectares. Les plus grandes correspondent aux plus faibles aptitudes du sol. Toutes les terres attribuées furent accompagnées des droits d'eau d'irrigation considérés comme nécessaire à la production (approximativement « une action d'eau pour un hectare » dans le cadre de la loi sur l'eau de l'époque 1969). Les propriétaires qui apparaissent en grisé dans le tableau 28 sont ceux qui avaient conservé leur terre jusqu'à 2007.

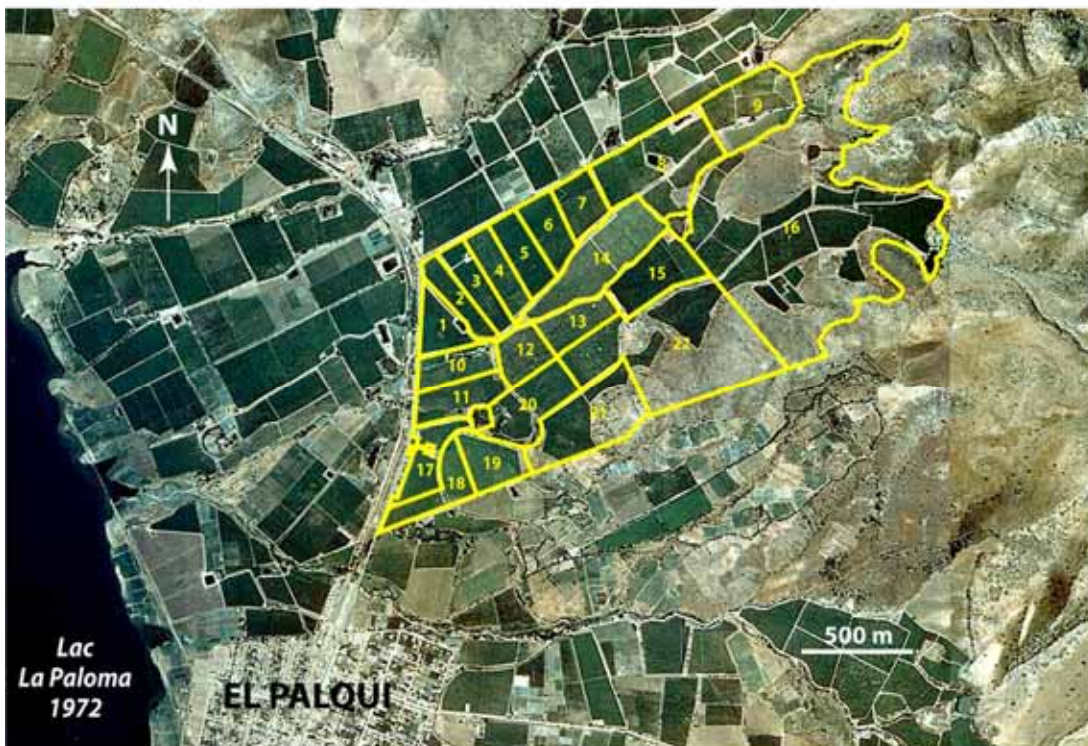
Carte 16 - San Antonio del Palqui en 1975



San Antonio del Palqui : les parcelles attribuées en 1975 superposées à une photo aérienne de 2002.

Le périmètre de l'opération d'attribution est placé en partie sur l'aire irrigable (à l'ouest et au nord) et sur une pente sèche (à l'est) : la dimension des parcelles traduit l'aptitude des sols à la production agricole telle que conçue avant 1975. Ce secteur irrigable, immédiatement en bordure du lac du barrage de La Paloma, et bien exposé, est l'un des plus productifs de toute la région en raisins et autres fruits. Les parcelles visibles au voisinage des celles de l'opération sont la propriété de SARL qui cultivent raisins de table, agrumes et avocats pour l'exportation.

— parcelle individuelle attribuée en 1975 avec sa numérotation



Héctor Fabián REYES

Image : CONAF, 2002 - Données : Ciren, 1995 - Cartographie : Jorge MORA, projet Jeal SAAZA, 2008; Christine Chauviat, IRD, 2008

Une fois les parcelles reçues (1975), les paysans continuèrent à faire de l'agriculture comme ils l'avaient fait depuis l'*asentamiento* (1962) et même « depuis toujours » dans les grandes propriétés anciennes. Mais ils devaient désormais cultiver de façon indépendante, avec la responsabilité de conduire leur propre unité de production pour gagner leur vie et celle de leur famille. La majorité continua pendant quelques temps avec les mêmes cultures : maraîchage, pomme de terre et maïs, qu'ils maîtrisaient parfaitement. L'Etat apportait un appui technique et financier à travers l'Indap créé par la première loi de réforme agraire. Les premiers temps furent difficiles pour ces paysans, comme pour une bonne partie des autres paysans de réforme agraire, notamment à cause des transformations politiques et économiques qui se faisaient sentir dans tous les domaines de la vie nationale deux ans à peine après le coup d'Etat militaire. A *San Antonio del Palqui*, seuls 6 paysans sur 18 interviewés en 2007 admettent ne pas avoir eu de difficultés de production, tout en signalant qu'ils travaillèrent très dur pour obtenir des résultats acceptables. Les autres cultivateurs rencontrèrent de multiples difficultés : la rareté de l'eau (3 cas) et le manque de financement extérieur et de trésorerie (4 cas) furent les principaux problèmes cités. En 1979, la faiblesse des précipitations affecta la disponibilité et la distribution de l'eau d'irrigation (Alvarez, 2005). Le barrage La Paloma était entré en fonction fin 1972 mais son rôle régulateur et stabilisateur de l'hydraulique de la Province ne fut réellement perceptible qu'à partir de 1980. Le canal d'irrigation Palqui-Maurat-Semita, qui alimentait les parcelles de *San Antonio del Palqui* fut soumis au partage de l'eau par tours (c'est-à-dire que les quantités réellement disponibles étaient volontairement limitées) jusqu'au début des années 1980. Dans ce contexte, la sécurité de l'irrigation n'était pas assurée, ce qui ajouta aux difficultés pour investir dans le but d'améliorer le rendement de l'irrigation. A ce moment, les systèmes d'irrigation étaient très consommateurs en eau, l'irrigation par goutte à goutte, déjà introduite dans la région par quelques grands agriculteurs (fin des années 1960), n'était pas accessible à tous les producteurs à cause des coûts élevés d'installation et de fonctionnement ; les cultures auxquelles elle aurait pu être appliquée n'étaient pas considérées, par ailleurs, comme suffisamment rentables. Quand les bénéficiaires reçurent leurs parcelles, ils ne disposaient de rien d'autre que de leurs mains et de quelques outils. Il leur fallut acheter la majeure partie des intrants et des équipements : semences, engrais, armatures et couvertures en plastique pour les serres, défrichage et épierage (les sols n'avaient pas été cultivés depuis longtemps), clôtures, etc. Il n'y eut pas de crédits anticipés, que ce soit de l'Indap ou des banques.

Le manque d'accompagnement technique pour la production est évoqué fréquemment comme un des facteurs préjudiciables au progrès de l'agriculture dans les nouvelles propriétés de la réforme agraire. Cependant, deux des nouveaux propriétaires seulement mentionnent ce fait comme élément important. Il est clair qu'ils lui donnent une connotation particulière : cette déficience les aurait empêchés de devenir « des entrepreneurs prospères ». Cette remarque est à noter car aucun autre paysan n'utilisa, au cours de nos entretiens, le mot « entrepreneur ». En effet, on a vu que la conception « paysanne » de l'agriculteur n'est pas la même que celle de l'entrepreneur. A l'opposé, on a constaté que, de façon générale au Chili, les paysans (les *campesinos*) considèrent qu'ils en savent assez pour cultiver : les nouvelles technologies ne leur ont pas semblé dignes d'intérêt pendant longtemps.

Pendant environ 5 ans (1975-1980), les bénéficiaires des attributions de terre continuèrent à produire comme on l'a indiqué plus haut, c'est-à-dire « comme avant ». En 1980, commencèrent à *San Antonio del Palqui* les plantations de ceps pour produire du raisin de table (des variétés *Perlette*, *Thompson seedless* et *Flame seedless*, déjà connues dans la région) : les entreprises exportatrices qui expédiaient les mêmes raisins vers les Etats-Unis étaient déjà présentes. Avec des crédits octroyés par l'Indap pour la mise en valeur de deux hectares, 18 des 22 bénéficiaires entrèrent dans cette attractive filière d'exportation. Grâce à des financements de l'Indap (publics), de banques privées et d'entreprises exportatrices, les parcelles de la réforme agraire furent capables de produire et de générer des revenus sans commune mesure avec ce qui avait été obtenu jusqu'alors. Les entreprises exportatrices incitèrent les paysans à renouveler leurs machines, à augmenter leur superficie cultivée et à adopter de coûteux *packages* technologiques (engrais et pesticides), avec des budgets avancés sur la récolte et les gains futurs. Peu de paysans refusèrent ces propositions, jugées intéressantes, en gardant néanmoins une certaine prudence. Les prix du raisin promis au producteur paraissaient satisfaisants mais les problèmes apparurent au moment du paiement réel de la récolte : les entreprises exportatrices argumentèrent que les fruits n'étaient pas de bonne qualité et les payèrent moins que prévu ou promis. Commença ainsi un enchaînement de dettes auprès des entreprises exportatrices, impossibles à payer par les producteurs à cause de revenus insuffisants ou à peine suffisants. En outre, le paiement de diverses mensualités à la Cora alourdissait les budgets des producteurs.

L'itinéraire de la vente des parcelles

En 1978, trois parcelles (sur les 18 dont nous avons pu interviewer les bénéficiaires ou un membre de leur famille en 2007) furent vendues à cause des dettes contractées auprès des banques et de la faible rentabilité financière de l'agriculture. L'année suivante, deux autres parcelles furent vendues pour les mêmes raisons, avec une raison supplémentaire, celle de devoir assurer des frais médicaux. La majeure partie des paysans continuèrent à planter du raisin de table avec des financements bancaires qui ne pouvaient être remboursés. Le mécanisme de la vente des terres s'enclencha alors, à raison de presque une parcelle par an. En 1989, onze parcelles avaient été vendues : neuf pour rembourser des dettes contractées auprès des banques, une à cause de l'âge avancé de son propriétaire (et parce que la culture n'était pas assez rentable) et une pour constituer un capital destiné à être réinvesti dans l'achat d'une autre propriété agricole. Au même moment, ceux des paysans qui n'avaient pas vendu leur terre purent fortifier leur exploitation et résister un peu plus : dans les années 1990, deux parcelles seulement furent vendues (en 1994 et 1996), toutes deux pour payer les dettes contractées, l'une auprès de banques, l'autre auprès de l'entreprise exportatrice contractante. En 2002 et 2004, les deux parcelles restantes furent vendues à leur tour.

Ces deux dernières ventes méritent un commentaire : les propriétaires voisins de l'une de ces parcelles, qui étaient des entrepreneurs de plus grand calibre, commencèrent à créer des difficultés d'accès à la parcelle par le chemin qui les traversait. Les parcelles voisines, sauf une, avaient déjà été vendues dans les années 1980. Le bénéficiaire de la parcelle enclavée⁴⁸ avait alors 73 ans et devait faire face à la maladie de son épouse et à son propre état de santé précaire. La conjonction de ces facteurs le poussa à vendre en 2004. Dans l'autre cas (vente en 2002), le propriétaire prit la décision de vendre à cause du prix trop bas qu'il obtenait du raisin et parce que l'entreprise exportatrice avec laquelle il avait contracté la commercialisation de sa production lui offrait pour sa parcelle un très bon prix : il acheta une autre parcelle dans la commune d'Ovalle où il se consacre actuellement au maraîchage.

⁴⁸ Ce cas précis soulève le sujet intéressant des accès et des clôtures, traité plus loin (chapitre 5) : il n'y a pas dans le Limarí (semble-t-il) de règles ou de codes qui fassent respecter les chemins ruraux et les terres qu'ils desservent ou traversent. Le problème est perceptible pour l'accès aux espaces agricoles et pastoraux et pour l'accès aux habitations, ainsi que pour l'accès – encore plus contesté – aux espaces miniers.

La vente des terres se fit dans tous les cas par les bénéficiaires d'origine eux-mêmes, quand ils étaient encore en vie.

Les 20 parcelles qui ne sont déjà plus aux mains de leurs bénéficiaires d'origine appartiennent actuellement à sept propriétaires, en majorité de grandes sociétés nationales et locales (cf. tableau 28, p. 256). Quatre entités propriétaires se distinguent par le nombre de parcelles et la superficie de terres qu'ils possèdent : *Agrícola Quebrada Seca Limitada* possède la majeure partie des parcelles de l'opération de réforme agraire de *San Antonio del Palqui*, soit 11 parcelles et 116 hectares. C'est une société dédiée à la production de raisin de table et qui exporte via l'entreprise qui lui est liée *Frutexport S.A.* (capitaux espagnols). La société *Río Blanco Limitada*, est propriétaire de deux parcelles ; elle est de capitaux chiliens depuis sa création en 1981, et a la double activité : la production de fruits et leur exportation⁴⁹. Samuel Jofré Zanforlín, propriétaire-producteur indépendant, acquit deux parcelles à *San Antonio del Palqui*, qui s'ajoutèrent à celles qu'il possédait déjà dans d'autres secteurs de la commune de Monte Patria. Cet entrepreneur agricole vient d'une famille de grands propriétaires-cultivateurs locaux. Son grand père, Samuel Jofré, était propriétaire de la propriété *Hijuela La Curtiembre* (ou *Santa Julia*), qui fut expropriée pour former l'*asentamiento* qui donna naissance à *San Antonio del Palqui*. La *Sociedad de Inversiones San Antonio Limitada* dont le principal actionnaire, Patricio Aguirre, est venu de Santiago dans les années 1970, s'est établie par la suite à El Palqui. Patricio Aguirre a réussi à constituer une grande propriété et une grande unité de production à partir de l'achat de terres à de petits propriétaires de la réforme agraire et à des *comuneros* des communautés agricoles voisines. Cet entrepreneur a commencé avec la production de tomates puis il passa au raisin de table, filière dans laquelle il est resté et grâce à laquelle il a réussi à créer une unité de production de près de 150 hectares. Si, à *San Antonio*, cet entrepreneur n'est propriétaire que d'une seule parcelle, l'étendue de sa société mérite d'être notée.

Ceci met en évidence une différence entre les grands propriétaires et les moyens et petits propriétaires en termes de sécurité de la production, c'est-à-dire entre autres de sécurité des prix et des débouchés commerciaux. A la différence de ce qui s'est produit dans d'autres

⁴⁹ Actuellement, près de 60 % des fruits exportés sont produits par elle-même et le reste par des tiers. Son activité principale est également le raisin de table et dans cette filière, c'est la plus grande société exportatrice du Chili, présente dans toute la zone fruticole du pays, de la 3^{ème} à la 7^{ème} régions.

secteurs tels que *Santa Rosa del Palqui* ou *Los Litres* (commune de Monte Patria), voire même dans d'autres zones du Limarí, à *San Antonio del Palqui* ce ne sont pas les entreprises exportatrices qui ont acheté la terre.

La quasi totalité de la terre de *San Antonio del Palqui* qui a changé de mains depuis les bénéficiaires originels est aujourd'hui cultivée avec du raisin de table. Quelques plantations d'avocatiers et d'agrumes ont cependant été faites depuis le début des années 2000. Les deux parcelles de *San Antonio del Palqui* qui sont toujours aux mains des familles des bénéficiaires d'origine sont intégralement cultivées avec du raisin de table. La succession indivise de Claudio Cisterna a réussi à se maintenir en produisant à son compte et en confiant l'exportation à une ou des sociétés sous contrat. Elle n'a pas l'intention de vendre ni d'arrêter la production. Bernardo Salas maintient une parcelle en vigne, il la loue depuis 1997 à un agriculteur moyen local, faute de moyens d'investissement productif. Le loyer lui assure un revenu relativement sûr qui lui permet de mettre en valeur une autre propriété, achetée dans la même commune. En 2007, le contrat de location a pris fin et la *Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada* a manifesté son intérêt pour acheter la parcelle.

Les sociétés pourvues de capitaux ont développé une logique géométrique d'expansion foncière, logique basée sur les critères d'efficacité économique. Les parcelles acquises par la *Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada* sont toutes contiguës (sauf une), ce qui facilite le travail technique, la logistique et l'administration de la production. Les systèmes d'irrigation peuvent bénéficier du même réseau de distribution, les parcelles peuvent être ouvertes en supprimant les clôtures pour ne former qu'une seule unité. Les paysans savent, l'expérience le montre, que quand une société commence à acquérir des terres dans un secteur, il est très probable qu'elle va faire pression sur les voisins pour qu'ils vendent également.

La mobilité de la terre des bénéficiaires originels, après qu'ils eurent vendu, a été faible. Sur les 20 parcelles vendues, 8 se sont maintenues au même propriétaire, 6 ont eu 2 propriétaires successifs et 6 en ont eu 3. En fait, certaines de ces parcelles ont été transférées entre membres d'une société qui a été dissoute. L'actionnaire principal de la *Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada* fut associé avec un autre entrepreneur (un chilien de la localité de El Palqui) dans la *Sociedad Agrícola Profer Limitada* qui a

possédé jusqu'à 9 parcelles issues de l'opération *San Antonio del Palqui* et qui se consacrait à la production et à l'exportation. Cette société fut dissoute, après des problèmes relationnels entre les associés et des problèmes commerciaux. Toutes ses propriétés furent alors transférées à la *Sociedad Agrícola Quebrada Seca Limitada*, ce qui était en effet un changement de propriétaire dans les registres et les cadastres.

En 2007, neuf des paysans bénéficiaires originels étaient décédés. Des treize paysans encore en vie, deux ne résident pas à El Palqui : l'un vit en ville à Ovale et l'autre a migré vers le nord du pays. Le fait que la majorité des paysans réside encore dans le même lieu peut être relié à l'offre de travail faite par les entreprises agricoles grandes et petites. La plupart des familles habitent et travaillent dans le secteur et dans la même commune et restent liées à l'agriculture à travers la main d'œuvre : leurs membres sont devenus salariés permanents chez les sociétés agro-exportatrices du voisinage immédiat.

La valeur de la terre agricole

La valeur marchande de la terre, du point de vue des bénéficiaires de la réforme agraire qui ne la possèdent plus, marqua au moins la fermeture du cercle de l'endettement et « *de la fatigue* ». La vente de leurs parcelles leur permit de payer leurs dettes et de quitter une activité, productive en principe, mais dont les conditions n'étaient pas favorables sur le moment. La valorisation élevée de la terre en termes de moyens d'existence ne fut pas suffisante pour en conserver la propriété. Presque tous les paysans interrogés expriment un sentiment de frustration : *sensu stricto*, ils vendirent, mais ils considèrent que ce fut en réalité une perte.

Que représente la terre ? « *Un bien, une ressource, quelque chose qui permet de vivre...* ». Pour la majorité des paysans interrogés à *San Antonio del Palqui* (12 sur 18), c'est la signification première de la terre agricole, semblable en cela à celle des entrepreneurs agriculteurs-exportateurs. Pour trois paysans interrogés sur le sujet, la terre signifie l'enracinement et trois autres pensent que l'homme acquiert une valeur avec la possession de la terre. Deux paysans seulement ne souhaitent pas avoir davantage de terre. L'un d'eux est toujours en vie mais vu son âge, il ne souhaite pas continuer dans l'agriculture : « *Je veux me reposer chez moi* ». L'autre paysan est le petit-fils d'un attributaire décédé et il

n'aimerait pas avoir de terre parce que « *l'agriculture n'est pas rentable économiquement* ». Son grand-père aurait certainement eu une autre opinion. Pour les paysans, la terre est plus qu'un simple facteur de production, c'est un mode de vie, l'enracinement, la construction d'une identité liée à un espace et à un groupe social, la participation à un système économique qu'ils puissent maîtriser, ne serait-ce qu'en partie. La raison principale pour vouloir posséder la terre est de produire de façon indépendante et de générer du travail pour d'autres personnes (11 réponses). La cohérence de ces réponses est visible pour deux paysans qui, après avoir vendu leurs terres, eurent la possibilité d'acheter de nouveau, et de produire ailleurs. Les quatre cultivateurs indépendants qui possèdent actuellement de la terre (deux qui conservent leur parcelle et deux qui la vendirent puis qui rachetèrent de la terre ensuite) souhaiteraient avoir davantage de terre puisque c'est de cette façon qu'ils peuvent s'assurer de meilleurs revenus avec la production agricole. L'un deux, dans une critique ouverte des niveaux de salaires payés dans l'agriculture actuelle, dit même qu'il aimerait avoir davantage de terre parce que « *cela me donnerait du travail ainsi qu'à d'autres personnes, et je paierai plus que ce que paient les grandes entreprises* ».

L'agriculture d'exportation s'est montrée un moteur de changement inégalable dans tout le Limarí. Les bénéficiaires de l'opération *San Antonio del Palqui* entrèrent rapidement dans une filière qu'ils ne connaissaient pas dans son ensemble, le raisin de table pour l'exportation, mais qui était très rentable (et qui l'est encore, bien que de façon moins spectaculaire que par le passé).

Cependant, les relations commerciales entre les sociétés agro-exportatrices et les paysans indépendants se créèrent sur la base de l'asymétrie de l'information. Les contrats d'exportation ne permettaient pas aux nouveaux producteurs de négocier ni de vérifier les transactions, les conditions de vente, les prix. Une autre illustration de cette asymétrie est le contexte de la vente des terres. Quelques bénéficiaires ex-proprétaires de la réforme agraire m'ont cité que le prix de leur parcelle tel que proposé par la société intéressée coïncidait presque exactement avec le montant de leurs dettes. Ils pensent que ceux qui ont racheté leurs terres disposaient d'une information obtenue auprès des banques ou des sociétés exportatrices. Il est très vraisemblable, en effet, que les entreprises locales qui ont acheté des parcelles à *San Antonio del Palqui* aient eu des relations avec les institutions financières.

La diminution de leurs revenus (suite à des aléas climatiques et aux diktats des entreprises agro-exportatrices avec lesquelles ils étaient sous contrat) contribua certes à l'endettement des propriétaires des parcelles de réforme agraire, mais ce ne fut pas la seule raison. Des erreurs techniques, agronomiques, économiques dans la conduite de leur exploitation contribuèrent aussi à leurs déséquilibres budgétaires : des véhicules furent acquis et fréquemment renouvelés, des dépenses somptuaires furent faites, l'ensemble témoignant de façon visible de l'intention de « *faire partie de quelque chose* » et de s'intégrer socialement.

San Antonio del Palqui a donc connu un processus rapide de ce que l'on peut qualifier d'aliénation de la terre au regard des attentes affichées par la réforme agraire. Au bout de 30 ans, seuls deux bénéficiaires ou leurs héritiers (Bernardo Salas, parcelle n° 8 et la succession indivise de Claudio Cisterna, parcelle n° 11) ont conservé leurs terres. La dynamique du changement de propriétaire a été également observée dans d'autres groupes de paysans de la réforme agraire dans le même secteur. Même si elle n'a pas été aussi extrême qu'à *San Antonio del Palqui*, elle montre l'existence d'un mécanisme qui, tout en conduisant à la transformation de l'espace cultivé et des conditions de vie de la population locale, laissa hors du développement les propriétaires originels pour lesquels avait été pensé et coûteusement mis en œuvre les moyens d'un meilleur futur.

Le cas de *San Antonio del Palqui* nous donne l'occasion de citer un épisode curieux, mais significatif, d'erreur de la Cora (donc de l'Etat) dont les conséquences ne sont pas réglées aujourd'hui. Un des biens communs de l'opération, la parcelle immatriculée F, d'environ 410 hectares et située sur une pente classée non cultivable au moment de l'opération, ne fut pas incorporé dans les actes au moment des attributions : l'absence d'incorporation aux actes était une anomalie, erreur ou négligence. La parcelle F est par conséquent restée exclue de la distribution et des registres et cadastres. Durant la période légale de réclamations, personne ne signala cette anomalie et la Cora incorpora la parcelle à son patrimoine. Actuellement, elle appartient au Servicio Agrícola y Ganadero, SAG. Aucun des 22 paysans bénéficiaires des 22 parcelles attribuées ne se rendit compte de la situation jusqu'en 1980, quand l'un d'eux commença des démarches pour essayer de récupérer ces 410 hectares. Les paysans de *San Antonio del Palqui* sont très désireux de récupérer la parcelle, qui constitue une opportunité inattendue d'accéder de nouveau à la terre. Ceci dit, les possibilités réelles d'une récupération paraissent faibles. Administrativement, il ne

paraît pas possible de réinsérer ce bien dans la structure foncière d'origine, *San Antonio del Palqui*, qui n'existe plus. Une possibilité pourrait être une plainte contre l'Etat pour négligence de la Cora à l'époque où elle existait, négligence ayant porté préjudice aux bénéficiaires de l'opération.

5. *Aguirre y Aguirre Limitada* : un grand propriétaire

Les cas précédents sont ceux où la terre sort des mains de leurs propriétaires bénéficiaires de la réforme agraire, avec la nuance importante illustrée par les communautés agricoles qui ont effectué des attributions individuelles à leurs propres sociétés. Le cas *Aguirre y Aguirre Limitada* expose la situation opposée, c'est-à-dire un cas d'acquisition après la réforme agraire. Dans ce sens, il s'agit ici d'un complément au cas de la vente de terres, puisque la majorité des achats de *Aguirre y Aguirre Limitada* ont été faits à des attributaires de la réforme agraire : on a vu qu'une des propriétés acquises appartenait à un paysan de *San Antonio del Palqui*.

Patricio Aguirre est l'un des actionnaires principaux de la SARL familiale *Aguirre y Aguirre Limitada* et il en est en même temps le gestionnaire. Cette société qui s'est créée en 1974 est constituée de 3 sociétés : *Sociedad de Inversiones San Antonio Limitada*, *Sociedad de Inversiones Juan Aguirre* et *Inversiones Ema Julia*. La liaison entre sociétés est une pratique courante au Chili, avec pour objectif la réduction des impôts sur le chiffre d'affaire. La société mère (*Aguirre y Aguirre Limitada*) couvre trois domaines : la production agricole, les transports routiers (pour l'entreprise elle-même et pour des tiers), la commercialisation des produits agricoles sur le marché intérieur. Les propriétés foncières ne figurent pas au nom d'une seule société mais sont réparties au nom des quatre sociétés. Pour simplifier, quand nous ferons allusion aux transactions foncières, nous utiliserons le nom de *Aguirre* comme le propriétaire, puisqu'il est à la fois décideur-entrepreneur agricole et actionnaire de *Aguirre y Aguirre Limitada*. Toutes les propriétés *Aguirre* sont concentrées dans la commune de Monte Patria, autour de l'agglomération de El Palqui qui se trouve dans la vallée du Río Huatulame et dont les terres font partie du système d'irrigation Paloma.

Patricio Aguirre est arrivé dans la région au milieu des années 1970, venant de Santiago, comme commerçant de tomates. A cette époque, le maraîchage était rentable et les paysans savaient très bien le pratiquer. Patricio Aguirre connaissait la région et les producteurs locaux, en général les petits producteurs, depuis plusieurs années. Il connaissait également le potentiel agricole de la vallée de Huatulame, aussi bien en termes de volumes qu'en termes de qualité. En 1979, quand la restriction à la vente des terres réformées était encore en vigueur, il saisit l'opportunité d'acheter une parcelle à la veuve d'un bénéficiaire de la réforme agraire. Il débuta comme producteur « *sans absolument rien savoir de la culture* », dit-il. La première saison de production fut négative, la filière de la tomate ayant connu une forte baisse de rentabilité. Il persista cependant, et les saisons suivantes furent tellement profitables qu'il acheta une deuxième, puis une troisième parcelle. En 1981, à la suggestion d'un agronome voisin, il décida de planter deux hectares de raisin de table. La première récolte fut tellement bonne qu'il décida d'abandonner le maraîchage pour se concentrer sur la viticulture. A partir de ce moment, il poursuivit sa stratégie d'acquisition en prévoyant d'accroître encore sa superficie agricole, qui atteint actuellement (2007) près de 150 hectares. Par la quantité de terre qu'il possède et le type d'agriculture à investissements élevés qu'il pratique, ce producteur rentre dans la catégorie de grand producteur - grand propriétaire.

L'accumulation foncière

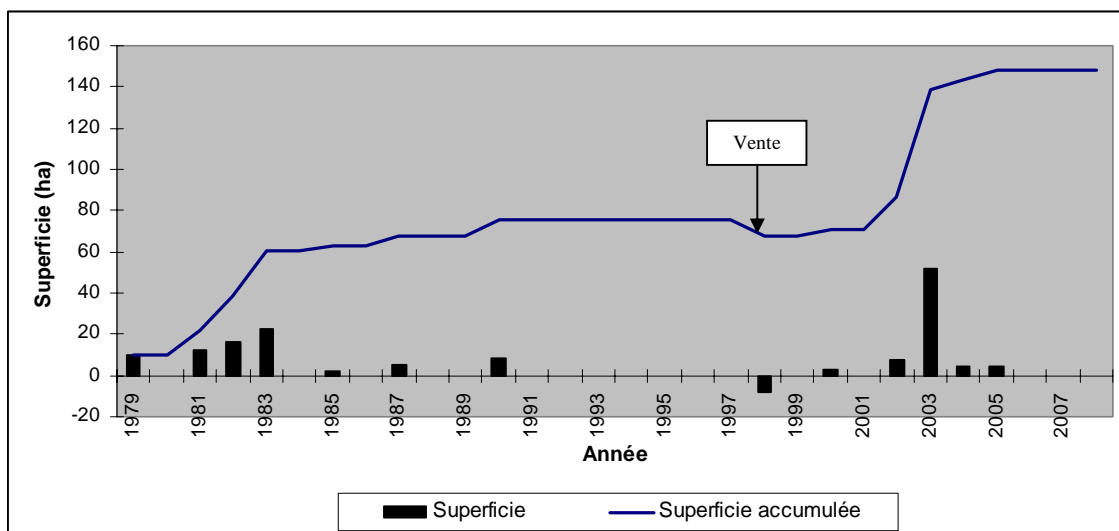
Aguirre est l'exemple d'un processus d'accumulation foncière, fondé sur la rentabilité économique de l'agriculture pratiquée. La capacité de faire des affaires est un autre élément distinctif : un vaste réseau social lui a permis d'accéder aux financements nécessaires au moment opportun, ce qui marque une différence considérable avec d'autres propriétaires du même secteur géographique, et tout particulièrement avec ceux de la réforme agraire.

Quand l'entreprise *Aguirre* commença à acquérir, la terre disponible provenait presque exclusivement des parcelles de réforme agraire et des communautés agricoles. Elle accéda chaque fois à de petites superficies puisque les grandes propriétés correspondaient dans leur majorité aux réserves que la Cora laissait aux propriétaires expropriés, et n'étaient

donc pas à vendre. Un aspect positif des petites propriétés était que leur prix, peu élevé, pouvait facilement être assumé par l'entreprise.

La stratégie suivie par *Aguirre* fut d'acquérir des propriétés contiguës à la première propriété achetée, de façon à former une unité foncière d'un seul tenant et d'éviter de perdre de l'argent sur les coûts de fonctionnement. La figure 40 montre les transactions annuelles et la superficie accumulée.

Figure 40 : Evolution de la superficie de terre acquise par la société *Aguirre y Aguirre Limitada*



H. Reyes à partir du travail de terrain, et des données Ciren-Jeai-2004

La première parcelle acquise correspondait à la parcelle n° 1 de l'opération de division *Puente Plomo del Palqui*. Elle fut proposée directement par la veuve du bénéficiaire qui n'était pas en condition de l'exploiter, à la fois pour des raisons de santé et par manque de main d'œuvre. Dans cette opération de division, il y eut 5 parcelles et *Aguirre* en possède 4. Le processus d'accumulation rapide s'arrêta temporairement en 1983 quand 10 propriétés avaient déjà été acquises pour une superficie totale de 60,9 hectares. 7 de ces propriétés provenaient d'opérations de la réforme agraire et 3 de communautés agricoles. Les achats effectués jusqu'en 1983 dans la communauté agricole *Chacarillas* étaient destinés à la production de tomates. En effet, il est possible de produire des tomates d'été à l'air libre, qui seront mises précocement sur le marché grâce à l'ensoleillement du secteur où se trouve la communauté. Sur les autres parcelles, la culture de tomates devait se faire

sous serre, ce qui augmentait les coûts. A ce moment, *Aguirre* avait déjà établi sa première plantation de raisin de table, laquelle produirait en 1984 et serait le point de départ de son organisation actuelle. Dans ces mêmes années, le pays connut une crise économique sévère qui affecta les plans d'expansion d'*Aguirre* : entre 1983 et 1989, deux propriétés seulement furent acquises, d'une superficie totale de 7 hectares.

En 1990, la croissance reprend, en profitant de la récupération économique du pays et de la stratégie exportatrice qui se mettait vigoureusement en place. *Aguirre* acquiert deux nouvelles propriétés provenant de la communauté agricole *Las Cardas*, pour 8 hectares : l'unité de production fait alors déjà plus de 70 hectares. Si l'économie chilienne était bien en redressement, les effets du « raisin contaminé ⁵⁰ » qui concerna le Chili et les Etats-Unis en 1989 et la chute du prix au producteur ⁵¹ du raisin de table empêchèrent l'expansion de se poursuivre. Ce n'est qu'en 2000, qu'*Aguirre* recommença à acheter. A partir de ce moment et jusqu'en 2005, la société acquiert une parcelle par an, arrivant finalement à 30 parcelles au total, qui couvrent actuellement une superficie de 148 hectares. En 2003, elle prend même possession de 10 parcelles, nées de la division d'un bien commun de l'opération de division *Santa Rosa del Palqui*. Elle en avait acquis auparavant les 10 droits communautaires (et donc les votes correspondants) auprès des paysans bénéficiaires à l'origine.

La réforme agraire a signifié, sans aucun doute, une excellente occasion pour accéder à la terre, au début pour les bénéficiaires directs, et ensuite, très rapidement, pour d'autres personnes. La majeure partie de la terre d'*Aguirre* a cette origine : des 30 parcelles, 22 proviennent de la réforme agraire et les communautés agricoles fournirent les 8 autres. Les communautés agricoles dont les terres étaient situées à la frontière d'un secteur irrigué à potentiel agricole très élevé ont pu constater comment ce qui avait été « *leur terre non irriguée* » a pris une valeur considérable à travers l'irrigation qu'elles n'avaient pas pu mettre en place. En fait, *Aguirre* a transféré des droits d'eau d'un canal d'irrigation à un

⁵⁰ En 1989, deux grains de raisin de table contaminés par du cyanure furent trouvés au port de Philadelphie, ce qui a provoqué l'arrêt des exportations fruticoles chiliennes aux Etats Unis, avec un préjudice de 200 millions de dollars.

⁵¹ Entre 1984 et 1990, il tomba de 10 à 5 dollars US la caisse, et le bénéfice réel du producteur chuta de 26%.

autre, pour les appliquer aux parcelles en question, comme le lui permettait le code de l'eau de 1981⁵².

Les affaires actuelles de la société concernent le raisin de table. Il est cultivé sur une superficie de 100 hectares et distribué en 4 variétés : *Flame seedless* (27 hectares), *Thompson seedless* (29 hectares), *Crimson* (32 hectares) et *Red globe* (12 hectares). Le débouché principal est le marché de contre-saison des Etats-Unis. La taille (moyenne) de l'exploitation et la structure de l'entreprise lui permettent de se maintenir dans une filière chaque année plus compliquée. Cela fait la différence avec les grandes entreprises transnationales, et c'est pour cela qu'« à *El Palqui*, les propriétés étendues appartiennent à des particuliers et non à ces entreprises exportatrices. Ils ne nous ont pas chassés : au contraire, les grandes entreprises se défont de leurs parcelles » (Patricio Aguirre).

Les projets d'extension foncière de la société se maintiennent, mais Patricio Aguirre estime peu probable de continuer à trouver de la terre « convenable » dans la même zone géographique. Ses critères de choix sont précis : les parcelles doivent disposer de l'accès physique à l'eau (ou en avoir une perspective réelle), être proches de la superficie cultivée actuellement, être d'un prix accessible. Or l'offre de terre dans cette zone est pratiquement bloquée depuis 2006 parce que les propriétaires-producteurs actuels ont atteint un niveau de stabilité économique qu'ils jugent satisfaisant malgré les conditions peu favorables du marché du raisin de table.

Aguirre ne fit pas que des achats : en 1982, elle échangea deux parcelles contre deux autres, issues de l'opération de division *Santa Rosa*. En 1988, elle vendit les 2 propriétés issues de la communauté agricole *Las Cardas* : l'acheteur ne paya pas, elle fit un procès qui aboutit en 2002 avec le retour des propriétés à *Aguirre*.

⁵² Sur les applications agricoles et les transferts géographiques de droits d'eau, on se reportera à Alvarez 2005 : nous n'entrons pas ici dans les détails spécifiques au Limarí de ces fonctionnements historiques, juridiques et socio-techniques très complexes. On verra aussi, plus tard, Corso, thèse en cours, Université d'Aix-Marseille.

Carte 17 - Aguirre y Aguirre Limitada en 2007



Aguirre y Aguirre Limitada : localisation de 12 (sur 26) des parcelles de la société.

L'essentiel en superficie des propriétés de la société de Patricio Aguirre est localisé dans le même secteur d'El Palqui, fertile, bien exposé et irrigable facilement. Dans la partie sud-ouest de l'image, l'agglomération urbaine d'El Palqui (5 200 habitants), est traversée par l'ancienne voie ferrée et la grande route. Sur cette image, on constate aisément que le territoire de l'ancienne opération de la réforme agraire, San Antonio del Palqui (carte précédente), n'est pas totalement irrigué, ni cultivé en 2002, alors que ses voisinages immédiats le sont : certains propriétaires des parcelles n'ont pas obtenu l'accès réglementaire à l'eau.

— 12 parcelles sur 26 de la société Aguirre y Aguirre Limitada



Héctor Fabián REYES

Image : CONAF, 2002 - Données : Ciren Jeal, 2004 - Cartographie : Jorge MORA, projet Jeai SAAZA, 2008; Christine Chauviat, IRD, 2008

Une partie des parcelles achetées furent proposées directement par leurs propriétaires parce que Patricio Aguirre était considéré comme une personne honnête et responsable. Les propriétaires lui dirent qu'ils voulaient que ce soit lui qui achète la terre, car ils savaient qu'il n'y aurait pas de retard de paiement ni de malentendus sur le prix.

En fait, pour cet entrepreneur, la terre ne représente pas seulement un facteur de production, c'est beaucoup plus que cela. Il se considère plus comme un agriculteur que comme un administrateur de société et c'est par cette voie qu'il a réalisé son projet de vie. « *La terre est quelque chose de spécial. Elle me plaît et si en plus, elle me donne les moyens de vivre, c'est encore mieux* ». Sa famille et lui vivent sur l'une des parcelles, entourée de treilles de vigne. Son histoire familiale est marquée par la relation à l'agriculture : lui-même est devenu tardivement propriétaire et producteur, mais quelques-uns de ses frères ont été pendant longtemps « moyens propriétaires » dans les communes de Monte Patria et Río Hurtado. Comme il le dit lui-même, « *la terre pour moi est une question de famille* ».

Production et aménagement territorial

L'aménagement du paysage fait par Patricio Aguirre attire l'attention parce qu'il ne s'observe pas chez d'autres propriétaires du Limarí, qui n'y prêtent pas d'attention. Une de ses premières actions fut d'unifier les parcelles pour constituer une seule unité foncière, c'est-à-dire une seule unité administrative et fiscale. Ce procédé administratif et juridique n'est pas très fréquemment mis en pratique, mais il fait partie des possibilités que les propriétaires ont à leur disposition. Ainsi, 5 parcelles achetées aux paysans de l'opération de division *Santa Rosa del Palqui* furent unies pour créer une propriété de 44 hectares qui fut nommée *Fundo Puente Plomo*. Aguirre gère actuellement 26 propriétés (*predios*) non unifiées.

Une autre des actions de Patricio Aguirre dans ses propriétés a été de penser l'occupation du sol en fonction d'un projet d'architecture paysagique préalable, d'une construction raisonnée de l'espace productif. Il a expérimenté un langage visuel de l'agriculture qui résulte des processus techniques de la production.

Aguirre a développé un processus d'accumulation de terre qui répond essentiellement à un projet de production. La société a été un agent important de la mobilité et de la concentration de la terre. Une fois que celle-ci est entrée en sa possession, elle n'en est plus ressortie. Dans la zone géographique d'El Palqui, à potentiel élevé pour l'agriculture à haute valeur ajoutée, la mobilité est rare, à la différence d'autres secteurs géographiques où la terre circule davantage. La société a contribué également à la vente de terre par les bénéficiaires de la réforme agraire, mettant en évidence une fois de plus comment l'accès au financement et les réseaux sociaux sont des déterminants directs des transactions foncières. Ses investissements ont certes contribué à créer de la richesse et des emplois pour la population locale, mais certains sont restés en chemin.

6. Agronoble S.A. : spéculation et habileté financière

Agronoble est une grande entreprise productrice d'olives et qui en fabrique et commercialise l'huile. Dans ce cas d'accès à la propriété agricole, se conjuguent la valeur potentielle de la terre et le rôle de l'Etat dans le développement : *Agronoble* a réussi, comme peu d'autres, à profiter de ces deux éléments.

Agronoble S.A. est une société de droit chilien à capitaux essentiellement espagnols (elle dépend financièrement de la société espagnole *Olivo Noble S.A.*) qui produit des olives et de l'huile. Elle est directement liée à la société *Borges Chile S.A* (49 % *Agronoble S.A.* et 51 % *Aceites Borges Pont*) qui effectue la commercialisation de l'huile. A travers l'entreprise *Olivo Noble S.A.*, la société *Agronoble* est également liée avec plusieurs autres entreprises parmi lesquelles : *Oleo Campiña* (huiles), *Agro Campiña* (olives) et *Anfora* (commercialisation).

La société est arrivée au Chili fin 1999 dans le cadre de ses plans d'expansion. Sa croissance en Espagne, où elle se consacre aux mêmes filières, a été freinée par le coût élevé de la terre : elle a donc exploré les possibilités en Uruguay, en Argentine, aux Etats-Unis et au Chili. Les deux premiers pays furent écartés à cause de leur situation socio-économique et socio-politique générale. En Californie, elle trouva de la terre mais le prix de la main d'œuvre n'était pas favorable. Finalement, elle décida de s'installer au Chili où la terre et la main d'œuvre s'intégraient bien dans ses projets. De plus, la société se rendit

compte que le pays présentait de bonnes conditions d'investissement : l'Etat chilien mettait (et met toujours) en place une série de programmes de développement de l'investissement privé auxquels elle pouvait accéder sans difficulté ; et le Chili est présent sur le marché agro-alimentaire mondial où il jouit d'une bonne réputation.

Le choix géographique fut celui du Limarí, pour ses conditions climatiques favorables, pour le prix de la terre et pour les conditions sociales, en particulier l'offre de main d'œuvre et les niveaux de salaire, puisque l'olive est une culture très demandeuse de main d'œuvre.

Le chemin vers la terre

Le lieu choisi pour installer le projet fut le bassin-versant de Talhuén, non loin de la ville d'Ovalle. Entre 1999 et 2002, *Agronoble* réussit à acheter aux enchères une propriété de 675,6 hectares qui avait fait partie de la propriété *El Ingenio*. Entre 2002 et 2003, *Agronoble* acheta la propriété de 853,2 hectares appelée « partie de l'hacienda *Tamaya y San Luis* ». En tout, la société prit possession de 1 529 hectares. L'hacienda *Tamaya*, d'où est issue la dernière propriété, avait déjà été divisée avant la réforme agraire. Une des propriétés résultantes, appartenant à la compagnie minière *Manganese Atacama S.A.* fut expropriée totalement par la réforme agraire et, avec la propriété *San Luis de Talhuén* appartenant à la même compagnie et expropriée en totalité elle aussi, fut constituée une partie de l'*asentamiento Flor del Norte* avec 21 374 hectares outre 40 hectares comme réserves Cora. Ces détails méritent d'être cités car cette séquence de divisions multiples est à l'origine de différends sur les limites de propriétés, qui concernent *Agronoble* et d'autres propriétaires.

La société rebaptisa les deux propriétés acquises : la première fut appelée *fundo El Ingenio* et la seconde *fundo El Dorado*, du nom de la mine de cuivre qui y avait été exploitée.

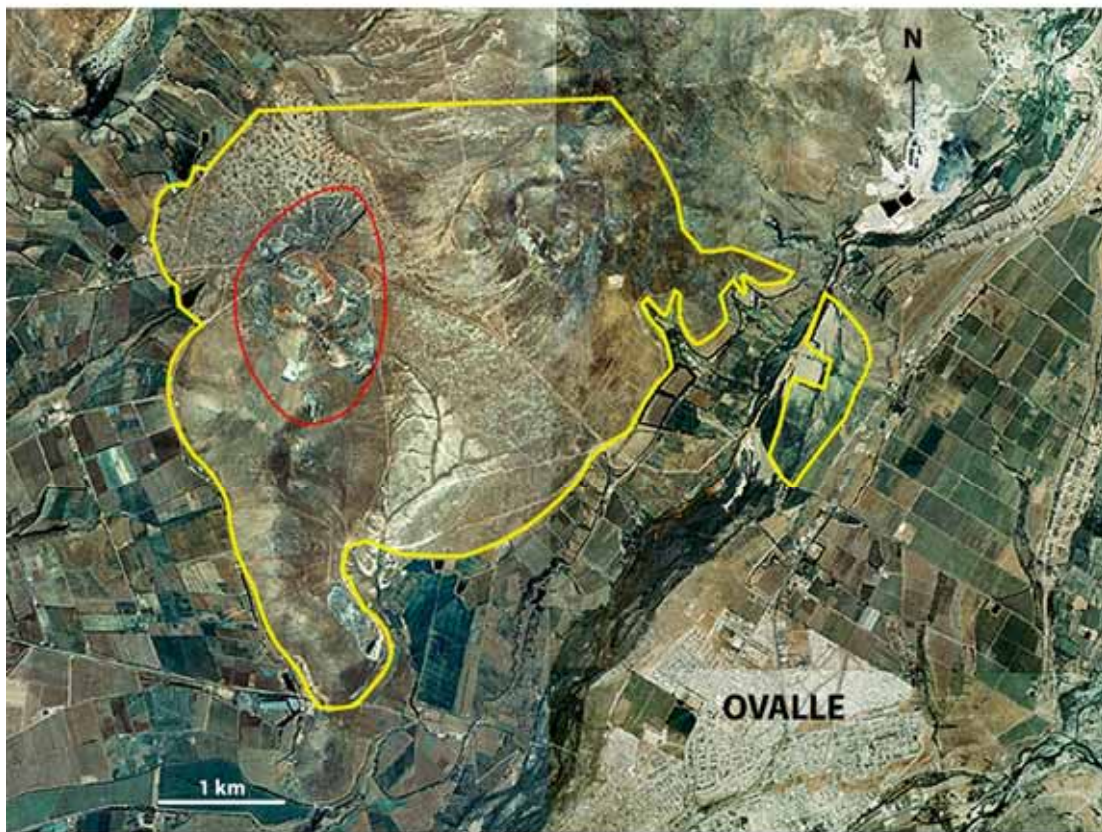
Carte 18 - Agronoble S.A. en 2007



La propriété d'Agronoble en 2007

Au sud de l'image, les terres irriguées de Flor del Norte prennent l'irrigation dans le canal Talhuén (venant du barrage de Recoleta). Les terres d'Agronoble sont situées en zone sèche sur des pentes modérées. Elles sont irriguées par l'eau de ce même canal et par des forages de la nappe souterraine dans la propriété même. A l'est de la propriété, le cours d'eau quasi permanent d'El Ingenio, est alimenté en partie l'été par les pertes d'irrigation. Les deux petites parcelles isolées sont les parcelles divisées pour constituer des parcelles d'agrément. Au sud de l'image, se trouve la partie nord de la ville d'Ovalle.

- limite de la propriété d'Agronoble (Société Anonyme)
- ancienne mine de cuivre



Héctor Fabián REYES

Image : CONAF, 2002 - Cartographie : Jorge MORA, projet Jeal SAAZA, 2008; Christine Chauviat, IRD, 2008

La propriété *El Ingenio* avait appartenu à la société agricole *du même nom*, de capitaux locaux, et la propriété *El Dorado* à la *Compañía Minera del Pacífico S.A.*, une importante société minière de capitaux chiliens, dédiée à l'extraction et au traitement du minerai de fer, avec des installations minières dans les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} régions. Notons que cette entreprise minière possède des champs d'oliviers dans la 3^{ème} région : elle y fait de la production mais aussi de la recherche afin de montrer que ses installations de traitement du minerai, situées dans la vallée de Huasco, ne provoquent pas de pollutions environnementales affectant la production des oliveraies⁵³.

Ce ne fut pas la terre agricole productive sous irrigation qui intéressa *Agronoble* à Talhuén. Au contraire, la société choisit majoritairement des terres non irriguées, mais proches, sur le plan des aménagements hydrauliques, de l'aire d'influence du système Paloma. Sur le plan juridique et économique, la société avait de bonnes chances d'accéder au droit d'irriguer grâce au marché réel des droits d'eau. Elle savait que l'eau est rare et chère mais elle prévoyait aussi que son investissement serait beaucoup plus intéressant en achetant séparément l'eau et la terre. Le prix de la terre payé par hectare fut de 190 000 pesos chiliens en moyenne (soit 235 €) et l'action d'eau fut payée entre 2 et 2,5 millions de pesos chiliens (entre 2 500 et 3 100 €). En sachant qu'avec une action d'eau, il est (en principe) possible d'irriguer un hectare, l'investissement fut de 2,2 à 2,7 millions de pesos par hectare. Si la société avait acheté des terres irriguées (nécessairement dans un autre site géographique), le prix n'aurait pas été inférieur à 3 millions de pesos par hectare. L'investissement total effectué par *Agronoble*, incluant l'eau, la terre, les plantations, l'infrastructure et les machines, avoisine les 2 milliards de pesos, soit près de 2,5 millions d'euros. Cela en fait l'un des plus gros investissements agro-industriels réalisés dans le Limarí depuis 2000.

Seule la propriété *El Ingenio* disposait d'eau d'irrigation, à travers des actions d'eau sur le cours d'eau temporaire El Ingenio. Ces droits étaient grevés de quelques problèmes juridiques qui furent réglés rapidement, et apportèrent une dotation de 65 litres par

⁵³ La relation entre la mine et l'agriculture est une thématique récemment apparue et discutée au Chili, en partie à cause des risques de pollution des cours d'eau superficiels et des nappes souterraines, susceptibles de perturber l'affichage de la qualité des produits chiliens sur les marchés étrangers. La recherche scientifique est encore très modeste sur d'autres interfaces entre les deux systèmes : les effets environnementaux de la mine sur la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits agroalimentaires, les concurrences pour la main d'œuvre et l'utilisation des droits d'eau en sont des exemples. La conjonction de la mine (petite et moyenne) et de l'agriculture caractérise le Limarí et la région de Coquimbo depuis plusieurs siècles.

seconde, ce qui n'était pas suffisant, loin de là. *Agronoble* acheta des droits d'eau et construisit des forages. En 2007, la société disposait de 150 actions d'eau dans le lac du barrage Recoleta, 3 forages profonds (l'un avec un débit de 8 litres par seconde et les deux autres de 13 litres par seconde) et les 65 litres par seconde de la petite vallée El Ingenio. Avec l'ensemble, plus deux réservoirs de stockage, elle peut en principe⁵⁴ assurer l'irrigation de toute la superficie plantée.

L'installation de la société n'a pas été exempte de problèmes avec ses voisins immédiats et avec quelques autres propriétaires. Les titres de propriété dont les délimitations se révélèrent imparfaites ou incomplètes apparaissent comme un sujet de litiges et de problèmes relationnels. L'achat de la première propriété (*fundo El Ingenio*) conduisit à un différend sur les limites avec la *Compañía de Aceros del Pacífico S.A.* alors propriétaire de la propriété *El Dorado*. Le différend fut réglé en faveur de *Agronoble* qui acheta ensuite cette propriété.

Les démarches d'accès à la terre que mit en place *Agronoble S.A.* firent des mécontents. L'un d'entre eux fut l'Université de La Serena, qui avait une concession de 30 hectares dans le cadre de l'opération de division *Flor del Norte*. Or le litige avec la *Compañía de Aceros del Pacífico* démontra que le terrain ne faisait pas partie de la propriété de *Flor del Norte*, et l'Université dut l'abandonner. Deux routes d'usage public qui traversaient les propriétés acquises par *Agronoble* et qui avaient été utilisés pendant de nombreuses années par les habitants des secteurs limitrophes furent fermés : la spectaculaire clôture d'*Agronoble* coupa du jour au lendemain les accès, et les nombreux usagers ne tardèrent pas à se manifester. Comme l'objectif de la société était de s'établir durablement dans la zone, elle adopta une solution de compromis, prenant à sa charge la construction d'une nouvelle route.

⁵⁴ La propriété d'une action d'eau ne garantit en aucune manière la mise à disposition de tel volume d'eau, comme le montrent bien les épisodes de « tours d'eau » correspondant aux périodes de rareté de l'eau physique et, peut-on dire ici, de rareté de l'eau au sens juridique (Alvarez, 2005).



Photo 16 : Barrage d'accumulation et de régulation de l'eau d'irrigation. Le stockage de l'eau permet de disposer d'un volume adéquat pour faire fonctionner techniquement le système d'irrigation. Le raisin de table planté à proximité pourra en bénéficier. Propriété achetée à San Antonio del Palqui par une société agro-exportatrice. Hiver 2008. H. Reyes



Photo 17 : La propriété Agronoble à ses débuts de plantation (2000). Derrière la steppe aride à cactus, maintenant défrichée et plantée, les rangs de très jeunes oliviers récemment installés. Été 2000. H. Reyes

La mise en valeur des sols : la conjonction du privé et du public

Dans l'ensemble de la superficie achetée par *Agronoble*, environ 800 hectares sont cultivables mais il faut préparer le sol au préalable : les surfaces planes ont été privilégiées, de façon à éviter des coûts excessifs.

Actuellement, la société a planté 600 hectares en oliviers, ce qui permet de faire fonctionner rentablement l'usine de pressage de l'huile. Toute la superficie plantée est irriguée avec un système de goutte à goutte, de façon à tirer le maximum de l'eau disponible. La société n'écarte pas la possibilité de continuer à planter, mais pour l'instant, le projet se maintient avec cette superficie. Si la possibilité de s'étendre apparaissait, la société n'aurait pas de problèmes pour le faire car il y a de la terre non irriguée (avec possibilité technique d'en disposer) à Talhuén ou ailleurs.

Les politiques publiques pour le développement agricole à haute productivité ont eu un impact décisif sur la décision de *Agronoble* de s'établir dans le Limarí. L'huile d'olive est un des sous-secteurs que la *Corporación de Fomento de la Producción* (Corfo) désire renforcer dans le contexte de son programme de transfert appelé « de bonnes pratiques d'innovation », mené conjointement avec le gouvernement régional de Coquimbo. Les producteurs peuvent accéder à une série d'incitations et de programmes de financement pour améliorer la compétitivité de la filière. De plus, *Agronoble* est partie prenante d'un projet d'évaluation et de certification de la qualité de l'huile d'olive unique au Chili, avec un double financement, public et privé, qui intervient au niveau de la commercialisation de l'huile.

La société utilise à son avantage toutes les initiatives de développement que l'Etat met à sa disposition. Dans la mesure où cela signifie contribuer à l'amélioration de la gestion et de la rentabilisation des investissements, la société maintiendra cette stratégie. Parallèlement, son rôle socio-économique est bien perçu par les autorités du secteur public, en particulier au niveau régional et provincial : les emplois que génère l'exploitation sont importants : la majeure partie de ces emplois est temporaire (près de 150 travailleurs durant toute la saison), mais une base permanente de 25 à 30 travailleurs est maintenue toute l'année.

Les autres valeurs de la terre agricole

La société Agronoble s'est intégrée économiquement et socialement à la dynamique provinciale, comme le montre son intérêt pour les parcelles « agricoles » d'agrément. En 2003, on s'aperçut qu'une partie des terrains du *fundo El Ingenio* ne convenaient pas très bien à la culture de l'olivier. Constatant que les affaires immobilières avec les parcelles d'agrément donnaient des résultats intéressants, la société décida de lotir la propriété : les bénéfices attendus contribueraient à amortir une partie des investissements réalisés dans la filière agricole.

Une parcelle de 50,8 hectares fut divisée en 74 lots d'environ un demi-hectare. Cependant, les ventes n'ont pas été à la hauteur des espérances car les parcelles, bien que proches de la ville, sont situées dans la zone d'inondation de la petite vallée El Ingenio. Même s'il y a longtemps qu'aucune inondation ne s'est produite car des travaux de régulation des crues ont été faits, le risque existe. Ceci dit, le faible succès de l'offre de vente n'inquiète pas la société car même si elle ne les vend pas, les parcelles ne se dévalorisent pas.

On voit ici quel rôle essentiel joue l'accès au financement dans le développement rural. Des sols sans valeur agricole à cause de l'absence d'eau d'irrigation, et qui ne furent utilisés de ce fait que comme pâturages par quelques éleveurs caprins (parmi eux, ceux de l'ex-communauté *Lagunillas Galleguillos del Valle*), changèrent radicalement de statut et de valeur grâce à de grands investissements. Le paysage s'est transformé et de nouvelles relations socio-économiques se sont créées au niveau local, certaines générant des désaccords et d'autres des bénéfices mutuels. L'activité productive de *Agronoble* se traduit en double valeur ajoutée car la production n'est pas seulement l'olive, mais surtout l'huile, un produit transformé. Cela marque une différence importante entre l'exploitation que fait cette société et les exploitations des autres sociétés ayant un niveau d'investissement comparable. Or, la transformation de matières première d'origine agricole (ou agropastorale) commence à peine dans le Limarí, mais elle attire sans réserves apparente les financements publics et privés.

Ces six exemples ont montré le détail des transactions et de leurs conséquences visibles sur la production actuelle de six propriétaires de *predios* agricoles ; ils représentent les comportements, motivations et conditions de production les plus représentés dans la province du Limarí.

Le chapitre suivant va traiter, à des niveaux plus généraux (l'échantillon *Jeai* et la Province dans son ensemble), de quelques conséquences du transfert lui-même (c'est-à-dire du « simple » fait du changement de propriétaires) sur les modes de production et les paysages du Limarí.

CHAPITRE 5

LES EFFETS DU TRANSFERT DES TERRES

Le transfert de la propriété foncière, c'est-à-dire la façon dont la terre se redistribue (entre qui et comment) est l'un des thèmes présents depuis longtemps dans la discussion sur l'évolution des systèmes agraires et des sociétés rurales : les changements de la propriété foncière sont le résultat de décisions prises en fonction de critères, de choix et de motivations dont certains sont très circonstanciels. Les changements politiques et socio-économiques (production, niveau de développement, prix du marché, organisation du capital et des emprunts financiers, goûts et préférences des personnes) entre autres, donnent forme au scénario selon lequel prennent place les dynamiques autour de la propriété foncière. Dans ces mouvements, le transfert de terres a des effets et des impacts ; ces transformations remodelent la structure même de la propriété et le paysage, tout comme les structures de pouvoir et la progression du bien-être de la population.

Le changement de propriété dans le Limarí, et notamment la réforme agraire, transforme actuellement la société rurale à l'intérieur même de la province, mais aussi à l'extérieur, dans la mesure où l'agriculture hautement productive du Limarí est montrée en exemple et imitée. Il transforme aussi son futur. L'approfondissement de la notion de propriété privée appuyée sur l'appareillage juridique, la valeur de la terre en tant que patrimoine et l'agriculture comme système de création de richesses, sont les catalyseurs de ces transformations.

Ce que nous allons examiner dans ce chapitre, ce sont quelques conséquences des changements de propriétaires sur plusieurs facteurs du développement dans le Limarí d'aujourd'hui : la structure foncière puis la valeur de la terre, le paysage rural et la diversification agricole.

Une partie de notre exposé est fondée sur la comparaison des chiffres de deux recensements à dix ans d'intervalle et d'une enquête partielle récente : ces données ne fournissent malheureusement pas une information très fine dans le temps sur les changements quantitatifs depuis ce que j'aimerais appeler la « deuxième révolution foncière », c'est-à-dire depuis le boom de la fruiticulture dans le Limarí. La suite du chapitre s'appuie sur des observations parfois dispersées, sur les cas de transferts qui ont été approfondis, et sur les informations recueillies auprès d'interlocuteurs-ressources, agriculteurs eux-mêmes ou gestionnaires du développement rural.

1. Le changement de structure foncière : concentration et morcellement

Bien que la province du Limarí soit située en zone aride, les superficies hautement productives peuvent s'y étendre sur les superficies faiblement productives, ceci grâce aux progrès de la technologie, qui font que les surfaces techniquement et hydrologiquement irrigables ne sont pas *a priori* limitées (Alvarez, 2005). Ce qui est limité, c'est la possibilité sociale et économique d'irriguer, puisque la totalité du territoire est appropriée de façon strictement privée : le principal mode d'accès à la terre est donc le marché, dans un ensemble de systèmes dissymétriques, inégalement maîtrisés. L'héritage comme mécanisme alternatif, en assurant théoriquement la continuité du patrimoine dans le cadre familial, constitue une forme d'accès équitable. Dans ce contexte paradoxal d'expansion « illimitée » (théoriquement) de l'espace productif à l'intérieur d'un espace socialement et économiquement fermé, deux questions se posent, qui touchent directement au développement rural et aux objectifs affichés en termes d'égalité : n'assiste-t-on pas à une concentration de la propriété de la terre ? Et à l'opposé, la division des parcelles n'est-elle pas un chemin vers la « minifundisation » de la propriété agraire ? Les deux évolutions peuvent être considérées comme des mécanismes de réduction des opportunités d'accès à la terre, ce qui conduirait à l'accroissement des inégalités (Chonchol, 1995 ; Albaladejo *et al.*, 1995). Nous savons que l'accès à la terre signifie l'accès à la production, ce qui, dans le Limarí et au Chili, correspond « nécessairement » et pour toute la société, à des revenus et à des plus-values.

1.1 Une concentration de la propriété de la terre ?

Pour examiner s'il y a eu concentration de la propriété foncière agricole, nous avons utilisé deux bases de données différentes issues du *Ciren* :

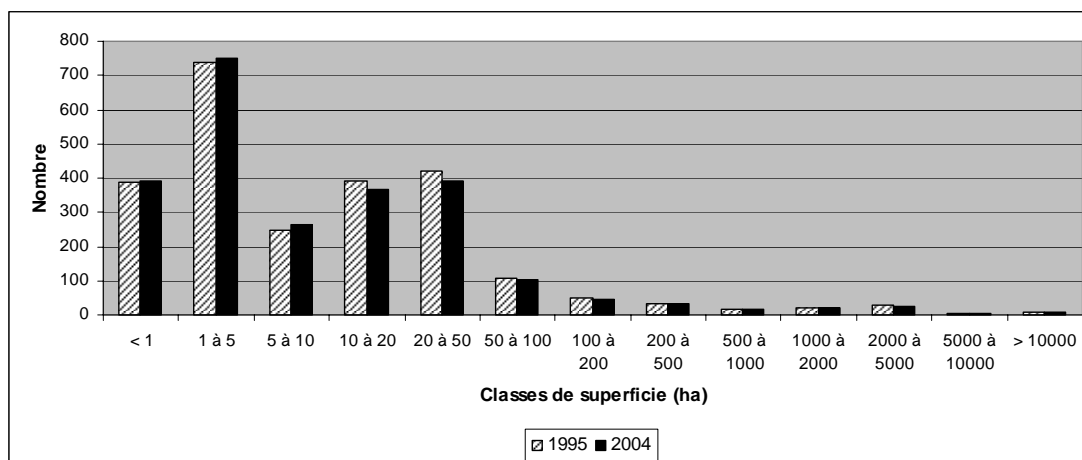
- les données 1995 et 2004 sur l'ensemble de l'échantillon *Jeai*,
- les données 1979, 1995 et 2004 sur les propriétés issues de la réforme agraire de notre échantillon géographique *Jeai*.

L'ensemble de ces données nous permet d'examiner, dans une certaine mesure, s'il y a eu concentration, au moins de certaines classes « sociales » de propriété. En effet, nos résultats sont biaisés par le fait que les données apparemment les plus significatives, nous allons le voir, correspondent à l'espace « social » des propriétés de la réforme agraire et non pas à l'échantillon tout entier.

A partir de l'ensemble de ces données, le nombre de propriétaires par classes de superficies nous permet d'examiner s'il y a moins de propriétaires pour les mêmes superficies entre plusieurs dates. 1979, rappelons-le, est l'année au cours de laquelle toutes les attributions de terres menées par la réforme agraire au Limarí ont été terminées : le processus de la réforme agraire est définitivement clos à cette date. 1995 est l'année du relevé fiscal du *Ciren* disponible, que nous avons donc utilisé. 2004 est la date la plus récente des relevés fiscaux.

La figure 41 qui suit compare le nombre de propriétaires par classes de superficie, entre 1995 et 2004, pour toutes les propriétés de l'échantillon *Jeai* (celles de la réforme agraire incluses).

Figure 41 : Nombre de propriétaires par classes de superficie, comparaison 1995-2004, échantillon *Jeai*

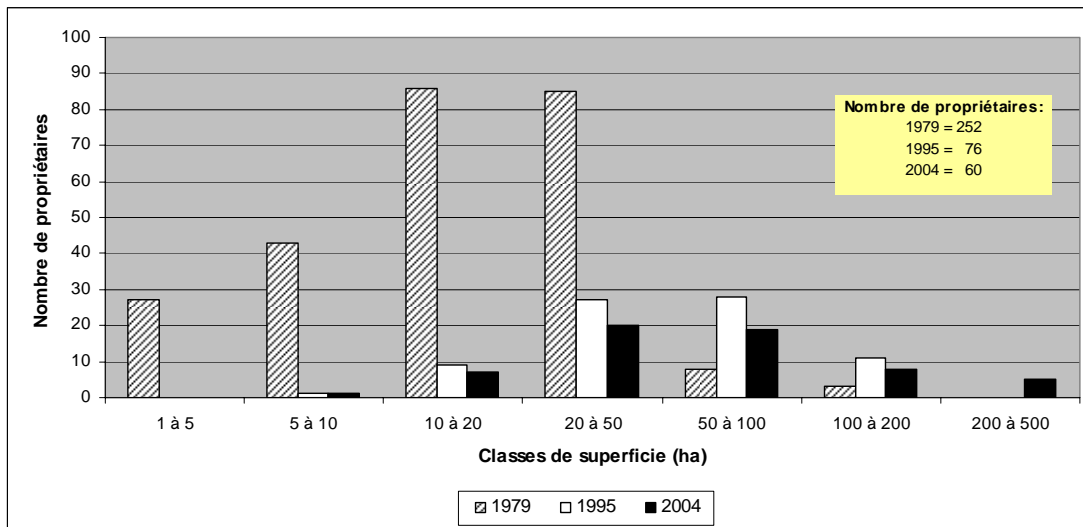


H. Reyes à partir des données Ciren-1995 et Ciren-Jeai-2004

Pour les superficies de moins de 1 hectare, à 10 hectares, on constate une faible augmentation du nombre de propriétaires. Entre 10 et 50 hectares, on constate une réduction du nombre de propriétaires. Jusqu'à 200 hectares, cette réduction se montre très faible. Entre ces deux dates, le nombre de propriétaires a diminué de 1,3 %, pour tout l'échantillon et toutes classes confondues. Entre ces mêmes dates, la superficie moyenne par propriétaire passe de 201,1 à 214,3 hectares, soit une augmentation de 13 hectares, c'est la taille d'une propriété productive en elle-même.

Afin d'affiner ce qui a pu se produire depuis la réforme agraire, nous comparons ci-après le nombre de propriétaires par classes de superficie, entre 1979, 1995 et 2004, uniquement pour les propriétés de réforme agraire de l'échantillon *Jeai*.

Figures 42 : Nombre de propriétaires par classes de superficie, 1979, 1995 et 2004, pour les propriétés de réforme agraire de l'échantillon *Jeai*



H. Reyes à partir des données Ciren-1995 et Ciren-Jeai-2004

Sur ce diagramme, on voit qu'en 1995 ce sont les propriétaires de moins de 50 hectares en 1979 qui subissent la diminution la plus drastique, quasi-totale pour les classes de 1 à 5, de 5 à 10 et de 10 à 20 hectares. Ce sont en effet les bénéficiaires de parcelles de la réforme agraire dont une partie a du vendre. Entre 10 et 50 hectares, la réduction des propriétaires semble s'être poursuivie sur les 25 ans de l'échantillon temporel. A partir de 50 hectares, le nombre de propriétaires augmente (1995) pour baisser ensuite (2004) : sur la même superficie, le nombre de propriétaire diminue, indiquant une concentration. Entre 100 et 500 hectares, apparaissent à partir de 1995, quelques propriétaires qui ont rassemblé des parcelles issues de la réforme agraire pour constituer les propriétés « moyennes » en surface, « grandes » en chiffre d'affaire, fondées sur la fruiticulture d'exportation. On constate donc la concentration de propriétés issue de la réforme agraire (« anciennes propriétés de réforme agraire ») à partir de 20 hectares jusqu'à 50 hectares avant 1995, et jusqu'à 500 hectares après 1995. Dans les classes 50 à 100, 100 à 200 et 200 à 500 hectares, ce sont les propriétés fruticoles hautement productives qui se sont constituées en rassemblant d'anciennes parcelles de réforme agraire.

Au cours des années qui ont suivi les opérations de réforme agraire, la concentration s'est manifestée par l'augmentation de la superficie par propriétaire. En 1979, la moyenne était

de 20 hectares par propriétaire, en 1995 elle avait augmenté à 66 hectares. Le processus se poursuit et la moyenne est de 83 hectares par propriétaire en 2004.

La concentration arithmétique des superficies entre les mains d'un plus petit nombre de propriétaires s'accompagne d'une concentration des pouvoirs, mais en même temps d'une modification de leur nature. La relation entre la terre et le producteur agricole, en termes de revenu, de participation au PIB national, de bien-être économique, de pouvoir et de statut, s'est modifiée, créant une nouvelle relation entre les acteurs du développement rural. Avant la réforme agraire, le pouvoir et le statut social s'exprimaient à travers la terre, et la posséder était un objectif en soi ; ensuite et encore aujourd'hui, bien que la valeur sociale de la terre perdure, posséder de la terre est davantage un moyen qu'une fin. Les acheteurs actuels, entreprises et personnes naturelles, planifient leur expansion territoriale en se basant sur la rentabilité des affaires qu'ils prétendent réaliser. Ceci est vrai notamment dans le secteur de la production fruitière irriguée. Ça ne l'est pas dans le secteur de la production pastorale non irriguée (Koné, 2007) : l'accentuation des différences entre les deux, qui est généralement admise par les pouvoirs publics et privés et critiquée par les producteurs-éleveurs, méritera des études détaillées qui n'ont pas été approfondies ici.

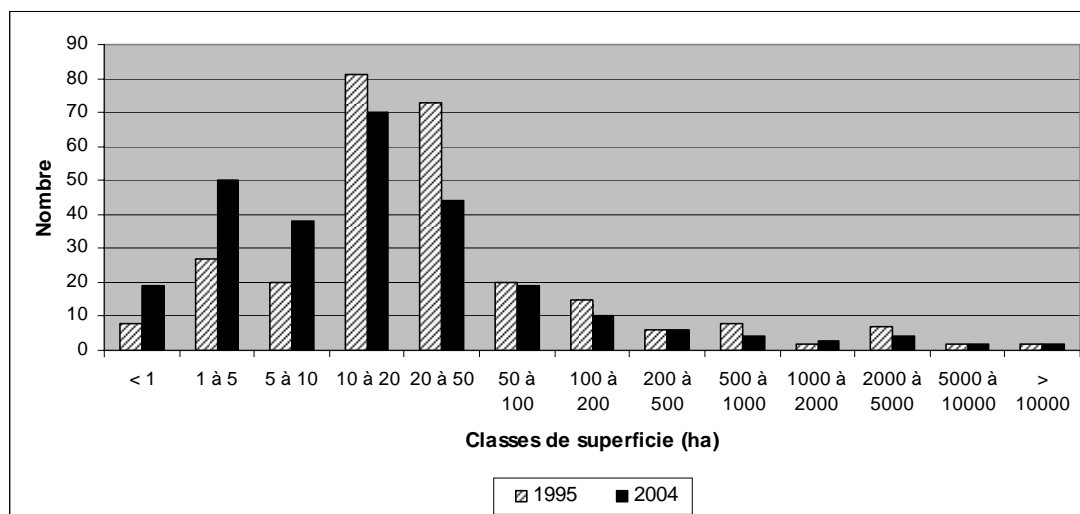
1.2 Le morcellement

La division d'une propriété est une étape menant au changement de propriétaire de tout ou partie de la superficie initiale. Dans de nombreux cas, le propriétaire qui fait la division garde pour lui une partie notable de la superficie initiale ; la division peut aussi être une conséquence du changement de propriétaire, qui va alors l'effectuer lui-même. La division est l'un des rares mécanismes (avec la succession, qui correspond souvent à une division) qui permette l'accès à la terre à qui ne l'a pas encore, via la mise des parcelles sur le marché. Ces nouvelles parcelles sont rarement de très grande taille, elles se situent plutôt dans les classes de moins de 50 hectares. On a vu que l'offre de terre s'accroît à partir du processus de division, ce qui améliore l'espérance d'accès et ouvre à de nouveaux propriétaires la possibilité, soit de tirer un revenu du capital productif que représente la terre, soit de réaliser ce capital par la vente, en vue d'un autre projet. Il est généralement admis (Orrego, 2003) que dans les deux cas, la situation de celui qui divise puis vend sera

améliorée, immédiatement ou à terme, ce qui mériterait sans doute vérification dans quelques années.

En croisant les bases de données *Ciren* 1995 et *Ciren-Jeai* 2004, et sur les 2 899 propriétés présentes dans les deux bases, nous avons identifié 271 propriétés (9,3 %) qui ont vu leur taille se réduire entre 1995 et 2004.

Figure 43 : Nombre de propriétés par classes de superficie en 1995 et en 2004



H. Reyes à partir des données *Ciren* 1995 et *Ciren-Jeai* 2004

On constate une augmentation importante du nombre de propriétés de moins de 10 hectares, et surtout de celles de moins de 5 hectares. Ces nouvelles propriétés proviennent en majorité de la division de propriétés entre 10 et 50 hectares. Une légère augmentation de propriétés de 1 000 à 2000 hectares est observée, lesquelles viennent de la division de propriétés de 2 000 à 5 000 hectares. Le nombre de propriétés de superficie entre 1 et 50 hectares tend à s'être rapproché en 2004, conséquence logique de la division de certaines propriétés initiales, et de la concentration d'autres. On peut supposer qu'avec les partages issus de successions dans les classes de moins de 100 hectares, les faibles superficies vont augmenter. L'examen de données futures (si elles sont rendues disponibles) permettrait de préciser la double tendance vers un morcellement de la « petite propriété-petite agriculture » (moins de 30 hectares) et la concentration de la « moyenne propriété-grand chiffre d'affaire » (plus de 100 hectares) et de confirmer ce seuil dimensionnel.

En même temps que l'offre de terre à partir du processus de division améliore l'espérance d'accès à la terre, elle ouvre aux propriétaires l'opportunité de réaliser le capital que représente leur terre : la possibilité pour les propriétaires d'un terrain agricole de procéder à sa division et de vendre peut être très rentable. Elle se traduit par des ressources économiques qui permettront une amélioration de la situation de celui qui l'effectue. Dans le cas de division après succession, il s'agit d'un véritable transfert du capital foncier aux héritiers.

La division de petites propriétés constitue un risque de morcellement excessif de la propriété productive agricole. Pour les propriétés de moins de 20 hectares la « sortie » de terrain dépasse 35% de la superficie d'origine, et dans les propriétés de moins d'un hectare, la réduction est supérieure à la moitié de la superficie totale. En revanche, sur les propriétés de plus de 50 hectares, la terre prélevée par la division n'atteint pas le tiers du total.

La division de propriétés de taille notable (plus de 100 hectares) donne naissance à des unités plus petites, adaptées à une ample gamme d'usages. Ces propriétés vont être plus faciles à vendre, particulièrement à des acheteurs intéressés par les cultures fruitières qui vont les ajouter à ce qu'ils possèdent déjà. Apparaissent en effet (ou réapparaissent) des agriculteurs potentiels pourvus de capitaux, intéressés par des petites surfaces sur lesquelles produire fruits et légumes de proximité, souvent sous serres, et qui bénéficient des aides de l'Etat dirigées précisément vers les petits producteurs.

Les propriétés de moins de 10 hectares ne sont pas adaptées à la fruiticulture modernisée, ni aux productions non irriguées. Mais elles peuvent être utilisées pour le maraîchage et des cultures fruitières à petite échelle. Les propriétaires de petites superficies vont pratiquer la vente directe et vont compléter leurs revenus ailleurs en travaillant comme salariés sur les plantations modernes de leurs voisins. Maraîchage et vente directe sont plus aisément pratiqués et plus rentables à la périphérie immédiate des agglomérations : c'est dans ces secteurs que les morcellements sont fréquents et sans risques, outre que les prix d'achat ne sont pas élevés. La superficie minimale fiscale étant 0,5 hectare, ces propriétés maraîchères et maraîchères-fruitières sont viables.

Ceci dit, la comparaison des données des recensements agropastoraux 1996-1997 et 2006-2007 *sur toute la province du Limarí* (et non plus sur nos échantillons limités) montre une diminution importante des petites exploitations. Entre les deux dates, 980 exploitations de moins de 20 hectares (-13 %) disparurent. Inversement, 115 exploitations de plus de 100 hectares (+ 31 %) apparurent. Ces chiffres paraissent en contradiction avec ce que nous avons relevé précédemment, ne le cachons pas. Ce peut être dû à un effet d'échelle et de localisation de nos échantillons, ceux-ci étant géographiquement situés dans le *Système Paloma*, qui présente des caractères particuliers en termes de rapport entre superficie et production. Il est possible que les disparitions de petites exploitations (en superficie) soient localisées dans les vallées « traditionnelles » (Río Hurtado, Combarbalá) où elles ont contribué à constituer des propriétés plus grandes, modernisées.

La croissance générale, toutes superficies et tous usages confondus, du nombre de propriétés de la province ne semble pas connaître de signes de ralentissement pour le moment (*cf.* chapitre 3). L'intérêt pour la propriété agricole et résidentielle-agricole ainsi que les divisions par héritage expliquent en grande partie cette évolution. On observe également que, malgré l'augmentation du nombre de propriétés, les possibilités d'en acquérir une et de la faire produire, restent limitées et principalement aux mains des acteurs qui possèdent une certaine capacité financière sur le marché, exception faite pour ceux qui accèdent à la propriété au moyen de l'héritage.

Le morcellement des terres agricoles a des conséquences économiques, sociales et techniques. C'est un problème économique lorsque l'exploitation n'a pas la taille optimale pour appliquer les économies d'échelle. Le morcellement représente un problème social lorsque le revenu de la production n'est pas suffisant pour subvenir aux besoins de l'exploitant et de sa famille ; et c'est un problème technique lorsque la petite taille de l'exploitation empêche l'application des technologies modernes de production (Saadawy, 1997).

En termes de politiques de développement, il n'existe de mesures facilitant le premier accès à la terre que pour des personnes ou des structures déjà présentes dans un marché capitalistique démontré : mines principalement, industries, transports. Il n'existe pas de crédit spécifique, ni public, ni privé, pour l'achat de terre agricole permettant *ab nihilo* la

mise en place d'une activité agricole. L'accès à la terre est laissé aux mains du marché, conformément aux orientations néo-libérales du pays.

L'évolution de la structure foncière et du rapport entre la superficie et la productivité, ont changé une première fois avec les suites immédiates de la réforme agraire : davantage de propriétaires et moins de productivité, au moins sur les terres de la réforme agraire. Elles ont changé une seconde fois avec l'arrivée de la fruiticulture d'exportation, elle-même favorisée par toutes sortes de transformations technologiques (irrigation sous pression, énergie électrique, mécanisations partielles) et sans doute par la séparation des marchés de la terre et de l'eau. Ces transformations ont changé la vision et les attentes des agriculteurs (paysans, entrepreneurs et sociétés) à l'égard des superficies optimales pour de telles productions. La valeur sociale de la *grande*, *moyenne* ou *petite* propriété s'est atténuée ou a disparu, voire s'est inversée : la grande propriété, c'est celle désormais des communautés agricoles particulièrement pauvres de la montagne non irriguée, et non irrigable dans le futur prévisible. Cette « grande propriété » peu productive n'est grande que par sa superficie. Elle n'a que très peu changé depuis des siècles, les lois des années 1960 n'ayant fait que fixer des statuts et des périmètres jusqu'alors assez flous. La grande propriété productive d'autrefois (hacienda et estancia) a disparu du Limarí. Dans les lignes qui suivent, nous allons examiner les changements, en laissant donc de côté la vraie « grande propriété » (les superficies supérieures à 1 000 hectares) et en examinant la petite propriété (jusqu'à 30 hectares) et la « moyenne propriété » (entre 30 et 100 hectares). Ces seuils correspondent à ceux que l'on peut lire sur les graphes des figures 42 et 43 montrées plus haut.

2. Une meilleure valorisation de la terre

On a vu que dans le contexte de la production « obligatoire » et de l'acquisition de terre par le marché, c'est la superficie disponible qui conditionne en grande partie la valeur de l'investissement à consentir, et donc le type de culture qui va être pratiqué. L'agriculteur-investisseur qui veut pratiquer tel type précis d'exploitation (en termes de cultures, produits, revenus, investissements, coûts et bénéfices), va donc rechercher le site le plus adapté en termes de superficie et de micro-climat. Les arbres fruitiers et la vigne exigent un investissement élevé, ont des coûts opérationnels très élevés, et impliquent une superficie

minimale (« nécessaire et suffisante ») afin d'assurer des économies d'échelle. Les cultures annuelles (légumes, tomates, etc.) sont beaucoup moins coûteuses, même si elles sont pratiquées sous serre. L'élevage, de son côté, ne requiert pas un investissement aussi important mais rend nécessaire la disposition d'une superficie plus étendue. Par ailleurs, l'exposition est un facteur important pour les cultures fruitières, et la valeur des terrains dans les meilleurs sites, le secteur del Palqui et la vallée de Huatulame, par exemple, est nettement plus élevée : les acheteurs potentiels modulent alors leurs choix, qui peut se diriger vers une plus grande surface sur un versant moins prometteur. L'accès à l'eau est bien entendu aussi important que l'accès à la terre.

2.1 L'intérêt des petites superficies

Pour le secteur de la population qui contrôle peu de ressources, ou qui ne peut contrôler que peu de ressources, posséder la superficie optimale améliore les chances de produire de façon viable, c'est-à-dire de maintenir l'unité de production et éventuellement de la développer, par optimisation de la production et des coûts. Les propriétés de petite taille sont proposées sur le marché de la terre à des prix moindres, ce qui les rend plus accessibles, au moins théoriquement. Mais en fait, plus que le prix d'achat, c'est la superficie qui reste déterminante quand il s'agit de développer une activité agricole : il faut viser un équilibre entre le rapport attendu et l'investissement qui permettra de l'obtenir en réalité. Cet équilibre théorique est le résultat d'interactions complexes, changeantes dans le temps, même à situation géographique identique. Or les situations géographiques (c'est-à-dire certaines conditions de production) ne sont pas similaires. A *Unión Campesina*, avec deux hectares de légumes primeurs, une famille de cinq personnes dont au moins deux actifs peut vivre convenablement et le prix de la terre n'est pas une barrière infranchissable pour l'achat d'une propriété agricole. A *San Antonio del Palqui*, la même famille peut vivre aussi de deux hectares, mais le prix de la terre rend quasiment impossible l'achat d'une propriété par cette même famille.

A Potrerillos Altos, tout près de la ville d'Ovalle, prédominent de petites propriétés (entre un et quatre hectares) destinées principalement à la production de légumes primeurs consommés en ville. Une grande partie des propriétaires ont acquis les titres de propriété depuis de nombreuses années, soit par achat, soit par héritage. Par leur taille, ces propriétés

ne présentent pas de grand intérêt pour la fructiculture ou pour d'autres activités dites rentables au sens moderne. C'est pourquoi le prix de vente réel de ces propriétés n'est pas élevé. Les propriétaires ont constaté qu'il était beaucoup plus rentable de louer la terre plutôt que de la vendre ou de la faire produire directement : ils maintiennent leur patrimoine et le rentabilisent à coût très faible. En plus de bénéficier directement au propriétaire, cette stratégie permet à des producteurs-locataires d'accéder à un revenu suffisant pour faire vivre leur famille, quoique insuffisant pour accumuler le capital qui leur permettrait d'accéder à la propriété. Dans ce système, les propriétaires aident leurs locataires à commercialiser la récolte.

Le marché de la petite propriété foncière est donc modulé d'une part par la demande et d'autre part par l'offre : celle-ci est alimentée par les divisions de propriétés plus grandes, divisions dont on a vu qu'elles sont volontiers pratiquées. Comme ce sont aussi les petites propriétés (moins de dix hectares, généralement) qui ont une valeur sociale pour leur propriétaire, on peut supposer qu'elles serviront d'appui, dans le futur, au maintien dans la province d'un type d'agriculture vivrière, pas ou peu transformée.

Les parcelles dites d'agrément ne sont pas fondamentalement différentes : avec des superficies de moins de 1 hectare en général, elles entrent dans la classe des petites propriétés. Bien qu'*a priori* destinées à l'habitat et donc à la construction, elles restent classées comme agricoles et leurs propriétaires-résidents y cultivent couramment des fruits et des légumes pour leur consommation directe, voire pour quelque vente au marché local. Confier sa petite production à un contractant (formalisé ou non) pour qu'il la commercialise, est une pratique courante, qui améliore le revenu.

Mais dans la pratique, la petite propriété agricole ne constitue pas toujours la base unique d'une production agricole économiquement et durablement viable. Elle peut certes se développer quand des conditions incontournables sont réalisées : que les investissements agricoles nécessaires à la mise en exploitation ne soient pas très élevés (de l'eau d'irrigation disponible dans un système traditionnel⁵⁵), que l'indispensable équipement

⁵⁵ C'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire d'entretenir coûteusement un réseau modernisé, même à coûts partagés, et sans qu'il soit nécessaire d'acheter sur le marché des droits d'eau plus chers que ceux du système local.

d'exploitation reste mineur, que l'exploitation soit associée à d'autres revenus accessibles (élevage, travail salarié agricole ou minier).

Ceci dit, la petite propriété foncière agricole paraît protégée par sa dimension même et peut-être aussi par ses trompeuses apparences archaïques. Elle est très adaptable, elle produit raisonnablement sans exiger des investissements élevés. Elle participe visiblement à une rotation de la propriété qui alimente le marché dans le même segment et qui donne des chances de s'agrandir à des agriculteurs déjà propriétaires, accédant ainsi au « niveau supérieur » de la production. Mais les mouvements entre propriétaires, les divisions et les héritages n'offrent actuellement plus guère de chances à des primo propriétaires-agriculteurs d'acheter. Or en même temps, la petite propriété est (ou reste) marginalisée dans un système productiviste qui demande toujours davantage de productivité et des réseaux de commercialisation efficaces et performants. C'est sur ce dernier point qu'elle risque de rester fragile parce qu'elle ne dispose que de réseaux locaux devant les réseaux beaucoup plus étendus de ses voisins. La *petite propriété*, en superficie, capacité d'investissement et productivité, devient de plus en plus *petite*.

2.2 L'intérêt des moyennes exploitations

Les moyennes (en superficie) exploitations modernes sont des entreprises importantes, que l'on peut, pour certaines, qualifier de grandes entreprises par l'ensemble de leurs capitaux, chiffre d'affaire et réseau d'affaires et de commerce auxquels elles participent et même souvent qu'elles maîtrisent.

Leur avantage clairement affiché est *l'effet d'échelle*, en termes de rapport entre coûts et bénéfices de la production agricole sur les terres de la propriété. Il est généralement admis et empiriquement à peu près vérifiable (mais non démontré dans le monde scientifique et dans le Limarí) qu'il existe un optimum de superficie qui permet la minimisation des coûts et la maximisation des profits. Bien entendu, cet optimum dépend de la situation géographique de la propriété, qui va déterminer son prix à l'hectare puis les investissements techniques à réaliser dès avant la plantation. Dans la vallée de Huatulame (commune de Monte Patria) – la plus étudiée sur les plans agronomique, hydraulique et social – une superficie de 200 hectares est très rentable car les récoltes y sont précoces ce

qui permet à l'entreprise de faire les prix auprès des courtiers du nord : une telle superficie correspond donc à une « grande exploitation » (capital, technologies, main d'œuvre, pour résumer). Sur la basse terrasse méridionale du Limarí, entre Ovalle et Punitaqui, la superficie optimale sera plus élevée parce que les frais préalables à la production sont moins élevés à l'hectare, mais la production, plus tardive, se vend moins cher. Dans le secteur très en pente mais bien ensoleillé de Caren (moyen Río Grande), la terre « non irriguée non irrigable » est très bon marché, les investissements techniques pas plus chers qu'à Huatulame et les prix de vente satisfaisants : la progression de l'agriculture irriguée sur les pentes des montagnes y est très spectaculaire (500 hectares nouveaux en cinq ans). Dans le système de l'arboriculture irriguée pour l'exportation, il est actuellement plus rentable pour les futurs accédants d'acheter une propriété peu coûteuse à l'hectare et d'investir, même lourdement, dans sa transformation. Ce qui veut dire acheter une terre « non irriguée-non irrigable » et l'aménager au moyen d'emprunts bancaires auprès des banques et de l'Etat et des subventions de ce dernier. La concurrence pour les « meilleures terres » (les mieux exposées) a fait monter les prix dans la vallée de Huatulame et ce sont maintenant des terres « de second choix » qui sont convoitées : moins bien orientées ou moins clairement fertiles (mais la vigne s'accommode très bien à des sols caillouteux des moyennes pentes colluvionnaires), elles n'exigent pas davantage d'investissement sauf, dans certains cas, pour assurer l'irrigation. Or il est très probable qu'une étude économique qui porterait sur les coûts comparés de la terre et de l'eau sur quelques sites géographiques du Limarí montrerait que l'eau est nettement moins chère que la terre, à l'achat (des droits), à l'investissement (pour l'équipement d'irrigation et d'électricité), à la consommation et à la maintenance.



Photo 18 : À El Tome, près de Huatulame, la vigne à raisin de table couvre le fond de la vallée et toutes les pentes aisément accessibles. La colonisation agricole de l'irrigation gagne chaque année sur la steppe. Les entreprises de production moyennes à grandes côtoient les petites et elles s'associent pour la main d'œuvre et la commercialisation. Automne 2008. H. Reyes.



Photo 19 : Jeune plantation d'avocats dans la moyenne vallée du río Grande, à Carén. Une pente accentuée mais bien exposée a été débroussaillée et façonnée en billons pour recevoir les plants. Comme la vallée est exposée au vent, de grands panneaux de nylon sont installés pour accélérer le mûrissement et protéger les fruits. Hiver 2004. Y. Poncet.

2.3 Dichotomies et nuances

On touche là l'une des anomalies économiques du Limarí, anomalie, voire déséquilibre, qui constitue un risque pour l'avenir : la terre et l'eau ne sont pas des ressources parallèles⁵⁶. Une autre source de déséquilibre est la méconnaissance des conséquences de la grande exploitation, à moyen et long terme (quinze ans ? trente ans ?), sur la dégradation des sols, le maintien des pentes, la qualité des produits, les revenus locaux...

La propriété modernisée de haute valeur est soutenue par un type de production qui est très sensible aux marchés extérieurs et à la concurrence de producteurs qui possèdent les mêmes caractéristiques climatiques et économiques, avec des avantages commerciaux plus visibles, tels que ceux des façades atlantiques⁵⁷. Le maintien de ce type de propriété et d'agriculture dépend des marchés externes et ne conduit pas seulement à l'exportation de produits alimentaires, mais également à une sorte d'« *exportation* » de l'eau, aspect qui n'est pas comptabilisé dans le calcul de sa rentabilité économique ni sociale, et encore moins environnementale. La propriété-exploitation modernisée a contribué de façon considérable à l'enrichissement de la province en y maintenant une main d'œuvre d'origine rurale et paysanne, quoique peu spécialisée, et en y attirant un grand nombre d'entreprises de services à l'agriculture irriguée.

La différence économique et sociale entre la petite propriété familiale et la moyenne propriété entrepreneuriale est donc importante. La réforme agraire initiée par l'Etat n'a pas entièrement réussi à démarginaliser les petits propriétaires qu'elle a créés puisque le productivisme, encouragé aussi et en même temps par l'Etat, a engendré une catégorie de propriétaires-producteurs puissants et gagnants dans la concurrence pour l'accès aux ressources essentielles : le capital, la terre, l'eau, la main d'œuvre salariée.

Sans qu'il soit encore possible de distinguer leur avenir, on voit cependant apparaître des propriétaires-producteurs qui, il y a une dizaine d'années, étaient véritablement atypiques, mais qui pourraient faire école : ceux qui, tout en possédant plus de 50 hectares irrigués et

⁵⁶ C'est le code de l'eau de 1981 qui a constitué réglementairement et pour tout le Chili, la terre et l'eau comme des ressources parallèles. Dans le Limarí *aride* et *irrigué*, cette correspondance socio-juridique présente des risques.

⁵⁷ Les fruits du Mexique, d'Argentine et d'Afrique du Sud concurrencent ceux du Chili sur les marchés dessaisonnés de la côte Est des Etats-Unis et de l'Europe occidentale.

modernisés, ne cherchent pas à faire des « économies d'échelle » à partir de l'organisation d'une propriété d'un seul tenant. Ils ne reculent pas devant l'achat de parcelles non contiguës (dans le même « terroir » cependant), puisque déjà propriétaires et actionnaires de SARL familiales, ils ont accès aux prêts bancaires et aux réseaux d'exportation. En même temps, ils pratiquent une agriculture et une irrigation plus économes en intrants (eau, engrais) et en temps de travail et durée d'amortissement de la plantation, ce qui leur permet de réduire certains coûts.

Le mouvement de transfert de terres qui a commencé avec la réforme agraire a certes contribué à l'accession de nouveaux propriétaires, mais il ne s'est pas poursuivi dans ce sens. Ce sont des familles et des entreprises propriétaires (parfois ailleurs) qui participent au mouvement, soit en vendant et en rachetant, soit en s'agrandissant, soit en partageant. L'accession de primo-propriétaires à l'agriculture proprement dite (« rentable, efficace et efficiente ») ne se fait plus que sur une frange limitée de petite spéculation foncière et les parcelles d'agrément, dont la dénomination est d'ailleurs significative.

Ceux qui souhaitent accéder à la propriété et devenir petits agriculteurs n'ont désormais que fort peu de chances de réaliser ce souhait dans le Limarí, l'accès à la terre par le seul marché les exclut, pratiquement. Les limites de l'accès au capital se retournent, précisément, contre ceux pour qui la terre pourrait être une forme d'améliorer leur situation : la réforme agraire fut bien une tentative de correction de cette inégalité, mais les circonstances dans lesquelles elle s'est déroulée et la radicalisation des orientations économiques qui l'ont accompagnée n'ont pas permis la réalisation du plus visible de ses objectifs.

3. De nouveaux paysages ruraux

Les données du recensement agropastoral décennal montrent qu'il n'y a pas, concernant la province, de réduction des superficies consacrées à l'agriculture proprement dite, au contraire. Les espaces agricoles qui perdent durablement leur usage productif parce qu'ils sont volontairement affectés à d'autres usages (espaces construits et espaces consacrés à la mise en réserve de ressources) sont insignifiants. Les « espaces d'agrément », on l'a vu, sont destinés à la construction résidentielle, mais ils ne perdent pas pour autant leur

qualification statistique agricole, et on y rencontre souvent une petite production : ils finissent par ressembler aux parcelles d'habitation-jardinage domestique des communautés agricoles ou aux parcelles de petite agriculture familiale des hautes vallées. Une différence est que les plantations des parcelles d'agrément sont mono-spécifiques, plantées en rangs et irriguées sous pression (ce qui exige un apport d'énergie électrique), « modernes » en un mot.

3.1 Changement d'utilisation du sol

L'agriculture actuelle du Limarí est très sensible aux effets d'échelle, que ce soit celle des prix à la production ou du loyer de l'argent (pour ne citer que ces variables), ce qui est particulièrement vrai pour l'agriculture d'exportation. La dimension de l'unité de production est un élément important de sa rentabilité et la notion de *superficie minimale rentable* est très présente dans les stratégies des producteurs, bien qu'elle apparaisse aussi comme floue et empirique. Les partitions foncières, qu'elles soient issues des héritages, de la réforme agraire ou pour d'autres causes, constituent un élément peu favorable à la rentabilité : cependant, la petite propriété agricole gagne de l'espace.

A partir des résultats des entretiens réalisés auprès d'investisseurs ayant acheté des droits d'eau en même temps que de la terre (enquête *Adaina 2007*), des études de cas et des observations de terrain, on constate qu'une partie importante des transferts de propriété a effectivement signifié la transformation de la production. Les propriétés issues de la réforme agraire et de la division de communautés agricoles illustrent bien ce fait.

Pour travailler sur le *changement d'usage du sol après l'acquisition de la terre*, j'ai pris en compte 39 propriétaires, soit 71 *predios*, dont la superficie totale est d'un peu plus de 4 000 hectares. Ces propriétaires sont donc tous des agriculteurs en agriculture irriguée : en achetant des droits d'eau, ils ont modernisé l'exploitation (quand elle était déjà irriguée) ou ils l'ont totalement transformée grâce à l'irrigation. Nous obtenons par conséquent des réponses qui coïncident avec une volonté de transformation déjà préparée.

Par changement de propriétaire, j'entends l'achat, l'héritage, les attributions de la réforme agraire et celles des communautés agricoles. Notons que les parcelles familiales *goces*

singulares des communautés agricoles continuent à faire partie de la propriété de la communauté, mais sont considérées en pratique comme une attribution permanente au titulaire du droit communautaire. La majeure partie des cas observés implique un transfert juridique de la propriété.

Dans l'échantillon *Adaina*, 98 % des acquisitions des terres se sont effectués entre 1975 et 2007, un seul achat étant effectué avant 1975 (en 1947). Entre 1975 et la crise asiatique⁵⁸ de 1997-1998 qui a touché fortement l'économie chilienne, furent effectuées 58 % des acquisitions. 38 % furent effectués entre 1999 et 2007.

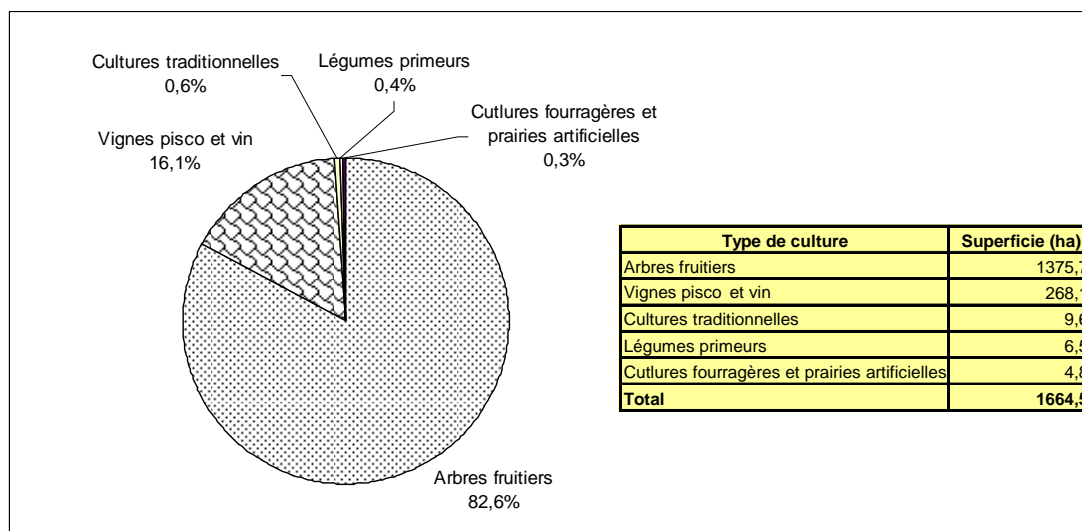
Les sols qui ne sont pas utilisés actuellement pour le développement d'une activité agricole proprement dite, les sols qui se trouvent en jachère ou en friche et ceux qui ne sont pas aptes à la production agricole, représentent une part importante de la superficie des propriétés (59 %). Dans 11 cas seulement (28 %), la superficie de la propriété est exploitée dans sa totalité. Ces cas ne représentent pas seulement des propriétés de petite taille, quatre d'entre elles dépassent les 30 hectares. Deux des propriétés les plus étendues dont la totalité n'est pas cultivée appartiennent à de grandes sociétés agricoles exportatrices. Le pourcentage de superficie non cultivée par propriété varie entre 0 % et 92 % (pourcentage moyen 31 %).

Les résultats de l'enquête montrent que le nouveau propriétaire en a transformé l'usage du sol et le type de culture. Sur les 39 propriétaires étudiés, 32 ont écarté certaines cultures et en ont adopté d'autres. Ceux qui ont acquis d'anciens *goces singulares* de communautés agricoles ont introduit immédiatement des cultures à haute valeur ajoutée comme le raisin de table et le raisin pour le pisco. Deux tiers des propriétaires ayant accédé à la propriété au travers du marché ou d'un héritage en ont changé l'utilisation, ce qui signifie qu'ils avaient la possibilité de mobiliser des ressources financières pour investir avant de produire. Ce sont les filières les plus rentables comme la fruiticulture, qui ont été adoptées. Les tendances estimées à partir des recensements agricoles confirment ce qu'indique notre échantillon, de même que les conversations que nous avons eues avec de nombreux autres acheteurs. Les seules propriétés qui n'ont pas connu de modification d'utilisation du sol sont celles qui ont leur origine dans la réforme agraire : les nouveaux propriétaires ont

⁵⁸ Crise liée à la dévaluation des monnaies de plusieurs pays de l'Asie orientale : Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Taiwan, Corée du sud, entre autres.

poursuivi les mêmes cultures « traditionnelles » et la vigne à pisco, selon les mêmes modalités. Tout au plus ont-ils acheté des droits d'eau supplémentaires pour s'assurer la sécurité de l'irrigation.

Figure 44 : Répartition de la superficie cultivée par nouveau type de culture, échantillon Adaina 2007



H. Reyes à partir des données de l'enquête Adaina-2007

Dans toute la province, les nouveaux propriétaires d'un espace déjà exploité mais non irrigué (jusqu'alors non irrigable) transforment son usage, tout particulièrement, bien entendu, quand ils y introduisent l'irrigation. C'est par cette voie que progressent les superficies réellement cultivées du Limarí, on l'a vu à propos de plusieurs études de cas du chapitre précédent : la transformation d'espaces non irrigables en espaces irrigués traduit l'existence d'une « frontière agricole » qui progresse sur les pentes, même accentuées, dès lors que les coûts de préparation sont inférieurs aux bénéfices attendus de la production.

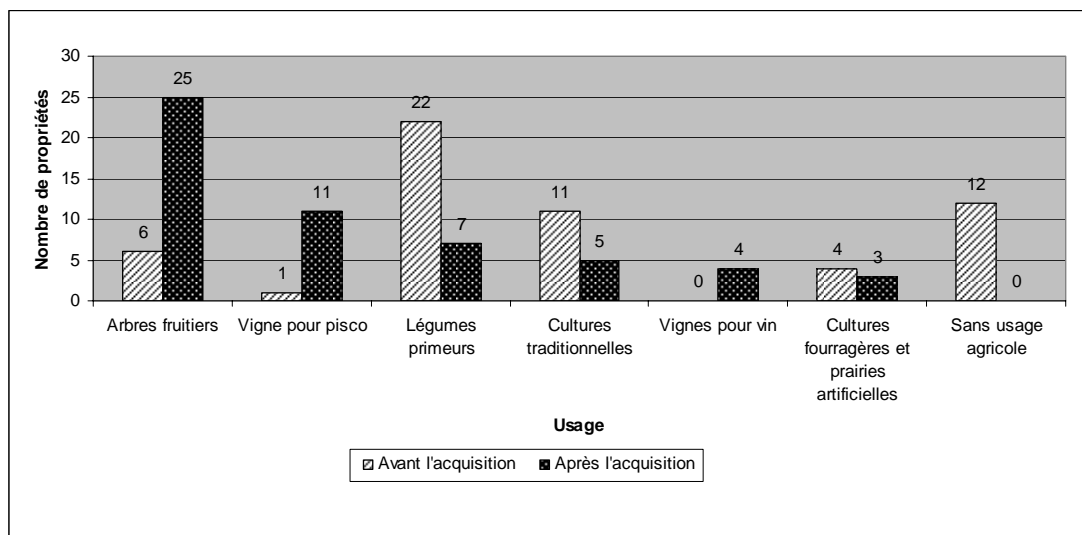
Le nouvel espace cultivé se couvre alors presque exclusivement de cultures permanentes (arbres fruitiers et vignes). Les propriétaires doivent donc obligatoirement s'intégrer dans les réseaux économiques du marché, des droits d'eau et dans les réseaux sociaux de la gestion (c'est-à-dire du partage) de l'eau⁵⁹. La vigne et les arbres fruitiers marquent la transformation du paysage, avec une différence entre les persistants (tels que les agrumes),

⁵⁹ Ces réseaux sont organisés en associations de type traditionnel qui distribuent l'eau disponible et accessible dans les cours d'eau naturels, canaux et lacs de barrage de façon équitable, conformément aux règles du code de l'eau en vigueur (Alvarez, 2005 ; Alvarez *et al.*, à paraître ; Corso, thèse en cours).

qui consomment de l'eau toute l'année et la vigne, qui consomme peu en hiver. Cette temporalité de la demande des plantes influence les stratégies des nouveaux producteurs.

Dans le contexte d'une agriculture voulue comme dynamique, où l'accent est mis sur la production pour le marché d'exportation, le changement de filière est conditionné par le changement de propriétaire : quand la terre a été obtenue à travers le marché (par achat), rentabiliser l'investissement est une nécessité absolue. 96% des propriétés acquises se situent dans la catégorie des propriétés de plus de 20 hectares (entre 20 et 500 hectares), qui sont « les plus rentables » en vigne, les revenus de la production équilibrant les dépenses d'investissement.

Figure 45 : Usage du sol avant et après l'acquisition de la propriété



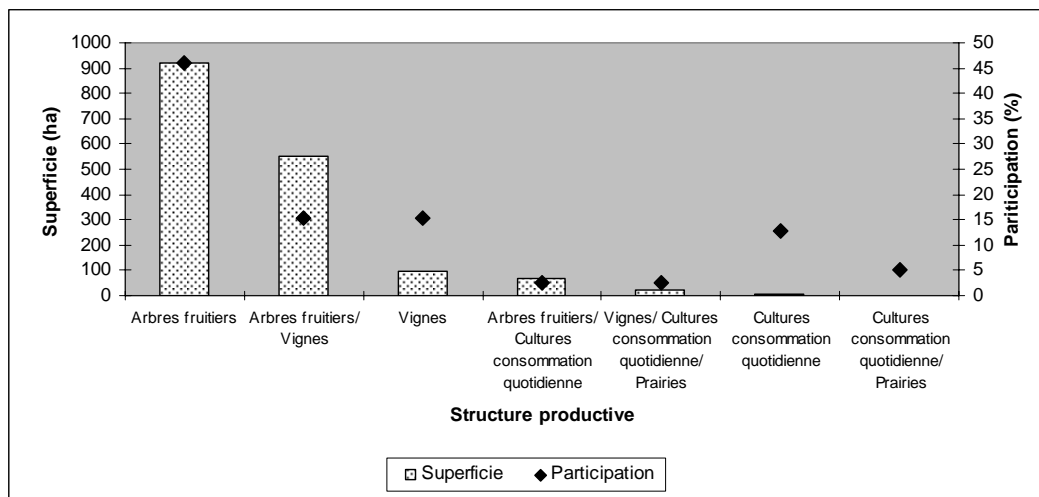
H. Reyes à partir des données de l'enquête *Adaina-2007*

La figure 45 montre qu'avant leur nouvelle acquisition, la majorité des propriétés était exploitée dans les filières de type traditionnel, comme les cultures annuelles, les légumes primeurs et les cultures fourragères et prairies artificielles. Cette situation se renverse de façon visible avec le changement de propriétaire. On remarque dans un premier temps qu'il n'y a pas de propriété abandonnée dans l'échantillon, la totalité des propriétés est destinée à la production. La principale est la fructiculture, qui occupe une partie importante de la superficie. Les cultures d'arbres fruitiers ont connu une augmentation de plus de 317 % en superficie, concernant deux tiers des propriétés. La culture de la vigne à pisco a augmenté au moins autant. Ce qui a diminué, ce sont les cultures « traditionnelles » (céréales,

légumes et prairies), et les surfaces non cultivées. Une monoculture n'apparaît pas de façon évidente, mais la progression d'un seul type de culture (l'arboriculture fruitière et la vigne) peut être interprétée comme une perte de diversité biologique agricole et socio-économique. La résistance et la résilience des petites unités de production paysannes (cultures traditionnelles et primeurs, vigne) basées sur la main d'œuvre familiale et sur une occupation annuelle du sol, leur permet de surmonter, dans une certaine mesure, les crises agricoles comme le démontre, par exemple, l'histoire agraire chilienne. Le changement d'utilisation du sol, induit par le changement de propriétaire, induit l'accentuation d'un type d'agriculture et en fait conforte les vieilles différenciations socio-économiques du monde rural d'avant la réforme agraire.

L'adoption de cultures de valeur économique élevée, et en même temps plus consommatrices d'investissements, est notable. Plus de 60 % des propriétés sont en arbres fruitiers; et en y ajoutant la vigne, c'est 80 % des propriétés qui sont concernées. Avant le changement de propriétaire, la situation était diamétralement opposée, l'occupation du sol agricole était orientée vers les cultures vivrières de consommation directe. Les types d'occupation du sol qui sont en train de disparaître complètement sont certaines combinaisons de plusieurs cultures : arbres fruitiers divers, vigne et légumes de consommation directe.

Figure 46 : Combinaisons de cultures après les achats des propriétés



H. Reyes à partir des données de l'enquête *Adaina-2007*

La tendance actuelle est partagée entre, d'un côté, de nombreux producteurs se dédiant aux cultures permanentes sur des superficies étendues et de l'autre, des producteurs qui se dédient aux cultures annuelles de consommation directe sur des superficies réduites, présentes dans une moindre proportion. 98 % des 1 665 hectares cultivés de l'échantillon *Adaina* présentent des combinaisons d'arbres fruitiers et de vigne.

Le changement de propriétaire de la terre agricole impliquait *de facto* un changement de la capacité d'investissement agricole ; il a alors signifié un changement de type d'agriculture et donc de paysage.

L'arrivée de nouveaux habitants, l'augmentation de la consommation en eau, la création de nouvelles infrastructures sociales et économiques (mais aussi parfois leur disparition), les transformations du marché international et national des denrées alimentaires cultivées continuent à modifier le paysage rural du Limarí. Ces modifications, indistinctes pendant deux ou trois siècles, se sont accélérées et sont devenues plus visibles depuis la réforme agraire. Si l'on examine ici quel est le rôle des transformations de la propriété foncière, on constate l'importance qu'a jouée la division dans les transformations du paysage rural du Limarí via la propriété et l'approfondissement de la notion de propriété privée. Ce qui se passe dans les communautés agricoles en est une bonne illustration.

3.2 La fermeture des propriétés et les clôtures

Avant la réforme agraire, qui les a institutionnalisées et formalisées, les communautés agricoles étaient gérées comme espaces *ouverts*, ou majoritairement ouverts : le droit de passage n'était pas mis en cause, et la pâture des animaux de non membres de la communauté ne l'était guère. Cependant, ces formes d'accès aux ressources ont été critiquées par les mondes scientifique, politique et technique : maintenir un espace ouvert à la libre circulation et au libre pâturage du bétail, au ramassage de bois de chauffe et à la fabrication de charbon de bois, a été considéré comme l'une des causes de la détérioration des ressources sur le territoire des communautés agricoles. Il leur a été rapidement recommandé de clôturer leurs terrains communs et d'adopter des modes de gestion plus rigoureux de leurs espaces communs. Ces recommandations s'appuyaient sur des études techniques qui calculaient par exemple le nombre d'animaux à l'hectare.

La réponse des communautés agricoles à ces recommandations n'a pas été positive, à cause du coût élevé des mesures proposées, la clôture restant à leur charge. En 2008, le coût moyen du mètre linéaire d'une clôture standard (un piquet de bois tous les trois mètres linéaires, avec un grillage à bétail) est de 1 000 pesos chiliens (soit plus de 1,20 euro). Le coût d'installation d'une clôture pour la plus petite des communautés agricoles (141 hectares) s'élèverait approximativement à près de 7 millions de pesos chiliens (près de 9 000 euros) ; pour la plus grande (30 225 hectares), le coût serait de 95 millions de pesos chiliens (118 000 euros). Or les budgets des communautés agricoles sont réduits : aux charges de fonctionnement payées par les *comuneros* peuvent éventuellement s'ajouter des revenus obtenus de la location de pâtures dans le *campo común*, de la location d'espaces pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile ou de panneaux publicitaires, ou encore de l'extraction de sable, graviers et pierres pour la construction. Au travers de ses programmes de récupération des sols dégradés, l'Etat a quelquefois financé la clôture des communautés agricoles dans quelques projets, sans plus. Les parcelles d'habitation des *comuneros*, les *goces singulares* et leurs terrains agricoles sont clôturés, mais il s'agit de périmètres très réduits comparés au périmètre de la communauté agricole elle-même. Et les terrains *communs* sont justement *communs*.

Le déséquilibre des rapports de force à l'intérieur des communautés agricoles, et entre celles-ci et leur voisinage non communautaire est l'une des causes de l'intensification de la pose de clôtures. Les attributions de parcelles individuelles à des *comuneros* et les ventes de terres à des tiers sont peu à peu matérialisées physiquement sur le territoire, au moyen de limites visibles qui affichent le statut de la propriété privée individuelle, et de son propriétaire. Après des siècles d'accès libre et de déplacement non limité au sein de l'espace communautaire, les clôtures commencent à marquer les limites de la gestion de l'espace et, partant, des relations sociales. L'exploitation pastorale de l'espace communautaire avait toujours fait, certes, l'objet de règles quant au nombre d'animaux et aux lieux de pâture, mais les troupeaux avaient le droit de se déplacer sur l'ensemble du territoire de la communauté sans grandes restrictions : ce n'est plus aussi simple aujourd'hui.

Pour la construction des clôtures, les propriétaires recourent à différents types de matériaux, depuis ceux disponibles sur le territoire comme les cactus et la pierre, jusqu'à des structures métalliques sophistiquées. Le muret de pierre, appelé *pirca*, est une

construction de pierres sèches, qui existait avant l'arrivée des espagnols ; sa construction exige un certain savoir-faire puisqu'il est nécessaire de maintenir un équilibre des forces pour éviter son écroulement quand il est placé en pente. Actuellement, quelques entreprises et grands propriétaires ont récupéré les anciennes *pircas* de leurs terrains. Le coût élevé de la réparation et de la construction de ces murets, comme la perte du savoir-faire technique qui leur est associé, fait que les *pircas* des communautés agricoles et des petits propriétaires sont détériorées. A titre de référence, le prix de la main d'œuvre par mètre linéaire est de 10 000 pesos chiliens (12 euros), auxquels il faut ajouter le ramassage et le transport des pierres.

Au-delà des différences de budget, de techniques et de matériaux, de dimension de la propriété et de la culture pratiquée, l'objectif est le même : marquer une possession, une présence et une limite. L'espace se couvre – avec des moyens multiples – de manifestations de présence qui disent « *c'est moi qui suis ici* ».

Le fait que ce signal soit apparu en abondance dans les communautés agricoles attire l'attention. Elles cherchent par là à obtenir une reconnaissance, non accordée pendant longtemps : leur territoire n'est ni inoccupé, ni inexploité, ni inhabité, contrairement à ce que le passant pourrait croire.

Ceci dit, les gigantesques clôtures métalliques et les miradors surélevés qui entourent les nouvelles plantations pour l'exportation sont clairement une protection contre les intrusions et les vols de fruits : cueillir des fruits clandestinement la nuit pendant deux heures pour les revendre ensuite, rapporte au moins autant qu'une journée de travail salarié, ce qui montre l'existence d'un problème économique dans la relation entre la valeur de la production et la valeur du travail.



Photo 20 : A droite, une coûteuse clôture moderne délimite la propriété d'une société anonyme de production et de commercialisation. A gauche, clôture plus traditionnelle (maille de fil de fer sur poteaux d'eucalyptus) sur la propriété d'un agriculteur moyen, semi-modernisé.



Photo 21 : L'affichage d'une communauté agricole de la commune de Combarbalá, pauvre et sans accès à la production moderne, qui revendique ostensiblement son territoire même (ou surtout ?) s'il est constitué de rochers abrupts.

3.3 Vers une homogénéisation des paysages

Les exigences de rentabilité d'une agriculture à technologie élevée pour l'exportation font que la production agricole irriguée du Limarí tend, sinon vers une monoculture, du moins vers un nombre limité de cultures et de façons culturales. Il en résulte des paysages uniformes en termes de hauteur des plantes et couleurs des frondaisons. Les espaces cultivés en vigne, avocats et agrumes, monotones sur de grandes superficies sans interruption, ne sont coupés que par les voies d'accès des machines, qui constituent un quadrillage purement technique et sans rapport avec le cadastre. Ces paysages sont d'autant plus spectaculaires qu'ils couvrent des pentes et contrastent fortement avec les terres arides qui les bordent. Avec l'achat puis la mise en irrigation des terres autrefois sèches, progresse une artificialisation visible : on peut réellement se demander si les équipements et la maintenance ne deviennent pas plus coûteux que la terre et l'eau.

Le changement de propriétaire d'une parcelle ou d'une grande propriété ne signifie pas seulement un changement de gestion, ni même de type de culture : il correspond aussi, dans de nombreux cas, au franchissement d'un seuil économique et technologique qui tend vers une plus grande transformation du milieu. Cette transformation affiche le développement et l'entretien : en une quinzaine d'années, la ville d'Ovalle s'est pourvue de supermarchés et d'hypermarchés, de nouveaux lycées et collèges (la plupart privés), de périphéries résidentielles habitées entre autres par une importante classe moyenne. Les chefs-lieux de communes ont vu se construire d'imposants bâtiments municipaux et scolaires. L'électricité est partout. Les succursales de banques, les concessions de machinerie agricole et d'automobiles se sont multipliées. L'agriculture irriguée – et notamment celle du *Système Paloma* – fournit du travail permanent et temporaire, notamment aux femmes, ce qui permet à de nombreux foyers ruraux de disposer de deux sources de revenu. Tous les enfants sont à l'école. Ces repères rudimentaires de développement ne doivent cependant pas cacher que les risques sont présents, quoique difficiles à formuler dans le détail. Autant que la terre, et certainement plus que la terre, c'est l'eau qui apporte revenus et sécurité au monde agricole de la province. Ceux qui n'ont pas d'eau, ou pas assez, voient réduites leurs options pour le futur, même s'ils sont propriétaires de la terre, ou s'ils y ont accès de façon communautaire.

4. Anciens modèles, nouveaux acteurs

Petits propriétaires de type traditionnel, petits et moyens propriétaires modernisés, grands propriétaires à haute capacité d'investissement, grande propriété privée et grande propriété communautaire modérément productives sont les catégories que l'on peut identifier de nos jours dans le Limarí. Elles sont davantage fondées sur la capacité de production (investissements d'aménagements agricoles et capacités de commercialisation) des exploitations que sur leur superficie. A première vue, ces catégories paraissent reproduire les classes d'autrefois, avec des différences qui tiennent entre autres au rôle de l'Etat dans les décennies récentes (depuis soixante ans, disons) et au rôle du climat dans les initiatives agricoles du Limarí.

4.1 Le rôle de l'Etat

Bien que le sol (et le sous-sol) du Chili ait été confié à la décision privée dès le début de la colonisation, l'Etat a joué un grand rôle dans l'évolution du secteur agricole et pastoral du Limarí. Ce rôle a même été contraignant pour les propriétaires et les ayants-droit à la terre, dans de nombreux épisodes de l'histoire.

Au tout début de la colonisation, la concession de *merced* par la Couronne était conditionnée à certains critères tels que : y résider, construire et faire les améliorations nécessaires à la production, cultiver la terre, élever le bétail, etc. Le non respect de ces critères pouvait conduire à la perte de la *merced*, comme ce fut fréquemment le cas.

Dès l'indépendance, le nouvel Etat intervint de façon directe par voie légale pour réguler l'accès à la terre (Cortés, 2003) : une série de normes et d'actions fut mise en place, visant à favoriser le développement de l'agriculture et à perfectionner le système de propriété de la terre. Entre 1823 et 1832, toutes les terres dont l'Etat n'avait pas l'usage furent divisées en lots et vendues aux enchères, dans le but d'augmenter le nombre de propriétés, de propriétaires et de producteurs. Dans la région de Coquimbo, cette décision eut comme résultat l'expropriation de la terre des indigènes des trois vallées (Elqui, Limarí, Choapa).

De plus, les difficultés de financement⁶⁰ pour l'achat de ces lots (de un à dix hectares) firent que la terre ne fut vendue qu'à un nombre réduit de citoyens. Les aspirations d'autres acteurs de la société à la terre productive furent ainsi écartées. Un peu plus tard, l'Etat abolit le majorat (l'héritage vers le seul enfant aîné), ce qui contribua à la division de la propriété. Dans toute la région de Coquimbo, on comptait 1 521 propriétés en 1854 et 5 833 en 1871. Les mesures prises par l'Etat allaient donc dans le sens de l'augmentation du nombre des propriétaires, mais elles n'étaient pas destinées à favoriser l'émergence de petits ou moyens propriétaires-producteurs ; elles confortèrent plutôt le *latifundio*, peut-être « par défaut », en continuant à associer la superficie productive et l'exigence de production, et en n'accordant aucune attention, apparemment, à la question de la main d'œuvre et des salaires. Le système d'*inquilinaje* se maintenait, ce qui permettait une main d'œuvre à bas coût puisque le paiement se faisait en nature (droit à exploiter une surface de terre, logement et droit de pâturage pour les animaux) et assurait aux propriétaires la représentation politique par les votes de leurs dépendants.

Selon Mellafe (1981), les réformes inspirées du despotisme éclairé sont celles qui ont déclenché la lutte la plus dure entre les *latifundistas* et la bureaucratie d'Etat. Dans l'application de telles réformes, il y eut des abus, ce qui a signifié le début d'un sentiment de rejet de l'autorité en même temps qu'une bourgeoisie nouvelle, née de la société urbaine, s'unissait à la bureaucratie d'Etat pour faire pression sur les propriétaires terriens.

La phase de réforme agraire, qui s'est déroulée entre 1962 et 1973, transcrit évidemment l'intervention directe de l'Etat dans la structure et dans la sécurisation de la propriété rurale : l'expropriation de ceux qui « ne produisaient pas assez » puis *l'assignation individuelle* de la terre à ceux dont l'Etat attendait qu'ils produisent davantage, ont été des processus socialement violents, que la société dans son ensemble n'a pas réellement assumé. Des « mesures correctrices » ont été prises par l'Etat lui-même, avec la contre-réforme (1973-1980) et des corrections économiques se sont faites d'elles mêmes en quelque sorte, quand les cultivateurs bénéficiaires n'ont pas pu produire suffisamment pour garder la terre qu'ils avaient reçue. La sécurité des propriétaires (ceux qui avaient été expropriés et ceux qui ne l'avaient pas été) et la matérialisation des aspirations légitimes

⁶⁰ Jusqu'à la première moitié du 20^{ème} siècle, l'accès au crédit constituait un problème important et pas seulement pour le secteur agraire. La première banque du Chili fut créée à Valparaíso en 1856. Précédemment, et après l'expulsion des Jésuites en 1767, ce sont les minotiers et les courtiers en stockage (des spéculateurs, par conséquent) qui jouaient le rôle de financeurs (Schneider, (1904).

des paysans qui avaient été bénéficiaires de la réforme agraire, ont été les axes d'intervention de l'Etat sur les structures productives. Le marché de la terre est devenu un élément important de la nouvelle politique. Mais sa flexibilité médiocre, de même que l'instabilité de la propriété engendrée par les expropriations, expliquaient une bonne partie de la stagnation agricole. Les champs d'intervention de l'Etat concernèrent alors la sécurisation de la propriété et l'élimination des barrières juridiques, économiques, administratives et sociales au développement de l'offre et de la demande de terre, c'est-à-dire au développement du marché. Les entrepreneurs agricoles purent ajuster la taille de leurs unités de production à leur capacité réelle de production, mais la limite maximale de la propriété à 80 HRB affaiblissait volontairement la concentration du pouvoir correspondant à la propriété foncière. Un système de financement à long terme fut proposé, cherchant à atteindre un double objectif : éliminer les entrepreneurs inefficients, en finir avec le *minifundio* (CEP, 2002).

Ces dispositions de l'Etat mettent l'accent sur le problème récurrent de la ruralité chilienne, le même qui, dans une grande mesure, inspira la réforme agraire : l'inégalité et l'inefficience de la structure sociale et productive, qui ne parvenait pas à progresser. L'agriculture restait à la traîne par rapport au reste de l'économie et l'influence politique des propriétaires en général rendait toute intervention compliquée. La tâche avait été relativement facile pour Augusto Pinochet, grâce à la lenteur et à l'inefficacité des grands propriétaires terriens et grâce à la réforme agraire : il avait pu éviter d'entrer en lutte frontale avec un secteur politiquement puissant et économiquement peu important, quoique ses réformes aient clairement prévu d'aborder la question de la taille de la propriété agricole et de l'efficacité productive, objectifs fondamentaux de la nouvelle politique économique chilienne. De nos jours, et dans le Limarí, l'Etat se trouverait bien plutôt devant un secteur agricole politiquement puissant et économiquement considérable, dont l'expansion (en termes de finances et de réseaux) ne connaît pas de limites actuellement mesurables.

Après la réforme agraire, et avec l'affirmation claire du choix politique de l'économie libérale et de la loi du marché, l'Etat se fait discret et même silencieux en ce qui concerne la propriété foncière, tout en intervenant dans la production pour accorder des subventions à l'équipement.

4.2 Le rôle de la main d'œuvre et du coût du travail

La productivité agricole du Limarí semble avoir toujours été élevée, même quand les injonctions gouvernementales la considéraient, comme dans tout le Chili, comme insuffisante ou susceptible d'être améliorée. L'Etat, d'ailleurs, contribua aux moyens – initialement privés – de l'accroître, grâce aux travaux et aux organisations techniques du *Système Paloma*, construit entre 1930 et 1975. Si la productivité a été élevée et a engendré de la richesse au bénéfice des producteurs importants, c'est que le coût de la main d'œuvre n'a jamais été élevé. Le système de l'*encomienda*, puis celui de l'*inquilinaje*, correspondaient à une forme de gratuité du travail, les employés ayant la disposition de ce qui ne coûtait rien à leur employeur : quelques hectares de terres en tout pour leur propre production vivrière et les outils et animaux de trait de l'exploitation.

Or l'agriculture et l'élevage du Limarí ont toujours été, et sont encore, des activités très utilisatrices de main d'œuvre. Actuellement, la fruticulture irriguée continue à exiger beaucoup de travail manuel, surtout quand les espaces cultivés sont situés sur des pentes accentuées, ce qui est le cas le plus fréquent : défrichage et installation des billons et des *parrones*, plantation, entretien permanent des plants et surveillance de l'irrigation. La mécanisation existe, mais elle reste modérée et parfois impossible. Au moment de la récolte, qui est faite à la main, il faut trier les fruits et les emballer pour le transport. Par ailleurs, la plupart des exploitations sont munies d'une équipe administrative et technique pour la gestion des intrants et notamment pour celle de l'eau et pour la préparation de la commercialisation.

Nous ne disposons pas de données actualisées et exhaustives sur l'emploi agricole dans le Limarí, mais les données de l'enquête *EDA-Huatulame*, menée en 2001 nous donnent quelques repères. Cette enquête très détaillée a été conçue et effectuée par les chercheurs du département d'agronomie de l'université de La Serena et de l'IRD (Hamelin, Coutard, Livenais, Jansen). Elle a porté sur les 290 familles (961 habitants) recensées dans le district censitaire de Huatulame, commune de Monte Patria, l'un des secteurs géographiques les plus prospères et modernisés du Limarí.

En 2001, la quasi-totalité des superficies du secteur est cultivée en vigne pour le raisin de table, par des petits et moyens producteurs et des sociétés importantes dont quelques-unes

commercialisent leur production et aussi celle des autres producteurs. La majorité des revenus locaux est issue de l'activité agricole. Le travail de la vigne (taille, éclaircissage, récolte et conditionnement des grappes) fournit du travail à 82 % des salariés agricoles, en régime saisonnier. Environ 85 % des employés saisonniers travaillent pendant moins de 9 mois par an et peuvent changer d'employeur jusqu'à quatre fois par saison agricole. Le district compte 70 propriétaires-producteurs, dont 22 « grands employeurs » (des sociétés qui produisent de façon moderne) emploient 234 habitants locaux (192 temporaires et 42 permanents). Les salariés qui viennent d'autres districts ne sont pas dénombrés.

L'exploitation de J.H., propriétaire-exploitant de 50 hectares irrigués (vigne pour le raisin de table, tomates et haricots sous serre), nous donne des chiffres plus détaillés sur la saison agricole 2001-2002. Cette année-là, il a comme salariés⁶¹ :

- deux personnes en permanence à l'administration de l'exploitation (deux hommes),
- pour le travail de la production proprement dite (c'est-à-dire sur les terres de l'exploitation), 30 salariés permanents (dont 10 femmes) et 200 salariés temporaires dont la moitié de femmes,
- pour le travail de conditionnement, dans les hangars couverts, 50 travailleurs saisonniers dont 15 femmes.

Les salaires ne sont pas élevés : Coutard *et al.* (2003) indiquent que 93,2 % des salariés saisonniers ont reçu en 2001 moins de 200 000 pesos chiliens par mois (330 dollars US) ; 47,1 % des employés saisonniers ont déclaré percevoir moins que le salaire minimum légal (105 000 pesos par mois en 2001 et 120 000 pesos par mois en 2004, c'est à dire 175 et 200 dollars US). Les travailleurs saisonniers travaillent généralement la moitié de l'année, correspondant à la période de récolte et de conditionnement des fruits (décembre à mai).

Dans tout le Limarí, c'est le secteur d'activité de l'agriculture irriguée qui est le plus important employeur, et qui a permis d'intégrer les femmes au monde du travail salarié. La fruticulture d'exportation génère certes la plupart des postes de travail locaux, mais il s'agit d'emplois précaires, associés au niveau bas des salaires et à la temporalité. Ces deux aspects sont fréquemment liés aux activités primaires de consommation directe comme la

⁶¹ Cf. Alvarez, 2005.

fruiticulture d'exportation, mais cette activité a permis d'intégrer les femmes au monde du travail.

Les petites exploitations irriguées de type « traditionnel » des vallées utilisent la main d'œuvre familiale ou familiale étendue. Il en est de même dans les communautés agricoles, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'élevage. Les haciendas de la montagne recourent à la main d'œuvre locale, avec un nombre limité d'emplois.

En 2007, le monde du travail salarié a fait l'objet de mesures légales en vue de son amélioration : les salaires ont commencé à augmenter, notamment le salaire minimal, ce qui a clairement réduit les bénéfices de l'agriculture d'exportation. En même temps, le Chili a ouvert ses frontières à la main d'œuvre agricole peu spécialisée péruvienne et bolivienne, ce qui transforme également le rapport entre la superficie cultivée et la productivité : de grandes sociétés ont commencé à vendre leurs terres, on l'a vu plus haut. Là aussi, le coût de la main d'œuvre, qui est devenu nettement plus élevé qu'il y a dix ans, participe à l'évolution en dents de scie de la productivité agricole et de la rentabilité de la terre. Il est prévisible que les mesures sociales influencent elles aussi la mobilité de la terre.

4.3 Les communautés agricoles et les bénéficiaires de la réforme agraire

En ce qui concerne les communautés agricoles, le détail de leurs statuts, leur implication sociale et politique, leurs performances économiques, déterminent les différences entre elles et les difficultés qu'elles affrontent. Les caractères économiques et sociaux des *comuneros*, la distribution des propriétaires de droits dans la communauté par tranches d'âge (en majorité plus de 60 ans), la disponibilité des ressources exploitables ou indispensables (telles que l'eau) donnent ses caractères spécifiques à chaque communauté et influencent ses réactions devant les transformations qui lui sont proposées ou imposées. Bien que quelques options techniques de tendance libérale suggèrent aux communautés agricoles d'aller vers un régime de propriété privée individuelle, la plupart d'entre celles du Limarí se sont maintenues, mettant en évidence ce trait original. Contrairement à ce que l'on aurait pu prévoir de l'évolution de cette forme de propriété et d'association dans le contexte économique libéral, le nombre de communautés n'a presque pas connu de

modifications depuis que s'est initiée leur régularisation à la fin des années 1960 : ceci semble démontrer leur solidité en tant que fait social et économique.

Les bénéficiaires de la réforme agraire, de leur côté, sont devenus propriétaires à un moment difficile de l'histoire politique, sociale et économique chilienne, ce qui a gêné les options qu'ils auraient pu avoir relativement à la construction de leur futur : les paysans qui avaient contracté des dettes importantes n'eurent pas d'autre option que de vendre leur terre. Ils ont donc perdu un patrimoine qu'il a été impossible de récupérer. Leurs options de construction d'un futur ne passaient donc plus par la terre en tant que propriété et objet de décisions sur la production agricole. La réalité n'a pas correspondu à ce qui avait été prévu, ni par eux, ni par l'Etat. La vente de la terre a permis à ces paysans d'accéder à un autre futur, sans dettes et sans les pressions liées à l'état de propriétaire-producteur *contraint* à la performance. Aujourd'hui, le travail salarié sur les propriétés agricoles d'autrui est l'une des options qui leur permet de tirer parti des savoirs-faire et de rester en milieu rural. L'un des aspects positifs parmi les paysans bénéficiaires qui ont dû vendre, a été leur capacité à prendre la décision de vendre ou de s'obstiner comme producteurs. Que l'agriculture qu'ils avaient mise en place ait été bonne ou mauvaise, hautement productive ou non, ils devenaient surtout « souverains sur leur territoire », ce qu'ils n'avaient jamais expérimenté auparavant. Que ce soit à partir de bonnes ou de mauvaises décisions, les paysans bénéficiaires possédaient la capacité de choisir et dans ce cas de construire effectivement leur futur. En tant que salariés, le champ de décision se réduit, bien que la capacité de choisir ne disparaisse pas totalement.

Certains propriétaires vendirent leur terre, à cause de leur âge ou parce que la production agricole leur était davantage source de complications que de bénéfices. La terre s'acquiert parce qu'il existe derrière cette acquisition un désir, un projet de développement dont elle est le moyen.

Ceux qui ont accédé à la propriété foncière à partir d'une attribution (communautés agricoles et réforme agraire) ou d'un héritage, ont accédé à faible coût à un bien hautement valorisé dans leur milieu socio-économique. Mais l'acquisition n'était pas supportée dans tous les cas par un projet de production agricole ou pastorale défini, ayant pour base la propriété foncière. En revanche, la propriété pour l'habitat était clairement une motivation très forte et très souhaitée.

Les transformations récurrentes de la structure agraire du Limarí (qui ressemblent aux alternances de crises et de sorties de crise des 18^{ème} et 19^{ème} siècles) ont subi une accélération avec la réforme agraire, et peut-être encore plus avec l'adoption de la fructiculture irriguée sous pression. Cette adoption a connu un point culminant entre 2000 et 2002, soit 40 ans après le tout début de la réforme agraire et moins de 25 ans après sa fermeture définitive. Il nous paraît encore un peu tôt pour interpréter avec assurance les processus de changement de la propriété foncière depuis cette seconde révolution agricole, d'autant plus que cette révolution agricole a été contemporaine du boom du cuivre (2002-2003), facteur « intuitivement » important mais dont l'influence sur le monde rural du Limarí n'est pas étudiée. Un autre facteur de changement vient d'intervenir, on le sait, c'est la crise bancaire, boursière et financière amorcée en 2007 qui intervient dans le monde entier, et dont les effets au Chili ne sont pas encore décrits autrement qu'anecdotiquement.

Parmi toutes les évolutions prévisibles en ce qui concerne l'avenir de la structure foncière et les « nouvelles opportunités » d'accès à la terre, il n'est guère possible de proposer autre chose que des hypothèses vraisemblables.

Pas de baisse du cuivre, pas de crise : reconstitution de grandes propriétés à capitaux et investissements élevés, progression de la grande propriété irriguée sur les pentes et partout où cela est possible. En même temps, mouvement inverse de régression, vers d'autres sites à plus bas coûts de main d'œuvre, de terre et d'eau. La puissance politique et financière de ces propriétaires fonciers se renforcerait vraisemblablement, avec une « imitation » ou la reproduction du *latifundio* d'autrefois.

A l'inverse, poursuite de la baisse du prix du cuivre, et chocs bancaires et boursiers : il est possible que la « course à la terre » des grandes entreprises spéculatrices soit ralentie ou stoppée, peut-être au bénéfice de moyennes ou petites exploitations locales. Mais on ne voit guère comment les petits propriétaires et les non propriétaires qui veulent accéder à davantage de terre ou simplement à la terre, pourraient réellement en bénéficier si le secteur bancaire fait défaut. On a vu que le secteur étatique reste en retrait et est plutôt silencieux en ce qui concerne une hypothétique « équité foncière » même si une augmentation de la petite et moyenne propriété rencontre son objectif de « faire tourner » le marché de la terre.

Une inconnue importante pour le futur du Limarí agropastoral est aussi la question de l'accès à l'eau, dans un triple contexte :

- du marché de l'eau séparé de celui de la terre à irriguer,
- de la concurrence pour les usages de l'eau, entre l'agriculture et l'agriculture, l'agriculture et la mine, l'agriculture et les usages domestiques et industriels (énergétiques⁶² en premier lieu), sachant « qu'il n'y a pas d'eau pour tout le monde » comme le savent bien les gestionnaires du partage de l'eau, aussi bien en système traditionnel que dans le *Système Paloma*,
- du « réchauffement climatique », terme commode mais dont les enjeux dans le Limarí sont considérables : influence sur l'aridité et sur les chutes de neige en montagne, donc sur l'irrigation et par conséquent, bien entendu, sur la productivité.

5. Quelles perspectives pour les acteurs de la production ?

Afin d'amorcer la réponse à la question posée au début de cette thèse (les conditions de vie de la population rurale ont-elles été améliorées à travers l'accès à la propriété agricole) et pour tenir compte de la variété des rapports entre propriété et production, nous allons examiner comment les propriétaires-producteurs (actuels et futurs) voient leur avenir, selon trois critères :

- la conformité de l'exploitation avec « l'économiquement correct » en vigueur (qui détermine l'intérêt politique et bancaire) ;
- la sécurité (au présent et au sens économique) de l'exploitation, ses attentes et son avenir immédiat (en termes de statut social et de revenus) ;
- leur adaptabilité potentielle aux chocs (économiques et climatiques) et aux crises et leur capacité à prendre en compte les préoccupations environnementales.

Les crises de production sont bien connues dans le Limarí depuis longtemps : crises climatiques quand la disponibilité en eau est insuffisante pendant deux années de suite (ou davantage), crises économiques quand la production se vend mal (à cause de la baisse de

⁶² L'eau utilisée par les centrales hydro-électriques n'est pas consommée en quantité, mais en temps : le retard à l'alimentation en aval a nécessairement des conséquences sur l'irrigation saisonnière.

valeur du dollar, par exemple). Il est visible que le contexte économique de l'agriculteur fruticole d'exportation se fait plus incertain depuis 2006.

Pour mettre en valeur les nuances entre propriétaires-producteurs, en y incluant les non propriétaires qui espèrent avoir accès à la propriété productive, nous allons les examiner à la lumière de ces trois critères.

Les cultivateurs sans terre sont les locataires et ceux des *comuneros* qui n'ont pas de propriété individuelle assurée mais, dans les deux cas, ils produisent. Ce sont des cas extrêmes, qui peuvent aussi bien produire de façon très extensive (la majeure partie des éleveurs transhumants ne sont pas propriétaires, ils font pâturer sur des espaces loués ou dans l'espace commun de leur communauté agricole) ou produire de façon très intensive, sophistiquée et moderne une propriété louée, sans la charge d'avoir eu à l'acheter. Ils sont en fait très adaptables, au moins à court terme (ils ne cultivent pas en pérenne) et leur insertion dans les préoccupations environnementales (réduction des engrais et de l'irrigation, production traçable et saine) est bonne, quoique pas toujours respectée : les producteurs de fromage de chèvre d'estives de haute altitude ne peuvent pasteuriser, ce qui les pénalise dans le contexte des normes sanitaires en vigueur.

L'agriculture sur sa propre terre est attractive pour des non propriétaires non producteurs qui disposent cependant de capitaux (commerçants, héritiers d'actions minières), qui « attendent » la terre, c'est-à-dire des opportunités conformes à leurs moyens. C'est la petite et la moyenne propriété irriguée et modernisée qu'ils visent en fonction de leurs capacités financières (ne parlons pas ici des grandes sociétés comme *Agronoble* que nous avons citée précédemment, qui n'ont, elles, aucun mal à acheter de la terre et des droits d'eau). Ce sont en général des gens instruits et dont le projet agricole leur permet de s'assurer les formations, les réseaux d'information et les techniciens spécialisés (des agronomes) correspondant à leur projet.

Les petits propriétaires - petits producteurs de l'agriculture traditionnelle ne sont certes pas « économiquement corrects », ils modernisent peu, ils sont souvent déjà âgés et n'ont pas reçu une instruction très poussée. L'avenir de leur exploitation n'est pas fondamentalement menacé ni risqué, dans la mesure où ils ont d'autres revenus (emploi salarié, élevage, mine, transports) et où ils peuvent bénéficier des aides de l'Etat pour transformer quelque peu

leur production : des noyers à la place de la luzerne, par exemple. En revanche, leur adaptabilité est limitée, leurs héritiers vendront ou transformeront la production.

Les petits propriétaires modernisés présentent des caractères en partie voisins (certains sont directement issus de l'agriculture traditionnelle, beaucoup n'ont pas fait d'études) et en partie très différents : ce sont aussi les « nouveaux propriétaires » issus de la réforme agraire et des ventes qui l'ont suivie, et les nouveaux propriétaires des parcelles issues de divisions dans les communautés agricoles. Ils produisent des légumes de façon intensive (sous serres), font de la vigne et de l'arboriculture, accèdent à des prêts et à des subventions. La faible dimension de leur exploitation leur fait courir moins de risques qu'aux exploitants moins modestes et ils sont très sensibles à la durabilité et à l'adaptabilité, qui donnent de la plus-value à leur entreprise et à leur terre. Ils adoptent les normes de la production « précises » s'ils sont formés et informés.

Avec des superficies plus grandes (« des moyennes propriétés »), qui représentent le franchissement d'un seuil économique par rapport aux précédents, des propriétaires « bacheliers » et des SARL bénéficient d'une bonne capacité d'investissement et de la confiance de leur banque, ce qui leur permet dépasser des crises temporaires. Ils sont cependant endettés en permanence mais peuvent aussi profiter d'opportunités favorables, telles que la vente des grandes propriétés, desquelles ils peuvent acheter une parcelle divisée pour s'agrandir. Une crise durable les mettrait en danger, avec peut-être une plus grande intensité que leurs voisins. Leur niveau d'instruction et celui de quelques-uns de leurs employés leur permet une anticipation et une adaptation élevée. Ils sont très sensibilisés aux injonctions de qualité de leurs produits et de leur environnement de production et ils sont prêts à investir pour cela car ils en perçoivent bien la plus-value.

Les grandes propriétés modernes (souvent des sociétés anonymes à capitaux compliqués) ne sont pas du tout des homothétiques des précédents. Elles ont investi et spéculé sur le complexe agro-exportateur favorable depuis une vingtaine d'années dans le Limarí et tendent à s'en dégager si le rapport coût-bénéfice se révèle plus intéressant ailleurs. Ce semble être le cas depuis 2006, à cause de l'élévation du prix de la main d'œuvre au Chili et de la concurrence d'autres régions géographiques mieux placées dans les systèmes de transport. Ces sociétés affichent des préoccupations environnementales et le respect des

normes officielles de qualité, sans plus, pourrait-on dire, et sans qu'il soit aisément possible de vérifier.

Les grandes propriétés non modernisées, ou très peu modernisées (sur une petite partie de leur territoire seulement) sont les communautés agricoles et les haciendas de montagne, qui produisent davantage dans des systèmes extensifs qu'intensifs. Certaines sont en cours de modernisation et produisent aussi pour le pisco et l'exportation. Les conditions naturelles qui font qu'elles se sont conservées sur une grande surface (absence d'eau, altitude, sol réellement incultivable) les empêchent précisément d'envisager une agriculture sophistiquée. Elles sont stables et ne se voient pas un futur très différent du présent, et restent marginales dans le système moderne : c'est ce qui leur pose le plus de problèmes. Une modernisation est difficile (sauf à vendre ?) et certains *comuneros* aspirent à une meilleure reconnaissance. Individuellement, elle est bien difficile ; collectivement auprès des pouvoirs publics, elle est bien lente.

Les propriétaires néo-ruraux (en partie) des parcelles d'agrément, mi-agricoles mi-habitations sont un cas à part et récent. Ils sont en général instruits et bien informés, ils ont d'autres revenus, ils s'intéressent à la qualité des produits et de l'environnement et, de fait, ne courent que fort peu de risques.

Le rôle de l'éducation et de la formation technique (en irrigation et en pratiques agricoles) est apparu dès la réforme agraire. Ses encadreurs avaient conscience que cultiver la terre pour un patron et sous ses ordres (ou ceux des contremaîtres) n'était pas suffisant pour faire d'un ouvrier agricole un paysan, encore moins un gestionnaire d'entreprise. Mais la formation est restée incomplète, on l'a vu. Ce n'est que dans les années 1980 que des écoles ont été ouvertes partout et que des enfants de paysans ont accédé (non sans difficultés) au niveau des collèges et des lycées, en allant jusqu'au baccalauréat. Les propriétaires-agriculteurs actuellement âgés n'y ont pas eu accès, contrairement à leurs enfants. C'est aussi dans le cadre de la réforme agraire que le Chili a formé (et continue de former) dans ses universités de nombreux agronomes, qui sont maintenant salariés dans de nombreuses entreprises agricoles du Limarí. Les grandes entreprises exportatrices, enfin, ont promu auprès des producteurs avec lesquels elles avaient des contrats, des paquets

technologiques plus ou moins standardisés, ce qui n'a pas eu que des effets bénéfiques (Alvarez, 2005) mais qui a introduit technicité, formation et information modernes auprès des producteurs modestes.

Les perspectives d'avenir en termes de conformité à des normes « sociales » (socio-économiques, plutôt) et de sécurité de l'exploitation et de la propriété, sont donc très inégales et ne dépendent pas de la superficie brute. A court terme, elles dépendent plutôt de la superficie productive au sens moderne (irrigation et production commercialisée dans des réseaux extra-régionaux). Cependant le poids des emprunts bancaires (dont il n'est possible de connaître le détail que de façon anecdotique) et les risques que font courir les remboursements et les crises récurrentes ne favorisent pas, à plus long terme, la sécurité des entreprises ainsi modernisées ni par conséquent, la sécurité de leurs propriétaires et actionnaires. Ce sont plutôt les propriétaires « moyens » ou « modestes », modérément modernisés (et, peut-on penser, modérément endettés) qui auraient les meilleures chances à long terme dans le contexte actuel.

CONCLUSION

Les multiples acteurs (publics et privés) du développement rural du Limarí ne portent plus grande attention aux nuances de la relation entre la terre et la production : cette dernière est (« doit être ») homogène et elle est supposée pouvoir être obtenue par n'importe quel producteur sur n'importe quel sol grâce à l'irrigation et aux paquets technologiques fournis par les complexes agro-exportateurs. C'est du moins l'idée exprimée. L'accent mis sur les cultures à haute rentabilité (telle que « mesurée » jusqu'en 2006) a uniformisé une grande partie des espaces ruraux du Limarí, ce qui laisse oublier certaines particularités des producteurs et des espaces de production.

S'il existe bien des dichotomies de l'agriculture dans la province du Limarí, ce n'est pas seulement celle, trop apparente, des paysages irrigués *versus* la steppe aride. C'est aussi et surtout celle de la capacité de moderniser une exploitation et de se conformer au modèle triomphant qui matérialise l'« économiquement correct » des politiques agricoles chiliennes : innovation et efficacité, investissement et exportation. Posséder de la terre (ou davantage de terre), créer et gérer une exploitation agricole, *produire* en un mot, requièrent des actions qui n'ont pas grand-chose à voir avec le fait de *pratiquer* l'agriculture et l'élevage : disposer des savoirs-faire en gestion, courtage et finances ; entretenir des informations et des réseaux ; détenir du capital. Et puisque nous sommes en zone aride, rappelons-le : accéder réglementairement à l'eau. Une partie de la population agricole du Limarí, si elle a bien la terre, n'a pas accès à ces compléments et ne participe donc pas à la croissance. Et une partie de la population que l'on peut qualifier de « potentiellement agricole », ne dispose ni de la terre ni des conditions pour la cultiver de façon rentable, alors que la terre potentiellement productive est convoitée par des acteurs qui remplissent toutes les conditions pour en posséder, l'irriguer, la gérer, produire et exporter. Dans un système où toute la terre est appropriée, qu'elle produise ou pas, la course à la terre que l'on observe se maintient donc dans un contexte de concurrence : concurrence pour acheter la terre dans un marché dissymétrique, concurrence pour accéder à l'eau, ressource épuisable, concurrence pour accéder aux financements publics et privés pour l'aménagement et la modernisation.

Dans ce contexte, que les pages qui précèdent ont précisé, le fait de savoir si l'accès à la terre agricole favorise un meilleur accès à la croissance et au bien-être à travers la production agropastorale en zone aride, et si un plus grand nombre d'agriculteurs peut réellement accéder à la terre et à la production agricole, prend toute sa pertinence. Pour en savoir plus sur la relation entre production et propriété, nous avons suivi les modalités de constitution de la propriété et du changement de propriétaire de la terre agricole, depuis les premiers temps de la colonisation espagnole au 16^{ème} siècle jusqu'à nos jours, quoique notre intérêt principal se soit porté sur les transformations contemporaines, observables et mesurables, intervenues après la réforme agraire des années 1960. Au sein de cet ensemble, nous avons accordé de l'importance aux secteurs sociaux qui avaient le plus à gagner de l'ouverture de l'accès à la terre, ou de sa formalisation : les ayants-droit communautaires, les travailleurs agricoles devenus propriétaires grâce à la réforme agraire, les nouveaux accédants modestes. Les mécanismes d'accès des grandes sociétés capitalistiques et des nouveaux agriculteurs déjà fortunés sont plus classiques, connus dans leurs généralités et leur rôle dans le développement rural. On aura noté cependant que ce sont ces grandes sociétés et ces moyens propriétaires qui détiennent la plupart des décisions économiques et politiques sur les prix, les prêts et les réseaux qui mènent de la terre au revenu qu'elle procure.

Notre conclusion s'organise en deux points : le premier est relatif aux processus qui sont à la disposition des populations rurales pour obtenir en effet la propriété de la terre. Le deuxième porte sur la réalité de l'amélioration des conditions économiques et sociales de ceux qui ont - ou ont eu - en effet accès à la terre et à la production agricole.

Dans le Limarí contemporain, quatre moyens permettent l'accès à la propriété de la terre, depuis les années 1960 : la réforme agraire qui a donné naissance à de nouveaux propriétaires après les attributions individuelles dès les années 1970 ; les attributions faites par les communautés agricoles ; les successions et partages issus des successions ; l'accès par le marché.

La réforme agraire dans le Limarí a engendré des transformations considérables dans les espaces ruraux, avec la création de l'opportunité inespérée et irremplaçable pour certains acteurs de la production agricole (les employés) de recevoir l'accès direct à la propriété de la terre et à la production. Or en réalité, une partie des propriétaires actuels des terres

attribuées ne sont pas ceux pour lesquels avait été pensé un avenir meilleur (en revenus) et plus stable. Pendant la période du gouvernement militaire, une forte impulsion a été donnée à la libéralisation économique grâce à une série de dispositions légales qui affectèrent le sens initial de la réforme agraire. Ces actions contribuèrent aux pertes des terres attribuées et à la sortie des circuits de la production agricole et pastorale d'une partie des paysans bénéficiaires. La période où la vente des terres a été la plus active (1975-1990) a été marquée par des conditions économiques et politiques compliquées, difficilement surmontables pour les nouveaux propriétaires. Le pays passa par une situation économique délicate, pendant laquelle l'accès au financement productif, entre autres possibilités, était restreint (hausse des taux d'intérêt de la part des Etats-Unis, dévaluation du peso chilien).

Dans les zones possédant les meilleures conditions de climat pour les productions d'exportation, la pression pour la terre (achat) et les causes de la vente des parcelles (endettement auprès des entreprises exportatrices et des institutions financières) ont été beaucoup plus importantes que dans les zones pourvues de conditions moins favorables *a priori*. Dans ces zones, les propriétaires issus de la réforme agraire n'entrèrent pas dans les circuits de l'exportation et suivirent d'autres filières, moins rentables mais moins risquées.

Les nouveaux propriétaires des terres qui avaient été attribuées à d'autres par la réforme agraire sont détenteurs par définition de plus d'avantages économiques (accès au financement et à l'investissement) et sociaux (réseaux plus étendus), ils sont la face visible d'une transformation productive qui a placé la province à l'avant-garde de la production agricole d'exportation. La réforme agraire a ouvert pour eux un grand espace économique et social qu'ils n'ont pas hésité à occuper.

La réforme agraire a donc permis de multiplier les accès à la terre, mais ses objectifs initiaux n'ont pas été remplis. Ni la terre ni la production ne sont restées dans les mains de ceux qui avaient bénéficié de la réforme d'origine. Le développement et la modernisation de la production agropastorale (l'un des principaux objectifs de la réforme agraire) ont été atteints, certes, mais ils sont en grande partie le fait des propriétaires ultérieurs.

Jusqu'au début des années 1990, les communautés agricoles du Limarí restèrent écartées des transferts de terres que la Province avait connus. Mais la valorisation sociale de la terre, l'irruption de la notion de propriété privée parmi les *comuneros* et les bienfaits qui

lui sont attribués par l'économie de marché, ont introduit des changements. L'arrivée de nouveaux *comuneros* pourvus de nouvelles capacités financières, valeurs et aspirations, de formation et d'expériences différentes, fait partie du même phénomène. Les nouveaux arrivants dans les communautés ont contribué à la décision collective de répartir des terres entre les *comuneros*. Ils n'ont fait qu'anticiper un mouvement qui couvait à l'intérieur même des communautés et qui émergerait tôt ou tard.

Les attributions de terres faites par les communautés agricoles confirment la valeur sociale de la terre. Sans avoir d'eau pour l'irrigation, généralement écartées des zones d'influence de l'irrigation et sans ressources financières pour moderniser leur production, les *comuneros* désirent pourtant avoir de la terre qui leur soit propre. C'est ainsi qu'ils commencent à se convertir en propriétaires privés en continuant à être propriétaires communautaires. Mais en même temps, et c'est un cas général, ils ne veulent pas en finir avec la communauté. Et c'est sur ce point que les désaccords entre les *comuneros* originels et les nouveaux *comuneros* ont lieu. C'est la manifestation de deux visions opposées : le bénéfice commun *versus* le bénéfice individuel qu'apporte l'accès aux ressources communautaires. Ce sont aussi deux visions différentes de l'usage de la terre : en termes de *ressource* pour les uns (espace, pâtures, carrières de matériaux, minerais, autres usages non encore distincts⁶³), en termes de productivité agricole et d'habitat pour les autres.

Garder une propriété pour la transmettre à ses enfants est un désir et un comportement très répandus dans le Limarí, particulièrement exprimé par les petits et moyens propriétaires. Mais ce ne sera qu'après la mort de leurs parents-propriétaires, et presque toujours après la mort des deux parents, que les enfants pourront prendre possession de la terre et décider de son usage. Comme mécanisme d'accès, l'héritage est une solution, mais en termes de mieux être familial potentiel, mais c'est le début d'un processus de division qui, dans le cas des petites propriétés, peut avoir des conséquences néfastes sur la production : diminution de la taille des *predios*, diminution des revenus, terre qui sort de la production agricole pour être convertie en habitat. Cependant, dans le Limarí, il est encore possible de produire à petite échelle, et ce sont les usages maraîchers les mieux adaptés et les plus fréquents dans ce cas. Pour nombre de familles du Limarí, la seule voie possible d'accès à une propriété est l'héritage. Il ne faut pas oublier que quand la terre a été destinée à

⁶³ Parmi lesquels le tourisme de nature est cité comme un espoir.

l'agriculture, les membres de la famille ont une liaison avec elle soit en faisant de la production à leur compte, soit en travaillant dans des filières agropastorales. C'est pour cela que la terre est toujours la bienvenue : on peut la faire produire directement ou indirectement.

Devenir propriétaire d'une terre agricole est une aspiration des hommes et des femmes qui travaillent la terre et n'en sont pas propriétaires. C'est aussi une aspiration de leurs enfants et de travailleurs dans d'autres secteurs qui constatent que l'agriculture sur sa propre terre peut être le moyen d'une meilleure vie, au sens économique et aussi au sens social. Pour ceux qui en ont les moyens, devenir propriétaire-producteur est un statut préalable à un projet productif via l'accès aux systèmes financiers.

En dehors des communautés agricoles (transformées ou non) et en dehors de l'accès social (héritage et donation), le chemin pour prendre possession de la terre est le marché. Le prix actuel de la terre dans le Limarí, qui est induit par la rentabilité réelle de l'agriculture irriguée modernisée, est une barrière difficilement franchissable par de nouveaux acteurs-propriétaires, particulièrement pour ceux pourvus d'une faible capacité d'investissement. Pour accéder au crédit, il est nécessaire de présenter des garanties. Dans le cas des emprunts (aussi bien auprès d'organismes privés que publics) à fins agricoles, la terre est toujours la garantie exigée. La posséder ouvre les portes, ne pas l'avoir les ferme. C'est ici que se crée le cercle vicieux d'exclusion de l'accès à la propriété agricole. Devant l'absence de mécanismes qui faciliteraient l'acquisition de la terre par ceux qui ne possèdent ni les garanties ni le capital nécessaires, le marché ne représente pas l'ouverture souhaitable en termes d'équité rurale.

L'Etat chilien ne paraît pas s'intéresser à cette dimension et les programmes d'intervention ont concentré leurs efforts sur l'amélioration des actions sociales (éducation, formation, santé, etc.) et sur l'amélioration des conditions économiques de la production agropastorale (terre, eau, main d'œuvre, infrastructures de transport, etc.). En effet, la rentabilité de l'agriculture n'est pas la même pour tous les producteurs et tous les types de production, et la capitalisation n'est pas possible ni efficace dans tous les cas. Or, la disposition d'actifs économiques est fondamentale pour induire des changements plus profonds, surtout dans la logique d'un système de marché et d'un libéralisme économique aussi accentué que celui du Chili.

La production agricole dans le Limarí, *au sens moderne*, est définie par des investissements nécessairement rentables, des superficies adaptées à la nature des cultures et des investissements et par l'écoulement sur les marchés internationaux, lesquels assurent de hautes valeurs en retour. Ce type de production est pratiqué par des producteurs-proprétaires nouveaux, des sociétés constituées avec « pignon sur banques », capables de mobiliser les investissements indispensables à une production très artificialisée. Presque à l'opposé de ce type de production agricole, mais tout à fait voisins dans l'espace local, des producteurs plus modestes en superficie et en investissements, pratiquant à plus faible coût des cultures « traditionnelles » (légumes et fruits multiples), en irrigation traditionnelle ou modernisée : ils sont souvent plus âgés que les précédents et ils ont reçu moins de formation et d'instruction. Tout à fait à part dans le système de production, des éleveurs (chèvres, moutons, vaches, chevaux) sur les espaces autrement inutilisables, au moins actuellement, mais qui sont aussi des producteurs irrigués d'herbages et de fourrage. On aura vu que des cas intermédiaires existent, qu'ils sont nombreux, qu'ils produisent, avec des insertions variables dans les réseaux de commercialisation et d'accès bancaires, et des succès économiques et sociaux variables également.

L'accès à la propriété agricole pour la production agricole est donc perçu comme la solution qui va contribuer à résoudre les problèmes de revenu de la famille et à matérialiser les aspirations de ceux qui voient dans l'agriculture un choix de vie et de futur. Mais cela n'est pas suffisant, d'autres ressources se révèlent indispensables : le financement préalable, l'eau d'irrigation, un certain nombre de savoirs-faire que la « tradition agricole » (ou pastorale) ne couvre pas.

La taille de la propriété à laquelle on accède est un élément déterminant. Ceux qui ont réussi à contrôler ce facteur ont constitué des unités de production adaptées à leurs moyens et à leurs désirs, et à partir desquelles il leur est possible de vivre et faire vivre leur famille. Cependant, même quand la production est réduite faute des ressources signalées précédemment, elle constitue un complément aux revenus générés par d'autres voies. C'est justement ici que les grands problèmes énoncés au début de ce travail trouvent leur sens. *Avoir de la terre*, indépendamment de sa taille et de sa qualité, correspond à un statut remarqué, permet la création de bien-être, octroie davantage d'indépendance et de capacité de décision aux propriétaires-producteurs. L'accès à la terre n'est pas un mécanisme arithmétique de réduction de la pauvreté rurale (qui n'est pas aisée à mesurer), mais avoir

de la terre accroît les opportunités individuelles et collectives de sécurisation. Cette équation, généralement approuvée et vérifiable en ce qui concerne les accédants modestes à la petite propriété, demande à être nuancée en fonction de la relation (dimensionnelle, technologique, culturelle) entre la propriété de la terre et la production : si la propriété donne certes un statut et une image enviables à qui y accède, c'est la production qui donne de quoi vivre, qui assure le revenu. C'est sur elle, en même temps que sur ce que « promet » la terre (des produits qui seront vendus, mais aussi des parcelles de division qui pourraient être mises sur le marché foncier), que s'effectuent la gestion prospective et les projets d'avenir.

Or tous les propriétaires et futurs propriétaires de terre agricole ne se trouvent pas devant les mêmes perspectives d'avenir ni devant les mêmes risques en cas de crise économique « ordinaire » (on a vu qu'elles sont récurrentes) ou en cas de crise « extraordinaire », si c'est le cas de celle qui se déroule depuis 2007-2008. Certains ne courent guère de risques car leur situation économique et sociale, qu'elle soit prospère ou médiocre, ne changerait sans doute pas beaucoup : c'est le cas des grandes sociétés anonymes agro-exportatrices et, à l'opposé, des communautés agricoles. Les premières vendront et partiront ailleurs (elles le font déjà), avec des conséquences sur le marché local du travail, et éventuellement un morcellement de leurs propriétés, mais sans grandes conséquences sur les sociétés elles-mêmes. Les communautés agricoles, quand elles le peuvent, affectent une partie de leur superficie à la propriété privée et à des usages agricoles plus intensifs si le milieu s'y prête, ce qui n'est pas toujours le cas. Cette solution est en contradiction avec leur histoire d'un ou deux siècles, mais tout à fait conforme à la pensée économique actuelle, au moins au Chili. Les communautés agricoles ont en effet été confirmées et formalisées par la réforme agraire, mais elles existaient avant ; l'officialisation de leur existence et de leurs statuts n'a rien changé pour leurs membres. C'est une autre loi qui leur permet de soustraire une partie de leur superficie au bénéfice de personnes individuelles et privées, parmi lesquelles certains de leurs propres *comuneros*. Ces propriétés nouvellement créées et leurs propriétaires n'entrent pas tous dans le système hautement productif et rentable (« efficace et efficient »), faute des superficies nécessaires et des capitaux et savoirs-faire, et surtout faute d'eau et de la sécurité de l'irrigation.

Entre ces deux extrêmes, les petits et moyens propriétaires modernisés (grâce à l'irrigation économe et aux savoirs-faire agronomiques, commerciaux et administratifs qu'ils ont ou

peuvent mobiliser) ont probablement d'assez bonnes capacités d'adaptation (sauf en cas d'écroulement général de l'économie nationale) bien qu'ils manifestent une inquiétude certaine : mais ils n'auraient sans doute pas *besoin* de vendre leur terre. Ce sont eux qui pourraient d'ailleurs bénéficier de la vente des terres des secteurs de production les plus fragiles dans le même segment, s'ils ont la possibilité de les racheter. C'est dans ce groupe que se trouvent ceux qui ont réellement profité de la réforme agraire et de l'attribution de terres, mais ce n'est pas à eux rappelons-le que les terres avaient été attribuées à l'origine. Les attributaires d'origine, c'est-à-dire ceux pour qui la réforme agraire avait été conçue et mise en œuvre, des « paysans sans terre » employés sur les grandes propriétés, n'ont pas tous pu garder la parcelle reçue, et une partie d'entre eux est bien actuellement « des paysans sans terre employés sur les grandes propriétés », quoique sous une toute autre forme et avec des projets de vie différents de ceux de leurs pères ou grands-pères.

L'attribution de terres n'a donc pas bénéficié sans réserves à ceux qui les ont reçues, au niveau individuel. Ce qui a été un résultat positif, c'est l'augmentation du nombre de propriétaires par démantèlement - au moins partiel - des grandes propriétés peu efficaces. Ceux qui contribuent fortement à la richesse du Limarí, ce ne sont pas seulement les grandes sociétés propriétaires-productrices-exportatrices, ce sont aussi les nombreux propriétaires-producteurs *moyens* qui ont constitué leur propriété et affermi leur entreprise plusieurs années après les épisodes de la réforme et de la contre-réforme agraire. La multiplication du nombre de propriétés de dimensions ajustées à une meilleure productivité agricole a été une conséquence de l'attribution de terres, mais une conséquence indirecte : il y a eu des transactions entre temps, ventes puis achats.

Dans la révolution agricole (ou les révolutions agricoles successives) qu'a connu le Limarí entre les années 1960 et aujourd'hui (sur cinquante ans, par conséquent), de nombreuses transformations n'ont pas de lien direct avec la réforme agraire, les expropriations et l'attribution des terres aux paysans : le marché mondial du raisin de table et des fruits de contre saison, la sécurisation accrue de l'irrigation, une certaine forme de « marché de l'eau » séparé de celui de la terre, l'accroissement du rôle et de la décision des banques dans l'agriculture... Tout cela a créé une nouvelle société, certainement liée à la réforme agraire, non pas dans ses effets techniques individuels, mais à une échelle plus générale et sur un temps plus long.

L'attribution individuelle de la terre, hors du marché, à ceux qui ne l'avaient pas, a été effectuée en fonction des caractères de l'époque en termes de culture, d'accès à l'eau, de coût de la main d'œuvre, du prix des intrants et de la production. Ces caractères ont complètement changé en quelques années, changements qui masquent les effets des attributions de terre parce qu'ils ont concerné l'eau et la production elle-même, essentiellement. La réforme agraire chilienne, qui a constitué pour les paysans pauvres une opportunité unique de recevoir de la terre, ne semble donc pas avoir atteint les objectifs de prospérité qu'elle promettait à ses bénéficiaires. Sans que ses opérateurs l'aient voulu ni sans doute prévu, ils ont calculé « linéairement » des parcelles sans doute trop petites. Ils n'ont pas suffisamment accompagné (en termes de formation et d'aides financières à court et moyen terme) les anciens ouvriers agricoles devenus nouveaux entrepreneurs. Ils n'ont pas anticipé les transformations agricoles et techniques qui se sont produites au moment même où les attributions de terre étaient confirmées. Ils ont créé des concurrences sans le savoir, ou sans savoir les gérer. Ils n'ont pas suffisamment tenu compte de la ressource en eau, indispensable pour le développement moderne, mais difficile (socialement) à partager. On peut aussi dire à la décharge de la réforme et de ceux qui l'ont mise en œuvre, qu'elle n'a pas été réellement achevée ni suivie : la contre-réforme et les « précautions » du gouvernement militaire, la séparation de l'eau d'irrigation et de la terre en marchés distincts, ont empêché de diagnostiquer, et encore plus de réparer, les anomalies et les difficultés des paysans bénéficiaires de la terre dans cette région aride.

La dévolution de terres hors du marché à ceux qui ne l'avaient pas s'est donc révélée, mais plus tard, comme un semi-échec. On ne peut d'ailleurs que relever la contradiction (au moins apparente ?) entre la mise en œuvre de la réforme agraire et la priorité donnée presque en même temps à une économie néo-libérale contrôlée par le seul marché. Les petits propriétaires (nouveaux et anciens) ne se sont pas très bien tirés de cette contradiction, non plus, à vrai dire, que les grands propriétaires. C'est bien plutôt l'accès à l'eau et à la sécurité de l'irrigation qui a déterminé, dans le Limarí, les succès et le développement, aussi bien que les difficultés et les échecs. Les crises de production, s'il en advient, seront celles de l'eau.

L'amélioration des conditions de vie de la population rurale à travers l'accès à la propriété de la terre a donc été limitée. Les orientations économiques et technologiques adoptées et suivies dans le Limarí ont favorisé l'exclusion, réduisant la diversité économique et sociale

dans les espaces ruraux sans menacer l'agriculture, bien au contraire. En même temps, la terre agricole est entrée dans une phase de division qu'elle n'avait pas connue depuis l'époque des attributions individuelles de la réforme agraire. Ce phénomène provoque la diminution de la taille des propriétés, l'augmentation des opportunités d'accès à la terre et l'apparition de nouveaux usages du sol, parmi eux celui des « parcelles d'agrément ». La division, plus intense parmi les petites propriétés (moins de 20 hectares), crée des unités foncières chaque fois plus difficiles à mettre en valeur. Même quand une production est possible, les revenus obtenus permettent difficilement à une famille d'en vivre. Le travail salarié, souvent le travail agricole salarié, apparaît alors comme un complément. Comme la terre est un bien valorisé socialement, les petits propriétaires la louent pour la mettre en valeur. Ainsi, la terre ne sort pas du circuit de la production ni du patrimoine familial, la division de la propriété ouvre la possibilité d'accès à de nouveaux acteurs et permet aux actuels propriétaires d'agrandir leur propriété.

En même temps que la petite propriété se morcelle, et depuis une quinzaine d'années, la superficie cultivée augmente et le nombre d'exploitations se réduit. Une concentration de la propriété est visible dans le Limarí actuel, bien que d'une manière différente de celle qui a été connue jusqu'à la réforme agraire. La terre est concentrée par des propriétaires déjà pourvus des meilleures conditions de production. Il s'agit souvent de sociétés agricoles (productrices et exportatrices) et d'agriculteurs aisés qui, à travers la production elle-même et les emprunts, réussissent à agrandir leur propriété. Ce sont eux qui ont pris possession des terres non irriguées des communautés agricoles et qui les ont mises en valeur en les irrigant, ce que les *comuneros* n'ont jamais eu la possibilité de faire. La terre agricole productive dans le Limarí est liée aux accès physiques, réglementaires et sociaux à l'eau, ressource limitée. Une grande partie du territoire provincial, potentiellement irrigable, ne reçoit pas, ou pas encore, le bénéfice de l'irrigation : les propriétés des communautés agricoles en constituent l'illustration la plus visible. L'affirmation d'un propriétaire-producteur-irrigant du Limarí est éloquent : « *Qui possède l'eau, possède les clés et aura la terre* ». Bon nombre de propriétaires fonciers « ne possèdent pas l'eau » (ou pas assez d'eau) et n'ont donc pas « les clés de la terre ».

Ceci nous amène à identifier les travaux de recherche qui permettraient d'approfondir la connaissance des structures productives du Limarí en intégrant d'autres disciplines que la géographie et l'agronomie. L'eau et la terre ont été étudiées dans des travaux antérieurs

puis dans le présent travail, de façon exploratoire sur la province, de façon plus fine auprès de certains secteurs géographiques et sociaux : il reste à les intégrer, de même qu'à intégrer la multi-activité rurale, très répandue dans toute la province, les relations entre activité agricole et extraction minière dans les petites exploitations, les effets de l'aridité et des sécheresses (voire du changement climatique) sur la terre et l'eau du Limarí. Le sujet du changement de propriété de la terre se croise avec de nombreuses problématiques du développement agricole et rural. Le partage des ressources nécessaires à la production agricole dans les zones arides met en évidence les compétitions, ouvertes ou voilées, entre les acteurs ruraux. L'axe géographique, socio-économique et agronomique suivi dans ce travail de recherche ouvre la voie afin de préparer de nouvelles recherches qui aideront à améliorer la connaissance sur une thématique aussi riche que complexe.

Actuellement, l'agriculture du Limarí dépend fortement des marchés externes, de l'eau, de la technologie ; elle ne conduit pas seulement à l'exportation de fruits et légumes, mais également à une forme d'exportation de la terre et de l'eau. Ces deux paramètres ne sont pourtant pas considérés dans le calcul économique ni dans les stratégies de développement. La bonne santé de l'économie internationale et la timidité (très provisoire) d'autres pays exportateurs pour entrer dans les mêmes types de marchés, conditionnent le succès ou l'échec de l'agriculture exportatrice du Limarí. Or cette thèse a été rédigée en 2008 avant que les effets de la crise économique et financière internationale ne se fassent sentir. Fin 2008, les effets ne sont pas très visibles dans le Limarí mais pour combien de temps ? L'économie chilienne, petite et dépendante des circuits internationaux, pourrait rester à la marge de ces effets, mais les producteurs de fruits d'exportation sont face à des conditions difficiles depuis 2006 et le nouveau contexte va peut-être créer de nouvelles configurations de la propriété agricole dans le Limarí.

BIBLIOGRAPHIE

AGUILA Hugo. *Agricultura, general y especial* [texte imprimé]. 2a edición. Santiago : Editorial Universitaria, 1991, 329 p.

ALBALADEJO Christophe, PETRANTONIO Marcela, DUVERNOY Isabelle, DOMINGUEZ Caroline. *La question foncière dans l'évolution et les perspectives de la petite agriculture en Argentine* [texte imprimé]. Paris : Orstom Editions (Série Dynamiques des systèmes agraires : Terre, terroir, territoire les tensions foncières), 1995, p. 227-255.

ALKIRE Sabina, SAMMAN Emma. Las dimensiones faltantes en materia de pobreza [en ligne]. *Revista de desarrollo humano*. 2007, [réf. du 22 juin 2008], Disponible sur : http://www.revistadesarrollohumano.org/boletin/diciembre_07/.

ALLENDE Salvador. *Perspectivas de la reforma agraria*. 2 [texte imprimé]. Santiago : Instituto de desarrollo agropecuario, sans date, 30 p.

ALTIERI Miguel. El rol de la biodiversidad en agroecosistemas [texte imprimé]. *Agroecología y Desarrollo*, 1992, n° 4, p. 2-11.

ALVAREZ Pablo. Agua y sociedad chilena. Antecedentes del contexto histórico y jurídico [texte imprimé]. *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido: La Región de Coquimbo* / ed. par Patrick Livenais et Ximena Aranda. Santiago : LOM Ediciones Ltda., 2003, p. 121-157.

ALVAREZ Pablo. *Un itinéraire de l'eau, Approche géographique et agronomique d'une gestion de l'irrigation en zone aride du Chili* [texte imprimé]. 298 p. Thèse : Géographie : Orléans : 2005.

ALVAREZ Pablo, PONCET Yveline, REYES Héctor. Les clés de l'eau. Une gestion sociale de l'irrigation en montagne semi-aride sous économie libérale (Chili). [texte imprimé]. A paraître.

ALVEAR Fernando. *El entorno socioeconómico y laboral de la IVª región de Coquimbo* [texte imprimé]. Santiago : Dirección del Trabajo, Ministerio del Trabajo y Previsión Social de Chile, 2003, 49 p. (Documento de Trabajo n° 4).

ARANDA Ximena. Un tipo de ganadería tradicional en el Norte Chico. La trashumancia. Centro demostrativo Corral de Julio [texte imprimé]. Santiago : Departamento de Geografía de la Universidad de Chile, 1971, 194 p.

ARANDA Ximena. 2003. La identidad de los territorios: La necesidad de una perspectiva histórica [texte imprimé]. *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido: La Región de Coquimbo* / ed. par Patrick Livenais et Ximena Aranda. Santiago : LOM Ediciones Ltda., 2003, p. 26-32.

ARMIJO Gladys, CAVIEDES Héctor. Vicisitudes y cambios en el mundo rural chileno. La última modernización agraria ¿La gran solución de fin de siglo? [en ligne]. *Anales de la Universidad de Chile, Sexta Serie, n° 5*, 1997, 17 p. [réf. du 10 octobre 2006]. Disponible sur : <http://www.anales.uchile.cl/6s/n5/estudios1.html#>.

AROCA Patricio, ATIENZA Miguel. Impacto sobre el crecimiento regional de la migración y conmutación interregional en Chile [en ligne]. *Taller nacional « Migración interna y desarrollo en Chile: diagnóstico, perspectivas y políticas »* 10 abril de 2007. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2007, 18 p. [réf. du 18 juin 2007]. Disponible sur : <http://www.eclac.cl/celade/noticias/paginas/5/28295/PAroca.pdf>

AVENDAÑO Sergio, GALLARDO Homero. *Las comunidades agrícolas de la cuarta región. Una relación particular hombre-tierra* [texte imprimé]. Ovalle : Comisión regional para el desarrollo integral de las comunidades agrícolas de la IV Región, 1986, 104 p.

BARCELO Joaquín. Acerca del fundamento del derecho de propiedad [texte imprimé]. *Revista Estudios Públicos*, 1993, n° 52, p. 247-275.

BENGOA José. *Haciendas y campesinos. Historia social de la agricultura chilena* [texte imprimé]. Santiago : Ediciones Sur, 1990, Tomo II, 237 p.

BERMUDEZ Oscar. *Breve historia del salitre. Síntesis histórica desde sus orígenes hasta mediados del siglo XX* [texte imprimé]. Santiago : Ediciones Pampa Desnuda, 1987, 76 p.

BID. *El acceso a la tierra en la agenda de desarrollo rural* [texte imprimé]. Washington : Banco Interamericano de Desarrollo, 2002, 76 p. (Serie de documentos técnicos del Departamento de Desarrollo Sostenible; RUR-108).

BORDE Jean, GÓNGORA Mario. *Evolución de la propiedad rural en el Valle del Puangue* [texte imprimé]. Santiago : Instituto de Sociología de la Universidad de Chile, 1956, Tomo I, 251 p.

BORDE Jean, GÓNGORA Mario. *Evolución de la propiedad rural en el Valle del Puangue* [texte imprimé]. Santiago : Instituto de Sociología de la Universidad de Chile, 1956, Tomo II Mapas, s/p.

BOUCHER François, SALAS Ina. 2004. Los desafíos de la agroindustria rural frente a la globalización [en ligne]. *Congreso Internacional agroindustria rural y territorio. Tomo I: Los desafíos de los sistemas agroalimentarios localizados* / ed. par Adolfo ALVAREZ, François BOUCHER, Fernando CERVANTES, Angélica ESPINOZA, José MUCHNIK, Denis REQUIER. Toluca : Universidad Autónoma del Estado de México, 2004, p. 31-54. Disponible sur : http://books.google.cl/books?id=lmII3gBatwC&pg=PA31&lpg=PA31&dq=Los+desaf%C3%ADos+de+la+agroindustria+rural+frente+a+la+globalizaci%C3%B3n&source=web&ots=xRJ6_Q91Sb&sig=IRL1hXRRlyIs-yn--hBoQSuWgVs&hl=es&sa=X&oi=book_result&resnum=1&ct=result.

BROOKFIELD Harold, STOCKING Michael. Agrodiversity : definition, description and design [texte imprimé]. *Global Environmental Change*, 1999, n° 9, p. 77-80.

BRUNET Roger, FERRAS Robert, THÉRY Hervé. *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique* [texte imprimé]. 3^e éd. Montpellier : RECLUS-La Documentation française, 2005, 520 p.

CALDENTEY Juan, PIZARRO Jorge. *Evaluación y zonificación de los recursos climáticos de la IV Región* [texto impreso], 197 p. Mémoire : Ingénierie forestière : Santiago : Universidad de Chile, 1980.

CARMAGNANI Marcelo. *El salariado minero en Chile colonial. Su desarrollo en una sociedad provincial: el norte chico 1690 – 1800* [texto impreso]. Santiago : Editorial Universitaria, 1963, 114 p.

CARRERA Jaime. *El estudio del mercado de tierras* [texto impreso]. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 1999, 81 p. (Serie Desarrollo Productivo; n° 73).

CARTER Michael. Viejos problemas y nuevas realidades: la tierra y la investigación sobre políticas agrarias en América Latina y El Caribe [texto impreso]. *Mercado de tierras agrícolas en América Latina y El Caribe: una realidad incompleta* / ed. par Pedro Trejo. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2003, p. 61-84.

CASTRO Milka, BAHAMONDES Miguel. Surgimiento y transformación del sistema comunitario: Las comunidades agrícolas, IV Región, Chile [texto impreso]. *Ambiente y desarrollo*, 1986, vol. II, n° 1, p. 111-126.

Catastro de uso del suelo y vegetación: Cuarta Región de Coquimbo [support disque compact]. [Santiago] : Corporación Nacional Forestal (CONAF), 2004.

CEAZA. *Levantamiento de situación base para el programa territorial integrado del valle del Limarí, IV Región de Coquimbo. Informe Final* [texto impreso]. Ovalle : Centro de Estudios Avanzados en Zonas Áridas, 2005, 542 p.

CEP. *El Ladrillo: Bases de la política económica del Gobierno Militar chileno* [texto impreso]. Santiago : Centro de Estudios Públicos, 2002, 193 p.

CHAMBERS Richard. *Développement rural : la pauvreté cachée* [texto impreso]. Paris : Karthala, 1990, 374 p.

CHAMBERS Robert, NARAYAN Deepa, SHAH Meera, PETESCH Patt. *Crying out for change : Voices of the poor* [texto impreso]. New York : Oxford University Press-World Bank, 2000, 260 p.

CHAPARRO Leoncio. *Colonización y reforma agraria : Hacia una distribución más justa de la tierra en Chile* [texto impreso]. Santiago : Imprenta Nacimiento, 1932, 29 p.

CHONCHOL Jacques. *Sistemas agrarios en América Latina: De la etapa prehispánica a la modernización conservadora* [texto impreso]. Santiago : Fondo de Cultura Económica, 1994, 445 p.

CHONCHOL Jacques. *Le problème de la terre et les sociétés rurales en Amérique Latine* [texte imprimé]. París : Orstom Editions (Série Dynamiques des systèmes agraires : Terre, terroir, territoire les tensions foncières), 1995, p. 257-287.

CIALDELLA Nathalie, DUBROEUCQ Didier. La trashumancia de cabras en Chile: un modo de gestión adaptado a las zonas áridas [texte imprimé]. *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido : La Región de Coquimbo* / ed. par Patrick LIVENAIS et Ximena ARANDA. Santiago : LOM Ediciones Ltda., 2003, p. 327-340.

CIREN. *Atlas agroclimático de Chile. Regiones IV a IX* [texte imprimé]. Santiago : Centro de Información de Recursos Naturales, 1990, 67 p.

CIREN. *Requerimientos de clima y suelo. Frutales de hoja caduca* [texte imprimé]. Santiago: Centro de Información de Recursos Naturales, 1989, 75 p. (Publicación CIREN nº 83).

CONAF. *Catastro de uso del suelo y vegetación: Cuarta Región de Coquimbo* [texte imprimé]. Santiago: Corporación Nacional Forestal, 2004, 32 p.

CORA. *La reforma agraria chilena. Ley 15 020* [texte imprimé]. Santiago : El Diario Ilustrado, 1962, 71 p.

CORA. *Los asentamientos de la reforma agraria : una realidad chilena* [texte imprimé]. Santiago : Imprenta La Nación, 1966, 16 p.

CORA. *Reforma agraria chilena : 1965-1970* [texte imprimé]. Santiago : Corporación de la Reforma Agraria, 1970, 103 p.

CORA. *Proyecto de distribución de aguas para atender el riego de las parcelas que integran el Proyecto de Parcelación Unión Campesina* [texte imprimé]. Ovalle : Corporación de la Reforma Agraria, 1968, s/p.

CORA. *Proyecto de parcelación San Antonio del Palqui* [texte imprimé]. Ovalle : Corporación de la Reforma Agraria, 1974a, 34 p.

CORA. *Proyecto de parcelación Unión Campesina* [texte imprimé]. Ovalle : Corporación de la Reforma Agraria, 1974b, 76 p.

CORTES Hernán. Evolución de la propiedad agraria en el Norte Chico (siglos XVI-XIX) [texte imprimé]. *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido : La Región de Coquimbo* / ed. par Patrick LIVENAIS et Ximena ARANDA. Santiago : LOM Ediciones Ltda., 2003, p. 33-64.

CORTÉS Hernán. Relación de las visitas y tasas que el señor Fernando de Santillán oidor de su majestad hizo en la ciudad de Santiago provincias de Chile de los repartimientos de indios de sus términos y de la ciudad de La Serena 1558 [texte imprimé]. *Huancara estudio histórico. Pueblos originarios del norte florido en Chile* / ed. par Hernán CORTES, Guillermo CORTES et Patricio CERDA. La Serena : Talleres de la Editorial del Norte, 2004, p. 13-241.

CORTES Hernán. Origen, producción y comercio del pisco chileno. 1549-1930 [texte imprimé]. *Universum*, 2005, n° 20, vol. 2, p. 42-82.

COUTARD Pascal, LIVENAIS Patrick, REYES Héctor. Las consecuencias del modelo de desarrollo agro-industrial de exportación en Huatulame [texte imprimé]. *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido : La Región de Coquimbo* / ed. par Patrick LIVENAIS et Ximena ARANDA. Santiago : LOM Ediciones Ltda., 2003, p. 465-476.

DE CASTRO Sergio. Prologo [texte imprimé]. *El Ladrillo: Bases de la política económica del gobierno militar chileno* / ed. par Centro de Estudios Públicos. Santiago : Centro de Estudios Públicos, 1992, p. 7-12.

DE FERRANTI David, PERRY Guillermo, FERREIRA Francisco, WALTON Michael, COADY David, CUNNINGHAM Wendy, GASPARINI Leonardo, JACOBSEN Joyce, MATSUDA Yasuhiko, ROBINSON James, SOKOLOFF Kenneth, WODON Quentin. *Inequality in Latin America. Breaking with History?* [texte imprimé]. Washington DC : World Bank, 2003, 460 p.

DEININGER Klaus. *Land policies for growth and poverty reduction* [texte imprimé]. Washington : Oxford University Press- World Bank, 2003, 292 p.

D'HERBES Jean-Marc. Analyse agro-écologique des systèmes de production en zone aride chilienne. Actes du colloque international Agricultures et Paysanneries en Amérique Latine 13-14 décembre 1990, Toulouse. *Agricultures et paysanneries en Amérique Latine : mutations et recompositions* / ed par Linck THIERRY. Paris : ORSTOM, 1993, p. 157-161. Colloque. Disponible sur : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-oc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/39267.pdf

DIRVEN Martine. *El mercado de tierras y necesidad de rejuvenecimiento del campo en América Latina: Un primer esbozo de propuesta* [texte imprimé]. Santiago : (non édité), 2001, s/p.

DIRVEN Martine. *Las prácticas de herencia de tierras agrícolas: ¿Una razón más para el éxodo de la juventud?* [texte imprimé]. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2002, 69 p. (Serie Desarrollo Productivo 135).

DIRVEN Martine. *Alcanzando las metas del milenio: una mirada hacia la pobreza rural y agrícola* [texte imprimé]. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2004, 56 p. (Serie Desarrollo Productivo 146).

DOUROJEANNI Axel, JOURAVLEV Andrei. *El Código de Aguas de Chile: entre la ideología y la realidad* [texte imprimé]. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 1999, 84 p. (Serie Recursos Naturales e Infraestructura n° 3).

DUBOIS Jean-Luc, MATHIEU François-Régis. La dimension social du développement durable : réduction de la pauvreté ou durabilité sociales ? [texte imprimé]. *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations* / ed. par Jean-Yves MARTIN. Paris : IRD Editions, 2002, p. 73-94.

ECHENIQUE Jorge, ROLANDO Nelson. *Tierras de parceleros ¿dónde están?* [texte imprimé]. Santiago : AGRARIA, 1991, 52 p.

ECHEVERRÍA Rubén. Un creciente interés en lograr mercados de tierras rurales más efectivos [texte imprimé]. *Perspectivas sobre mercados de tierras rurales en América Latina. Informe Técnico* / ed. par Banco Interamericano de Desarrollo. Washington D.C. : Banco Interamericano de Desarrollo, 1998, p. 1-12.

ECHEVERRÍA Rubén. Opciones para reducir la pobreza en America Latina y El Caribe [texte imprimé]. *Revista de la CEPAL*, 2000, n° 70, p. 147-160.

Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional. Casen 2006. Región de Coquimbo [Ressource électronique]. [Santiago] : Ministerio de Planificación y Cooperación de Chile, 2007 [réf. du 2 juillet 2007]. Chili. Disponible sur : <http://www.mideplan.cl/final/categoria.php?secid=25&catid=124>.

Publicaciones estadísticas. Producto Interno Bruto Regional 2003-2006, base 2003. [Ressource électronique]. [Santiago] : Banco Central de Chile, 2008 [réf. du 13 novembre 2008]. Disponible sur : <http://www.bcentral.cl/publicaciones/estadisticas/actividad-economica-gasto/aeg07b.htm>.

Estadísticas de precios. Económicas. [Ressource électronique]. [Santiago] : Oficina de Estudios y Políticas Agrarias (ODEPA), Ministerio de Agricultura de Chile, 2008 [réf. du 03 novembre 2008]. Disponible sur : <http://www.odepa.gob.cl/odepaweb/jsp/estadisticas/economicas.jsp;jsessionid=2AB1F08D391E3FB01F470AD61711AF32>.

FAIGUENBAUM Hugo. *Producción de cultivos en Chile. Cereales, leguminosas e industriales* [texte imprimé]. Santiago : Publicitaria Torreldones Ltda., 1987, 332 p.

FAO. Informe de la Conferencia internacional sobre reforma agraria y desarrollo rural [en ligne]. *Conferencia internacional sobre reforma agraria y desarrollo rural*. 7 al 10 de Marzo de 2006, Porto Alegre, Brasil. [réf. du 15 mai 2007]. Disponible sur : http://www.icarrd.org/es/icarrd_docs_report.html.

FAO. *Especies arbóreas y arbustivas para las zonas áridas y semiáridas de América Latina* [en ligne]. Santiago : Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente, 1997, s/p. (Serie Zonas Áridas y Semiáridas n° 12). [réf. du 28 avril 2008]. Disponible sur : <http://www.fao.org/regional/Lamerica/redes/sisag/arboles/default.htm#Chile>.

FAO. *Las cuestiones de género y el acceso a la tierra* [texte imprimé]. Roma : Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, 2003a, 48 p. (Serie Estudios sobre tenencia de la tierra 4).

FAO. *Tecnología de la producción caprina* [texte imprimé]. Santiago : Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, 1987, 242 p.

FAO. *Tenencia de la tierra y desarrollo rural* [texte imprimé]. Roma : Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, 2003c, 60 p. (Serie Estudios sobre tenencia de la tierra 3).

FAO. *Tesaurus plurilingüe de tierras* [texte imprimé]. Roma : Gérard Ciparise, 2003b, 297 p.

FERNÁNDEZ Bonifacio. *Sequías en la zona central de Chile* [texte imprimé]. Santiago : Pontificia Universidad Católica de Chile, 1991, 60 p.

FORNI Nadia. Common property regimes: origins and implications of the theoretical debate [texte imprimé]. *Land Reform Bulletin 2000/2* / ed. par Paolo GROPPPO. Roma : Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2000, p. 28-41.

FRENCH-DAVIS Ricardo. *Entre el neoliberalismo y el crecimiento con equidad. Tres décadas de política económica en Chile* [texte imprimé]. Buenos Aires : Siglo veintiuno Editores Argentina S.A., 2004, 317 p.

FUENZALIDA Sergio. Las tierras y los campesinos de la reforma agraria chilena. Leyes, asignatarios y destino [texte imprimé]. Communication faite à la Commission d'enquêtes de la Chambre des Députés 2004-2005. Santiago : Universidad Arcis, Departamento de Derechos Humanos y Estudios Indígenas, 2004, 61 p.

GAJARDO Rolando. *La vegetación natural de Chile. Clasificación y distribución geográfica* [texte imprimé]. Santiago : Editorial Universitaria, 1995, 165 p.

GALEANO Eduardo. *Las venas abiertas de América Latina* [texte imprimé]. Madrid : Siglo Veintiuno Editores, 1985, 470 p.

GALLARDO Felipe, RIESTRA David, ALUJA Andrés, MARTÍNEZ Juan. Factores que determinan la diversidad agrícola y los propósitos de producción en los agroecosistemas del municipio de Paso de Ovejas, Veracruz, México [texte imprimé]. *Agrociencia*, 2002, n° 36, p. 495-502.

GALLARDO Gloria. *Communal land ownerships in Chile : The agricultural communities in the commune of Canela, Norte Chico (1600-1998)* [texte imprimé]. Hampshire : Ashgate publishing limited, 2002, 440 p.

GALLARDO Gloria. Como campesinos comuneros se convierten en dueños de tierras de ex latifundio : el caso del fundo Puerto Oscuro en el semiárido Norte Chico de Chile [texte imprimé]. *Desarrollo Rural*, 2004, n° 53, p. 81-101.

GARRIDO José, GUERRERO Cristián, VALDÉS María. *Historia de la reforma agraria en Chile* [texte imprimé]. Santiago : Editorial Universitaria, 1988, 272 p.

GAZMURI Jaime. *Gobierno popular. Reforma agraria* [texte imprimé]. Santiago : Fondo de Educación y Extensión Sindical (FEES), Confederaciones Campesinas, Centro de Estudios Agrarios de la Universidad Católica de Chile, 1971, 47 p.

GOBIERNO DE CHILE. Chile avanza : reforma agraria [texte imprimé]. Santiago : Imprenta Servicio de Prisiones, 1966, 22 p.

GÓMEZ Domingo. *Planificación rural* [texte imprimé]. Madrid : Editorial Agrícola Española S.A., 1992, 396 p.

GÓNGORA Mario. *El Estado en el derecho indiano. Época de fundación 1492-1570* [texte imprimé]. Santiago : Instituto de Investigaciones Histórico-Culturales, Universidad de Chile, 1951, 326 p.

GONGORA Mario. *Origen de los « inquilinos » de Chile central* [texte imprimé]. Santiago: Universidad de Chile, 1960, 168 p.

GÓNGORA Mario. *Encomenderos y estancieros. Estudios acerca de la constitución social aristocrática de Chile después de la Conquista 1580 – 1660* [texte imprimé]. Santiago : Área de Humanidades, Departamento de Historia, Universidad de Chile, Sede de Valparaíso, 1970, 243 p.

GRANDON Víctor. *Su solicitud de fecha 30 de agosto del 2007* [courrier électronique]. Destinataire : Héctor REYES. 6 septembre 2007. Communication personnelle.

GREVE Ernesto. *Mensuras de Gines de Lillo. Introducción de Ernesto Greve* [texte imprimé]. Santiago : Imprenta Universitaria, 1941, Tomo XLVIII, 90 p. (Colección de historiadores de Chile y de documentos relativos a la historia nacional).

GROPPO Paolo. *La FAO y la reforma agraria en América Latina: hacia una nueva visión* [en ligne]. Santiago : Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, 1997, s/p. (SD Dimensions. Tenencia de la tierra). [réf. du 4 janvier 2007]. Disponible sur : <http://www.fao.org/sd/SPdirect/Ltan0012.htm>.

GROVE Marmaduke. *Reforma agraria. La tierra para el que la trabaja* [texte imprimé]. Santiago : Departamento de publicaciones, Partido Socialista. 1939, 80 p.

HERNÁNDEZ Roberto, FERNÁNDEZ Carlos, BAPTISTA Pilar. *Metodología de la investigación* [texte imprimé]. 3a edición. México : McGraw-Hill, 2003. 705 p.

HERRERA Adriana. *Mercados de tierras en América Latina: su dimensión social* [en ligne]. Santiago : Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, 1996a, s/p. (SD Dimensions. Tenencia de la tierra). [réf. du 8 décembre 2006]. Disponible sur : <http://www.fao.org/sd/SPdirect/LTan0003.htm>.

HERRERA Adriana. *Mercado y políticas de tierras: experiencias en América Latina* [en ligne]. Santiago : Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, 1996b, s/p. (SD Dimensions. Tenencia de la tierra). [réf. du 4 janvier 2007]. Disponible sur : <http://www.fao.org/sd/SPdirect/LTre0002.htm>.

HERRERA Adriana, RIDDELL Jim, TOSELLI Paolo. Recent FAO experiences in land reform and land tenure [texte imprimé]. *Land Reform Bulletin 1997/1* / ed. par Land Tenure Service. Roma : Food and Agriculture Organization of the United Nations, 1997, p. 52-64.

HERRERA Mariana. El estado de la información sobre tenencia para la formulación de políticas de tierras en América Latina [texte imprimé]. *Reforma Agraria 2006/1* / ed. par M. P. TÖRHÖNEN et Paolo GROPPPO. Roma : Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2006, p. 48-57.

HIDALGO Rodrigo, SALAZAR Alejandro, LAZCANO Rodrigo, ROA Francisco, ALVAREZ Lily, CALDERON Mario. Transformaciones socio territoriales asociadas a proyectos residenciales de condominios en comunas de la periferia del área metropolitana de Santiago [texte imprimé]. *Revista INVI*, 2005, vol. 20, n° 54, p. 104-133.

HONORATO Ricardo. *Manual de edafología* [texte imprimé]. 4e éd. Santiago : Ediciones Universidad Católica de Chile, 2000, 241 p.

HURTADO Carlos. *Concentración de población y desarrollo económico: El caso chileno* [texte imprimé]. Santiago : Instituto de Economía de la Universidad de Chile, 1966, 195 p. (Publicaciones del Instituto de Economía; n° 89).

IICA. *Nueva ruralidad* [texte imprimé]. San José de Costa Rica : Instituto Interamericano de Cooperación en Agricultura, Dirección de Desarrollo Rural Sostenible, 2000, 35 p. (Serie Documentos Conceptuales n° 2000-01).

INE. *IV Censo nacional agropecuario. Año agrícola 1964-1965. Tomo N° 5 Coquimbo* [texte imprimé]. Santiago : Instituto Nacional de Estadísticas, 1968, 216 p.

INE. *V Censo nacional agropecuario año agrícola 1975-1976. Limarí* [texte imprimé]. Santiago : Instituto Nacional de Estadísticas, 1980, s/p.

INE. *VI Censo nacional agropecuario año agrícola 1996-1997* [soporte disco compacto]. [Santiago] : Instituto Nacional de Estadísticas, 1997. Chile.

INE. *VII Censo nacional agropecuario 2006-2007* [Ressource électronique]. Santiago : Instituto Nacional de Estadísticas, 2007. Disponible sur : http://www.ine.cl/canales/chile_estadistico/censos_agropecuarios/censo_agropecuario_07.php

INE. *XII Censo nacional de población y VI de vivienda. Resultados país, región. Volumen I Población* [texte imprimé]. Santiago : Instituto Nacional de Estadísticas, 2003, 356 p.

INE. *Chile : División político-administrativa y censal 2001* [texte imprimé]. Santiago : Instituto Nacional de Estadísticas, 2001, 222 p.

INE. *Fecundidad en Chile. Situación reciente* [texte imprimé]. Santiago : Instituto Nacional de Estadísticas, 2006, 25 p.

INIA. *Informe final estudio « Levantamiento diseño de plan integral de desarrollo agrícola Río Hurtado »* [texte imprimé]. La Serena : Gobierno Regional, Región de Coquimbo, 2006, 102 p.

INIA. *Metodología e informe final etapa I : Reconocimiento detallado del territorio a intervenir. Estudio « Diseño, implementación y seguimiento plan integral de desarrollo del secano, IV Región de Coquimbo »* [texte imprimé]. La Serena : Gobierno Regional, Región de Coquimbo, 2005, 200 p.

IGM. *Geografía de Chile. Tomo IV Región* [texte imprimé]. 1e éd. Santiago : Instituto Geográfico Militar, 1988, 425 p.

IREN. *Estudio de las comunidades agrícolas. IV región. 10 Vegetación* [texte imprimé]. Santiago : Instituto de Investigación de Recursos Naturales, 1977, 82 p. (Publicación n° 20).

IZQUIERDO Gonzalo. Algunas consideraciones en torno a la propiedad como derecho natural [texte imprimé]. *Cuadernos de historia*, 1984, n° 4, p. 7-29.

KÖBRICH Klaus, VILLANUEVA Liliana, DIRVEN Martine. *Pobreza rural y agrícola: entre los activos, las oportunidades y las políticas. Una mirada hacia Chile* [texte imprimé]. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2004, 98 p. (Serie Desarrollo Productivo 144).

KONE Tchansia. *Nous ne sommes plus propriétaires de nos troupeaux. Pratiques et contradictions de la transhumance dans le Limarí, IV^{ème} Région du Chili* [texte imprimé]. 230 p. Thèse : Géographie : Orléans : 2007

Levantamiento de situación base para el programa territorial integrado del valle del Limarí, IV Región de Coquimbo. Informe Final [support disque compact]. [Ovalle] : Centro de Estudios Avanzados en Zonas Áridas (Ceaza), 2005. Chile.

LIVENAIS Patrick, JANSSEN Eric, REYES Héctor. Las transformaciones territoriales contemporáneas de la agricultura campesina del alto valle del Choapa [texte imprimé]. *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido : La Región de Coquimbo* / ed. par Patrick LIVENAIS et Ximena ARANDA. Santiago : LOM Ediciones Ltda., 2003, p. 361-396.

MELLAFE Rolando. *Historia social de Chile y América* [texte imprimé]. 3e éd. Santiago : Editorial Universitaria, 1995. 288 p.

MELLAFE Rolando. Latifundio y poder rural en Chile de los siglos XVII y XVIII [texte imprimé]. *Cuadernos de Historia*, 1981, n° 1. p. 87-108.

MELMED-SANJAK Jolyne, LASTARRIA-CORNHIEL Susana. Land access, off-farm income and capital access in relation to the reduction of rural poverty [texte imprimé]. *Land Reform Bulletin 1998/1* / ed. par Paolo GROPPPO. Roma : Food and Agriculture Organization of the United Nations, 1998, p. 4-18.

MERILES Sylvia. *Efecto de la tenencia de la tierra como factor de crecimiento y desarrollo en el sector de Unión Campesina, distrito censal N° 27 de Camarico, Provincia de Limarí, IV Región, Chile*. [texte imprimé], 242 p. Mémoire : Ingénierie agronomique : Cochabamba : Universidad Mayor de San Simón, 2002.

MESCLIER Évelyne. Des espaces de nouveau au centre de l'attention [texte imprimé]. *Géographies de l'Amérique latine* / ed. par Françoise DUREAU, Vincent GOUËSET et Évelyne MESCLIER. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006a, p. 139-141.

MESCLIER Évelyne. Des réformes redistributrices aux actuelles réformes libérales [texte imprimé]. *Géographies de l'Amérique latine* / ed. par Françoise DUREAU, Vincent GOUËSET et Évelyne MESCLIER. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006b, p. 153-170.

Metodología e informe final etapa 1 : Reconocimiento detallado del territorio a intervenir. Estudio « Diseño, implementación y seguimiento plan integral de desarrollo del secano, IV Región de Coquimbo » [support disque compact]. La Serena : Instituto de investigaciones agropecuarias INIA, 2005, Chile

MIDEPLAN. *Desarrollo de competitividad sistémica de la agricultura de exportación. Región de Coquimbo. Informe final* [texte imprimé]. Santiago : Ministerio de Planificación y Cooperación de Chile, 2005, 183 p.

MIDEPLAN. *Informe regional IV región de Coquimbo. Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2003)* [texte imprimé]. Santiago : Ministerio de Planificación y Cooperación de Chile, 2003, 29 p.

MIDEPLAN. *Planes de desarrollo comunal* [texte imprimé]. Santiago : Ministerio de Planificación y Cooperación de Chile, 1995, 50 p.

MIDEPLAN. *Síntesis de los principales enfoques, métodos y estrategias para la superación de la pobreza* [texte imprimé]. Santiago : Ministerio de Planificación y Cooperación de Chile, División Social, Departamento de Evaluación Social, 2002, 44 p.

MIDEPLAN. *Serie CASEN 2003. Volumen 1: Pobreza, distribución del ingreso e impacto distributivo del gasto social* [texte imprimé]. Santiago : Ministerio de Planificación y Cooperación de Chile, 2004, 29 p.

MIDEPLAN. *Serie análisis de resultados de la encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN 2006). N° 1 : La situación de pobreza en Chile 2006* [texte imprimé]. Santiago : Ministerio de Planificación y Cooperación de Chile, 2007, 51 p.

MINISTERIO DE AGRICULTURA. *Ley 16 640. Reforma agraria* [en ligne]. Santiago : Biblioteca del Congreso Nacional, 1967 [réf. du 20 janvier 2006]. 194 p. Disponible sur : <http://www.bcn.cl/lc/bleyes/>.

MINISTERIO DE AGRICULTURA. *Decreto ley 208* [en ligne]. Santiago : Biblioteca del Congreso Nacional, 1973 [réf. du 20 janvier 2006]. 3 p. Disponible sur : <http://www.bcn.cl/lc/bleyes/>.

MINISTERIO DE AGRICULTURA. *Decreto ley 1 600* [en ligne]. Santiago : Biblioteca del Congreso Nacional, 1976 [réf. du 20 janvier 2006]. 5 p. Disponible sur : <http://www.bcn.cl/lc/bleyes/>.

MINISTERIO DE AGRICULTURA. *Decreto ley 3 262* [en ligne]. Santiago : Biblioteca del Congreso Nacional, 1980 [réf. du 10 février 2006]. 7 p. Disponible sur : <http://www.bcn.cl/lc/bleyes/>.

MINISTERIO DE AGRICULTURA. *Una política de Estado para la agricultura chilena. Período 2000-2010* [texte imprimé]. Santiago : Gobierno de Chile, 2000, 140 p.

MINISTERIO DE BIENES NACIONALES. *Póngale título a sus sueños* [en ligne]. [réf. du 6 novembre 2006]. Disponible sur : <http://www.bienes.gob.cl/terra/pongale.htm>.

MINISTERIO DE HACIENDA DE CHILE. *Exposición sobre el estado de la Hacienda Pública* [en ligne]. Santiago : Ministerio de Hacienda de Chile, 2005 [réf du 23 septembre 2007]. 120 p. Disponible sur :

http://www.hacienda.cl/publicaciones.php?opc=showContenido&id=10962&nav_id=96&ontar=1&tema_id=&code=sayx.5zqkmNqs.

MOLINERO Fernando. *Los espacios rurales. Agricultura y sociedad en el mundo* [texte imprimé]. Barcelona : Editorial Ariel S.A., 1990, 430 p.

MONDACA Osman. Explotación caprina en la IV región [texte imprimé]. *Curso sobre producción caprina* / ed. par Centro de Zonas Áridas. Ovalle : Universidad de Chile, 1983, 5 p.

NOVOA Rafael, VILLASECA Sergio. *Mapa agroclimático de Chile* [texte imprimé]. Santiago : Instituto de Investigaciones Agropecuarias, 1989, 221 p.

OCAMPO José. Agricultura y desarrollo rural en América Latina [texte imprimé]. *Desarrollo rural en América Latina y El Caribe* / ed. par María De A. David. Colombia : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2001, p. 1-40.

ODEPA. *Clasificación de las explotaciones agrícolas del VI Censo Nacional Agropecuario según tipo de productor y localización geográfica* [texte imprimé]. Santiago: Ministerio de Agricultura, 2000, 91 p. (Documento de trabajo n° 5).

OLAVARRIA Mauricio. *Pobreza: conceptos y medidas* [en ligne]. Santiago : Instituto de Ciencia Política, Universidad de Chile, 2001, 37 p. (Documento de Trabajo n° 76). [réf. Du 15 février 2007]. Disponible sur : <http://www.inap.uchile.cl/gobierno/publicaciones/olavarria-pobreza.pdf>.

ORREGO Juan. División de los predios rústicos sujetos a la legislación común y de los predios rústicos derivados del proceso de reforma agraria [texte imprimé]. *Lex et veritas*, 2003, n° 1, p. 239-275.

ORTEGA-FARIAS Samuel, CALDERON Rodrigo, MARTELLI Nelson *et al.* Evaluación de un modelo para estimar la radiación neta sobre un cultivo de tomate industrial. *Agricultura Técnica* [en ligne]. Janvier 2004, vol.64, no.1 [réf. du 23 avril 2008], p.41-49. Disponible sur : http://www.scielo.cl/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0365-28072004000100005&lng=es&nrm=iso.

OSORIO Rodomiro, CABEZAS Ricardo, REYES Héctor, ALVAREZ Pablo, KONE Tchansia. Humedales altoandinos de la IV Región [texte imprimé]. *Geoecología de los Andes desérticos. La alta montaña del Valle de Elqui* / ed. par Jorge CEPEDA. La Serena : Ediciones Universidad de La Serena, 2006, p. 151-239.

OSTROM Elinor. Efficiency, sustainability, and access under alternative property-rights regimes [en ligne]. *Seminario FAO/WIDER « Acceso a la tierra, pobreza rural y acción pública »* 27-29 Abril de 1998. Santiago : Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, 1998, 37 p. [réf. du 2 juin 2006]. Disponible sur : <http://www.fao.org/Regional/LAmerica/eventos/1998/abril/tierra/regimes.pdf>.

OYARZUN Ricardo. *Estudio agrológico en la cuenca de Talhuén, Provincia del Limarí, IV Región* [texto impreso], 166 p. Mémoire : Ingénierie agronomique : Ovalle : Universidad de La Serena, 1999.

PAPADAKIS Juan. *Climates of the world. Their classification, similitudes, differences and geographic distribution* [texto impreso]. Buenos Aires : 1970, 47 p.

PAPADAKIS Juan. *Regiones ecológicas de Chile. Informe Técnico 3* [texto impreso]. Santiago : Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, 1973, 49 p.

PASKOFF Roland. *Geomorfología de Chile semiárido* [texto impreso]. La Serena : Ediciones Universidad de La Serena, 1993, 321 p.

PASKOFF Roland. *Le Chili semi-aride : recherches géomorphologiques* [texto impreso]. Bordeaux : Biscaye Frères, 1970, 210 p.

PEÑAILILLO Daniel. *Los bienes. La propiedad y otros derechos reales* [texto impreso]. 3e éd. Santiago : Editorial Jurídica de Chile, 1997, 412 p.

PERALTA Diego. *Uso, clasificación y conservación de suelos* [texto impreso]. Santiago : Servicio Agrícola y Ganadero, 1976, 340 p.

PIZARRO Guillermo. *El valle del Limarí y sus pueblos. Estudio histórico de la gestación de los poblados de la Provincia de Limarí, siglos XVI-XX* [texto impreso]. La Serena : Editorial e Imprenta Atacama, 2001, 102 p.

PORTILLA Belfor. *La política agrícola en Chile: lecciones de tres décadas* [texto impreso]. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2000, 83 p. (Serie Desarrollo productivo n° 68).

POUGET Marcel-Jean, CAVIEDES Eugenio, HAMELIN Philippe, REMY Dominique, MATHIEU Renaud, LIRA Verónica, ALVAREZ Daniel. *Ambiente árido y desarrollo sustentable: La provincia de Limarí* [texto impreso]. Santiago : ORSTOM, 1996, 107 p.

PRODECOP. *Compendio de información ambiental, socioeconómica y silvoagropecuaria de la IV Región de Coquimbo* [texto impreso]. La Serena : Universidad de Chile, Centro de Agricultura y Medio Ambiente, 2001, 135 p.

RAMIREZ Iván. *Evolución y perspectivas de la producción caprina en la IV región de Coquimbo* [texto impreso]. *Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile Árido : La Región de Coquimbo* / ed. par Patrick LIVENAIS et Ximena ARANDA. Santiago : LOM Ediciones Ltda., 2003, p. 179-188.

RAZETO Bruno. *Para entender la fruticultura* [texto impreso]. Santiago : Vivarium, 1993, 314 p.

REBOLLEDO Romy. *La crisis económica de 1967 en el contexto de la ruptura del sistema democrático* [texto impreso]. *Universum*, 2005, n° 20, vol. 1, p. 124-139.

Resultados población y vivienda. País, región, provincia, comuna. XII Censo Nacional de Población y VI de Vivienda. [support disque compact]. [Santiago] : Instituto Nacional de Estadísticas, 2003b. Chile.

REY Daniel. *Asociatividad económico-productiva en la agricultura chilena. Otras experiencias a observar* [texte imprimé]. Santiago : Ministerio de Agricultura de Chile, Fundación Chile, 2006, 92 p.

REYES Héctor, PONCET Yveline, ALVAREZ Pablo. 2006. Les communautés agricoles dans l'environnement libéral chilien : transformations foncières et risques environnementaux [en ligne]. *Colloque international « Les Frontières de la Question Foncière, enchâssement social des droits et politiques publiques »* 17 au 19 mai 2006. Montpellier : INRA, CNRS, IRD, 2006, 16 p. [réf. du 21 octobre 2006] Disponible sur : http://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Reyes.pdf.

REYES Héctor. *Tipificación y caracterización de los sistemas de producción campesina y su relación con las innovaciones tecnológicas en economías campesinas de la Comuna de Pumanque* [texte imprimé], 176 p. Mémoire : Ingénierie agronomique : Santiago : Universidad de Chile, 1997.

RIFFO Luis. *Desarrollo económico regional y movimientos de población en Chile* [en ligne]. *Taller nacional « Migración interna y desarrollo en Chile: diagnóstico, perspectivas y políticas »* 10 abril de 2007. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2007, 16 p. [réf. du 18 juin 2007]. Disponible sur : <http://www.eclac.cl/celade/noticias/paginas/5/28295/LRiffo.pdf>

RIQUELME Quintín. *Los sin tierra en Paraguay: Conflictos agrarios y movimientos campesinos* [texte imprimé]. Buenos Aires : Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales FLACSO, 2003, 216 p.

RIVERA Isaías. *Tenencia de la tierra y derechos agrarios* [en ligne]. *Seminario « Esquemas de Acceso a la Tierra para Jóvenes Rurales »* 10 y 11 de diciembre de 2003. México D.F.: Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación, Gobierno de México, 2003, 17 p. [réf. du 18 avril 2005]. Disponible sur : http://www.sagarpa.gob.mx/desarrollorural/publicaciones/memoria-eventos/seminario/1_eirr_sra.pdf

RODRÍGUEZ Manuel. *Geografía agrícola de Chile* [texte imprimé]. 2e éd. Santiago : Editorial Universitaria, 1990, 317 p.

RODRÍGUEZ Pablo. *Regímenes patrimoniales. Capitulaciones matrimoniales, sociedad conyugal, regímenes anexos a la sociedad conyugal, separación total de bienes, participación en los gananciales, bienes familiares* [texte imprimé]. Santiago : Editorial Jurídica de Chile, 1996, 335 p.

ROMERO Hugo. *Geografía de Chile. Tomo XI Geografía de los climas* [texte imprimé]. 1e éd. Santiago : Instituto Geográfico Militar, 1985, 243 p.

ROVIRA Adriano. *Geografía de Chile. Tomo V Geografía de los suelos* [texte imprimé]. 11e éd. Santiago : Instituto Geográfico Militar, 1984, 243 p.

SAADAWY Adly. Le morcellement des exploitations agricoles et ses conséquences sur les systèmes agraires en Egypte [texte imprimé]. *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides* / ed. par BOURBOUZE A., MSIKA B., NASR N., SGHAIER ZAAFOURI M. Montpellier : CIHEAM-IAMM, 1997, p. 195-199.

SAG. *Diagnóstico y monitoreo de los pastizales andinos de la IV Región de Coquimbo. Etapa provincia de Limarí. Informe final* [texte imprimé]. Ovalle : Servicio Agrícola y Ganadero, Ministerio de Agricultura, 2003, 132 p.

SAG. *Informe agrológico del área de riego del Sistema Paloma. Provincia de Coquimbo* [texte imprimé]. Santiago : Servicio Agrícola y Ganadero, Ministerio de Agricultura, 1967, 244 p.

SANDBERG Audun. Gestion des ressources naturelles et droits de propriété dans le grand nord norvégien : éléments pour une analyse comparative [texte imprimé]. *Nature, sciences, société*, 1994, vol. 2, n° 4, p. 323-335.

SANTIBAÑEZ Fernando. Rasgos agroclimáticos generales de la zona árida chilena [texte imprimé]. *Boletín sociedad chilena de la ciencia del suelo*, 1986, n° 5, p. 1-28.

SCHLAGER Edella, OSTROM Elinor. Property-rights regimes and natural resources : a conceptual análisis [texte imprimé]. *Land Economics*, 1992, vol. 68, n° 3, p. 249-62.

SCHNEIDER Nicolás. Comunidades agrícolas de la región de Coquimbo Chile, Tenencia ancestral y colectiva de la tierra versus la llegada de nuevos vecinos y nuevos comuneros [en ligne]. *II Seminario internacional « Nuevos desafíos del desarrollo en América Latina: La perspectiva de jóvenes profesionales y académicos »* 27, 28 y 29 de marzo de 2007. Río Cuarto : Universidad Nacional de Río Cuarto (Argentina), Universidad de La República (Uruguay), 2007, 13 p. [réf. du 10 septembre 2007] Disponible sur : <http://www.eco.unrc.edu.ar/postgrado/seminario.htm>

SCHNEIDER Teodoro. *La agricultura en Chile en los últimos cincuenta años* [texte imprimé]. Santiago : Imprenta, litografía y encuadernación Barcelona, 1904, 218 p.

SERVICIO NACIONAL DE TURISMO. *Catastro de proyectos turísticos en estudio a Diciembre de 2004* [en ligne]. Santiago : Servicio Nacional de Turismo, Departamento de Planificación, 2004, s/p. [réf. du 3 mars 2008]. Disponible sur : <http://www.sernatur.cl/institucional/PDF/estadisticas/catastro-estudio-2004.pdf>.

SILVA Fernando. *Tierras y pueblos de indios en el Reino de Chile. Esquema histórico jurídico* [texte imprimé]. Santiago : Facultad de Ciencias Jurídicas, Políticas y Sociales. Universidad Católica de Chile, 1962, 266 p. (Estudios de Historia del Derecho Chileno n° 7).

Sistema integrado de información predial para la región de Coquimbo [support disque compact]. [Santiago] : Centro de Información de Recursos Naturales (Ciren), 2007. Chile.

Sistema nacional de información territorial. Cuarta Región de Coquimbo [support disque compact]. [La Serena] : Gobierno Regional de Coquimbo (GORE), 2002.

SOLÍS DE OVANDO Juan. *Normativa legal de las comunidades agrícolas. Análisis crítico del D.F.L. N° 5 de 1968 del Ministerio de Agricultura* [texto imprimé]. Santiago : Grupo de Investigaciones Agrarias GIA, 2004, 272 p.

SOMARRIBA Eduardo. Diversidad Shannon. *Revista agroforestería en las américas* [en ligne]. 1999, vol. 6, n° 23, [réf. du 23 juin 2008], s/p. Disponible sur : http://web.catie.ac.cr/informacion/rafa/rev23/nsoma_1.htm.

SOTO Raimundo. *El precio de mercado de la tierra desde la perspectiva económica* [texto imprimé]. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2005, 39 p. (Serie desarrollo productivo 163).

STEWART Daniel. *El derecho de aguas en Chile. Algunos aspectos de su historia y el caso del valle de Illapel* [texto imprimé]. Santiago : Editorial Jurídica de Chile, 1970, 330 p.

TEJO Pedro. Obstáculos en la activación de los mercados de tierras en la región [texto imprimé]. *Mercados de tierras agrícolas en América Latina y el Caribe : una realidad incompleta* / ed. par Pedro TEJO. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2003, p. 433-452 p.

VALENZUELA Darío. *Análisis de los mercados del agua en la región de Coquimbo* [texto imprimé], 335 p. Thèse master: Gestion des entreprises : Santiago: Universidad Federico Santa María, 2006.

VALENZUELA Jorge, GONZÁLEZ Francisco. *La producción campesina: un desafío técnico y educativo* [texto imprimé]. Santiago : AGRARIA, 1987, 94 p.

VAN DAM Chris. 1999. *La tenencia de la tierra en América Latina y El Caribe : El estado del arte de la discusión en la Región* [en ligne]. Quito : Unión Mundial para la Naturaleza (UICN), Oficina regional para Sud América/SUR, 1999, 37 p. [réf. du 10 novembre 2006]. Disponible sur: <http://www.grupochorlavi.org/php/doc/documentos/tenencia.html>.

VARGAS Marta. *Caracterización de sistemas de producción campesina para orientar el diseño de propuestas de intervención con fines de desarrollo productivo en la comunidad agrícola El Divisadero, comuna de Punitaqui, Provincia de Limarí, IV Región* [texto imprimé], 166 p. Mémoire : Ingénierie agronomique : Ovalle : Universidad de La Serena, 2003.

VIAL José. *Escenarios de la agricultura campesina frente a las grandes obras de riego en las Provincias Choapa, Cardenal Caro y Ñuble. Composición etárea y potencial de desarrollo agrícola local* [texto imprimé]. Santiago : Comisión Nacional de Riego, 2002, 30 p.

VILLALOBOS Waldo. *Tipificación y caracterización de los sistemas de producción de los pequeños productores agropecuarios de la comunidad agrícola de Alcones, comuna de Ovalle, Provincia de Limarí, Cuarta Región* [texto imprimé], 160 p. Mémoire : Ingénierie agronomique : Ovalle : Universidad de La Serena, 2002.

VIVANCO Manuel, FLORES Rodrigo. Entre la naturaleza y el mercado. El caso de una organización familiar campesina. *Revista de Sociología*, 2005, n° 19, p. 171-182.

VOGELGESANG Frank. After land reform, the market? [texte imprimé]. *Land Reform Bulletin 1998/1* / ed. par Paolo GROPPPO. Roma : Food and Agriculture Organization of the United Nations, 1998, p. 20-34.

VOGELGESANG Frank. *Pavimentando el otro sendero: tierras rurales, el mercado y el Estado en América Latina* [texte imprimé]. Santiago : Comisión Económica para América Latina y El Caribe, 2000, 26 p. (Serie Desarrollo Productivo n° 74).

LISTE DES CARTES

Carte 1 :	Évolution du secteur agricole en pourcentage du Produit Intérieur Brut en Amérique Latine et aux Caraïbes, en 1990, 1999 et 2001	25
Carte 2 :	Province du Limarí, 4 ^{ème} région de Coquimbo, Chili	48
Carte 3 :	Les pentes dans la Province du Limarí	59
Carte 4 :	Répartition territoriale des communautés agricoles de la Province du Limarí	71
Carte 5 :	Utilisation de l'espace dans la Province du Limarí	79
Carte 6 :	Occupation du sol dans la Province du Limarí	80
Carte 7 :	Villages indigènes 1536-1544, bassin du Limarí et 4 ^{ème} région du Chili	102
Carte 8 :	<i>Mercedes de tierra</i> octroyées en 1544, 1549 et 1558, bassin du Limarí et 4 ^{ème} région du Chili	106
Carte 9 :	Répartition de la propriété rurale entre 1560 et 1699, bassin du Limarí et 4 ^{ème} région du Chili	109
Carte 10 :	Répartition de la grande propriété rurale (<i>latifundio</i>) au 18 ^{ème} siècle, bassin du Limarí et 4 ^{ème} région du Chili	115
Carte 11 :	Propriétés de l'échantillon <i>Jei</i> dans la Province du Limarí	170
Carte 12 :	Mécanisme de transfert de terres dans les communautés agricoles de la Province du Limarí	206
Carte 13 :	Higueritas Unidas en 2004	220
Carte 14 :	Lagunas Galleguillos del Valle en 2003	231
Carte 15 :	Union Campesina en 1975	239
Carte 16 :	San Antonio del Palqui en 1975	257
Carte 17 :	Aguirre y Aguirre Limitada en 2007	271
Carte 18 :	Agronoble S.A. en 2007	275

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Main d'oeuvre occupée par activité économique dans la 4 ^{ème} région. Valeur moyenne entre 2005-2007	50
Figure 2 :	Diagramme ombrothermique d'Ovalle	54
Figure 3 :	Variabilité interannuelle des précipitations à la station La Paloma (430 mètres d'altitude), Province du Limarí	56
Figure 4 :	Relation entre les classes de capacité d'usage et l'intensité d'usage	63
Figure 5 :	Grandes lignes du schéma hydraulique du <i>Système Paloma</i> , Province du Limarí	68
Figure 6 :	Superficie totale et nombre de <i>comuneros</i> des communautés agricoles par commune, Province du Limarí	72
Figure 7 :	Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Ovalle, Province du Limarí	89
Figure 8 :	Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Monte Patria, Province du Limarí	90
Figure 9 :	Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Combarbalá, Province du Limarí	92
Figure 10 :	Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Punitaqui, Province du Limarí	93
Figure 11 :	Destinations des superficies cultivées en 2006-2007, commune de Río Hurtado, Province du Limarí	94
Figure 12 :	Répartition de la superficie cultivée 2006-2007, par commune, Province du Limarí	95
Figure 13 :	Superficie cultivée par commune, 2006-2007, selon le type de cultures, Province du Limarí.	95
Figure 14 :	Population dans les régions du <i>Norte Grande</i> et du <i>Norte Chico</i> du Chili, par année censitaire	119
Figure 15 :	Evolution du processus d'expropriation par commune, Province du Limarí 1964-1973	137
Figure 16 :	Expropriations de la première et de la seconde loi de réforme agraire par commune, Province du Limarí	139
Figure 17 :	Répartition de la superficie des <i>predios</i> expropriés, selon la catégorie d'usage du sol, Province du Limarí	140
Figure 18 :	Création des <i>asentamientos</i> de la réforme agraire par commune, Province du Limarí	142
Figure 19 :	Type de régularisation, 1974-1997, Province du Limarí	151
Figure 20 :	Evolution du processus de régularisation, 1974-1997, Province du Limarí	152
Figure 21 :	Les effets de la régularisation sur la restitution des terres, 1974- 1997, Province du Limarí	154
Figure 22 :	Résultats des expropriations après le processus de régularisation de la réforme agraire, 1974-1997, Province du Limarí	155
Figure 23 :	Superficies aux mains des paysans et aux mains de l'État après les attributions, par commune, Province du Limarí	161
Figure 24 :	Nombre de parcelles créées et superficie moyenne par parcelle, par commune, Province du Limarí	163

Figure 25 :	Propriétés et leurs superficies par classes de superficies, en hectares, Province du Limarí	167
Figure 26 :	Nombre de propriétaires par catégorie, échantillon géographique de la sous-base Ciren-Jeai 2004	171
Figure 27 :	Répartition de la superficie totale et de la superficie moyenne par type de propriétaire	172
Figure 28 :	Pourcentage de propriétaires et de superficies, rapportés à l'échantillon, par types de propriétaires	175
Figure 29 :	Nombre de propriétés qui ont changé de propriétaire entre 1995 et 2004 et leurs superficies, échantillon <i>Jeai</i> , Province du Limarí	186
Figure 30 :	Superficie qui sort des propriétés agricoles entre 1995 et 2004, échantillon <i>Jeai</i> , Province du Limarí	189
Figure 31 :	Division de la propriété rurale entre 2001 et 2007, Province du Limarí	194
Figure 32 :	Evolution du nombre de propriétés agricoles entre 2001 et 2007, par commune, Province du Limarí	195
Figure 33 :	Répartition du nombre d'autorisations de division entre 2001 et 2007, par commune, Province du Limarí	196
Figure 34 :	Nombre et pourcentage des propriétés autorisées à la division entre 2001 et 2007, par classe de taille, Province du Limarí	197
Figure 35 :	Nombre de parcelles agricoles et de parcelles d'agrément créées entre 2001 et 2007, par classe de taille de la propriété d'origine, Province du Limarí	198
Figure 36 :	Distribution du type de parcelles créées entre 2001 et 2007, selon la classe de taille de la propriété divisée, Province du Limarí	199
Figure 37 :	Division selon l'objectif principal des lots créés entre 2001 et 2007, Province du Limarí	201
Figure 38 :	Répartition des droits de la communauté <i>Higueritas Unidas</i> , par type d'accès et par date	217
Figure 39 :	Nombre de propriétaires et de propriétés en 1975, 2001 et 2007 à <i>Unión Campesina</i>	247
Figure 40 :	Evolution de la superficie de terre acquise par la société <i>Aguirre y Aguirre Limitada</i>	268
Figure 41 :	Nombre de propriétaires par classes de superficie, comparaison 1995-2004, échantillon <i>Jeai</i>	286
Figure 42 :	Nombre de propriétaires par classes de superficie, 1979, 1995 et 2004, pour les propriétés de réforme agraire de l'échantillon <i>Jeai</i>	287
Figure 43 :	Nombre de propriétés par classes de superficie en 1995 et en 2004	289
Figure 44 :	Répartition de la superficie cultivée par nouveau type de culture, échantillon <i>Adaina</i> 2007	302
Figure 45 :	Usage du sol avant et après l'acquisition de la propriété	303
Figure 46 :	Combinaisons de cultures après les achats des propriétés	304

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 :	31
Photo 2 :	64
Photo 3 :	64
Photo 4 :	85
Photo 5 :	85
Photo 6 :	113
Photo 7 :	113
Photo 8 :	135
Photo 9 :	135
Photo 10 :	191
Photo 11 :	191
Photo 12 :	203
Photo 13 :	203
Photo 14 :	242
Photo 15 :	242
Photo 16 :	278
Photo 17 :	278
Photo 18 :	297
Photo 19 :	297
Photo 20 :	308
Photo 21 :	308

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Produit intérieur brut (PIB) de la région de Coquimbo en 2005, en pourcentage, par activité économique (pesos chiliens de 2003)	49
Tableau 2 :	Exportations agricoles, forestières et pastorales, 4 ^{ème} région de Coquimbo en 2007	50
Tableau 3 :	Indicateurs de population de la Province du Limarí en 2002	52
Tableau 4 :	Indicateurs de précipitations à Ovalle et à Las Ramadas de Tulahuén	55
Tableau 5 :	Les communautés agricoles par commune, Province du Limarí	72
Tableau 6 :	Indicateurs de superficie et du nombre de <i>comuneros</i> des communautés agricoles de la Province du Limarí	74
Tableau 7 :	Nature des droits sur la terre et autres ressources dans les communautés agricoles	76
Tableau 8 :	Résultats du processus d'expropriation entre 1964 et 1973 par commune, Province du Limarí	136
Tableau 9 :	Superficie par catégorie et classes d'aptitude du sol des propriétés expropriées, par commune, Province du Limarí	140
Tableau 10 :	Les <i>asentamientos</i> du Limarí et l'opération d'attribution individuelle de la terre qui en découla	144
Tableau 11 :	Résultats du processus de régularisation par commune, 1974-1997, Province du Limarí	152
Tableau 12 :	Nombre d' <i>asentamientos</i> affectés totalement ou partiellement par le processus de régularisation, par commune, Province du Limarí	156
Tableau 13 :	Superficies expropriées et superficies restituées selon la classe d'aptitude du sol	157
Tableau 14 :	Superficies attribuées aux mains des paysans et aux mains de la CORA, par commune, Province du Limarí	160
Tableau 15 :	Nombre des propriétés des communautés agricoles et nombre total des propriétés, par classe de superficie supérieure à 500 hectares, Province du Limarí	168
Tableau 16 :	Participation des grandes entreprises agro-exportatrices dans le processus de changement de propriété de la terre agricole, entre 1995 et 2004, Province du Limarí	187
Tableau 17 :	Nombre de lotissements créés annuellement par les principales entreprises immobilières en activité dans la province du Limarí	201
Tableau 18 :	Division dans les communautés agricoles et nombre de parcelles créées entre 2001 et 2007, par commune, Province du Limarí	207
Tableau 19 :	Nombre de producteurs et superficie cultivée par type de culture, <i>Higueritas Unidas</i> 2007	224
Tableau 20 :	Expropriation et régularisation des propriétés qui ont donné naissance à <i>Unión Campesina</i>	235
Tableau 21 :	Superficie par classe d'aptitude des sols, opération de division <i>Unión Campesina</i>	236

Tableau 22 :	Nombre et superficie des parcelles de culture, parcelles d'habitation, biens communs et réserves Cora	237
Tableau 23 :	Distribution des parcelles dans l'opération de division <i>Unión Campesina</i>	238
Tableau 24 :	Les changements de types de propriétaires entre 2001 et 2007	246
Tableau 25 :	Caractérisation de l'espace cultivé dans les successions indivises en 2007	252
Tableau 26 :	Quelques indications sur le résultat des divisions de successions en 2007	252
Tableau 27 :	Superficie par classe d'aptitude dans l'opération de division <i>San Antonio del Palqui</i>	255
Tableau 28 :	Distribution des parcelles agricoles de l'opération de division <i>San Antonio del Palqui</i>	256

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 1. La problématique**
- 2. L'histoire de la thèse**
- 3. La problématique de l'accès à la terre et à la production agricole et pastorale dans le contexte latino-américain**
- 4. L'accès à la terre dans la Province du Limarí**
- 5. La bibliographie existante**
- 6. La méthode**

CHAPITRE 1

LE LIMARI, UN LIEU D'EXCEPTION

- 1. Géographie des contraintes à la production**
- 2. La classification officielle d'aptitude des sols**
- 3. Trois originalités**
- 4. Les systèmes de production agricoles et pastoraux du Limarí**
- 5. Les cinq communes du Limarí**

CHAPITRE 2

LE PROCESSUS D'APPROPRIATION DE LA TERRE : UNE LONGUE HISTOIRE

1. Avant et après la Conquête : la constitution de la propriété du sol
2. Trois cents ans de « pouvoir foncier » : le *latifundio*
3. La construction de la petite et moyenne propriété et de la propriété communautaire
4. Une réforme agraire « tranquille »

CHAPITRE 3

« LA TIERRA SE MUEVE » : COMMENT SE TRANSFERENT LES TERRES

1. Un état des lieux du foncier dans le Limarí : quelques données statistiques
2. La terre bouge : les motifs de transferts
3. Transférer et diviser la propriété

CHAPITRE 4

SIX ETUDES DE CAS

1. *Higueritas Unidas* : quand les contraintes hydrologiques se relativisent
2. La disparition d'une communauté agricole : *Lagunillas Galleguillos del Valle*
3. *Unión Campesina* : le rôle des héritiers

4. *San Antonio del Palqui* : « la perte de la terre »
5. *Aguirre y Aguirre Limitada* : un grand propriétaire
6. *Agronoble S.A.* : spéculation et habileté financière

CHAPITRE 5

LES EFFETS DU TRANSFERT DES TERRES

1. Le changement de structure foncière : concentration et morcellement
2. Une meilleure valorisation de la terre
3. De nouveaux paysages ruraux
4. Anciens modèles, nouveaux acteurs
5. Quelles perspectives pour les acteurs de la production ?

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

Héctor REYES

***La tierra se mueve : les transformations de la propriété agricole
dans une zone aride, la province du Limarí (région de
Coquimbo, Chili)***

Résumé

La terre agricole du Limarí change de mains, parfois très lentement, parfois très rapidement. La concentration de la propriété de la terre, initiée avec les *mercedes de tierra* faites par la couronne espagnole à partir du 16^{ème} siècle, ne sera interrompue que par la réforme agraire des années 1960. Le courant économique néolibéral confirmé avec force au Chili à partir de 1973, marque le début d'une nouvelle période de transformation de la propriété et de la production agropastorale qui se maintient actuellement. De nouveaux propriétaires et de nouvelles dynamiques économiques et sociales se développent dans le Limarí. Dans le contexte politique qui a mis en évidence le problème de paysans sans terre dans l'Amérique latine, l'accès à la terre agricole donne t'elle un meilleur accès à la croissance ? Le fait qu'un plus grand nombre devienne propriétaire de la terre transforme-t-il la relation entre l'agriculteur, la terre et la production ? La relation entre l'accès à la terre, la production et le bien-être des agriculteurs les moins favorisés n'est pas homogène mais présente une vaste gamme de nuances. L'accès à l'eau, au financement, à l'information et à la formation sont tout aussi déterminants. L'avenir des propriétaires-agriculteurs actuels, et de ceux qui aspirent à le devenir, n'est pas tout tracé et dépend de facteurs devenus imprévisibles. A travers les données des recensements agro-pastoraux et les données fiscales, et à travers des exemples détaillés, ce travail aborde l'évolution de la structure foncière dans une province dont l'agriculture s'est développée de façon spectaculaire malgré ou grâce à l'aridité, malgré ou grâce au néolibéralisme.

Mots-clés : *Agriculture, Aridité, Développement rural, Foncier, Géographie régionale, Irrigation, Structures agraires, Chili.*

***La tierra se mueve: agrarian property transformations in
an arid zone, the Limarí province (Coquimbo region,
Chile)***

Abstract

Agricultural land in the Limarí province changes hands in a rather unpredictable way: sometimes at a slow rate and sometimes at a fast rate. Land property concentration, started from the XVIth century with the *mercedes de tierra* made by the Spanish Crown, was interrupted by the agrarian reform in the 1960's. The neoliberal economic trend strongly adopted in Chile since 1973, marked the beginning of a new era of land property and agro pastoral production transformations that still exists today. New land owners and new economical as well as new social dynamics are developing in the Limarí province. In the political context that highlighted the landless peasants problem in Latin America, we wonder if access to agricultural land gives a better access to growth? Does the fact that more people are becoming land owners transform the relationship between farmers, land agriculture and production? The relationship between land access, production and less favored farmers isn't homogeneous but shows a large range of subtleties. The accesses to water, funding, information and training are also determining factors. The future of the land owners-farmers and of those who aspire to this status isn't mapped out and depends on unpredictable factors. By using agro pastoral census and fiscal data and through the use of detailed examples, this thesis discusses land structure evolution in a province where agriculture has increasingly been developing. We analyze whether aridity and neoliberalism have been contributing factors or whether they have been detrimental to this development.

Key words : *Agriculture, Aridity, Rural development, Land issues, Regional geography, Irrigation, Agrarian structures, Chile.*



**Unité Spatialisation des connaissances sur l'environnement (IRD), Unité
Dynamiques socio-environnementales et gouvernance des ressources
(IRD), Jeune Equipe IRD**

Contact : IRD, 5 rue du Carbone 45072-Orléans Cedex 2.

www.orleans.ird.fr

